

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 0188642 4



ST. BASIL'S SEMINARY  
LIBRARY  
TRANSFERRED  
+

ST. MICHAEL'S COLLEGE  
LIBRARY  
+



Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto

VIE ET ŒUVRES

DE LA BIENHEUREUSE

MARGUERITE-MARIE ALACOQUE



# VIE ET ŒUVRES

DE LA BIENHEUREUSE

MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

---

TOME PREMIER

VIE

---

PUBLICATION DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE PARAY-LE-MONIAL

---

TROISIÈME ÉDITION

TOTALEMENT REFONDUE ET NOTABLEMENT AUGMENTÉE

PAR LES SOINS DE

Monseigneur GAUTHEY

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

---

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE POUSSIELGUE

J. DE GIGORD, ÉDITEUR

15, RUE CASSETTE, 15

---

1915

*Droits de traduction et de reproduction réservés.*

APR 22 1959

DÉDICACE

AU SACRÉ COEUR DE JÉSUS

MANIFESTÉ A PARAY-LE-MONIAL

AUX SAINTS FONDATEURS DE NOTRE ORDRE

A LA MÉMOIRE BÉNIE

DE SON ÉM. LE CARDINAL PERRAUD

GRAND AMI DE LA VISITATION

QUI ENCOURAGEA ET BÉNIT CETTE PUBLICATION



## DÉCLARATION

*Conformément aux règles édictées par Sa Sainteté le pape Urbain VIII, nous déclarons que nous soumettons au jugement de la Sainte Église tous les faits merveilleux contenus dans la présente publication, et que si nous avons quelquefois donné le titre de « Sainte » à la servante de Dieu, nous n'avons aucunement voulu prévenir les décisions du Saint-Siège.*



# LETTRE

DE

## SA SAINTETÉ LE PAPE BENOIT XV

A Mgr GAUTHEY, archevêque de Besançon

AU SUJET DE L'OUVRAGE

VIE ET ŒUVRES DE LA B<sup>se</sup> MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

---

SECRETARIA  
di Stato  
Di Sua Santità  
N° 13914

Dal Vaticano. 14 février 1916.

MONSEIGNEUR,

Il m'est très agréable de faire parvenir, sous ce pli, à votre Grandeur la lettre autographe de félicitations que sa Sainteté le pape Benoît XV a daigné vous adresser en réponse à l'hommage que vous lui avez fait naguère de votre ouvrage intitulé : *Vie et œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*.

Nul doute que ce précieux Autographe, que ces augustes paroles du Vicaire de Jésus-Christ ne soient à la fois l'objet d'une profonde consolation pour votre cœur et un puissant encouragement pour le clergé à se dévouer à accroître dans les âmes la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.

Avec mes vives félicitations personnelles, veuillez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

P. Card. GASPARRI.

*A Sa Grandeur  
Monseigneur Gauthey,  
Archevêque de Besançon.*

Il est à peine besoin de signaler que le pape a écrit la lettre qui suit en français.

AU VÉNÉRABLE FRÈRE

FRANÇOIS-LÉON

*Archevêque de Besançon*

BENEDICTUS PP. XV

VÉNÉRABLE FRÈRE

**Salut et bénédiction apostolique**

Le culte du Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, allumé jadis comme un vaste flambeau dans le monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, a jeté, depuis près de trois siècles, de splendides rayonnements dans le monde catholique. L'événement si considérable de la manifestation du Cœur de l'Homme-Dieu a eu pour point de départ les faits historiques et les écrits qui ont été exposés dans l'ouvrage publié par vous sous le titre : *Vie et Œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*.

En agréant avec joie l'hommage que vous avez voulu nous faire de cet important travail, Nous sommes heureux de vous adresser, avec notre gratitude, l'expression de Nos paternelles félicitations.

Tout ce qui touche à la vie et aux écrits de la Bienheureuse servante de Dieu intéresse au plus haut point le développement du culte du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur. De l'œuvre monumentale que des mains pieuses et savantes des siècles passés vous ont transmise, vous avez fait par le souci d'une documentation exacte une œuvre de grande perfection. A la lumière

d'une sainte critique, vous vous êtes appliqué à l'étude des diverses recensions, vous avez exploré tous les répertoires, les recueils, les compilations et vous n'avez rien négligé dans l'examen minutieux des autographes, des copies, des fragments, des textes douteux, afin de posséder toutes les garanties humaines d'authenticité et de véracité.

Au reste, personne mieux que vous n'était préparé à mener à bonne fin une pareille entreprise : car, avant que ne vous eût été imposé l'épiscopat, vous avez été l'apôtre et le propagateur de la doctrine et de la dévotion du Sacré-Cœur dans le sanctuaire même de Paray-le-Monial. Aussi bien ce n'est pas seulement la postérité spirituelle de saint François de Sales dans l'Ordre de la Visitation qui vous sera reconnaissante, l'Église catholique tout entière se félicitera d'avoir à sa portée, grâce à vous, les archives vivantes du culte du Sacré-Cœur. La vulgarisation de ces sources précieuses servira à l'édification des fidèles, aidera les théologiens et les prédicateurs à méditer, puis à établir avec fruit les fondements doctrinaux d'une dévotion qu'il importe de rendre de plus en plus précise dans sa fin, dans son esprit, dans toutes ses pratiques.

La dévotion au Sacré-Cœur est devenue familière à la piété chrétienne, mais le mouvement dont la Bienheureuse Marguerite-Marie a été la propagatrice est destiné à s'étendre encore, et l'ouvrage que vous éditez sera l'un des meilleurs auxiliaires de l'apostolat qui doit se poursuivre avec plus d'ardeur s'il se peut, en cette époque agitée et tumultueuse. Déjà l'on a vu, au siècle passé, non seulement les âmes chrétiennes, prises chacune en particulier, mais les familles, les diocèses, les ordres religieux, les États mêmes se consacrer au Cœur de Notre-Seigneur, et, pour couronnement de tous les

honneurs que l'on ait jamais rendus à ce Cœur sacré, notre prédécesseur d'illustre et sainte mémoire le pape Léon XIII a présenté le Sacré-Cœur au monde comme un gage de suprême espérance, en consacrant le genre humain à celui qui en est le Roi immortel.

Que désormais, en ces temps profondément troublés par les plus tragiques événements, votre ouvrage soit un appel aux âmes pour les convier à la conversion, à l'amende honorable, à la réparation sociale, en vue du relèvement de la famille humaine, en vue de l'extension de la religion de Notre Seigneur Jésus-Christ, dans toute la pureté et l'opulence de sa doctrine, dans toute la tendresse de son amour.

Implorant sur votre personne, sur le clergé et sur les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale l'abondance des faveurs et des consolations, si désirables au milieu des angoisses présentes, Nous accordons à tous avec effusion de cœur, à vous en particulier, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 29 janvier 1916, en la seconde année de notre pontificat.

BENEDICTUS PP. XV.

---

## PRÉFACE GÉNÉRALE

En tête de chacune des parties de la publication qui a pour titre : *Vie et Oeuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, nous mettrons des avertissements particuliers. Il s'agit de donner ici l'idée générale de cette publication et d'en signaler l'importance en ce qui concerne la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, telle qu'elle est actuellement approuvée par l'Église et qu'elle est pratiquée par les fidèles. Il est vrai de dire que les manifestations de piété à l'égard du divin Cœur — la plupart individuelles — qui se sont produites dans le monde catholique, antérieurement aux Révélations de Paray-le-Monial, n'ont pas eu d'influence sur le culte actuel rendu à ce Cœur sacré. Il a sa source à Paray, dans la Vie et les Révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Or, c'est de cette vie qu'on a le dessein de donner tous les éléments et documents les plus authentiques, comme aussi on publiera tous les textes qui contiennent les Révélations et les communications faites par Notre-Seigneur à sa fidèle disciple.

Déjà la Visitation de Paray-le-Monial a publié deux

éditions de *Vie et Œuvres* : la première en 1867, la seconde en 1876. Dans ces deux éditions le premier volume contenait les documents biographiques sur la Bienheureuse Marguerite-Marie, le second ses œuvres. Cette publication est complètement épuisée. Le clergé et les fidèles réclament, depuis vingt ans, une nouvelle édition.

La Visitation de Paray était très désireuse de donner satisfaction au public pieux. Mais elle comprenait bien qu'il importait moins d'aller vite que de préparer une édition complétée et améliorée, selon les exigences de la critique et avec tous les soins qu'exige la reproduction fidèle des manuscrits. Pour atteindre ce résultat il y avait beaucoup à faire. En ce qui concerne les documents biographiques, on a voulu les restituer dans leur intégrité, sans les mêler, comme on avait fait d'abord. On comprend que les auteurs qui veulent écrire une vie ou une histoire de la Bienheureuse mettent en œuvre, chacun selon sa méthode et le but qu'il poursuit, les divers éléments de biographie qu'ils ont à leur service, pour en faire un récit suivi, d'une lecture plus facile et plus immédiatement utile à leurs lecteurs. Telle n'est pas l'intention de la Visitation de Paray. Elle veut mettre au jour toutes les sources, c'est-à-dire publier intégralement tous les textes manuscrits qu'elle possède, en autographes ou en copies anciennes. Ce sont ses archives qu'elle prétend mettre à la disposition de tous ceux qui voudront désormais écrire sur la Dévotion au Sacré-Cœur et sur celle qui, après avoir été la fidèle disciple de ce divin Cœur, a reçu la mission d'en être l'Évangéliste.

Pour cette fin il fallait donner à la nouvelle édition l'appareil scientifique capable de faire autorité. On est à notre époque extrêmement exigeant et scrupuleux sur la publication des textes. On veut tout savoir : l'origine des manuscrits, les conditions dans lesquelles ils ont été composés, ou copiés quand l'original fait défaut, les auteurs de ces copies, leur autorité selon leur ancienneté et selon le caractère des écrivains, la qualité de témoins oculaires ou auriculaires de ces écrivains, leur esprit, leur sincérité, la méthode qu'ils ont employée. C'est donc une étude laborieuse et très serrée qu'il faut faire de tous les manuscrits, étude historique et étude critique. Si on n'avait que des textes originaux, il n'y aurait qu'à les reproduire ; et encore ceux-là seuls qui ont mis la main à ce genre de travaux, savent ce qu'il y faut d'attention, de précision. Nous donnerons des exemples à l'appui de cette affirmation. Si encore, à défaut des originaux, les anciennes copies qu'on possède n'offraient qu'un seul type, il n'y aurait qu'à adopter le texte le plus net et à le reproduire, mais nous avons un grand nombre de vieux manuscrits de mains différentes. Ce sont des recueils composés selon diverses méthodes, dans lesquels les copistes prenaient souvent de-ci, de-là, les morceaux qui leur paraissaient plus instructifs ou plus édifiants. Comme la plupart du temps nous n'avons plus les textes sur lesquels ces copies ont été faites, il est difficile de s'y reconnaître. A vrai dire, nous pouvons juger de la façon dont on a traité les textes perdus par la manière dont

nous voyons qu'on a accommodé quelques-uns de ceux qui nous restent.

Grâce à Dieu, plusieurs de nos manuscrits offrent des garanties très supérieures à celles de la plupart des autres. Ainsi nous possédons le manuscrit authentique de la Vie de la Bienheureuse par les *Contemporaines*. Les éditions A et B (nous appelons A la première édition de *Vie et Œuvres*, de 1867, et B, celle de 1876) avaient intercalé dans son texte tous les autres documents contemporains qu'on avait trouvés. Ce travail était, à coup sûr, intéressant pour le lecteur; mais ce n'était plus une œuvre authentique, de première main. Comme on n'indiquait pas où on avait pris les morceaux intercalés, on ne pouvait savoir d'où venaient certains récits, certaines citations et quelle était leur autorité. Nous avons donc dû reprendre, morceau par morceau, tous les fragments insérés dans cette vie, rechercher leur origine, reconstituer dans leur ensemble les divers écrits d'où ils étaient tirés, afin de les publier à part dans leur intégrité : tel l'écrit de la Bienheureuse, composé par ordre de la Mère de Saumaise, tels les écrits de la Mère Greyfié. Voilà deux documents de première valeur, auxquels nous avons rendu tout leur intérêt. Mais ce travail ressemble à celui que l'on fait pour reconstituer une vieille tapisserie déchirée ou trouée par endroits. Il y faut une patience infinie. Nous avons consacré à cette tâche des années de labeur. Telle référence que nous voulions retrouver nous a coûté des recherches de plus de quinze jours. Ah!

certes, nous n'avons ni l'intention de nous en plaindre, ni celle de nous faire valoir. Nous voulons seulement expliquer aux lecteurs pourquoi le travail a duré si longtemps et aussi les persuader que nous n'avons rien négligé pour dégager les Écrits de la Bienheureuse et son histoire de toutes les scories et de toutes les moisissures qui les avaient envahis et défigurés au cours des deux derniers siècles. Pour ce qui est de nous, jamais travail n'a été plus agréable et plus bienfaisant. Ce commerce assidu de plus de dix années, avec les Écrits de la Bienheureuse et avec ceux de ses contemporaines, nous a procuré les plus hautes et les plus pures jouissances de l'esprit et du cœur. Nous en bénissons le Sacré-Cœur de Jésus tant que nous vivrons.

Il n'est que juste de dire que la Visitation de Paray a fait le plus important du travail : pendant dix années, la sœur archiviste, assistée de plusieurs de ses compagnes, nous a aidé, soutenu, encouragé, stimulé. Souvent elle nous a apporté la lumière dans nos obscurités et la solution à des problèmes qui nous paraissaient insolubles. Quel travail de copie, de recherches, de collation ont fait les bonnes sœurs ! Aussi bien cette publication reste la publication de la Visitation de Paray-le-Monial : d'abord parce que tous ses éléments sortent des archives du monastère, et ensuite parce que les sœurs ont donné leurs soins à la préparer. Nous sommes peut-être cause des longs retards qu'elle a subis, pour n'avoir pas eu assez de décision dans les cas douteux et pour avoir, sans doute, exagéré la minutie des variantes et des références. Mais encore

nous n'avons qu'une demi-contrition de ces torts, si ce sont des torts.

Nous devons dire que le travail des deux premiers volumes — cette nouvelle édition en aura trois — était à peu près terminé, il y a dix ans. Six mois de plus de calme et de liberté pour l'œuvre que nous menions, en même temps que nos fonctions de vicaire général d'Autun, auraient suffi à les faire passer, de notre bibliothèque d'étude, sous les presses des imprimeurs. Mais l'époque néfaste de la guerre aux Congrégations religieuses est survenue, et nous avons dû donner le meilleur de notre temps à leur défense. Il y a eu d'autres campagnes de lutte très actives et très absorbantes, à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État, en France. Sur ces entrefaites, nous fûmes nommé évêque de Nevers, au commencement de l'année 1906. Au même moment, notre vénéré père en Dieu, le cardinal Perraud, qui encourageait et bénissait notre travail, vint à mourir. Il nous avait établi son légataire universel, d'où beaucoup d'occupations et de soucis, avec l'embaras de notre prise de possession de l'Évêché de Nevers. Nous commençons à y être bien assis et nous songions à reprendre nos chers cartons, qui renfermaient les éléments des trois volumes inachevés de *Vie et OEuvres*, quand par la volonté de Pie X, de douce et sainte mémoire, nous fûmes transféré sur le siège de Besançon.

Après quatre années, là aussi, nous nous sommes trouvé en mesure de reprendre l'œuvre que la Visitation de Paray nous réclamait avec des instances si

touchantes, comme jadis la bonne sœur de Farges harcelait Mgr Languet. Enfin nous avons recommencé à reprendre contact avec tous nos papiers, durant le carême de cette année 1914, et nous espérons bien pouvoir livrer le premier volume à l'imprimeur vers l'automne. La guerre, qui est survenue, a d'abord détourné notre attention de la Bienheureuse Marguerite Marie. Il a fallu pourvoir à l'organisation du service religieux dans nos paroisses privées de prêtres. Mais cela fait, la correspondance chômant en partie, nous avons passé les heures d'angoisse avec la chère Bienheureuse et nous écrivons cette préface, aux approches de sa fête, dans le désir de la pouvoir signer du 17 octobre. Le Sacré Cœur de Jésus a été, pendant cette période douloureuse de la terrible guerre, notre refuge et notre consolation, comme il a été le secours et la protection de tous ceux qui souffraient et combattaient pour la France.

Nous croyons que la publication de la présente édition vient à une heure favorable. A la suite de la guerre il y aura sûrement un très grand épanouissement de la dévotion au Sacré-Cœur. La Consécration de la Basilique du Vœu national, de Montmartre, aura un puissant retentissement. Le clergé et les fidèles, qui se sont placés, durant la période tragique de la guerre, sous la protection du divin Cœur, tiendront à lui témoigner leur reconnaissance. Les publications concernant le Sacré-Cœur se multiplieront. Il est bien à souhaiter qu'elles puisent aux sources pures pour répandre la vraie et solide doctrine.

A coup sûr, le Sacré-Cœur de Jésus n'a pas été totalement inconnu avant la Bienheureuse Marguerite-Marie. Elle a eu ses prophètes, ses précurseurs, ses dévots privilégiés, qui ont connu et ardemment aimé le Cœur de Jésus. Mais c'était l'élite des saintes âmes; le moment n'était pas encore venu de la diffusion parmi les fidèles, et surtout l'Église n'avait pas encore adopté le culte officiel du Sacré-Cœur. Ce fut la mission particulière de la Bienheureuse Marguerite-Marie d'être l'apôtre de ce culte béni, l'Évangéliste de l'amour du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les hommes et des trésors qu'il renferme, comme aussi des promesses, par lesquelles il prétend attirer les fidèles et gagner leur confiance.

Il s'agit de montrer que la pieuse Visitandine a été à la hauteur d'une telle mission. Elle fut d'abord une disciple attentive et fidèle, puis un apôtre intrépide et une évangéliste autorisée.

On peut dire que cette sainte religieuse n'a pas eu, à proprement parler, d'autre maître que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Il a pris soin de l'instruire et de la former à ses desseins dès son enfance. Rien n'est plus remarquable que cette intention arrêtée de Notre-Seigneur de préparer lui-même Marguerite-Marie au rôle qu'il lui réservait. Rien n'est plus touchant que la condescendance du Maître divin à l'égard de sa créature, qu'il traita comme une fiancée et une épouse avant de lui donner le nom de disciple.

Il a bien fait voir qu'il aime à se servir des instruments les plus faibles pour confondre les forts. Mais

il veut que les créatures qu'il emploie à ses desseins se tiennent entre ses mains humbles et dociles et ne cherchent pas à s'attribuer quoi que ce soit des œuvres qu'il opère par elles, Et, c'est précisément parce que Marguerite-Marie s'est toujours tenue petite, dénuée, pauvre, ne songeant qu'à se cacher et à rester inconnue, plus que cela, à être méprisée, que celui qui l'avait choisie a fait par elle de si grandes choses. On ne saurait trop mettre en relief, sans crainte d'exagération, cette disposition de la servante de Dieu. Les leçons d'humilité, que lui a données son Maître divin, ont été parfaitement comprises et pratiquées par cette amante de l'humilité qui se plaisait dans les humiliations et les rebuts, autant que d'autres se complaisent dans les recherches personnelles et la vaine gloire. La supérieure que Marguerite-Marie aima le plus, ce fut la mère Greyfié, parce que, selon ses propres paroles, elle la nourrissait « du pain délicieux de la mortification et humiliation ». La servante de Dieu parlait, avec une sorte de lyrisme, de sa petitesse, de son impuissance, de son abjection, de son néant. Dieu a pu, à son aise, se glorifier en elle et manifester sa puissance dans l'abaissement sincère où sa disciple bien-aimée a toujours su se tenir. C'est précisément cette attitude de Marguerite-Marie, qui rend témoignage, devant la critique la plus exigeante, de la vérité des Révélationes qui lui ont été faites et qu'elle a communiquées aux hommes, de la part de Dieu. Il y a des marques qui distinguent sûrement les opérations divines dans les âmes, de celles qui n'ont d'autre

principe que l'hypocrisie ou l'illusion. Mgr Languet, dans le magistral *Discours sur les vies miraculeuses des saints et particulièrement sur celle de la Vénérable Mère Marguerite*, qu'il a mis en tête de sa *Vie de la Vénérable Mère Marguerite*, les expose, d'après Gerson, d'une façon doctorale. La première de ces marques, c'est justement l'humilité héroïque : humilité constante qui fait que la créature qui reçoit les faveurs de Dieu, loin de se laisser enfler par elles, ou de s'en glorifier et de les rechercher avidement, les craint, s'en éloigne, les cache tant qu'elle peut, et ne les découvre que par obéissance, en le faisant avec simplicité, se tenant toujours prête à préférer l'obéissance à ces faveurs et aux lumières surnaturelles qu'elle croit avoir reçues. Une telle humilité serait à elle seule une marque suffisante, selon le mot de saint Grégoire : *Mens quae divino spiritu impletur, habet evidentissima signa sua veritatem et humilitatem.*

Aussi bien Mgr Languet ajoute : « C'est par cet endroit que les faveurs accordées à sœur Marguerite sont assurées. Jamais fille ne porta si loin l'humilité ; et jamais humilité ne fut ni plus constante, ni plus héroïque, ni plus éprouvée en toute manière : vingt ans d'épreuves continuelles peuvent rassurer les plus défiants. »

Mais d'autres marques viennent encore confirmer la vérité des faveurs célestes. C'est d'abord la discrétion dans la conduite : si la personne favorisée aime la règle et l'ordre ; si elle cherche les conseils d'autrui et s'y tient ; si elle préfère les voies communes

aux routes extraordinaires : si elle est fidèle aux pratiques et aux vertus de son état. Or, la Visitandine de Paray fut « une fille d'observance » que rien ne put jamais détourner de sa règle et de tous les exercices de la communauté. Notre-Seigneur lui avait dit : « Je veux que tu tiennes suspect tout ce qui te retirera de l'exacte pratique de ta règle, laquelle je veux que tu préfères à tout le reste. » Toujours elle s'ouvrit de tout à ses supérieures, qui l'ont attesté, particulièrement la Mère Greyfié, de façon éclatante. Elle préféra constamment leurs avis à ses propres pensées, quand même il en résultait pour elle des humiliations et des souffrances. Elle se plaignit souvent à Notre-Seigneur de ce qu'il ne la laissait pas dans la voie ordinaire de ses compagnes et elle tremblait sans cesse d'être abusée. Nulle ne fut plus fidèle à toutes les obligations de la vie du cloître. C'était un supplice pour elle quand on l'obligeait à aller au parloir et à écrire des lettres plus qu'on ne le fait d'ordinaire dans les communautés.

C'est ensuite la patience constante, héroïque, au milieu des railleries, des contradictions, des mépris. Marguerite-Marie souffrit, sans jamais se plaindre et en gardant le calme de son âme, qu'on contredit et méprisât ses Révélations. Elle se borna à attendre les moments de Dieu, se renfermant avec délices dans la confusion qu'elle éprouvait, sans murmurer, sans se défendre. Elle soutint cet état pendant plus de vingt ans, si bien qu'il fut manifeste à tous que l'esprit qui la conduisait était l'Esprit de Dieu.

Enfin, une quatrième marque, c'est la vérité, à savoir si la personne qui se dit éclairée de Dieu, ne rapporte, dans tout ce qui lui aurait été manifesté surnaturellement, rien qui soit contre la foi, contre les maximes de l'Évangile et la doctrine des saints, ou contre la subordination et l'obéissance due à l'autorité des premiers pasteurs ; si même il n'y a rien dans ses révélations qui aille contre la bienséance, le bon ordre et la droite raison. Or, il n'y a rien de plus sage, de plus généreux, de plus déférent à l'autorité de l'Église, de plus conforme aux traditions évangéliques et à la conduite des saints que tout ce qui se lit dans les écrits où la Bienheureuse a consigné les communications divines dont elle a été favorisée. Tout y est sage et on n'y peut trouver d'autre folie que celle de la Croix qui a été la passion des plus grands saints que l'Église honore.

Enfin, Mgr Languet note une cinquième marque, qui se trouve, avec un relief singulier, dans la vie et les écrits de la Bienheureuse Marguerite-Marie, à savoir que les révélations des âmes saintes ne tendent qu'à inspirer l'amour de Dieu, la ferveur, la pratique des vertus les plus parfaites et les plus sanctifiantes ; par quoi l'on peut conclure, sans crainte de se tromper, qu'elles viennent sûrement de Dieu.

Si on ajoute les miracles qu'elle a faits, ou que Dieu a opérés, pour confirmer la vérité des communications extraordinaires qu'elle recevait ; les prédictions claires et précises qu'on a entendues d'elle et qui ont été suivies de l'événement, on devra convenir qu'il

n'y a pas de révélations plus autorisées que celles qu'elle a rapportées. Et puis, redisons avec Mgr Languet, en présence des vertus de la servante de Dieu : « Voilà ce que j'appelle des vertus plus miraculeuses que les miracles, et voilà ce qui étant avéré, rend croyables les miracles, les révélations, les communications les plus étonnantes de l'Esprit de Dieu. »

Les écrits de Marguerite-Marie ont cela de très saisissant qu'ils contiennent des paroles d'une grandeur divine et dépassant de beaucoup la portée d'esprit de l'humble religieuse. Elles viennent manifestement de plus haut qu'elle : par exemple lorsque la Servante de Dieu faisait difficulté pour écrire, selon l'ordre de sa supérieure, le récit des grâces qu'elle avait reçues et, comme elle s'excusait sur son manque de mémoire, Notre-Seigneur lui dit : « Ne sais-tu pas que je suis la mémoire éternelle de mon père céleste qui ne s'oublie jamais de rien et dans laquelle le passé et le futur sont comme le présent ? » et une autre fois : « Je te rendrai si pauvre, si vile et abjecte à tes yeux, et je te détruirai si fort dans la pensée de ton cœur, que je pourrai m'édifier sur ce néant. » Elle écrivait elle-même : « Notre-Seigneur ne se plaît que dans les âmes anéanties, lesquelles sont tout en lui et trouvent tout en lui, lorsqu'elles ne sont rien en elles-mêmes. » Elle rapportait ainsi cette recommandation de son Maître céleste : « Prends garde de ne jamais ouvrir les yeux pour te regarder hors de moi. » Et cette déclaration faite à une de ses correspondantes : « Notre cœur est si petit qu'il ne peut conte-

nir deux amours, et n'étant fait que pour le divin, il n'a point de repos lorsqu'on y fait quelque mélange. » Est-ce l'humble fille de Verosvres qu'on entend parler ainsi ou bien saint Augustin, sainte Thérèse ou saint Jean de la Croix ?

Qui était donc cette religieuse ? sa naissance, sa famille, son éducation, son caractère, sa formation intellectuelle, morale et religieuse ?

Elle était fille d'un honnête homme que nous appellerions aujourd'hui : un bourgeois honorable. M. Claude Alacoque, son père, était juge de la seigneurie du Terreau, au bailliage du Mâconnais, parfait homme de bien, bon chrétien, le premier à Verosvres, après le seigneur, parent du curé. Sa mère, Philiberte Lamyn, de famille à peu près égale : sept enfants : foyer assez convenablement pourvu de propriétés et de biens temporels. Marguerite avait une marraine de noble famille, qui s'occupa d'elle et la prit parfois dans son château. Elle fut placée, pour son instruction, chez les Clarisses Urbanistes de Charolles, qui s'attachèrent à elle et auraient vivement désiré, plus tard, quand elle annonça une vocation religieuse, la retenir dans leur couvent. Elle y demeura deux ans seulement, et encore elle y fut malade. Voilà toute sa culture intellectuelle. Mais elle profita bien de tout ce qu'une jeune fille peut recevoir d'enseignement en deux années. D'ailleurs elle était bien douée. Un juge qualifié, la Mère Greyfié, l'appréciait comme il suit : « Elle était naturellement judicieuse et sage et avait l'esprit bon, l'humeur agréable, le cœur cha-

ritable au possible : en un mot, l'on peut dire que c'était un sujet des mieux conditionnés, pour bien réussir en tout. » Le Père Croiset écrivait d'elle : « Dieu lui avait donné beaucoup d'esprit, un jugement solide, fin et pénétrant, une âme noble, un grand cœur. » Voilà ce que fut la religieuse. Mais il est intéressant de tracer son portrait de jeune fille. C'était une nature droite, absolument sincère ; une âme pure, dévouée, compatissante ; un cœur très sensible. Elle avait l'esprit enjoué, un rayonnement de gaieté, un charme attirant : jolie fleur des champs, simple, gracieuse, au coloris modeste, d'une fraîcheur de lis embaumé. On l'a, plus d'une fois, comparée — comme son prénom y invitait — à ces marguerites aux blancs pétales et au cœur d'or, dont la brise balance les frêles corolles dans les prairies charolaises. Ce qui rehaussait toutes ces qualités et les enveloppait de grâce, c'était une extrême candeur. Tout était limpide et cristallin en elle. Aussi bien les choses terrestres l'attiraient peu. Son âme ardente visait tout de suite à ce qui lui paraissait élevé et généreux. Le monde la rechercha ; elle lui sourit à peine. La lutte qu'elle soutint contre l'attrait du monde fut extrêmement vive et attachante. En même temps que le plaisir l'attirait, au dedans d'elle la grâce travaillait activement. Elle sut correspondre aux appels déjà pressants et d'un caractère privilégié de Notre-Seigneur par un courage souvent héroïque. Elle se punissait de ce qu'elle appelait ses infidélités — oh ! combien légères et passagères ! — par des pratiques de mortifi-

fication, parfois excessives, et une recherche de la souffrance peu commune dans une jeune fille. Extrêmement dévouée à sa mère, qu'elle eut à assister dans ses maladies, éprise d'apostolat auprès des enfants, de charité pour les pauvres ; d'une patience inlassable dans les épreuves, les contradictions, les mauvais traitements qu'elle eut à subir, de la part de parents et de servantes, dans sa propre maison ; elle conçut, dès sa tendre enfance, des sentiments de piété très vifs, se voua à la Sainte Vierge, qui la protégea comme une fille de prédilection, fit vœu de chasteté à l'âge de quatre ans, alors qu'elle ne savait pas ce que c'était qu'un vœu, ni en quoi consistait la chasteté : — Dieu avait voulu prévenir en elle toute mauvaise influence du démon ou du monde, pour se conserver une âme innocente. Elle montra une ferveur, au-dessus de son âge, pour adorer le Saint-Sacrement. Tout son bonheur était — comme on le note de la Bienheureuse Jeanne d'Arc — de s'approcher le plus qu'elle pouvait de l'autel et de se tenir agenouillée longtemps, les genoux nus en terre, devant le tabernacle, où l'objet de tout l'amour de son cœur était enfermé. Déjà, durant sa vie de jeune fille dans le monde, son premier et principal maître — elle dira, plus tard, son unique Maître — fut Notre Seigneur Jésus-Christ, qui la voulut instruire, éclairer, former lui-même, pour la préparer à la conformité qu'il lui destinait, avec sa propre vie de souffrances, de sacrifices, de totale immolation.

Aussi bien, lorsque Marguerite-Marie vint au cloître,

sans qu'elle s'en doutât, elle était déjà très instruite dans les voies divines. Elle croyait ne pas savoir faire oraison et elle demanda des leçons à sa maîtresse qui, discernant peut-être que cette jeune prétendante était menée par l'Esprit de Dieu, la lui abandonna, en disant : « Allez vous mettre devant Notre-Seigneur comme une toile d'attente devant un peintre. » Il y avait longtemps que le Maître divin traçait sur cette toile d'attente l'esquisse de son « image souffrante ».

Mais Dieu veut que les opérations qu'il fait dans les âmes soient subordonnées à la conduite des supérieurs légitimes. Il le faut bien, sans quoi on serait exposé à l'illuminisme ; le démon se jouerait des âmes menées seulement par des inspirations sans surveillance et sans contrôle. Les révélations sont sujettes à l'illusion : Satan ayant le pouvoir d'agir sur les esprits, cherche à les décevoir. Le péril serait extrême en dehors de la règle divinement établie, que saint François de Sales formulait si clairement : « Tout est suspect hors de l'obéissance ; tout est assuré dans l'obéissance. » On peut se tromper, si l'on se conduit seul d'après des révélations ; on ne se trompera jamais en agissant d'après les ordres et sous la direction des supérieurs. C'est pourquoi Notre-Seigneur voulut que l'œuvre qu'il avait entreprise, dans l'âme de sa servante, fût reprise, assurée et coordonnée, dans le monastère, par les maîtresses et les supérieures de sa fidèle disciple. Puis il fallait l'instruire pour qu'elle pût elle-même diriger les autres ; — Elle devait être maîtresse des novices — avec sagesse, prudence et fermeté.

C'est ainsi que les supérieures et les directeurs examinant, discutant, vérifiant, contrôlant toutes les voies spirituelles de Marguerite-Marie, réussirent à constituer en elle un état d'âme très solide, à l'abri de toutes les illusions. La Servante de Dieu se sanctifia d'abord personnellement, puis elle devint, à cette école où Notre-Seigneur restait le Maître invisible, mais présent, une maîtresse de doctrine éminente. A l'étudier de plus près et plus complètement, on reconnaîtra qu'elle peut être comparée aux plus excellents maîtres de la vie spirituelle.

C'est par la grande voie, la « Voie royale de la Sainte-Croix », ouverte par la parole éternelle : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive » ; c'est par cette voie qu'elle mena ses novices et les correspondantes qui eurent recours à ses conseils : la volonté de Dieu avant tout comme règle de la volonté humaine, le dénuement de toutes choses, la destruction de soi-même — le vieil homme — par l'humilité et la mortification ; l'union à Dieu par l'oraison et l'acceptation de la souffrance : c'est le plan net, simple, de l'édification du temple de Dieu dans les âmes. On le pourra toujours orner, enrichir, embellir ; mais il ne faut pas sortir de cette architecture divine, en dehors de laquelle on pourra rencontrer des beautés factices, de la fantaisie spirituelle, sans aucune garantie de force, de sécurité, de solidité et de durée.

Cette doctrine est crucifiante à la nature, mais elle sanctifie sûrement et elle met dans l'âme la plénitude

qui récompense amplement des efforts et des sacrifices. Tant d'âmes, même avec des intentions droites, des élans généreux, des efforts intermittents, restent dans le marasme, la tristesse et l'ennui, souffrant du vide d'elles-mêmes ! Qu'elles se mettent à cette école du renoncement et bientôt elles se rempliront de Dieu. La croix toute seule est dure ; mais la Bienheureuse la montrait plantée dans le Sacré-Cœur de Jésus, qui, dans les desseins de Dieu, doit être l'attrait fort, irrésistible pour les âmes détachées des choses terrestres et d'elles-mêmes. C'est une intention suprême de miséricorde qui a dévoilé le Sacré-Cœur de Jésus pour appeler les hommes à l'amour divin, et les entraîner, par les charmes de ce cœur attirant, dans la voie chrétienne du salut. Par ce moyen, ne cessait de répéter Marguerite-Marie, tout ce qui semblait impossible est rendu facile ; tout ce qui était difficile devient aisé. Essayez, disait-elle, et bientôt vous reconnaîtrez qu'on trouve tout dans le Sacré-Cœur de Jésus : la force, le courage, la persévérance, la consolation et même la joie profonde, cent fois meilleure que les satisfactions superficielles de la nature et du monde. La Servante de Dieu avait une éloquence intarissable pour exposer les richesses, les bienfaits, les avantages de la chère Dévotion au divin Cœur.

Pour entrer dans l'intelligence de cette dévotion, si la vie de Marguerite-Marie donne des leçons et des exemples très efficaces, la lecture de ses écrits répand des lumières très vives, qui éclairent l'esprit et y laissent une forte et bienfaisante impression. Nous

espérons que la présente publication suscitera de nouveaux travaux, composés par des écrivains graves, qui sauront mettre en valeur tant de pages si belles, si chaudes et si encourageantes. La mission principale de la sainte Visitandine a été de montrer le Sacré-Cœur de Jésus, de redire ses promesses et d'attirer beaucoup d'âmes à lui. Elle n'y a pas failli durant son existence terrestre. Ses écrits la continueront avec une merveilleuse efficacité. On ne résiste pas, en les lisant, à son apostolat entraînant. Il semble qu'ils contiennent une vertu de grâce qui s'en exhale suavement pour les lecteurs sincères et vraiment désireux de faire des progrès dans l'amour de Dieu. Les paroles des saints, et celles de la Bienheureuse, tout particulièrement, ont cette propriété qu'elles renferment, pour l'esprit et pour le cœur, des richesses qu'on ne découvre qu'en les relisant et les méditant plus d'une fois. Une nouvelle lecture, si elle est accompagnée d'un désir surnaturel et de la prière, fait soudain jaillir des lumières qui illuminent l'âme, au point qu'on en est étonné et qu'on ne peut pas toujours retenir des cris de joie et d'admiration. Il nous est souvent arrivé, à la vingtième, à la centième lecture, d'être frappé par des clartés nouvelles, si bien que nous trouvions des éclaircissements que nous n'avions pas soupçonnés jusqu'alors. C'est le privilège des écrits inspirés par l'Esprit de Dieu. Nous ne craignons pas de promettre, aux lecteurs assidus de la Bienheureuse Marguerite-Marie, des découvertes spirituelles qui les réjouiront et seront, pour eux, aux heures marquées

par Dieu, selon leurs besoins, de vrais jaillissements de grâces, de forces et de consolations. Prenez et lisez : vous serez toujours réconfortés, excités à la piété et à la confiance. Vous pourrez y revenir souvent sans épuiser la fécondité divine de ces écrits tout pleins de la moelle de la vraie dévotion.

Au moment où nous achevons cette préface, nous remercions le Sacré-Cœur de Jésus de nous avoir permis de travailler un peu pour lui et nous le prions de favoriser et de bénir la présente publication, toute pleine de lui, et qui ne tend qu'à son honneur et à sa gloire.

Besançon, le 17 octobre 1914, au soir de la Fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

† FRANÇOIS-LÉON,

Archevêque de Besançon.

---



PREMIÈRE PARTIE

LA VIE

DE LA VÉNÉRABLE SOEUR MARGUERITE-MARIE  
PAR LES *CONTEMPORAINES*

AVEC DEUX APPENDICES :

- 1° Autres documents laissés par Les *Contemporaines*;
- 2° Actes authentiques concernant La Servante de Dieu.



## AVERTISSEMENT

SUR LA VIE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE  
PAR LES CONTEMPORAINES

On appelle *Contemporaines* deux religieuses de la Visitation de Paray : sœur Françoise-Rosalie Verchère et sœur Péronne-Rosalie de Farges <sup>1</sup>. Elles étaient originaires de Marcigny-sur-Loire, au diocèse d'Autun, l'une et l'autre intelligentes et instruites. La Bienheureuse les avait distinguées parmi ses novices et leur avait annoncé qu'elle mourrait entre leurs bras, ce qui fut vérifié par l'événement. Nous donnerons leur biographie, au troisième volume, avec les autres notices concernant les supérieures de Marguerite-Marie et les sœurs avec lesquelles elle a vécu. Ici, nous ne parlons que de leur rôle d'annalistes. Ce *Mémoire* — on appelait ainsi, jadis, la plupart des documents historiques ou biographiques — est écrit de la main de sœur Françoise-Rosalie Verchère ; mais sa jeune compagne travailla constamment avec elle, à rechercher les sources d'informations, à recueillir les textes, à les assembler et à les coordonner. Ce manuscrit de *la Vie de notre Vénérable sœur Marguerite-Marie Alacoque, etc.*, renferme, en deux cahiers, 341 pages, de format petit in-quarto, d'une grosse et belle écriture. On aime à travailler sur des textes d'un caractère si net. Elles se mirent à l'œuvre, dès le lendemain de la mort de leur sainte maîtresse. Leur intention était de recueillir, seulement pour le cloître, les souvenirs de la Vénérable sœur Alacoque, dont la mort semblait avoir consacré la sainteté. Leur travail y resta

1. On l'appelait aussi : Claude-Rosalie. Nous lui donnerons indifféremment l'un ou l'autre prénom, selon que le texte reproduit le portera.

confiné, jusqu'au jour où l'on entreprit la procédure de l'Ordinaire, en 1715. Alors, la Visitation de Paray demanda à son supérieur ecclésiastique, M. Languet, qui avait été chargé de cette procédure par l'évêque d'Autun, Mgr d'Hallencourt, duquel il était vicaire général, « au détroit de Moulins », de vouloir bien écrire une Vie de sœur Marguerite. Parmi les documents qu'on lui confia se trouvait le *Mémoire des Contemporaines*.

C'est l'œuvre intégrale desdites Contemporaines, que nous publions, pour la première fois, dans sa simplicité authentique, telle qu'elle est sortie de leur plume. Nous avons retranché tout ce qui y avait été intercalé ou ajouté, dans les éditions précédentes, pour le remettre ailleurs, chaque morceau à sa place documentaire. On se trouve donc désormais en présence d'une œuvre originale d'une seule main, ou plutôt de deux mains unies, qui offre un grand intérêt. Nous avons pris soin de la faire précéder d'un tableau qui donne les références des sources, paragraphe par paragraphe. Quelques rares passages ont échappé à nos recherches. Ils proviennent peut-être d'écrits perdus, à moins qu'ils ne soient les réflexions ou les souvenirs personnels des deux auteurs.

La vérité nous oblige à noter que la bonne et sainte sœur Péronne-Rosalie de Farges, dans son zèle pour répandre la dévotion au Sacré-Cœur, distribua trop libéralement, au dehors, les écrits de la servante de Dieu. Peut-être, de ce chef, beaucoup de lettres et de billets furent-ils perdus. On ne pouvait comprendre alors quel prix nous attacherions au moindre autographe de Marguerite-Marie. Cependant, nous devons une grande reconnaissance à la sœur de Farges, qui se refusa à donner satisfaction à sa maîtresse mourante, lorsqu'elle lui demanda de brûler son autobiographie. Formons le vœu que les épaves qui ont pu être recueillies, ici ou là, soient sinon rendues, au moins signalées à la Visitation de Paray, qui après en avoir pris une exacte copie, les retournera fidèlement à leurs possesseurs, comme elle l'a déjà fait souvent.

Ce travail des Contemporaines manque d'ordonnance. La chronologie n'y est pas observée. Elles reviennent parfois sur des sujets déjà traités : la composition est donc assez impar-

faite. C'est, à vrai dire, une compilation, mais combien pieuse, sincère et naïve ! Il s'y rencontre des pages charmantes et pleine d'attraits.

Les citations fort nombreuses ne sont pas toujours textuelles. A cette époque on ne tenait pas à une scrupuleuse exactitude des « extraits » qu'on faisait et on ne se préoccupait pas d'en donner les références. Nous avons suppléé à cette lacune, de telle sorte que le lecteur et surtout les écrivains puissent, à l'aide de notre tableau de références, se reporter, des citations au texte authentique, vérifier, comparer et rectifier les passages cités qu'ils retrouveront dans les autres parties du premier volume, ou au deuxième volume, parmi les diverses œuvres de la Bienheureuse.

Le style des Contemporaines est simple, de bon aloi ; nous l'avons respecté sans souci des incorrections, ni des phrases boiteuses ou inachevées, nous bornant à donner l'orthographe moderne. C'est, au reste, le style de la Visitation, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, puisque la présente vie est composée de morceaux pris à la Mère de Saumaise, à la Mère Greyfié, à la Bienheureuse Marguerite-Marie ; et tout cela est assemblé par deux novices de la Servante de Dieu.

S'il y a des tournures irrégulières ou du moins vieilles et tombées en désuétude, il y en a qui sentent leur grand siècle et plairont singulièrement au lecteur fatigué du style trop souvent compliqué et recherché de notre temps.

Besançon, le 30 septembre 1914.

† FRANÇOIS-LÉON,  
Archevêque de Besançon.

---

RÉFÉRENCES  
POUR LA VIE OU MÉMOIRE DES CONTEMPORAINES

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par	Écrit par	Écrits	Autres	A	B
		elle- même	la Mère de Saumaise	de la Mère Greyfié			
		Numéros	Numéros	Numéros			
1	Sa naissance.....					1	33
2	Sa piété précocce et son horreur du péché.....	2				2	34
3	Son attrait pour le Saint-Sacrement.....					2	34
4	Elle fait vœu de chasteté.... (Manchette du Manuscrit).	2		1		3	35
5	Protection de la Sainte Vierge.....	3				3	35
6	Son attrait pour l'oraison.....	12-13				4	36
7	Mort de son père, 1655.....	4				5	37
8	On la met en pension.....	5				5	37
9	Sa première communion..... M. du M.	5				5	37
10	Ses premières idées de la vie religieuse.....	5				6	38
11	Elle tombe malade et rentre dans sa famille.....	6				6	38
12	Grâce qu'elle reçoit de la Sainte Vierge..... M. du M.	6				6	38
13	Elle reçoit le don d'oraison.....					7	39
14	Son désir de la communion.....	13				7	39
15	Ses deux plus grandes fautes.....	14				7	39
16	Sa mortification.....	8-18				8	40
17	Elle se laisse aller au plaisir.....	7				8	40
18	Le Seigneur répand l'amertume sur ses joies.....					8	40

19	Sa répugnance à écrire sa vie.....	1		41
20	Le Fils de Dieu mémoire éternelle de son Père.....	10		41
21	Son amour pour le plaisir.....	7		42
22	Épreuves domestiques.....	8		42
23	Elle se retire à l'écart pour prier.....	8		43
24	Vue de Notre-Seigneur souffrant, <i>Eccce homo</i> . M. du M.....	9		44
25	Sa charité pour les personnes qui la persécutaient.....	9		44
26	Maladie de sa mère.....	11		44
27	On désire la marier.....	16		45
28	Notre-Seigneur lui rappelle son vœu de virginité.....	16		46
29	Ses combats intérieurs.....	16-17		46
30	Jésus-Christ se présente à elle dans l'état de flagellation.....	17		47
31	Ses austérités.....	18		48
32	Sa crainte d'offenser Dieu.....	18		48
33	Son désir de la vie religieuse.....	19		48
34	Son amour pour les pauvres.....	20		49
35	Elle apprend le catéchisme aux petits enfants.....	20		49
36	Elle soumet sa volonté.....	20		50
37	Notre-Seigneur lui explique sa conduite sur elle.....	21		50
38	Spéciale protection de la Sainte Vierge.....	22		50
39	Notre-Seigneur dans l'état de la flagellation.....	21		51
40	Jésus-Christ fixe ses irrésolutions.....	24		51
41	On l'engage à entrer aux Ursulines.....	26		52
42	Saint François de Sales l'accepte pour fille.....	27		53
43	Elle revient auprès de sa mère.....	28		53
44	L'image souffrante de Notre-Seigneur.....	29		53
45	Notre-Seigneur est lui-même son directeur.....	30		54
			Procès de	
			1715, déposé	
			si, de Chry-	
			sostome Ala-	
			coque.	
			Id.	
			17	49
			18	50
			18	50
			19	50
			19	51
			20	51
			20	52
			21	53
			21	53
			21	53
			22	54

Nombres des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greylé	Autres références	A	B
46	Elle reçoit pendant un Jubilé les avis d'un religieux.....	31				22	51
47	On essaie encore de l'engager aux Ursulines.....	32				22	51
48	Elle recourt à la Sainte Vierge.....	32				22	51
49	Elle vient à Paray.....	33				23	55
50	Doux reproche du Sauveur.....	34				23	55
51	Elle entre au monastère de Paray.....	35				24	56
52	La Mère Marguerite-Hieronyme Hersant.....				Autres do- cum. biogr. 2 <sup>e</sup> abrégé.	24	56
53	Ses dispositions intérieures.....	35				25	57
54	Sœur Anne-Françoise Thouvant.....					25	57
55	Son respect pour sa supérieure et sa maîtresse.....	35			Id. 1 <sup>er</sup> abrégé	25	58
56	Ses qualités naturelles.....				Id. 2 <sup>e</sup> abrégé	26	58
57	La toile d'attente.....	36		32		26	58
58	Leçon de saint François de Sales sur l'obéissance.....	37				27	59
59	Ses vertus.....					27	59
60	Sa prise d'habit.....					27	59
61	Promesses de faveurs pour le temps de son noviciat.....	38				28	60
62	On l'éprouve sur l'oraison et la mortification.....	39-40				28	60
63	Elle surmonte une répugnance naturelle.....	41-42		5		29	61
64	Notre-Seigneur lui reproche une affection trop naturelle.		1			30	62
65	Elle voit Notre-Seigneur converti de plaies.....		2			31	63
66	Elle se fait une solitude intérieure.....		10			31	63

67 Elle s'offre à souffrir pour les pécheurs.....	3	32	64
68 Notre-Seigneur lui demande l'amour du prochain.....	3-8	32	64
69 Son occupation à l'oraison.....	4-5-6	34	65
70 Vie crucifiée.....	7	36	67
71 On l'éprouve avant sa profession.....		34	66
72 Notre-Seigneur lui promet d'ajuster ses grâces à l'esprit de sa règle.....	13	35	66
73 Elle garde une ânesse pendant sa retraite de profession.....	13	36	68
74 Connaissances particulières sur la Passion.....	50	37	69
75 Comment elle se comporte à l'oraison.....	12-13	61	92
76 Résolutions de sa profession..... M. du M.		38	70
77 Le 6 novembre 1672..... M. du M.	44	39	71
78 Notre-Seigneur la gratifie de sa présence sensible.....	45	40	71
79 Son respect pour la divine présence.....	45	40	72
80 La Mère M.-F. de Saumaise.....		40	72
81 Mémoire de la Mère de Saumaise.....		114	145
82 Sa fidélité à la grâce.....		41	72
83 Sa ferveur dans les différents emplois.....		41	73
84 Elle est maîtresse des pensionnaires.....		42	73
85 Elle était ingénieuse à se mortifier.....	38	42	73
86 Sa douceur pour le prochain.....	17	43	75
87 Son esprit uniquement occupé de Dieu.....	35	44	75
88 Le Cœur de Jésus, Livre de vie.....		65	96

Sentiments  
de ses Re-  
traites, t. II.

Id.

Ms. 3, p. 73  
et suiv. Re-  
cueil de Ne-  
vers, p. 121,  
Ital., p. 10.

Aut. doc.  
biogr. 2°  
abrégé.

Id.

Note, Ms, 4.

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres références	A	B
89	Recevoir la croix, c'est recevoir Jésus-Christ .....		38			45	77
90	Désir de la communion .....		14-32			46-67	77-98
91	Tableau animé .....		15			52	83
92	Sa crainte de l'abus des grâces .....		18			52	83
93	Avantage des afflictions .....		20			112	142
94	L'image vivante de Jésus crucifié .....		20			113	143
95	Jubilé .....		23			159	188
96	Saint François de Sales lui fait voir les défauts .....		21			46	77
97	Son attrait pour le Saint-Sacrement .....		28			47	78
98	Chagrin de ne pouvoir faire oraison. Réprimande de Notre-Seigneur .....				Ms. 4. Croi- set, p. 23 ; Languet, 1729, p. 59. Rec. Né- veys, p. 101.	47	79
99	Elle ne doit pas être une pierre d'achoppement .....		39			47	79
100	Son application à Dieu .....		28			48	79
101	On lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle .....		11			48	80
102	Grâces reçues pendant les quatre premières années de religion .....		9			49	80
103	Guérison d'une extinction de voix .....		19			50	81
104	Le Cœur de Jésus est un abîme .....		22			51	83
105	Elle voit encore Notre-Seigneur tout couvert de plaques ..		36			56	87
106	Notre-Seigneur lui demande son cœur qui sera un autel de sacrifice .....		21			64	95



107	Il lui montre une âme qui se fait souffrir dans la Communion.			
108	Le Cœur de Jésus par terre délicieux.	29	65	96
109	Elle porte le poids de la sainteté de Justice.	37	66	97
110	Grande faim de la communion.	30	66	97
111	Pratique pour honorer les abaissements du Verbe.	31-32	67	98
112	Vision du jour de l'Assomption.	33	114	144
113	Le Cœur de Jésus source d'eau vive.	41	104	135
114	Notre-Seigneur lui donne sa croix.	42	105	135
115	Pratique pour le vendredi.	44	86	117
116	Trois dispositions pour trois principaux exercices.	45	68	100
117	Son cœur doit être une lampe ardente.	46	69	100
118	Notre-Seigneur lui change son cœur.	40	69	101
119	Deux saintetés en Dieu, d'amour et de justice.	40	70	101
120	Elle demande à Notre-Seigneur de la laisser dans la voie commune.	46	44	76
121	Notre-Seigneur lui demande le sacrifice de sa liberté.	47	71	102
122	Notre-Seigneur lui montre une grande croix.	48	44	76
123	Il la reprend de ses moindres fautes.	49	45	76
124	Leçon qu'elle reçoit de Notre-Seigneur sur l'obéissance.	51	72	103
125	Il la fait reposer sur sa poitrine.	52	73	104
126	Notre-Seigneur met le cœur de Marguerite dans le sien.	53	74	105
127	La disciple bien-aimée du Sacré-Cœur.	54	74	105
128	Chaque premier vendredi, le Sacré-Cœur lui est montré comme un soleil.	54	75	106
129	La douleur au côté lui a duré toute sa vie.	55	75	106
130	Notre-Seigneur lui découvre son Cœur.	55	75-137	107-167
131	Il lui demande de suppléer à l'ingratitude.	56	77	108
132	Il lui prescrit la communion des premiers vendredis et l'heure sainte.	57	77	108
133	Elle rend compte à sa Supérieure qui l'humilie.	58	78	109
			78	109

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres références	A	B
134	Elle tombe malade.....	58				79	110
135	Vision des trois personnes de la Sainte Trinité.....	59				79	110
136	La Supérieure exige son rétablissement comme preuve.	60				80	111
137	La Sainte Vierge la guérit et lui promet sa protection...	60				80	111
138	Notre-Seigneur lui fait sentir les plus petites imperfec- tions.....	61				81	112
139	Il lui donne en un tableau la vue d'elle-même.....	62				82	113
140	Connaissance qu'elle eut le jour de la Toussaint.....	62-63				82-59	113-90
141	Impression de la sainteté de Dieu.....		25-26			81	115
142	On l'oblige à consulter des personnes de doctrine.....						
143	Notre-Seigneur lui promet de lui envoyer le P. de La Colombière.....	80			Lettre 132.	80-85	111-115
144	La Mère de Saumaise (M. du M.) lui ordonne de s'ouvrir au Révérend Père.....	80				81-88	112-119
145	Il la rassure et la console.....	81				89	120
146	Cet entretien lui attire des humiliations.....	81				89	120
147	Sainte union du Révérend Père et de la Bienheureuse..	82				90	121
148	Elle lui fait connaître ce qui lui a été révélé à son sujet.	82				90	121
149	Elle le consulte sur sa répugnance à écrire lettres et billets.	82				91	122
150	Il lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle.....	83				91	122
					Retr. spir.	92	123
151	La grande Révélation du Sacré-Cœur.....	92			du P. de La Colomb. Id.	93	123

153	Elle devra s'adresser au P. de La Colombière.....	93	Id.	94	124
154	Le P. de La Colombière inspire la dévotion au Sacré-Cœur à ses pénitentes. ....		Procès de 1715.	95	125
155	Le P. de La Colombière est envoyé en Angleterre.....	93	Retr. spir. du P. de La Colomb. Lettres du R. P., passim, Ital., I, 3 à 9.	96	126
156	Mémoire que Sacre Marguerite donne au Père .....			97	127
157	Fragments de lettres du Révérend Père à la Mère de Saumaise.....		Recueil	98	129
158	La Mère de Saumaise était alors supérieure à Moulins ..		Nevers, p. 125, et Ital.	131	161
159	Résolutions inspirées par le P. de La Colombière .....			96	126
160	Le P. de La Colombière revient à Paray.....		Procès	153	183
161	Elle lui prédit sa mort.....		1715. Dép. Biscefrand.	154	183
162	Elle donne l'assurance de son bonheur.....		Id.	155	184
163	Double tableau d'une vie heureuse et d'une vie crucifiée.	66		103	134
164	Satan obtient de l'éprouver et de la tenter.....	68	27	106	136
165	Il se montre à elle et lui fait des menaces.....	68		106	137
166	On la met à l'infirmerie.....	69		107	137
167	Le démon la fait tomber d'un escalier.....	69		107	138
168	Son ange gardien la soutient.....	69		107	138
169	Actes héroïques de mortification.....	71		108	138
170	Le Seigneur veut qu'elle s'offre comme victime.....	72-77		109	139

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres Références	A	B
171	La Mère Greyfié..... M. du M.			4		118	149
172	La Mère Greyfié attribue l'origine des grâces à une vic- toire sur une répugnance.....			5-6 7		119 121	150 151
173	Son humilité et sa charité.....			8		121	151
174	Témoignage de la Mère Greyfié sur la communauté de Paray.....			8		122	152
175	La Mère Greyfié humilie la servante de Dieu.....						
176	Par conformité au couronnement d'épines elle souffre de la tête.....			8			
177	Elle y reçoit un coup violent.....			8	Ms. 4.	144	173
178	Pratique de l'Heure sainte.....			13		122	152
179	La Mère Greyfié la lui retranche.....			13		122	152
180	Elle la lui rend après la mort de la sœur Quaré.....			24		122	152
181	Notre-Seigneur la soutient dans ses peines.....			24		—	—
182	Bas sentiments qu'elle a d'elle-même.....			24		—	—
183	Tentation de gourmandise.....			24		—	—
184	Sage conduite de la Mère Greyfié.....			24	Lettre de la M. G. à Sr des Escures	—	—
185	Elle porte le poids de la divine justice.....					150	179
186	Sa répugnance à écrire ce qui se passait en elle.....	79				—	—
187	Le Cœur de Jésus lieu de sa solitude.....	87				139	169
188	Elle passe cinquante jours sans boire.....	87				139	169

190	Elle fait à Notre-Seigneur une donation entière d'elle-même.....	84			128	157
191	La Mère Greyfié écrit cet acte.....		50		128	158
192	Notre-Seigneur la constitue héritière de son Cœur et de ses trésors.....		50		129	159
193	Elle grave le nom de Jésus sur son cœur.....	84			129	158
194	Promesse en faveur de la Mère Greyfié.....	84			129	159
195	La Mère Greyfié est rassurée par le P. de La Colombière.....		14		130	159
196	Prudence de la Mère Greyfié.....		id.	1 <sup>o</sup> lettre à S <sup>r</sup> des Es-cures.	130	160
197	Réprimande de la Mère Greyfié.....		8		131	160
198	Violentes tentations du démon.....	88			133	163
199	Avis de la Mère Greyfié..... M. du M.		passim		134	164
200	C'est toujours la Mère Greyfié..... M. du M.		id.		168	197
201	Son obéissance..... M. du M.		10		147	177
202	Sévère réprimande de la Mère Greyfié.....		id.		148	178
203	Elle la fait sortir de l'infirmierie.....		id.		148	178
204	Notre-Seigneur lui rend la santé.....		id.		149	178
205	Autre maladie.....	101			166	195
206	Obéissance que lui donne la Mère Greyfié.....		39		166	195
207	La Supérieure lui fait demander une prolongation de santé.....		id.		166	195
208	Seur Marguerite obtient que la petite sœur de Senneccé reçoive les sacrements.....	102			167	196
209	Elle grave une seconde fois le nom de Jésus sur son cœur.....	103		Procès de 1715. Dépos. de S <sup>r</sup> de Far-ges.	141	171
210	La Mère Greyfié la fait sortir de l'infirmierie.....	105-106			152	181

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres Références	A	B
211	Son amour pour la pauvreté..... M. du M.			12		—	—
212	Son amour pour Dieu.....			12-13		123-141	153-170
213	Son attrait pour le Saint-Sacrement.....			id.		123	153
214	Elle passe la nuit du jeudi saint devant le Saint-Sacrement.....			12	Procès de 1715. Dépos. de plusieurs. Circulaire du monast. de Paray.	158	187
215	Son ardeur pour la sainte communion.....		34	12		68	99
216	Ses souffrances dans le temps de carnaval.....	108-110				157	186
217	Notre-Seigneur aurait institué pour elle son sacrement d'amour.....	97				—	—
218	Association avec les Séraphins.....	101				76	107
219	Notre-Seigneur lui présente une couronne d'épines.....	107				160	190
220	Jésus-Christ son seul consolateur et la Croix son trésor.	85				162	191
221	Sans le Saint-Sacrement et la Croix elle ne pourrait pas vivre.....	86				162	191
222	Son partage était dans la Croix et l'humiliation.....	106			L e t t r e 141.	163	192
223	Offrande héroïque à la divine justice.....				Lettres141, 135 et 136.	123-164	153-193
224	Sentiments d'amour pur.....	100		14		161-263	193-291

226	Dieu seul lui sainte.	111					
227	Rigueur divine pour la purifier de ses fautes.....	111					
228	Notre-Seigneur lui montre ce qu'elle aura à souffrir.....						
229	Elle regrette les sévérités de la Mère Greyfié.....		20		Lettre 26, 134.	212	240
230	Son aversion pour les emplois, le parler et les lettres.....				Lettre 136.	187	216
231	Réponse au P. B. sur l'imperfection de notre amour pour Dieu.....					188	217
232	Elle passe de la charge d'assistante à celle de maîtresse des novices.....					189	218
233	Ses instructions à ses novices.....					198	227
234	Pédiction de saint François de Sales sur la Visitation.....					199	228
235	Mission de manifester aux hommes le divin Cœur.....		15		Vie du Saint par Mgr de Mautpas.	229	257
236	La Mère Greyfié..... M. du M.					137-200	166-229
237	Commencement de la dévotion au Sacré-Cœur dans cette communauté..... M. du M.					206	235
238	Fête de sainte Marguerite au noviciat.....					207	235
239	Blâme jeté sur la sainte maîtresse.....					210	239
240	La Mère M.-Christine Melin..... M. du M.					210	239
241	Les contradictions ne font qu'enflammer son zèle pour le Sacré-Cœur.....		15		Lettre 39,	211	240
242	La Mère Greyfié lui envoie une miniature du Sacré-Cœur.		16-17		Lettres 40, 41.	222	251

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Saumaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres Références	A	B
243	Vue de la V. M. Clément sur saint François de Sales.....				Vie de la M. Clément.	229	257
244	L'ordre de la Visitation est destiné à honorer le Sacré- Cœur.....				Id.	229	257
245	Esprit de discernement de la servante de Dieu.....			14	A u t r e s	230	258
246	Elle est blâmée au sujet d'une postulante.....				doc. biogr. 2.	231	259
247	Son humilité.....			14		232	260
248	Sa patience.....					233	261
249	Ses novices prennent son parti. Elle les réprimande.....					235	263
250	Sa paix et sa joie dans la persécution.....	96			Lettre 48.	237	265
251	Le P. Rolin est envoyé à Paray.....				L e t t r e s autogr. du P. Rolin.	238-245	266-273
252	Vœu de perfection.....				Croiset, p. 46, ms. 4.	248	276
253	L'unité du pur amour dans la multiplicité.....				Croiset 53.	268-253	275-281
254	Saint François d'Assise lui est donné pour conducteur..				T. II. Autob. Frag. III.	253	281
255	Lettre au P. Rollin.....				Croiset, 63 et suiv. Let- tre 134.	254	282

257	On lui retrace la communion des premiers vendredis.					
258	Sœur Fr.-Rosalie Verchère tombe malade.					243
259	Sœur M.-M. des Escures (M. du M.). Billet de la servante de Dieu.					243
260	On lui rend la communion des premiers vendredis.					243
261	Comment elle exhorte et dirige ses novices.					245
262	Estime des novices pour leur maîtresse.					246
263	Paissez mes agneaux.					248
264	Triomphe de la dévotion au Sacré-Cœur dans la communauté.					248
265	La grande fête du Sacré-Cœur au monastère de Paray.					268
266	L'année 1686. M. du M.					269
267	On décide de bâtir une chapelle au Sacré-Cœur.					269
268	Promesse en faveur de la Mère Melin.					270
269	Renouvellement de ferveur dans la communauté.					270
270	Joie de la servante de Dieu.					270
271	Elle quitte la charge de maîtresse des novices.					272
272	Premier petit oratoire dédié au Sacré-Cœur.					281
273	Lettre à la Mère Greyfié pour lui témoigner sa joie.					281
274	Autre lettre à la Mère Greyfié.	18-22				172
275	Autre lettre à la même.	19				249
276	Grâces pour ceux qui persévèrent dans la dévotion au Sacré-Cœur.	21-22				261
277	Lettre à la Mère de Saumaise.					317
278	Autre lettre à la Mère de Saumaise.					317
279	Infidélité du peuple choisi.					311

	Croiset, p. 49.	84	117
	Lettre 134.	214	243
		214	243
	Lettre 34.	215	243
		217	245
		217	246
		219	248
	A u t r e s		
	doc. biogr.	220	248
		240	268
		241	269
		241	269
		242	270
		243	270
		244	270
		244	272
		257	281
		257	281
		245	172
		224	249
		232	261
	Lettre 87.	290	317
	Lettre 100.	290	317
	T. II. Autobiogr.,	287	311
	fragm. VI.	85	54

Numéros des manchettes	MANCHETTES	Vie par elle- même	Écrit par ordre de la Mère de Sainnaise	Écrits de la Mère Greyfié	Autres références	A	B
280	Un vendredi le Sauveur la fait reposer sur son Cœur.....				Id., frag. VII. Lettre 142.	57 114, 152-262	89 114, 181-290
281	Grâce reçue un Vendredi saint.....				Ms. 3, p. 55.	145	174
282	Grâce reçue un jour de l'Ascension.....				T. II, Au- tobiogr., fragm. I.	145	175
283	Notre-Seigneur lui donne des marques de discernement.				Id., frag. IX.	145	175
284	On la remet aide à l'infirmerie.....					259	286
285	Elle est nommée de nouveau maîtresse des pensionnaires.					259	287
286	Il lui survient un grand mal de doigt.....					260	287
287	Lettre à la Mère Greyfié.....			22	T. II. Lettre 70.	260	283
288	Elle est élue assistante pour la deuxième fois.....				Ms. 3, p. 68.	166-263	195-291
289	Elle obtient de Notre-Seigneur de n'être pas élue supérieure.....				Languet, édit. 1729, p. 320, nouv. édit., p. 152.	292	319
290	Elle est maintenue dans sa charge d'assistante.....				T. II, let- tre 142. Circ. de la visit. de Paray. Au- tob. IV. Sen- tim. de ses	293	320
291	Lettre au R. P. de La Colombière.....	95				289	316

292	Ses retraits. Retraite de 1678.....			192	221
293	Notre-Seigneur lui donne un ange pour gardien fidèle.....			126	156
294	Retraite de 1684.....	48		192	221
295	Le Cœur de Jésus fournaise d'amour.....			193	222
296	Son union à Jésus immolé au Saint-Sacrement.....			194	223
297	Notre-Seigneur au jardin des Olives.....			52	84
298	Notre-Seigneur lui annonce qu'il appesantit sur elle sa sainteté de justice.....	50		53	84
299	Un rayon de lumière du Cœur de Jésus dans le sien.....	50		—	—
300	La Sainte Vierge remet l'Enfant Jésus entre ses bras.....	53		196	225
301	Le P. Rollin..... M. du M.	51		293	322
302	Elle se prépare à la mort.....			295	322
303	1690..... M. du M.			296	322
304	Lettre à son directeur.....			299	326
305	Derniers progrès dans la perfection.....			300	327
306	Sa dernière maladie.....			301	328
307	Elle rend son âme à Dieu.....			304	331
308	Sa réputation de sainteté.....			305	332
309	On a recours à son intercession.....			307	333
310	Guerison de sœur Desmoulins.....			307	334
311	Merveilleux effets de sa protection.....			308	335
312	Ses connaissances surnaturelles.....		23	309	336
313	La Mère Greyfié..... M. du M.		id.	311	337
314	Lettre du R. P. Croiset.....			312	339
315	Lettre du R. P. Rollin.....			313	339

retraites.

Sentim.

de ses re-  
traites, VI.

Id., VI,

t. II, lettre  
130.

Ms. f.

1<sup>o</sup> p.: Cir-  
de la Visit.

de Paray.

# APPENDICES

A LA VIE PAR LES CONTEMPORAINES

## I. — Autres documents laissés par les Contemporaines.

Numéros des documents	TITRES DES DOCUMENTS	Références	A	B
1	Petit abrégé de la sœur de Farges.	Ms. 6, tout à la fin, <i>inédit</i> , sauf quelques lignes mises en notes par A. et B. <i>Recueil de Nevers, inédit</i> . Ms. 3.	201	230
2	Autre abrégé.....			
3	Amour héroïque de la servante de Dieu pour la souffrance.....		166	195
4	Obéissance de la servante de Dieu au sujet de l'Heure sainte.....	Ms. 4, à la fin, et <i>Recueil de Nevers</i> , p. 110.....	293	320
5	Détail sur les premiers honneurs rendus au Sacré-Cœur par le noviciat, puis par la communauté....	Ms. 2, qui ne contient que trois feuillets de la main de la sœur de Farges, selon toute apparence. Deuxième partie du morceau, <i>inédit</i> .....	207	236
6	Premières pratiques de dévotion au Sacré-Cœur, en usage à la Visitation.....			

## II. — Actes authentiques concernant la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque.

1	Acte de baptême.....	Registres de catholicité de la paroisse de Verosvres....		
2	Quittance de la supérieure des Clarisses de Charolles pour le prix de la pension de Marguerite Alacoque.....			
3	Acte de confirmation produit au procès de 1715.....	Original aux archives de la Visitation de Paray.....		
4	Testament de Damoizelle Marguerite Alacoque.....	Minute à l'étude Thévenin, à Charolles.		
5	Acte de vêtue (autographe).....	« Livre du noviciat. »		
6	Autre acte de vêtue.....	« Registres des vestures à l'habit et professions ».....		
7	Acte de profession.....	Id.		
8	Acte de décès.....	« Registre mortuaire ».....		

VIVE † JÉSUS !

LA VIE DE NOTRE VÉNÉRABLE SOEUR  
MARGUERITE-MARIE ALACQUE

Décédée en odeur de sainteté,  
En ce monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paray  
le 17 octobre 1690.

Dieu avait singulièrement choisi cette chère sœur pour faire connaître la dévotion au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a prévenue, pour cette fin, presque dès le berceau, de ses bénédictions, avec tant d'abondance et d'une manière si extraordinaire, qu'on croit que les grandes vertus qu'elle a pratiquées dans sa tendre jeunesse paraîtront avoir quelque chose de merveilleux.

Elle vint au monde le jour de sainte Madeleine, 22 juillet de l'année 1647<sup>1</sup>, et prit naissance au Terreau<sup>2</sup>, fut baptisée dans la paroisse de Verosvres, petit village dépendant du Mâconnais<sup>3</sup>, d'une honorable famille et assez bien

†  
Sa nais-  
sance.

1. Les *Contemporaines* ont écrit : 1648 ; mais l'acte de baptême, qui est conservé aux registres paroissiaux de Verosvres, fait foi que Marguerite-Marie naquit en 1647. Voir 1<sup>er</sup> appendice, *Actes authentiques*, 1.

2. C'est une erreur. Marguerite-Marie est née à Lhautecour, autre village dépendant de la paroisse de Verosvres. On comprend aisément que les *Contemporaines* aient pu se tromper sur les faits relatifs à l'origine de leur Bienheureuse sœur. Elles étaient surtout des témoins irrécusables de sa vie du cloître. Voir la note sur *Le lieu de la naissance de la Bienheureuse*, au 3<sup>e</sup> vol.

3. La plus grande partie du territoire de Verosvres appartenait au Charollais, notamment le bourg de Verosvres et le hameau du Terreau ; mais la partie du village de Lhautecour qui avait nom : les Janots, et qui abrita le berceau de la sainte enfant, dépendait du bailliage du Mâconnais. Voir la note : *La paroisse natale de la Bienheureuse Marguerite-Marie*, au 3<sup>e</sup> vol.

2 partagée des biens de fortune selon sa condition. Dès que cette chère sœur se sut connaître, Dieu la prévint par des traits si doux et si forts, qu'elle ne put résister aux poursuites amoureuses de la grâce. Il lui fit voir la laideur du péché d'une manière si forte, qu'il lui imprima tant d'horreur dans son cœur, que la moindre tache lui était un tourment insupportable, et, pour arrêter la vivacité de son enfance, l'on n'avait qu'à lui dire que c'était offenser Dieu, pour l'arrêter tout à coup et la faire retirer de ce qu'elle avait envie de faire.

La grâce prévenant l'usage de la raison, lui inspira des sentiments si extraordinaires et si généreux qu'on a sujet de douter si depuis plusieurs siècles on a rien vu de pareil en ce point. Il semble que cette chère petite ait voulu en quelque manière imiter le petit saint Jean-Baptiste, qui fit dans son plus bas âge de si grandes austérités dans le désert, non pas pour expier, mais comme pour apprendre à prévenir les premières atteintes d'un vice si dangereux.

3 Étant à la campagne, auprès d'une dame sa marraine<sup>1</sup>, n'étant pour lors âgée que de quatre ans, elle se sentait un attrait si grand d'être à l'église, que bien loin de s'y ennuyer, elle n'avait aucun plaisir en la vie égal à celui d'y demeurer longtemps, et n'en sortait qu'à regret. Et, comme par bonheur pour elle, la maison où elle était se trouvait fort près de l'église<sup>2</sup>, elle sortait souvent du logis

1. M<sup>me</sup> de Fautrières-Corcheval, née Marguerite de Saint-Amour.

2. Un des meilleurs biographes de la Bienheureuse, le R. P. Daniel, a cru que Madame de Fautrières habitait le château du Terreau, près Verosvres ; mais il est démontré par d'anciens titres que le château du Terreau n'a jamais appartenu à cette famille, qui habitait celui de Corcheval, près Beaubery. Le château de Corcheval avait sa chapelle, qui est encore debout, tout à côté du vieux manoir. Il était donc facile à la petite Marguerite de s'y rendre à toute heure, sans inquiéter la vigilance des personnes qui prenaient soin d'elle. En outre, il y avait, à une distance d'environ trois cents mètres du château, une ancienne chapelle dédiée à saint Fiacre, dans laquelle le service divin se faisait régulièrement. Cf. abbé Muguet : *Histoire de la jeunesse de la Bienheureuse Marguerite-Marie*, dans le *Pèlerin de Paray-le-Monial*, n° de janvier 1882.

Sa piété  
précoce et  
son hor-  
reur pour  
le péché.

3  
Son attrait  
pour le S.-  
Sacrement.

pour s'y aller rendre, s'y tenant à genoux, les mains jointes, sans avoir autre chose dans l'esprit que les premiers principes de la doctrine chrétienne, qu'on enseigne aux enfants dès qu'ils commencent à parler.

Elle croyait Dieu plus présent à l'église qu'ailleurs, à cause qu'on l'avait instruite, selon sa petite capacité, que Jésus-Christ, Dieu et homme, réside réellement en corps et en âme au très Saint-Sacrement de l'autel. Elle croyait cette vérité simplement et se plaisait en la sainte présence de Celui qui, dès lors, prenait possession de son cœur tout innocent. Elle disait que, dès ce temps-là, deux personnes du logis prenaient soin, à défaut l'une de l'autre, de lui enseigner à prier Dieu, lire et dire son catéchisme ; que par un instinct secret, elle fuyait autant qu'il lui était possible l'une de ces deux personnes et s'allait rendre aux soins de l'autre, dont elle aimait mieux souffrir les rebuts que recevoir les caresses de la première. Elle sut, étant plus avancée en âge, que son instinct l'éloignait d'une personne qui ne vivait pas bien selon Dieu et lui faisait rechercher celle de qui il était servi chrétiennement.

Dès ce bas âge, ne sachant ce que c'était que vertu et dévotion, elle se sentait pressée continuellement de dire ces paroles : « Mon Dieu, je vous consacre ma pureté et vous fais vœu de perpétuelle chasteté. » Elle le fit entre les deux élévations de la sainte messe, que pour l'ordinaire elle entendait les genoux nus en terre, quelque froid qu'il fit. Ce cher enfant ne comprenait pas ce qu'elle avait dit et ce que c'était que de vœu, non plus que celui de chasteté. Cette fidèle obéissance qu'elle rendit alors à la voix intérieure lui fut une source de nouvelles grâces. Dès lors, toute son inclination n'était qu'à se cacher dans quelque bois et solitude écartée, et rien ne l'empêchait de suivre

4\*

Elle fait  
vœu de chas-  
teté.

1. L'astérisque indique les manchettes du manuscrit. Les autres manchettes ont été mises par les éditeurs pour la commodité des références.

son attrait que la crainte de trouver des hommes, tant elle en avait d'horreur.

5 Protection de la Sainte Vierge.  
 La très Sainte Vierge a toujours pris un grand soin d'elle, et son recours dans tous ses besoins était à cette mère de bonté, qui l'a retirée de trois<sup>1</sup> grands périls. Et, par ignorance d'enfant, elle n'osait pas s'adresser à son divin Fils, mais toujours à elle, à qui elle présentait tous les jours la couronne du Rosaire, qu'elle disait les genoux nus en terre ou en faisant autant de génuflexions qu'elle disait d'*Ave Maria*, en baisant terre.

Comme Dieu l'avait destinée à faire connaître une dévotion qui ne tend qu'à faire aimer plus ardemment Jésus-Christ, il l'avait embrasée d'un si grand amour pour ce divin Sauveur, qu'à peine commençait-elle à vivre, qu'elle ne goûtait nul plaisir que dans ce qu'elle pensait être le plus agréable à son divin Époux.

6 Son attrait pour l'oraison.  
 Elle se sentit dès lors fortement attirée à l'oraison; et ne sachant comme s'y prendre, n'ayant personne pour s'en instruire, ce seul mot d'oraison charmait son cœur et faisait toute sa consolation. Elle s'adressa à son divin Maître qui lui enseigna comme il voulait qu'elle la fit, dont elle s'est servie toute sa vie. Il la faisait prosterner humblement en sa présence et lui demander pardon de tous ses péchés: et après l'avoir adoré elle lui offrait son oraison. Il se présentait lui-même à elle dans le mystère où il voulait qu'elle le considérât. Il appliquait si fort son esprit, tenant son âme et ses puissances si abîmées dans lui, qu'elle n'avait aucune distraction. Mais, au contraire, son cœur se sentait consommé<sup>2</sup> du désir de l'aimer. Dès qu'elle eut goûté le bonheur de s'entretenir seule à seul avec son Dieu, elle aurait voulu passer toutes les nuits

1. Dans sa *Vie par elle-même*, la Bienheureuse dit: « Elle m'a retirée de très grands périls. »

2. Les *Contemporaines*, comme la Bienheureuse elle-même, emploient à l'ordinaire le mot *consommer* pour *consumer*.

dans cette sainte occupation, qui lui était si délicate qu'elle se serait exposée à tout souffrir pour obtenir de passer quelque temps dans ce saint exercice. Elle ne croyait pas faire l'oraison, bien qu'elle se sentit un grand désir de s'y appliquer ; et promettait que, du moment qu'elle en serait instruite, elle y emploierait tout le temps qu'elle pourrait. Cependant sa douce bonté la tenait si occupée en sa sainte présence, qu'elle aurait passé les jours entiers devant le Saint-Sacrement ; et lorsqu'on ne la trouvait pas à la maison, l'on n'avait qu'à aller à l'église, on était sûr de l'y trouver. Dès lors elle perdit le goût des prières vocales qu'elle ne pouvait faire devant le Saint-Sacrement, s'y sentant si fortement attirée qu'elle en aurait perdu le boire et le manger. Elle ne comprenait pas pour lors ce qu'elle faisait, se sentant seulement un grand désir de se consommer en sa divine présence, comme un cierge ardent, pour lui rendre amour pour amour.

Elle perdit Monsieur son père qu'elle était fort jeune <sup>1</sup>, et comme il n'y avait qu'elle de fille et que Mademoiselle <sup>2</sup> sa mère s'étant chargée de la tutelle de ses enfants, au nombre de cinq, elle demeurait peu au logis, abandonnant ainsi l'éducation de sa chère petite, pour vaquer à ses affaires, aux domestiques et villageois, jusqu'à l'âge de huit ans et demi qu'elle fut mise pensionnaire aux Dames Urbanistes <sup>3</sup> de Charolles, qui ne furent pas longtemps sans s'apercevoir du trésor qu'on leur avait confié. Elles y remarquèrent tant de sagesse et de vertu qu'elles n'hésitèrent pas à la faire communier à neuf ans. Dès ce moment elle se sentit si transportée d'amour pour son Dieu, qu'elle ne pouvait plus penser qu'à Lui. Voici comme elle s'en explique :

7

Mort de  
son père.  
1655

8

On la met  
en pension.

9°

Sa pre-  
mière Com-  
munion.

1. Elle avait huit ans.

2. On sait qu'en ce temps-là, hors la noblesse, on continuait à nommer les dames mariées : Mademoiselle.

3. On appelait ainsi les Clarisses qui suivaient les mitigations apportées à la règle primitive de Sainte-Claire, par le pape Urbain IV.

« Après ma première communion, le Seigneur répandit  
 « tant d'amertumes sur tous les petits plaisirs que les  
 « enfants prennent ordinairement, que je ne les pou-  
 « vais goûter. Lorsque je voulais en prendre avec les  
 « filles de mon âge, je sentais toujours quelqu'un qui  
 « m'appelait intérieurement et me pressait pour me retirer  
 « dans quelque petit coin, ne me donnant point de repos  
 « que je ne l'eusse suivi. Il me faisait prosterner la face  
 « contre terre, pour prier ou faire des genuflexions, obser-  
 « vant de n'être point vue dans mes petites dévotions, car  
 « je souffrais un étrange tourment d'être rencontrée en ces  
 « petites pratiques. J'aurais souhaité de faire comme les  
 « religieuses, car je les croyais toutes des saintes, et j'es-  
 « pérais qu'en les imitant je le deviendrais. Dieu me  
 « donna dès lors la volonté d'embrasser cet état. Le désir  
 « en fut si grand que je ne respirais plus que pour cela,  
 « quoique je ne trouvasse pas ce monastère assez retiré.  
 « Mais n'en connaissant point d'autres je me figurais que  
 « je devais y rester <sup>1</sup>. »

10

Ses premières idées  
de la vie re-  
ligieuse.

11

Elle tombe  
malade et  
rentre dans  
sa famille.

Notre-Seigneur permit qu'elle tombât dans une maladie  
 si pitoyable qu'elle fut environ quatre ans sans pouvoir  
 marcher. Les os lui perçaient la peau ; ce qui obligea Made-  
 moiselle sa mère de la sortir de ce couvent pour lui faire  
 changer d'air. Elle n'y avait demeuré que deux ans <sup>2</sup>. On  
 ne pouvait trouver de remède humain à son mal, ce qui  
 l'obligea d'avoir recours aux divins. On la voua à la Sainte  
 Vierge, lui promettant que si elle guérissait, elle serait un  
 jour une de ses filles. Sitôt le vœu fait, elle se trouva par-  
 faitement rétablie, avec une nouvelle protection de sa sainte

1. Nous n'indiquerons pas, au bas des pages, les références des citations. Le lecteur voudra bien recourir au tableau placé en tête de ce *Mémoire* des Contemporaines, en lui rapportant les numéros des manchettes.

2. Au retour de Charolles, Marguerite revint chez sa mère, à Lhautecour, et c'est là qu'elle demeura jusqu'à son départ pour Paray.

médiatrice, laquelle se rendit tellement maîtresse de son cœur qu'en la regardant comme sienne, elle la gouvernait comme lui étant toute dévouée, la reprenait de ses fautes et lui enseignait à faire la volonté de son Fils. Il lui arriva une fois que s'étant assise pour dire son Rosaire, cette Mère de bonté se présenta devant elle et lui dit : « Je m'étonne, ma fille, que tu me serves si négligemment. » — « Ces paroles, quoique courtes, dit-elle, laissèrent une telle impression dans mon âme que quoique je fusse fort jeune, je ne les ai jamais oubliées, et m'ont servi toute ma vie à me tenir avec respect dans la prière. » Depuis ce moment, sa dévotion pour cette Mère de bonté s'augmenta toujours, et Dieu, pour gage de son amour, lui fit goûter plus fréquemment les douceurs de sa présence qu'elle ne perdait pas même hors de l'oraison.

12

Grâce  
qu'elle re-  
çoit de la  
S<sup>te</sup> Vierge.

Le Saint-Esprit lui enseigna lui-même, comme nous avons dit, le principal point de la vie intérieure, en lui en donnant l'esprit, car elle eut dès lors un don très grand, et sans avoir jamais appris à faire méditation, ni en avoir aucun usage, elle se trouva tout d'un coup élevée au plus haut degré de la contemplation. Cet exercice lui devint si aisé qu'il fallait qu'elle se fit violence pour s'en retirer.

13

Elle reçoit  
le don d'o-  
raison.

Elle ne pouvait demeurer au bas de l'église, et quelque confusion qu'elle en reçût, elle ne laissait pas de s'approcher autant qu'elle pouvait de l'autel. Elle estimait heureux et portait une sainte envie à ceux qui communiaient souvent et avaient la liberté d'y demeurer. Elle essayait de gagner l'amitié des personnes dont elle dépendait, afin d'obtenir quelques moments pour être devant le Saint-Sacrement. Il lui arriva une fois que, la nuit de Noël, ne pouvant reposer, elle fut privée de la communion, parce que M. le curé dit à son prône que ceux qui n'avaient pas dormi ne devaient pas communier <sup>1</sup> : et elle, ne l'ayant pu

14

Son désir  
de la com-  
munion.

1. Ce ne fut pas seulement une fois. La Bienheureuse, dans sa *Vie écrite par elle-même*, dit : « Il arrivait, en punition de mes péchés,

faire, elle n'osa pas s'en approcher. Ce jour de réjouissance en fut pour elle un de larmes qui lui servaient de nourriture.

15 Elle faisait le sujet de sa douleur de deux fautes qu'elle estimait des crimes : l'une de s'être déguisée au temps du carnaval, par une vaine complaisance, et l'autre de s'être servi des ajustements de vanité pour le même motif.

Ses deux plus grandes fautes.

16 Depuis l'âge de dix à douze ans, elle coucha ordinairement sur la dure, passant une grande partie de la nuit en prière, au plus fort de l'hiver. Elle commença dès ce temps à passer les jours sans manger, se servant de toutes sortes d'instruments de mortification pour mater son petit corps ; et il aurait été difficile que dans la religion elle eût ajouté quelque chose aux austérités qu'elle pratiquait dans le monde.

Sa mortification.

17 Ayant recouvré la santé, elle ne pensa plus qu'à se procurer du plaisir dans la jouissance de sa liberté, sans se soucier d'accomplir les promesses qu'elle avait faites.

Elle se laisse aller au plaisir.

« Mais, mon Dieu ! dit-elle, je ne pensais pas alors ce que vous m'avez bien fait connaître dans la suite, que votre Sacré-Cœur m'ayant enfantée sur la croix avec tant de

que je ne pouvais point dormir, les veilles de Noël, et le curé de la paroisse criant tout haut à son prône que ceux qui n'auraient pas dormi ne devaient point communier qu'ils ne l'eussent fait, et moi ne le pouvant, je n'osais pas communier. »

Il faut croire que M. Ant. Alacoque, curé de Verovres, partageait l'opinion superstitieuse signalée par un savant auteur du xvii<sup>e</sup> siècle : « La délicatesse de certains dévots indiscrets va quelquefois si loin qu'ils ne voudraient pas communier s'ils n'avaient dormi quelque temps auparavant. Et, c'est pour cela qu'ils ne s'approchent pas de la sainte table, la nuit de Noël, à moins qu'ils n'aient un peu somméillé le jour précédent. Mais comme le sommeil et la communion n'ont rien de commun ; que les veilles ne furent jamais un obstacle à la participation des mystères sacrés..... On comprend sans peine que cette délicatesse est tout à fait superstitieuse et qu'elle regarde le culte superflu et la vaine observance. » *J.-B. Thiers, Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1741, 4 vol. in-12, t. II, p. 283-284.

« douleurs et que la vie que vous m'y avez donnée ne pouvait s'entretenir que par l'aliment de la croix, laquelle, « à l'avenir, devait être mon mets délicieux.

Le Seigneur commença à répandre tant d'amertume sur toutes les petites satisfactions qu'elle pouvait prendre qu'elles devinrent pour elle une source de croix, par le changement que quelques personnes firent à son égard ; Dieu s'en étant servi, comme on a lieu de le croire, pour la sanctifier par les traitements rudes et fâcheux qu'elle en reçut. Nous lui en allons laisser faire le récit, et de quelques mortifications qu'elle a eues dans le monde, qui ne serviront qu'à faire connaître les desseins de Dieu sur cette âme. Nous nous attachons à ses propres termes, en exposant le recueil qu'elle en a fait, pour obéir à ses directeurs <sup>1</sup> :

« C'est donc par obéissance, ô mon Dieu ! que je me « sou mets d'écrire ceci, en vous demandant pardon des « résistances que je vous ai faites. Comme il n'y a que vous « seul qui connaissiez la grandeur de ma répugnance ; aussi « n'y a-t-il que Vous qui me puissiez donner la force de « la surmonter : voulant punir par là le trop grand désir « que j'ai toujours eu de m'ensevelir dans un éternel oubli « des créatures et de tenir cachées toutes ces choses ; « tâchant même de n'en conserver aucun souvenir, afin « de tout laisser à la mémoire de mon divin Maître, auquel « j'ai fait mes plaintes dans l'opposition que je sens d'écrire « ceci. Mais il m'a fait entendre ces paroles : « Poursuis, « ma fille, poursuis ; il n'en sera ni plus ni moins pour « toutes tes répugnances ; il faut que ma volonté s'accom- « plisse. » Mais hélas ! mon Dieu, comment me souvenir de « ce qui s'est passé depuis plus de vingt-cinq ans ? « Ne

18

Le Sei-  
gneur ré-  
pand l'amertume sur ses  
joies.

19

Sa répu-  
gnance à  
écrire sa vie

1. Il y a cependant des variantes dans les citations des *Contemporaines*. Nous les avons respectées, tenant à reproduire exactement le travail des dites *Contemporaines*. D'ailleurs on trouvera au second volume le texte intégral et authentique de la Bienheureuse.

20

Le Fils de  
Dieu mé-  
moire éter-  
nelle de son  
père. Pour  
quoi il veut  
qu'elle écri-  
ve.

« sais-tu pas, me dit ce divin Sauveur, que je suis la  
« mémoire éternelle de mon Père céleste, qui n'oublie rien,  
« et dans laquelle le futur et le passé sont comme le pré-  
« sent ? Écris donc sans crainte suivant ce que je te dicte-  
« rai, te promettant l'onction de ma grâce afin que j'en  
« sois glorifié.

« Premièrement, je veux cela de toi pour te faire voir  
« que je me joue, en rendant inutiles toutes les précau-  
« tions que tu as prises, pour cacher les profusions des  
« grâces que je t'ai faites, et dont j'ai enrichi une créature  
« aussi misérable que toi, qui n'en dois jamais perdre le  
« souvenir, pour m'en rendre de continuelles actions de  
« grâces.

« Secondement, c'est pour t'apprendre que tu ne dois  
« point te les approprier, ni être réservée à les distribuer  
« aux autres, puisque je veux me servir de ton cœur  
« comme d'un canal pour les répandre dans les âmes selon  
« mes desseins, et pour retirer plusieurs de l'abîme de per-  
« dition.

« En troisième lieu, pour faire voir que je suis la vérité  
« éternelle qui ne peut mentir ; que je suis fidèle en mes  
« promesses et que les grâces que je t'ai faites peuvent  
« souffrir toutes sortes d'examens et de preuves.

« Après ces paroles, je me suis sentie tellement fortifiée,  
« que malgré ma répugnance et la crainte que j'ai que cet  
« écrit ne soit vu, je suis résolue de poursuivre quoi qu'il  
« m'en coûte, pour accomplir la volonté de mon divin  
« Maître.

21

Son amour  
pour le plai-  
sir.

« Comme je jouissais pour lors d'une parfaite santé, je  
« me portais avec empressement à l'affection des créatures,  
« aimant à voir le monde, à me parer pour lui plaire, pro-  
« fitant de toutes les occasions qui se présentaient pour  
« me divertir. Je me flattais que la tendresse de ma mère  
« et de mes frères me mettait en liberté de prendre ces  
« petits divertissements. Mais Dieu me fit bien voir que

« j'étais très éloignée de mon compte, qui ne tendait qu'à  
 « suivre mon penchant, mon inclination naturelle me por-  
 « tant au plaisir contraire aux desseins de sa bonté sur  
 « moi.

« Car ma mère s'étant dépouillée de ses biens <sup>1</sup> et de  
 « son autorité dans sa maison, pour la remettre à d'autres,  
 « qui s'en prévalurent de telle manière qu'elle et moi ne  
 « furent jamais en telle captivité, me voyant privée de  
 « tout pouvoir dans la maison, n'osant rien faire sans per-  
 « mission. Tout était fermé sous la clef, de manière que je ne  
 « trouvais pas de quoi m'habiller pour aller à la messe.  
 « J'étais contrainte quelquefois d'emprunter coiffe et habit.  
 « Alors je commençai à sentir ma captivité qui alla si  
 « avant que je ne pouvais rien faire, et je ne sortais point  
 « sans l'agrément de trois personnes <sup>2</sup>.

« Ce fut en ce temps que je tournai toutes mes affections  
 « à chercher mon plaisir et ma consolation dans le très  
 « Saint-Sacrement de l'autel. Mais étant dans une maison  
 « de campagne éloignée de l'église, je ne pouvais y aller  
 « sans l'agrément de ces mêmes personnes ; et il arrivait  
 « que quand l'une le voulait, l'autre le désagréait. Et  
 « quand je témoignais ma peine par mes larmes, qui mar-  
 « quaient la douleur que j'en ressentais, on me reprochait  
 « que j'avais donné un rendez-vous et que je le couvrais  
 « du prétexte d'aller à la messe ou bénédiction du Saint-  
 « Sacrement. C'était en juger bien injustement, puisque je  
 « sentais dans mon cœur une si grande horreur de toutes  
 « ces choses, que j'aurais plutôt consenti de voir déchirer  
 « mon corps en mille pièces que d'avoir telle pensée.

1. M<sup>me</sup> Alacoque, par une convention avec son beau-frère Tous-  
 saint Delaroche, lui avait confié l'administration et l'exploitation de  
 ses propriétés et elle s'était réduite à la condition de pensionnaire  
 dans les domaines possédés en commun depuis longtemps par les  
 Delaroche et les Alacoque.

2. Voir, au t. III, l'article : *Persécutions domestiques*.

23

Elle se retire à l'écart pour prier.

« Dans cet état, ne sachant où me réfugier, j'allais me  
 « cacher en un coin de jardin, d'étable ou lieu secret, et  
 « me mettant à genoux, je répandais mon cœur devant  
 « Dieu, par l'entremise de la Sainte Vierge, ma bonne  
 « Mère, en qui j'avais mis toute ma confiance. Je passais  
 « les jours entiers dans ces lieux retirés sans boire ni man-  
 « ger, ce qui m'était ordinaire. Quelquefois, de pauvres gens  
 « de village me donnaient par compassion un peu de lait  
 « ou de fruit, sur le soir. Quand je retournais au logis,  
 « c'était avec tant de crainte et tremblement qu'il me sem-  
 « blait être une criminelle qui venait recevoir sa sentence  
 « de condamnation. Je me serais estimée bien plus heu-  
 « reuse de mendier mon pain que de vivre de cette manière,  
 « n'osant pas en prendre sur la table. On me faisait de  
 « nouvelles querelles quand je revenais à la maison, pour  
 « n'avoir pris soin du ménage. Sans oser répliquer un mot,  
 « je me mettais d'abord au travail avec les domestiques.  
 « Ensuite, je passais les nuits comme j'avais passé les  
 « jours, aux pieds du crucifix, lequel me fit voir, sans que  
 « je le comprisse, qu'il voulait être absolument le Maître  
 « de mon cœur, et le rendre en tout conforme à sa vie  
 « souffrante. Comme mon Maître, il se rendait présent à  
 « mon âme pour la faire agir comme lui au milieu des souf-  
 « frances, me faisant connaître comme il avait souffert pour  
 « mon amour. Dès lors mon âme en demeura si pénétrée  
 « qu'il me semblait toujours le voir sous la figure d'un  
 « crucifix ou d'un *Ecce Homo*, ou portant sa croix; ce qui  
 « imprima en moi tant de compassion et d'amour à la souf-  
 « france, que toutes mes peines me parurent légères, en  
 « comparaison du désir que j'avais d'endurer pour mon  
 « Jésus souffrant et me conformer à Lui.

24

Vue de Notre Seigneur souffrant. *Ecce homo*.  
 Sa charité pour les personnes qui la persécutaient.

« Je m'affligeais de ce que les personnes avec qui j'étais,  
 « me menaçaient sans en venir aux effets, me sentant con-  
 « tinuellement portée à leur rendre service, comme les véri-  
 « tables amies de mon âme, n'ayant de plaisir qu'à en dire

« toute sorte de bien. Mais je n'avais aucune part à cette  
 « disposition. C'était mon divin Maître qui s'était emparé  
 « de mon cœur, et ne me permettait pas de former aucune  
 « plainte ou murmure contre eux. Je ne pouvais même  
 « souffrir qu'on me portât compassion, me faisant connaître  
 « qu'il en avait ainsi usé à l'égard de ses ennemis ; ce qui  
 « faisait que je leur donnais toujours le bon droit et à moi  
 « tout le tort, pensant que mes péchés en méritaient bien  
 « d'autres.

« Ma plus rude croix était de ne pouvoir adoucir celle de  
 « ma mère, quoiqu'elle ne me permit pas d'en parler,  
 « crainte d'offenser Dieu en parlant de nos peines. Mais  
 « c'était dans ses maladies que ma souffrance était extrême ;  
 « car étant tout abandonnée à mes soins et services, et que  
 « d'ailleurs, le plus souvent tout était sous la clef, j'étais  
 « contrainte de mendier des œufs et autres choses néces-  
 « saires pour soulager ma pauvre mère. Comme j'étais natu-  
 « rellement timide et craintive, je souffrais beaucoup d'être  
 « réduite d'en venir là. Dans un érysypèle mortel qu'elle  
 « eut à la tête, d'une grosseur et rougeur épouvantables,  
 « on se contenta de lui faire faire une saignée par un petit  
 « chirurgien de village qui passait, et qui lui dit qu'à moins  
 « d'un miracle elle n'en pourrait revenir, sans que personne  
 « s'en affligeât ou s'en mît en peine. Ne sachant à qui avoir  
 « recours, je m'adressai à mon asile ordinaire, la très Sainte  
 « Vierge, et à mon divin Maître, à qui seul je pouvais  
 « découvrir toutes mes peines et souffrances où je me trou-  
 « vai incessamment plongée, n'ayant d'ailleurs que des  
 « moqueries et injures à supporter dans cet état.

« Assistant à la messe le jour de la Circoncision, je  
 « demandai à Notre-Seigneur d'être lui-même le remède  
 « de ma mère, et de m'enseigner ce que je devais faire. Sa  
 « divine bonté exauça ma demande, car étant de retour au  
 « logis, je trouvai sa joue ouverte par une plaie large  
 « comme la paume de la main, dont il sortait une puanteur

26

Maladie de  
 sa mère. Elle  
 obtient sa  
 guérison.

« insupportable. personne n'en voulait approcher. Quoique  
 « jusqu'alors j'avais eu une grande répugnance aux plaies,  
 « par une aversion naturelle, il fallut néanmoins prendre  
 « soin de la panser et y couper tous les jours beaucoup de  
 « chair pourrie. sans autre expérience ni onguent que celui  
 « de la confiance en Dieu, qui me semblait être toujours  
 « présent à mon âme. Elle fut enfin guérie en peu de temps,  
 « contre toute apparence humaine. Durant cette fâcheuse  
 « maladie, je ne me couchais ni dormais que fort peu. Je  
 « ne prenais presque point de nourriture. Mais mon divin  
 « Maître me consolait et soutenait par une parfaite soumis-  
 « sion à sa volonté. Je me plaignais amoureusement à lui  
 « de tout ce qui m'arrivait, lui disant dans ma confiance  
 « ordinaire : — mon souverain Maître, si vous ne le vou-  
 « liez pas, cela ne pourrait arriver. Je vous rends grâce  
 « de ce que vous le permettez pour me rendre conforme à  
 « Vous. »

27  
 On désire  
 la marier.

Comme cette chère sœur avançait en âge, ses croix augmen-  
 tèrent ; car le diable pour lui faire rompre son vœu, suscita plu-  
 sieurs partis à la rechercher, ce qui attira beaucoup de compa-  
 gnie à la maison qui l'allait voir : et Messieurs ses proches,  
 surtout Mademoiselle sa mère, la sollicitaient beaucoup  
 pour s'établir dans le monde, afin que par son moyen, qui  
 était toute son espérance, elle pût se tirer de la misère où  
 elle vivait, prétendant se retirer avec sa chère fille. D'autre

28  
 Notre-Sei-  
 gneur lui  
 rappelle son  
 vœu de vir-  
 ginité.

part, Dieu qui la voulait toute à Lui, poursuivait si vive-  
 ment son cœur qu'il ne lui donnait point de trêve, lui  
 remettant son vœu devant les yeux : que si elle venait à le  
 rompre, elle se perdrait infailliblement. D'un autre côté,  
 elle voyait les larmes continuelles de sa mère. La seule  
 pensée de la quitter pour se faire religieuse, lui faisait  
 craindre qu'elle ne mourût d'affliction ; ce qui lui causait  
 un tourment incroyable, parce qu'elle l'aimait tendrement  
 et en était réciproquement aimée, ne pouvant vivre l'une  
 sans l'autre. D'ailleurs le désir qu'elle avait d'être religieuse

et l'horreur de tout engagement dans le monde, lui causait une espèce de martyre. Elle fondait en larmes, n'ayant personne pour découvrir les peines qu'elle ressentait, et ne savait quel parti prendre. Enfin, les caresses de Mademoiselle sa mère eurent le dessus dans son cœur, qui étant agité de diverses pensées, s'imaginait que n'étant qu'un enfant quand elle fit ce vœu, l'on pourrait l'en dispenser facilement, parce qu'elle ne comprenait pas pour lors ce qu'elle faisait. De plus, elle craignait d'engager sa liberté, parce qu'elle ne pourrait plus faire des jeûnes et disciplines, à quoi elle était fort portée : son ennemi lui suggérant encore que la vie religieuse demandait une si grande fidélité et sainteté qu'il lui serait impossible d'y atteindre ; qu'elle s'y damnerait. Son esprit irrésolu commença à pencher pour le monde, le voir, se parer pour lui plaire, et se divertir autant qu'elle le pouvait. Mais Dieu qui seul était témoin de la grandeur de ces combats et de la souffrance qu'elle ressentait au dedans d'elle-même, auxquels elle aurait mille fois succombé, sans un secours de sa bonté toute miséricordieuse, qui avait des desseins tout opposés à ceux qu'elle projetait ; il lui fit connaître en ce rencontre, aussi bien qu'en plusieurs autres, qu'il lui serait dur et difficile de résister contre le puissant aiguillon de son amour, auquel elle s'opposait par une lâche infidélité, en tâchant d'éteindre les bons mouvements et sentiments qu'il lui donnait, mais en vain. Car, au milieu des compagnies et divertissements, son souverain Maître lui lançait des flèches si ardentes que son cœur en était percé et consommé de toutes parts, ce qui la rendait comme interdite. « Mais, ce n'était pas encore assez, « dit-elle, pour un cœur aussi ingrat que le mien pour « me retirer de ces vains amusements. Il me sem- « blait être liée de cordes et arrachée de vive force, « ensuite contrainte de suivre Celui qui m'appelait inté- « rieurement, de manière que j'allais dans des lieux plus

29  
Ses combats intérieurs.

« secrets <sup>1</sup>, où ce bon Maître me faisait de sévères ré-  
 « primandes, me faisant connaître qu'Il était jaloux de  
 « mon cœur. » Après lui avoir demandé pardon la face  
 contre terre, elle prenait une longue et rude discipline.  
 Ensuite elle ne laissait pas de retourner à ses vanités comme  
 auparavant. Voici comme elle s'en explique elle-même sur  
 ses combats et résistances :

30

Jésus-  
 Christ se  
 présente à  
 elle dans  
 l'état de sa  
 flagellation.

« Les soirs, quand je posais ces maudites livrées de  
 « satan, je veux dire ces vains ajustements, mon souverain  
 « Maître se présentait à moi comme il était en sa flagella-  
 « tion, tout défiguré, me faisant des reproches que mes  
 « vanités l'avaient réduit en cet état ; que je perdais un  
 « temps si précieux dont il me demanderait un compte  
 « rigoureux à l'heure de la mort ; que je le persécutais,  
 « nonobstant tant de preuves de son amour : tout cela  
 « s'imprimait si fortement en moi et fit de si douloureuses  
 « plaies dans mon cœur que je pleurais amèrement. Il me  
 « serait difficile d'exprimer ce que je souffrais et ce qui se  
 « passait en moi.

31

Ses austé-  
 rités.

« Ne sachant ce que c'était que la vie spirituelle, n'en  
 « ayant jamais ouï parler, je n'en savais que ce que mon  
 « divin Maître m'enseignait et me faisait faire par son  
 « amoureuse violence. Et pour venger autant que je pouvais  
 « les injures que je lui faisais et me conformer à lui, vou-  
 « lant en quelque manière ressentir ses douleurs, je liais  
 « mon corps d'une corde remplie de nœuds et la serrais si  
 « fort qu'à peine pouvais-je respirer et manger. Je la por-  
 « tais si longtemps qu'elle était comme enfoncée dans la  
 « chair qui croissait par-dessus. Je ne pouvais l'arracher  
 « qu'avec violence et cruelle douleur ; de même qu'une  
 « petite chaînette de fer, de laquelle je serrais mes bras,  
 « qu'il me la fallait arracher. Je couchais sur un ais ou sur

1. Entre autres, au pied du rocher traditionnel, encore aujourd'hui  
 caché dans les arbres, à l'extrémité du clos.

« des bâtons pleins de nœuds, qui faisaient mon lit de  
 « repos, prenant ensuite la discipline : tout cela pour cher-  
 « cher quelque remède aux combats que je souffrais inté-  
 « rieurement, au regard desquels tout ce que je pouvais  
 « souffrir au dehors, quelque rude et humiliant que ce fût,  
 « ne me semblait qu'un rafraîchissement, eu égard à mes  
 « peines intérieures, me faisant violence pour n'en rien dire  
 « et pour les tenir cachées, ainsi que mon divin Maître me  
 « l'enseignait, pour qu'il n'en parut rien au dehors, sinon  
 « que je paraissais beaucoup déchoir.

« La crainte que j'avais d'offenser Dieu me tourmentait  
 « encore plus. J'avais continuellement mes péchés présents.  
 « Ils me paraissaient si grands, que je m'étonnais que  
 « l'enfer ne s'ouvrait pas pour m'abîmer. J'aurais voulu me  
 « confesser tous les jours et je ne le pouvais que rarement.  
 « J'estimais saints ceux qui demeuraient beaucoup en con-  
 « fession, et que moi je ne savais pas m'accuser de mes  
 « fautes; ayant passé plusieurs années dans ces peines,  
 « sans autre consolation que de Notre-Seigneur qui s'était  
 « rendu mon maître et gouverneur. »

Jusqu'ici, ce sont les paroles de notre chère sœur, qui les  
 a écrites par l'ordre de son directeur <sup>1</sup>.

Le désir de la vie religieuse se ralluma si ardemment  
 dans son cœur, qu'elle se résolut de l'être à quelque prix  
 que ce fût. Plusieurs années s'écoulèrent sans pouvoir exé-  
 cuter son pieux dessein. Durant tout ce temps, ses com-  
 bats et peines redoublèrent, et instruite de son divin  
 Maître, elle redoublait aussi ses pénitences.

Il changea bientôt de conduite à son égard, lui faisant  
 voir la beauté de la vertu, surtout des trois vœux de pau-  
 vreté, chasteté et obéissance : qu'en les pratiquant parfai-  
 tement l'on parvient à la sainteté.

Comme elle ne lisait presque d'autres livres que la vie

32

Sa crainte  
d'offenser  
Dieu.

33

Son désir  
de la vie re-  
ligieuse.

. Le R. P. Rolin de la Compagnie de Jésus.

des saints, elle disait en elle-même : « Il faut en chercher une qui soit aisée à imiter afin que je devienne sainte. » Mais ce qui la désolait, c'est que les saints n'avaient pas offensé Dieu comme elle, ou du moins qu'ils l'avaient vengé par de grandes pénitences, qui lui faisait naître un grand désir de s'y exercer. Mais son cher Maître lui inspira une si grande crainte de suivre sa propre volonté, qu'elle pensait dès lors que quoi qu'elle pût faire il ne l'agrèrait pas si ce n'était pas l'amour et l'obéissance. Cela lui inspira un violent désir de l'aimer et de faire tout par obéissance. Ne sachant pratiquer l'un et l'autre, elle croyait un crime de dire qu'elle aimait Dieu ; « parce que, disait-elle, « mes actions démentent mes paroles ».

34 Lui ayant demandé un jour ce qu'il désirait d'elle, à même temps, il lui donna une si grande tendresse d'amour pour les pauvres, qu'elle ne souhaitait de conversation qu'avec eux, ressentant une telle compassion de leurs misères, que si elle avait été sa maîtresse, elle ne se serait rien réservé, pour leur donner. Quand elle avait de l'argent, elle le donnait à de petits pauvres, pour les engager à venir la trouver, afin de leur apprendre le catéchisme et à prier Dieu. Ce qui lui en attirait une telle quantité qu'elle ne savait où les mettre pendant l'hiver. Si elle les retirait dans quelque chambre, on les en chassait ; et ce qui lui était très rude, c'est qu'on la soupçonnait de prendre pour les assister, dont elle était bien éloignée, d'autant qu'elle aurait cru offenser Dieu en déroband, ne leur donnant que ce qu'elle pouvait tirer de Mademoiselle sa mère, qui lui permettait volontiers.

35 Elle apprend le catéchisme aux petits enfants.

36 Elle soumet sa volonté, pour s'essayer à l'obéissance religieuse.

Dès lors elle s'assujettit de ne rien faire sans permission des personnes avec qui elle vivait, pour essayer si elle pourrait être religieuse. Cette dépendance lui attirait tant de captivité et donnait une si grande autorité sur elle, qu'il ne se peut voir une si grande sujétion que celle où elle vivait. Mais l'ardent désir qu'elle avait d'aimer Dieu lui

donnait la force de surmonter ces difficultés et de faire ce qui contrariait le plus ses inclinations et où elle sentait plus de répugnance ; et si elle y manquait tant soit peu, elle s'en confessait comme d'une grande faute. Une fois, étonnée que tant de défauts et infidélités qu'elle commettait n'étaient pas capables de rebuter son souverain Bien qui la poursuivait incessamment, il lui dit : « C'est que j'ai envie de te « faire comme un composé de mon amour et de mes misé-  
« ricordes. » Une autre fois : « Je t'ai choisie pour mon  
« épouse. Nous nous sommes promis la fidélité, lorsque tu  
« m'as fait le vœu de chasteté, que je t'ai inspiré avant que  
« le monde eût part en ton cœur, le voulant pur des affec-  
« tions terrestres, et, pour me le conserver, j'ai ôté toute  
« la malice de ta volonté, afin que tu ne la pusses cor-  
« rompre. Après, je t'ai mise en dépôt aux soins de ma  
« sainte Mère, afin qu'elle te perfectionnât selon mes  
« desseins. »

37

Notre-Sei-  
gneur lui  
explique sa  
conduite sur  
elle.

Dès ce temps, elle a expérimenté une protection toute particulière de cette Mère de bonté, recourant à elle dans tous ses besoins et dans ses peines, avec une confiance toute filiale. Dans ce temps, elle fit vœu de jeûner tous les samedis et dire l'office de l'Immaculée-Conception et de faire sept génuflexions, en disant l'*Ave Maria*, pour honorer ses sept douleurs. Se voyant prête à succomber par de nouveaux combats, qui lui furent livrés pour l'engager dans le monde, elle se sentait soutenue par cette divine Reine d'amour.

38

Spéciale  
protection  
de la Sainte  
Vierge.

Un jour, ne sachant à quoi se résoudre, se sentant fort portée à l'amour du plaisir, son divin Sauveur se présenta à elle au mystère de la Flagellation, lui faisant ce reproche qui lui perça le cœur, dit-elle, de douleur : « Voudrais-tu  
« bien prendre ce plaisir ? Et moi qui n'en ai jamais pris  
« aucun et me suis livré à toutes sortes d'amertumes pour  
« ton amour et pour gagner ton cœur. Et cependant, tu vou-  
« drais encore me le disputer ! »

39

Notre-Sei-  
gneur se  
présente de  
nouveau à  
elle dans  
l'état de sa  
flagellation.

Tout cela faisait de grandes impressions dans son âme ; mais elle avoue de bonne foi qu'elle n'y comprenait rien, et que tout le bien qu'elle faisait ne provenait que des poursuites amoureuses qu'il faisait à son cœur, le pressant si fortement qu'il lui était impossible d'y résister. « Et cependant, ô mon Dieu ! dit-elle, vous savez combien j'ai eu  
« d'oppositions et de résistances à vos grâces ; en quoi vous  
« avez voulu faire éclater davantage la grandeur de vos  
« miséricordes à mon égard. Il semble, mon aimable Sau-  
« veur, que vous ayez entrepris de me poursuivre et d'op-  
« poser continuellement votre bonté à ma malice et votre  
« amour à mes ingratitude, qui a fait toute ma vie le sujet  
« de ma plus vive douleur, de ce que je ne pourrai jamais  
« reconnaître les soins amoureux que vous avez pris de  
« moi dès le berceau, et que vous continuez toujours avec  
« tant de bonté et de miséricorde sur mon âme. »

40  
Jésus-  
Christ fixe  
ses irrésolu-  
tions.

Une fois, après la sainte Communion, Notre-Seigneur lui  
« dit qu'il était le plus riche, le plus puissant et le plus  
parfait de tous les hommes, et que, s'étant donnée à lui  
depuis si longtemps, pourquoi elle voulait rompre avec lui  
pour un autre ? « Sache, lui dit-il, que si tu me fais ce  
« mépris, je t'abandonne pour jamais. Mais si tu es fidèle,  
« je ne te quitterai point et te ferai remporter la victoire  
« sur tes ennemis. Je pardonne ton ignorance qui t'empêche  
« de me connaître ; mais si tu me suis constamment, je me  
« manifesterai à toi. » Lui disant cela, il lui imprima un  
si grand calme dans tout son intérieur qu'elle se trouva dans  
la paix et résolut à ce moment de mourir plutôt que de  
changer le dessein qu'elle avait d'être religieuse. Voici ses  
paroles :

« Le divin Époux de mon âme, pour que je ne lui écha-  
« passe davantage, demanda mon consentement pour qu'il  
« se rendît maître de ma liberté, parce que j'étais faible.  
« Je n'eus aucune difficulté d'y consentir. Dès lors, il  
« s'empara si fortement de ma liberté que je n'en ai plus eu

« de jouissance, et s'insinua si avant dans mon cœur que,  
 « dès ce moment, je renouvelai mon vœu que je commen-  
 « çai à comprendre, me déclarant ouvertement pour la vie  
 « religieuse. »

Un de messieurs ses oncles, en qualité de tuteur, l'ayant fait venir à Mâcon <sup>1</sup>, elle alla voir, dans un monastère de Sainte-Ursule, une de ses cousines qui y était religieuse et qui la souhaitait près d'elle. Mais elle n'y sentit aucun attrait. Une voix secrète lui disait : « Je ne veux pas que « tu sois là mais à Sainte-Marie. » Néanmoins on ne lui permit pas d'aller dans le monastère que nous avons en cette ville, quoiqu'elle y eût des parentes. On tâchait par tout moyen de l'en dégoûter. Tout ce qu'on lui en pouvait dire, ne servait qu'à augmenter son désir d'y entrer, même à cause du nom tant aimable de Sainte-Marie.

Une fois, regardant un tableau de saint François de Sales, il lui sembla que ce saint lui jetait un regard amoureux, l'appelant sa fille. Elle ne le considérait plus que comme son père. Elle n'en fit rien connaître à sa cousine, crainte de la fâcher, par rapport à toutes les amitiés qu'elle en recevait. Elle souhaitait fort qu'elle s'engageât dans cette communauté qui lui témoignait beaucoup d'empressement pour cela. Elle ne savait plus comme s'en défendre ; et comme l'on était près de lui ouvrir la porte, elle apprit que Mademoiselle sa mère était dangereusement malade ; ce qui rompit toutes les mesures et l'obligea de partir incessamment pour l'aller servir. « Étant arrivée, dit-elle, « je me trouvai engagée de nouveau dans les mêmes peines. « On me disait que c'était mon éloignement qui l'avait « mise en cet état ; qu'elle ne pouvait vivre sans moi et que « je répondrais à Dieu de sa mort. Cela m'étant dit par des

41  
 On l'en-  
 gage à en-  
 trer aux Ur-  
 sulines.

42  
 Saint Fran-  
 çois de Sales  
 l'accepte  
 pour sa fille.

43  
 Elle re-  
 vient auprès  
 de sa mère.

1. Vers la fin de 1668 ou au commencement de 1669, ce tuteur était M<sup>e</sup> Philibert Lamyn, notaire royal à Mâcon, qui avait une fille religieuse aux Ursulines de cette ville, sous le nom de sœur Sainte-Colombe. Voir, t. III, « *La famille de la Bienheureuse* ».

« personnes ecclésiastiques <sup>1</sup> me causait de rudes peines.  
 « D'autre part, mon divin Maître me donnait de si grands  
 « désirs de le suivre et me pressait si fort de l'imiter en sa  
 « vie souffrante, que tout ce que j'endurais me paraissait  
 « peu de chose par rapport à ce que j'aurais souhaité de  
 « faire, par toutes sortes de pénitences que je redoublais  
 « pour obtenir du Seigneur le moment heureux de ma  
 « délivrance, auquel j'aspirais depuis si longtemps. » Mais  
 son divin Maître ne lui laissait aucun repos.

44 Son seul désir était de se conformer à sa vie souffrante,  
 et, se jetant aux pieds de son crucifix, dans la douleur qui  
 la pressait, elle lui disait amoureusement : « Mon cher Sau-  
 « veur, que je serais heureuse, si vous imprimiez en moi  
 « votre image souffrante ! » Il lui répondit : « C'est ce que  
 « je prétends pourvu que tu n'y résistes pas et que tu y  
 « contribues de ton côté. »

Pour lui en donner des marques, elle prenait la disci-  
 pline et continuait tous les jours, en carême, pour honorer  
 sa flagellation. Pour les trois jours de carnaval, elle aurait  
 voulu mettre son corps en pièces, pour réparer tous les  
 outrages que les pécheurs faisaient à la divine Majesté.  
 Elle les jeûnait, autant qu'elle pouvait, au pain et à l'eau,  
 donnant aux pauvres ce qu'on lui donnait pour sa nourri-  
 ture.

Elle désirait toujours d'avoir quelqu'un qui la dirigeât ;  
 ce qu'elle demandait à Dieu, tous les jours, lui disant :

45 « Hélas ! Seigneur, quand sera-ce que vous me donnerez  
 « une personne pour me conduire dans la perfection que  
 « vous désirez de moi ? — Ne te suffis-je pas, lui répondit

1. Ces ecclésiastiques étaient, selon toute apparence, M. Antoine Alacoque, curé de Verosvres, et son neveu du même nom, qui lui succéda comme curé en 1670, mais qui résidait déjà auparavant dans le pays. M. Muguet nomme aussi M. Benoît Aucaigne, aumônier du château du Terreau. (V. *Pèlerin de Paray-le-Monial*, n° du 15 février 1884.)

44 Elle de-  
mande au  
Sauveur  
d'imprimer  
en elle son  
image souf-  
frante.

45 Notre-Sci-  
gneur est  
lui-même  
son direc-  
teur.

« cet aimable Sauveur. Que crains-tu? Un enfant autant  
« aimé que je t'aime peut-il périr entre les bras d'un père  
« tout-puissant? »

Dieu exauça ses désirs; elle eut enfin la consolation, dans un jubilé, de parler à un bon religieux auquel elle fit connaître ce qui se passait en elle, mais non pas ouvertement de toutes les pénitences qu'elle pratiquait, crainte de la vanité où elle avait du penchant et dont elle se défiait, craignant de n'agir que par ce motif, ne discernant point le sentiment d'avec le consentement. Elle lui fit connaître son dessein d'être religieuse, dont il lui facilita les moyens, lui donnant plusieurs bons avis et la laissa fort tranquille, ayant donné scrupule à Monsieur son frère de la retenir plus longtemps dans le monde.

Comme cette parente dont elle a parlé poursuivait vivement pour l'avoir auprès d'elle, Monsieur son frère, croyant qu'elle y consentait, fut à Mâcon pour demander sa place, qu'elle y eut une mortelle répugnance, n'étant pas l'endroit où Dieu la voulait. Pour empêcher que la chose ne réussît, elle s'adressa à la Sainte Vierge, par l'intercession de saint Hyacinthe<sup>1</sup>, auquel elle fit plusieurs prières, faisant dire des messes à l'honneur de cette Mère de bonté, qui lui dit avec tendresse, en la consolant : « Ne crains rien ; tu seras  
« ma vraie fille et je serai ta bonne mère. » Ces paroles la calmèrent si fort qu'elles ne lui laissèrent aucun doute qu'elles s'accompliraient, malgré toutes les oppositions. Monsieur son frère étant de retour lui dit qu'il n'avait rien conclu pour la dot. « Elle ne se conclura jamais, lui dit-elle, car je veux aller à Sainte-Marie. » On lui proposa plusieurs monastères auxquels elle ne put se résoudre; mais dès qu'on nomma celui de Paray<sup>2</sup>, « mon cœur parut

46  
Elle re-  
çoit, pen-  
dant un ju-  
bilé, les bons  
avis d'un re-  
ligieux.

47  
On essaie  
encore de  
l'engager  
aux Ursu-  
lines.

48  
Elle re-  
court à la  
St<sup>e</sup> Vierge.

1. Saint Hyacinthe était particulièrement honoré dans le pays. Les registres de catholicité de Verosvres prouvent qu'on donnait souvent son nom aux enfants.

2. Il est probable que Marguerite-Marie avait entendu parler du

« transporté de joie, quoique intérieurement, dit-elle. Je  
 « tremblais d'y penser seulement, mais je disais : ou  
 « vaincre ou mourir ! Je laisse tous les autres combats que  
 « j'eus à soutenir pour venir au lieu de mon bonheur, je  
 « veux dire : le cher Paray. Il<sup>1</sup> me promit de m'y amener  
 « pour me faire voir les religieuses. Dès que je fus entrée  
 « dans notre parloir, il me fut dit intérieurement : « C'est  
 « ici où je te veux. » Comme je m'aperçus que mon frère  
 « disputait pour la dot, je le priai de s'accorder à quel  
 « prix que ce fût ; que je ne serais jamais que dans cette  
 « communauté : ce qui le surprit, ne m'ayant pas amenée  
 « pour y rester. J'étais dans une si grande joie qu'il me  
 « tardait que ce moment tant désiré n'arrivât. Il me semblait  
 « que ce ne serait jamais assez tôt, pour avoir la consola-  
 « tion d'être toute à mon Dieu, sans partage, lequel, en  
 « écrivant ceci, me fait cet amoureux reproche : — Regarde,  
 « ma fille, si tu trouveras un père blessé d'amour pour son  
 « fils unique, qui ait pris autant de soin de lui donner des  
 « marques de son amour, que je t'en ai données du mien  
 « jusqu'à présent, que j'ai eu tant de peine à diriger ton  
 « cœur et le cultiver selon mes desseins, t'attendant dou-  
 « cement sans me rebuter de toutes les résistances. Sou-  
 « viens-toi donc que si tu t'oubliais de la reconnaissance  
 « que tu me dois, ne me déférant la gloire de tout, ce  
 « serait le moyen de tarir pour toi cette source ineffable de  
 « tout bien. »

Cette chère sœur s'en retourna pour mettre ordre à ses affaires qu'elle termina promptement. Elle dit un éternel adieu au monde avec une joie si grande et extraordinaire qu'elle se trouva insensible tant à l'amitié qu'à la douleur

monastère de Paray dans sa petite enfance, alors qu'elle demeura chez sa marraine, M<sup>me</sup> de Saint-Amour, qui y avait une fille religieuse depuis l'année 1645. Cf. Abbé Muguet : ouvr. cité, *Pèlerin de Paray-le-Monial*, février 1882.

1. Son frère Chrysostome.

49  
 Elle vient  
 à Paray.

50  
 Doux re-  
 proche du  
 Sauveur.

que l'on témoignait de son départ, même Mademoiselle sa mère, qui n'oublia rien pour la retenir encore près d'elle <sup>1</sup>.

Elle se regardait comme une esclave qui se voit délivrée de la prison et de ses chaînes, pour entrer dans la maison de son divin Époux ; pour jouir en liberté de sa présence, de son amour et de ses biens.

Cette chère sœur n'avait aucune raison de sa vocation, sinon qu'elle voulait être fille de la Sainte Vierge. Mais elle avoue que du moment qu'il fallût entrer, qui était un samedi, jour de sainte Madeleine de Pazzi, de l'année 1671 <sup>2</sup>, âgée de 23 ans, toutes les peines qu'elle avait eues se renouvelèrent avec tant de violence, qu'il lui semblait que son âme allait se séparer de son corps. Mais, dès qu'elle fut entrée, toutes ses peines s'évanouirent. Il lui semblait

51  
Elle entre  
au mona-  
stère de Pa-  
ray.

1. Elle eut aussi à résister aux sollicitations de ses anciennes maîtresses, les Clarisses de Charolles, qui l'auraient voulu retenir au milieu d'elles. Cf. *Vie par elle-même*, n° 33, au 2<sup>e</sup> volume.

2. La fête de sainte Madeleine de Pazzi est le 25 mai. Or, il y a ici erreur de date. Un document authentique découvert plus récemment prouve que Marguerite était encore dans sa famille le vendredi 19 juin 1671. Ce jour-là, M<sup>e</sup> Declessy, notaire royal, reçut le testament de « Damoizelle Marguerite Alacoque . . . en la maison de ladite damoizelle testatrice. » (Cf. ce testament au 2<sup>e</sup> appendice : *Actes authentiques*, n° 4.) De plus, dans l'acte de prise d'habit, écrit et signé de sa main, le 25 août de cette même année 1671, Marguerite-Marie déclare qu'elle a reçu l'habit, « après avoir demeuré deux mois en la maison de céans ». Elle aurait écrit trois mois, si son entrée au monastère eût remonté au 25 mai.

Enfin, le 25 mai, jour de sainte Madeleine de Pazzi, ne tombait pas cette année-là un samedi, mais un lundi. Toutefois, il est aisé d'éclaircir la petite confusion qui s'est produite dans la narration des *Contemporaines*. La date du 25 mai se rapporte sans doute au premier voyage que Marguerite fit à Paray, sous la conduite de son frère Chrysostome, et le jour du samedi est bien le jour de l'entrée définitive de la Bienheureuse au monastère, sa *Vie par elle-même* le dit formellement. Seulement ce fut un mois plus tard.

Le 25 mai, elle vint une première fois à Paray ; puis elle retourna dans sa famille « mettre ordre à ses affaires », fit son testament, le 19 juin, et, le lendemain, samedi 20 juin, elle revint s'enfermer pour toujours au « cher Paray ». A son entrée en religion, elle était âgée exactement de vingt-trois ans, dix mois et vingt-neuf jours.

que son céleste Époux la revêta du manteau de joie. Elle en fut si transportée qu'elle ne put s'empêcher de dire : « C'est ici où Dieu me veut. »

52

Sa supérieure, la mère Marguerite Hiéronyme Hersant.

La très honorée mère Marguerite-Hiéronyme Hersant, pour lors notre supérieure, qui était professe de notre monastère de Saint-Antoine de Paris, la reçut avec plaisir. Comme elle était une âme toute séraphique en l'amour de Dieu et très éclairée pour la conduite, elle connut dès les commencements que c'était une fille de choix.

53

Ses dispositions intérieures.

Notre chère prétendante sentit d'abord gravé dans son esprit que l'état qu'elle embrassait était saint ; que par conséquent elle devait se faire sainte à quel prix que ce fût. C'est pourquoi elle fit dessein de s'abandonner et sacrifier à tout sans aucune réserve ; ce qui lui adoucit beaucoup les choses que son esprit trouvait le plus rudes.

Durant quelques jours, en se réveillant le matin, elle entendait distinctement ces paroles sans les comprendre : *Dilexisti justitiam* <sup>1</sup>, etc. ; d'autres fois : *Audi filia et vide* <sup>2</sup>, etc., et celles-ci : « Tu as reconnu ta voie et ton sentier, ô ma Jérusalem ! maison d'Israël, le Seigneur te gardera en toutes tes voies et ne t'abandonnera jamais <sup>3</sup> » ; ce qu'elle disait à sa bonne maîtresse, sans en comprendre le sens. C'était feu ma très honorée sœur la déposée, Anne-Françoise Thouvant, professe de cette maison, qui a eu le bonheur de l'avoir pour supérieure pendant douze ans, qu'elle a gouverné cette communauté avec beaucoup de succès, Dieu rependant ses bénédictions sur sa conduite, par le zèle qu'elle avait que les règles fussent observées exactement ; pouvant dire que c'était une digne fille de saint François de Sales par l'amour et la fidélité qu'elle avait à s'assujettir aux plus petits devoirs. Parmi toutes les bonnes qualités qu'elle avait pour la conduite, celle du dis-

54

Sa Directrice : Sœur Anne-Françoise Thouvant.

1. Ps. XLIV, v. 8.

2. *Id.*, v. 11.

3. Réminiscence de la Sainte Écriture.

cernement des esprits n'était pas des moindres, ayant un talent tout particulier d'encourager et de fortifier les âmes dans leurs peines et difficultés et leur en faire tirer le profit. Voyant sa chère prétendante désireuse du vrai bien, elle prit grand soin de seconder les attraits de la grâce sur cette âme qui allait à la perfection à pas de géant.

Elle avait un si grand respect pour sa supérieure et sa maîtresse qu'elle les regardait comme lui tenant la place de Jésus-Christ en terre. Elle écoutait tout ce qu'elles lui disaient comme des oracles. Charmée qu'elle était de se voir assujettie et soumise à leur obéissance, elle en voulait dépendre en tout.

Elle était naturellement judicieuse et sage. Elle avait l'esprit bon, le naturel doux, l'humeur agréable, le cœur charitable au possible.

Sa maîtresse n'oublia rien pour la bien former dans toutes les vertus d'humilité et de mortification et simplicité à l'obéissance. Et, pour en venir à la pratique, elle lui ordonna après beaucoup de supplications que cette chère sœur lui avait faites de lui enseigner l'exercice de l'oraison, d'aller devant le Saint-Sacrement se mettre en sa présence comme une toile d'attente devant un peintre. Elle aurait bien souhaité que sa chère maîtresse lui eût expliqué ce que cela voulait dire, mais elle n'osa pas répliquer et s'en alla faire simplement ce qui lui était ordonné. Il lui fut dit intérieurement : « Viens, je te l'apprendrai. » Voici comme elle s'en explique :

« Dès que je fus à l'oraison, mon souverain Maître me  
 « fit voir que mon âme était cette toile d'attente, sur  
 « laquelle il voulait peindre tous les traits de sa vie souffrante, toute passée dans l'amour et la privation, l'occupation dans le silence et le sacrifice dans la consommation, et qu'il ferait cette impression, après l'avoir purifiée  
 « de toutes les taches qui lui restaient, tant de l'affection  
 « des choses terrestres que de l'amour de moi-même et des

55

Son respect pour sa supérieure et sa maîtresse.

56

Ses qualités naturelles.

57

La toile d'attente.

« créatures, pour lesquelles mon naturel complaisant avait  
 « du penchant. Mais il me dépouilla en ce moment de tout :  
 « après avoir vidé mon cœur et mis mon âme toute nue, il  
 « y alluma un si grand désir de l'aimer et de souffrir, que  
 « je n'avais aucun repos que de penser qu'est-ce que je  
 « pourrais faire pour l'aimer en me crucifiant. » Nous  
 avons lieu de croire que Notre-Seigneur lui fit connaître  
 dès lors qu'il la destinait à la vie souffrante et à la croix, sa  
 divine bonté lui en ayant été très libérale dans la suite, lui  
 fournissant les moyens de contenter le désir qu'il lui en  
 avait donné.

Cette chère sœur n'avait rien de caché pour sa maîtresse.  
 Lui ayant demandé de faire quelques pénitences extraordi-  
 naires, et voulant l'étendre au delà de ce qu'on lui avait  
 prescrit, notre saint Fondateur la reprit si fortement qu'elle  
 ne passa pas outre : les paroles de ce grand saint lui étant  
 restées si fort imprimées dans l'esprit, qu'elle ne les a  
 jamais oubliées : « Penses-tu, ma fille, ce sont ses paroles,  
 « pouvoir plaire à Dieu en outrepassant les limites de  
 « l'obéissance, qui est le principal soutien de cette congré-  
 « gation et non les austérités ? »

On n'eut pas de peine à s'apercevoir dans ses épreuves  
 que la main de l'Époux céleste la conduisait elle-même.  
 Jamais on ne vit tant de vertus dans une prétendante. On  
 ne pouvait la considérer avec attention qu'on ne découvrit  
 en elle mille perfections : d'une modestie rare, d'une sagesse  
 solide, d'une fidélité exacte, d'un recueillement parfait et  
 surtout d'une ferveur qui ne se ralentit jamais. Toutes ces  
 vertus ne furent que de faibles essais en comparaison de  
 celles qu'elle pratiqua lorsqu'elle se vit revêtue de notre  
 saint habit, qu'elle prit le 25 d'août [1671], jour de saint  
 Louis.

Pour lors, son divin Maître lui fit voir qu'il voulait  
 prendre une nouvelle possession et empire de son cœur, et  
 que réciproquement elle l'aimât d'un amour de préférence.

58

Leçon que  
 saint Fran-  
 çois de Sales  
 lui donne  
 sur l'obéis-  
 sance.

59

Ses ver-  
 tus.

60

Sa prise  
 d'habit.

Il lui fit comprendre qu'à la façon des amants passionnés, il lui ferait goûter pendant son noviciat ce qu'il y avait de plus doux dans la suavité<sup>1</sup> de son amour, qui en effet furent si grandes, qu'elle en était hors d'elle-même, la rendant incapable d'agir ; ce qui la jetait dans un si profond abîme de confusion qu'elle n'osait paraître. On la reprenait fortement, lui faisant entendre que ces dispositions n'étaient pas l'esprit de Sainte-Marie, qui ne veut rien d'extraordinaire ; que si elle ne s'en retirait, elle ne serait pas reçue à la sainte profession ; ce qui la mit dans une grande désolation, faisant tous ses efforts pour s'en retirer ; mais toutes ses violences furent inutiles.

61  
Promesse  
de douces  
faveurs pour  
le temps de  
son novi-  
ciat.

Sa maîtresse y travaillait sans qu'elle le comprît ; car, la voyant affamée de l'oraison, et qu'elle ne pouvait suivre la méthode qu'on lui enseignait, quelques efforts qu'elle fit, se trouvant toujours dans celle que son divin Maître lui avait apprise, fit qu'on la donna pour aide à une officière qui la faisait travailler pendant l'oraison. Et allant demander permission à sa maîtresse de la reprendre, elle la corrigea fortement, lui disant de la faire en s'occupant à son ouvrage et à ses exercices du noviciat ; ce qu'elle faisait, sans que cela pût la distraire de la douce joie et consolation de son âme. On lui ordonna d'ouïr les points d'oraison du matin ; ensuite on la faisait sortir pour l'employer à balayer jusqu'à prime. Après, on lui faisait rendre compte de son oraison, ou plutôt de celle que son divin Maître faisait en elle. En tout cela, sa vue unique était d'obéir simplement, qui faisait son seul plaisir. Elle chantait doucement ce petit couplet de chanson qu'elle avait fait :

62  
On l'é-  
prouve dans  
son amour  
de l'oraison  
et de la  
mortifica-  
tion.

Plus on contredit mon amour,  
Plus cet unique bien m'enflamme,  
Que l'on m'afflige nuit et jour,

1. Le texte exact de la *Vie par elle-même* est : « Dans la suavité des caresses de son amour. » C'est avec le mot « caresses », que les *Contemporaines* ont omis, que s'accorde le verbe suivant.

On ne peut l'ôter à mon âme.  
 Plus je souffrirai de douleur,  
 Plus il m'unira à son Cœur.

Elle se sentait une faim insatiable des mortifications et humiliations. Bien que son naturel sensible y fût très opposé, elle ne laissait pas d'en demander ; ce qui lui en a procuré par les rebuts qu'on lui faisait. D'autres fois, on les lui refusait comme en étant indigne, ou on lui donnait des pénitences tout autres que celles [qu'elle] attendait, et si opposées à ses inclinations, que s'adressant à son cher Maître dans l'effort de la violence qu'il lui fallait faire : « Hélas ! venez à mon secours, puisque vous en êtes la cause. » Il lui répondit : « Reconnais donc que tu ne peux rien sans moi, qui ne t'abandonnerai point, pourvu que tu tiennes toujours ton néant et ta faiblesse abîmés dans ma force. » Ce qu'elle expérimenta dans une occasion répugnante à sa nature. Ayant une aversion mortelle<sup>1</sup> à toute sorte de fromages, ce qui avait obligé Monsieur son frère de prier qu'on ne la contraignît point là-dessus ; on lui promit, la chose étant assez indifférente d'elle-même. Cependant comme l'on était bien aise de seconder l'attrait qu'elle avait pour la mortification, et que d'ailleurs on n'avait pas d'occasion pour le faire, ce fut justement ce que sa maîtresse exigea d'elle, un jour que la serveuse, par mégarde, lui en servit comme aux autres, l'obligeant de faire ce sacrifice à Notre-Seigneur. Cette chère novice ressentit une telle répugnance qu'elle crut ne la pouvoir vaincre. Sa maîtresse, pour la mortifier, lui dit : « Vous n'êtes pas digne de pratiquer la vertu, et je vous défends maintenant de faire ce que je vous avais ordonné là-dessus. » Ce qui l'affligea sensiblement, protestant en elle-même de mourir ou de vaincre. Étant allée devant le Saint-Sacrement,

63

Elle sur-  
 monte une  
 répugnance  
 naturelle et  
 reçoit de  
 nouvelles  
 grâces.

1. « Héritaire à sa famille », ajoute le ms. 4 intitulé : *Petit recueil sur la vie de notre vertueuse sœur Marguerite-Marie Alacoque.*

son asile ordinaire, elle y demeura environ trois ou quatre heures à pleurer et gémir pour obtenir la force de se surmonter. « Hélas ! mon divin Maître, disait-elle, m'avez-vous donc abandonnée ? Faut-il qu'il y ait encore quelque réserve à mon sacrifice, et qu'il ne soit pas tout consacré en holocauste ! » Son divin amour voulant voir la fidélité de son amour envers lui, prenait plaisir de voir son amour combattre contre ses répugnances naturelles. Mais il en fut victorieux. Dès ce moment, s'étant venue jeter aux pieds de sa maîtresse, lui demanda par grâce de lui permettre d'en manger ; ce qu'elle fit, mais avec tant de violence qu'elle en faisait pitié, et a continué l'espace de huit ans, pendant lesquels on la voyait des repas entiers à se surmonter d'en manger un peu ; ce qu'elle aurait toujours fait, si on n'avait été obligée de le lui défendre. Ce fut après ce sacrifice que toutes les grâces et faveurs dont Notre-Seigneur la gratifiait, s'augmentèrent et inondèrent tellement son âme, qu'elle était contrainte de s'écrier souvent : « Suspendez, ô mon Dieu ! ces torrents qui m'abîment ou étendez ma capacité pour les recevoir. »

Ayant passé quelques mois de son noviciat sans se pouvoir détacher de quelque affection particulière, qui mettait beaucoup d'empêchement aux grâces que son Bien-Aimé lui voulait faire, il l'en reprit plusieurs fois sans qu'elle s'en corrigeât. Un soir, à l'oraison, il lui fit ce reproche, qu'il ne voulait point de cœur partagé, et que si elle ne [se] retirait des créatures, qu'il se retirerait d'elle ; ce qui lui fut si sensible, qu'elle le pria de ne lui laisser de pouvoir que pour l'aimer.

Une fois, ayant peine à se soumettre dans une occasion, son divin Maître lui fit voir son sacré corps couvert de plaies qu'il avait souffertes pour son amour, lui reprochant son ingratitude et lâcheté à se vaincre pour l'amour de lui. « Que voulez-vous donc, mon Dieu, que je fasse puisque « ma volonté est plus forte que moi ? » Il lui dit que si

64

Notre-Seigneur lui reproche une affection trop naturelle.

65

Elle voit Notre-Seigneur couvert de plaies.

elle la mettait dans la plaie de son sacré Côté, elle n'aurait plus de peine à se surmonter. « O mon Sauveur ! lui dit-elle, mettez-l'y si avant et l'y fermez si bien que jamais elle n'en sorte. » Elle avoue que dès ce moment tout lui parut si facile qu'elle n'eut plus de peine à se vaincre.

66

Elle se fait  
une solitude  
intérieure.

Notre-Seigneur lui disait souvent qu'il fallait qu'elle fit une solitude intérieure dans son cœur, où il voulait qu'elle lui tint une fidèle compagnie, où il lui apprendrait à l'aimer. Ce fut dans cette aimable retraite où elle trouvait toujours son Époux, pour s'entretenir seule à seul avec lui. Elle avoue qu'elle ne pouvait plus trouver de plaisir que dans ces doux entretiens. Quelle occupation qu'elle eût, rien n'était capable de troubler cet amoureux repos qu'elle avait en Dieu, qui seul lui était suffisant. Elle ne voyait en toutes ses actions qu'infidélité, ingratitude, abus de ses grâces et perte de temps. Elle regardait comme des gages précieux de son amour les petites souffrances, humiliations et abjections qu'elle estimait plus chères qu'un trésor. Et comme si ce divin Sauveur en avait douté, il lui demanda plusieurs fois, comme à saint Pierre, si elle l'aimait. A quoi elle ne pouvait répondre autre chose, sinon : « Ah ! Seigneur, vous le savez, combien mon cœur le désire ! »

67

Elle s'offre  
à souffrir  
pour les pé-  
cheurs.

Un jour de communion, faisant son action de grâces avec un désir de faire quelque chose pour son Dieu, ce Bien-Aimé de son âme lui dit intérieurement si elle ne serait pas bien aise de souffrir toutes les peines que les pécheurs méritaient, afin qu'il fût glorifié de toutes ces âmes. « En même temps, dit-elle, je lui offris mon âme et tout mon être, m'offrant en sacrifice pour en faire à sa volonté. Quand même mes peines dureraient jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'il en fût glorifié, je serais contente. »

A l'oraison du soir, elle le pria de lui faire connaître les moyens de contenter le désir qu'elle avait de l'aimer. Il

lui fit voir qu'elle ne pouvait mieux lui témoigner son amour, qu'en aimant le prochain pour l'amour de lui-même ; qu'elle devait s'employer à procurer leur salut et celui de ses sœurs, quoiqu'elle fût la plus misérable de toutes ; qu'il fallait oublier ses intérêts pour les leurs dans tout ce qu'elle pourrait faire. Et, ne sachant ce que cela signifiait, Notre-Seigneur lui fit connaître que c'était le rétablissement de la charité dans les cœurs qu'il demandait ; puisque, par les manquements que l'on y faisait, l'on s'était séparé de lui, qui est la charité même. Et, par toutes ces fautes, les personnes religieuses et du monde ne craignaient point de blesser la charité, cette divine vertu, qui prend la naissance dans le cœur de Dieu même. « Aussi, lui dit-il, ce « sont ces membres à demi pourris et prêts à être coupés « qui me causent de si grandes douleurs, et dont ils « auraient déjà reçu leurs châtiments, sans la dévotion « qu'ils ont à ma sainte Mère, qui apaise ma justice irritée, « et qui ne peut l'être que par le sacrifice d'une victime. « — Je fus si vivement touchée de cela, que j'aurais bien « accepté toute sorte de tourments, même les peines du « purgatoire jusqu'au jour du jugement, pour satisfaire à « sa bonté. — Mais, mon Dieu, faites-moi donc connaître, « lui dit-elle, qu'est-ce qui a irrité votre justice. » Il lui dit que c'étaient des péchés cachés aux yeux des créatures et qui ne le pouvaient être aux siens. Il lui fit connaître ensuite qu'il avait fort agréable le soin et le travail que les supérieures prenaient pour le rétablissement de la charité dans leur communauté, qui ne serait pas sans récompense. Mais si l'on ne se corrigeait, que sa miséricorde se retirerait pour laisser agir sa justice. Parce que c'était cette vertu qui faisait le caractère et qui était le véritable esprit des filles de saint François de Sales. Il lui semblait de voir ce grand saint qui disait à cette Bonté infinie qu'il voudrait pouvoir faire pénitence jusqu'au jour du jugement pour toutes ses filles.

69  
Son occu-  
pation à l'o-  
raison.

L'attrait qu'elle avait pour l'oraison augmentant tous les jours, elle y donnait tous les moments qu'elle pouvait avoir. Il lui semblait d'y perdre le temps, parce qu'elle y demeurait souvent sans se pouvoir appliquer à son sujet, et dans une impuissance si grande qu'elle sentait son cœur comme saisi à la présence de son Dieu, sans autre mouvement ni affection que de l'aimer et un grand désir de souffrir quelque chose pour l'amour de lui. Elle faisait ordinairement son oraison sur ces paroles : « Il me suffit, ô mon « Bien-Aimé ! d'être comme vous désirez. » D'autres fois elle disait : « Oh ! qu'il est beau le Bien-Aimé de mon « âme, pourquoi ne pas l'aimer ? »

Dieu, pour éprouver sa fidélité, retira ses douceurs, en sorte qu'elle se trouva tout d'un coup dans une impuissance si grande qu'elle s'en plaignit une fois à Notre-Seigneur, de ce qu'il permettait qu'elle demeurât sans rien faire en sa sainte présence. Elle entendit qu'il lui faisait ce reproche intérieurement : « Si je te veux, en ma présence, sourde, « aveugle et muette, n'en dois-tu pas être contente ? »

70  
Vie cruci-  
fiée.

Pendant une solitude de communauté, ce divin Sauveur lui fit connaître que toutes ses inquiétudes ne provenaient que de la recherche d'elle-même, qui la mettait en danger de se perdre, pour sa trop grande curiosité ; lui disant que lorsqu'il fait sa demeure dans une âme, il voulait un entendement sans curiosité, un esprit sans jugement, un jugement sans volonté et un cœur sans autres mouvements que ceux de son amour. En même temps elle s'offrit à sa divine volonté, se mettant dans une entière dépendance et soumission. Le jour des trépassés [2 novembre 1672], étant devant le Saint-Sacrement pour faire amende honorable à sa divine bonté de l'abus qu'elle avait fait de ses grâces, tant dans les sacrements que dans l'oraison, elle s'immola à sa divine volonté, le priant de lui faire la grâce de recevoir le sacrifice de l'holocauste qu'elle désirait lui faire et de l'unir au sien. Il lui dit : « Souviens-toi que c'est un

« Dieu crucifié que tu veux épouser ; c'est pourquoi il te  
 « faut rendre conforme à lui, en disant adieu à tous les  
 « plaisirs de la vie, puisqu'il n'y [en] aura plus pour toi  
 « qui ne soient traversés de la croix. » Considérant donc  
 ce divin Sauveur en croix, où il est mort pour tous, il lui  
 dit de s'attacher à celle qu'il lui donnerait, qui serait si  
 rude que si elle n'était de son bras tout-puissant, il lui  
 serait impossible d'y résister.

Le temps de sa profession approchant, on redoubla ses  
 épreuves et on lui disait que l'on voyait bien qu'elle n'était  
 pas propre à prendre l'esprit de la Visitation, qui redoutait  
 ces sortes de voies, sujettes à la tromperie et illusion,  
 ce qui la toucha vivement. Elle s'adressa à son divin  
 Maître et lui dit amoureusement : « Hélas ! mon Sauveur,  
 « vous serez donc la cause que l'on me renverra. » Il lui  
 répondit de dire à la supérieure qu'il n'y avait rien à  
 craindre pour sa réception ; qu'il répondait pour elle et  
 serait sa caution. Elle redit tout, simplement. On lui  
 ordonna de demander pour marque de cela de la rendre  
 utile à la religion par l'exacte pratique de nos règles, sur  
 quoi son amoureuse bonté lui répondit : « Ma fille, je l'ac-  
 « corde, je te rendrai plus utile à la religion qu'elle ne  
 « pense ; mais d'une manière qui n'est connue que de moi  
 « seul ; et désormais j'ajusterai mes grâces à l'esprit de ta  
 « règle, à la volonté de ta supérieure et à ta faiblesse ; et  
 « tiens pour suspect tout ce qui te pourrait retirer de son  
 « exacte pratique. Je veux que tu la préfères à tout le  
 « reste, même la volonté de tes supérieures à la mienne.  
 « Lorsqu'elles te défendront ce que je t'aurai ordonné,  
 « laisse-les faire : je saurai bien trouver les moyens de  
 « faire réussir mes desseins par des voies opposées et con-  
 « trairees. Je ne me réserve que la conduite de ton inté-  
 « rieur et particulièrement de ton cœur, dans lequel ayant  
 « établi l'empire de mon pur amour, je ne veux point qu'il  
 « soit à d'autres. »

71  
 On l'é-  
 prouve  
 avant sa pro-  
 fession.

72  
 Notre-Sei-  
 gneur lui  
 promet d'a-  
 juster ses  
 grâces à  
 l'esprit de  
 sa règle.

Ayant dit tout cela à sa supérieure et maîtresse, elles demeurèrent contentes et les effets parurent si sensiblement qu'elles ne doutèrent plus que ces paroles ne vinssent de la vérité même, par la grande paix dont cette chère novice jouissait dans son intérieur et l'attachement qu'elle avait pour l'obéissance, quelque peine qu'elle y ressentit. Après ces paroles, il paraît que l'on ne devait plus douter de la bonté de l'esprit qui la conduisait. Une obéissance aveugle, une vertu solide, une fidélité exacte pour les plus petits devoirs, jointes à une humilité profonde et constante mortification, étaient des preuves assez fortes pour s'en assurer.

73  
Elle garde  
une ânesse  
pendant sa  
retraite de  
profession.

Cependant comme l'on voyait en elle une application continuelle avec Dieu, l'on profitait de toutes les occasions pour l'humilier. Il s'en présenta une qui favorisa bien l'inclination que l'on avait pour cela. Il y avait dans l'enclos une ânesse ; l'on recommanda aux sœurs novices de prendre garde qu'elle n'allât dans le jardin potager. C'en fut assez pour notre fervente novice, qui crut que ce commandement la regardait précisément. Excepté les temps que l'on était au chœur, elle ne manquait point de s'y rendre ; ce qui lui donnait beaucoup d'exercice, la faisant courir toute la journée pour l'arrêter. La retraite de sa profession arrivant, elle crut qu'elle devait continuer. L'on prit plaisir de voir jusqu'où elle porterait son obéissance, charmé que l'on était de son application avec Dieu, qui parut aussi forte en ce temps que si elle avait été à l'oraison <sup>1</sup> ; l'on lui défendit

1. Une tradition orale du monastère a conservé un souvenir précieux qui donne lieu d'admirer la familière bonté du divin Maître pour son humble servante : un jour, comme Marguerite-Marie allait interrompre l'entretien dont Notre-Seigneur la favorisait, pour courir après l'ânesse et l'ânon, le Sauveur lui dit : « Laisse-les faire, ils ne feront point de mal. » Elle obéit, pleine de foi. On vit de notre communauté les animaux à travers le potager ; mais quand on voulut se rendre compte du dégât, il fut impossible de reconnaître aucune trace de leur passage.

d'y aller davantage et on lui ordonna de mettre par écrit les réflexions qu'elle avait faites. Les voici :

« Mon divin Maître me tenait une fidèle compagnie parmi  
 « les courses que j'étais obligée de faire incessamment.  
 « C'est dans ce temps que je reçus de si grandes grâces  
 « que je n'en avais point encore eu de semblables, surtout  
 « ce qu'il me fit connaître particulièrement sur le mystère  
 « de la Passion. Mais je supprime tout, étant trop long à  
 « écrire. Je dirai seulement que c'est ce qui m'a donné tant  
 « d'amour pour la croix que je ne peux vivre sans souffrir,  
 « mais souffrir en silence, sans consolation ni soulagement,  
 « et mourir avec ce Souverain de mon âme, accablée sous  
 « la croix de toutes sortes de souffrances ; ce qui m'a duré  
 « toute ma vie <sup>1</sup> laquelle par sa miséricorde, s'est toute pas-  
 « sée dans ces sortes d'exercices qui sont ceux du pur  
 « amour, qui a toujours pris grand soin de me fournir  
 « abondamment de ces mets si délicieux à son goût, qu'il  
 « ne dit jamais : c'est assez. Les soirs, quoique fort fatiguée  
 « et lassée, je jouissais d'une si grande paix, que ma seule  
 « inquiétude était de ne pas assez aimer mon Dieu. Je pas-  
 « sais toute la nuit agitée de ces pensées. Une fois, ne pou-  
 « vant reposer et voulant changer de situation, mon divin  
 « Maître me dit ces paroles : que lorsqu'il portait sa Croix  
 « il ne la changeait pas de côté pour se soulager ; ce qui me  
 « fit connaître que je ne devais rechercher mes commodités  
 « en quoi que ce soit. Toutes les courses que je faisais pen-  
 « dant le jour ne furent jamais capables d'interrompre  
 « l'union que j'avais avec mon Bien-Aimé. Bien au con-  
 « traire, il augmentait en moi le désir de l'aimer pour

74

Connaissances particulières qu'elle reçoit sur la Passion. Son amour de la Croix.

1. Les *Contemporaines* ont mêlé ici ce que Marguerite-Marie écrivit beaucoup plus tard sur l'ordre de son directeur, à ce qu'elle avait écrit peu après sa profession. C'est dans sa *Vie par elle-même* que, revenant sur sa profession, elle dit que certaines dispositions qu'elle eut alors ont duré toute sa vie. On voit assez qu'elle n'aurait pu parler ainsi au début de sa vie religieuse.

« m'unir plus étroitement à lui. J'étais aussi contente les  
« soirs que si j'avais été tout le jour devant le Saint-Sacre-  
« ment en oraison.

« Tous les matins, lorsque je m'éveille, il me semble  
« trouver mon Dieu présent, auquel mon cœur s'unit  
« comme à son principe et à [sa] seule plénitude, ce qui me  
« donne une soif si ardente d'y aller, que les moments que  
« je mets à m'habiller me durent des heures.

75  
Comment  
elle se com-  
porte à l'o-  
raison.

« Le plus souvent je vais à l'oraison sans autre prépara-  
« tion que celle que mon Dieu fait en moi. Je m'y présente  
« pour l'ordinaire comme une malade languissante devant  
« son médecin, qui est tout-puissant, hors duquel je ne  
« puis trouver de repos et de soulagement. Je me mets à  
« ses pieds comme une hostie vivante qui n'a d'autre désir  
« que de lui être immolée et sacrifiée pour me consommer  
« comme un holocauste dans les pures flammes de son  
« amour, où je sens mon cœur se perdre comme dans une  
« fournaise ardente, sans que j'en aie plus la jouissance. Il  
« me semble quelquefois que mon esprit s'éloigne de moi  
« pour s'aller unir et se perdre dans l'immense grandeur de  
« son Dieu, sans qu'il soit à mon pouvoir de l'appliquer au  
« sujet que j'ai préparé. Il est content de s'arrêter à cet  
« unique objet, où il trouve une plénitude si grande que  
« tout le reste lui est indifférent. Mon entendement demeure  
« dans un aveuglement si grand, qu'il n'a aucune lumière  
« ni connaissance que celle que ce soleil de justice lui com-  
« munique de temps en temps, dont je n'ai autre impres-  
« sion ni mouvement que celui de l'aimer. Je me sens  
« quelquefois si pressée que je voudrais donner mille fois  
« ma vie, si cela se pouvait, pour lui marquer le désir et  
« l'ardeur qui me consomment. Les oraisons me paraissent  
« si courtes que je ne puis m'empêcher de faire souvent  
« mes plaintes à mon Dieu, lui disant : — Cher amour de  
« mon âme, quand sera-ce que ces moments si courts qui  
« me sont si rigoureux par leur légère course n'auront plus

« le pouvoir de limiter mon bonheur ? — D'autres fois, je  
« les passe à souffrir avec mon Jésus souffrant. Mon cœur  
« et mon esprit se réjouissent en l'aimant. Mais c'est là où  
« la partie inférieure ne trouve pas son compte, parce  
« qu'elle ne voit ni ne connaît ce qui se passe en la partie  
« supérieure de mon âme, qui s'oublie soi-même et n'a  
« d'autres désirs que de s'unir et se perdre en Dieu, qui lui  
« fait pour lors sentir sensiblement sa divine présence,  
« découvrant à mon âme les beautés de son amour qui  
« lient en même temps toutes ses puissances; ce qui me  
« tient dans un grand silence en sa sainte présence, que je  
« ne puis lui témoigner mon amour par des actes réitérés ;  
« ce qui m'est quelquefois un rude tourment. Quoique la  
« douceur soit grande, je ne laisse de faire tous mes efforts  
« pour sortir de cet état, mais en vain. Il me semble  
» que Notre-Seigneur prend plaisir de voir que mes  
« peines soient inutiles, sans me donner aucun secours.  
« Dans cet état, je lui dis amoureusement : — Eh !  
« mon Dieu, ne voyez-vous pas l'ardeur avec laquelle  
« mon cœur vous cherche et vous désire ? — Oui, me dit-  
« il, parce que tu n'en as plus de jouissance, j'en connais  
« tous les mouvements, demeure en repos. — Voilà ordi-  
« nairement mon occupation dans le temps de mes orai-  
« sons, non pas que je fais, mais que mon divin Maître fait  
« en moi. Le plus souvent je finis mon oraison sans savoir  
« ce que j'y ai fait, ni sans faire aucune résolution,  
« demande ni offrande, que celle que je fais de mon Jésus  
« au Père éternel, en cette sorte : — Mon Dieu, je vous  
« offre votre Fils bien-aimé, pour mon action de grâces de  
« tous les biens que vous m'avez faits, pour [ma] demande,  
« pour mon offrande, pour mon adoration et pour toutes  
« mes résolutions. Enfin, je vous l'offre pour mon amour  
« et pour mon tout. Recevez-le, Père éternel, pour tout ce  
« que vous désirez de moi, puisque je n'ai rien à vous offrir  
« qui ne soit indigne de vous, sinon celui dont vous me

« donnez la jouissance. — Mais la nature et l'amour-  
 « propre me livraient de furieux combats, en me faisant  
 « entendre que je perds mon temps, que je suis dans la  
 « voie de perdition; ce qui me cause quelquefois de si  
 « grands troubles que je ne sais à qui recourir, si ce n'est  
 « à mon Dieu que je trouve toujours prêt à m'assister de  
 « son secours, pour me sortir de l'inquiétude où cela me  
 « tient. Il fait jouir mon âme de sa divine présence et d'une  
 « si grande paix qui me remet aussitôt dans ma première  
 « tranquillité, par ces paroles qu'il me répète souvent :  
 « — Que l'enfant ne périra pas entre les bras d'un père  
 « tout-puissant. — C'est ce qui fait que je m'abandonne  
 « entièrement à sa volonté, pour faire de moi selon son bon  
 « plaisir, sans avoir aucun égard à mes satisfactions. Qu'il  
 « me perde ou qu'il me sauve ; pourvu que j'accomplisse  
 « cette aimable volonté de mon Dieu, je suis satisfaite.  
 « J'aimerais mieux mille fois être abîmée dans l'enfer et  
 « souffrir toutes sortes de douleurs et tourments que de  
 « faire la moindre chose qui lui fût contraire. »

76\*  
 Résolu-  
 tions de sa  
 profession.

Ayant passé sa retraite dans une ferveur toute particu-  
 lière, elle y forma de bonnes résolutions pour sa perfection,  
 comme il se voit par ce qu'elle en a écrit, que nous allons  
 mettre ici mot à mot, selon que le Saint-Ésprit les lui a  
 inspirées :

« Voici mes résolutions qui doivent durer jusqu'à la fin  
 « de ma vie, puisque mon Bien-Aimé les a dictées lui-  
 « même. Après l'avoir reçu dans mon cœur, il me dit : —  
 « Voici la plaie de mon Côté pour y faire ta demeure  
 « actuelle et perpétuelle. C'est où tu pourras conserver la  
 « robe d'innocence dont j'ai revêtu ton âme, afin que tu  
 « vives désormais de la vie d'un Homme-Dieu : vivre  
 « comme ne vivant plus, afin que je vive parfaitement en  
 « toi ; ne pensant à ton corps et à tout ce qui t'arrivera,  
 « comme s'il n'était plus ; agissant comme n'agissant plus,  
 « mais moi seul en toi. Il faut pour cela que tes puissances

« et tes sens demeurent ensevelis dans moi et que tu sois  
 « sourde, muette, aveugle et insensible à toutes les choses  
 « terrestres : vouloir comme ne voulant plus, sans juge-  
 « ment, sans désir, sans affection et sans volonté que celle  
 « de mon bon plaisir, qui doit faire toutes tes délices, ne  
 « cherchant rien hors de moi, si tu ne veux faire injure à  
 « ma puissance et m'offenser grièvement, puisque je te  
 « veux être toutes choses. Sois toujours disposée à me  
 « recevoir ; je serai toujours prêt à me donner à toi, parce  
 « que tu seras souvent livrée à la fureur de tes ennemis.  
 « Mais, ne crains rien, je t'environnerai de ma puissance  
 « et serai le prix de tes victoires. Prends garde de ne  
 « jamais ouvrir les yeux pour te regarder hors de moi ; et,  
 « qu'aimer et souffrir à l'aveugle soit ta devise. Un seul  
 « cœur, un seul amour, un seul Dieu ! »

Ce qui suit est écrit de son sang.

« Moi, chétif et misérable néant, proteste à mon Dieu  
 « me soumettre et sacrifier à tout ce qu'il demande de  
 « moi, immolant mon cœur à l'accomplissement de son  
 « bon plaisir, sans réserve d'autre intérêt que sa plus  
 « grande gloire et son pur amour, auquel je consacre et  
 « abandonne tout mon être et tous mes moments. Je suis  
 « pour jamais à mon Bien-Aimé, son esclave, sa servante  
 « et sa créature, puisqu'il est tout à moi ; et suis son  
 « indigne épouse, Sœur Marguerite-Marie, morte au  
 « monde. Tout de Dieu et rien de moi ; tout à Dieu et  
 « rien à moi ; tout pour Dieu et rien pour moi. »

Étant si bien disposée, elle fut reçue, par toutes les voix  
 de la communauté, pour la sainte profession qu'elle fit à sa  
 consolation et à la nôtre. Ce fut en ce jour que son Époux  
 la reçut pour épouse. Il l'ornait et la comblait des délices  
 du Thabor, ce qui lui était plus dur que la mort, n'ayant  
 pas de conformité avec son Époux déchiré, crucifié au  
 Calvaire<sup>1</sup>. Mais il lui dit intérieurement : « Laisse-moi

77  
 Le 6 no-  
 vembre 1672.

1. Cependant, dans son *Mémoire* écrit par ordre de la Mère de

« faire ; chaque chose en son temps. Maintenant mon  
 « amour se veut jouer de toi selon mon bon plaisir, sans  
 « vue ni résistance, me laissant contenter à tes dépens ;  
 « tu n'y perdras rien. » Il lui promit de ne la plus quitter,  
 par ces paroles : « Sois prête à me recevoir, car je veux  
 « désormais faire ma demeure, converser et m'entretenir  
 « avec toi. »

78

Notre-Sei-  
 gneur la gra-  
 tifie de sa  
 présence  
 sensible.

Dès ce moment, il la gratifia de sa présence, d'une  
 manière qu'elle n'avait pas encore expérimentée, n'ayant  
 jusqu'alors reçu une si grande grâce, par les effets qu'elle  
 a opérés en elle. Depuis ce temps, elle le voyait et le sen-  
 tait près d'elle et l'entendait mieux que si ç'avait été des  
 sens corporels, par lesquels elle aurait pu se distraire. Elle  
 disait qu'elle ne pouvait y apporter d'empêchement, n'y  
 ayant rien de sa participation ; ce qui imprima en elle un  
 tel anéantissement que « je me sentis, dit-elle, d'abord  
 « tombée dans l'abîme de mon néant, dont je ne suis  
 « jamais sortie, par respect et hommage à sa grandeur,  
 « devant laquelle j'aurais voulu être continuellement pros-  
 « ternée contre terre ou à genoux ». Ce qu'elle faisait  
 autant que ses ouvrages et maladies lui permettaient, son  
 Époux ne lui laissant point de repos en d'autre posture  
 moins respectueuse, n'osant presque s'asseoir que lors-  
 qu'elle était en communauté ou en vue de quelques-uns,  
 par la vue de son indignité, dont elle était si pénétrée,  
 qu'elle ne paraissait qu'avec des confusions étranges et sou-  
 haitait que l'on n'eût de souvenir d'elle que pour la mépri-  
 ser et humilier, estimant qu'il ne lui était dû d'autre par-  
 tage, qui faisait la plus douce satisfaction de son cœur et  
 la meilleure nourriture de son âme.

79

Son res-  
 pect pour  
 la divine pré-  
 sence.

Saumaise (n° 20), la servante de Dieu dit : « Depuis le jour que j'ai  
 « eu le bonheur d'être l'épouse d'un Dieu crucifié, je ne me souviens  
 « pas d'avoir été sans cette aimable livrée de la Croix, commençant  
 « par le jour de ma profession que j'en eus une très sensible à la  
 « nature. » Nous ignorons ce que fut cette épreuve.

Ce fut sous la très honorée Mère M.-F. Saumaise <sup>1</sup> qu'elle eut le bonheur de faire la sainte profession — qui était professe de notre monastère de Dijon. Elle y avait une entière confiance ; ce qu'elle a continué par les lettres qu'elle lui écrivait, où elle lui faisait part des grâces qu'elle recevait. Nous lui avons l'obligation de les avoir conservées <sup>2</sup>, dont nous avons tiré fidèle copie. Voici ce que cette très honorée Mère nous en écrivit, après la mort de notre précieuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque :

« Dans l'espace de six ans que j'ai connu notre Sœur  
 « Marguerite-Marie Alacoque, je puis assurer que je n'ai  
 « pas remarqué qu'elle ait relâché d'un instant à la réso-  
 « lution qu'elle prit, se consacrant à Dieu par la profes-  
 « sion religieuse, de le faire régner en elle avant tout,  
 « au-dessus de tout et en tout ; ne s'étant jamais accordé  
 « aucun plaisir, soit pour l'esprit " soit pour le corps. Et  
 « cette fidélité lui attira de la divine Bonté des grâces et  
 « faveurs très particulières, qui la portaient à un désir  
 « très grand des croix, humiliations et souffrances. L'on  
 « pourrait dire sans exagérer qu'il n'y a point d'ambitieux  
 « d'honneurs <sup>b</sup> et de plaisirs plus ardent qu'elle l'était de  
 « ces choses, dont elle faisait sa joie bien qu'elle y fût très  
 « sensible.

« Elle a été, un temps, occupée de ces paroles : « La

80

La Mère  
M. F. de  
Saumaise.

81

Mémoire  
de la Mère  
de Saumaise  
sur les ver-  
tus de Sœur  
Marguerite-  
Marie.

a) *Recueil de Nevers*, ms. 3 et *Ital.* : « ou pour les sens ». —

b) *R. Nev. Ital.* et ms. 3 en partie : « ni de cupidités de plaisirs plus qu'elle l'était de ces choses dont elle faisait sa joie bien que naturellement elle y fût très sensible et elle a été un temps occupée... »

1. La Mère Marie-Françoise de Saumaise avait été élue supérieure au monastère de Paray, le jeudi 2 juin de l'année 1672.

2. Depuis l'époque où écrivaient les *Contemporaines*, tous les originaux des lettres de la Bienheureuse à la Mère de Saumaise ont disparu, sauf un seul dont l'autographe est conservé à la Visitation de Rennes.

« Croix est ma gloire, l'amour m'y conduit, l'amour me  
 « possède, l'amour me suffit. » Dans le désir qu'elle avait  
 « de se rendre autant qu'elle pouvait conforme à N.-S.  
 « Jésus-Christ, elle a fait et souffert des choses très cru-  
 « cifiantes avec une paix, patience et douceur presque  
 « incroyables. Si elle recevait quelques peines, humiliations,  
 « contradictions ou mortifications de quelques personnes,  
 « elle faisait de grandes instances pour qu'il lui fût permis  
 « de faire pour elles des disciplines, macérations et autres  
 « pénitences, n'ayant point de plus grand contentement  
 « que lorsqu'elle se voyait dans le mépris.

« Je ne parlerai pas de son exactitude à toutes les pra-  
 « tiques de la vie religieuse, de sa sévère et rigoureuse  
 « mortification, sachant que d'autres l'ont fait. Seulement  
 « j'en dirai une particularité que peut-être on ne sait pas :  
 « Étant maîtresse des pensionnaires, une d'elles eut un  
 « apostume à l'un des gros doigts du pied. Pour se vaincre  
 « au mal de cœur qu'elle y sentait, elle le mit en sa bouche  
 « et en suçà et avala le pus, et aurait continué cette mor-  
 « tification tant que le mal eût duré, si on ne lui eût  
 « défendu. Elle en a fait plusieurs autres non moins rebu-  
 « tantes à la nature et elle les recherchait avec ardeur,  
 « lorsqu'elle apprenait qu'il s'était fait quelque chose où  
 « Dieu avait été offensé.

« Un jour qu'elle était dans un travail corporel, Notre-  
 « Seigneur lui ayant donné connaissance des besoins d'une  
 « âme, lui demanda si elle voulait lui faire cession de  
 « quelques biens qu'elle avait faits et porter des souf-  
 « frances pour lui impétrer la grâce qu'elle demandait  
 « pour elle. A quoi s'étant offerte autant qu'il serait de sa  
 « sainte volonté, peu de temps après elle eut une grande  
 « maladie et fit quelques chutes qui lui causèrent des dou-  
 « leurs telles que Dieu seul sait et à quel point elles furent.  
 « Ce n'a pas été pour cette seule personne que ceci lui est  
 « arrivé ; mais il y en a eu quantité d'autres pour lesquelles

« Dieu l'a fait souffrir. C'était pour elle une joie incroyable  
 « de pouvoir, par ces peines, satisfaire aux outrages com-  
 « mis contre la divine Bonté, laquelle aussi se plaisait de  
 « lui donner quelquefois connaissance du contentement  
 « qu'elle recevait de quelques personnes.

« Une fois, entre autres, Notre-Seigneur lui en fit voir  
 « trois qui allaient communier, lui disant : — Je leur  
 « donnerai trois baisers de paix, d'amour et de confiance.  
 « — Et voyant le plaisir que Jésus-Christ prenait dans ces  
 « saintes âmes, il ne se peut dire les transports de joie  
 « qu'elle en eut.

« On sait quelque chose de ceux qu'elle éprouvait lors-  
 « qu'elle faisait rencontre de celles qui étaient généreuses  
 « et constantes à ne se point démentir dans la volonté à  
 « remplir les desseins de Dieu sur elles et la sainte liaison  
 « qu'elle y avait ; comme il a été plus particulièrement  
 « avec le R. P. de la Colombière, de la Compagnie de  
 « Jésus, lequel en faisait une estime très grande ». Et  
 « Dieu ayant destiné ce saint homme à des choses extraor-  
 « naires, il en fit connaître quelques-unes à notre ver-  
 « tueuse sœur Alacoque, qui s'en expliqua sur sa sortie de  
 « France, longtemps auparavant que ses supérieurs y  
 « eussent pensé. En ayant reçu deux ordres bien différents  
 « l'un après l'autre et, comme il pensait à exécuter le der-  
 « nier, il reçut celui de se rendre à Paris pour, de là, pas-  
 « ser en Angleterre. Ce fut elle qui lui fit dire ce qui est  
 « porté dans le billet dont il parle au livre de ses retraites <sup>b</sup> ;

---

a) *Recueil de Nevers* : « et elle lui a prédit plusieurs choses  
 contre toute apparence longtemps avant qu'elles arrivassent. »  
 — b) *Rec. Nev. et Ital.* : « depuis lesquelles il a écrit à une per-  
 sonne qu'il avait été tout rempli (*Ital.* : *verificato*) en ce qu'il  
 contenait. » Ms. 3 : « depuis lequel il a écrit à une personne avoir  
 été tout rempli de joie en ce qu'il contenait. » Le sens paraît  
 bien être que tout ce que contenait le billet de la servante de  
 Dieu s'est accompli comme elle l'avait écrit.

« depuis laquelle il m'écrivit avoir été tout rempli en ce  
« qu'il contenait.

« Notre-Seigneur lui fit voir, un jour, les croix et les  
« peines intérieures qu'il souffrait dans ce pays où ses  
« supérieurs l'avaient envoyé ; ce qu'elle nous vint dire,  
« en nous présentant un billet pour le lui faire tenir,  
« lequel contenait des choses très consolantes et que Jésus-  
« Christ lui avait dictées. Et comme je reçus, quelque  
« temps après, des lettres de ce grand Serviteur de Dieu,  
« je connus par les demandes qu'il faisait, qu'il avait  
« besoin que l'on priât pour lui ; ce qui pouvait être  
« quelque chose des connaissances que cette vertueuse  
« sœur avait eues ; ce qui m'obligea de lui envoyer ledit  
« billet, lequel je copiai sans avoir rien fait connaître à  
« qui que ce fût. Néanmoins elle nous vint trouver et me  
« dit qu'en le copiant j'y avais changé quelque chose, et  
« que Notre-Seigneur ne le voulait que comme il lui avait  
« fait écrire. Et comme je voulus le relire pour voir ce que  
« j'y avais changé, je trouvai que j'y avais mis quelques  
« paroles, lesquelles quoique assez semblables, avaient  
« pourtant bien moins de force. Le Père de la Colombière  
« ayant reçu cet écrit, il manda qu'il était venu très à  
« propos et que sans ce secours il ne savait ce qu'il aurait  
« pu faire.

« Il y a bien d'autres occasions où elle a connu des  
« choses qui paraissaient ne se pouvoir découvrir par voie

---

a) *Rec. Nev.* : ayant reçu ce billet en écrivit ainsi : « Je ne  
« sais si j'aurais jamais pu soutenir les peines que j'ai souffertes  
« (et qui ne m'ont jamais attaqué avec plus de violence) sans le  
« billet de ma sœur Alacoque. Je ne saurais assez vous faire  
« comprendre combien ses avis me sont venus à propos. Quand  
« elle aurait vu dans mon intérieur elle n'aurait rien pu me dire  
« de plus précis. » En manchette le *Recueil de Nevers* porte :  
« Cette lettre était du 27 juin 1678, écrite à la Mère de Saumaise,  
« de Londres ».

« humaine. Mais l'on croit n'être pas nécessaire d'en rapporter davantage, pour éviter la longueur.

« Ayant vu tout ce qui a été écrit de cette parfaite religieuse, je puis assurer que nous l'avons appris, tant par les entretiens que nous avons eus avec elle pendant les six ans que j'ai eu l'honneur d'être dans votre communauté, que par les lettres que nous en avons reçues depuis, dans lesquelles elle s'explique tout particulièrement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et d'une vue qu'elle en eut au jour de la Visitation de l'année 1688<sup>a</sup> » comme nous l'écrirons dans la suite, lorsque nous parlerons de cette dévotion<sup>1</sup>.

« Les personnes de mérite qui ont eu connaissance de notre vertueuse sœur Marguerite-Marie Alacoque, en ont fait et en font encore très grande estime, disant que ce qui se passait en elle était du bon Esprit, assurant que les marques en étaient trop fortes pour en douter, sur tout celle d'une<sup>b</sup> sincère humilité. »

Voilà les sentiments de cette sainte religieuse<sup>2</sup> au sujet de notre chère sœur, qui a toujours conservé une sainte liaison d'amitié et d'union avec elle, par le commerce de lettres qu'elles avaient ensemble, sur les grâces qu'elle recevait touchant la dévotion au Sacré-Cœur de N.-S. Jésus-Christ.

---

a) *Ital.* ajoute ici : « laquelle ayant été donnée au Révérend père Croiset, je me dispense de la répéter, comme aussi de parler de son intime union avec Dieu, de l'amour ardent qu'elle avait pour Jésus-Christ au très saint sacrement de l'autel, de sa confiance et de sa dévotion à la Sainte Vierge, à son auge gardien et à saint François de Sales. » — b) Ms. 3 : « profonde et... »

1. Cf. lettre XC qui contient le récit de cette « vue » du jour de la visitation.

2. La Mère de Saumaise. Ce *Mémoire* ayant été cité en entier par les *Contemporaines* ne sera pas reproduit plus loin. C'est pourquoi nous avons donné ci-dessus les variantes de nos divers mss.

82  
Sa fidélité  
à la grâce.

La communauté qui l'estimait et aimait comme un de ses bons sujets, voyait avec plaisir le progrès qu'elle faisait dans la perfection. On était charmé de voir sa fidélité à la grâce, qui fit tant d'impression en elle, qu'elle entreprit, dès ses commencements, d'en suivre tous les mouvements, sans qu'elle se soit jamais relâchée de cette grande exactitude à tous ses devoirs pour nos saintes observances, où elle s'est rendue remarquable, surtout dans l'obéissance à celle du silence et à la rigidité sur elle-même, suivant le train commun au vivre et vêtir, sans écouter la délicatesse de son tempérament, avec une mortification exemplaire, aimant la simplicité et pauvreté religieuse ; ce qui faisait qu'elle ne plaignait jamais, quoi qu'on lui donnât pour son usage <sup>1</sup>, pouvant dire que c'était un sujet des mieux conditionnés pour bien réussir à tout, si le Seigneur ne l'eût exaucée en sa demande d'être inconnue et cachée dans l'abjection et la souffrance.

83  
Sa ferveur  
dans les dif-  
férents em-  
plois.

Elle a employé ses bonnes qualités dans tous les emplois de la religion où on la mit. Partout, elle s'y soutint avec sa ferveur ordinaire : mais dans tous elle y trouva la mortification et l'humiliation. Elle fut mise dès ses commencements dans les plus pénibles. Étant aide à l'infirmerie, elle prenait toujours ce qui était le plus mortifiant à la nature ; ce qu'elle a continué toute sa vie, partout où l'obéissance la mettait. A la dépense, elle se faisait mettre des portions qu'elle n'aurait osé présenter à une autre. Elle y eut beaucoup à souffrir. On sait le travail qu'il y a dans cet emploi : elle en entreprenait au-dessus de ses forces, sans vouloir qu'on lui donnât du secours, ni se dispenser du plus petit devoir. Dès que la cloche sonnait, elle quittait tout pour s'y rendre, sans consulter si elle était en état, ne se permettant pas le moindre soulagement ; ce qui n'était pas

1. Les lignes qui suivent sont tirées de la lettre complémentaire de la Mère Greyfié. (Cf. *Mémoire de la mère Greyfié*, n° 32.)

toujours du goût de toutes, qui n'ayant pas le même attrait ne se portaient pas aussi avec empressement pour la seconder.

Elle a été plusieurs fois maîtresse des pensionnaires, dont elle était fort aimée, tâchant de s'insinuer dans leur esprit et gagner l'amitié de quelques-unes pour les porter à aimer plus ardemment le Sacré-Cœur de Jésus-Christ. Elle n'oubliait rien pour leur éducation, tâchant de leur donner de bons principes et de leur inspirer une grande horreur du vice et beaucoup d'amour pour la vertu, leur disant souvent qu'il fallait aimer Dieu préférablement à toutes choses, et qu'il vaudrait mieux souffrir toutes sortes de peines que de commettre un seul péché. Elle leur pardonnait facilement les fautes qu'elles pouvaient faire à l'exception du mensonge et des rapports qu'elle corrigeait vivement. Elle ramassait soigneusement tous les morceaux de pain qu'elles laissaient traîner et, au réfectoire, ceux qu'elle trouvait par terre en le balayant, et les mettait sous son couvert ou en faisait faire son potage. On l'a surprise souvent à y mettre de l'eau et dans ses portions pour en ôter le goût<sup>1</sup>. Elle se privait ordinairement des fruits nouveaux et mangeait également ceux qui étaient gâtés et pourris comme les bons. L'on remarquait aussi que dans les grandes chaleurs, elle se mettait de l'eau bien

84  
Elle est  
maîtresse  
des pension-  
naires.

85  
Elle était  
ingénieuse à  
se mortifier.

1. Le Ms. 4 : *Petit recueil*... dit : « Elle ne laissait pas de s'employer même aux choses les plus pénibles, ne s'épargnant point, portant des charges au-dessus de ses forces, recherchant en tout la mortification qu'elle pratiqua particulièrement étant maîtresse des pensionnaires ; car elle ramassait tous les morceaux de pain tout rongé et malpropre, traîné par terre, rempli de poussière, le mettant dans une écuelle pour faire son potage, le portait à la cuisine. On y mettait du bouillon dessus sans que l'on y prit garde, jusqu'à ce qu'une de nos sœurs, voyant que cela arrivait souvent, voulut voir ce qu'elle y mettait et demeura fort surprise d'y trouver ce que nous venons de dire. Des pratiques semblables lui étaient ordinaires pour vaincre son naturel, qui lui donnait aversion mortelle à tout ce qui était sale et malpropre. »

chaude pour mortifier la sensualité qu'elle aurait eue à boire frais. Celles qui étaient en office avec elle assurent lui avoir vu faire souvent cette pratique, et qu'elles n'avaient de dispute ensemble que pour lui empêcher de faire ce qui était le plus pénible et mortifiant. En un mot, il serait impossible de dire jusqu'où elle a porté sa mortification, tant en maladie comme en santé. Tout était toujours bon pour elle qui se réjouissait quand le moindre lui arrivait. L'on peut dire qu'elle était morte à tous les plaisirs des sens, pour n'en prendre que dans les souffrances, humiliations et mépris, qui a toujours fait le charme de son cœur.

86  
Sa douceur pour le prochain.

A l'égard du prochain, sa charité était universelle, ayant pour toutes un cœur doux, tendre et compatissant. Autant qu'elle avait de sévérité pour elle-même, autant avait-elle de douceur et support pour le prochain, l'excusant d'une manière à persuader qu'elle aurait voulu, comme elle le disait souvent, tout souffrir pour le soulager, quelque peine qu'il lui en dût arriver : et, quelle mortification qu'elle ait eue, on ne lui a jamais ouï dire une parole de plainte ou de murmure contre qui que ce soit, étant toujours disposée à rendre service à celles qui lui en procuraient. Elle disait ordinairement : « Je ne sais comment une épouse de Jésus-Christ crucifié peut fuir la croix et ne la pas aimer, puis-elle fuit en même temps Celui qui l'a portée pour notre amour, en faisant l'objet de ses délices. Nous ne pouvons l'aimer qu'autant que nous aimons la croix. »

87  
Son esprit uniquement occupé de Dieu.

La lecture, qui faisait autrefois ses délices, lui devint un petit martyre, ne pouvant y appliquer son esprit, non plus que sur d'autres sujets, excepté Dieu seul partout, le voyant seul dans tous ses mystères ; et si elle y considérait quelque autre objet, ce n'était pas pour s'y arrêter longtemps : lui seul suffisait à son cœur. Les jours ne lui paraissaient jamais assez longs pour s'entretenir et aimer son Dieu, qui était la vie de son âme. Tous ses désirs la portaient à demeurer en silence ; ou, s'il fallait parler, elle ne

le pouvait faire que de Dieu. Tous les autres discours lui faisaient souffrir un martyr, « parce que, disait-elle, de « grande parleuse que j'étais, je suis devenue si ignorante « que je ne sais plus rien et ne désire de savoir autre chose « que Jésus crucifié ».

« Un jour, faisant la lecture, pour contribuer à l'entre-  
« tien d'après vêpres, mon Bien-Aimé se présenta devant  
« moi et me dit : — Je te veux faire lire dans le livre de  
« vie où est contenue la science d'amour. — Et, me  
« découvrant son Cœur, il me fit lire ces paroles : — Mon  
« amour règne dans la souffrance ; il triomphe dans l'hu-  
« milité et il jouit dans l'unité ; — ce qui s'imprima si  
« fortement dans mon esprit, que je n'en ai jamais perdu  
« la mémoire. »

Il lui fit connaître, un jour, dans le temps de la sainte  
Communion, qu'autant de fois qu'elle ferait rencontre de sa  
croix et la mettrait par amour dans son cœur, autant de  
fois elle le recevrait et ressentirait sa présence, qui l'accom-  
pagne partout, comme étant le vrai caractère de son amour.

« J'ai un si grand désir de la sainte Communion, dit-elle,  
« que, quand il me faudrait marcher par un chemin de  
« flammes, les pieds nus, il me semble que cette peine ne  
« m'aurait rien coûté, en comparaison de la privation de  
« ce bien. Rien n'est capable de me donner une joie sen-  
« sible que ce pain d'amour, après la réception duquel je  
« demeure comme anéantie devant mon Dieu, mais avec  
« une si grande joie que je passe quelquefois un demi-  
« quart d'heure pendant lequel tout mon intérieur est dans  
« le silence et dans un profond respect, pour entendre la  
« voix de Celui qui fait tout le contentement de mon âme. »

« Une fois, il me dit que mon cœur était un tableau  
« animé, sur lequel il voulait peindre une image animée  
« qui, ne me laissant plus de repos, me causerait des dou-  
« leurs plus aimables que rigoureuses. Il est vrai que  
« depuis ce temps, je n'ai aucune soif des humiliations et

88

Le Cœur  
de Jésus, li-  
vre de vie.

89

Recevoir  
la croix, c'est  
recevoir Jê-  
sus-Christ.

90

Désir de la  
communioin.

91

Tableau a-  
nimé.

« mortifications ou autre chose, qu'il n'y ait plus de dou-  
« ceurs que d'amertumes. »

92  
Sa crainte  
de l'abus des  
grâces.

Rien ne la touchait plus que quand on lui parlait de l'abus des grâces de Dieu : « Celui que j'en ai fait, disait-elle, est si grand, que je n'ai rien en moi qui ne mérite des châtimens éternels. » Et, c'est dans cette vue qu'elle demandait à Dieu qu'il l'effaçât de la mémoire des créatures, ou qu'il leur fit connaître ses ingrattitudes envers sa bonté, pour lui rendre ce qui lui était justement dû, qui est le mépris et la confusion.

93  
Avantage  
des afflic-  
tions.

Elle avait accoutumé de dire que les peines intérieures reçues avec amour ressemblent à un feu purifiant qui va consommant dans l'âme insensiblement tout ce qui déplaît au divin Époux. Celles qui en font l'expérience avoueront qu'elles y font beaucoup de chemin sans y prendre garde ; de sorte que, si on avait le choix de la consolation ou de la souffrance, une âme fidèle ne devrait réfléchir mais embrasser la croix de notre divin Maître, quand elle ne nous donnerait d'autre avantage que de nous rendre conformes à notre Époux crucifié ; car l'amour de Dieu ne peut rien souffrir qui ne soit semblable à l'amant, et ne donne point de repos qu'il n'ait rendu l'amante conforme à son bien-aimé ; autrement jamais elle ne parviendra à l'union qui se fait par la conformité.

94  
L'image  
vivante de  
Jésus cruci-  
fié.

Dieu lui fit connaître qu'elle ne devait plus s'étudier qu'à se rendre une image vivante de son amour crucifié ; qu'il fallait pour cela travailler à la destruction de tout son être, en effaçant en elle la figure du vieil Adam, afin qu'il pût imprimer la sienne en elle, qui la ferait vivre d'une vie toute crucifiée, ennemie de toute satisfaction terrestre et humaine ; et que, lorsque cette image serait conforme à la sienne, il l'attacherait avec lui à la croix.

Voilà les leçons que son divin Maître lui donnait, dont elle faisait toute son occupation jusqu'à ce qu'il les eût changées, s'y attachant si fortement qu'elle s'y rendait très

fidèle, ne pouvant faire autre chose dans tous ses exercices, soit pour l'oraison, la communion, la sainte messe et autres, où elle se présentait à Notre-Seigneur en qualité de son image souffrante, afin qu'il lui plût d'achever ce qu'il avait commencé, lui faisant un continuel sacrifice de tout son être, pour être détruite et anéantie, pour qu'il la mit en tel état qu'il lui plairait, sans exception ni limites que celles de son bon plaisir.

Voici ce qu'il lui fit connaître au sujet d'un jubilé :

« Lorsque l'on eut fait l'ouverture d'un jubilé, Notre-Seigneur me fit voir dans une sévérité de juge, que ce n'était pas tant à cause des infidèles que sa justice était irritée; mais que c'était son peuple choisi qui s'était révolté contre lui: qu'il se servait de la privauté qu'il avait proche de lui pour le persécuter, et que, tant qu'il lui avait été fidèle, il avait toujours lié les mains à sa justice, pour laisser agir celles de sa miséricorde. — Mais s'ils ne s'amendent tous, me dit-il, je leur ferai sentir le poids de ma justice vengeresse. Une âme juste peut obtenir le pardon pour mille criminels. — Pendant Matines, il me disait : — Pleure et soupire continuellement mon sang répandu inutilement sur tant d'âmes qui en font un si grand abus dans ces indulgences, se contentent de couper les mauvaises herbes qui sont crues dans leurs cœurs, sans jamais en vouloir ôter la racine. Mais malheur à ces âmes qui demeurent souillées et altérées au milieu de la source des eaux vives, puisqu'elles ne seront jamais purgées ni désaltérées. — Ensuite, je m'adressai à ce divin Sauveur et lui dis : — Mon Seigneur et mon Dieu, il faut que votre miséricorde loge ici toutes les âmes infidèles, afin qu'elles s'y justifient pour vous glorifier éternellement. » Et il lui dit intérieurement : « Oui, je le ferai, si tu m'en veux répondre un parfait amendement. — Mais vous savez bien, mon Dieu, que cela n'est pas en mon pouvoir, si vous-

« même ne le faites en rendant efficaces les mérites de  
 « votre Passion. — Il me fit connaître que la plus  
 « agréable prière que je pouvais faire dans ce saint temps  
 « de jubilé, c'était de demander trois choses en son nom :  
 « La première d'offrir au Père éternel les amples satisfac-  
 « tions qu'il a faites à sa justice pour les pécheurs, sur  
 « l'arbre de la croix, en le priant de rendre efficace le  
 « mérite de son sang précieux à toutes les âmes criminelles,  
 « à qui le péché a donné la mort, et que ressuscitant à la  
 « grâce, elles le glorifient éternellement. La seconde lui  
 « offrir les ardeurs de son divin Cœur, pour satisfaire à la  
 « tiédeur et lâcheté de son peuple choisi, en lui demandant  
 « que par l'ardent amour qui lui a fait souffrir la mort, il  
 « lui plaise réchauffer leurs cœurs tièdes à son service et les  
 « embraser de son amour afin qu'il en soit aimé éternelle-  
 « ment. La troisième d'offrir la soumission de sa volonté  
 « à son Père éternel, lui demandant par ses mérites la con-  
 « sommation de toutes ses grâces et l'accomplissement de  
 « toutes ses volontés. »

96

S. Fran-  
 cois de Sales  
 lui fait voir  
 les défauts  
 qui s'étaient  
 glissés dans  
 son Institut.

« Quelques mois après ma profession, un peu avant la  
 « fête de notre saint Fondateur [janvier 1673] il me  
 « fit voir pendant mon oraison que les vertus qu'il avait  
 « toujours souhaitées à ses filles, c'étaient celles qui  
 « l'avaient tenu uni à Dieu, qui est la charité envers Dieu  
 « et le prochain et sa profonde humilité ; que l'on était  
 « déchu de l'une et de l'autre : de la charité envers Dieu,  
 « lorsque nous ne regardons que les créatures en nos actions ;  
 « que les amitiés particulières détruisent la charité et le  
 « silence. Quant à l'humilité, c'était faute de se tenir en  
 « soi-même pour veiller à ses propres défauts, que l'on  
 « jugeait mal des intentions du prochain au moindre signe  
 « de l'action que l'on voyait. C'est ce qui lui faisait beau-  
 « coup de peine, voyant qu'on résistait à la grâce et aux  
 « moyens que Dieu donnait pour un parfait amendement.  
 « Et, comme c'était la trop grande douceur qui, s'étant

« glissée à la complaisance des créatures, était la cause de  
 « ces manquements et de beaucoup d'autres ; qu'il fallait  
 « que ce fût par l'esprit d'une aimable rigueur et vigilance  
 « continuelle que tous ces défauts fussent réparés, puisque  
 « Dieu donnait les grâces nécessaires à chacune en parti-  
 « culier, si l'on s'en voulait servir. — Mais je viendrai,  
 « lui dit ce grand saint, au jour de ma fête, pour choisir  
 « toutes mes vraies filles, qui posséderont mon vrai esprit,  
 « et je les écrirai dans mon cœur pour les offrir sans cesse  
 « à la divine Majesté, en odeur de suavité, pour suppléer  
 « aux imparfaites. »

Toute sa consolation était d'être devant le Saint-Sacrement. Elle y restait tous les moments qui lui étaient libres, disant que Notre-Seigneur la pressait si fort de l'aller trouver, que quand elle y résistait, il la mettait dans un état qu'elle ne peut exprimer, tant elle ressentait de peine, qui n'était pas moindre lorsqu'elle voulait rester au chœur quand l'obéissance l'appelait ailleurs.

Lorsqu'elle sortait de l'oraison, elle sentait une douleur comme si on lui eût arraché le cœur, ce qui lui faisait dire :  
 « O mon Jésus ! ne pouvant demeurer en votre présence,  
 « venez donc avec moi pour sanctifier tout ce que je ferai,  
 « puisque tout est pour Vous. »

« Me trouvant dans une charge <sup>1</sup> qui m'empêchait de faire  
 « l'oraison avec la communauté, cela, dit-elle, excita dans  
 « mon esprit, un jour de Pâques, un petit mouvement de  
 « chagrin, de quoi je fus aussitôt reprise par mon souverain  
 « Maître me disant : — Sache, ma fille, que l'oraison de  
 « soumission et de sacrifice m'est plus agréable que la con-  
 « temption <sup>2</sup>. » Aussi disait-elle souvent que rien ne lui

97

Son attrait  
 pour le S.  
 Sacrement

98

S'étant  
 laissé aller  
 trop vive-  
 ment au cha-  
 grin de ne  
 pouvoir fai-  
 re oraison,  
 elle est re-  
 prise par  
 Notre-Sei-  
 gneur.

1. Probablement celle d'aide à l'infirmerie, où Marguerite-Marie fut mise au début de sa vie religieuse.

2. *Ms. A* et *Rec.* de Nevers donnent sur ce point plus de détails :  
 « Une fois, me trouvant dans un emploi qui m'ôtait souvent le loisir  
 de faire l'oraison avec la communauté, cela excita en moi, un jour de

Elle ne doit pas être une pierre d'achoppement.

paraissait plus horrible, dans la maison de Dieu, qu'une religieuse volontaire.

Mais, pour surcroît de peine, Notre-Seigneur lui commanda de dire à sa supérieure qu'elle ne devait avoir de singularité que les souffrances et qu'il ne voulait point qu'elle fût une pierre d'achoppement, parce que ceux qui s'y heurteraient s'y blesseraient très vivement, et qu'elle serait très douloureuse, « non à cause de toi, ajouta cette voix, « mais à cause de mon esprit qui habite en toi ».

100

Son application à Dieu.

On ne pouvait assez admirer son zèle et son ardeur pour Dieu. Le feu de son saint amour brûlait et consummait son cœur de ses plus vives flammes. On la trouvait toujours occupée de ce divin objet, ce qui fit craindre que cette grande application n'altérât sa santé. On la priaît de la modérer, lui disant qu'il ne fallait pas être plus dévote que les autres, et n'être pas si assidue, les fêtes, devant le Saint-Sacrement, où elle passait tout le jour en oraison. Elle résolut de rester dans sa chambre; mais il ne fut pas en son pouvoir. Après avoir résisté quelque temps, elle fut contrainte de la quitter, pour aller à Celui qui l'appelait. Et, en allant, il lui dit d'une voix irritée — ce sont ses termes — : « Apprends « que si tu te retires de ma présence, je te le ferai bien « sentir et à toutes celles qui en seront cause. Je leur cache- « rai ma présence, et elles ne me trouveront point lors- « qu'elles me chercheront. »

Comme l'on vit que Notre-Seigneur continuait de gratifier cette chère sœur de grâces et dons extraordinaires, on

Pâques, quelque mouvement de chagrin. Mon divin Maître m'en reprit aussitôt par ce reproche : « Et moi, ne me suis-je pas soumis « à toutes sortes de travaux et d'humiliations et aux bourreaux qui « me crucifiaient pour ton amour ? Et, maintenant tu te fâches de te « soumettre aux créatures qui veulent prendre de l'empire à te com- « mander ! sache que l'oraison de soumission et de sacrifice m'agrée « plus que la contemplation et spéculation. » Ces paroles imprimèrent en moi une si grande paix, que depuis je n'ai plus senti de peine à me soumettre à tout ce que mes officières voulaient. »

lui ordonna d'écrire ce qui se passait dans son intérieur <sup>1</sup>. Elle y sentit d'abord beaucoup de difficulté, mais Notre-Seigneur lui dit : « Pourquoi refuses-tu d'obéir à ma voix « et de mettre par écrit ce qui vient de Moi et non de toi « qui n'y as aucune part qu'une simple adhérence? Consi- « dère ce que tu es et ce que tu mérites, et tu pourras con- « naître d'où vient le bien que tu possèdes. Pourquoi crains- « tu puisque je t'ai donné pour asile le lieu où tout est « rendu facile? » Après ces paroles elle sentit dès lors un « grand désir d'obéir. Voici comment elle s'explique :

« Pour commencer, je dirai qu'une veille de communion, « je demandais à mon Jésus d'unir mon cœur au sien, « puisque c'était là toutes mes prétentions, et disant en « moi-même: Comment se pourrait-il faire d'unir le néant « au Tout? Je sais que cela ne se peut que par votre amour. « Il me fit voir, par la suprême pointe de l'entendement, ce « beau Cœur plus éclatant que le soleil et d'une grandeur « infinie, et un petit point qui ne semblait qu'un atome et « qui était tout noir et défiguré, qui faisait tous ses efforts « pour s'approcher de cette belle lumière, mais c'était en « vain, si ce Cœur amoureux ne l'eût attiré lui-même en « disant : — Abîme-toi dans ma grandeur et prends garde « de n'en jamais sortir, parce que si tu en sors, tu n'y entre- « ras plus.

« Après avoir demeuré longtemps sans pouvoir chanter « à l'office, ce qui ne m'était pas une petite peine, tant par « le plaisir que j'avais de chanter les louanges de mon « Dieu, que parce que je regardais cette impuissance

101  
On lui or-  
donne d'é-  
crire ce qui  
se passe en  
elle.

102\*  
Grâces  
qu'elle a re-  
çues ses  
quatre pre-  
mières an-  
nées de re-  
ligion.

103  
Guérison  
d'une ex-  
tinction de  
voix.

1. Cet ordre fut reçu par Sœur Marguerite-Marie, le sixième mois après sa profession. Il lui fut donné par la Mère de Saumaise qui conserva soigneusement le recueil des grâces écrites par sa chère fille. Ce *Mémoire* autographe, différent de celui que la Bienheureuse écrivit sur l'ordre du P. Rolin, n'a pu être retrouvé, mais nous en conservons, dans un de nos mss., une très ancienne copie, tirée sur l'original et nous la reproduisons au second volume, bien que les *Contemporaines* en citent ici, par fragments, la plus grande partie.

« comme un juste châtement de ma négligence, ce qui me  
 « causait beaucoup d'humiliation, la veille de la Visitation,  
 « ayant fait plusieurs efforts inutiles pour chanter à l'invi-  
 « tatoire, ne pouvant même suivre le chœur en psalmodie,  
 « au premier verset du *Te Deum* je me sentis toute péné-  
 « trée d'une puissance à laquelle toutes les miennes s'appli-  
 « quèrent d'abord en esprit d'hommage et d'adoration.  
 « J'aperçus une divine lumière qui se vint poser sur mes  
 « bras, sous la figure d'un soleil éclatant, qui me fit dire  
 « dans un profond silence : — Mon Seigneur et mon  
 « Dieu, quel excès d'amour abaisse ainsi votre grandeur  
 « infinie ? — Je viens, ma fille, te demander pourquoi  
 « c'est que tu me dis si souvent de ne me point appro-  
 « cher de toi ? — Vous le savez, ô mon Souverain, c'est  
 « que je ne suis pas digne de m'approcher de Vous et bien  
 « moins de Vous toucher. — Apprends que plus tu te  
 « retires ainsi en ton néant, plus ma grandeur s'abaisse  
 « pour te trouver. » Mais craignant que ce ne fût un ange  
 « de satan, je lui fis cette demande : — Si c'est Vous,  
 « ô mon Dieu ! faites donc que je chante vos louanges. —  
 « A l'heure même je sentis ma voix libre et plus forte que  
 « jamais. Je poursuivis le *Te Deum* avec le chœur, et le  
 « reste de Matines se passa ainsi, sans que toutes les  
 « caresses dont sa bonté m'honora, me rendissent moins  
 « attentive à l'office. Seulement je sentais tout mon inté-  
 « rieur qui était puissamment lié à cette divine présence et  
 « occupé à l'honorer. A la fin, il me dit : — J'ai voulu  
 « éprouver le motif pour lequel tu récitais mes louanges ; car  
 « si tu te fusses tenue un moment moins attentive à les dire, je  
 « me serais retiré. — Ayant perdu une seconde fois la voix,  
 « que j'avais gardée assez longtemps, je la redemandai à  
 « Notre-Seigneur. Il me répondit qu'elle n'était pas à moi ; qu'il  
 « me l'avait prêtée pour m'obliger à croire en Lui et que je  
 « devais demeurer contente en la perdant comme en la pos-  
 « sédant. » Depuis ce temps, elle demeura dans une grande

indifférence, disant qu'elle ne trouvait rien de plus profitable à une âme que ce parfait abandon pour toutes choses.

Une autre fois, il lui semblait que l'on lui disait sans cesse qu'elle était sur le bord d'un précipice, et comme elle n'en savait point d'autre explication, cela la tenait en peine ; ce qui fit qu'elle s'adressa à Notre-Seigneur, en confiance, lui disant : « Unique amour de mon âme, faites-moi connaître ce qui m'inquiète. » Aussitôt qu'elle fut à l'oraison, il se présenta à son âme, tout couvert de plaies, lui disant de regarder l'ouverture de son sacré Côté, qui était un abîme sans fond, qui avait été fait par une flèche sans mesure, qui est celle de l'amour ; et que si elle voulait éviter cet abîme dont elle était dans l'ignorance, il fallait se perdre dans celui-ci, par lequel on évitait tous les autres ; que c'était la demeure des amants, où ils rencontreraient deux vies, l'une pour l'âme et l'autre pour le cœur : l'âme y rencontrant la source des eaux vives, pour se purifier et recevoir en même temps la vie de la grâce que le péché lui avait ôtée ; et le cœur y trouve une fournaise d'amour qui ne le laisse plus vivre que d'une vie d'amour. L'une s'y sanctifie et l'autre s'y consomme ; et comme l'ouverture est fort étroite, il faut être petit et dénué de toutes choses pour y pouvoir entrer.

« Une fois, Notre-Seigneur se présenta à moi tout couvert de plaies et son corps tout sanglant, son cœur tout déchiré de douleur, et comme tout lassé. Me prosternant à ses pieds avec une grande crainte qui s'était imprimée en moi et n'osant lui rien dire, il me dit : — Voilà l'état où me réduit mon peuple choisi que j'avais destiné pour apaiser ma justice. Il me persécute secrètement. S'ils ne s'amendent, je les châtierai sévèrement. Je retirerai mes justes et j'immolerai le reste à ma juste colère qui s'embrasera contre eux. — Je ne puis dire combien ces paroles me firent souffrir. Je lui présentai son amour souffrant, dont un de ses regards était capable d'arrêter son courroux.

104

Le Cœur  
de Jésus est  
un abîme.

105

Elle voit  
encore No-  
tre-Sei-  
gneur tout  
couvert de  
plaies.

106  
Notre-Seigneur lui demande son cœur qui sera un autel de sacrifices.

« Notre-Seigneur, continuant de m'honorer de ses visites, me dit un jour : — Ma fille, veux-tu bien me donner ton cœur pour faire reposer mon amour souffrant que tout le monde méprise? — Mon Seigneur, vous savez que je suis toute à vous : faites de moi selon vos desseins. — Il me dit : Sais-tu bien à quelle fin je te donne mes grâces si abondamment? C'est pour te rendre un sanctuaire où le feu de mon amour brûle continuellement; et ton cœur sera comme un autel où rien de souillé ne touche, l'ayant choisi pour offrir à mon Père éternel des sacrifices ardents, pour apaiser sa justice et lui rendre une gloire infinie, par l'offrande que tu lui feras de moi-même dans ces sacrifices, y unissant celui de ton être pour honorer le mien. »

107  
Notre-Seigneur lui montre une âme qui le fait souffrir dans la communion.

« Un jour, me préparant à la sainte Communion, j'entendis une voix qui me dit : — Regarde, ma fille, le mauvais traitement que je reçois dans cette âme qui vient de me recevoir. Elle a renouvelé toutes les douleurs de ma Passion. — Je me jetai à ses pieds adorables, saisie de crainte et de douleur, pour les arroser de mes larmes, lui disant : — Mon Seigneur et mon Dieu, si ma vie est utile pour réparer ces injures, quoique celles que vous recevez de moi soient mille fois plus grandes, néanmoins me voilà votre esclave ; faites de moi tout ce qu'il vous plaira. — Je veux que toutes les fois que je te ferai connaître le mauvais traitement que je reçois de cette âme, lorsque tu m'auras reçu, tu te prosterneras à mes pieds, pour faire amende honorable à mon amour, offrant à mon Père le sacrifice sanglant de la croix pour cet effet, et offrant ton être pour rendre hommage au mien et pour réparer les indignités que je reçois dans ce cœur. — Je demeurai toute surprise d'entendre ces paroles, d'une âme qui venait de se laver dans le précieux sang de Jésus-Christ. J'entendis, un moment après, la même voix qui me dit : — Ce n'est pas qu'elle soit

« dans le péché, mais dans la volonté du péché, qui n'est  
 « point sortie de son cœur ; ce que j'ai plus en horreur que  
 « l'acte du péché même ; car c'est appliquer mon sang sur  
 « un cœur corrompu, par mépris, d'autant que la volonté  
 « au mal est la racine de toute corruption, incapable d'en  
 « recevoir aucun effet. A ces mots, je souffris de grandes  
 « peines, demandant sans cesse miséricorde à Notre-  
 « Seigneur qui me dit, un jour de Pâques, après l'avoir  
 « reçu : — J'ai oui ton gémissement : j'ai incliné ma  
 « miséricorde sur cette âme. — Ce qui me consola fort.  
 « Une fois que je sentais mon âme dans une agonie fort  
 « douloureuse, Notre-Seigneur m'honorant de sa visite, me  
 « dit : — Entre, ma fille, dans ce parterre délicieux,  
 « pour ranimer ton âme languissante. — Je vis que  
 « c'était son sacré Cœur, dont la diversité des fleurs était  
 « autant aimable que leur beauté était admirable. Après les  
 « avoir toutes considérées, sans oser les toucher, il me dit :  
 « — Tu en peux cueillir à ton gré. — Me jetant à ses  
 « pieds, je lui dis : — O mon divin Amour ! je n'en veux  
 « point d'autres que vous, qui m'êtes un bouquet de  
 « myrrhe, que je veux porter continuellement entre les  
 « bras de mes affections. — Tu as bien choisi ; il n'y a  
 « que cette myrrhe que tu choisis qui puisse conserver sa  
 « beauté et son odeur. Cette vie est son temps et sa sai-  
 « son, et il n'y en aura point dans l'Éternité : elle y change  
 « de nom.

108  
 Le Cœur  
 de Jésus  
 parterre dé-  
 licieux.

« Sortant un soir de l'oraison, mon Bien-Aimé me sui-  
 « vait avec un pesant fardeau qu'il voulait charger sur  
 « mes épaules qui auraient succombé sous le faix, si  
 « lui-même n'avait été ma force. Il me dit : — Si tu  
 « veux supporter le poids de la sainteté de ma divine jus-  
 « tice, je suis prêt de l'appesantir sur cette religieuse de  
 « nom que voilà — me la faisant voir. Aussitôt je me  
 « prosternai à ses pieds, lui disant : — Consommez-moi  
 « plutôt jusqu'à la moelle des os, que de perdre cette âme

109  
 Elle porte  
 le poids de  
 la sainteté  
 de Justice.

« qui vous a coûté tant de sang. N'épargnez point ma vie :  
 « je la sacrifie à votre volonté. — Comme je me relevais  
 « de terre, je me trouvai chargée d'un poids qui m'accab-  
 « lait si fort que je ne pouvais marcher. Je me sentis dès  
 « lors brûlée d'un feu si ardent qu'il me pénétrait jus-  
 « qu'aux os, qui me réduisit en peu de temps au lit par  
 « une grande maladie. Dieu seul sait ce que j'eus à souf-  
 « frir. Mes maux étaient si grands, qu'ils ne faisaient  
 « qu'augmenter par tous les remèdes que l'on faisait, qui  
 « ne provenaient que des soins charitables que l'on avait  
 « de moi, qui aurais souhaité de me voir délaissée et aban-  
 « donnée de toutes les créatures pour être plus conforme à  
 « mon Jésus souffrant.

110  
 Grande  
 faim de la  
 commun-  
 ion.

« Je me sentais toujours une grande faim de le recevoir  
 « dans mon cœur. Cet ardent désir me consummait,  
 « quoique je m'en reconnusse très indigne. Quelquefois,  
 « ce divin Maître me cache le tableau de ma misère pour  
 « me découvrir celui de son amour. Un jour, pendant cette  
 « maladie, je me sentais fort pressée d'aller au chœur pour  
 « communier. Il me semblait que la nuit ne serait jamais  
 « passée. Quoique je fusse si faible que je ne pouvais me  
 « soutenir, je m'adressai à mon divin Maître qui ne différa  
 « pas à me donner du secours. Il me semblait qu'il me prit  
 « par la main et me dit : — Que crains-tu, fille de peu  
 « de foi ? lève-toi et me viens trouver. — Ce que je res-  
 « sentis si efficacement que je ne sentis plus de mal. Je me  
 « levai, sans avoir la permission de la sœur infirmière, qui  
 « me fit remettre au lit au même instant, quelque assu-  
 « rance que je lui pusse donner de ma santé. Notre Mère  
 « étant survenue, me reprit fortement de l'attache que  
 « j'avais à ma propre volonté <sup>1</sup>.

1. Cette guérison et la correction que subit la servante de Dieu ne sont pas celles qui eurent lieu sous la supériorité de la Mère Greyfié, comme nous le verrons dans la suite. Le fait rapporté ici remonte aux quatre premières années de religion de Marguerite-Marie et se passa, par conséquent, sous le gouvernement de la Mère de Saumaise.

« Un jour de l'Annonciation, une des grâces que je reçus  
 « de Notre-Seigneur à mon oraison fut de me faire con-  
 « naître que je devrais honorer ses abaissements par vingt-  
 « quatre *Verbum caro...* pour honorer les heures qu'il a  
 « demeuré dans le sein virginal de sa sainte Mère, me  
 « promettant que tous ceux qui s'y rendraient fidèles ne  
 « mourraient point sans recevoir les fruits de son Incarna-  
 « tion par les sacrements.

111  
 Pratique  
 pour hono-  
 rer les a-  
 bassesments  
 du Verbe  
 dans l'In-  
 carnation.

« Je reçus de grands effets de la protection de la Sainte  
 « Vierge. Le jour de sa triomphante Assomption, elle me  
 « fit voir une couronne qu'elle s'était faite de toutes ses  
 « saintes filles qui étaient à sa suite ; qu'elle voulait paraître  
 « avec cet ornement devant la sainte Trinité. Mais elle  
 « me dit qu'elle avait eu une grande tristesse de ce que,  
 « voulant se séparer de la terre, ces fleurs dont on avait  
 « orné son chef s'y étaient trouvées attachées ; qu'il ne lui en  
 « était resté que quinze, dont cinq furent reçues pour  
 « épouses de son Fils, me faisant voir par là combien il est  
 « important qu'une âme religieuse soit détachée de tout  
 « et d'elle-même, pour faire que sa conversation soit au  
 « ciel.

112  
 Vision du  
 jour de l'As-  
 somption.

« Une autre fois, elle me fit voir le Sacré-Cœur de Jésus  
 « comme une source d'eau vive, où il y avait cinq canaux  
 « qui coulaient avec complaisance dans cinq cœurs de cette  
 « communauté, qu'il avait choisis pour les remplir de  
 « cette divine abondance. Il y en avait au-dessous plu-  
 « sieurs autres qui en recevaient beaucoup, mais qui lais-  
 « saient couler par leur faute.

113  
 Le Cœur  
 de Jésus  
 source d'eau  
 vive.

« Un jour, pendant l'oraison, me sentant un grand désir  
 « de souffrir quelque chose pour Dieu, le considérant sur  
 « l'arbre de la Croix, il me tint fortement attachée à lui,  
 « me disant amoureusement : — Reçois, ma fille, la  
 « croix que je te donne et la plantes dans ton cœur,  
 « l'ayant toujours devant les yeux et la portant entre les  
 « bras de tes affections. Les plus rigoureux tourments

114  
 Notre-Sei-  
 gneur lui  
 donne sa  
 croix.

« qu'elle te fera sentir, seront inconnus et continuels :  
 « une faim sans te rassasier, une soif sans te désaltérer,  
 « une ardeur sans rafraîchissement. — Ne pouvant com-  
 « prendre ces paroles, je lui dis : — Mon Dieu, faites-  
 « moi connaître ce que [vous voulez] que je fasse. —  
 « L'avoir dans ton cœur, dit-il, c'est qu'il faut être cruci-  
 « fiée en toutes choses : la porter entre les bras, c'est l'em-  
 « brasser amoureusement toutes les fois qu'elle se présente,  
 « comme le plus précieux gage de mon amour que je puisse  
 « te donner en cette vie ; et cette faim continuelle des  
 « souffrances sera pour honorer celle que j'avais de souf-  
 « frir pour mon Père éternel ; cette soif sera de moi et du  
 « salut des âmes, en mémoire de celle que j'ai soufferte sur  
 « l'arbre de la Croix.

115  
 Pratique  
 pour le ven-  
 dredi.

« Un vendredi, pendant la sainte messe, je me sentis  
 « un grand désir d'honorer les souffrances de mon Époux  
 « crucifié. Il me dit amoureusement qu'il désirait que tous  
 « les vendredis, je le vinsse adorer trente-trois fois sur  
 « l'arbre de la Croix, qui est le trône de sa miséricorde, me  
 « prosternant humblement à ses pieds, où je tâcherais de  
 « me tenir en mêmes dispositions qu'était la Sainte Vierge  
 « au temps de sa Passion, les offrant au Père éternel avec  
 « les souffrances de son divin Fils, pour lui demander la  
 « conversion de tous les cœurs endurcis et infidèles qui  
 « résistent aux mouvements de sa grâce. Et pour ceux qui  
 « se rendront fidèles à cette pratique, il leur sera favorable  
 « à la mort.

116  
 Notre-Sci-  
 gneur lui en-  
 seigne trois  
 dispositions  
 pour trois  
 principaux  
 exercices.

« Une autre fois, il m'enseignait trois dispositions qu'il  
 « fallait apporter à trois de nos exercices les plus impor-  
 « tants. La première, c'est la sainte messe que je devais  
 « entendre dans les mêmes dispositions que j'ai dit  
 « ci-dessus de la Sainte Vierge au pied de la Croix. La  
 « seconde, pour la sainte communion : que je devais offrir  
 « les dispositions qu'elle avait au moment de l'Incarnation,  
 « tâchant d'y entrer le plus qu'il me sera possible, les

« demandant par son intercession, disant avec elle : *Voici*  
 « *la Servante du Seigneur*. La troisième est l'oraison :  
 « offrir les dispositions que la Sainte Vierge avait lorsqu'elle  
 « fut présentée au Temple.

« Je priais souvent Notre-Seigneur que mon cœur ne  
 « s'éloignât pas de sa présence. Il me dit un jour, comme  
 « je faisais la genuflexion : — Tu t'en vas donc sans  
 « cœur ? car le tien ne sortira plus d'ici ; je le remplirai d'un  
 « baume précieux qui entretiendra sans cesse le feu de mon  
 « amour. La bonne volonté doit être la mèche qui ne doit  
 « jamais finir. Tout ce que tu pourras faire et souffrir avec  
 « ma grâce, tu dois le mettre dans mon Cœur pour être  
 « converti en ce baume qui doit être l'huile de cette lampe,  
 « afin que tout y soit consommé dans le feu du divin  
 « amour.

117  
 Son Cœur  
 doit être une  
 lampe ar-  
 dente.

« Ma fille, me dit-il, je prends tant de plaisir à voir ton  
 « cœur que je me veux mettre en sa place et te servir de  
 « cœur ; ce qu'il fit si sensiblement qu'il ne m'était pas  
 « permis d'en douter. Depuis ce temps, sa bonté me don-  
 « nait un si libre accès auprès de sa grandeur que je ne  
 « puis l'exprimer. — As-tu perdu au change que tu as  
 « fait avec moi, me dit Notre-Seigneur, en me donnant  
 « tout ? Aie soin seulement de remplir ta lampe et j'y allu-  
 « merai le feu. »

118  
 Notre-Sei-  
 gneur lui  
 change son  
 cœur.

Dieu lui fit voir un jour deux saintetés en lui. Voici  
 comme elle s'en explique : « L'une d'amour et l'autre de  
 « justice, toutes deux rigoureuses en leur manière et les-  
 « quelles s'exercent continuellement sur moi. Par la pre-  
 « mière, je souffrais une espèce de purgatoire, très doulou-  
 « reux pour les âmes qui y sont détenues, auxquelles il  
 « permettait selon qu'il lui plaisait, de s'adresser à moi.  
 « La seconde est sa sainteté de justice, si terrible et si  
 « épouvantable aux pécheurs, qui me faisait sentir le poids  
 « de sa rigueur, souffrant pour les pécheurs, particulière-  
 « ment pour les âmes qui lui sont consacrées. Il me dit :

119  
 Deux sain-  
 tetés en  
 Dieu, d'a-  
 mour et de  
 justice.

« — Je te ferai sentir dans la suite ce qu'il te conviendra  
« souffrir pour mon amour. »

120 Elle de-  
mande à No-  
tre-Seigneur  
de la laisser  
dans la voie  
commune.

Ayant fait connaître à sa supérieure ce qui se passait en elle, elle lui ordonna de ne point s'arrêter à ces choses extraordinaires, ce qui la fit beaucoup souffrir ; et s'en plaignant à Notre-Seigneur, lui disait : « O mon unique  
« Amour ! pourquoi ne me laissez-vous dans la voie com-  
« mune des filles de Sainte-Marie ? M'avez-vous amenée  
« dans cette maison pour me perdre ! Donnez ces grâces  
« précieuses à ces âmes chéries, qui auront plus de corres-  
« pondance et vous glorifieront mieux que moi, puisque je  
« ne fais que vous résister. Je ne veux rien que votre croix  
« et votre amour : c'est ce qui me suffit pour être une  
« bonne religieuse, qui est mon seul désir. — Ce divin  
« Sauveur me fit cette réponse : -- Combattons, ma fille,  
« j'en suis content, et nous verrons lequel emportera la  
« victoire, du Créateur ou de la créature, de la force ou de  
« la faiblesse, du Tout-puissant ou de l'impuissance ? Mais  
« celui qui sera vainqueur le sera pour toujours. — Ces  
« paroles me jetèrent dans une grande confusion. Puis il  
« me dit : — Sache que je ne me tiens point offensé de  
« tous ces combats et oppositions que tu me fais par  
« obéissance, pour laquelle j'ai donné ma vie ; mais je  
« veux t'apprendre que je suis le maître absolu de mes  
« dons et de mes créatures, et que rien ne peut empêcher  
« d'accomplir mes desseins. C'est pourquoi je veux non  
« seulement que tu fasses ce que tes supérieures te diront,  
« mais encore de ne faire aucune chose de ce que je t'or-  
« donnerai sans leur consentement. J'aime l'obéissance ;  
« sans elle on ne me peut plaire. — Cela agréa beaucoup  
« à ma supérieure, laquelle me fit abandonner à sa divine  
« puissance ; ce que je fis avec une si grande joie que je  
« ressentis à l'instant la paix dans mon âme, souffrant  
« auparavant des peines excessives.

« Après la communion, il me demanda de lui réitérer le

« sacrifice que j'avais déjà fait de ma liberté et de tout mon  
 « être, ce que je lis de tout mon cœur : — Pourvu, lui  
 « dis-je, mon Souverain, que vous ne fassiez rien connaître  
 « en moi d'extraordinaire que ce qui pourra me causer de  
 « l'humiliation et abjection devant les créatures et me  
 « détruire dans leur estime; car, hélas ! ô mon Dieu, je  
 « sens ma faiblesse ; je crains de vous trahir et que vos  
 « dons ne soient pas en sûreté en moi. — Ne crains  
 « rien, ma fille, me dit-il ; j'y mettrai bon ordre ; je m'en  
 « rendrai gardien moi-même et te rendrai impuissante à  
 « me résister. — Je lui répliquai : — Eh quoi ! mon  
 « Dieu, me laisserez-vous toujours vivre sans souffrir ?  
 « — Il me fut d'abord montré une grande croix dont je ne  
 « pouvais voir le bout. Elle était toute couverte de fleurs.  
 « — Voilà le lit de mes chastes épouses, où je te ferai  
 « consommer les délices de mon pur amour. Peu à peu ces  
 « fleurs tomberont et il ne te restera que les épines qu'elles  
 « cachent à cause de ta faiblesse. Mais tu en sentiras si  
 « vivement la piqure que tu auras besoin de toute la force  
 « de mon amour pour en supporter la douleur. » Ces paroles  
 la réjouirent, pensant qu'il n'y aurait jamais assez de  
 souffrances pour désaltérer l'ardente soif qu'elle en avait,  
 qui ne lui donnait aucun repos ni jour ni nuit. Autant que  
 les douceurs lui étaient pénibles, la croix toute pure faisait  
 sa consolation. Elle aurait voulu accabler son corps de tra-  
 vail et de pénitences. Les austérités paraissaient peu de  
 choses à un cœur qui ne pouvait vivre un moment sans  
 souffrir pour cette sainteté d'amour, qui avait allumé trois  
 grands désirs qui la tourmentaient incessamment : l'un de  
 souffrir, l'autre de l'aimer et communier, et le troisième de  
 mourir pour s'unir à lui.

Le temps et le lieu lui était égal, depuis que son Bien-  
 Aimé l'accompagnait partout : et les dispositions que l'on  
 faisait d'elle lui étaient indifférentes ; étant sûre que partout  
 elle trouverait de quoi souffrir, mais en silence, sans con-

121

Notre-Sei-  
gneur lui de-  
mande le sa-  
crifice de sa  
liberté.

122

Notre-Sei-  
gneur lui  
montre une  
grande  
croix. Elle  
s'en réjouit.

solation, sans soulagement et sans compassion, et mourir sur la croix avec son Sauveur, accablée de toutes sortes d'opprobres, de douleurs et mépris, ce qui lui a duré toute sa vie, qui s'est passée dans ces sortes d'exercices qui sont ceux du pur amour, lequel lui a toujours été fort libéral de ces mets si délicieux à son goût.

123

Notre-Seigneur la reprend de ses moindres fautes.

Un jour, ayant fait de petits détours d'amour-propre, son divin Maître lui dit : « Apprends que je suis saint et « enseigne la sainteté. Je suis pur et ne saurais souffrir « la moindre tache. C'est pourquoi il faut que tu agisses « en simplicité de cœur, avec une intention droite et pure « en ma présence : le moindre détour m'est désagréable. « Je te ferai connaître que si l'excès de mon amour m'a « porté à me rendre ton Maître, pour t'enseigner et te « façonner selon mes desseins, je ne puis supporter les « âmes tièdes et lâches : et que si je suis doux à supporter « tes faiblesses, je ne serai pas moins sévère à punir et « corriger ton infidélité. »

C'est ce qu'elle a expérimenté toute sa vie, [Notre-Seigneur] ne lui laissant passer la moindre faute avec tant soit peu de volonté et négligence, sans qu'il l'en reprît et punit, mais toujours avec miséricorde et bonté. Cependant rien ne lui était plus rigoureux et terrible que de le voir tant soit peu fâché contre elle. Toute autre mortification, correction et douleur ne lui étaient rien en comparaison ; ce qui l'obligeait d'aller promptement demander pardon et pénitence de ses fautes, parce qu'il se contentait de celle que l'obéissance lui imposait.

Ce qu'il reprenait sévèrement en elle, étaient les manquements de respect et d'attention devant le très Saint-Sacrement, surtout dans le temps de l'office et de l'oraison, les défauts de droiture et pureté d'intention, la vaine curiosité. Et, quoique ses yeux purs et clairs découvrent jusqu'aux moindres défauts de charité et d'humilité ; néanmoins rien n'est comparable à ceux d'obéissance, soit

aux supérieures, soit aux règles. La moindre réplique et témoignage de répugnance aux supérieures lui est insupportable dans une âme religieuse. « Tu te trompes, lui « dit-il, pensant me plaire par ces sortes de mortifications « que je rejette comme des fruits corrompus par la propre « volonté » ; lui faisant comprendre que non seulement la plus petite mortification, mais même des soulagements par obéissance lui est plus agréable que les plus grandes austérités, faites par sa propre volonté, dont cette chère sœur a fait l'expérience.

Une fois ayant fini un *Ave maris stella* de discipline qu'on lui avait ordonné, voulant poursuivre, il lui fut dit : « Ce « que tu as fait jusqu'ici était pour moi, mais ce que tu fais « maintenant est pour le démon » ; ce qui la fit cesser à l'instant. Une autre fois qu'elle en faisait une pour les âmes du purgatoire, sans permission ; elles l'environnèrent, se plaignant qu'elle frappait sur elles ; ce qui la fit résoudre de mourir plutôt que d'outrepasser les limites de l'obéissance. Et après, son divin Époux lui en faisait faire la pénitence ; mais elle ne trouvait rien de difficile, parce qu'il tenait alors toutes ses peines et souffrances si absorbées dans la douceur de son amour, qu'elle le suppliait de se retirer d'elle, pour ressentir et goûter avec plaisir les amertumes de sa Passion. Son Bien-Aimé lui répondit que c'était à elle de se soumettre indifféremment à toutes ses dispositions : « Je te ferai comprendre dans la suite que je « suis un sage et savant directeur, qui sait conduire les « âmes sans danger lorsqu'elles s'abandonnent à moi, « s'oubliant d'elles-mêmes. » C'est ce qu'elle a fait exactement.

Une fois, étant devant le Saint-Sacrement, se trouvant plus de loisir qu'à l'ordinaire, elle y reçut une grâce très particulière. Nous l'allons mettre suivant qu'elle l'a écrit. Voici comment elle s'explique :

« Je me trouvai tout investie de cette divine présence,

124

Leçon  
qu'elle re-  
çoit de No-  
tre-Seigneur  
sur l'obéis-  
sance.

125

Notre-Sei-  
gneur la fait  
reposer sur  
sa poitrine  
et lui dé-  
couvre son  
dessin de  
manifeste  
son sacré  
Cœur.

« mais si fortement que je m'oubliai de moi-même et du  
 « lieu où j'étais. Je m'abandonnai au divin Esprit, livrant  
 « mon cœur à la force de son amour. Il me fit longtemps  
 « reposer sur sa divine poitrine, où il me découvrit les mer-  
 « veilles de son amour et les secrets inexplicables de son  
 « sacré Cœur qu'il m'avait toujours tenus cachés jus-  
 « qu'alors. Il me l'ouvrit pour la première fois, d'une  
 « manière si effective et sensible, qu'il ne me laissa aucun  
 « lieu d'en douter, par les effets que cette grâce produit en  
 « moi. qui crains pourtant de me tromper en ce que je dis  
 « se passer en moi. Voici comment la chose s'est passée :  
 « — Mon divin Cœur, me dit-il, est si passionné d'amour  
 « pour les hommes et pour toi en particulier que, ne pou-  
 « vant plus contenir en lui-même les flammes de son  
 « ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen  
 « et qu'il se manifeste à eux pour les enrichir de ses pré-  
 « cieux trésors que je te découvre, et qui contiennent les  
 « grâces sanctifiantes et salutaires, nécessaires pour les  
 « retirer de l'abîme de perdition. Et, je t'ai choisie comme  
 « un abîme d'indignité et d'ignorance pour l'accomplisse-  
 « ment de ce grand dessein, afin que tout soit fait par  
 « moi. — Ensuite il me demanda mon cœur, lequel je le  
 « suppliai de prendre ; ce qu'il fit et le mit dans le sien  
 « adorable, dans lequel il me le fit voir comme un petit  
 « atome qui se consummait dans cette ardente fournaise,  
 « d'où le retirant comme une flamme ardente en forme de  
 « cœur, il le remit à sa place, me disant : — Voilà, ma bien-  
 « aimée, un précieux gage de mon amour, qui renferme  
 « dans ton côté une petite étincelle de ses vives flammes  
 « pour te servir de cœur et consommer jusqu'au dernier  
 « moment de ta vie. L'ardeur ne s'éteindra jamais ni ne  
 « pourra trouver de rafraîchissement que quelque peu dans  
 « la saignée, dont je marquerai tellement le sang de ma  
 « croix qu'elle t'apportera plus d'humiliations et de souf-  
 « frances que de soulagement. C'est pourquoi je veux que

126

Notre-Sei-  
 gneur met  
 le cœur de  
 sa servante  
 dans le sien  
 et le lui  
 rend enflam-  
 mé. Comme  
 signe il lui  
 laisse une  
 douleur au  
 côté.

« tu la demandes simplement, tant pour pratiquer ce qui est  
 « ordonné, que pour te donner la consolation de répandre  
 « ton sang sur la croix des humiliations. Pour marque que  
 « la grâce que je te viens de faire n'est point une imagina-  
 « tion et qu'elle est le fondement de toutes celles que j'ai  
 « encore à te faire, quoique j'aie refermé la plaie de ton  
 « côté, la douleur t'en restera toujours, et si jusqu'à présent  
 « tu n'a pris que le nom de mon esclave, je te donne celui  
 « de la disciple bien-aimée de mon sacré Cœur. — Après  
 « une faveur si grande, je ne savais où j'étais, je ne pou-  
 « vais me récréer ni manger, ne pouvant reposer les nuits,  
 « car cette plaie dont la douleur m'est si précieuse, me  
 « cause de si vives ardeurs qu'elle me consume, me fai-  
 « sant brûler toute vive. J'aurais choisi plutôt mille fois de  
 « dire mes péchés à tout le monde et faire ma confession  
 « générale en plein réfectoire que d'être obligée de parler  
 « de ce qui se passait en moi, pour que l'on ne m'attribuât  
 « rien des grâces que je recevais. »

Celle-ci lui était renouvelée tous les premiers vendredis  
 du mois en cette manière : Le sacré Cœur de Notre-Sei-  
 gneur lui était représenté comme un soleil brillant d'une  
 éclatante lumière, dont les rayons ardents donnaient à  
 plomb sur son cœur, qui se sentait d'abord embrasé d'un  
 feu si ardent, qu'il lui semblait qu'il l'allait réduire en  
 cendres. C'était particulièrement en ce temps que son  
 divin Maître l'enseignait de ce qu'il voulait d'elle et lui  
 découvrait les secrets de son divin cœur.

Cette douleur de côté lui a duré toute sa vie, en mémoire  
 de la plaie sacrée du côté de Notre-Seigneur, sans que  
 jamais elle y ait eu du soulagement que par la saignée. « Je  
 « l'ai vue, dit une de ses supérieures<sup>1</sup>, pressée de cette  
 « douleur, se tenir en paix sans demander la saignée, à  
 « laquelle nos sœurs et moi aussi avions de la répugnance,

127

La disci-  
 ple bien-ai-  
 mée du sa-  
 cré Cœur.

128

Chaque  
 premier  
 vendredi le  
 sacré Cœur  
 lui est mon-  
 tré comme  
 un soleil em-  
 brasé.

129

La dou-  
 leur au côté  
 lui a duré  
 toute sa vie.

1. La Mère Péronne-Rosalie Greyfié.

« parce qu'il la lui fallait faire trop souvent. On s'en prenait  
 « à elle comme si c'eût été un remède attaché à sa fantaisie  
 « plutôt que propre à son mal. Elle a eu à ce sujet de  
 « bonnes occasions de souffrir et prendre patience, comme  
 « elle faisait, entre Dieu et elle. Moi-même, une fois, je  
 « m'obstinaï à ne vouloir point qu'elle fût saignée; on lui  
 « fit plusieurs autres remèdes qui ne servirent qu'à aigrir  
 « sa douleur. Elle en vint à un vomissement de toutes  
 « sortes d'aliments qu'on put lui donner, même la confec-  
 « tion d'hyacinthe. Elle ne refusait pourtant rien de tout  
 « ce qu'on lui donnait, pendant deux ou trois jours, ni ne  
 « se plaignait jamais d'être en ce pitoyable état, faute de  
 « lui vouloir faire une saignée. Quand je lui en parlai : —  
 « Ma Mère, me dit-elle, je sais bien qu'il n'y a que ce  
 « remède qui puisse me soulager, mais je ne le désire pas si  
 « Votre Charité ne le veut pas, parce que mon Jésus vous  
 « fait vouloir pour moi tout ce qu'il veut. Je suis bien aise  
 « de souffrir tant qu'il lui plaira. — A la fin, le mal  
 « l'ayant réduite dans l'état de ne pouvoir presque plus res-  
 « pirer ni parler, et ses vomissements continuant, la met-  
 « tant dans une grande faiblesse, je la conduisis à l'infir-  
 « merie, où on ne lui eut pas tiré une palette de sang  
 « qu'elle reprit la respiration et la parole et se trouva si  
 « vigoureuse, qu'aussitôt que son bras fut bandé, elle  
 « aurait voulu que je lui eusse permis d'aller à la suite de  
 « la communauté. Je voulus, une fois, lui épargner les  
 « petites mortifications que ce remède lui attirait, et pour  
 « cela j'envoyai une sœur<sup>1</sup> la saigner dans sa chambre ;  
 « mais Notre-Seigneur qui ne voulait pas qu'elle eût cet  
 « adoucissement, permit qu'elle tombât à cœur failli pen-  
 « dant la messe, et aussitôt on en devina la cause. Je ne  
 « m'étonne point, ni je ne m'en étonnais pas alors, de voir  
 « tant de petits désagréments à son sujet ; car encore qu'il

1. Sœur Catherine-Augustine Marest.

« fût vrai que sa vie était toute de vertu et d'exemple, elle-même avait obtenu par ses instantes prières auprès de Notre-Seigneur, qu'il ne laisserait jamais rien paraître en elle, que ce qui serait capable de l'anéantir et humilier. De là venait que tout lui tournait à humiliation et contradiction; et, aux occasions qui lui étaient plus sensibles, Notre-Seigneur lui remettait sa demande en mémoire. Elle avouait que la fille d'Adam souffrait beaucoup en elle, mais que celle de Dieu se réjouissait de tout ce qui lui faisait peine, soit au corps ou à l'esprit, de la part de Dieu ou des créatures. Elle ne pouvait penser à ce que Notre-Seigneur a fait et souffert pour notre salut, qu'elle ne se sentit aussitôt portée au désir de souffrir et endurer quelque chose par conformité pour l'amour du même Sauveur. »

C'est le témoignage qu'en a rendu la très honorée Mère Péronne-Rosalie Greyfié, supérieure de notre premier monastère d'Annecy, d'un mérite singulier et qui est estimée et considérée de toutes dans l'Institut pour sa grande vertu et capacité. Il sera facile d'en juger par les *Mémoires* qu'elle a eu la bonté de nous donner sur les remarques qu'elle a faites, les six années qu'elle a gouverné notre vertueuse sœur, en qualité de supérieure, que nous mettrons tout de suite après que nous aurons fait le récit des grâces qu'elle a reçues sous la très honorée Mère Saumaise.

Dieu continuant de favoriser de temps à autre la disciple bien-aimée de son sacré Cœur de grâces sensibles, la portait à un parfait retour en lui et faisait une impression si vive de sa souveraineté qu'il la portait à s'anéantir en sa présence.

Une fois que le Saint-Sacrement était exposé, elle en reçut une grâce particulière. Voici comment elle l'explique :

« Après m'être sentie toute retirée au dedans de moi, par un recueillement extraordinaire de tous mes sens et puissances, Jésus-Christ, mon bon Maître, se présenta à

« moi tout éclatant de gloire avec ses cinq plaies, bril-  
 « lantes comme autant de soleils, De sa sacrée humanité il  
 « sortait des flammes de toutes parts, surtout de son ado-  
 « rable poitrine qui ressemblait à une fournaise. L'ayant  
 « ouverte, il me découvrit son Cœur divin, vive source de  
 « ces flammes. Ce fut alors qu'il me découvrit les merveilles  
 « inexplicables de son pur amour, et jusqu'à quel excès il  
 « l'avait porté à aimer les hommes, dont il ne recevait que  
 « de l'ingratitude. — Ce qui m'est plus sensible, me dit-il,  
 « que tout ce que j'ai souffert en ma Passion. S'ils rendaient  
 « quelque retour à mon amour, j'estimerais peu ce que j'ai  
 « fait pour eux et voudrais, s'il se pouvait, en souffrir davan-  
 « tage. Mais ils n'ont que des froideurs et rebuts pour tous  
 « mes empressements à leur faire du bien. Du moins, donne-  
 « moi ce plaisir de suppléer à leur ingratitude, autant que  
 « tu peux en être capable. — Et lui représentant mon  
 « impuissance, il me répondit : — Voilà de quoi suppléer  
 « à ce qui te manque. — A même temps, ce divin Cœur  
 « s'ouvrant, il en sortit une flamme si ardente, que je pen-  
 « sai en être consommée, en étant si pénétrée que ne pou-  
 « vant plus la soutenir, je le priai d'avoir pitié de ma fai-  
 « blesse. — Je serai ta force, me répondit-il; ne crains  
 « rien, mais sois attentive à ma voix et à ce que je te  
 « demande pour accomplir mes desseins. Premièrement,  
 « tu me recevras dans le Saint-Sacrement autant que  
 « l'obéissance voudra le permettre, quelques mortifications  
 « et humiliations qui t'en puissent arriver, que tu accepte-  
 « ras pour gage de mon amour. Tu communieras tous les  
 « premiers vendredis de chaque mois. Et, toutes les nuits  
 « du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle  
 « tristesse que j'ai bien voulu souffrir au jardin des Olives,  
 « laquelle tristesse te réduira sans que tu puisses com-  
 « prendre, à une espèce d'agonie plus rude à supporter que  
 « la mort. Et pour m'accompagner dans cette humble prière  
 « que je présentai alors à mon Père, tu te lèveras entre

131

Il lui de-  
 mande de  
 suppléer à  
 leur ingratit-  
 ude.

132

Il lui pres-  
 crit la com-  
 munion des  
 premiers  
 vendredis et  
 lui révèle la  
 pratique de  
 l'Heure  
 sainte.

« onze heures et minuit, pour te prosterner la face contre  
 « terre, tant pour apaiser la divine justice en demandant  
 « miséricorde pour les pécheurs, que pour adoucir en  
 « quelque façon l'amertume que je sentais de l'abandon de  
 « mes Apôtres, qui m'obligea de leur reprocher de n'avoir pu  
 « veiller une heure avec moi. Pendant cette heure, tu feras  
 « ce que je t'enseignerai. Mais, écoute, ma fille, ne crois pas  
 « légèrement à tout esprit et ne t'y fie pas. Satan enrage de  
 « te décevoir ; c'est pourquoi ne fais rien sans l'approba-  
 « tion de l'obéissance, afin qu'ayant son autorité, il ne te  
 « puisse tromper ; car il n'a point de pouvoir sur les obéis-  
 « sants. »

Tout le temps qu'elle reçut cette grâce, elle ne sentait pas et ignorait où elle était. Lorsqu'on la vint retirer, voyant qu'elle ne pouvait se soutenir ni même répondre, on la mena à la supérieure <sup>1</sup> qui la voyant comme hors d'elle-même, toute tremblante ; elle la fit mettre à genoux, la mortifia et humilia de toutes ses forces. Après que cette sœur lui eut dit, quoique avec une extrême confusion, ce qui s'était passé en elle ; elle en prit occasion de l'humilier davantage, sans lui accorder, pour cette fois, ce que Notre-Seigneur lui avait demandé, traitant de mépris tout ce qu'elle lui avait déclaré ; ce qui la consola beaucoup, et se retira dans une grande paix. « Cette vue, dit-elle, m'abîma de telle sorte que je ne savais pas ce que je faisais. »

Elle fut, pendant quelque temps ensuite de la grâce qu'elle avait reçue, dans une union si intime avec Dieu, qu'elle avait beaucoup de peine à s'appliquer aux actions extérieures. Elle en goûtait le don en silence. Mais, quoiqu'elle n'en parlât pas, son air recueilli et absorbé en Dieu faisait connaître que ce divin Cœur opérait de grandes choses dans son âme.

Le feu qui la dévorait, la jeta dans la fièvre continue.

1. La Mère de Saumaise.

134  
Elle tombe  
malade et  
souffre avec  
joie et pa-  
tience.

Elle avait trop de plaisir de souffrir pour s'en plaindre, et n'en dit rien jusqu'à ce que les forces lui manquèrent. On la mit à l'infirmerie et Monsieur notre médecin la voyant, connut qu'il y avait longtemps qu'elle la supportait. Elle en eut encore près de soixante accès. Jamais elle ne ressentit tant de consolation. Tout son corps accablé d'extrêmes douleurs, soulageait quelque peu l'ardente soif qu'elle avait de souffrir. Ce feu intérieur ne se nourrissait que du bois de la Croix, des mépris et souffrances, n'ayant jamais senti plus de douleur que celle de ne pas assez souffrir. On ne pouvait voir une plus grande patience et soumission que celle de cette chère malade. L'on appréhendait qu'elle en mourût, mais Notre-Seigneur la réservait bien à d'autres croix. Il lui en fit voir un échantillon dans une faiblesse qu'elle eut. Voici comme elle s'en expliqua à sa supérieure :

135  
Vision des  
trois per-  
sonnes de la  
Sainte Tri-  
nité qui lui  
présentent  
une croix.

« Mon divin Époux me continuant toujours ses grâces.  
« il me fit celle-ci pendant cette défaillance. Il me semble  
« que les trois adorables personnes de la très sainte Tri-  
« nité se présentèrent à moi et firent sentir de grandes  
« consolations à mon âme. Je ne puis expliquer ce qui se  
« passa, sinon que le Père éternel me présentant une  
« grosse croix, toute hérissée d'épines, accompagnée de  
« tous les instruments de la Passion, il me dit : — Tiens,  
« ma fille, je te fais le même présent qu'à mon Fils bien-  
« aimé. — Et moi, dit Jésus-Christ, je t'y attacherai  
« comme je l'ai été, je t'y tiendrai fidèle compagnie. —  
« L'adorable personne du Saint-Esprit me dit que n'étant  
« qu'amour, il m'y consumerait en me purifiant. Ils me  
« parurent sous la forme de trois jeunes hommes, vêtus de  
« blanc, resplendissants de lumière, de même grandeur et  
« beauté. Mon âme fut comblée d'une joie et d'une paix  
« inconcevables. L'impression que ces divines personnes  
« firent en moi ne s'effacera jamais de mon esprit. » Elle  
ne comprit pas dans ce temps, comme elle l'a fait dans la  
suite, les grandes souffrances que cela lui signifiait.

On lui ordonna de demander sa santé à Notre-Seigneur. Elle le fit, mais avec crainte d'être exaucée. On lui dit que l'on connaîtrait si tout ce qui se passait en elle venait de Dieu, par son rétablissement, et que par suite on lui permettrait ce qu'il lui avait commandé de faire, tant pour les communions du vendredi que de veiller l'heure de minuit marquée. Elle représenta toutes ces choses à Notre-Seigneur pour obéir et elle recouvra sa santé. La Sainte Vierge, sa bonne Mère, la gratifia de sa présence et lui fit beaucoup de caresses, et lui dit après un long entretien : « Prends courage, ma fille, dans la santé que je te donne « de la part de mon Fils. Tu as encore un long et pénible « chemin à faire, toujours sur la croix, percée de clous, « d'épines, déchirée de fouets. Mais, ne crains rien, je ne « t'abandonnerai pas. Je te promets ma protection. » Ce qu'elle a expérimenté dans les grands besoins qu'elle a eus.

136

La supérieure exige son rétablissement pour preuve que l'Esprit de Dieu la conduit.

137

La Sainte Vierge la guérit et lui promet sa protection.

Son Souverain continuant de la gratifier de sa présence actuelle et sensible, avec assurance que ce serait pour toujours ; en effet, il ne l'en privait pas pour aucune faute qu'elle commit. Mais, comme sa sainteté ne peut souffrir la moindre tache, il lui faisait voir jusqu'à la plus mince imperfection. C'était un tourment insupportable pour elle de paraître devant cette sainteté adorable, chargée de la moindre imperfection et infidélité. Une fois, s'étant laissée aller à quelques mouvements de vanité en parlant d'elle ; cette petite faute lui causa bien des larmes et gémissements. Son Bien-Aimé la reprit d'un ton sévère en cette manière : « Qu'as-tu, ô poudre et cendre, et de quoi te glorifies-tu ? « puisque tu ne dois jamais perdre de vue ni sortir de cet « abîme. Afin que la grandeur de mes dons ne te fasse « méconnaître et oublier de ce que tu es, je veux mettre « un tableau devant tes yeux. » Et aussitôt, lui découvrant cette horrible peinture où était en raccourci ce qu'elle était, qui la surprit si fort et lui donna tant d'horreur, que si la

138

Notre-Seigneur lui fait sentir les imperfections.

139

Notre-Seigneur lui donne en un tableau la vue d'elle-même. Elle en a horreur.

divine Bonté ne l'avait soutenue, elle en serait pâmée de douleur, ne pouvant comprendre l'excès d'une si grande miséricorde, de ne l'avoir pas encore précipitée dans l'enfer. Et, comme c'était le supplice dont il punissait en elle les moindres vaines complaisances, elle était contrainte de lui dire quelquefois : « O mon Dieu ! hélas ! faites-moi mourir, ou cachez ce tableau. Je ne puis vivre, le voyant. » Car il lui imprimait des peines inconcevables de haine et vengeance contre elle-même. L'obéissance ne lui permettait pas d'exécuter les rigueurs que cette vue lui suggérait ; n'osant l'outrépasser pour suivre l'ordre de son céleste Époux, elle tâchait d'y suppléer par une fidèle accusation de ses fautes, en des termes les plus humiliants, les exagérant de telle manière que, de petites imperfections, elle en faisait de grosses fautes pour en avoir pénitence ; [Dieu] voyant des défauts en ce qui lui paraissait le plus pur et parfait, ce qu'il lui fit connaître un jour de fête de tous les saints, qu'elle entendit intelligiblement ces paroles :

- « Rien de souillé dans l'innocence,
- « Rien ne se perd dans la puissance,
- « Rien ne passe en ce beau séjour :
- « Tout s'y consomme dans l'amour. »

Les explications qu'elle en eut lui ont servi longtemps d'occupation : rien de souillé dans l'innocence s'entend qu'elle ne devait souffrir aucune tache dans son âme et dans son cœur ; rien ne se perd dans la puissance, qu'elle lui devait tout donner et abandonner, étant la puissance même, que l'on [ne] peut rien perdre en lui donnant tout. Pour les deux autres, elles s'entendent du paradis où rien ne passe, tout y est éternel et se consomme dans l'amour. A même temps, on lui fit voir un petit échantillon de la gloire. Cette vue la mit dans des transports de joie et de désirs, si grands qu'il ne se peut exprimer. Comme elle était pour lors en retraite, elle eut tout le loisir de passer ce jour dans ces plaisirs inexplicables. Il lui semblait

n'avoir plus rien à faire que d'en aller jouir ; mais elle se trouva déçue de son attente par ces paroles qui lui furent dites : « C'est en vain que ton cœur soupire pour y entrer ; « il n'y faut aspirer que par le chemin de la croix. » Il lui fut montré ensuite tout ce qu'elle avait à souffrir pendant le cours de sa vie. Elle en frémit et, comme elle se préparait à faire sa confession annuelle avec une grande anxiété pour trouver ses péchés, son divin Maître lui dit : « Pour- « quoi te tourmentes-tu ? fais ce qui est en ton pouvoir ; « je suppléerai à ce qui manquera. Au reste, je ne demande « rien tant dans les sacrements qu'un cœur contrit et « humilié qui, d'une volonté sincère de ne me plus « déplaire, s'accuse sans déguisement. Pour lors, je par- « donne sans retardement et de là s'ensuit un parfait « amendement. »

Mais cet esprit souverain qui agissait et opérait indépendamment d'elle, avait pris un empire absolu sur son être spirituel et même corporel. Une fois, ce divin Maître lui dit : « Je veux être toute ta joie et ta consolation ; mais je « serai aussi ton tourment et ton supplice. » Elle le reconnut bientôt par les impressions que la sainteté d'amour et de justice firent en elle, disant qu'elle ne pouvait rien exprimer qui approchât de ce qu'elle ressentait dans cette disposition ; n'y ayant rien de si douloureux que cette sainteté de justice qui s'imprime dans l'âme d'une manière terrible ; qu'elle voudrait se précipiter dans toutes les peines imaginables, plutôt que de paraître devant la sainteté de Dieu avec un péché. La sainteté d'amour ne laisse pas plus de repos à l'âme, à la réserve que toutes ses peines donnent de la joie et du contentement. Cette sainteté donne à l'âme un si grand désir d'être unie à Dieu, qu'elle n'a repos ni jour ni nuit. Il se fait voir à elle, lui découvrant les trésors dont il l'enrichit et l'ardent amour dont il l'aime, avec le peu de correspondance qu'elle a à son amour, la presse si vivement de l'aimer, qu'il n'y a que le divin opérateur de son être qui le puisse exprimer.

141  
Impres-  
sion de la  
sainteté de  
Dieu.

142

On l'oblige à consulter des personnes de doctrine, dont plusieurs condamnent sa voie intérieure et la traitent de visionnaire.

Son esprit ne pouvait avoir d'autre occupation que celle que son divin Maître lui donnait ; ce qui lui causait une grande crainte d'être trompée, quelque assurance qu'elle ait pu recevoir du contraire, tant de la part de l'Esprit-Saint que des personnes qui la conduisaient. Sa supérieure voyant que Dieu continuait de la favoriser de ses grâces, et se trouvant embarrassée pour la conduire dans ces voies éminentes de la perfection où Dieu l'appelait, crut qu'elle devait l'obliger de rompre le profond silence qu'elle avait gardé jusqu'alors, pour parler à quelques personnes de doctrine, à qui elle découvrit ce qui se passait en elle. Mais Dieu permit, pour augmenter le mérite de sa servante, que quelques-uns de ceux qu'elle consulta ne connurent pas d'abord cet esprit. Ils condamnèrent ce grand attrait qu'elle avait pour l'oraison. Ils la traitèrent de visionnaire et lui défendirent de s'arrêter à ses inspirations. On peut juger quel supplice c'est à une personne qui a assez de discernement pour voir qu'on se trompe à son égard, et qui a trop de vertu pour refuser d'obéir. « Je fis, dit-elle, tous mes efforts pour résister à ces attrait, croyant assurément que j'étais dans l'erreur ; mais n'en pouvant venir à bout, je ne doutai plus que je ne fusse abandonnée, puisqu'on me disait que ce n'était pas l'Esprit de Dieu et que cependant il m'était impossible de résister à cet esprit. »

143

Notre-Seigneur lui promet de lui envoyer son fidèle serviteur. Ce fut le R. P. de La Colmbière.

Dans ces appréhensions et agitations, elle s'adressa à son divin Maître qui lui dit qu'il lui enverrait bientôt son fidèle serviteur, auquel il voulait qu'elle manifestât, selon l'intelligence qu'il lui en donnerait, tous les trésors et secrets de son sacré Cœur qu'il lui aurait confiés, parce qu'il le lui envoyait pour la rassurer dans sa voie. C'était le R. P. de La Colmbière, très saint et digne religieux de la Compagnie de Jésus, qui fut envoyé supérieur dans cette ville, l'année 1675<sup>1</sup>. La première fois qu'il vit la communauté, elle

1. Le serviteur de Dieu avait prononcé ses grands vœux, à Lyon, le vendredi 2 février 1675, et fut envoyé à Paray peu après.

entendit intérieurement ces paroles : « Voilà celui que je « t'envoie. » Ce qu'elle reconnut bientôt dans la confession des quatre-temps <sup>1</sup>, sans qu'ils se fussent jamais vus ni parlé. Il la retint fort longtemps et lui parlait comme s'il eût compris ce qui se passait en elle. Néanmoins, elle ne voulut pas faire aucune ouverture pour cette première fois. Comme il reconnut qu'elle voulait se retirer, crainte d'incommoder la communauté, il lui dit si elle agréerait qu'il vînt une autre fois pour lui parler en ce même lieu. Mais son naturel timide, qui l'éloignait de toutes communications, lui fit répondre que n'étant pas à elle, elle ferait ce que l'obéissance lui ordonnerait, se retirant ainsi sans lui dire autre chose. Le Père La Colombière étant venu faire une conférence à la communauté, peu de temps après, il y remarqua notre chère sœur, qui était fort jeune, comme une personne où il découvrait quelque chose d'extraordinaire ; ce qui l'obligea, après son entretien, à demander à la supérieure qui était cette jeune religieuse qui était en telle place, la lui dépeignant. La supérieure la lui ayant nommée, il lui dit que c'était une âme de grâce. Peu de temps après, cette très honorée Mère, l'ayant fait revenir, ordonna à notre vertueuse sœur de lui parler, afin de s'assurer de ce qui se passait en elle. Ce fut avec une extrême répugnance qu'elle y alla, qui fut la première déclaration qu'elle lui fit. Ce digne serviteur de Dieu lui fit réponse qu'il était bien aise de lui donner occasion de faire un sacrifice à Dieu. Elle lui ouvrit son cœur et lui découvrit le fond de son âme sans peine, manifestant le bien et le mal ; sur quoi il la consola beaucoup, en l'assurant qu'elle n'avait rien à craindre dans la conduite de cet Esprit saint ; d'autant qu'il ne la retirait point de l'obéissance ; qu'elle devait suivre tous ses mouvements, lui abandonner tout son être pour le sacrifier et immoler selon son plaisir, admirant l'infinie

144\*

La Mère Saumaise, qui ordonne à Sœur Marguerite-Marie de s'ouvrir au R. P. de La Colombière.

145

Il la rassure et la console.

1. Selon toute vraisemblance, les quatre-temps du carême de 1675.

bonté de Dieu de ne s'être point rebuté de tant de résistances qu'elle lui faisait. Il lui apprit d'estimer les dons de Dieu et recevoir avec respect et humilité les fréquentes communications et familiers entretiens dont il la gratifiait, et qu'elle devait être en de continuelles actions de grâces d'une si excessive bonté. Lui ayant fait entendre que le Souverain de son âme la poursuivait de près, sans exception de temps et de lieu, ne pouvant prier vocalement qu'avec une extrême violence, il lui dit de ne le plus faire; qu'elle devait se contenter de ce qui était d'obligation, ajoutant le chapelet, lorsqu'elle le pourrait.

146  
Cet entretien lui attire des humiliations.

Mais la divine bonté qui ne voulait pas qu'elle reçût aucune consolation qu'elle ne fût accompagnée d'humiliations, permit que cette communication spirituelle lui en attirât grand nombre; et ce bon Père eut aussi à souffrir à son sujet. On disait qu'elle le voulait décevoir par ses illusions et le tromper comme les autres. Cela ne lui faisait point de peine; il lui continua son assistance, le peu de temps qu'il demeura dans cette ville. Cette chère sœur s'est souvent étonnée comme il ne l'avait pas abandonnée, par la manière dont elle traitait avec lui, qui aurait rebuté tout autre. Et, de sa part, il n'oublia rien pour l'humilier et mortifier; ce qui lui faisait un fort grand plaisir.

147  
Sainte union du R. P. de La Colombière et de sœur Marguerite-Marie dans le Sacré-Cœur.

Une fois que ce saint religieux disait notre messe de communion, Notre-Seigneur les combla de grâces; et, comme elle s'approcha pour le recevoir par la sainte communion, il lui montra son sacré Cœur, comme une ardente fournaise, et deux autres cœurs qui s'y allaient abîmer, lui disant: « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours. » Après, il lui fit entendre que cette union était toute pour la gloire de son sacré Cœur dont il voulait qu'elle lui découvrit les trésors, afin qu'il en fit connaître et en publiât le prix et utilité. Et, pour cela, il voulait qu'il fussent comme frère et sœur, également partagés des biens spirituels. Là-dessus, lui représentant sa pau-

vreté et l'inégalité d'un si saint homme, rempli de mérites et de vertus, et une pauvre chétive pécheresse, son divin Maître lui répondit : « Les richesses infinies de mon Cœur suppléeront et égaleront tout. »

La manière humble et remplie d'actions de grâces avec laquelle ce bon Père reçut tout ce qu'elle lui dit de la part de son divin Maître, en ce qui le concernait, la toucha sensiblement ; et comme elle lui dit que Notre-Seigneur ne lui départait ses grâces qu'afin qu'il fût glorifié dans les âmes auxquelles elle les distribuerait, selon qu'il lui ferait connaître et désirer, soit de parole ou d'écrit, sans qu'elle se mit en peine de ce qu'elle dirait ou écrirait, parce qu'il y attacherait l'onction de sa grâce, pour produire l'effet qu'il en prétendait, dans ceux qui le recevraient bien, elle ajouta qu'elle souffrait beaucoup dans la résistance qu'elle faisait d'écrire et donner des billets à des personnes, dont il lui revenait de l'humiliation. Ce grand serviteur de Dieu lui ordonna que quelques peines et humiliations qu'elle en dût souffrir, il ne fallait point qu'elle désistât de suivre les mouvements de cet Esprit saint et dire simplement ce qu'il lui inspirerait ; que lorsque ce serait par écrit, elle donnât le billet à sa supérieure et faire ensuite ce qu'elle lui ordonnerait. Ce qu'elle fit, et lui a attiré des mépris et abjections très sensibles de la part des créatures. De plus, il lui ordonna d'écrire ce qui se passait en elle, à quoi elle avait une mortelle répugnance. Elle l'écrivait pour obéir, puis le brûlait, croyant d'avoir suffisamment satisfait à cette obéissance. Comme ce fut par son ordre qu'elle écrivit une grâce extraordinaire qu'elle reçut en ce temps-là touchant la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus, et que ce saint religieux a été un des premiers dont Dieu s'est servi pour la faire connaître, nous l'allons mettre ici comme il l'a écrit dans le journal de sa retraite spirituelle <sup>1</sup> :

1. *Retraite faite à Londres, l'an 1677, à la suite de : Retraite spirituelle du R. P. Cl. de La Colombière, publiée pour la première fois en 1684, deux ans après la mort du serviteur de Dieu.*

148

Elle lui fait connaître ce qui lui a été révélé à son sujet.

149

Elle le consulte sur sa répugnance à écrire lettres ou billets.

150

Il lui ordonne d'écrire ce qui se passe en elle.

« Finissant, dit-il, cette retraite, plein de confiance en  
 « la miséricorde de mon Dieu, je me suis fait une loi de  
 « procurer par toutes les voies possibles l'exécution de ce  
 « qui me fut prescrit de la part de mon adorable Maître  
 « [...] <sup>1</sup>, en procurant l'accomplissement de ses désirs,  
 « touchant la dévotion qu'il a suggérée à une personne à  
 « qui il se communique fort confidemment, et pour laquelle  
 « il a bien voulu se servir de ma faiblesse. Je l'ai déjà ins-  
 « pirée à bien des gens en Angleterre, et j'en ai écrit <sup>2</sup> à  
 « un de mes amis de la faire valoir à l'endroit où il est.  
 « Elle y sera fort utile, et le grand nombre d'âmes choisies  
 « qu'il y a dans cette communauté me fait croire que la  
 « pratique dans cette sainte maison en sera fort agréable à  
 « Dieu.

« Dieu, donc, s'étant ouvert à la personne qu'on a sujet  
 « de croire être selon son Cœur, par les grandes grâces  
 « qu'il lui a faites ; elle s'en expliqua à moi et je l'obligeai  
 « de mettre par écrit ce qu'elle m'avait dit, ce que j'ai voulu  
 « décrire moi-même dans le journal de mes retraites, parce  
 « que Dieu veut, dans l'exécution de ce dessein, se servir  
 « de mes faibles soins. »

« Étant, dit cette sainte âme, devant le Saint-Sacrement,  
 « un jour de son octave <sup>3</sup>, je reçus de mon Dieu des grâces  
 « excessives de son amour. Touchée du désir « de quelque

a) « d'user de quelque retour et de rendre... »

1. Nous avons introduit ces points entre crochets dans le texte des *Contemporaines*, parce qu'elles ont supprimé en cet endroit un morceau assez long. D'ailleurs les lignes qui précèdent se rapportent à la Sainte Eucharistie et non au Sacré-Cœur. Le V. Père écrit : « Ce qui me fut prescrit de la part de mon adorable Maître, à l'égard de son précieux Corps dans le saint Sacrement de l'autel. » Une demi-page plus loin, il en vient à ce qui concerne le sacré Cœur et dit : « J'ai reconnu que Dieu voulait que je le servisse en procurant etc. » Nous ignorons en quoi précisément consistaient les prescriptions transmises — sans doute par la Bienheureuse — au V. Père touchant le divin Sacrement de l'autel.

2. Le V. Père dit : « en France et prié un de mes amis..... »

3. C'était en juin 1675.

« retour, de rendre amour pour amour, il me dit : — Tu  
 « ne m'en peux rendre un plus grand qu'en faisant ce que  
 « je t'ai déjà tant de fois demandé. » Et me découvrant  
 son divin Cœur : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les  
 « hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se  
 « consommer pour leur témoigner son amour. Et, pour  
 « reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingra-  
 « titudes, par les mépris, irrévérances, sacrilèges et froi-  
 « deurs qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour.  
 « Mais ce qui est encore plus<sup>a</sup> sensible, c'est que ce sont  
 « des cœurs qui me sont consacrés<sup>b</sup>. C'est pourquoi je te  
 « demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-  
 « Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer  
 « mon Cœur, en lui faisant réparation d'honneur par une  
 « amende honorable, communiant ce jour-là pour réparer  
 « les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été  
 « exposé sur les autels ; et je te promets que mon Cœur se  
 « dilatera pour répandre avec abondance les influences de  
 « son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur  
 « et qui procureront qu'il lui soit rendu. — Mais, mon  
 « Seigneur, à qui vous adressez-vous ? lui dit-elle, à une si  
 « chétive créature et pauvre pécheresse, que son indignité  
 « serait même capable d'empêcher l'accomplissement de  
 « votre dessein. Vous avez tant d'âmes généreuses pour  
 « exécuter vos desseins ! — Eh quoi<sup>c</sup> ! lui dit ce divin  
 « Sauveur, ne sais-tu pas que je me sers des sujets les  
 « plus faibles pour confondre les forts, et que c'est ordina-  
 « rement sur les plus petits et pauvres d'esprit, sur les-  
 « quels je fais voir ma puissance avec plus d'éclat, afin  
 « qu'ils ne s'attribuent rien à eux-mêmes. — Donnez-  
 « moi donc, lui dit-elle, le moyen de faire ce que vous  
 « me commandez. » Pour lors il m'ajouta : « Adresse-

152

Notre-Seigneur demande l'établissement d'une fête en l'honneur de son Sacré Cœur.

153

Elle devra s'adresser au P. de La Colombière jésuite.

a) « plus rebutant » — b) « qui me traitent ainsi. » —  
 c) « pauvre innocente que tu es, ne sais-tu pas... ? »

« toi à mon serviteur », le Père de La Colombière, jésuite, et  
 « dis-lui de ma part de faire son possible pour établir cette  
 « dévotion et donner ce plaisir à mon divin Cœur. Qu'il ne  
 « se décourage point pour les difficultés qu'il y rencontrera,  
 « car il n'en manquera pas. Mais il doit savoir que celui-là  
 « est tout-puissant qui se défie de lui-même pour se con-  
 « fier intérieurement à moi. »

Le Père de La Colombière qui avait le discernement fort juste, n'était pas un homme à croire légèrement quoi que ce soit ; mais il avait des preuves trop éclatantes de la vertu solide de la personne qui lui parlait, pour craindre en ceci la moindre illusion. C'est pourquoi il s'appliqua aussitôt au ministère que Dieu venait de lui confier ; et, pour s'en acquitter solidement et parfaitement, il voulut commencer par lui-même. Il se consacra donc entièrement au sacré Cœur de Jésus ; il lui offrit tout ce qu'il crut, en lui, capable de l'honorer et de lui plaire <sup>1</sup>. Les grâces extraordinaires qu'il reçut de cette pratique le confirmèrent bientôt dans l'idée qu'il avait eue de l'importance et de la solidité de cette dévotion.

154  
 Le R. P. de La Colombière inspire la dévotion au Sacré-Cœur à ses pénitentes.

Dieu fit trouver à notre chère Sœur beaucoup de consolation, par les communications qu'elle a eues avec ce saint religieux, tant pour lui apprendre à correspondre à ses desseins, que pour la rassurer dans ses grandes craintes où elle était souvent d'être trompée ; ce qui la faisait gémir sans cesse. Quoiqu'il restât peu dans la ville, il ne laissa pas d'inspirer cette dévotion à toutes ses filles spirituelles, les faisant communier le vendredi d'après l'octave du Saint-

---

a) « à mon serviteur N. et lui dis de ma part. »

1. Cette consécration fut faite le 21 juin 1675, qui était le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, jour fixé par Notre-Seigneur pour la fête de son sacré Cœur. Ce fut donc au jour de cette première fête du Sacré-Cœur que ce Cœur adorable fit sa première conquête.

Sacrement, à l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Une d'entre elles <sup>1</sup> demanda au Père Forest qui était préfet, d'où venait que l'on avait envoyé à Paray un homme d'un si grand mérite. Il lui répondit : « Mademoiselle, c'est en « faveur d'une âme de choix qui avait besoin de sa con-  
« duite. » Cette même demoiselle étant venue à nos parloirs, par hasard, y vit notre vénérable Sœur qu'une autre avait demandée. Elle connut que c'était d'elle que le R. Père Forest lui avait parlé, et croit qu'elle tient sa vocation religieuse de ses prières et des avis qu'elle donna au P. de La Colombière à son sujet, et resta très édifiée et charmée de sa vertu.

On sait l'état qu'il faisait de celle de notre précieuse Sœur Alacoque et à quel point il l'estimait, jusqu'à la consulter dans tous les doutes qu'il avait. Nous avons déjà parlé d'un billet qu'elle lui écrivit pendant qu'il était en Angleterre, que nous ne répéterons pas, crainte d'user de redites. Nous dirons seulement que, selon son témoignage, il lui fut d'un grand secours pour l'avoir reçu très à propos.

Le Seigneur l'ayant retiré de cette ville, pour l'employer à la conversion des hérétiques, elle reçut ce coup avec une entière conformité à sa volonté, qui le lui avait rendu si utile dans le peu de temps qu'il demeura ici. Lorsqu'elle voulait y réfléchir, il lui fit ce reproche : « Eh quoi ! ne te  
« suffis-je pas, moi qui suis ton principe et ta fin ? » Il ne lui en fallut pas davantage pour lui tout abandonner.

Le *Mémoire* dont le R. Père fait mention dans sa Retraite spirituelle, p. 223 <sup>2</sup>, et qu'il se fit donner par écrit, nous est une preuve de l'estime que ce grand serviteur de Dieu faisait de sa vertu. Je ne crois pas devoir l'omettre ici.

« 1<sup>er</sup> article. Le talent du Père La Colombière est d'ame-

155

Le Père de La Colombière est envoyé en Angleterre.

156

Mémoire que Sœur Marguerite-Marie donne au Père avant son départ de Paray.

1. C'était M<sup>lle</sup> de Lyonne.

2. *Retraite spirituelle du Révérend Père Claude de La Colombière, de la Compagnie de Jésus.* In-48, Lyon, Aisson, Posuel et Rigaud, 1684.

« ner les âmes à Dieu ; pour quoi les démons feront leurs  
 « efforts contre lui ; même des personnes consacrées à  
 « Dieu lui donneront de la peine et n'approuveront pas ce  
 « qu'il dira dans ses sermons pour les y conduire. Mais <sup>a</sup>  
 « sa bonté, dans les croix, sera son soutien, autant qu'il  
 « se confiera en lui.

« 2<sup>e</sup> article. Il doit avoir une douceur compatissante pour  
 « les pécheurs et ne se servir de <sup>b</sup> sa force que lorsque  
 « Dieu le lui fera connaître.

« 3<sup>e</sup> article. Qu'il ait un grand soin de ne jamais tirer le  
 « bien de sa source. Cette parole est courte, mais qui con-  
 « tient beaucoup, dont Dieu lui donnera l'intelligence selon  
 « l'application qu'il y fera. »

Voilà les trois articles qui étaient contenus dans le *Mémoire* que notre chère Sœur donna au Père de La Colombière avant son départ pour Angleterre, et voici ce qu'il en marqua, dans le troisième jour de sa retraite, page 229 :

« Je me suis aperçu, le troisième jour de mes exercices,  
 « que le premier point du papier qui me fut donné à mon  
 « départ pour Londres, lequel point on m'a encore fort  
 « confirmé par une lettre que je reçus il y a environ deux  
 « mois, je me suis aperçu, dis-je, qu'il n'était que trop  
 « véritable ; car depuis mon départ [de]<sup>c</sup> Paris, le démon  
 « m'a tendu cinq ou six pièges qui m'ont fort troublé et  
 « dont je ne suis sorti que par une grâce particulière  
 « . . . . Le cinquième jour, Dieu m'a donné, si je ne me  
 « trompe, l'intelligence de ce point du *Mémoire* que j'ai  
 « apporté de France : « qu'il ait grand soin de ne point  
 « tirer le bien de sa source ; cette parole est courte, mais  
 « elle contient beaucoup et Dieu lui en donnera l'intelli-

a) Texte imprimé de la *Retraite* : « la bonté de Dieu. » —  
 b) Id. : « de la force ». — c) *Contemporaines* avaient mis par  
 erreur : « pour Paris. »

« gence selon l'application qu'il y fera. » Il est vrai que  
 « j'avais souvent examiné ce mot : « tirer le bien de sa  
 « source », sans le pouvoir pénétrer. Aujourd'hui, ayant  
 « remarqué que Dieu m'en devait donner l'intelligence  
 « selon l'application que j'y ferais, je l'ai médité assez  
 « longtemps, sans y trouver d'autre sens que celui-ci : que  
 « je devais rapporter à Dieu tout le bien qu'il voudrait faire  
 « par moi<sup>a</sup>. Mais après avoir, avec peine, détourné ma pen-  
 « sée de cette considération, tout d'un coup, il s'est fait  
 « comme un jour en mon esprit, à la faveur duquel j'ai vu  
 « clairement que c'était la résolution du doute qui m'avait  
 « troublé, les deux ou trois premiers jours de mes exer-  
 « cices, sur le sujet<sup>b</sup> de ma pension. J'ai compris que cette  
 « parole contient beaucoup, parce qu'elle porte à la perfec-  
 « tion de la pauvreté. »

Nous allons mettre ici quelques traits de ses lettres, écrites à la Mère Saumaise, sa supérieure, qui prouvera encore l'idée qu'il avait de la vertu de cette précieuse sœur qui en avait gardé nombre et qui aurait bien servi à grossir ce volume si son humilité ne l'avait porté à les brûler.

« A Londres, ce 20 novembre 1676<sup>\* 1</sup>. — On ne trouve

---

a) Texte imprimé de la *Retraite* : « puisqu'il en est l'unique source. » — b) Id. : « de l'usage que je devais faire de l'argent de ma pension. »

1. Le R. P. de La Colombière était arrivé à Londres le 13 octobre. Ce premier extrait a été tiré d'une lettre insérée dans le recueil publié, en 1715, sous ce titre : *Lettres spirituelles du R. P. Claude de La Colombière*, Lyon, chez Jacques Lions et Louys Bruyset, M. DCCXV, 2 tomes, petit in-18. Ce recueil contient 56 lettres dans le premier tome et 83 dans le second. Malheureusement, comme beaucoup des personnes dont il y est question étaient encore vivantes, on a supprimé tous les noms propres et on a retranché les détails précis, notamment en ce qui concernait la sœur Alacoque. L'extrait ci-dessus se trouve dans la lettre 15<sup>e</sup> du t. II, 71<sup>e</sup> des collections plus récentes, en un seul volume. Il va sans dire que si nous signalons ici les rapprochements avec le recueil imprimé des lettres du V. P. de La Colom-

157  
Fragments  
de lettres du  
P. de La Co-  
lombière à  
la Mère de  
Saumaise.

« point ici de Filles de Sainte-Marie et beaucoup moins de  
« Sœur Alacoque ; mais on trouve Dieu partout quand on  
« le cherche, et on ne le trouve pas moins aimable à  
« Londres qu'à Paray. Je le remercie de tout mon cœur de  
« la grâce qu'il me fait d'être dans le souvenir de cette  
« sainte religieuse ; je ne doute point que ses prières ne  
« m'attirent de grandes grâces ! Je tâcherai de faire un bon  
« usage des avis que vous me donnez par l'écrit, et surtout  
« de celui que vous me marquez avoir été confirmé dans  
« sa dernière solitude. »

« *Londres, 7 février 1677* \*. — Vous serez bien aise  
« d'apprendre que le billet que vous me donnâtes à mon  
« départ était rempli de presque autant de mystères que de  
« paroles. Je n'en ai compris le sens que dans une retraite  
« que je fis, il y a dix jours. Mais il est vrai que Notre-  
« Seigneur n'avait rien laissé à dire, et qu'il y avait des  
« préservatifs contre tous les maux qui me pouvaient arri-  
« ver. Tout est accompli, à la réserve de la persécution,  
« dont il est parlé au premier article, qu'une personne  
« consacrée à Dieu me doit susciter. Car, pour celles du  
« démon qui sont prédites au même point, il est vrai qu'il  
« n'y a sorte de pièges qu'il ne m'ait tendus. Le deuxième  
« et troisième article étaient de la dernière conséquence  
« pour le repos de ma vie et pour ma perfection. Je m'ima-  
« ginai d'abord, et je l'ai cru pendant trois mois, que ce  
« n'étaient que des avis généraux qui s'étendaient à toute  
« la vie ; mais j'ai connu que c'étaient des conseils pour  
« des occasions présentes et des remèdes contre des pen-  
« sées et des desseins qui me troublaient et qui étaient fort  
« opposés à ceux de Dieu. Le dernier surtout, que je  
« n'avais jamais pu comprendre, s'ouvrit tout d'un coup à  
« mon esprit avec une si grande clarté, qu'il n'y a rien au

bière, nous reproduisons, dans les quinze extraits qui suivent, le  
texte donné par les *Contemporaines*, conforme à la copie authentique  
qui fut déposée dans la procédure de 1745.

« monde de plus net. Je ne saurais vous dire la joie que  
 « cette lumière me causa, parce qu'elle vint dans un temps  
 « que je m'appliquais à le chercher, après avoir fait réflexion  
 « sur ces paroles qui sont à la fin : « Que Dieu m'en don-  
 « nerait l'intelligence selon l'application que j'y ferais. »  
 « Je ne vous dis pas tous les trésors que j'ai découverts  
 « dans ce petit *Mémoire* ; je serais trop long. Tout ce que  
 « je puis dire, c'est que si c'est le mauvais esprit qui l'a  
 « dicté, il est extrêmement contraire à lui-même, vu que  
 « j'y ai puisé de si grands secours contre ses attaques, et  
 « qu'il fait sur moi tous les effets que le Saint-Esprit a  
 « coutume de produire. »

*Dans une autre de Londres* : — « Ce n'est pas sans raison  
 « que vous me mandez que notre chère Sœur Alacoque avait  
 « été confirmée sur ce qui était contenu au premier article  
 « du premier billet, qui est celui que vous me donnâtes à  
 « mon départ. J'avais besoin de cet avis justement dans le  
 « temps que vous me l'écrivites. Je crois que c'est au sujet  
 « de la personne ecclésiastique qui devait me faire de la peine  
 « sur les choses que je dirais pour attirer les âmes à Dieu.  
 « C'était la seule chose dont jusqu'ici je n'avais pas vu  
 « l'effet. Mais enfin cela est arrivé, à l'égard de la personne  
 « que je vous marquais s'être donnée à Dieu sans qu'il  
 « m'en eût rien coûté. Je m'en souvins, Dieu merci ! fort  
 « à propos dans la première occasion. Cela m'a servi beau-  
 « coup à me donner de la constance ; car je fus tenté  
 « d'abandonner tout, crainte d'un éclat qui semblait pou-  
 « voir scandaliser et rompre la charité. »

« *A Londres, le 17 mars 1677.* — Il n'y a que quinze  
 « jours que j'ai compris les deux points du papier que j'ap-  
 « portai de Paray, où il m'était recommandé d'avoir pour  
 « les pécheurs une douceur compatissante. Je ne doute pas  
 « que cela ne regardât la première personne qui se présenta  
 « à moi, dès mon arrivée. Notre-Seigneur voit bien le

« besoin que j'ai d'être prévenu. Je vous ai marqué par ma  
« dernière lettre plusieurs choses fort particulières au sujet  
« de ce billet; mais il est impossible de dire les choses  
« comme je les sens. »

« *Le 3 mai 1677*\*. — Je me réjouis avec notre sœur Ala-  
« coque du sacrifice qu'elle a fait à Notre-Seigneur et des  
« marques d'approbation que Dieu lui en a données. Je  
« prends beaucoup de part à l'accomplissement avantageux  
« de ce qui avait été prédit à votre égard. J'admire la fidé-  
« lité de Dieu en cela et la perfection avec laquelle il fait  
« tout ce qu'il fait. Je le supplie de vous faire du bien à  
« proportion des obligations que je vous ai. Vous-même,  
« ma très chère Mère, ne savez pas combien elles sont  
« grandes. Dans le dernier billet de la sœur Alacoque, il me  
« semble que j'ai tout compris, excepté ce dernier mot :  
« « sans réserve ». Cela est d'une si grande étendue que je  
« crains extrêmement que je ne remplisse point ce conseil.  
« Ce n'est pas que je n'en aie déjà tiré de grands fruits.  
« Mais, que je m'estimerais heureux, si je pouvais faire  
« tout ce que cette parole signifie ! »

« *Londres, ce 25 novembre 1677*\*<sup>1</sup>. — Je ne puis vous  
« dire combien votre lettre m'a donné de consolation. Le  
« billet de la sœur Alacoque me fortifie beaucoup et me  
« rassure sur mille doutes qui me viennent tous les jours.  
« Je suis bien en peine sur ce qu'elle désire de moi et ne  
« sais que lui répondre. Le bon Dieu ne se découvre pas à  
« moi comme à elle, et je suis bien éloigné de la conseiller  
« en rien. Néanmoins, pour contenter son humilité, je lui  
« écrirai aujourd'hui. Que de joie me cause tout ce que  
« vous me dites de cette bonne sœur ! Que Dieu est admi-

1. L'auteur de la récente Histoire du V. P. de La Colombière affirme que cet extrait est daté par erreur du 25 novembre et que la lettre 37<sup>e</sup> d'où il a été tiré est de la fin de juin ou du commencement de juillet 1677. (Hist. par le P. Charrier, t. II, p. 133.)

« rable, mais qu'il est aimable dans ses saints ! Je ne sau-  
 « rais la plaindre dans son mal. Il me semble que les coups  
 « qu'on reçoit de la main de Dieu sont plus doux mille fois  
 « que les caresses qui nous viennent de la main des  
 « hommes. »

« *A Londres, ce 30 avril 1678* \*. — Je vous remercie  
 « très humblement de la lettre de notre Sœur Alacoque. Je  
 « lui ferai réponse, et si vous jugez à propos, vous la lui  
 « rendrez, sinon vous en ferez ce qu'il vous plaira. Je suis  
 « fort édifié de tout ce qu'elle m'écrit et je me confirme si  
 « fortement dans la foi des choses que Notre-Seigneur lui  
 « découvre, soit du passé, soit de l'avenir, que je pense que  
 « je n'ai plus de mérite à croire. »

« *Londres, 3 mai 1678* \*. — Je ne crois pas que sans le  
 « billet où étaient les avis de la Sœur Alacoque, j'eusse jamais  
 « pu soutenir les peines que j'ai souffertes et qui ne m'ont  
 « jamais attaqué avec plus de violence que lorsque j'étais  
 « pressé et comme accablé de travail. »

« *Londres, ce 9 mai 1678* \*<sup>1</sup>. — Il faut nécessairement se  
 « remettre du succès à Celui qui en peut donner un bon à  
 « nos peines, selon le salutaire avis que m'a envoyé, une  
 « fois, la Sœur Alacoque. J'en ai reçu d'elle trois<sup>2</sup> ou  
 « quatre qui me servent de règle pour ma conduite et qui  
 « font tout le bonheur de ma vie. Dieu soit béni éternelle-  
 « ment, qui daigne nous éclairer, nous autres pauvres  
 « aveugles, par les lumières des personnes qui commu-  
 « niquent plus intimement avec lui ! »

« *Londres* \*<sup>3</sup>. — Je répondrais volontiers à celle de notre

1. L. 17<sup>e</sup> du t. II ou 73<sup>e</sup>, à la fin, les deux premières lignes de ce fragment.

2. Le ms. est déchiré à cet endroit. On n'y peut lire que : 3 ou...

3. Lettre 40<sup>e</sup>. Le contexte permet de la rapporter au commencement de février 1678. Les *Contemporaines* ne l'ont donc pas placée à

« sainte Sœur Alacoque, laquelle m'a extrêmement édifié ;  
 « mais je me sens incapable de lui dire quelque chose, et

son rang chronologique. Elle nous a paru assez intéressante pour mériter d'être donnée ici en entier :

A Londres.

I. Ma Révérende Mère,

Je me réjouis des grâces que Notre-Seigneur continue de faire à celle dont vous avez effacé le nom dans votre lettre ; je me réjouis encore de la part que vous y avez eue : ce sont là les véritables faveurs, de souffrir pour la justice et pour la gloire de notre bon Maître. Oh ! les excellentes croix, et qu'elles doivent être de bon goût pour les âmes que Dieu a remplies de son amour ! Je confesse que ce serait pour moi une fort grande douceur, que de pouvoir vous parler et à cette bonne sœur. Mais, que la volonté de Dieu s'accomplisse en tout à mon égard ! Je ne crois pas qu'il y ait personne au monde plus incertain de ce qu'il doit devenir : j'attends sur cela avec tranquillité la volonté de notre grand Maître. Je vous rends mille grâces des soins que vous prenez de nos chères filles. Les deux sœurs m'ont donné beaucoup de joie par leurs dernières lettres ; j'espère qu'avant que vous les quittiez elles pourront être en état de se soutenir avec la grâce de Dieu ; et je n'écris pas à votre sainte Sœur : je la trouve si savante et si éclairée, et d'ailleurs je suis si persuadé que Dieu se communique à elle d'une manière très particulière, qu'il y aurait de la présomption de vouloir lui donner quelques conseils. Elle me parle d'un second sacrifice que Notre-Seigneur demande d'elle, qui est le soin du corps et de la santé : pour moi, je tiens ce sacrifice encore plus parfait que celui des prières, parce qu'il est fort humiliant et fort propre à nous détacher de tout l'appui que nous pouvons avoir en nous-mêmes. Si elle avait besoin d'être exhortée à obéir en cela à la voix de Dieu, je l'y exhorterais de tout mon cœur. Je ne vois pas que rien lui doive faire de la peine en cela ; elle aime les humiliations et l'obscurité, cette conduite y contribue beaucoup. En tout cas elle ne hasarde que son intérêt propre qu'elle doit compter pour rien.

Pour ma santé que vous avez la bonté de me recommander si souvent, elle n'est pas assurément bonne. Cependant voici le carême et si cela continue, je crains que mes auditeurs ne soient assez mal prêchés. Peut-être aussi le seront-ils mieux, parce que j'y mettrai moins du mien. Au reste, la maladie ne me fait guère de peur, Dieu merci ! La volonté de Dieu soit faite en toutes choses ! On ne parle plus ici que de la guerre contre la France, mais je ne crois pas d'y retourner sitôt pour cela. Depuis que ma lettre est commencée, nous avons fait ici la fête de saint François de Sales. J'ai fait ce que j'ai pu pour

« je crains si fort d'interrompre ses occupations intérieures,  
 « que je ne me puis résoudre à suivre en cela mon incli-  
 « nation. Je la trouve si savante et éclairée ; et d'ailleurs je  
 « suis persuadé que Dieu se communique à elle d'une  
 « manière toute particulière. Elle me parle d'un second  
 « sacrifice que Dieu demande d'elle. Si elle avait besoin  
 « d'être exhortée à obéir en cela à la voix de Dieu, je l'y  
 « exhorterais de tout mon cœur. Je ne vois pas que rien lui  
 « doive faire de la peine : elle aime les humiliations et  
 « l'obscurité. »

« *Londres, 27 juin 1678* \* 1. — La lettre de notre Sœur  
 « Alacoque m'a causé beaucoup de confusion ; mais je ne  
 « saurais assez vous faire comprendre combien ses avis me  
 « sont venus à propos. Quand elle aurait lu dans le fond de  
 « mon âme, elle n'aurait rien pu me dire de plus précis. Je  
 « ne sais ce que je lui vais répondre ; j'espère que le Sei-  
 « gneur me l'inspirera. »

« *A Londres, 19 septembre 1678* \* 2. — Ce qui me fait  
 « croire que je serai encore ici quelque temps, c'est qu'il se  
 « présente de nouveaux fruits à cultiver et que notre bonne  
 « sœur Alacoque ne me parle que de nouvelles fatigues. Je  
 « reçus votre lettre et le papier écrit de sa main justement  
 « le jour que j'avais parlé au médecin, et dans un temps  
 « où je me trouvais si abattu et affaibli, que je me sentais  
 « peu capable pour les travaux que je prévois l'année pro-

la faire célébrer dévotement. Madame la Duchesse me promit hier qu'elle ferait venir une indulgence plénière pour l'année prochaine. Si cela est, je prêcherai ce jour-là et je n'oublierai rien pour faire connaître ce grand saint aux Anglais.

#### LA COLOMBIÈRE.

1. Cette lettre ne trouva plus la Mère de Saumaise à Paray. Ayant achevé son double triennat de supériorité, elle était retournée à son monastère de Dijon. La nouvelle supérieure de Paray, la Mère Greyfié, venait d'y arriver, le 17 juin.

2. L. 12<sup>e</sup> du t. II ou 68<sup>e</sup> des recueils postérieurs.

« chaîne, et je regardais mon mal comme un effet de la Pro-  
 « vidence qui, connaissant l'impuissance où j'étais de sou-  
 « tenir le fardeau, voulait me tirer de ce pays. J'y étais  
 « résolu, mais après avoir lu le billet qui m'ordonnait de  
 « ne perdre pas courage pour les difficultés, et qui me faisait  
 « ressouvenir qu'on est tout-puissant quand on se confie en  
 « Dieu, je commençai à changer de sentiment et à croire  
 « que je demeurerais encore ici. »

« *Lyon, 23 mars 1679*\* 1. — Passant à Paray, je n'ai pu  
 « voir qu'une fois la sœur Alacoque ; mais j'ai bien eu de la  
 « consolation en cette visite. Je la trouvai toujours extrê-  
 « mement humble et soumise, dans un grand amour de la  
 « croix et du mépris. Voilà des marques de la bonté de l'es-  
 « prit qui la conduit et qui n'a jamais trompé personne. »

(58°  
 Elle La  
 mère de  
 Saumaise  
 était alors  
 supérieure à  
 Moulins.

« *A Lyon, ce 26 mai 1679*\* 2. — Vous aurez peut-être su  
 « comme la sœur Marie que je vous avais envoyé d'Angle-  
 « terre, qui était aux Ursulines, est allée chez vos sœurs  
 « de Charolles 3. Notre sœur Alacoque me parut bien per-  
 « suadée que c'était la volonté de Dieu ; et comme je lui  
 « représentais qu'il me semblait que son exemple était  
 « nécessaire à la maison où elle était, elle me répondit que  
 « Dieu nous ôtait souvent les choses qui nous seraient  
 « utiles pour notre sanctification, lorsque nous avons trop  
 « résisté à ses grâces et comme lassé sa patience. Vous  
 « voyez bien que ceci doit être secret. Ce n'est pas cepen-  
 « dant pour cela que j'ai retiré cette bonne sœur. Ce sont

1. Dans le ms. des *Contemporaines*, ce fragment de lettre est placé après le suivant qui est daté du 26 mai. Il a paru convenable de le remettre à la place qu'exige sa date. Il se trouve dans la lettre 56° du recueil imprimé.

2. La Mère de Saumaise avait été élue supérieure au monastère de Moulins vers le milieu de mai.

3. Une circulaire de la Visitation de Charolles fait connaître les vertus et le nom de cette sœur, qui s'appelait : Claude-Marguerite Boucher.

« ces religieuses qui m'y ont obligé, en me faisant con-  
 « naître qu'elle leur serait à charge. Elles ont néanmoins  
 « témoigné une grande douleur à son départ. Je me suis  
 « ressouvenu de ce qui m'a été recommandé à l'égard du  
 « vendredi qui suivra l'octave du Saint-Sacrement. Je suis  
 « sûr que vous ne l'oublierez pas. »

« *Lyon, ce 6 juillet 1679*. — J'ai reçu, il y a quelques  
 « mois, une lettre de la sœur Alacoque, pleine de l'esprit  
 « de Dieu. Elle me dit plusieurs choses fort extraordinaires  
 « et me parle d'une personne que je lui avais recommandée  
 « en passant, d'une manière qui fait bien voir qu'elle a des  
 « connaissances fort particulières. A mon égard, elle m'or-  
 « donne, de la part de son cher Maître, de ne plus songer  
 « au passé, de ne faire nul projet pour l'avenir, et pour le  
 « présent de prendre soin d'un malade que Notre-Seigneur  
 « a confié à mes soins, pour me donner lieu d'exercer la  
 « charité et la patience, ajoutant que le malade est moi-  
 « même et que je dois sans scrupule faire ce que je pour-  
 « rai pour me rétablir; et je le fais aveuglément. »

Avant le départ du R. Père de La Colombière pour l'An-  
 gleterre, il avait donné à notre vertueuse Sœur Alacoque  
 pour résolutions ce peu de paroles qui contient beaucoup :

« Il faut vous souvenir que Dieu demande tout de vous et  
 « qu'il ne demande rien. Il demande tout parce qu'il veut  
 « régner sur vous et dans vous, comme dans un fond qui  
 « est à lui en toutes manières, de sorte qu'il dispose de  
 « tout, que rien ne lui résiste, que tout plie, tout obéisse  
 « au moindre signe de sa volonté. Il ne demande rien de  
 « vous parce qu'il veut tout faire en vous, sans que vous  
 « vous mêliez de rien, vous contentant d'être le sujet sur  
 « qui, en qui il agit, afin que toute la gloire soit à lui et  
 « que lui seul soit connu, loué et aimé éternellement. <sup>1</sup> »

1. Le V. Père de La Colombière, banni d'Angleterre, quitta Londres  
 vers les derniers jours de l'année 1678. Il vint à Paris d'où il datait,  
 le 16 janvier 1679, une lettre à son provincial (Lettre 60<sup>e</sup>), annonçant

160  
Le Père  
de La Colom-  
bière re-  
vient à Pa-  
ray.

Elle s'appliqua à mettre en pratique les avis de ce saint religieux, lequel ayant été renvoyé ici à son retour d'Angleterre, pour rétablir sa santé<sup>1</sup>, les médecins voyant que

qu'il se mettrait en route le 29 du même mois. Il s'arrêta à Dijon, puis à Paray où il demeura une dizaine de jours et arriva à Lyon le 11 mars. Il écrivait de Lyon, le 23 mars, à la Mère de Saumaise Lettre 56<sup>e</sup> : « Je suis ici depuis le onzième de ce mois... j'étais mal quand j'arrivai à Paray ; mais je m'y rétablis dans deux jours, de telle sorte que j'y ai travaillé ensuite durant huit jours, depuis le matin jusqu'au soir, sans m'en sentir nullement incommodé. »

Le Père de La Colombière ne revint à Paray, où il devait mourir, que dans l'été de l'année 1681. On voit qu'il s'agit ci-dessus de ce dernier séjour.

I. Nous donnons ici la plus grande partie d'une lettre qui nous révèle des détails intéressants. On reconnaîtra aisément que la personne dont parle le V. Père est notre Bienheureuse :

## II. A une Religieuse,

...pour ce qui me regarde, je suis toujours fort incommodé d'une grande toux et d'une oppression continuelle. Cela a, de temps en temps, de petites diminutions et de petits accroissements. Je ne sors point, je ne parle qu'avec peine, quoique d'ailleurs j'aie bon appétit et presque toutes les autres marques de santé. Je n'ai pu encore expérimenter si cet air m'est bon, car je ne puis respirer que celui du feu et de ma chambre. Il est vrai qu'il y a environ deux mois que mes forces et le beau temps m'ayant permis de faire quelques promenades, j'en reçus du soulagement ; mais l'humidité des pluies me replongèrent (*sic*) bientôt dans l'état où j'étais auparavant. Il y aura bientôt cinq mois qu'il faut que l'on m'habille et me déshabille, car je ne puis me rendre aucun service par moi-même. Pour le reste je ne puis être mieux, et les domestiques et les séculiers ont un zèle pour me fournir tout ce qui peut me ragouter, qui va jusqu'à l'excès. Il faudra voir ce que Dieu nous enverra avec le printemps.

La personne, dont je vous ai communiqué les lettres, a dit toujours jusques à présent qu'elle était sur le point de ne plus prier Dieu pour moi, voyant que plus elle priait, plus mal je me portais. Il y a un mois et demi que l'étant allé voir, elle me dit que Notre-Seigneur lui avait dit que si je me portais bien je le glorifierais par mon zèle ; mais qu'étant malade, il se glorifiait en moi. Néanmoins elle me recommande extrêmement le soin de ma santé et me conseille de ne plus dire la messe que j'avais dite durant l'octave de saint Xavier, mais de me contenter de communier tous les jours ; et ce matin une personne de ses amis, et qui prend beaucoup d'intérêt à ce qui me touche, m'a dit qu'elle espérait si fort d'obtenir de Dieu

leurs remèdes étaient tous inutiles, furent de sentiment qu'il fallait qu'il prit son air natal, ce que ses supérieurs jugèrent à propos. Le jour de son départ étant arrêté, notre chère Sœur, en étant avertie, fut inspirée de lui mander qu'elle le suppliait de ne pas sortir de Paray, s'il pouvait y demeurer sans manquer à l'obéissance qu'il devait à ses supérieurs. Le Père La Colombière ayant appris cela, lui écrivit pour savoir ses raisons. Elle lui fit une réponse en deux mots que voici, sans y rien changer : « Il m'a dit qu'il veut le sacrifice de votre vie ici. » Ce qui lui fit changer de dessein. Il resta à Paray et, peu de jours après, tomba malade et mourut, le 15 février 1682. Notre chère Sœur ayant appris sa mort par une de ses pénitentes <sup>1</sup>, lui dit : « Priez et faites « prier partout pour lui » ; ce qu'elle dit d'un ton fort triste. C'était à cinq heures du matin <sup>2</sup> qu'elle apprit cette nouvelle et, à dix, elle écrivit un billet à cette demoiselle, dont voici les propres termes : « Cessez de vous affliger ; invoquez-le ; « ne craignez rien, il est plus puissant pour vous secourir que « jamais <sup>3</sup>. » Elle la pria de faire son possible pour retirer le billet qu'elle avait écrit au Père de La Colombière. Mais le Père Bourguignet, qui était supérieur, le voulut garder, disant à cette demoiselle qu'il donnerait plutôt toutes les archives de la maison que s'en défaire <sup>4</sup>, qu'il voulait bien

161  
Elle lui pré-  
dit sa mort.

162  
Elle donne  
l'assurance  
de son bon-  
heur.

ma guérison, qu'elle lui en avait parlé comme d'une chose dont elle ne doutait plus. Dieu pourrait bien me renvoyer la santé pour me punir du mauvais usage que je fais de la maladie. Sa sainte volonté soit faite ! Tout ceci, s'il vous plaît sous le dernier secret. Priez pour moi.

#### LA COLOMBIÈRE.

Cette lettre fut écrite par le V. Père, vers le milieu de décembre, deux mois avant sa mort.

1. Cette pénitente était M<sup>lle</sup> de Bisefraud.
2. A cinq heures du matin, le 16 février.
3. Le R. P. de La Colombière était mort, vers sept heures du soir, le 15 février 1682, 1<sup>er</sup> dimanche de carême.
4. La sœur de Bisefraud, dans sa déposition de 1715, rapporte bien

lui faire voir : et c'est d'elle-même que nous l'avons appris.

Cette chère Sœur qui perdait en lui le meilleur ami qu'elle eût au monde, ne se troubla ni inquiéta nullement, parce qu'elle aimait ses amis pour la gloire de Dieu et pour leur avancement propre en son divin amour, et non point son intérêt d'elle-même. Mais comme sa supérieure<sup>1</sup> vit qu'elle ne lui demandait point de faire pour lui comme pour d'autres, des prières et pénitences extraordinaires, elle lui en demanda la cause. Elle lui répondit d'un air doux et content : « Ma chère Mère, il n'en a pas besoin ; il est en « état de prier Dieu pour nous, étant bien placé dans le ciel « par la bonté et miséricorde du Sacré-Cœur de Jésus, « Notre-Seigneur. Seulement, pour satisfaire à quelque « négligence qui lui était restée en l'exercice du divin « amour, son âme a été privée de voir Dieu, dès la sortie « de son corps jusqu'au moment qu'il fut déposé dans le « tombeau. » L'on ne lui a jamais vu regretter, mais bien se réjouir de son bonheur éternel auquel elle prenait grande part, en rendant grâce au sacré Cœur de Jésus-Christ de toutes celles qu'il avait faites à ce digne religieux en sa vie et en sa mort.

Dieu continuait aussi de la favoriser de ses grâces. Ce fut en ce temps que son Souverain<sup>2</sup> se présenta à elle. Voici son expression : « Il portait d'une main le tableau « d'une vie la plus heureuse que l'on puisse figurer pour « une âme religieuse : toute dans la paix, consolation inté- « rieure et extérieure, une santé parfaite jointe à l'applau- « dissement et estime des créatures ; de l'autre main, un « tableau d'une vie abjecte, crucifiée, méprisée et contre-

163

Double ta-  
bleau d'une  
vie heureuse  
et d'une vie  
crucifiée.  
Elle laisse  
Notre-Sei-  
gneur choi-  
sir pour elle.

ces faits, mais ne cite pas la parole si caractéristique du P. Bourgrignat, c'est la sœur Chalon, supérieure de l'hôpital de Paray, qui l'a relatée dans sa déposition au même procès.

1. La Mère Greyfié.

2. Ms. 4, *Petit recueil*... : « Une fois son unique Amateur se présenta à elle. »

« dite, toujours souffrante au corps et à l'esprit. Et, me  
« présentant ces deux portraits, il me dit : — Choisis,  
« ma fille, celui qui t'agréera le plus ; je te ferai les mêmes  
« grâces au choix de l'un comme de l'autre. — Me pros-  
« ternant à ses pieds pour l'adorer, je lui dis : — O mon  
« Dieu ! je ne veux rien que Vous et le choix que vous ferez  
« pour moi. — Après m'avoir beaucoup pressée de choi-  
« sir, je lui dis encore : — O mon Dieu ! Vous m'êtes plus  
« que suffisant ; faites pour moi ce qui vous glorifiera le  
« plus, sans avoir d'égard à mes intérêts et consolation :  
« contentez-vous et cela me suffit. — Il me répondit  
« qu'avec la Madeleine j'avais choisi la meilleure part qui  
« ne me serait point ôtée, puisqu'il serait mon héritage  
« pour toujours. Il me présenta ce tableau de crucifixion :  
« — Voilà, me dit-il, ce que je t'ai choisi et qui m'agréa  
« le plus, tant par l'accomplissement de mes desseins que  
« pour te rendre conforme à Moi. L'autre tableau est une  
« vie de jouissance et non de mérite pour l'éternité. —  
« J'acceptai ce tableau de mort, baisant la main qui me le  
« présentait. Quoique ma nature en frémit, je l'embrassai  
« de toute l'affection de mon cœur, et le serrant sur ma  
« poitrine, je le sentis si fortement imprimé en moi, qu'il  
« me semblait n'être qu'un composé de tout ce que j'y  
« avais vu représenté. »

Elle se trouva tellement changée dans ses dispositions, depuis ce moment, qu'elle dit qu'elle ne se connaissait plus. Elle dit le tout à sa supérieure, à qui elle ne pouvait rien cacher. Elle lui en laissa le jugement, s'abandonnant à tout ce qu'elle voudrait, ne pouvant rien omettre de ce qu'elle lui ordonnait, pourvu qu'il vint immédiatement de sa part. Cet esprit qui la possédait lui fit sentir dès lors des répugnances effroyables, lorsqu'elle voulait la conduire par le conseil de quelques autres. Notre-Seigneur lui avait promis de lui donner toujours les lumières nécessaires pour le faire conformément à ses desseins.

164  
Satan ob-  
tient de l'é-  
prouver et  
de la tenter.

Les plus grandes grâces qu'elle recevait ordinairement, c'était à la sainte communion et la nuit, surtout celle du jeudi au vendredi, qu'elle y recevait des faveurs inexplicables. Il l'avertit une fois que satan avait demandé de l'éprouver dans le creuset des contradictions, humiliations tentations et dérélitions, comme l'or dans la fournaise, et qu'il lui avait tout permis à la réserve de l'impureté; qu'il ne voulait pas qu'il lui donnât aucune attaque là-dessus; en sorte que jamais elle n'y a eu la moindre peine<sup>1</sup>. Mais, pour toutes les autres tentations, il lui fallait être bien sur ses gardes, surtout celles d'orgueil, de désespoir et de gourmandise, « de laquelle j'avais, dit-elle, plus d'horreur que de la mort ». Son Bien-Aimé l'assura qu'elle ne devait rien craindre, puisqu'il serait, comme un fort imprenable au dedans d'elle-même; qu'il combattrait pour elle et serait le prix de ses victoires, l'environnant de sa puissance afin qu'elle ne succombât pas; mais qu'il fallait qu'elle veillât continuellement sur l'extérieur, se réservant le soin de l'intérieur.

165  
Il se mon-  
tre à elle et  
lui fait des  
menaces.

Elle ne tarda guère d'entendre les menaces de son persécuteur, lequel se présenta à elle sous la forme d'un maure épouvantable, les yeux étincelants comme des charbons. Et, lui montrant ses dents, il lui dit: « Si je te peux tenir une fois en ma puissance je te ferai bien sentir ce que je sais faire: je te suivrai partout. » Quoiqu'il lui fit plusieurs autres menaces, elle n'appréhendait rien; parce qu'elle se sentait fortifiée au dedans d'elle-même. Il lui semblait qu'elle n'aurait pas craint toutes les fureurs de l'enfer, tant elle sentait de force dans son intérieur, surtout par la vertu d'un petit crucifix, auquel son divin Maître avait donné la force d'éloigner d'elle toutes ces fureurs infernales.

Dans ce même temps, on la mit aide à l'infirmerie, où

1. Dans sa *Vie* par elle-même elle rapporte pourtant une tentation exceptionnelle qu'elle eut sur ce point, n° 89.

elle eut bien à souffrir, tant de son naturel prompt et sensible que du démon, lequel faisait souvent tomber et casser tout ce qu'elle tenait entre les mains ; après quoi, il se moquait d'elle, lui riant au nez, lui disant : « Ah ! la lourde, tu ne feras jamais rien qui vaille. » Ce qui jetait son esprit dans une si grande tristesse et un tel abattement qu'elle ne savait quelquefois que faire, lui ôtant le pouvoir de le dire à sa supérieure, parce que l'obéissance abattait et dissipait toutes ses forces. Sa supérieure la mortifiait et l'humiliait fortement, toutes les fois que ces accidents lui arrivaient, lui en faisant dire sa coulpe au réfectoire, avec pénitence qu'elle accomplissait avec joie, pour réparer les manquements de pauvreté qu'elle commettait en brisant ce qu'elle avait entre les mains.

166  
On la met  
aide à l'in-  
firmerie.

Une fois, son persécuteur la poussa du haut d'un escalier en bas, tenant une terrasse pleine de feu, sans qu'elle la versât ni quelle eût de mal, quoiqu'une sœur, qui lui vit faire cette chute, crût qu'elle s'était cassé les jambes. Mais son ange gardien la soutint. Elle avait souvent le bonheur de jouir de sa présence et d'être reprise et corrigée par lui. Une fois, s'étant voulu mêler de parler d'un mariage d'une de ses parentes, il lui fit voir cela si indigne d'une âme religieuse, qu'il reprit sévèrement, lui disant que si elle s'entremettait plus de telle intrigue, qu'elle ne le verrait plus. Ce cher gardien ne pouvait lui souffrir la moindre immodestie et manquer de respect en la présence de son souverain Maître, devant lequel elle le voyait prosterné contre terre, voulant qu'elle fit le même, et elle le pratiquait pour l'ordinaire, comme nous l'avons dit, ne trouvant point de situation plus douce à ses continuelles souffrances de corps et d'esprit.

167  
Le démon  
la fait tom-  
ber du haut  
en bas d'un  
escalier.

168  
Son ange  
gardien la  
soutient. Il  
la reprend  
et la corrige.

C'était son doux repos que de souffrir des peines intérieures et voir son corps accablé de douleur. Dieu favorisait bien en cela son inclination, étant peu de moments sans en ressentir au dedans ou au dehors. Quand ce pain

salutaire lui manquait, elle en cherchait les occasions. Nous en pourrions produire plusieurs traits qui prouveraient la fidélité qu'elle avait à la grâce. Mais nous nous contenterons d'en marquer ici deux, qui feront voir jusqu'où elle portait la mortification.

169

Actes héroïques de mortification.

Elle était naturellement délicate, et la moindre malpropreté lui faisait soulever le cœur. Malgré cela, une fois qu'elle nettoyait le vomissement d'une malade, pour se surmonter, elle y voulut mettre la langue et en avaler, disant en elle-même : « Si j'avais mille corps, ô mon Dieu ! « et mille vies, mille amours, je les immolerais pour vous « être asservie. » Elle y trouva tant de délices, qu'elle aurait voulu en rencontrer tous les jours de semblables, pour apprendre à se vaincre ; et n'avait que Dieu pour témoin, lequel ne manqua pas de lui témoigner le plaisir qu'il y avait pris. La nuit suivante, il la tint environ deux ou trois heures la bouche collée sur la plaie de son sacré Côté. Elle dit qu'il lui serait impossible d'exprimer les grâces que celle-ci [lui] imprima au fond de l'âme. Il ne voulut pas néanmoins lui ôter cette mortelle répugnance qu'elle avait dans les occasions, pour honorer celle qu'il avait ressentie au jardin des Olives, pour lui servir de matière de victoires et d'humiliations, s'il lui arrivait de tomber dans quelques défauts.

Une autre fois, sentant son cœur se soulever en servant une malade qui avait la dysenterie, elle en fut intérieurement reprise ; et, pour réparer sa faute, allant vider le bassin, elle trempa sa langue dedans et en remplit sa bouche, et l'aurait avalé s'il ne lui avait remis devant les yeux l'obéissance qui ne permet pas de manger rien sans permission. Après quoi, il lui dit : « Pourquoi fais-tu cela ? « — Je le fais, mon Seigneur, pour vous plaire, répondit-elle, et pour gagner votre divin Cœur. Mais, vous, « Seigneur, que n'avez-vous pas fait pour gagner celui « des hommes ? Cependant ils vous le refusent et vous

« en chassent bien souvent. » Notre-Seigneur lui répondit :  
 « Il est bien vrai, ma fille, que mon amour m'a fait tout  
 « sacrifier pour eux, sans qu'ils me rendent du retour.  
 « Mais je veux que tu supplées par les mérites de mon  
 « sacré Cœur à leurs ingraturités. »

Ce souverain de son âme lui dit un jour : « Je te veux  
 « donner mon Cœur ; mais auparavant, il faut que tu te  
 « rendes sa victime d'immolation pour [qu']avec son entre-  
 « mise, tu détournes les châtimens que la divine justice  
 « de mon Père, armée de colère, veut exercer sur une  
 « communauté religieuse qu'il veut reprendre et corriger  
 « dans son juste courroux. » A même temps, il lui fit  
 voir les défauts particuliers qui l'avaient irrité, et tout ce  
 qu'il lui fallait souffrir pour apaiser sa juste colère. Elle en  
 frémit toute et, n'ayant pas le courage de se sacrifier, elle  
 lui représenta que n'étant pas à elle, elle ne pouvait le faire  
 sans le consentement de l'obéissance. La crainte qu'elle  
 avait que l'on lui fit faire ce sacrifice, lui fit négliger de le  
 dire. Mais ce divin Esprit la poursuivait sans cesse, ne lui  
 donnant point de repos. Elle fondait en larmes de se voir  
 contrainte de le dire à sa supérieure, qui voyant sa peine,  
 la porta à se sacrifier sans réserve à tout ce qu'il désirait.  
 Dès cet instant, sa peine redoubla plus fort, n'ayant le  
 courage de dire oui, résistant ainsi jusqu'à ce que la jus-  
 tice divine lui parût armée d'une manière si terrible, qu'elle  
 en demeura toute hors d'elle-même, à l'oraison du soir, la  
 veille <sup>1</sup> de la Présentation, et ne pouvant plus se défendre.  
 il lui fut dit comme à saint Paul : « Il t'est dur de regimber  
 « contre les traits de ma juste colère. Mais, puisque tu  
 « m'as fait tant de résistance pour éviter les humiliations  
 « qu'il te conviendra souffrir par ce sacrifice, je te les don-  
 « nerai au double. Car je ne te demandais qu'un sacrifice  
 « secret, et maintenant je le veux public, d'une manière

170

Le Sei-  
gneur veut  
qu'elle s'of-  
fre comme  
victime.

1. 20 novembre 1677.

« et dans un temps hors de tout raisonnement humain, « accompagné de circonstances si humiliantes, qu'elles te « seront un sujet de confusion pour le reste de ta vie, dans « toi-même et dans les créatures, pour te faire comprendre « ce que c'est de résister à Dieu. » Elle le comprit en effet, ne s'étant jamais trouvée en tel état. Elle n'avait que des larmes pour toutes expressions de sa souffrance, se voyant la plus criminelle. Tout son corps était dans un tremblement étrange, ne pouvant dire autre chose sinon : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Ne faisant que gémir sous le poids de sa douleur qui lui ôtait les moyens de se rendre à sa supérieure, que sur les sept à huit heures du soir, qu'une sœur l'ayant rencontrée, l'y conduisit. Elle fut bien surprise de la voir dans cet état. Cette chère sœur qui ne pouvait exprimer ce qui se passait en elle, croyait que chacune connaissait sa peine. Sa supérieure qui savait qu'il n'y avait que la seule obéissance qui avait pouvoir sur l'esprit qui l'animait, lui ordonna de dire quelle était sa peine. Elle lui dit aussitôt le sacrifice que Dieu voulait qu'elle lui fit, en présence de la communauté, de tout son être, et le sujet pour lequel il le demandait, qu'elle ne dit pas <sup>1</sup>, pourtant, crainte de blesser la charité et le cœur de son Époux, dans lequel cette sainte vertu prend naissance. Ayant dit et fait ce que son divin Maître voulait, elle s'immola à toutes sortes d'humiliations et contradictions, de douleurs et de mépris, sans aucune prétention que d'accomplir ses desseins. Elle dit n'avoir jamais tant souffert, ce qui dura jusqu'au lendemain, environ la sainte messe, que sa supérieure fut inspirée de la faire communier et demander en même temps à Notre-Seigneur de la remettre en sa pre-

1. La servante de Dieu exposa à sa supérieure la cause du sacrifice qui lui était imposé, les lignes précédentes le prouvent. Mais les *Contemporaines* veulent dire ici que Marguerite-Marie, dans sa *Vie* écrite par elle-même, se tait sur ce sujet, pour ne pas manquer à la charité envers sa communauté.

mière disposition. S'étant donc présentée devant lui comme son hostie d'immolation, il lui dit : « Oui, ma fille, je viens  
« à toi comme souverain sacrificateur pour te donner une  
« nouvelle vigueur. La paix est faite et ma sainteté de jus-  
« tice est satisfaite, par le sacrifice que tu m'as fait, pour  
« rendre hommage à celui que je fis au moment de l'In-  
« carnation, le mérite duquel j'ai voulu joindre par celui  
« que tu m'as fait, afin de l'appliquer en faveur de la charité,  
« comme je te l'ai fait voir. C'est pourquoi tu ne dois plus  
« rien prétendre en ce que tu pourras faire et souffrir, ni  
« pour accroissement de mérite, ni satisfaction de péni-  
« tence ou autrement, tout étant à ma disposition pour la  
« charité. C'est pourquoi, à mon imitation, tu agiras et  
« souffriras en silence, sans autre intérêt que la gloire de  
« Dieu dans l'établissement du règne de mon sacré Cœur  
« dans celui des hommes, auxquels je le veux manifester  
« par ton moyen. »

Voilà les enseignements qu'elle reçut après la sainte communion sans qu'elle sortit de son état souffrant. Elle ne se regardait plus que comme un objet d'humiliation. Il lui semblait que tout conspirait à l'anéantir. Toute son occupation était de demeurer prosternée devant Dieu, en pleurant et gémissant. L'on s'aperçut qu'elle ne prenait point de nourriture. Sa supérieure lui ordonna de manger ce qu'on lui servirait à table, obéissance qu'elle estimait au-dessus de ses forces. Mais Celui qui ne lui en refusait pas dans le besoin, lui donna celle de le faire sans réplique ni excuse, bien qu'elle fût contrainte de rejeter après le repas ce qu'elle avait pris de nourriture ; ce qui dura longtemps.

Cependant la communauté, qui ne savait rien de sa peine, s'apercevait bien qu'elle souffrait. On ne savait que dire et penser de la voir en cet état. On parlait et jugeait diversement de sa disposition, et le peu de réponse qu'elle donnait sur toutes les demandes qu'on lui faisait, et qu'on

ne tirait d'elle que comme par force, donnèrent lieu à quelques-unes de blâmer ce grand attrait qu'elle avait pour l'oraison et de craindre, comme l'on disait, que cela ne la portât à l'illusion. Cet amour pour les croix et souffrances parut un peu suspect à plusieurs et commençait d'affaiblir les sentiments d'estime que l'on avait eus jusqu'alors pour sa vertu, bien que l'on ignorât toutes les grâces qu'elle recevait de Notre-Seigneur et dont on n'a eu connaissance qu'après sa mort. Néanmoins toute la communauté en général y avait une entière confiance, la considérant comme une âme qui était gratifiée de Dieu et que chacune en particulier consultait dans ses besoins. Quoique les sentiments ne parussent pas uniformes, on ne laissait pas d'être persuadé de sa vertu. C'est ce qui a donné lieu à la très honorée Mère Péronne-Rosalie Greyfié, qui fut élue supérieure, l'année 1678, en ce monastère, de s'en expliquer, comme elle a fait, dans le *Mémoire* qu'elle nous fit la grâce de nous donner, après sa mort. Cette excellente supérieure, qui était fort éclairée pour la conduite des âmes, et qui, à toutes ses bonnes qualités, joint une longue expérience dans les voies de Dieu pour les conduire à la perfection du pur amour, comme nous allons le faire voir. Voici [comme il] commence :

171.

La Mère  
Greyfié.

« Il est vrai, ma très honorée sœur <sup>1</sup>, que feu notre  
 « chère sœur Marguerite-Marie Alacoque m'a fait l'hon-  
 « neur et la grâce de me vouloir du bien et d'avoir pour  
 « moi une confiance, dont je me reconnais très indigne. Il  
 « est vrai aussi que j'y ai répondu par une trop grande  
 « condescendance à son humilité, qui a exigé de moi un  
 « grand secret, un grand soin de brûler tous les écrits  
 « qu'elle m'adressait ; et même, m'a voulu contraindre à  
 « force d'humilité et instantes prières, de mettre en usage

1. La sœur Marie-Madeleine des Escures, à qui ce *Mémoire* est adressé.

« tout ce que je pourrais avoir de crédit et d'industrie  
 « pour faire qu'il ne fût point parlé d'elle après sa mort,  
 « sinon seulement pour lui procurer les suffrages de l'Ordre,  
 « comme pour la plus indigne fille de notre saint Institut,  
 « telle qu'elle se croyait être devant Dieu et qu'elle dési-  
 « rait être estimée des hommes. Nous avons lieu de pen-  
 « ser que le Seigneur en a jugé tout autrement, et je ne  
 « me ferai point de scrupule de ne pas suivre ses inten-  
 « tions, ni craindre de faillir en disant ce qui peut faire  
 « estimer cette sainte âme, puisque Dieu se plaît à exalter  
 « les humbles. De plus, je croirais faire tort à l'Institut de  
 « le priver de l'exemple et des lumières que plusieurs  
 « pourront tirer d'une vie si solidement vertueuse et grati-  
 « fiée de Dieu. Je crois qu'on sera obligé de mettre au  
 « jour ce qu'on a vu, et qu'on pourra apprendre d'ailleurs  
 « que de moi, qui ne vous puis rien dire de sa vie séculière,  
 « ni de la vocation et entrée en religion de cette heureuse  
 « fille.

« Je me souviens seulement qu'un jour, parlant de ses  
 « prétendues ingratitude et méconnaissances envers l'in-  
 « finie bonté de Dieu et de son impossibilité d'user d'au-  
 « cun retour digne de la moindre de ses grâces envers  
 « elle, je lui demandai depuis combien de temps elle se  
 « trouvait extraordinairement occupée comme elle l'était  
 « par des grâces si particulières. Elle me répondit que  
 « c'était dès le temps de son noviciat ; que ce fut à l'occa-  
 « sion de la grande aversion qu'elle avait pour le fromage.  
 « La serveuse lui en ayant présenté par mégarde, elle  
 « écouta l'inspiration qui lui vint sur-le-champ de profiter  
 « du rencontre de faire un acte de mortification pour  
 « l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par respect à  
 « la divine Providence qui lui en offrait le moyen. Elle le  
 « fit généreusement, bien qu'avec violence, son cœur résis-  
 « tant très fort ; et son estomac en fut mal tout le jour  
 « jusqu'au soir, qu'entrant en oraison, Notre-Seigneur lui

172

La Mère Greyfié rapporte l'origine des grâces extraordinaires de la servante de Dieu à la générosité qu'elle mit à vaincre une répugnance naturelle dont il a déjà été parlé.

« fit mille caresses, la comblant de douceurs et consolations  
 « pour le plaisir qu'il témoignait avoir reçu d'elle, par la  
 « violence qu'elle s'était volontairement faite pour son  
 « amour. Je ne me souviens pas du détail de cette pre-  
 « mière visite que le Seigneur fit à son âme; mais bien  
 « qu'elle fût suivie d'une infinité d'autres qui, selon que  
 « je le puis comprendre, ont duré jusqu'à sa mort. Je sais  
 « que cette précieuse défunte ne recevait pas les dons de  
 « Dieu en vain. Plus Notre-Seigneur lui faisait de grâces  
 « et de douceurs, plus elle se mortifiait et humiliait. Sou-  
 « vent, se trouvant confuse de son indignité, elle priait  
 « Notre-Seigneur, à l'imitation de saint Pierre, de se reti-  
 « rer d'elle, parce qu'elle était pécheresse et, selon sa  
 « pensée, la plus criminelle qui fût sur la terre.

« Un jour, Notre-Seigneur lui dit que les grâces qu'il lui  
 « ferait seraient pour les distribuer aux autres; ce qui  
 « produisait en elle une crainte qu'après avoir servi de  
 « canal à passer les grâces de Dieu pour les autres, elle fût  
 « elle-même privée de la grâce du salut éternel. Elle esti-  
 « mait cette privation trop digne de ses démérites; mais  
 « un jour Notre-Seigneur la consola par ces paroles : —  
 « Je suis ta caution et j'ai payé pour toi. — Quand il  
 « voulait faire quelque chose en elle, pour elle ou par elle,  
 « où il lui semblait voir de l'impossibilité, elle l'entendait  
 « lui répéter ces paroles : — Le ciel et la terre passe-  
 « ront et non mes paroles sans effet.

« Toutes ces choses sont arrivées à cette âme sainte  
 « avant que je fusse chez vous; ce qui me fait croire que  
 « ma très honorée sœur Saumaise, comme plus avisée que  
 « moi, en aura conservé les *Mémoires* qui marqueront  
 « les occasions particulières et beaucoup d'autres dont je  
 « ne fais point mention, qui ont pourtant été très considé-  
 « rables et lui ont donné ensuite beaucoup de sujet de  
 « contenter son désir d'être dans l'humiliation et le mépris  
 « des créatures, qui ne l'ont jamais mise si bas qu'elle

« n'ait toujours cru que c'était trop peu, selon ce qu'elle  
 « croyait mériter. Aussi, ne me suis-je jamais aperçue  
 « qu'elle ait fait aucune plainte ou que son cœur eût la  
 « moindre froideur ou ressentiment contre le prochain. Au  
 « contraire, j'admirais sa disposition toujours prête à con-  
 « verser et être employée avec les personnes qui l'improu-  
 « vaient, comme avec celles qui lui marquaient plus d'ami-  
 « tié. Il est vrai que les connaissances qu'on lui donnait  
 « des peines qu'on se faisait à son sujet, la rendaient crain-  
 « tive et timide; parce que d'une part elle craignait que  
 « Dieu fût offensé par le défaut de charité, et d'autre côté  
 « elle estimait qu'elle en était la seule cause. Si, dans les  
 « rencontres, elle parlait, voulant donner satisfaction aux  
 « personnes, soit en rendant raison ou en se blâmant elle-  
 « même; pour l'ordinaire l'un et l'autre était mal reçu et  
 « mal interprété, Dieu le permettant ainsi afin qu'elle eût  
 « de quoi profiter en l'humilité et mortification, et de quoi  
 « exercer son amour au mépris, à l'abjection et vie cachée.

« Je vous fais ici, ma très honorée sœur, un<sup>1</sup> petit  
 « ébauche qui vous sera aisé à comprendre, parce que vos  
 « yeux ont vu et vos oreilles entendu plus que ma plume  
 « ne peut dire. Lorsque j'entrai au service de votre maison,  
 « bien que votre communauté fût très bonne et remplie de  
 « vertus, je trouvai néanmoins les sentiments fort partagés  
 « au sujet de cette véritable épouse du Sauveur crucifié,  
 « touchant le sacrifice que Notre-Seigneur lui avait demandé  
 « peu de temps auparavant<sup>2</sup> et où elle avait témoigné  
 « la peine qu'elle avait à se rendre à ce qu'il souhaitait  
 « d'elle. Me trouvant sans expérience et sans aide, pour sa  
 « conduite, dans des voies si extraordinaires, je me fia un  
 « peu, même beaucoup, aux assurances qu'elle me donna

174

Témoigna-  
 ge de la Mè-  
 re Greyfié  
 sur la com-  
 munauté de  
 Paray.

1. On donnait à cette époque le genre masculin à ébauche, image, offre, rencontre, etc.

2. Le 20 novembre 1677, veille de la Présentation, comme il a été dit plus haut.

« que le Seigneur me ferait agir selon sa sainte volonté à  
 « son égard. De sorte que je suivis mon penchant naturel  
 « qui cherche la paix et la tranquillité ; et afin d'y tenir  
 « chacune, je n'ai presque jamais fait mine de faire atten-  
 « tion à ce qui se passait en elle d'extraordinaire. Je ne la  
 « produisais auprès de personne ni du dedans, ni du dehors.  
 « S'il arrivait qu'elle fit quelque chose qui déplût, encore  
 « que c'eût été par mon ordre, ou avec mon congé, je  
 « souffrais qu'on le désapprouvât et je l'en blâmais moi-  
 « même, quand c'était en sa présence. Elle croyait toujours  
 « que c'était elle qui avait tout le tort et qui faisait tout le  
 « mal, ou qui était cause que Dieu le permettait aux autres.  
 « Aussi ne cessait-elle de me demander pénitence pour  
 « satisfaire à la divine justice. Qui l'aurait voulu laisser  
 « faire, elle aurait massacré son pauvre corps de jeûnes,  
 « de veilles, de disciplines sanglantes et de toutes autres  
 « macérations. Bien que je ne lui aie vu, en six ans, que  
 « cinq mois de santé, ses maladies ne suffisaient pas à sa  
 « ferveur, qui ne respirait que croix, mépris et douleurs. Le  
 « Seigneur qui, comme vous dites, mon intime sœur, lui  
 « a toujours été libéral de ces choses, lui avait accordé, en  
 « l'honneur de son couronnement d'épines, un mal de tête  
 « continuel qui, de fois à autres, devenait plus violent. La  
 « chute qu'elle fit pendant son noviciat donna commence-  
 « ment à cette douleur. Elle a reçu, par accident, plusieurs  
 « autres coups à la tête, qui ont servi à augmenter et  
 « accroître ce mal qui lui était fort cher et agréable. Je me  
 « souviens qu'un jour, puisant de l'eau, le seau lui échappa  
 « étant plein et, retournant dans le puits, le bras de fer  
 « qui sert à mener le tout, allant de sa grande raideur, lui  
 « donna de cette force un coup sous la mâchoire, dont il  
 « arriva qu'elle s'emporta avec les dents un morceau de la  
 « joue au dedans de la bouche, qui était gros et long  
 « comme la moitié du doigt. Elle ne fit pas autre cérémo-  
 « nie que de prier quelques-unes des pensionnaires dont

175

La Mère  
Greyfié hu-  
milié la ser-  
vante de  
Dieu.

176

Par con-  
formité au  
couronne-  
ment d'épi-  
nes, elle  
souffre de la  
tête.

177

Elle y re-  
çoit un coup  
violent en  
puisant de  
l'eau.

« elle était maîtresse, d'achever de lui couper ce morceau  
 « de chair qui tenait encore d'un côté. Ces enfants, tout  
 « effrayées de la voir en cet état, n'y voulurent pas tou-  
 « cher. Elle suppléa avec ses ciseaux à leur refus et coupa  
 « comme elle put la pièce. Mais la plaie, qui demeura dans  
 « sa bouche, lui donna bonne matière de souffrir autant de  
 « fois qu'il fallait qu'elle prît de la nourriture. De plus, ce  
 « coup lui causa une douleur dans le temple <sup>1</sup> qui, après le  
 « repas, devenait presque insupportable, comme pourrait  
 « être une rage de dents. Tout l'adoucissement qu'elle y  
 « apportait, était de sortir des récréations, avec congé,  
 « pour aller faire quelques tours d'allées, jusqu'à ce que  
 « l'excès de cette douleur fût passé, qu'elle revenait avec  
 « les autres. Elle souffrait tous ces maux sans se plaindre  
 « et sans jamais demander aucun soulagement, et toujours  
 « en suivant le train ordinaire de la communauté et des  
 « exercices, à moins que le mal ne la contraignît de s'ar-  
 « rêter ; encore ne le faisait jamais à sa demande : il fallait  
 « qu'on y pensât pour elle <sup>2</sup>.

1. On disait ainsi autrefois pour désigner la partie latérale de la tête comprise entre l'œil et l'oreille (Littré).

2. Le Ms. 4 : *Petit recueil sur la vie*, et le *Recueil* de Nevers contiennent le récit de ce fait, mais avec une circonstance particulièrement intéressante pour notre communauté parce qu'il spécifie indirectement que ce fut au puits de notre préau qu'eut lieu l'accident. Voici ce témoignage :

« Une fois, allant tirer de l'eau, ainsi qu'elle voulait prendre le seau plein, la roue tourna d'une si grande raideur que ledit seau lui échappa des mains. Le bout de la roue, où il y a un pommeau de fer, lui donna contre la joue et lui causa une si cruelle douleur, qu'elle ne put s'empêcher de crier : « Mon Dieu ! » — Une de nos sœurs *passant au cloître* y courut. Mais cette chère sœur lui dit : « Ce n'est rien. » Dieu voulait qu'elle eût la souffrance toute pure <sup>a</sup>, d'autant qu'il n'y paraissait rien à l'extérieur, tout le mal étant au dedans ; car le coup fut si rude qu'il lui avait dépris la gencive de dessus les dents. Cela l'incommodant notablement, elle pria une des petites dont elle avait

a) *Recueil* de Nevers : « Dieu voulut qu'elle eut toute pure la souffrance. »

178

Pratique  
de l'heure  
sainte.

« Je ne sais si vous avez su qu'elle avait en usage, dès  
 « devant que je fusse chez vous, de faire une heure d'orai-  
 « son, la nuit du jeudi au vendredi, qu'elle commençait au  
 « sortir de Matines, jusqu'à onze heures, étant prosternée  
 « le visage contre terre et les bras en croix. Je lui fis chan-  
 « ger cette posture pour les temps seulement que ses  
 « maux étaient plus grands et prendre celle d'être à genoux  
 « les mains jointes. J'avais même voulu la lui ôter tout à  
 « fait. Elle obéit à l'ordre que je lui en donnai ; mais sou-  
 « vent, pendant cet intervalle d'interruption, elle venait à  
 « moi, toute craintive, m'exposer qu'il lui semblait que  
 « Notre-Seigneur me savait mauvais gré de ce retran-  
 « chement et qu'elle craignait qu'il se satisfît d'une  
 « manière qui me serait fâcheuse et sensible. Je n'en relâ-  
 « chai rien encore ; mais voyant ma sœur Quarré mourir  
 « assez promptement d'un flux de sang dont personne dans  
 « le monastère ne fut malade qu'elle, et quelques autres  
 « circonstances encore qui accompagnèrent la perte d'un si  
 « bon sujet, je rendis bien vite l'heure d'oraison à votre  
 « précieuse défunte, la pensée me poursuivant fortement  
 « que c'était là punition dont elle m'avait avertie de la  
 « part de Notre-Seigneur <sup>1</sup>.

179

La Mère  
Greyfié la  
lui retran-  
che.

« Je remarquai encore que les grâces que Notre-Sei-

180

Elle la lui  
rend après  
la mort inal-  
tendue de la  
sœur Quar-  
ré.

le soin de lui couper, avec des ciseaux, de la chair qui pendait en dedans de la bouche, douleur qu'elle a portée fort longtemps sans y rien faire. »

— Lors des procédures de 1865, quand les ossements de la servante de Dieu furent soumis à une nouvelle reconnaissance, sous la présidence de Mgr Bouange, vicaire général d'Autun, il a été constaté par le médecin que « le maxillaire inférieur était intact, mais sans aucune dent. Du côté gauche de ce maxillaire on remarque une cicatrice osseuse, provenant de la disparition de l'avant-dernière dent, amenée par une cause extérieure ». *Procès-verbal* du 22 février 1865, *Archives de la Visitation de Paray*.

1. La sœur Marie-Élisabeth Quarré fit profession le 22 septembre 1675 et mourut, à vingt et un ans, le 14 octobre 1678. La Mère Greyfié fondait sur elle les plus belles espérances.

« gneur lui faisait, servaient à l'approfondir dans le bas  
 « sentiment qu'elle avait d'elle-même, qui faisait qu'elle  
 « croyait que toutes les créatures avaient droit de la  
 « mépriser et blâmer en tout, et qu'elle chérissait comme  
 « un trésor ces sortes d'occasions, desquelles elle aurait  
 « voulu seulement ôter l'offense de Dieu, s'affligeant d'en  
 « être la cause. Sur une pareille peine, Notre-Seigneur lui  
 « dit une fois qu'il ne faut pas s'inquiéter des choses qu'on  
 « ne peut pas empêcher.

« Une autre fois, touchant la dévotion au Sacré-Cœur,  
 « elle eut quelques traverses à soutenir. Notre-Seigneur  
 « lui dit : — Laisse-les faire; puisque je suis pour toi,  
 « que crains-tu? — Ces sortes de paroles qu'elle enten-  
 « dait, disait-elle, distinctement dans son intérieur, la  
 « consolait et lui laissaient des impressions de l'amour  
 « de Dieu envers elle et de confiance en sa bonté. Mais, aus-  
 « sitôt, tournant sa vue sur son indignité et sur les coupes  
 « d'ingratitude et d'infidélité qu'elle s'attribuait, elle  
 « entraînait dans le doute et la crainte d'être trompée, ne  
 « pouvant croire que de pareilles grâces pussent être faites  
 « à une créature si vile par le péché. Elle priait souvent  
 « Notre-Seigneur de les faire à d'autres, qui en feraient un  
 « plus saint usage, et le serviraient mieux. Quelquefois la  
 « mésestime qu'elle avait d'elle-même faisait qu'elle se  
 « croyait odieuse à chacune, admirant comme on la pou-  
 « vait souffrir. Surtout, lorsqu'elle était exercée intérieu-  
 « rement par quelques tentations, ce qui lui était assez  
 « ordinaire, elle se croyait alors un objet d'horreur,  
 « croyant qu'on en devait avoir autant pour elle qu'elle en  
 « sentait pour le mal que sa volonté détestait, résistant  
 « constamment à son ennemi. Il n'en est point dont je  
 « l'aie vue si attaquée pendant que j'ai été chez vous que  
 « de la gourmandise. Personne n'ignore quelle a été sa  
 « mortification pour le goût, aussi bien dans ses maladies  
 « que dans les temps qu'elle suivait la vie commune. Elle

181  
 Notre-Seigneur la sou-  
 tient dans  
 ses peines.

182  
 Bas senti-  
 ments qu'elle a d'elle-  
 même.

183  
 Tentation  
 de gour-  
 mandise.

« était ennemie jurée de toute délicatesse et singularité  
« pour elle. »

184

Sage conduite de la Mère Greyfie à l'égard de la servante de Dieu.

Voilà les sentiments de cette digne supérieure pour notre vertueuse sœur. Mais la conduite qu'elle a tenue à son égard nous persuadera encore mieux l'estime qu'elle en faisait. Comme il fallait un contrepoids à une vertu si élevée, elle paraissait ne prendre nullement garde à des choses si extraordinaires. Elle avait pour cette chère sœur une sainte sévérité qui servait de rempart à sa vertu et qui la tenait toujours dans la considération de son néant. Pour éprouver son obéissance, elle lui faisait divers commandements, dans des temps et occasions qu'elle paraissait hors d'état de les pouvoir accomplir. Mais elle la trouvait toujours soumise. Et, lorsqu'elle lui avait fait le récit de quelque grâce, elle témoignait n'en pas faire d'état et, souvent, la mortifiait pour l'éprouver quoiqu'elle fût, en effet, bien persuadée de la solidité de sa vertu. Elle voyait que Notre-Seigneur la voulait presque toujours à la moisson de la myrrhe; et ça été pour seconder les désirs qu'elle avait du mépris et de la souffrance qu'elle ne gardait aucune mesure avec elle, ne craignant point de la rebuter par la correction et contradiction, sachant que cela était du goût de son amour pour Dieu.

185

Elle porte le poids de la divine justice pour des âmes pécheresses.

Lorsque Notre-Seigneur voulait abandonner quelques âmes, pour lesquelles il voulait qu'elle souffrît, il lui faisait porter l'état d'une âme réprouvée, en lui faisant sentir la désolation où elle se trouve à l'heure de la mort. Une fois, il lui mit devant les yeux une religieuse, en lui disant intelligiblement : « Voilà cette religieuse de nom seulement, laquelle je suis prêt à vomir de mon Cœur et « l'abandonner à elle-même. » A l'instant, elle fut saisie d'une frayeur si grande que, s'étant prosternée la face contre terre, elle y demeura longtemps, ne pouvant revenir de son étonnement. A ce moment, elle s'offrait à la divine justice pour souffrir tout ce qu'il lui plairait, afin

qu'il ne l'abandonnât pas. Sa juste colère s'étant tournée contre elle, elle se trouva dans une effroyable désolation de toutes parts. Dès qu'elle voulait lever les yeux, elle voyait un Dieu irrité contre elle, armé de verges et de fouets prêts à fondre sur elle. D'autre part, il lui semblait voir l'enfer ouvert pour l'ensevelir. Tout était révolté et en confusion dans son intérieur. Son ennemi l'assiégeait de toutes parts de violentes tentations, surtout celle de désespoir. Elle souffrait d'extrêmes peines sans les pouvoir exprimer que par ses larmes, disant seulement ces paroles : « Ah ! qu'il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant ! » D'autres fois, prosternée contre terre, elle s'écriait : « Frappez, mon Dieu, coupez, brûlez, consommez tout ce qui vous déplaît, n'épargnez ni mon corps ni ma vie, pourvu que vous sauviez éternellement cette âme. » Elle aurait eu peine à soutenir longtemps cet état douloureux, si son amoureuse miséricorde ne l'avait aidée sous les rigueurs de sa justice. Elle eut plusieurs autres connaissances que nous passons sous silence.

La crainte d'être trompée la tourmentait continuellement, et d'autant plus que les supérieures lui ordonnaient de mettre par écrit les grâces qu'elle recevait. Voici comme elle s'en explique :

« O mon Seigneur et mon Dieu ! qui connaissez la peine que je souffre, en accomplissant cette obéissance, et la violence qu'il me faut faire en écrivant ceci, accordez-moi la grâce de mourir plutôt que d'y mettre aucune chose qui ne vienne de la vérité de votre Esprit<sup>1</sup> et qui vous peut donner plus de gloire et à moi plus de confusion ; et, par miséricorde, mon Souverain ! qu'il ne soit vu de personne que de celui que vous voulez qui l'examine ; afin que cet écrit ne m'empêche pas de demeurer

1. *Vie par elle-même* : « plutôt que d'y mettre aucune chose que ce qui vient de la vérité de votre Esprit et qui vous donnera de la gloire et à moi de la confusion. »

« ensevelie dans un éternel oubli et mépris des créatures.  
 « Mon Dieu! donnez cette consolation à votre indigne  
 « esclave. » A ces paroles, Notre-Seigneur lui dit : « Aban-  
 « donne tout à mon bon plaisir et me laisses accomplir  
 « mes desseins sans te mêler de rien; j'aurai soin de  
 « tout. »

Elle continua donc cette obéissance, avouant que chaque lettre lui était un sacrifice; que quelquefois il lui paraissait comme impossible de se ressouvenir des choses qui étaient passées depuis longtemps. Notre-Seigneur lui faisait voir le contraire, en lui rendant si facile, qu'il lui faisait sentir sur chaque article la même disposition où elle était quand elle recevait ces grâces et faveurs; ce qui la convainquit entièrement que Dieu voulait cela d'elle, qui assure qu'elle se sentit toujours portée à aimer son Souverain pour l'amour de lui-même; ne s'étant jamais attachée à ses dons, pour grands qu'ils fussent à son égard, et qu'elle ne les estimait que parce qu'ils venaient de lui, ne se permettant pas d'y réfléchir, pour s'occuper uniquement de son Bien-Aimé, hors duquel tout le reste ne lui était rien.

187

Le Cœur  
de Jésus lieu  
de sa soli-  
tude.

Une fois, son Souverain lui fit entendre qu'il la voulait retirer dans la solitude, non du désert comme lui, mais dans son sacré Cœur, où il voulait l'honorer de ses plus familiers entretiens, comme un ami avec sa bien-aimée; que là, il lui donnerait de nouveaux enseignements de ses volontés, de nouvelles forces pour les accomplir, en combattant courageusement jusqu'à sa mort, ayant encore à souffrir plusieurs attaques de ses ennemis; qu'il lui demandait pour honorer son jeûne dans le désert, qu'elle jeunât cinquante jours au pain et à l'eau; ce que l'obéissance lui refusa pour ne la pas rendre singulière. Il lui fit entendre qu'il aurait aussi agréable si elle passait cinquante jours sans boire, pour honorer l'ardente soif que son sacré Cœur avait toujours endurée du salut des pécheurs. L'on lui per-

188.

Elle passe  
cinquante  
jours sans  
boire.

mit cette pénitence qui lui semblait plus rude que la première. Après quelques jours passés dans cette privation, on lui défendit de la continuer. On l'a toujours trouvée également contente, que l'on lui permit ou refusât ce qu'elle demandait : pourvu qu'elle obéit, cela lui suffisait. Mais, après avoir obéi, l'on lui fit recommencer et elle passa les cinquante jours sans boire pour honorer, en souffrant sa soif, celle qu'il avait soufferte sur la Croix. Ce qui lui était d'autant plus rude qu'elle avait une altération si grande, qu'elle ne pouvait du tout se désaltérer, quelque quantité d'eau qu'elle bût. Et, pour se faire souffrir et honorer la soif de Notre-Seigneur sur la Croix, elle s'abstenait de boire depuis le jeudi au soir jusqu'au samedi suivant. Ce que plusieurs sœurs ont remarqué, trouvant à la fin du repas son pot d'eau et de vin comme on lui avait mis. Elle continua longtemps cette pratique, jusqu'à ce que sa supérieure le lui défendit et lui donnât obéissance de boire trois ou quatre fois, chaque jour, entre les repas. A quoi elle se rendit exacte et, afin que la mortification eût part à son obéissance, elle s'avisa d'aller tous les jours boire au lavoir de l'eau où on lave la vaisselle, quelque malpropre qu'elle fût, comme il arriva quelquefois. Ce ne fut pas encore assez pour sa générosité. Elle se reprocha un jour sa délicatesse en cela et que, puisqu'on ne lui avait pas spécifié ce qu'elle boirait, elle obéirait aussi bien en buvant du lessis<sup>1</sup> qui est en tout temps dans la chaudière, comme en buvant de l'eau nette. Elle le fit plusieurs fois jusqu'à ce que quelques-unes s'en étant douté, et une sœur<sup>2</sup> l'ayant surprise qu'elle en buvait, en avertit sa supérieure, la Mère

Trait de  
mortifica-  
tion.

1. Eau de lessive.

2. C'était sœur Jeanne-Élisabeth Héritier, native de Savoie. En 1654, elle avait pris l'habit de novice pour le rang des sœurs domestiques ; mais on la fit consentir à le quitter, pour demeurer en celui de tourière. Néanmoins on lui permit de faire les vœux de sainte religion. Elle mourut le 25 avril 1686, après trente-deux ans de vie religieuse.

Greyfié, qui l'ayant demandé à cette fidèle disciple du Sauveur crucifié, elle le lui avoua et y gagna une bonne correction qu'elle lui fit, mettant sa mortification au rang des désobéissances, lui citant ce que dit saint François de Sales que la vraie obéissance obéit non seulement au commandement mais même à l'intention du supérieur, quoique cette habile supérieure fût dans l'admiration de son courage.

La peine que cette disciple bien-aimée du Sacré-Cœur de Jésus avait d'être trompée et de tromper les autres augmentait tous les jours. jusqu'à ce que ce divin Sauveur renvoyât ici le R. Père de La Colombière, à son retour d'Angleterre, comme nous l'avons dit, qui la rassura dans sa voie.

190  
Elle fait à  
Notre-Seigneur une  
donation entière d'elle-même.

Ce fut dans ce temps que son Souverain, comme sacrificeur, lui commanda de faire un testament ou donation entière sans réserve, et cela par écrit, comme elle lui avait déjà fait de parole, de tout ce qu'elle pourrait faire et souffrir, de toutes les prières et biens spirituels que l'on ferait pour elle, pendant sa vie et après sa mort ; et lui fit demander à sa supérieure si elle voudrait servir de notaire ; qu'il se chargerait de la payer solidement ; que si elle refusait, qu'elle devait s'adresser au Père La Colombière, son serviteur. Voici les propres termes du testament que sa supérieure, la Mère Greyfié, voulut écrire elle-même :

191  
La Mère  
Greyfié écrit  
cet acte.

« Vive Jésus ! dans le cœur de son épouse, ma Sœur  
« Marguerite-Marie, pour laquelle et en vertu du pouvoir  
« que Dieu me donne sur elle, j'offre, dédie et consacre  
« purement et inviolablement au sacré Cœur de l'adorable  
« Jésus tout le bien qu'elle pourra faire pendant sa vie et  
« celui que l'on fera pour elle après sa mort, afin que la  
« volonté de ce Cœur divin en dispose à son gré, selon son  
« bon plaisir, et en faveur de quiconque il lui plaira, soit  
« vivant ou trépassé, ma Sœur Marguerite-Marie protestant  
« qu'elle se dépouille volontiers généralement de tout,

« excepté la volonté d'être à jamais unie au divin Cœur de  
 « son Jésus, et l'aimer purement pour l'amour de lui-  
 « même. En foi de quoi, elle et moi signons cet écrit. Fait  
 « le dernier jour de décembre 1678. *Sœur Péronne-Rosalie*  
 « *Greyfié*, à présent supérieure et de laquelle ma Sœur  
 « Marguerite-Marie demandera tous les jours la conversion  
 « à ce Cœur divin et adorable, avec la grâce de la péni-  
 « tence finale.

« Après cette donation faite, je la signai, dit-elle, sur  
 « mon cœur, comme mon divin Maître le voulait, et je la  
 « signe encore ici : *Sœur Marguerite-Marie, disciple du*  
 « *divin Cœur de l'adorable Jésus*, lequel s'étant donné à  
 « moi par la sainte communion, il me fit lire dans ce Cœur  
 « adorable ce qui était écrit pour moi. » Ce qui est écrit de  
 « son sang <sup>1</sup> : « Je te constitue héritière de mon Cœur et de  
 « tous ses trésors pour le temps et l'éternité, te permettant  
 « d'en user selon ton désir, et te promets que tu ne man-  
 « queras de secours que lorsque mon Cœur manquera de  
 « puissance. Tu en seras pour toujours la disciple bien-  
 « aimée, le jouet de son bon plaisir et l'holocauste de ses  
 « désirs ; et lui seul sera le plaisir de tous tes désirs, qui  
 « réparera et suppléera à tes défauts et t'acquittera de  
 « tes obligations.

192

Notre-Seigneur la  
 constitue héritière de  
 son Cœur et  
 de ses trésors.

1. Dans le Ms. des *Contemporaines*, les mots : *ce qui est écrit de son sang* se trouvent après l'acte rédigé par la Mère Greyfié et avant le paragraphe qui commence ainsi : « Après cette donation faite. » Les pieuses annalistes, pour avoir voulu reproduire à la fois le récit de la Mère Greyfié et celui de la Bienheureuse, dans sa *Vie par elle-même*, ont fait un *imbroglio*. Ce qui était écrit du sang de la servante de Dieu, c'est la donation divine : « Je te constitue héritière... » Nous avons donc déplacé ces mots pour les mettre ici à leur vraie place.

Au reste, voici l'ordre des faits : La Mère Greyfié écrit, pour Sœur Marguerite-Marie, un acte de donation et le signa. La Bienheureuse le présenta à son divin Maître qui voulut qu'à la signature qu'elle avait mise elle aussi ou qu'elle allait mettre sur le papier, elle ajoutât une signature sanglante sur son cœur ; ce qu'elle fit en y gravant le saint nom de Jésus avec un canif. Notre-Seigneur, en retour, fit à sa servante une donation qu'il lui montra écrite pour elle dans son Cœur et qu'il lui dicta. Elle l'écrivit avec son sang.

« Ayant présenté cet écrit à cet unique amour de mon  
 « âme, il m'en témoigna un grand agrément et me dit que  
 « c'était qu'il en voulait disposer selon ses desseins en  
 « faveur de qui il lui plairait. Mais, que puisque son amour  
 « m'avait dépouillé de tout, qu'il ne voulait pas que j'eusse  
 « d'autre richesse que celle de son sacré Cœur, duquel il  
 « me fit une donation à l'heure même, me la faisant écrire  
 « de mon sang, selon qu'il me la dictait, puis je la signai  
 « sur mon cœur avec un canif, duquel j'écrivis son sacré  
 « nom de Jésus. Après quoi, il me dit qu'il prendrait soin  
 « de récompenser au centuple tous les biens que l'on me  
 « ferait, comme si c'était à lui-même, puisque je n'y avais  
 « rien à prétendre; et que pour récompense de celle qui  
 « avait dressé ce testament, il lui voulait donner la même  
 « qu'à sainte Claire de Montefalco <sup>1</sup>, et que pour cela il  
 « ajouterait à ses actions les mérites infinis des siennes.  
 « Pour l'amour de son sacré Cœur, il lui ferait mériter la  
 « même couronne. Ce qui me donna une grande consola-  
 « tion, parce que je l'aimais beaucoup, à cause qu'elle  
 « nourrissait mon âme du pain délicieux de la mortifica-  
 « tion et humiliation, si agréable au goût de mon souverain  
 « Bien. »

193

Elle grave  
 le nom de  
 Jésus sur  
 son cœur.

194

Promesse  
 en faveur de  
 la Mère  
 Greyfié.

Le très bas sentiment qu'elle avait d'elle-même la tenait souvent dans la crainte et le doute d'être trompée et que les grâces qu'elle recevait fussent des illusions diaboliques. Et, pour peu qu'on la confirmât dans ces pensées, elle était prête à le croire, ne s'estimant digne que de servir de jouet à cet esprit d'enfer. « Ces craintes m'en inspiraient à moi-même, dit la Mère Greyfié, sa supérieure. Mais je fus

1. Sainte Claire de Montefalco, 1275-1308, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, eut une vie extrêmement mortifiée. Elle fut une admirable supérieure de religieuses et fut gratifiée par Notre-Seigneur de très nombreuses faveurs surnaturelles. Dans sa jeunesse religieuse, elle reçut de son divin Époux une couronne de fleurs; mais il devait, plus tard, la couronner d'épines et l'associer de très près aux souffrances de sa Passion.

« rassurée par un entretien que j'eus avec le R. P. de La  
 « Colombière <sup>1</sup> à qui j'en parlai. Il me fit connaître qu'il  
 « n'hésitait pas de croire que ce qui se passait en cette  
 « vertueuse sœur ne fût vraie grâce du Seigneur. —  
 « Mais qu'importe ! me dit-il, quand ce seraient des illu-  
 « sions diaboliques, pourvu que cela produise en elle les  
 « mêmes effets que font les grâces de Dieu. Il n'y a nulle  
 « apparence à cela, me dit-il encore, parce qu'il se trouve-  
 « rait que le diable, en la voulant tromper, se tromperait  
 « lui-même, l'humilité, la simplicité, l'exacte obéissance et  
 « la mortification n'étant point les fruits des tromperies  
 « de l'esprit de ténèbres. — Sur cet avis, je me trouvai  
 « fort rassurée, parce que de quelle manière que je m'y  
 « sois prise, j'ai trouvé feu ma Sœur Marguerite-Marie Ala-  
 « coque dans la fidèle pratique de ces vertus et dans  
 « l'exacte observance de nos saints devoirs. Je lui disais  
 « pourtant de ne point parler des grâces extraordinaires  
 « qu'elle recevait qu'en termes douteux comme : *il me*  
 « *semble*, ou : *si je ne me trompe*, et de ne s'y point fier  
 « avec tant de fermeté qu'elle ne fût prête à s'en départir,  
 « sous le jugement des personnes qui lui seraient supé-  
 « rieures ou qui auraient droit d'en faire l'examen. Elle m'a  
 « paru toujours très fidèle à cet avis, et, soit pour satis-  
 « faire le désir de cette sainte fille qui ne respirait que le  
 « mépris et la souffrance, soit aussi pour la mettre à  
 « l'épreuve. Je lui ai donné souvent lieu de contenter son  
 « appétit pour la mortification : en sorte que mon estime  
 « et ma pitié prenaient en moi fortement son parti contre  
 « ma propre conduite à son égard. Mais de quelque  
 « manière que j'aie traité sa confiance et désapprouvé ses  
 « manières, jamais je ne lui ai vu la moindre altération  
 « contraire à la soumission, au profond respect et à la cha-

195

La Mère  
 Greyfié est  
 rassurée sur  
 les voies ex-  
 traordinaire  
 s de Sœur  
 Marguerite-  
 Marie par le  
 R. P. de La  
 Colombière.

196

Prudence  
 de la Mère  
 Greyfié.

1. Probablement durant le court séjour qu'il fit à Paray, à son retour d'Angleterre, au mois de février de l'année 1679.

197

Répriman-  
de la Mère  
Greyllé.

« ritable dilection qu'elle croyait me devoir, comme lorsque  
 « le Révérend Père La Colombière, revenant d'Angleterre,  
 « souhaita de lui parler au confessionnal, pour être en par-  
 « ticulier; je le permis très volontiers, et je ne laissai pas  
 « au Chapitre suivant de l'en noter devant toutes, parce  
 « que je sus que l'on s'était fait de la peine de ce qu'elle y  
 « était restée trop longtemps. Toute autre qu'elle m'aurait  
 « fait souvenir qu'elle n'avait pas recherché cet entretien,  
 « et qu'elle n'y serait allée que pour m'obéir. Mais, bien  
 « loin de tout cela, en bonne et fidèle ménagère, elle rap-  
 « portait le tout au profit de l'humilité, de la douceur et de  
 « la patience; et jamais ne dit un seul mot en faveur de  
 « son innocence. »

198

Violentes  
tentations  
du démon.

Quoique ce bon Père fit tout ce qu'il put pour la rassu-  
 rer, elle souffrait cependant de rudes combats du démon  
 qui l'attaquait de désespoir, lui faisant voir qu'une aussi  
 méchante créature qu'elle, ne devait nullement prétendre  
 de part en paradis, puisqu'elle n'en avait déjà point dans  
 l'amour de son Dieu; qu'elle en serait privée éternellement.  
 Elle versait des torrents de larmes. D'autres fois, il la tenta-  
 it de vaine gloire et de gourmandise, lui faisant sentir des  
 faims effroyables. Après, il lui présentait tout ce qui peut  
 contenter le goût, et tout cela pendant ses exercices spiri-  
 tuels; ce qui lui causait une humiliation et mortification  
 étranges. Elle endurait cette faim jusqu'à ce qu'elle entrait  
 au réfectoire; et, dès ce moment, elle sentait un dégoût si  
 terrible, qu'il lui fallait faire une très grande violence pour  
 prendre de la nourriture. Dès qu'elle sortait de table, sa  
 faim recommençait avec plus de violence. Sa supérieure à  
 qui elle ne cachait rien, crainte d'être trompée, lui ordonna  
 de lui aller demander à manger, lorsqu'elle se sentirait plus  
 pressée de la faim; ce que cette chère Sœur faisait avec une  
 extrême violence, pour la grande confusion qu'elle en res-  
 sentait; et pour tout mets, sa supérieure la mortifiait et  
 humiliait puissamment là-dessus, lui disant qu'elle gardât

sa faim pour le réfectoire. D'autres fois, elle l'envoyait humblement demander à la sœur dépensière de lui donner quelque chose, pour éprouver son obéissance, et lui ordonnait de la venir trouver, toutes les fois qu'elle se sentirait pressée de cette faim. Notre chère Sœur faisait l'un et l'autre avec une humilité charmante, heureuse si elle avait pu trouver quelque adoucissement à ces peines dont elle ne souhaitait pas la délivrance, les aimant avec toutes les suites qui lui procuraient de l'humiliation, pour être plus semblable à son Époux crucifié.

Ce qui l'affligeait davantage était la crainte qu'elle avait d'offenser son Dieu et d'être privée de l'aimer éternellement; ce qui lui causait une si vive douleur qu'elle n'avait point de repos qu'elle n'eût été se prosterner devant le Saint-Sacrement, pour répandre son cœur devant le Seigneur, et auprès de sa supérieure qu'elle allait trouver aussi souvent pour ces peines que pour celles dont nous avons parlé ci-dessus.

Voici les avis qu'elle lui en a écrit, en différentes occasions :

« Je prie Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur tout puissant, de commander à la tempête qu'elle cesse chez vous, et je vous dis en son nom : demeurez en paix, votre âme est la part du Seigneur et le Seigneur est la part de votre âme. Malgré vos ennemis, vous l'aimerez éternellement, en jouissant de lui, et en souffrant pour son amour en cette vie, quand il permettra les occasions.

« Tout ce que je vous puis dire, mon enfant, touchant votre disposition et qui fait votre souffrance, c'est que vous vous plaignez, comme l'on dit, d'abondance. J'estimerais une grande grâce que Dieu me fit sentir une semblable peine à la vôtre. Je vous ai déjà dit que c'est mal traiter ou mal juger de la divine bonté que de laisser entrer chez vous la pensée qu'elle veuille abandonner à la privation éternelle de son amour un cœur qui aspire

« à aimer son Dieu dans le temps et dans l'éternité. Non,  
 « il ne l'a jamais fait et jamais il ne le fera. Il ne perd et  
 « abandonne pas les pauvres misérables, quand ils ne sont  
 « pas tels par leur malice. Que si, en vous faisant la faveur  
 « de vous donner quelques sentiments extraordinaires de  
 « ses divins attributs, il vous paraît, en même temps,  
 « quelque chose de votre indignité, à cause de vos péchés,  
 « qui ne vous laissent rien à espérer que l'abîme de l'en-  
 « fer et le comble de tous les maux, il ne faut pas que  
 « vous abusiez de cette connaissance. Elle vous est donnée  
 « afin que vous reconnaissiez la grandeur de la divine misé-  
 « ricorde de Notre-Seigneur, qui opposant ses mérites à  
 « vos démérites, vous veut sauver de vos péchés et de ce  
 « qui leur est dû. Aussi, vous devez opposer à toutes vos  
 « vues ces paroles : *Je chanterai éternellement les misé-  
 « ricordes du Seigneur, car il est bon éternellement*<sup>1</sup>.  
 « Cependant il faut, durant le temps de votre vie, donner  
 « quelque chose à sa justice, et ce que nous lui devons,  
 « c'est la patience, l'humilité et la soumission de cœur  
 « dans les peines et souffrances qui nous arrivent, de quelle  
 « nature qu'elles soient. Portez de cette façon la vôtre,  
 « que vous devez estimer et chérir, parce qu'elle n'est pas  
 « de celles qui arrivent aux réprouvés. De grands saints  
 « l'ont soufferte et vous ne méritez pas de la sentir. Rece-  
 « vez-la donc avec action de grâces, paix, humilité, dou-  
 « ceur et patience. Vous seriez bien heureuse si elle vous  
 « mettait à rien, afin que vous ne vous trouvassiez plus.

« J'aurai aussi soin de vous humilier et mortifier quand  
 « et comment il me semblera bon. Laissez ce soin à Notre-  
 « Seigneur afin qu'il me l'inspire quand il vous sera utile.  
 « Si c'est sa volonté que votre mort serve d'exemple de  
 « crainte et de terreur aux autres, à la bonne heure ! Sou-

1. Misericordias domini in aeternum cantabo . . . quoniam in aeter-  
 num misericordia ejus. Ps. LXXXVIII et CXXXV.

« mettez-vous-y. Mais, pour cela, il ne perdra pas votre  
« âme, mais la sauvera par sa sainte miséricorde. L'hypo-  
« crite n'est point tel sans le vouloir bien être et ne trompe  
« les créatures que parce qu'il en veut l'honneur et l'es-  
« time. Si vous n'avez pas ces envies, ne vous peinez pas  
« de la pensée d'être hypocrite. Il n'y a pas de mal de  
« faire quelques demandes sur lesquelles le prochain  
« nous puisse taxer de gourmandise et sensualité au  
« manger. Mais, j'estime que c'est une perfection pour  
« les filles de Sainte-Marie de suivre l'avis de saint Fran-  
« çois de Sales, qui voulait qu'on fit le bien en esprit de  
« simplicité, sans faire le fou ni le sage pour se faire mépri-  
« ser ou estimer. Ainsi, vous mangerez ce que vous aimez  
« et désirez, lorsque la communauté en sera servie aux  
« repas ordinaires. Passé cela, vous prendrez patience avec  
« la faim. Humiliez-vous bien devant Dieu de vos tenta-  
« tions; espérez fermement en sa grâce et en son secours  
« et laissez crier votre ennemi tant qu'il voudra et vivez  
« en paix au milieu de la guerre qui est chez vous. Celui  
« qui vous la fait vous veut sauver, et c'est pourquoi il  
« vous poursuit. Laissez-vous prendre par lui-même, ou  
« bien jetez-vous demain, à la sainte communion, entre les  
« bras de l'amoureuse confiance que vous devez avoir en  
« lui; et si vous ne l'avez pas, prenez-la dans le sacré  
« Cœur de Jésus-Christ. »

Il semblait à sa bien-aimée disciple que quand elle pou-  
vait parler à sa supérieure des peines qu'elle souffrait,  
qu'elle en était un peu soulagée, ou du moins plus en repos.  
Mais comme son ennemi ne lui en donnait point et qu'il  
l'attaquait en tout temps, le recours qu'elle avait à sa supé-  
rieure était souvent interrompu par les affaires qui lui sur-  
venaient; ce qui faisait qu'elle l'obligeait de lui mettre par  
écrit ses dispositions, à quoi cette méritante supérieure  
ne manquait jamais de lui répondre, comme nous venons  
de le voir et que nous le marquerons encore dans la suite,

tant des remarques que nous avons faites [que] des écrits que nous lui avons trouvés après sa mort, qui prouvera combien cette fidèle amante de la Croix a été exercée en toutes manières. Sa supérieure qui comptait beaucoup sur sa vertu et soumission n'a rien oublié pour l'y faire avancer, profitant de ses maladies pour lui ordonner, en vertu de sainte obéissance, de demander sa santé, ce qu'elle a fait plusieurs fois. Nous en marquerons quelques-unes que nous avons trouvées écrites de la main de cette digne supérieure et qui fera voir la conduite qu'elle a tenue à son égard, après que nous aurons encore mis quelques-uns des avis qu'elle lui donnait.

200.

C'est toujours la Mère Greyfié.

« Pour une règle générale, ma très aimée Sœur, attachez-  
 « vous à Dieu et non à ses faveurs. Il les donne gratuite-  
 « ment à qui il lui plaît. Mais il ne se donnera lui-même  
 « éternellement qu'au cœur qui l'aime en vérité, sans autre  
 « considération que son amour même. Notre-Seigneur  
 « Jésus-Christ qui vous afflige au corps et en l'esprit,  
 « selon son bon plaisir, soit aussi par sa grâce la force et  
 « la consolation de tout votre être spirituel et corporel. Je  
 « ne vois rien qui vous doive faire peur dans la disposi-  
 « tion que vous me marquez. Souffrez ou jouissez en paix  
 « des croix ou des affections saintes que Dieu donne à votre  
 « âme. Quant à ce qui est de vous mortifier, je vous don-  
 « nerais volontiers des bonnes portions de ce pain de  
 « l'âme religieuse, si Dieu vous donnait plus de santé.  
 « Mais vos infirmités m'abattent le courage, lorsque je vou-  
 « drais l'élever en faveur de votre faim spirituelle. Dites  
 « donc à Notre-Seigneur qu'il me donne moins de tendresse  
 « sur vos maux ou à vous plus de santé ; ou bien qu'il me  
 « dispense de vous traiter selon vos démérites, dans les  
 « occasions où vous donnez lieu de vous corriger et humi-  
 « lier.

« Je vous ai dit souvent que Dieu est le maître de ses  
 « grâces et les donne à qui il lui plaît ; bien qu'il soit vrai  
 « que vous lui êtes plus redevable que ne le seraient plu-

« sieurs autres, de celles qu'il vous fait, parce que je ne  
« vois rien en vous qui vous les puisse attirer que sa seule  
« bonté et miséricorde infinie. Tenez-vous humble et en  
« esprit de simplicité; laissez-lui faire en votre âme tout  
« comme il lui plaira. Quand ces lumières et ces grâces  
« vous porteront à aimer et à estimer votre vocation et  
« vos devoirs religieux : c'est bon signe ; de même que  
« quand elles vous inspirent les mêmes pour la souffrance,  
« le mépris et l'abjection. Soyez pour leur égard dans la dis-  
« position de ne rien demander ni refuser ; mais recevez-en,  
« avec une amoureuse simplicité, la jouissance ou la priva-  
« tion, prenant l'une ou l'autre avec égalité, parce qu'elles  
« arrivent également de l'ordre de la sainte Providence. Je  
« n'entends pas que ceci vous dispense de demander à Dieu  
« la continuation de votre santé, pour le temps que je vous  
« ai marqué dans l'obéissance ci-jointe, et n'écoutez pas  
« vos difficultés là-dessus.

« Vous me faites plaisir, ma chère Sœur, lorsque vous  
« m'écrivez au lieu de me parler. Il me semble qu'il m'est  
« plus aisé de répondre ce qui est convenable, parce qu'en  
« parlant mon esprit se distrait. Je vous promets que je  
« vous mortifierai et humilierai volontiers et de bon cœur  
« dans les rencontres, parce que vous avez besoin de ce  
« secours et que c'est charité de vous le donner, et que je  
« désire le bien de votre âme. Que cela ne vous ôte pour-  
« tant pas la confiance de venir à moi ou de m'écrire, selon  
« que vous en aurez le désir. Je serai toujours de bonne  
« volonté à vous servir. Votre âme est chère à la mienne,  
« malgré tout ce qui peut vous rendre désagréable, surchar-  
« geante et importune. Il faut imiter le Père céleste, qui  
« vous fait des faveurs sans aucun mérite de votre part.  
« Venez donc, non seulement trois fois le jour, mais six si  
« vous voulez, prendre la bénédiction que vous me mar-  
« quez : je le veux bien et vous commande derechef, en  
« vertu de sainte obéissance, et pour honorer la soumis-

« sion du Cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ  
 « à Dieu son Père, [que] vous lui demandiez la continua-  
 « tion de votre santé; c'est-à-dire autant qu'il suffit d'en  
 « avoir pour suivre le train commun de la règle, sans avoir  
 « besoin de dispense, et pour, à la suite, pouvoir accom-  
 « plir ce qui sera de la volonté de Dieu et de l'ordre de  
 « l'obéissance, de bon cœur, de bonne façon et avec un  
 « doux et charitable agrément de la part du prochain et de  
 « la vôtre.

« Souvenez-vous, mon cher enfant, de ce que je vous ai  
 « déjà dit pour votre repos d'esprit et que je remarque  
 « dans votre dernier écrit : c'est qu'il n'y a rien de mau-  
 « vais, et que si c'est le diable qui veut vous abuser, il n'en  
 « viendra pas à bout, à moins que vous ne vous rendiez  
 « vaine par l'estime de vous-même et par le désir de  
 « paraître et d'être considérée pour toutes les grâces que  
 « vous recevez. Pour cela, tenez-vous humble au dedans  
 « de vous-même et soyez constante à souffrir le mépris et  
 « les humiliations, qui sont quelquefois d'autant plus sen-  
 « sibles qu'elles sont petites en apparence. Qu'importe que  
 « ce soit le démon ou un ange qui vous enseigne et vous  
 « conduise, pourvu que ce soit un bon chemin, et que vous  
 « arriviez un jour à la perfection que Dieu demande de  
 « vous ! L'intention du diable serait sans doute mauvaise,  
 « mais la vôtre d'aimer Dieu, d'être anéantie au corps et  
 « en l'esprit, souffrant en tous les deux ce que Dieu per-  
 « mettra vous arriver, fera que tout vous retournera à bien  
 « et que Notre-Seigneur en sera glorifié. Je pose le cas que  
 « ce qui vous arrive est de Dieu; cela se peut, parce qu'Il  
 « est riche en miséricorde et qu'Il fait gloire d'en faire aux  
 « plus misérables. Cela étant, il vous reste d'être bien  
 « attentive à la très sainte humilité qui vous tiendra petite  
 « et basse à vos yeux, avec satisfaction d'être abaissée et  
 « méprisée d'un chacun. Tandis que vous vous trouverez  
 « dans ce désir, selon la partie supérieure de votre âme,

« ne craignez rien ; mais tâchez de vous y maintenir et de  
« soutenir courageusement par une douce patience et éga-  
« lité d'esprit dans les rencontres d'humiliations qui vous  
« arriveront. Jésus-Christ les a reçues et souffertes pour  
« les rendre propres à notre sanctification. Recevez-les et  
« les souffrez pour vous conformer à ses saintes intentions :  
« demeurez en paix pour tout le reste.

« Vivez entre les bras de la divine Providence et recevez  
« indifféremment la jouissance comme la souffrance, la  
« paix et le trouble, la santé et la maladie. Ne demandez  
« rien et ne refusez rien ; mais tenez-vous prête à faire et  
« souffrir tout ce que cette divine Providence vous enverra.  
« Les trois désirs qui vous tourmentent sont bons, pourvu  
« qu'ils ne vous donnent point de volonté contraire à la  
« règle et à l'obéissance et qu'ils vous laissent dans la  
« sainte indifférence ; et, dans cet esprit, souffrez les tour-  
« ments de ces mêmes désirs. Qu'ils vous tourmentent ou  
« qu'ils vous laissent en tranquillité, cela vous doit être  
« une même chose, puisque vous êtes à Dieu. S'il vous  
« veut imprimer comme une cire molle, ou se jouer de  
« vous, que vous importe ? Abandon pour l'amour, aban-  
« don par amour, abandon en l'amour de Jésus-Christ, je  
« crois que c'est ce que Dieu veut de vous, parce qu'il  
« aime à nous gouverner, et nous-mêmes n'entendons rien  
« à nous conduire.

« Je suis toujours ferme à croire que les voies de Dieu  
« les plus sûres pour les âmes sont celles qui anéantissent  
« et humilient et font souffrir beaucoup en l'intérieur et  
« extérieur. Il vous doit être indifférent quels moyens que  
« la Providence emploie pour cela. Quand vous entendez  
« une raillerie, un rabaissement, un mépris, un désap-  
« prouvemement contre vous, c'est le signe extérieur que  
« Dieu vous donne du dessein qu'il a de vous perfection-  
« ner dans l'humilité de cœur. Ne vous mettez pas en  
« peine des répugnances de la nature ; mais seulement

« soyez ferme à vouloir, malgré ses résistances, que le  
 « bon plaisir de Dieu règne en vous souverainement et  
 « vous accable, s'il lui plaît, d'amertumes, de peines, d'hu-  
 « miliations, etc. Mais, vous savez que c'est un bon  
 « Maître ; qu'en un moment il peut guérir tous vos maux.  
 « Le temps viendra, ma très-aimée Sœur, que vous mois-  
 » sonnerez en joie ; c'est ici celui de la douleur ; mais un  
 « peu de patience et le Seigneur vous rendra, pour des  
 « moments de crucifixion, une éternité de jouissance bien-  
 « heureuse. »

Voilà les avis que cette digne supérieure donnait à notre chère Sœur. Nous pourrions, si nous voulions, en produire une fois davantage et nous les supprimons pour éviter la longueur <sup>1</sup>. Ce que nous en mettons ici suffira pour faire connaître que si le Seigneur l'a gratifiée de ses dons, il ne lui a pas été moins libéral de sa Croix, qui la suivait partout, tant par les différentes peines qui l'ont exercée, que par les grandes et longues maladies qu'elle a eues, étant toujours attachée à la Croix avec Jésus-Christ son bon Maître. Mais, quoique son divin Cœur se fût rendu son directeur, il ne voulait pourtant pas qu'elle fit rien sans le consentement de ses supérieures. Nous en avons déjà fait voir plusieurs traits. Ce que nous en mettrons ici fera voir qu'elle a été une fidèle copie d'un Dieu obéissant. Elle avait conçu une si haute idée de cette vertu, dès son entrée en religion, qu'on peut dire qu'elle s'y est rendue parfaite. Nous avons été témoins qu'elle s'y est soutenue jusqu'à la mort et qu'elle se serait exposée à tout faire et souffrir pour leur obéir. Son respect était général pour toutes, regardant Dieu en leurs personnes. Mais la Mère Greyfié,

1. On trouvera plus loin, à la fin du *Mémoire* de la Mère Greyfié, tous ses *Avis* à la Bienheureuse, reproduits dans leur entier. Ils constituent une contribution trop importante à l'histoire de la servante de Dieu, pour que nous en omettions quelque chose, bien qu'il en doive résulter certaines répétitions.

dont nous parlons, si distinguée par son mérite, la mit souvent dans l'occasion. Ce que nous dirons prouvera comme elle la conduisait. C'est elle-même qui nous l'a écrit après sa mort :

« L'étant allée voir, dit-elle, dans l'infirmerie où elle  
 « était malade, depuis plus d'un an <sup>1</sup>, souffrant d'une  
 « manière étrange; elle me demanda permission de se  
 « lever le lendemain pour aller à la messe, me disant, pour  
 « me prévenir, que si je le voulais, Dieu lui donnerait assez  
 « de force, quoiqu'il n'y eût aucune apparence que cela  
 « fût. Je le lui promis, à condition qu'elle se lèverait fort  
 « tard et que ce ne serait pas à jeun. Mais le désir qu'elle  
 « avait de communier lui fit trouver cette condition un  
 « peu trop rude. Elle pria la sœur infirmière <sup>2</sup> d'obtenir  
 « encore de moi la grâce tout entière, qui était de com-  
 « munier. Cette sœur lui promit, ne doutant point que je

201  
 Son obéis-  
 sance.

1. Les *Contemporaines* changent ici les expressions de la Mère Greyfié. Les voici : « Elle revenait d'une grande maladie pour laquelle elle n'avait point encore quitté le lit. Je ne sais si ce fut un samedi ou la veille de quelque fête ; je la fus voir. » En cette occasion, il n'y avait pas *un an* que Marguerite-Marie était dans cet état, mais *un mois*. Cela résulte clairement d'une lettre à la Mère de Saumaise, en date du 10 juillet 1680 : « Je vous dirai que Notre-Seigneur, le jour de la fête du très Saint-Sacrement, me fit la miséricorde de me retirer tout d'un coup de l'extrême faiblesse où j'étais réduite ; car après la sainte communion, je me trouvai autant de force et de santé que j'en avais avant que je fusse arrê- tée au lit, où il y avait *un mois* que j'étais ; et, dès lors, j'ai eu le bonheur de suivre la communauté. »

Cette lettre nous permet encore de fixer la date de la guérison dont il s'agit ici. D'après le *Mémoire* de la Mère Greyfié, il s'écoula exactement *cinq* mois (c'est par erreur que les *Contemporaines* disent *six* mois) entre cette guérison et la fête de la Présentation. Or, en l'année 1680, la fête du Saint-Sacrement tombait le 20 juin. Depuis cette date jusqu'au 21 novembre, il y a juste *cinq* mois ; et cet intervalle exact ne se retrouve pas dans les années environnantes. C'est donc le 20 juin 1680 que la servante de Dieu fut guérie de cette maladie qui la tenait au lit depuis un mois.

2. Sœur Catherine-Augustine Marest.

« ne lui accordasse. Mais Dieu permit que j'entrai dans  
 « l'infirmerie, un moment après que la sœur infirmière en  
 « fut sortie pour m'aller chercher. Étonnée de voir la  
 « malade sur pied, contre mon ordre, et connaissant d'ail-  
 « leurs la force de cette âme et le saint usage qu'elle fai-  
 « sait de la mortification, je lui fis une sévère réprimande  
 « et j'exagérai d'une manière très sévère les prétendus  
 « défauts de sa conduite et surtout sa désobéissance et  
 « l'entêtement étrange qu'elle avait à sa volonté. — Vous  
 « irez à la messe, lui dis-je, vous communiez ; mais  
 « puisque votre propre volonté peut avoir, quand il vous  
 « plaît, assez de force pour aller à la messe, vous en aurez  
 « assez à l'avenir pour suivre la communauté. Reprenez  
 « votre chambre ordinaire. Je vous interdis l'usage des  
 « remèdes. Sortez, dès cette heure, de l'infirmerie ; je  
 « vous défends d'y entrer de six mois, si ce n'est pour  
 « visiter les malades quand il y en aura. — Cette chère  
 « Sœur reçut ma correction à genoux, les maintes jointes,  
 « avec une douceur et une humilité prodigieuses. Elle me  
 « demanda très humblement pardon de sa faute, me priant  
 « de lui imposer telle pénitence que je voudrais. Après  
 « quoi, se levant comme si elle n'eût point été malade,  
 « elle accomplit à la lettre tout ce que je lui avais com-  
 « mandé. Notre-Seigneur lui promit la santé pour cela,  
 « qu'elle eut bonne, dès ce jour-là jusqu'à la Présentation,  
 « que s'accomplirent les six mois, et auquel Notre-Sei-  
 « gneur, acceptant la rénovation de ses vœux, lui renou-  
 « vela, en titre de grâce, tous ses maux précédents. Et,  
 « afin qu'elle ne perdit rien pour le temps qu'elle ne les  
 « avait pas sentis, il en voulut le redoublement. De sorte  
 « que son mal de côté qui, auparavant, la pressait d'être  
 « saignée toutes les trois semaines ou quinze jours, ne lui  
 « en laissait pas huit de relâche. »

Une autre fois, voyant que ses infirmités se rendaient si  
 continues qu'elles ne lui laissaient pas quatre jours de

202

Sévère ré-  
primande de  
la Mère  
Greyfié.

203

Elle la lait  
sortir de  
l'infirmerie.  
20 juin 1680.

204

Notre-Sei-  
gneur lui  
rend la san-  
té.

205

Autre ma-  
ladie.

santé ; un jour <sup>1</sup>, en étant plus pressée qu'à l'ordinaire, en sorte qu'à peine la pouvait-on entendre parler, sa supérieure qui voyait que tous les remèdes lui étaient inutiles et qu'il n'y avait que la seule obéissance qui pût la remettre à son train ordinaire, lui faisant par écrit des obéissances pour demander sa santé : nous en mettrons ici seulement un seul qu'elle lui remit un matin, en lui disant de faire ce qu'il contenait. Voici ses propres termes :

« Je vous commande, en vertu de sainte obéissance, que  
 « vous demandiez à Dieu qu'il me fasse connaître si ce qui  
 « se passe et s'est passé en vous, depuis que je suis char-  
 « gée de votre conduite, est de son Esprit et de son mou-  
 « vement, ou celui de la nature, et que, pour signe que le  
 « tout est de Dieu, il suspende vos maux corporels pendant  
 « l'espace de cinq mois seulement, sans que vous ayez  
 « pendant ce temps-là besoin de remèdes, ni de quitter le  
 « train ordinaire de la règle. Mais, que si ce n'est pas Dieu  
 « mais la nature qui agit en votre intérieur et extérieur, il  
 « vous laisse, selon votre coutume, tantôt d'une manière  
 « tantôt de l'autre : ainsi nous resterons sûres de la  
 « vérité. »

On la fit sortir de l'infirmerie dès qu'elle eut reçu ce billet, qu'elle fut présenter à son divin Maître ; lequel, n'ignorant pas le contenu, lui répondit : « Je te promets, ma  
 « fille, que pour preuve du bon esprit qui te conduit, je  
 « lui aurais bien accordé autant d'années de santé qu'elle  
 « m'a demandé de mois, même toutes les autres assurances  
 « qu'elle aurait demandées de moi. — Et, au moment  
 « de l'élévation de la sainte hostie, à la messe, je sentis,  
 « dit-elle, sensiblement que toutes mes infirmités m'étaient  
 « ôtées, à la façon d'une robe qu'on m'aurait ôtée, et je  
 « me trouvai dans la force et santé d'une personne très  
 « robuste <sup>2</sup>. » Elle passa ainsi le temps que l'on lui avait

206  
 Obéissance que lui donne la Mère Greyfié de demander la santé à Notre-Seigneur, pour preuve du bon esprit qui la conduit.

1. C'était le jour de saint Thomas, 21 décembre 1682.

2. La servante de Dieu rendit compte de tout cela à la Mère de Saumaise dans une lettre datée de 1683.

marqué, en quoi nous admirâmes toutes un miracle si visible, puisqu'à la même heure que les cinq mois furent expirés, elle tomba tout à coup aussi malade qu'elle l'avait été.

207

La supérieure lui fit demander une prolongation de santé.

La Mère Greyfié lui demanda son billet pour ajouter ce qui suit : « Ce 25<sup>e</sup> mai, j'avoue que j'ai remarqué en vous « une santé telle que je vous avais recommandé de la « demander à Dieu et que, par ce signe manifeste, je dois « être persuadée que la bonté et miséricorde incompréhensible du Cœur sacré de Jésus est l'autrice de ce qui s'est « passé et se passe en votre âme jusqu'à présent. Je le « veux ainsi croire, mais je vous commande de nouveau de « prier Dieu le Père par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que « pour l'amour de lui et encore pour m'affranchir de tous « doutes, il vous continue la santé jusqu'à l'année complète de cette obéissance première. Passé cela, je vous « abandonne à tout ce qu'il voudra faire de votre corps ; « mais j'ai besoin de ce temps pour mon entière assurance. » Elle passa tout ce temps sans aller à l'infirmierie, dont la supérieure resta contente.

208

Seur Marguerite-Marie obtient que la petite sœur de Sennecé recouvre la connaissance pour recevoir les sacrements.

Une fois, une de nos petites sœurs<sup>1</sup> étant tombée dans un sommeil léthargique, hors d'espérance de recevoir ses sacrements, sa supérieure<sup>2</sup> lui ordonna de promettre à Notre-Seigneur tout ce qu'il lui plairait<sup>3</sup> lui faire connaître, pour

1. C'est-à-dire une sœur du petit habit, ainsi qu'on désignait alors les quelques jeunes enfants admises à demeurer au monastère comme pensionnaires. Celle dont il est ici question se nommait Antoinette-Rosalie de Sennecé. Enfant prédestinée, elle avait vœu de chasteté dès l'âge de sept ans. Elle n'en avait que treize lorsqu'elle mourut, le 26 avril 1684. Dans sa dernière maladie, elle eut la consolation de prononcer les trois vœux de religion conditionnels : « c'est pourquoi « elle a été inhumée avec l'habit de professe dans un caveau de « notre sépulture. » (*Registre mortuaire des sœurs qui sont décédées en ce monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paray, depuis sa fondation, qui fut faite le 4 septembre de l'année mil six cent vingt-six*), in-fol. cartonné des archives de la Visitation de Paray.

2. Toujours la Mère Greyfié.

3. Une surcharge du manuscrit porte au-dessus du mot : *plairait*, ces autres mots : *désirer d'elle*.

obtenir quelque intervalle à cette chère petite sœur pour recevoir ses sacrements. Elle n'eut pas plus tôt accompli cette obéissance, que son Souverain lui accorda, pourvu qu'elle lui promît trois choses : la première de ne jamais refuser d'aller au parloir, la seconde de ne jamais refuser d'emplois dans la religion, et la troisième de ne point refuser d'écrire.

« A ces demandes, j'avoue, dit-elle, que tout m'en frémit  
 « pour la grande répugnance que j'y sentais et lui dis : —  
 « Mon Seigneur, vous me prenez bien par mon faible. —  
 « J'en demandai la permission que ma supérieure me donna  
 « d'abord. Il voulut que je lui en fisse une promesse en  
 « forme de vœu, pour ne m'en pouvoir plus dédire. Mais,  
 « que d'infidélités n'y ai-je pas commises ! car la peine ne  
 « m'était point ôtée. » Enfin, cette chère petite sœur reçut ses sacrements avant que de mourir.

L'amour qui est toujours ingénieux porta cette fidèle amante à graver une seconde fois sur son cœur le nom de Jésus, d'une manière qu'elle se fit des plaies très douloureuses. Comme elle était à la veille d'entrer en solitude <sup>1</sup>, elle se crut obligée de le dire à sa supérieure, qui lui dit qu'elle y ferait faire quelques remèdes, crainte qu'il n'y eût de fâcheuses suites. Elle s'en plaignit amoureusement à Notre-Seigneur, lui disant : « O mon unique Amour ! souffrez-vous que d'autres voient le mal que je me suis fait pour l'amour de vous ? N'êtes-vous pas assez puissant pour me guérir, vous qui êtes le souverain remède à tous les maux ? — Notre-Seigneur fut touché, dit-elle, de ma peine à donner connaissance de cette grâce reçue. Il me promit que le lendemain je serais guérie. Je le fus effectivement : mais ne l'ayant pu dire à ma supérieure, elle m'envoya une sœur <sup>2</sup> qui m'apporta un billet de sa part,

209

Elle grave une seconde fois le nom de Jésus sur son cœur.

1. Très probablement dans l'automne de l'année 1679.

2. La sœur choisie pour panser les plaies de la servante de Dieu fut sœur Marie-des-Escures. Voir la lettre que la Mère Greyfié lui adressait le 16 décembre 1690. Voir aussi, au Procès de 1713, la dépo-

« qui marquait que c'était elle à qui je le devais montrer.  
 « Comme j'étais guérie, je crus que je pouvais me dispenser de cette obéissance, jusqu'à ce que je pusse lui parler;  
 « ce que je fis promptement, pour lui dire que je n'avais  
 « pas accompli ce que portait son billet, parce que j'étais  
 « guérie. Elle me reprit et me traita suivant ce que Notre-  
 « Seigneur lui inspira, me faisant perdre la sainte communion, qui était pour moi la plus rude peine que je pouvais  
 « souffrir en la vie, et m'ordonna de montrer à cette sœur  
 « le mal que je m'étais fait, ce qui me causa une grande  
 « confusion. Mais rien n'était comparable à la douleur que  
 « j'avais d'avoir déplu à mon souverain Maître qui, pour  
 « me punir de ce retardement à l'obéissance, me relégua  
 « sous ses pieds sacrés environ cinq jours, où je ne faisais  
 « que pleurer ma désobéissance; m'ayant fait voir plusieurs  
 « fois que le moindre défaut de cette vertu dans une âme  
 « religieuse lui était très désagréable. Enfin, après m'en  
 « avoir fait sentir la peine, lui-même essuya mes larmes,  
 « redonnant la vie à mon âme, le dernier jour de ma  
 « retraite. Il me dit qu'en punition de ma faute, non seulement ce nom sacré, dont la gravure m'avait coûté si  
 « cher, ne paraîtrait plus, mais encore les précédentes, les-

sition de la sœur de Farges. A, p. 142, et B, p. 172, donnaient, dans une note entre guillemets, comme s'ils eussent fait partie de la déposition de la sœur de Farges, les détails suivants : « Les plaies profondes et invétérées n'existaient plus. On voyait seulement de grandes croûtes desséchées, marquant la forme du Saint Nom de Jésus, écrit en gros caractères tels que sont ceux qu'on peint avec des moules dans de gros livres. » De fait, sœur de Farges déposa seulement que la sœur des Escures « trouva qu'effectivement la plaie de ladite Sœur Alacoque était guérie, n'y étant resté qu'une croûte sèche, quoique la plaie fût fort récente ». Les détails reproduits par A et B viennent de Languet qui a écrit, édit. de 1890, p. 302 : « Elle vit ces blessures auparavant profondes et invétérées, couvertes de grandes croûtes desséchées, qui ne laissaient plus paraître que la forme très bien marquée du nom de Jésus écrit en grands caractères, tels que sont ceux qu'on peint avec des moules dans de grands livres. »

« quelles auparavant paraissaient fort bien marquées. Je « puis dire que je fis une solitude de douleur. » Après la mort de cette vénérable Sœur, quelques-unes, surtout celle qui lui avait porté le billet, voulurent le voir. Il ne paraissait sur son cœur la moindre apparence de caractères. En cela, nous avons un exemple que Dieu ne laisse rien d'impuni, même en ses plus fidèles servantes.

Une autre fois, étant alitée à l'infirmerie, sa supérieure l'en fit sortir pour la mettre à son rang de solitude et lui dit : « Allez, ma Sœur, je vous remets aux soins de Notre-« Seigneur Jésus-Christ. Qu'il vous dirige, gouverne et « guérisse selon sa volonté ! » Bien qu'elle en fût surprise à l'abord, parce qu'elle tremblait la fièvre, elle ne laissa de sortir au même instant, toute joyeuse d'avoir occasion d'obéir et de se voir abandonnée aux soins de son bon Maître, dans l'occasion de souffrir pour son amour : lui étant indifférent de quelle manière il permît qu'elle passât ce temps précieux, soit dans la jouissance ou la souffrance. Pourvu qu'elle l'aimât, elle était contente. Elle ne fut pas sitôt renfermée dans sa petite cellule avec lui qu'il se présenta à elle qu'il trouva couchée par terre, transie de froid et de douleur. Il la fit relever, dit-elle, avec mille caresses, lui disant : « Te voilà toute à moi et à mes soins, c'est « pourquoi je te veux rendre en parfaite santé à celle qui « t'a remise entre mes mains. » En effet, il la lui donna si entière qu'il ne semblait point qu'elle eût été malade, dont on fut très surpris, surtout sa supérieure, qui savait ce qui s'était passé entre elles, qui a avoué depuis que jamais elle n'avait fait de solitude avec tant de joie et de délices, se croyant dans le ciel, par les continuelles faveurs, caresses et familiers entretiens qu'elle avait avec Jésus-Christ, la très Sainte Vierge et notre saint Fondateur, dont nous ignorons le détail ; seulement dirons-nous que son aimable Directeur, pour la consoler de la [peine] qu'il lui avait fait ressentir, en effaçant son nom adorable sur son cœur,

210

La Mère  
Greyfié la  
fait sortir de  
l'infirmerie  
pour la met-  
tre en re-  
traite.

comme nous l'avons dit, il voulut lui-même l'imprimer au dedans, avec le burin et le cachet enflammé de son pur amour : « mais d'une manière qui me donna, dit-elle, mille fois plus de joie et de consolation que l'autre ne m'avait causé de douleur. »

Nous ne finirions jamais si nous voulions mettre tous les traits de l'obéissance parfaite que cette disciple bien aimée du Cœur de Jésus a pratiquée toute sa vie. Nous en avons assez dit pour faire voir que c'était sa vertu favorite et qu'elle portait dignement ce nom que son divin Maître lui avait donné.

L'amour qui la rendait soumise en tout, l'a dépouillée de tout, suivant ce que dit l'Évangile. Pour être plus conforme à son Jésus, elle était pauvre dans le vivre, les habits et le coucher, soit en santé comme en maladie. Jamais on ne l'entendait se plaindre ni trouver à redire à quoi que ce fût. Tout était toujours trop bon pour elle qui ne se contentait pas d'être sans distinction, quoique très infirme, mais aurait voulu qu'on lui eût partout choisi le pire et le rebut de tout. Elle était soigneuse du travail, ne perdant pas un moment. Si on la dispensait de faire l'oraison, elle allait promptement prendre son ouvrage qu'elle portait même au parloir. Interrogée pourquoi elle le faisait, elle répondait qu'elle avait fait vœu de pauvreté ; que, par conséquent, elle devait employer tous les moments qu'elle avait, au service de la sainte religion ; qu'elle se ferait grand scrupule d'y manquer. Elle était toujours des premières au travail commun, où elle était si assidue, qu'il fallait souvent que l'obéissance l'en retirât, même lorsqu'elle était le plus pressée de ses maux. Elle était si détachée de toutes choses, qu'elle refusa une pension viagère que Messieurs ses parents lui voulaient donner. Souvent elle allait s'offrir aux sœurs de la cuisine, tant pour porter leur bois, laver la vaisselle, que pour d'autres choses. Une fois qu'elle était assistante, se trouvant plus occupée qu'à l'ordinaire,

211

Son amour  
pour la pau-  
vreté.

elles vinrent la prier de leur donner du secours. Elle avait commencé de balayer le chœur : elle quitta pour aller où la charité l'appelait, ce qui fit qu'elle oublia de retourner achever de balayer le chœur. L'office étant sonné, elle fut mortifiée sensiblement. C'était pour l'ordinaire sa récompense, Dieu permettant qu'elle fit souvent des oublis, pour lui procurer l'humiliation et mortification qui étaient les vertus chéries de son cœur.

Son amour pour la peine et la souffrance étant insatiable, elle voulait, avec sainte Thérèse, ou souffrir ou mourir. Elle disait quelquefois que de bon cœur elle vivrait jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'elle eût toujours de quoi souffrir pour Dieu; mais que vivre sans cela, lui serait un mal insupportable. Elle l'aimait, comme son Dieu et son Sauveur, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, d'un amour de complaisance de voir qu'il était le souverain Bien et la source abondante d'où tous biens dérivent, et seul suffisant à lui-même. Elle l'aimait d'un amour de bienveillance, souhaitant avec ardeur de l'aimer autant qu'il est aimable, et que toutes les créatures entrassent dans le même sentiment. Elle l'aimait d'un amour d'union à toutes ses volontés et à son divin bon plaisir, qu'elle ne désirait incliner de son côté qu'afin que, par les souffrances et les anéantissements, il la rendit plus conforme à ce qu'il avait voulu être sur la terre.

212  
Son amour  
pour Dieu.

Son amour, dans l'exercice de l'oraison, produisait divers autres mouvements en elle, comme de compassion sur les travaux du Sauveur, quand il lui en proposait la réflexion. L'inclination qu'elle avait pour ce saint exercice lui faisait passer presque tous les jours de fête devant le Saint-Sacrement, n'en sortant que pour suivre les communautés. Elle y faisait hommage, par son amour et son respect intérieur et extérieur, à la réelle présence de l'Humanité sainte de Jésus-Christ. Jour et nuit, elle aurait voulu y être, s'y tenant dans un profond anéantissement. Elle était vivement

213  
Son attrait  
pour le  
Saint-Sacrement.

touchée de l'oubli et mépris que l'on a pour ce Dieu d'amour, demeurant comme immobile en sa présence. On ne la voyait presque jamais autrement qu'à genoux et les mains jointes, ce qui nous mettait dans l'admiration, vu les douleurs continuëles qui la rendaient toute languissante. Une fois qu'elle sortait d'une longue maladie, dont elle n'était pas encore remise, elle fut trouver sa supérieure<sup>1</sup>, pour lui demander, par grande miséricorde, de lui permettre de veiller la nuit du jeudi saint devant le Saint-Sacrement, quoiqu'il n'y eût nulle apparence qu'elle le pût faire. Pour lui donner quelque consolation, elle lui permit de descendre au chœur à sept heures et demie du soir et d'y rester jusqu'après la procession de la ville<sup>2</sup>. Elle accepta ce premier offre avec beaucoup d'humilité : mais n'étant pas contente, elle la pria de lui prolonger ce temps, disant qu'elle y serait une partie pour elle et l'autre pour ses bonnes amies : c'était ainsi qu'elle nommait les âmes du purgatoire, pour l'intérêt desquelles sa supérieure lui accorda de passer cette nuit devant le très saint Sacrement, selon sa dévotion. A sept heures et demie, elle ne manqua pas de prendre sa place au chœur et y demeura dès lors, à genoux, les mains jointes, et sans aucun appui ni remuer non plus qu'une statue, jusqu'au lendemain à l'heure de prime, qu'elle se mit en chœur pour les chanter avec la communauté. Plusieurs de nos sœurs assurent avoir été témoins de cette vérité et que ce n'a pas été cette fois seule, lui ayant vu faire bien d'autres : et que même il y en avait qui restaient pour voir si elle persévérerait toute la nuit. Lorsqu'elle rendit compte de sa disposition pendant tout ce temps-là, elle dit que Notre-Seigneur lui avait fait la grâce d'entrer en participation de son agonie au jardin des Olives, et qu'elle avait

1. La Mère Greyfié.

2. En ce temps-là, le clergé de la ville conduisait processionnellement les fidèles, dans notre église, le jeudi saint, vers les dix heures du soir.

214  
Elle passe  
la nuit en-  
tière du jeu-  
di saint de-  
vant le  
Saint-Sacre-  
ment.

eu tant à souffrir, qu'à tout coup il lui semblait que son âme s'allait séparer de son corps.

L'ardeur qu'elle avait pour la sainte communion la consummait : elle ne respirait que pour ce Dieu d'amour qu'elle aurait voulu recevoir tous les jours, si elle eût pu le faire sans contrevenir à sa règle. Les nuits qui précédaient ces jours heureux se passaient toutes en colloques amoureux avec son Bien-Aimé, disant souvent : « Mon âme a une si grande faim de vous, ô mon Dieu ! que mon cœur vous désire à chaque moment qu'il respire. »

215  
Son ar-  
deur pour la  
sainte com-  
munion.

Elle disait qu'elle se sentait toujours avec deux grandes faims : l'une était de la sainte communion, où elle recevait le Dieu de son cœur et le Cœur de son Dieu ; et l'autre de la souffrance, mépris et anéantissement. Le bon usage qu'elle faisait de cette seconde viande, la disposait à goûter la première avec la suavité qu'elle y trouvait. C'était ordinairement dans la sainte communion que Notre-Seigneur lui faisait plus de grâces. Nous lui allons laisser faire le récit de quelques-unes qu'elle a reçues en divers temps :

« Mon Souverain me demanda une fois après la sainte communion : — Ma fille, me dit-il, lequel aimerais-tu mieux : me recevoir indignement et qu'après je te donne mon Paradis, ou bien te priver de me recevoir pour me voir plus glorifié et après cette privation, l'enfer fût prêt à t'abîmer ? — Mais l'amour eut à l'instant fait le choix et la réponse, lui disant de toute l'ardeur de mon cœur : — O mon Seigneur ! ouvrez cet abîme et vous verrez que le désir de votre gloire m'y aura bientôt précipitée. — Tant je sentais de peine que ce pain de vie fût mangé indignement, depuis surtout qu'il me fit voir le mauvais traitement qu'il recevait dans une âme, où je le vis comme lié et foulé aux pieds, me disant d'une voix triste : — Regarde comme les pécheurs me traitent et me méprisent !

« Un jour de carnaval, après la sainte communion, mon divin Époux se présenta à moi sous la figure d'un *Ecce Homo*, chargé de sa Croix, tout couvert de plaies et de meurtrissures : son sang adorable dé coulait de toutes parts, me disant d'une voix triste et douloureuse : — N'y aura-t-il personne qui ait pitié de moi, qui veuille compatir et prendre part à ma douleur dans le pitoyable état où les pécheurs me mettent, surtout à présent ? — Me prosternant à ses pieds sacrés, avec larmes et gémissements, je me présentai à lui. Aussitôt, je me trouvai chargée d'une lourde croix, toute hérissée de pointes de clous. Me sentant accablée sous ce poids, je commençai à mieux comprendre la malice du péché, lequel je détectai si fort dans mon cœur, que j'aurais voulu mille fois me précipiter dans l'enfer, plutôt que d'en commettre un volontairement. Il me fit voir que ce n'était pas assez de porter cette croix, mais qu'il fallait m'y attacher avec lui, afin de lui tenir fidèle compagnie, en participant à ses douleurs, mépris, opprobres et autres indignités. Je m'abandonnai à tout ce qu'il voudrait faire de moi et en moi, m'y laissant attacher à son gré : ce qu'il fit par une violente maladie qui me fit ressentir les pointes aiguës de cette croix hérissée. Cet état de souffrance me durait ordinairement tout le temps de carnaval. »

Il est vrai que l'on la voyait parfois réduite à l'extrémité, dans ce temps-là, sans trouver aucun soulagement à ses maux. Et, d'abord le mercredi des Cendres, elle avait la force et la vigueur pour jeûner tout le carême. Quand son Bien-Aimé la voulait gratifier de quelque nouvelle croix, il l'y disposait par une abondance de caresses et délices spirituelles si excessives, qu'il lui aurait été impossible de les soutenir si elles avaient duré. Alors elle s'écriait : — « O mon amour ! je vous sacrifie tous ces plaisirs ; gardez-les pour ces âmes saintes qui vous glorifieront mieux que moi. Je ne veux que vous seul, nu sur la Croix, où je veux vous aimer pour l'amour de vous-même. »

« Une fois, pressée d'une ardeur extraordinaire de le  
 « recevoir dans le Saint-Sacrement, il se présenta à moi  
 « comme je portais des balayures et me dit : — Ma fille,  
 « j'ai vu tes gémisséments ; et les désirs de ton cœur me  
 « sont si agréables, que si je n'avais pas institué mon divin  
 « sacrement d'amour, je l'instituerais pour l'amour de toi,  
 « afin d'avoir le plaisir de loger dans ton âme et prendre  
 « mon repos d'amour dans ton cœur. — Ces paroles me  
 « pénétrèrent si vivement, que par un transport d'amour  
 « je m'écriai : — O amour ! ô amour ! ô excès de l'amour  
 « d'un Dieu envers une si misérable créature !

217  
 Notre-Seigneur lui déclara qu'il aurait institué pour elle son sacrement d'amour.

Dans une autre occasion, elle reçut une grâce particulière qu'elle exprime ainsi : « M'étant retirée dans un endroit  
 « proche du Saint-Sacrement<sup>1</sup>, où faisant mon ouvrage à  
 « genoux, je me sentis d'abord toute recueillie intérieure-  
 « ment et extérieurement, le Cœur adorable de mon Jésus  
 « me fut représenté plus brillant que le soleil. Il était au  
 « milieu des flammes de son pur amour, environné de  
 « Séraphins qui chantaient d'un concert admirable :

218  
 Association avec les Séraphins.

« L'amour triomphe, l'amour jouit,  
 « L'amour du saint Cœur réjouit. »

« Ces esprits bienheureux m'invitèrent de m'unir à eux pour  
 « louer cet aimable Cœur. Je n'osai le faire ; mais ils me  
 « dirent qu'ils étaient venus pour s'associer avec moi, afin  
 « de lui rendre un continuel hommage d'amour, d'adoration  
 « et de louange, et qu'ils tiendraient ma place devant le  
 « Saint-Sacrement, afin que je pusse l'aimer continuelle-  
 « ment par leur entremise ; et que, d'autre part, ils parti-  
 « ciperaient à mon amour souffrant, comme je jouirais en  
 « leurs personnes. Ils écrivirent en même temps cette asso-

1. C'était la petite cour, proche du chœur, maintenant désignée sous le nom de : *Cour des Séraphins*, ou *Cour du Saint-Sacrement*.

« ciation en lettres d'or, dans ce sacré Cœur, du caractère  
 « ineffaçable de l'amour. Cette grâce dura environ deux ou  
 « trois heures et j'en ai ressenti les effets toute ma vie,  
 « tant par le secours que j'en ai reçu que par les suavités  
 « qu'elle m'avait fait ressentir et qu'elle produit toujours.  
 « Je restai tout abîmée de confusion, je ne les nommais  
 « plus, en priant, que mes divins associés. »

219

Notre-Sei-  
 gneur lui  
 présente  
 une couron-  
 ne d'épines.

Elle ajoute qu'une autre fois : « allant à la sainte com-  
 « munion, la sainte hostie me parut si resplendissante  
 « qu'elle me paraissait comme un soleil, dont je ne pou-  
 « vais soutenir l'éclat. Notre-Seigneur, au milieu, tenant  
 « une couronne d'épines. Il la mit sur ma tête en me  
 « disant : — Reçois, ma fille, cette couronne, en signe de  
 « celle qui te sera bientôt donnée par conformité avec  
 « moi. » Elle ne comprit pas dans le moment ce que cela  
 signifiait ; mais les effets qui suivirent de près lui en furent  
 un véritable éclaircissement, par deux terribles coups  
 qu'elle reçut à la tête : l'un en portant deux cruches d'eau,  
 qu'elle tomba sur les degrés qu'elle montait, donnant de  
 la tête contre la pierre de taille. Le second fut une grosse  
 perche qui lui tomba sur la même partie, et le troisième,  
 d'un furieux coup qu'elle prit contre un travon<sup>1</sup>. Depuis  
 ce temps, il lui semblait effectivement que sa tête fût  
 entourée d'épines, par les violentes douleurs qu'elle y res-  
 sentait, qui n'ont fini qu'avec sa vie. Elle s'estimait plus  
 redevable à son divin Époux de cette couronne que s'il lui  
 avait fait présent de tous les diadèmes des plus grands  
 monarques de la terre, parce qu'il la mettait souvent dans

1. On voit que les Contemporaines qui n'annoncent d'abord que deux coups, finissent par en détailler trois. Le ms. 4, *Petit recueil*, dit : « L'un que portant deux cruches d'eau, elle tomba des escaliers  
 « qu'elle montait, donnant la tête contre l'escalier, y étant abou-  
 « chée ; l'autre, une grosse perche lui tomba sur la même partie.  
 « Nous pouvons ajouter un troisième d'un furieux coup qu'elle prit  
 « contre un travon. » Dans sa *Vie par elle-même*, la Servante de Dieu  
 ne mentionne que deux coups.

l'heureuse nécessité de veiller et s'entretenir avec l'unique objet de son amour. Elle ne pouvait appuyer la tête sur le chevet, à l'imitation de son divin Maître qui n'a pu appuyer la sienne adorable sur la croix. C'était sa joie et ses délices de se voir quelque conformité avec lui. Il voulait que, par ses douleurs, elle demandât à Dieu son Père la conversion des pécheurs, surtout dans le temps de carnaval.

Notre-Seigneur voulait qu'elle attendit tout son secours de lui seul; et, s'il arrivait qu'elle se procurât quelque consolation, il permettait qu'elle n'y expérimentât que désolation et nouveaux tourments; ce qu'elle a toujours regardé comme une des plus grandes grâces qu'il lui ait faites, et le précieux trésor de la Croix, nonobstant le mauvais usage qu'elle disait en faire, qui la rendait indigne d'un si grand bien, pour lequel elle s'écriait à son divin bienfaiteur : « Que vous rendrai-je, pour tous les biens que  
 « vous me faites? O mon Dieu! que vos bontés sont  
 « excessives à mon égard, de manger, à la table des  
 « saints, des mêmes viandes dont vous les sustentez! »

« Ah! savez-vous bien que sans le Saint-Sacrement et  
 « la Croix, je ne pourrais pas vivre et supporter la longueur  
 « de mon exil dans cette vallée de larmes, où je ne sou-  
 « haite point la diminution de mes souffrances. Plus mon  
 « corps en est accablé, plus mon esprit ressent de véri-  
 « table joie et de liberté pour s'occuper et unir avec mon  
 « Jésus souffrant, ne désirant rien davantage que de me  
 « rendre une parfaite copie de Jésus crucifié. C'est ce qui  
 « me réjouit quand sa souveraine bonté emploie multitude  
 « d'ouvriers pour travailler selon son gré à l'accomplisse-  
 « ment de son ouvrage. Il me disait quelquefois : — Je  
 « te fais bien de l'honneur, ma chère fille, de me servir  
 « d'instruments si nobles pour te crucifier. Mon Père m'a  
 « livré entre les mains cruelles des bourreaux pour me  
 « crucifier, et moi, je me sers pour cet effet à ton égard  
 « des personnes qui me sont consacrées, au pouvoir des-

220

Jésus -  
 Christ son  
 seul conso-  
 lateur et la  
 Croix son  
 plus pré-  
 cieux tré-  
 sor.

221

Sans le  
 Saint-Sacre-  
 ment et la  
 Croix elle ne  
 pourrait pas  
 vivre.

« quelles je t'ai livrée. Je veux que tu m'offres pour leur salut tout ce que tu souffriras. »

222

Son langage était dans la Croix et l'humiliation.

La croix était son partage et, quoi que l'on fit, et quelle mesure que l'on prit, Dieu permettait toujours que, dans les occasions où l'on croyait de lui procurer de la consolation, il lui tournait toujours en humiliation. Elle en était si bien persuadée que, lorsque le contraire arrivait, elle en était toute surprise ; et, pour entrer dans les desseins de Dieu sur elle, elle disait qu'il fallait qu'elle fût de concert avec lui pour affliger son corps. C'est ce qui la portait, dans ses solitudes, d'y exercer toutes les rigueurs imaginables ; entre autres, une fois, qu'elle se fit un lit de têtes de pots cassés, où elle prenait son repos. Quoique toute sa nature en frémit, elle n'écoula jamais ses plaintes. Elle aurait voulu toujours chercher de nouvelles inventions de se crucifier et martyriser par des disciplines et ceintures de fer très piquantes, et plusieurs autres qu'on ne lui voulait permettre. Son souverain Maître lui défendit une fois de passer outre, parce qu'il la voulait rendre en santé à sa supérieure, lui disant qu'il agréait plus les sacrifices qu'elle lui ferait de ses désirs, que si elle les exécutait, puisque étant esprit il voulait des sacrifices d'esprit. Elle se soumit à sa volonté. Il lui donna ensuite les enseignements suivants : Premièrement qu'il voulait qu'elle fût dans un continuel acte de sacrifice ; que pour cela, il augmenterait ses répugnances et sensibilités, en sorte qu'elle ne ferait rien qu'avec peine et violence pour lui donner matière de victoire, même dans les choses les plus minces et les plus indifférentes ; Secondement qu'elle ne goûterait plus désormais aucune douceur que dans les amertumes du Calvaire ; et qu'il lui ferait trouver un martyr de souffrance dans tout ce qui fait la joie, le plaisir et la félicité temporelle des autres ; ce qu'elle a expérimenté depuis, de point en point. Tout ce qu'elle faisait lui tournait à humiliation et mortification. Elle avait d'abord recours à son abjection et, bien loin de s'affliger, elle sentait croître

l'amour qu'elle avait pour la croix et la souffrance. Son ardeur pour ce pain délicieux augmentait tous les jours. On la voyait dans une ardeur de séraphin ne respirer que pour son Sauveur crucifié. Elle ne voulait ni ne pouvait parler d'autre chose que de croix, que de mort et de sacrifice. Le désir qu'elle avait d'être humiliée et méprisée lui inspirait une affection singulière pour ceux qui lui en procuraient. Voici comment elle parle sur ce sujet dans une lettre qu'elle écrivait à son directeur :

« Il me semble, mon R. Père, que je ne serai jamais en  
 « repos que je ne me voie dans des abîmes d'humiliations et  
 « de souffrances, inconnue à tout le monde et ensevelie dans  
 « un éternel oubli; ou si l'on se souvient de moi, que ce  
 « ne soit que pour me mépriser davantage et me donner  
 « de nouvelles occasions de m'humilier. En vérité, si l'on  
 « savait le désir que j'ai d'être méprisée, je ne doute pas  
 « que la charité ne portât tout le monde de me satisfaire  
 « en ce point <sup>1</sup>. »

Une fois, Notre-Seigneur lui ayant fait voir les châti-  
 ments qu'il voulait exercer sur quelques âmes; à l'instant  
 elle se jeta à ses pieds adorables, lui disant : « O mon Sau-  
 « veur! décharge plutôt sur moi toute votre colère et  
 « m'effacez du livre de vie, que de perdre ces âmes qui  
 « vous ont coûté si cher. » Notre-Seigneur lui dit : — En  
 « veux-tu répondre? — Oui, mon Dieu! dit-elle, mais  
 « je ne vous paierai toujours que de vos propres biens. »

Cette disciple bien-aimée du divin Cœur de Jésus, en  
 avait un très doux et plein de compassion sur les infirmi-  
 tés du prochain, qui aurait voulu tout faire pour son sou-  
 lagement et sa consolation. L'amour qu'elle avait pour son  
 Dieu la pénétrait d'une si vive douleur, quand elle avait  
 en vue ses fautes, qu'il n'était rien qu'elle n'eût voulu  
 souffrir pour son salut et pour satisfaire à la divine justice

223

Offrande  
 héroïque à  
 la divine jus-  
 tice.

1. Voir au 2<sup>e</sup> vol. Lettre CXLI.

de laquelle, souvent, elle sentait de vives appréhensions, et de même de la sainteté de Dieu. Ces sentiments allaient quelquefois jusqu'à la terreur et la faisaient trembler de tout son corps. Voici ce qu'elle en dit sur ce sujet :

« Les grâces de mon Dieu me tiennent dans des confusions et vues de moi-même si effroyables et qui me font tant d'horreur, que je ne puis comprendre comment on peut me souffrir, ayant moi-même de la peine à me supporter. Et, il me semble quelquefois que la sainteté de Dieu me va exterminer comme une criminelle de dessus la face de la terre. Cette disposition, quoique fréquente, n'est pas de durée ; mais une qui serait encore plus capable de m'affliger, si je ne regardais la volonté de mon Dieu ; ce serait quand je vois qu'il est offensé à mon occasion, ce qui me fait souffrir une espèce de martyre. »

Après que Dieu l'avait tenue un peu de temps dans ce purgatoire, il se montrait à elle de nouveau, avec des délices et des consolations inexplicables ; ce qui produisait en elle un amour dévorant, dont à peine pouvait-elle soutenir les vives ardeurs. Il fallait modérer celle qui la brûlait de souffrir. Le désir qu'elle en avait était un feu qui s'allume à mesure qu'on y jette du bois. Plus elle souffrait, plus elle était transportée d'amour pour les souffrances et ces transports allaient quelquefois jusqu'à vouloir souffrir les peines de l'enfer.

224

Sentiments  
d'amour  
pur.

« Je ne sais, disait-elle <sup>1</sup>, si je me trompe. mais il me semble que je voudrais aimer mon amour crucifié d'un

1. Ce fragment fait partie de la lettre CXLI dont les *Contemporaines* citaient le début un peu plus haut. On avait d'abord cru qu'elle était adressée au P. Rolin, les *Contemporaines* disant : « Dans une lettre qu'elle adressait à son directeur », tandis que, pour les deux citations qui vont suivre, elles emploient la formule : « A un Père de la Compagnie de Jésus », puis : « au même Père ». Or, ces deux derniers morceaux se retrouvant dans les *Inédites* d'Avignon, le premier dans la 5<sup>e</sup> (CXXXV) et le second dans la 6<sup>e</sup> (CXXXVI), le « Père de la Compagnie de Jésus » dont il s'agit est donc bien le

« amour aussi ardent que celui des Séraphins ; mais je ne  
 « serais pas fâchée que ce fût dans l'enfer que je l'aimasse  
 « de la sorte. Je suis affligée jusqu'à l'excès lorsque je  
 « pense qu'il y aura un lieu dans le monde où, pendant  
 « toute l'éternité, un nombre infini d'âmes rachetées par le  
 « sang de Jésus-Christ, n'aimeront nullement cet aimable  
 « Rédempteur. Cette pensée, dis-je, me donne une terrible  
 « peine. Je voudrais, mon aimable Sauveur ! souffrir tous  
 « ces tourments pourvu que je pusse vous y aimer autant  
 « que l'auraient pu faire dans le ciel tous les malheureux  
 « qui souffriront toujours et ne vous aimeront jamais. »  
 — « Eh quoi ! disait-elle, est-il raisonnable qu'il y ait un  
 « lieu dans le monde où Jésus-Christ ne soit pas aimé ? »

Elle a été dans des épreuves si fortes, qu'il a fallu des miracles pour la soutenir et rien n'a été capable de la faire changer de sentiments. Voici comment elle s'en explique à un Père de la Compagnie de Jésus <sup>1</sup> :

P. Croiset. Mais alors, puisque les *Contemporaines*, en citant les fragments de la lettre CXXI, les donnaient comme écrits « à son directeur » on pourrait conclure de cette manière différente de parler qu'elles voulaient désigner deux Pères différents, à savoir : le P. Rollin par les mots : « à son directeur », et le P. Croiset par ces autres : « à un Père de la Compagnie de Jésus. »

D'autre part, si l'on se reporte à l'*Abrégé* du P. Croiset dans lequel furent publiés pour la première fois, en 1691, ces divers morceaux et auquel les *Contemporaines* elles-mêmes les ont empruntés, on voit que ledit P. Croiset, après avoir cité (p. 29) une des lettres de Marguerite-Marie « à un Père de la Compagnie de Jésus en qui elle avait quelque confiance », dit simplement un peu plus loin (p. 32), avant de citer celle-ci : « et dans une autre lettre », d'où il semble bien résulter qu'il s'agit du même Père en qui la servante de Dieu « avait quelque confiance ». Or, la première lettre citée sous cette rubrique se retrouve tout entière dans la 3<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon (CXXXV), qui avaient, à n'en pas douter, le P. Croiset pour destinataire. Il est donc à croire que celle-ci (CXXI), qui comprend deux fragments d'une même lettre ou de deux lettres, fut également adressée au P. Croiset. Cependant comme elle ne se retrouve pas dans les *Inédites* d'Avignon, nous n'affirmerons rien, nous contentant d'avoir exposé les raisons dans un sens et dans l'autre.

1. Le P. Croiset. Ce fragment se trouve dans la 3<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon. Cf. t. II, Lettre CXXXV.

« Mon R. Père, rien n'est capable de me plaire en ce  
 « monde que la Croix de mon divin Maître, mais une croix  
 « toute semblable à la sienne, c'est-à-dire pesante, ignomi-  
 « nieuse, sans douceur, sans consolation, sans soulage-  
 « ment. Que les autres soient assez heureux pour monter  
 « avec mon divin Maître sur le Thabor; pour moi, je me  
 « contenterai de ne savoir point d'autre chemin que celui  
 « du Calvaire, jusqu'au dernier soupir de ma vie, parmi les  
 « fouets, les clous, les épines et la croix, sans autre conso-  
 « lation ni plaisir que celui de n'en avoir point en cette vie.  
 « Quel bonheur de pouvoir toujours souffrir en silence et  
 « mourir enfin sur la croix, accablée de toutes sortes de  
 « misères au corps et en l'esprit, parmi l'oubli et le mépris !  
 « Car l'un ne me saurait plaire sans l'autre. Remerciez donc  
 « pour moi, mon R. Père, notre souverain Maître de ce  
 « qu'il m'honore si amoureusement et libéralement de sa  
 « précieuse Croix, ne me laissant pas un moment sans souf-  
 « frir. Priez cet aimable Sauveur de ne se point rebuter  
 « du mauvais usage que j'ai fait jusqu'à présent d'une si  
 « grande grâce. Ne nous laissons donc point de souffrir en  
 « silence. La croix est bonne en tous temps et en tous lieux  
 « pour nous unir à Jésus-Christ souffrant et mourant. Mais  
 « je vois bien que je me satisfais trop en parlant des souf-  
 « frances et je ne saurais faire autrement; car l'ardente soif  
 « que j'en ai, m'est un tourment que je ne saurais expri-  
 « mer. Et cependant, je connais bien que je ne sais ni souf-  
 « frir ni aimer; ce qui me fait voir que tout ce que j'en dis  
 « n'est qu'un effet de mon amour-propre et d'un orgueil  
 « secret qui vit en moi. Ah ! que je crains que tous ces  
 « désirs de souffrir ne soient que des artifices du démon,  
 « pour m'amuser par des sentiments vains et stériles. Man-  
 « dez-moi sincèrement ce qu'il vous en semble. »

Lorsque l'estime et la vénération singulières qu'on eût  
 pour sa sainteté, dans la suite, l'empêchèrent de trouver de  
 nouvelles occasions de souffrir, Dieu lui-même exerça sa

patience par des croix intérieures qui la réduisaient quelquefois à l'extrémité. Écrivant au même Père<sup>1</sup> dont nous venons de parler, elle lui dit :

« Notre souverain Maître a bien voulu me faire trouver  
 « beaucoup de consolation dans la lettre que vous avez eu  
 « la bonté de m'écrire ; mais ce n'a été qu'après m'en avoir  
 « interdit assez longtemps la lecture, à cause de certains  
 « mouvements empressés qui m'étaient venus d'y chercher  
 « cette consolation, dans l'état souffrant où il m'a mise dans  
 « ce temps de carnaval, où tant de pécheurs l'offensent et  
 « l'abandonnent. Car il me semble que c'est tellement un  
 « temps de douleurs et d'amertumes pour moi, que je ne  
 « puis voir ni goûter que mon Jésus souffrant, en compatis-  
 « sant aux douleurs de son sacré Cœur, dont je suis si  
 « vivement pénétrée que tout sert à la divine justice d'in-  
 « truments propres à me tourmenter ; en telle sorte que je  
 « ne puis faire autre chose que de me sacrifier comme une  
 « victime d'immolation à sa justice. Il me semble que je  
 « souffre d'une manière si étrange, que je vous avoue que  
 « si sa miséricorde infinie ne me fortifiait, à mesure que sa  
 « justice me fait sentir le poids de sa rigueur, il me serait  
 « impossible de les soutenir un moment. Cependant tout  
 « cela se passe dans une paix inaltérable. Je ne croyais pas  
 « pouvoir vous écrire, car je ne voudrais dire autre chose,  
 « dans l'état où je suis, que ces paroles de mon aimable  
 « Sauveur : *Mon âme est triste jusqu'à la mort*, ou bien ces  
 « autres : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous*  
 « *abandonnée ?* »

Le démon ne pouvant la perdre, n'a rien oublié pour la faire souffrir. Mais ce n'était pas le moyen de l'effrayer, puisqu'elle ne trouvait de plaisir que dans les souffrances. Un jour qu'elle était auprès du feu, pendant la récréation, on lui vit ôter l'escabeau sur lequel elle était assise, pour la

225

Le démon  
la tourmen-  
te.

1. Le P. Croiset. 6<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon, cf. t. II, Lettre CXXXVI.

faire tomber, ce qu'il réitéra trois fois de suite. Plusieurs sœurs qui virent que sa chaise se retirait toute seule, ne savaient qu'en juger, ne voyant personne autour d'elle qui pût le faire ; ce qui donna lieu de croire que c'était son ennemi toujours enragé contre elle. Il lui fit bien d'autres persécutions plus rudes et plus violentes, qui n'ont servi qu'à lui fournir les occasions de remporter sur lui de plus grandes victoires.

226

Dieu seul  
lui suffit.

On a déjà remarqué que lorsque son Bien-Aimé voulait lui imposer quelques croix nouvelles, il l'y disposait par une surabondance de caresses et de consolations si grandes qu'elles l'obligeaient de s'écrier : « Je vous sacrifie tous ces  
« plaisirs, ô le Dieu de mon cœur ! Vous me suffisez seul,  
« Otez-moi tout le reste, afin que je vous aime sans inté-  
« rêt ni mélange de plaisir. Je confesse que je suis trop  
« indigne de vos miséricordes et que jamais créature ne vous  
« a tant résisté que moi, tant par mes infidélités que par la  
« crainte d'être trompée.

227

Rigueur  
divine pour  
la purifier  
de ses fau-  
tes.

« Cent fois, je me suis étonnée comme il ne m'anéantis-  
« sait pas, après tant de fautes. Quelque grandes qu'elles  
« fussent, il ne me privait pas de son aimable présence,  
« mais me la rendait si terrible lorsque je lui ai déplu en  
« quelque chose, qu'il n'y a point de tourment qui ne fût  
« plus doux et auquel je ne me sacrifiasse plutôt mille fois  
« que de supporter cette divine présence et paraître devant  
« la sainteté de Dieu, ayant l'âme souillée de quelques  
« péchés. J'aurais voulu me cacher en ce temps-là, si  
« j'avais pu ; mais tous mes efforts étaient inutiles, trou-  
« vant partout ce que je fuyais, avec des tourments si  
« effroyables qu'il me semblait être en purgatoire. Tout  
« souffrait en moi sans nulle consolation ; ce qui me faisait  
« dire dans ma plus amère amertume : — Ah ! qu'il  
« est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu  
« vivant ! — Voilà la manière dont il purifiait mes fautes,  
« lorsque je n'étais pas assez prompte et fidèle à m'en punir

« moi-même, mais toujours dans une paix inaltérable. Il  
 « me semblait que rien ne la pouvait troubler, quoique la  
 « partie inférieure fût souvent agitée, soit par mes passions  
 « ou par mon ennemi qui faisait tous ses efforts pour cela ;  
 « n'y ayant rien où il soit plus puissant et où il gagne davan-  
 « tage qu'avec une âme qui est dans le trouble et l'inquié-  
 « tude. Il en fait son jouet et la rend incapable d'aucun  
 « bien.

« Le Souverain de mon âme, qui se plaît souvent à faire  
 « éclater les trésors des miséricordes sur les sujets les plus  
 « faibles et les plus indignes, m'ayant honorée de sa visite,  
 « me dit une fois, ce me semble, qu'il venait m'apprendre  
 « combien j'avais à souffrir le reste de ma vie pour l'exécu-  
 « tion de ses desseins. Prosternée profondément en sa pré-  
 « sence, je ne pouvais me persuader que Dieu daignât  
 « jamais me rendre capable de souffrir quelque chose pour  
 « son amour. Cependant le désir de souffrir s'augmentait  
 « en moi de telle sorte que j'aurais voulu voir tous les ins-  
 « truments de supplice employés pour me martyriser.  
 « Alors, il me découvrit assez clairement tout ce qui devait  
 « m'arriver d'humiliant et d'affligeant jusqu'à la mort. Ce  
 « qui me consola davantage, fut qu'il me découvrit cela  
 « avec des impressions si fortes, que toutes ces souffrances  
 « qui n'étaient que dans l'imagination, s'imprimèrent en  
 « moi d'une manière aussi sensible que si je les eusse effec-  
 « tivement souffertes ; sur quoi il me dit que je ne devais  
 « rien craindre, parce qu'il voulait me faire une nouvelle  
 « grâce encore plus grande, à savoir que je ne le perdrais  
 « jamais de vue, l'ayant toujours intimement présent.  
 « faveur que je regarde comme le comble de toutes celles  
 « qu'il m'a faites jusqu'ici ; puisque, depuis ce jour, j'ai eu  
 « sans cesse ce divin Sauveur intimement présent. Il m'ins-  
 « truit, il me soutient, il m'avertit de mes fautes. Il ne  
 « laisse pas de croître en moi par sa grâce et le désir ardent  
 « de l'aimer et de souffrir pour son amour. Cette divine

228

Notre-Sei-  
 gneur lui  
 montre ce  
 qu'elle aura  
 à souffrir et  
 la gratifie de  
 sa présence  
 intime.

« présence imprime en moi tant de respect qu'elle me tient  
« comme anéantie <sup>1</sup>. »

229  
Elle regrette la conduite de la Mère Greyfié, parce qu'elle lui était libérale de contradictions et d'humiliations.

Le désir sincère que notre amante de la Croix avait d'être mortifiée et humiliée lui fit ressentir l'éloignement de la très honorée Mère Péronne-Rosalie Greyfié, qui avait été sa supérieure l'espace de six ans <sup>2</sup>, et qui, étant persuadée de ce que Dieu demandait d'elle, lui faisait la grâce de ne laisser aucune occasion sans exercer sa vertu, comme elle le souhaitait. Mais celle qui lui succéda tenant une conduite plus douce, elle lui écrivit en ces termes <sup>3</sup> :

« Ma très honorée et chère Mère, comment se peut-il  
« faire qu'avec tant de défauts et de misères, mon âme soit  
« toujours si affamée d'humiliations et de souffrances ? Mais  
« quand je pense que vous lui faisiez du moins la faveur  
« de la nourrir quelquefois de ce pain délicieux, quoique  
« amer à la nature, et que maintenant je sois privée de  
« ce bonheur, à cause sans doute du mauvais usage que  
« j'en ai fait, je suis accablée de douleur, et j'ose bien vous  
« assurer que rien ne m'a si fort attachée à vous que cette  
« conduite à laquelle je ne saurais penser qu'avec des sen-  
« timents d'une tendre reconnaissance pour vous, ma chère  
« Mère, qui ne pouviez me donner des marques plus  
« agréables d'une parfaite amitié, qu'en humiliant et mor-  
« tifiant une personne aussi imparfaite que je le suis,  
« quoique vous ne l'ayez pas fait eu égard aux sujets que je  
« vous en donnais. Cependant, ce peu me consolait et  
« m'adouçissait les amertumes de la vie, qui m'est insup-  
« portable sans les souffrances, tandis que je vois mon divin

1. Lettre CXXXIV, 4<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon.

2. Le samedi, 13 mai 1684, la Mère Greyfié termina ses six années de supériorité au monastère de Paray où elle fut remplacée, dès le jeudi 18 mai, par la Mère Marie-Christine Melin, professe dudit monastère depuis déjà trente-quatre ans.

3. C'est-à-dire à la Mère Greyfié, qui avait quitté Paray, pour aller gouverner le monastère de Semur-en-Auxois où elle venait d'être élue supérieure.

« Maître sur la Croix. O ma chère Mère ! qu'il est dur de  
 « vivre sans aimer Dieu ! Et comment aimer un Dieu cru-  
 « cifié sans vivre et mourir sur la croix ? Il me semble que  
 « je vivais en assurance sous votre conduite, parce que vous  
 « aviez la charité de contrarier quelquefois mes inclinations.  
 « Hélas ! je me suis rendue indigne de ces faveurs. Cepen-  
 « dant l'amour des humiliations s'augmente et je ne sais si  
 « c'est parce que je ne souffre plus rien. Je ne saurais me  
 « résoudre à demander les années de vie que vous m'aviez  
 « conseillé de demander, si ce n'est à condition qu'elles  
 « soient tout employées à honorer le sacré Cœur de  
 « Jésus dans l'humiliation, le silence et la patience, sans  
 « plus l'offenser, demeurant jour et nuit s'il m'était possible  
 « devant le Saint-Sacrement. »

C'était par ce principe qu'elle a toujours passionnément  
 souhaité de mener une vie cachée et d'être dans l'oubli. La  
 première chose qu'elle fit, entrant en religion, fut de s'in-  
 terdire le souvenir de tout ce qu'elle avait laissé au monde.  
 Elle regarda toujours le parloir comme un lieu de supplice,  
 quoique ses supérieures l'obligeaient quelquefois d'y aller,  
 et que sa vertu lui fit dissimuler son extrême répugnance.  
 On ne saurait croire combien cet acte d'obéissance lui coûtait.  
 Voici comment elle s'en expliquait à un de ses direc-  
 teurs<sup>1</sup> :

« Je vous avoue, mon R. Père, que mon divin Sauveur  
 « me conduit par un chemin tout opposé à mon inclina-  
 « tion. J'ai une aversion étrange à tous les emplois de la  
 « religion, pour le parloir et pour écrire des lettres. Cepen-  
 « dant il faut que je me sacrifie sans cesse à tout cela, ne  
 « m'ayant pas laissée en repos que je n'aie été engagée par  
 « un vœu exprès d'obéir aveuglément en toutes choses,  
 « sans faire paraître, autant qu'il me serait possible, mon

230

Son aver-  
 sion pour  
 les emplois,  
 pour le par-  
 loir et pour  
 écrire des  
 lettres.

1. Ce fragment se trouve dans la 6<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon, au P. Croiset, CXXXVI.

« extrême répugnance. Je ne laisse pas de ressentir encore  
 « plus de peine qu'auparavant ; mais j'embrasse cette  
 « croix avec toutes les autres dont il plaît à mon divin Sau-  
 « veur de m'honorer, vous avouant que si j'étais un seul  
 « moment sans souffrir, je croirais qu'il m'a abandonnée. »

Il est vrai que cette vertueuse Sœur a senti toute sa vie ces peines, surtout pour le parler qu'elle regardait comme son purgatoire. Elle n'y allait jamais que par nécessité ; mais elle y paraissait toujours avec tant de modestie et de recueillement qu'elle inspirait l'amour de la vertu aux personnes qui s'y sentaient le moins portées.

231

Sa réponse  
 au P.  
 Bourgui-  
 gnet sur  
 l'imperfec-  
 tion de notre  
 amour pour  
 Dieu.

Une fois, le R. P. Bourguignet y faisant une conférence en présence de la communauté, lui demanda pourquoi notre amour n'est-il pas aussi fort envers Dieu que celui de Dieu envers nous ? « Mon Père, lui dit-elle, je crois que c'est que notre amour n'est pas véritable à l'égard de Dieu, comme celui de Dieu envers nous. C'est qu'il est trop mélangé des choses de la terre. Car, tant qu'il y aura quelque chose qui occupera notre cœur, nous ne pourrons jamais aimer Notre-Seigneur véritablement comme il nous aime. »

Malgré la grande répugnance qu'elle avait pour les emplois, elle n'a pas laissé de s'y soumettre par un esprit de sacrifice, les ayant tous exercés <sup>1</sup> avec la satisfaction et édification de la communauté qui était charmée de sa vertu, se faisait un plaisir de lui voir occuper les plus importants.

232

Elle passe  
 de la charge  
 d'assistante  
 à celle de  
 maîtresse  
 des novices.

Il n'y avait que six mois qu'elle était assistante <sup>2</sup>, lorsque la maîtresse des novices étant tombée dangereusement malade, l'on jeta les yeux sur notre vertueuse Sœur pour remplir cette charge si importante <sup>3</sup>, persuadé du soin

1. Ms. 6 : « à l'exception de celui de supérieure et de portière. »

2. Depuis l'élection de la Mère Melin, en mai 1684. Et c'est au 1<sup>er</sup> janvier 1685 que Marguerite-Marie fut nommée maîtresse des novices.

3. Voici les noms des sœurs qui composèrent le noviciat, durant

qu'elle prendrait de les élever et former dans toutes les observances. Elle tâcha d'abord de s'attirer leur confiance, par ses manières douces et charitables, traitant avec elles avec beaucoup d'honnêteté, se rendant leur suppléante dans tous leur emplois lorsqu'elles étaient malades. C'était pour lors qu'elle n'oubliait rien pour leur soulagement. Elle n'exigeait rien d'elles qu'elle ne le pratiquât la première pour leur en donner l'exemple. Comme elle savait que de la bonne nourriture et direction des novices dépend la conservation et le bonheur de la Congrégation, la première chose qu'elle faisait, c'était d'examiner la capacité de chacune pour les conduire selon leurs attrait. Secondement, elle leur inspirait une grande estime pour leur vocation et la nécessité qu'elles avaient de mortifier leurs sens intérieurs et extérieurs, leur esprit, leur volonté, propre jugement et leurs humeurs et passions, pour être de vraies filles de la Visitation, « parce que la Congrégation, leur « disait-elle, est fondée sur le mont du Calvaire pour le « service de Jésus-Christ crucifié, à l'imitation duquel « toutes les sœurs doivent crucifier leurs sens, leurs imagi- « nations et inclinations, etc. » En troisième lieu, elle leur disait souvent que les âmes lâches n'étaient guère propres pour la religion, qui est une vie de combats par les vio-

233  
Ses ins-  
tructions à  
ses novices.

les deux années qu'il fut confié à la servante de Dieu. Plusieurs étaient déjà professes ; mais, selon l'usage de l'Institut, elles suivaient encore les exercices du noviciat :

1<sup>o</sup> Sœur Claude-Marguerite Billet, professe depuis le 27 juin 1677 ;

2<sup>o</sup> Sœur Françoise-Rosalie Verchère, professe depuis le 12 décembre 1683 ;

3<sup>o</sup> Sœur Péronne-Marguerite Verchère, professe depuis le 11 mai 1684 ;

4<sup>o</sup> Sœur Péronne-Rosalie-Marque de Farges, professe depuis le 16 juillet 1684 ;

5<sup>o</sup> Sœur Marie-Françoise Bocard, qui fit profession le 4 mars 1685 ;

6<sup>o</sup> Sœur Marie-Christine Bouthier, qui prit l'habit le 11 février 1685 ;

7<sup>o</sup> Sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines, qui prit l'habit le 12 mai 1686. Voir leurs biographies au 3<sup>e</sup> volume.

lences continuelles que se doivent faire celles qui l'embrassent. Quatrième : qu'il faut avoir l'esprit constant, généreux et fervent parce qu'il faut, ajoutait-elle, une fermeté d'âme pour vaincre les difficultés qui s'y rencontrent.

Sa conduite était accompagnée de force et de douceur, en sorte que sa force n'avait rien de trop rude, ni sa douceur de trop fade. Elle donnait à chacune les pratiques qu'elle savait les plus conformes à la portée de leur esprit. Ce qu'elle reprenait le plus parmi elles, étaient ces liaisons trop tendres, n'ignorant pas que ces attachements humains, quoique, pour l'ordinaire, fort innocents, étaient un grand obstacle au pur amour de Dieu. Enfin, il n'y avait que la vertu qu'elle jugeât digne de son estime. Elle était toujours disposée à les entendre lorsqu'elles avaient quelques peines, voulant qu'elles allassent à elle en confiance, en quelque temps que ce fût, leur donnant plusieurs avis pour se soutenir dans les peines intérieures. Dieu lui découvrait quelquefois leurs dispositions et les moyens d'en faire un bon usage ; ce qu'elle leur disait avec bonté et désir de leur avancement en la vertu. Elle leur disait souvent de s'élever au-dessus d'elles-mêmes et de la bagatelle, pour ne s'attacher qu'à Dieu seul, leur inspirant de l'amour pour cette vie humble et cachée, pour les disposer insensiblement à goûter la dévotion du sacré Cœur de Jésus. Elle ne respirait que le moment heureux de la voir établie.

Elle se réjouissait d'être fille de saint François de Sales, parce que, disait-elle, qu'il a prédit que notre Ordre serait pour honorer particulièrement le sacré Cœur de Jésus. Voici comme il en parle, dans ses sentiments envers ce divin Cœur, qui se trouvent dans la cinquième partie de sa *Vie* par Monseigneur du Puy, chapitre premier, p. 310<sup>1</sup> :

1. *La vie du Vénérable serviteur de Dieu, François de Sales, évêque et prince de Genève, fondateur des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie*, par Messire Henry de Maupas du Tour, évêque et

« Les religieuses de la Visitation, dit ce grand Saint, qui seront si heureuses que d'observer leurs Règles, pourront porter le nom de filles évangéliques, établies particulièrement en ce siècle, pour être les imitatrices des deux plus chères vertus du sacré Cœur du Verbe incarné : la douceur et l'humilité qui sont la base et le fondement de leur Ordre, et leur donnant ce privilège et cette grâce incomparable de porter le nom de filles du Cœur de Jésus. »

234  
Prédiction de saint François de Sales touchant les religieuses de la Visitation.

Cette prédiction a été heureusement accomplie en la personne de cette disciple bien-aimée. Ce fut un jour de saint Jean l'Évangéliste<sup>1</sup> que Jésus-Christ l'honora de la glorieuse mission de manifester son Cœur aux hommes, la destinant pour être comme le premier mobile qui devait donner commencement à l'établissement de cette dévotion.

235  
Notre-Seigneur confie à sa disciple bien-aimée la mission de manifester aux hommes son divin Cœur.

« Je me souviens, dit une de ses supérieures, que, dès les premières fois que j'eus le bonheur d'entretenir cette vertueuse Sœur, elle me parut avoir une ardeur véhémente de trouver les moyens de faire connaître, adorer et aimer ce Cœur adorable à tous les habitants de l'univers, si elle eût pu. D'autre part, la connaissance et bas sentiments qui croissaient tous les jours en elle, pour elle-même, l'éloignaient bien loin de cette entreprise ; croyant de bonne foi qu'il suffirait qu'elle s'en mêlât pour tout gâter et inspirer du rebut de cette dévotion qu'elle avait tant à cœur et pour l'établissement de laquelle elle aurait donné mille vies. »

236  
La Mère Greyllé.

Le temps que son divin Maître s'était proposé pour l'accomplissement de ses desseins étant arrivé, il prit soin

seigneur du Puy, comte de Vellay, premier aumosnier de la Reyne, etc. A Paris, chez Sébastien Hure, au Cœur Bon, et Frédéric Léonard, à l'Escu de Venise, rue Saint-Jacques. M.DC.LVIII, avec privilège du Roy, 1 vol. in-4° de 411 p.

1. C'est sans doute la même faveur que la servante de Dieu rapporte plus au long, en écrivant au R. P. Croiset, ainsi qu'on le verra dans la suite.

lui-même de disposer les cœurs selon son désir et qu'il lui avait promis. De son côté elle ne cessait de prier pour cela. Elle en parlait en toute occasion, mais avec tant d'ardeur qu'il était facile de juger du feu qui l'embrassait et consumait intérieurement. Elle commença de l'inspirer aux sœurs du noviciat, leur donnant pour défi la fidélité à faire tous leurs exercices avec cet esprit intérieur, pour les disposer à la fête de ce Cœur adorable. Voyant qu'elles prenaient goût à ce qu'elle leur disait, elle les entretenait souvent de l'amour qu'il a pour les hommes qui ne lui rendent point de retour ; dont elles étaient si charmées qu'elles se disaient les unes aux autres que leur maîtresse était comme un autre saint Jean, qui ne savait parler que le langage de l'amour. Elles y prenaient tant de plaisir qu'elles auraient bien sacrifié toute autre satisfaction, pour avoir la consolation de l'entendre parler sur ce sujet. Ce qu'elle faisait d'une manière si vive et avec tant d'onction, qu'elle pénétrait et touchait leurs cœurs d'un véritable désir d'aimer celui de leur unique Époux, qui voulut bien se servir de leur simplicité pour donner commencement à cette dévotion ; et voici comment :

237

1685. Com-  
mencement  
de la dévo-  
tion au sa-  
cré Cœur  
dans cette  
communau-  
té.

Le jour de sainte Marguerite [20 juillet 1685] qui se trouvait un vendredi et qui était sa fête, ses novices se disposaient à lui donner quelques marques de leur estime. Cette chère Sœur s'en étant aperçu, les pria de rendre à ce divin Cœur tous les honneurs qu'elles voulaient lui faire et qu'elles lui marqueraient par là l'amour qu'elles avaient pour lui : ce qu'elles firent de bon cœur et avec empressement, faisant un petit autel sur lequel elles attachèrent une petite image de papier, crayonnée avec de l'encre, où était la représentation de ce divin Cœur. C'était la chose qu'elles crurent lui faire plus de plaisir, par rapport à l'amour qu'elles savaient qu'elle avait pour ce divin objet. Elle agréa leur simplicité et les assura plusieurs fois qu'elles lui avaient causé une joie des plus parfaites. Dans ces transports où

238

Fête de  
sainte Mar-  
guerite au  
noviciat.

elle parut en ce moment, elle aurait souhaité que toute la communauté fût venue lui rendre ses devoirs ; elle l'y aurait invitée. Elle commença la première à se consacrer à ce divin Cœur. Elle voulut que les novices fissent de même, leur ordonnant d'écrire, chacune, la consécration qu'elle ferait d'elle-même, selon leur attrait, et suivant ce que Notre-Seigneur leur inspirerait. Ensuite, elle y ajouta un mot de sa main à chacune, suivant ce que le divin Cœur lui avait fait connaître selon leurs dispositions. Elle souhaita que tout ce jour fût destiné à l'honorer. Elle fit inviter pour cela plusieurs sœurs anciennes, sur la vertu et piété de qui elle comptait. Mais comme c'étaient des filles d'observance, à la première proposition qui leur en fut faite, elles la renvoyèrent bien loin, disant que ce n'était pas à leur maîtresse et encore moins à de petites novices à établir des nouveautés et des règles dans les Règles mêmes, citant ces paroles de la constitution XVIII : « que l'on ne se chargera point de prières ou offices, sous quel prétexte que ce soit ». Une d'entre elles, qui était intime amie de cette incomparable directrice<sup>1</sup>, dit à celle qui lui parlait de sa part : « Allez « dire à votre maîtresse que la bonne dévotion est la pratique de nos Règles et Constitutions, et que c'est ce qu'elle « vous doit enseigner et vous autres bien pratiquer. » Ainsi, les unes refusèrent et d'autres y vinrent plutôt par complaisance que par dévotion. La novice<sup>2</sup> qu'elle avait chargée de cette commission ne fut jamais plus surprise que de les voir toutes dans ces sentiments, ce qu'elle ne voulut pourtant pas faire connaître à sa maîtresse, à qui elle dit seulement que quelques-unes ne pouvaient pas venir. Mais elle répondit d'un ton ferme, quoique avec un air tranquille et rabaisé : « Dites mieux ; c'est qu'elles ne « le veulent pas, mais le sacré Cœur les y fera bien rendre.

1. Sœur Marie-Madeleine des Escures.

2. Cette novice était sœur Françoise-Rosalie Verchère. V. sa déposition.

« Il veut tout par amour et rien par force : ainsi il faut  
 « attendre le temps qu'il a destiné. » Ce qui arriva, l'année  
 suivante, comme nous le dirons dans la suite.

Pour cette fidèle amante du divin Cœur, elle passa tout ce jour avec les sœurs du noviciat à l'honorer, leur ayant demandé si elles ne voulaient pas bien lui donner ce plaisir, qui ne serait pas sans récompense. Ensuite, elle se mit à genoux devant ce petit autel, pour dire avec elles une amende honorable et plusieurs prières qu'elle avait composées en l'honneur de ce Cœur adorable ; ce qu'elle prononça dans une ardeur de séraphin, restant après cela quelque temps en silence et dans un si grand rabaissement qu'elle inspirait de la foi, de l'amour et de la dévotion à celles qui en avaient le moins. Elle souhaita que le reste de la journée fût employé à prier pour les âmes du purgatoire, les conduisit à notre sépulture, où elle leur fit dire quantité de prières pour leur soulagement <sup>1</sup>.

Elle finit par les bien remercier, leur disant plusieurs fois :  
 « Vous ne pouviez, mes chères sœurs, me faire un plaisir plus  
 « sensible que d'avoir rendu vos hommages à ce divin Cœur,  
 « en vous consacrant toutes à lui. Que vous êtes heureuses  
 « de ce qu'il s'est bien voulu servir de vous pour donner  
 « commencement à cette dévotion ! Il faut continuer de  
 « prier afin qu'Il règne dans tous les cœurs. Ah ! quelle

1. Notre bienheureuse sœur avait la sainte coutume de conduire souvent ses novices en ce lieu, et toutes se montraient fort ardentes à entrer dans les vues de leur maîtresse. Dans l'après-midi des jours de fêtes ou des jours de petites licences, on ne manquait pas de s'y rendre. Après les psaumes de la pénitence et autres prières pour nos sœurs défuntes, commençait une procession, où la directrice marchait toujours en tête ; les novices la suivaient les genoux nus par terre, portant chacune à leur tour une croix de bois, qui se trouvait dans un coin de la sépulture. Cette dévotion a subsisté jusqu'à la Révolution, et nos sœurs anciennes aimaient à rappeler qu'elles avaient dévotement accompli, dans le caveau, les pratiques enseignées jadis par la Bienheureuse. (*Tradition orale du Monastère de Paray.*)

« joie pour moi que le Cœur adorable de mon divin Maître  
 « soit connu, aimé et glorifié ! Oui, mes chères sœurs, c'est  
 « la plus grande consolation que je puisse avoir en ma vie,  
 « rien n'étant capable de me faire plus plaisir que de le  
 « voir régner. Aimons-le donc ! mais aimons-le sans  
 « réserve, sans exception. Donnons tout et sacrifions tout  
 « pour avoir ce bonheur ; et nous aurons tout en possédant  
 « le divin Cœur de Jésus, qui veut être toutes choses au  
 « cœur qui l'aime ; mais ce ne sera qu'en souffrant pour  
 « lui. »

C'est ce qui arriva à notre Vénérable Sœur et à toutes ses novices<sup>1</sup>. La joie, le plaisir et la consolation qu'elles avaient eus dans leur petite entreprise furent bientôt traversés. Le bruit s'en étant répandu dans la communauté, l'on se plaignit fort à la supérieure de leur conduite et encore plus de celle de leur directrice, qui leur en fit la réprimande et leur défendit d'en parler ni de mettre aucune de ces représentations<sup>2</sup> en évidence. Mais comme

239  
 Blâme jeté sur la sainte Maitresse.

1. Voir, pour plus de détails, sur cette touchante fête : *Autres documents biographiques*, 5°.

2. Il ne sera pas sans intérêt de dire ici ce que devint la première « petite image de papier crayonnée avec de l'encre » à laquelle se rattache si étroitement le naïf et pieux souvenir de la fête de sainte Marguerite, de l'année 1685. En 1738, par un acte de générosité qu'on voudra bien nous permettre d'appeler *excessif*, notre communauté de Paray s'en déponilla pour en enrichir la Visitation de Turin, qui conserve encore aujourd'hui cette chère image comme une des plus précieuses reliques de son trésor. Voici le texte d'une pièce authentique qui accompagnait la petite image et prouve bien toute la valeur qu'on reconnaissait à un tel don.

« Vive Jésus ! De notre monastère de Paray, ce 2 octobre mil sept cent trente-huit.

« Nous certifions que l'image du sacré Cœur de Jésus que j'ai eu  
 « l'honneur de vous envoyer est véritablement celle que nous mîmes  
 « le jour de sainte Marguerite, la fête de notre digne maitresse,  
 « Sœur Marguerite-Marie Alacoque, et que nous la plaçâmes sur l'autel  
 « du noviciat, ainsi qu'il est marqué, que vous l'avez vu dans la vie  
 « de cette sainte fille. Elle l'a gardée cinq ans qu'elle a vécu après  
 « l'érection de cette sainte dévotion, et à sa mort, notre très hono-

cette supérieure, en douceur sans égale, ne souhaitait rien tant que de les contenter toutes, étant une fille paisible et dont la grande condescendance la faisait nommer la véritable fille de saint François de Sales, nom qu'elle s'était acquis par l'imitation des vertus de ce grand Saint, pour lui ressembler en bonté, elle prit le parti pour les accorder toutes, de le défendre à notre précieuse Sœur; mais en même temps lui permit pour sa consolation de faire ces petites dévotions au noviciat : ce que cette bonne Mère fit pour calmer les esprits, comme le parti le plus avantageux. Parmi tous ces contretemps, la disciple bien-aimée du divin Cœur ne craignait rien tant que de le voir offensé et déshonoré. Tout ce qu'elle entendait dire lui perçait le cœur d'une douleur la plus vive. Dans cette affliction elle ne savait à qui s'adresser qu'à lui-même, qui la soutenait et animait son courage abattu, lui disant sans cesse : « Ne  
« crains rien, ma fille, je règnerai malgré mes ennemis et  
« tous ceux qui s'y voudront opposer. » Ce qui la consola, ne désirant rien avec plus d'empressement que de le voir connu et aimé. C'est ce qui la portait à lui dire dans sa

« rée sœur Claude-Rosalie de Farges, une de ses novices, s'en saisit  
« et l'a gardée jusqu'à sa mort, qui arriva l'année 1733, la deuxième  
« de ma supériorité, qu'une de nos sœurs vint me demander de la  
« garder. Celle-ci étant décédée l'année dernière [sœur Madeleine-  
« Victoire de Vichy-Chamron, la seule qui soit décédée en 1737] et  
« la lui ayant trouvée, nous avons avec plaisir satisfait le désir que  
« vous m'avez témoigné d'avoir cette image. Nous sommes encore  
« deux de ses novices qui vous le certifions, avec une de ses amies  
« qui était de nos dévotions. Ce sont les trois qui restent en vie de  
« ce temps-là : il y a cinquante-trois ans que nous commençâmes  
« cette insigne dévotion dans notre noviciat. En foi de quoi nous  
« avons signé avec notre très honorée mère supérieure :

« Sœur Marie-Hélène Coing, supérieure,  
« Sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines,  
« Sœur Péronne-Marguerite Verchère,  
« Sœur Marie-Lazare Dusson. »

(Avec le sceau du monastère de la Visitation de Paray).

confiance ordinaire : « O mon aimable Sauveur ! quand viendra donc cet heureux moment ? En l'attendant je vous remets le soin de défendre votre cause, pendant que je souffrirai en silence. » Rien ne lui fut plus rude que la communion des premiers vendredis du mois que l'on lui retrancha. Elle disait souvent ces paroles que son divin Maître lui avait fait prendre pour devise :

« Je veux tout souffrir sans me plaindre  
« Puisque son pur amour m'empêche de rien craindre. »

Elle supporta avec sa paix, douceur et tranquillité ordinaires toutes les contradictions que Dieu permit qu'elle eût au sujet de cette entreprise que l'on improvait comme une nouveauté. On la menaçait, si elle continuait, d'en avertir le supérieur pour l'en empêcher. Tout cela était de l'huile jeté sur le feu.

241  
Les contradictions ne font qu'enflammer son zèle pour la gloire du sacré Cœur.

« Je ne saurais plus, disait-elle, écrivant à la Mère Greyfié, m'occuper d'autre chose que du sacré Cœur de mon Jésus, et je mourrais contente si je lui avais procuré quelque honneur, quand même il m'en devrait coûter une peine éternelle pour récompense. Pourvu que je l'aime et qu'il règne, il me suffit. La contradiction m'a mise souvent sur le point de cesser d'en parler ; mais j'étais si fort reprise de mes vaines craintes, par lesquelles Satan tâchait de m'intimider, et ensuite, tellement fortifiée et encouragée que j'ai résolu, quoi qu'il m'en coûte, de poursuivre jusqu'au bout ; ce que je ne puis faire à présent qu'avec nos sœurs du noviciat, qui s'y portent avec affection. Encore, si l'obéissance ne me le permettait pas, je quitterais tout, parce que je lui défère toutes mes vues et sentiments. »

Comme cette très honorée Mère avait toujours donné à notre vertueuse Sœur mille marques des bontés qu'elle avait pour elle, qu'elle avait soutenue et fortifiée dans toutes les

242

La Mère  
Greyfié à la-  
quelle elle  
avait tout  
raconté  
avec con-  
fiance, lui  
envoie une  
miniature  
du sacré  
Cœur.

peines, difficultés et contradictions qui ne lui ont jamais manqué ; elle s'adressait à elle en confiance pour lui demander son sentiment et lui faire part de tout ce qui lui arrivait, comme à sa bonne mère, sachant celle qu'elle prenait à tout ce qui la regardait, mais surtout à l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur. Elle lui avait déjà écrit l'invention que les sœurs du noviciat avaient eue pour lui faire plaisir, et l'ardeur qu'elles témoignaient pour ce divin Cœur, quoique ce ne fût qu'une image de papier. Ce qui obligea cette chère Mère de lui en envoyer une en miniature<sup>1</sup>, ce qui la combla de joie. Voici ce qu'elle lui en écrivait pour la remercier :

« Je m'attendais, ma chère Mère, que vous m'alliez dire  
« de ne plus penser à introduire cette dévotion du sacré  
« Cœur, non plus que si c'était une vaine chimère de mon  
« imagination ; et, par avance, je m'y tenais soumise, si  
« peu je donne de croyance à tout ce qui vient de moi.  
« Mais lorsque j'ai vu la représentation de cet unique objet  
« de notre amour, que vous m'avez envoyée, il m'a semblé  
« reprendre une nouvelle vie. J'étais plongée dans une mer  
« d'amertume et de souffrance qui fut changée en une si  
« grande paix et soumission à toutes les dispositions de  
« la céleste Providence à mon égard, qu'il me semble,  
« depuis, que rien n'est capable de me troubler. Mon désir  
« n'est plus que de procurer de la gloire à ce sacré Cœur.  
« Que je n'estimerai heureuse si avant que mourir, je  
« pouvais lui faire quelque plaisir ! Vous pouvez, ma chère  
« Mère, beaucoup m'aider, en rassurant mon pauvre et  
« faible courage qui s'intimide de tout. Mais je m'écarte de  
« ce que je vous disais du sacré Cœur. Il me semble qu'il  
« m'a fait voir que plusieurs noms y étaient gravés, à cause  
« du désir qu'ils ont de le faire honorer et, pour cela, il ne  
« permettra jamais qu'ils en soient effacés. Mais il ne me

1. En janvier 1686.

« dit pas que ses amis n'auraient point de croix ; car il  
« veut qu'ils fassent consister les plus grands bonheurs à  
« goûter ses amertumes. Ah ! serait-il possible que nous  
« ne voulussions pas l'aimer de toutes nos forces et puis-  
« sances, malgré toutes les contradictions qui ne manquent  
« pas, comme vous savez ! Mais, je suis résolue de mourir  
« ou vaincre ces obstacles, avec le secours de cet adorable  
« Cœur. Je ne vous puis dire la consolation que vous  
« m'avez donnée, en m'envoyant son aimable représentation,  
« comme aussi en voulant bien nous aider à l'honorer avec  
« toute votre communauté. Cela me cause des transports de  
« joie mille fois plus grands que si vous me mettiez en  
« possession de tous les trésors de la terre. »

Autre, à la même.

« Je ne puis vous exprimer ma joie, ma chère Mère, de  
« l'accroissement de la dévotion au sacré Cœur de mon  
« Sauveur. Il me semble ne respirer que pour cela ; et il  
« s'allume quelquefois un désir si ardent dans mon cœur  
« de le faire régner dans tous les cœurs, qu'il me semble  
« qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour  
« cela : même les peines d'enfer sans le péché me seraient  
« douces. Une fois, pressée de cette ardeur, en présence du  
« très Saint-Sacrement, il me fut montré, si je ne me  
« trompe, l'ardeur dont les Séraphins brûlent avec tant de  
« plaisir ; et j'ouïs ces paroles : — N'aimerais-tu pas  
« mieux jouir avec eux que de souffrir, être humiliée et  
« méprisée, pour contribuer à l'établissement du règne de  
« mon Cœur dans ceux des hommes ? — A cela, sans  
« hésiter, j'embrassai la Croix, toute hérissée d'épines et de  
« clous, qui m'était présentée et, avec toute l'affection dont  
« j'étais capable, je disais sans cesse : — Ah ! mon  
« unique amour, oh ! qu'il m'est bien plus doux, selon  
« mon désir, et que j'aime bien mieux souffrir pour vous

« faire connaître et aimer, si vous m'honorez de cette grâce,  
 « que d'en être privée, pour être un de ces ardents Séra-  
 « phins ! »

On voit, par ses sentiments, que rien n'était capable de la rebuter, bien qu'elle ne trouvât partout que croix, mépris et contradictions. Elle en aurait souffert infiniment davantage, pour avoir la consolation de le voir honorer, surtout dans l'Institut, Notre-Seigneur lui ayant fait connaître, comme elle l'écrivait à la très honorée sœur Saumaise, qu'il voulait que le trésor de son sacré Cœur fût particulièrement manifesté à notre saint Ordre ; qu'il voulait l'avantager de ce privilège, par-dessus tous les autres, afin que, non seulement il s'en enrichisse, mais encore qu'il en fasse part à tout le monde, avec abondance, sans crainte qu'il lui défaille.

243

Vue de la  
 V. Mère Clément sur la  
 dévotion de  
 saint François de Sa-  
 les pour le  
 sacré Cœur.

Elle fut confirmée dans ces sentiments, en lisant la vie de la Vénérable Mère Anne-Marguerite Clément, où il est dit, en parlant de sa dévotion à notre saint Fondateur, qu'elle en eut une vue là-dessus. Voici ce qu'il en est marqué dans la troisième partie, chapitre XIV, p. 266<sup>1</sup> :

« Dieu lui fit connaître que, pendant que ce bienheureux  
 « était sur la terre, il faisait son séjour dans le Cœur de  
 « Jésus-Christ, où son repos ne pouvait être interrompu

1. *La Vie de la Vénérable Mère Anne-Marguerite Clément*, première supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Melun. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or. MDC.LXXXVI, avec approbations et privilège de Sa Majesté. Un volume in-12 de 412 p.

La Mère Anne-Marguerite Clément vécut de 1593 à 1661. Elle fit profession au premier monastère d'Annecy, en 1618 ; fut envoyée à la fondation de celui d'Orléans, comme assistante et maîtresse des novices, en 1620, et choisie pour première supérieure de la fondation de Montargis, en 1628. Elle fonda encore, en 1635, le monastère de Melun, dont elle fut supérieure pendant bien des années : partout, elle laissa des exemples des plus admirables vertus. C'était une âme extraordinairement gratifiée de Dieu et d'une merveilleuse docilité aux mouvements de l'Esprit-Saint.

« par ses plus grandes occupations et que, comme un enfant  
« d'amour, il s'y nourrissait des divines mamelles de son  
« Bien-Aimé.

« Que comme Moïse, conversant familièrement avec son  
« Dieu, devint le plus doux de tous les hommes, de même  
« ce B<sup>x</sup>, par sa familiarité avec son cher Amant, arriva à la  
« perfection des deux vertus du Cœur de Jésus-Christ :  
« l'humilité et la douceur.

« Que ce saint Législateur a été inspiré de dresser un  
« Ordre dans l'Église pour honorer l'adorable Cœur de  
« Jésus-Christ et ses deux plus chères vertus qui sont le  
« fondement des Règles et des Constitutions de la Visita-  
« tion. Qu'il n'y avait point d'Ordre qui fit profession de  
« rendre hommage à ce divin Cœur : — Il y en a, dit-elle,  
« qui honorent les prédications de Notre-Seigneur ; d'autres  
« ses jeûnes, quelques-uns sa solitude ; et quelques autres sa  
« pauvreté et son mépris du monde. Mais celui de la Visi-  
« tation est établi pour rendre un continuel hommage à son  
« Cœur et pour imiter sa vie cachée. »

Par tout ce que nous venons de dire, on peut voir que  
l'Ordre de la Visitation est destiné pour honorer le divin  
Cœur de Jésus ; mais tout particulièrement sa bien-aimée  
disciple, qui a été choisie préférablement à tous ceux qui  
ont été les plus favorisés de Jésus-Christ, pour l'établisse-  
ment de la dévotion à son sacré Cœur. Elle s'attendait bien  
à souffrir beaucoup à ce sujet ; mais elle ne prévoyait pas  
bien des croix qu'elle eut à soutenir, à celui d'une préten-  
dante qui lui causa toutes sortes d'humiliations. Voici  
comme la chose arriva.

Ayant autant de connaissances qu'elle en avait, il ne  
lui était pas difficile de pénétrer l'esprit, le penchant et les  
inclinations de ses novices ; mais avec un discernement si  
juste qu'elle ne s'y est jamais trompée. Ce qui parut à  
l'égard d'une demoiselle de qualité qui, n'ayant pas de  
vocation pour notre manière de vie, voulait cependant

244

L'Ordre de  
la Visitation  
est destiné à  
honorer le  
sacré Cœur.

245

Esprit de  
discerne-  
ment de la  
servante de  
Dieu.

entreprendre d'en commencer les exercices, parce que Messieurs ses parents souhaitaient qu'elle s'engageât céans, y ayant été élevée dès son enfance<sup>1</sup>. Cette éclairée directrice, en qualité de sa maîtresse, n'oublia rien de tout ce qui dépendait d'elle pour la contenter. Mais connaissant qu'elle n'avait point de vocation, elle n'omit rien pour la porter à se déclarer. Sa douceur fut si grande qu'elle la porta à cacher et à souffrir, entre Dieu et elle, toutes les contradictions qu'il permit qu'elle eût à ce sujet, dans cette occasion qui eut de grandes suites, sans que jamais tout ce qu'on dit contre elle fût capable de l'altérer, bien qu'elle ait eu beaucoup d'épreuves sur cela. Il fallait encore tous ces contretemps pour marquer la constance et la solidité de sa vertu ; ce qui la faisait admirer des uns, pendant qu'elle était blâmée des autres. On sema des discours peu avantageux sur sa conduite ; on blâma celle qu'elle tenait à l'égard de cette prétendante, qu'elle jugeait être peu propre à notre manière de vie. On voulait pénétrer jusqu'à ses intentions pour interpréter mal tout ce qu'elle disait et faisait. Mais tant de malice inventée ne put l'obliger à lui faire quitter l'œuvre de Dieu. Quoique des personnes du dehors la menaçaient de la faire déposer de sa charge et la faire mettre en prison, elle ne laissa pas de disposer cette demoiselle à écrire à Monsieur son père, pour la prier de la venir quérir. Ce qu'il lui accorda volontiers pour la mettre dans une abbaye, où elle est à présent une sainte religieuse<sup>2</sup>. Sa sortie de céans fit du bruit au dedans et au

246

Elle est  
blâmée au  
sujet d'une  
postulante.

1. La Mère Greyfié, dans une lettre, en date du 11 janvier 1686, adressée à Notre Bienheureuse, nous fait connaître le nom de cette prétendante ; car, envoyant à la directrice de Paray des images du Sacré-Cœur « pour en faire les étrennes » à ses novices et à quelques autres sœurs qu'elle nomme, elle termine sa petite nomenclature par « ma sœur de Chamron votre prétendante ».

2. M<sup>lle</sup> de Chamron embrassa l'état monastique à l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Vienne, dont sa propre tante, M<sup>me</sup> de Chamron, était abbesse.

dehors. Mais notre amante de la Croix, dans cette occasion comme dans toutes les autres, eut recours à son asile ordinaire : le sacré Cœur de Jésus, où elle puisait cette force et cet amour qui l'y a toujours tenue attachée comme une disciple fidèle de Jésus crucifié.

Une personne d'un mérite singulier ayant ouï parler d'elle à quelqu'un fort prévenu contre sa vertu, entra d'abord dans les mêmes sentiments. Il crut même qu'il était à propos de détromper ceux qui, mieux informés du sublime où elle la portait, en avaient une haute idée. Il n'oublia rien pour la décrier ; il l'accusa d'hypocrisie ; il l'appela visionnaire et entêtée d'une sainteté chimérique, qui prend plaisir de s'imposer à elle-même et qui prétend encore imposer aux autres, par une vertu apparente, pleine de grimaces et d'illusions. Les sentiments qu'avait pour elle une personne de ce mérite firent une grande impression et irritèrent l'esprit de quantité de gens. La crainte qu'elle eut alors d'être trompée effectivement lui fit souffrir d'étranges peines. Voici comme elle s'en explique <sup>1</sup> :

« Je ne vois rien en moi qui ne soit digne de châtement,  
 « puisque non seulement j'ai été assez malheureuse pour  
 « me tromper moi-même, mais que j'ai encore trompé les  
 « autres par mon hypocrisie, quoiqu'il me semble que je  
 « n'en aie jamais eu la pensée. Cependant je n'en peux  
 « plus douter après le sentiment de ce grand serviteur de  
 « Dieu. J'ai sujet de bénir mille fois le Seigneur de me  
 « l'avoir envoyé pour détromper ceux qui avaient été assez  
 « faciles pour conserver quelque estime pour moi. Quelle  
 « obligation singulière ne lui aurai-je pas toute ma vie,  
 « pour m'avoir rendu cet important service ! Je puis vous  
 « assurer que rien ne me donne plus de consolation que de  
 « savoir que, les créatures étant détrompées, je pourrai

247  
 Son humi-  
 lité.

1. Dans une lettre écrite à la Mère Greyfié, à cette époque, c'est-à-dire en 1686, et probablement pendant le carême.

« satisfaire à la justice de Dieu et demeurer dans un éternel oubli. Cette pensée me flatte d'une douce complaisance et adoucit en un moment tout ce que je puis souffrir. »

248 Il est malaisé de passer par tant de contradictions, sans que la nature se plaigne et sans qu'il lui échappe quelque mouvement qui marque qu'elle n'est pas insensible à ce qu'elle souffre. Cette vertueuse Sœur passa cependant par toutes celles dont nous avons parlé, avec tant de constance, qu'elle ne fit jamais un acte contraire, quoiqu'elle fût d'un naturel prompt et sensible. Elle n'avait qu'à se tourner du côté de Dieu : un simple regard vers le Cœur de Jésus-Christ la calmait et lui faisait croire qu'elle avait tort.

249 Ses novices prennent son parti et cherchent à la justifier. Elle les réprimande. Il n'en fut pas de même de ses novices. Il était difficile qu'elles ne fussent pas comprises dans une attaque comme celle-ci. Comme elles étaient prévenues d'estime pour leur digne maîtresse et qu'elles avaient été témoins fidèles de la conduite qu'elle avait tenue à l'égard de cette demoiselle, elles se crurent obligées de la justifier dans les occasions qui se présentaient, en disant comme les choses s'étaient passées. Mais, dans la vérité, cette parfaite amante de la Croix était bien éloignée de ces sentiments. Instruite des leçons que son divin Époux avait données sur le Calvaire, ne voulut jamais entendre toutes ces raisons qu'elle disait ne venir que de l'amour-propre, les en reprit fortement, comme il se voit par cette lettre qu'elle leur écrivit sur ce sujet, leur disant de la lire souvent pour faire ce qu'elle contenait, dans les occasions.

« Mes très chères Sœurs dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je ne vous peux exprimer la douleur que je sens du mauvais usage que nous faisons d'une si précieuse occasion, pour lui donner des preuves de notre amour et fidélité. C'est lui-même qui a permis l'invention de cette croix, pour nous préparer à sa fête, et au lieu de l'embrasser amoureusement nous ne cher-

« chons qu'à la secouer et nous en défaire, et, n'en pou-  
« vant venir à bout, nous y commettons mille offenses qui  
« remplissent ce divin Cœur d'amertume et de douleur.  
« D'où vient cela ? Sinon de ce que nous avons trop  
« d'amour pour nous-mêmes, qui nous fait craindre de  
« perdre notre réputation et la bonne estime que nous  
« désirons qu'on ait de nous ; ce qui nous fait chercher à  
« justifier notre conduite, en croyant que nous sommes  
« tout innocentes des choses dont on nous accuse et que  
« les autres sont coupables. Nous croyons d'avoir raison  
« et les autres tout le tort. Oh ! croyez-moi, mes chères  
« sœurs, les âmes humbles sont bien éloignées de ces pen-  
« sées, se croyant toujours plus coupables qu'on ne les  
« fait paraître en les accusant. Mon Dieu ! si nous savions  
« ce que nous perdons en ne profitant pas des occasions  
« de souffrances, nous serions bien plus attentives à pro-  
« fiter de celles qui se présentent. Il ne nous faut pas  
« flatter : si nous ne sommes pas plus fidèles dans les  
« occasions de peines, humiliations et contradictions, nous  
« perdrons les bonnes grâces de Notre-Seigneur Jésus-  
« Christ, qui veut que nous aimions et tenions pour nos  
« meilleurs amis et bienfaiteurs tous ceux qui nous font  
« souffrir ou qui nous en fournissent l'occasion. Ayons  
« donc un grand regret d'avoir donné ce déplaisir au sacré  
« Cœur, en ruinant les desseins qu'il a sur nous. Et, pour  
« lui en demander pardon, vous offrirez toutes les pra-  
« tiques de vertu que vous ferez. Vous vous absten-  
« de parler de N., ne vous en faisant aucun rapport les  
« unes aux autres. Vous ne ferez aucune faute volontaire.  
« Vous direz, chacune, un office de morts pour les âmes  
« du purgatoire [afin qu'elles nous obtiennent<sup>1</sup>] la grâce  
« de rentrer dans l'amitié du Sacré-Cœur et de pouvoir

1. Ces quatre mots, omis par les *Contemporaines*, ont été rétablis d'après l'original de cette lettre, conservé dans nos archives.

« établir sa dévotion dans cette communauté. Mais, au  
 « nom du Seigneur, plus tant de réflexions ni d'excuses  
 « d'amour-propre ! Gardons le silence dans les sujets de  
 « mortification ; soyons charitables et humbles en nos pen-  
 « sées et paroles. Si vous êtes fidèles à tout ceci, je crois  
 « que le Sacré-Cœur vous sera plus libéral de ses grâces  
 « qu'il n'a jamais été. Mais, si au contraire vous y man-  
 « quez, je le prierai moi-même de s'en venger. Adieu,  
 « mais toutes à Dieu ! portez la croix de bon cœur, joyeu-  
 « sement, courageusement ; car, autrement, vous en ren-  
 « drez compte très rigoureusement. »

250

Sa paix et  
 sa joie au  
 milieu de la  
 persécution.

On peut dire que ce désir extraordinaire et cette faim insatiable que notre Vénérable Sœur a toujours eue pour les humiliations a été efficace ; car, non seulement, elle se croyait une hypocrite, disant qu'elle avait trompé le monde ; elle ne disait pas seulement qu'elle ne méritait pas de vivre parmi ses sœurs et d'être en leur compagnie ; mais elle se comportait effectivement à leur égard d'une manière à faire voir qu'elle le croyait. Elle souffrait, en ce temps-là, de tous côtés. « Il semblait, disait-elle, que tout l'enfer fût  
 « déchaîné contre moi. » — Ce sont ses propres termes que nous avons trouvés écrits de sa main, — « et que tout  
 « conspirait pour m'anéantir. Cependant je confesse que  
 « jamais je n'ai joui d'une plus grande paix au dedans de  
 « moi-même, ni senti plus de joie que lorsqu'on me  
 « menaçait de la prison et de me faire paraître, à l'imi-  
 « tation de mon bon Maître, devant un prince de la  
 « terre. »

C'est ainsi que Jésus-Christ se rend saintement cruel à ses plus chères amantes. Plus il les aime, plus il les fait participer à ses souffrances. Pendant que notre vertueuse Sœur souffrait ainsi, la communauté n'oublia rien pour la soutenir et justifier de toutes les fausses calomnies qu'on lui imposait. Bien qu'il y eût plusieurs personnes qui donnèrent là-dedans, néanmoins il s'en trouva encore plus qui,

prévenues de sa vertu et de l'estime que l'on avait pour elle, jugèrent favorablement de la droiture de ses intentions.

Ce qui l'affligeait davantage était l'offense de Dieu, dont elle se croyait la cause; ce qui lui était plus sensible que tout ce qu'elle souffrait, quoiqu'il lui parût bien rude de se regarder comme le jouet du démon. Elle en écrivit au R. P. Rolin, très digne religieux de la Compagnie de Jésus, qui était pour lors à Paray en grande réputation et que l'on retient à Grenoble, par l'estime que l'on fait de sa vertu et sainteté. Ce fut après la mort du Père de La Colombière qu'il fut envoyé dans cette mission <sup>1</sup>. Très prévenu contre notre Vénérable Sœur, dès la première fois qu'il la vit, il changea bien de sentiment et, à la seconde, il connut, dans l'entretien qu'il eut avec elle, que c'était une âme favorisée très particulièrement de Notre-Seigneur, qui lui inspira de seconder ses desseins pour la faire arriver à la perfection du pur amour. Elle, de son côté, se sentit inspirée d'y mettre sa confiance, dont elle a reçu de grands secours en plusieurs occasions, dans les peines et difficultés qu'elle a eues à soutenir, mais surtout dans celle-ci, comme on peut voir par deux lettres qui nous sont tombées heureusement entre les mains et qui ont échappé à toutes celles qu'elle recommanda de brûler après sa mort, voulant même y comprendre sa vie que ce Révérend Père lui avait ordonné d'écrire.

251

Le R. P. Rolin est envoyé à Paray. Il dirige Sœur Marguerite-Marie.

1. Le Père Ignace-François Rolin fut envoyé une première fois à Paray, l'année 1683-1684. Il alla, l'année suivante 1684-1685, faire son troisième an à Dijon et revint de nouveau à Paray de 1685 à 1686; mais il n'y fut jamais supérieur. Les Catalogues des RR. PP. Jésuites ne permettent pas de lui attribuer cette qualité qu'on lui donnait à tort dans les éditions précédentes.

*Première lettre du R. P. Rolin, avant son départ*<sup>1</sup>.

« Ma très chère Sœur en Notre-Seigneur, j'ai lu vos deux  
 « lettres, bénissant Dieu souvent pour toutes les miséri-  
 « cordes qu'il exerce en votre endroit. Je vais répondre à  
 « l'une et à l'autre avec toute la sincérité que Dieu me  
 « commande d'avoir dans une occasion pareille à celle que  
 « vous me donnez. Peut-être que je ne vous donnerai aucune  
 « raison des réponses que je ferai à vos propositions. Je  
 « ne le juge pas à propos et je pense que vous aurez assez  
 « de soumission pour vous bien soumettre à tout ce que je  
 « crois que Dieu me va faire écrire. Je vous dis tout ceci,  
 « sans savoir encore ce que je marquerai dans cet écrit.  
 « J'espère qu'il vous servira pour le reste de votre vie : ou  
 « gardez-le ou faites-en vous même un précis, pour vous  
 « calmer dans les accidents qui arriveront.

« L'esprit qui vous conduit n'est point un esprit de  
 « ténèbres. Sa conduite est bonne, puisqu'elle [est] soumise  
 « toujours à l'obéissance et qu'il vous laisse en repos quand  
 « votre supérieure a parlé. Tout le reste de votre lettre est  
 « un détail de ce qu'a fait, pour le passé, dans vous, cet  
 « esprit. Tout ce qui est de lui est très bon. Il n'y peut y  
 « avoir rien de mauvais que quand vous ne l'avez pas laissé  
 « agir. Voilà, ce me semble, tout ce qu'il faut répondre à  
 « votre première lettre.

« Pour la seconde, voici [mes] pensées devant Notre-  
 « Seigneur. Ce ne sont point les démons qui sont déchaî-  
 « nés contre vous. Ces esprits de ténèbres n'ont point de  
 « part à toutes vos persécutions. C'est l'amour divin qui

1. Les *Contemporaines*, en transcrivant ces deux lettres du P. Rolin, ont oublié ou changé quelques mots. Elles ont aussi retranché certaines phrases. Nous en rétablissons ici le texte authentique et intégral d'après les autographes que nous possédons dans nos archives.

« fait agir, et ce qui me console, il se sert des âmes qui lui  
« sont les plus chères pour vous faire souffrir. Les mar-  
« tyrs n'avaient pas cette consolation dans leurs tour-  
« ments : leurs tyrans commettaient de grands crimes en  
« les affligeant. Mais les âmes saintes qui vous procurent  
« des croix plaisent à Dieu dans le petit martyre qu'elles  
« vous font souffrir. Cette pensée vous doit bien consoler.  
« J'agréé que vous attribuiez à vos fautes tout ce qui  
« arrive, quoique toutes ces choses soient plutôt un effet de  
« la bonté de Dieu que de sa justice.

« Ce que vous avez dit à N., je l'éclaircirai et on saura la  
« vérité, quoique vous ne deviez pas vous mettre en peine  
« d'aucune justification. Tous ces noms qu'on vous donne,  
« qui sont si humiliants, ne doivent faire sortir de votre  
« bouche que des remerciements à Notre-Seigneur et des  
« prières pour ceux qui les profèrent. Ne vous repentez de  
« rien de ce que vous avez dit. Une cause qui produit de si  
« bonnes croix ne saurait être mauvaise. Ne sachez pas  
« mauvais gré au N. ; il n'y a aucune part. Je vous expli-  
« querai la chose comme elle s'est passée, quand je vous  
« verrai. Laissez faire toutes les plaintes que l'on voudra.  
« Ne craignez pas pour moi : le saint Père La Colombière  
« est mon garant. Croyez-moi, je le sais par une longue  
« expérience : on ne dit jamais les choses, quand on les  
« reedit, comme elles sont en effet. Quand tout ce qu'on dit  
« contre vous, se dirait à tout le monde, ce ne serait qu'une  
« plus grande grâce que Notre-Seigneur vous ferait. Ainsi,  
« qu'on informe qui que ce soit, vous devez vous en  
« réjouir. Ainsi : démission, prison, tout est amour de  
« Jésus-Christ pour vous. Je demande de vous l'abandon  
« et un cœur prêt à tout faire et à tout souffrir.

« Je vous réitérerai ce que j'ai déjà dit : Vous n'êtes  
« point le jouet de Satan, mais de l'amour divin ; car, c'est  
« assez le langage de l'Écriture que l'amour sacré n'est pas  
« moins rigoureux que le profane, soit qu'il ait pris nais-

« sance sur le Calvaire, soit qu'il ait emprunté cet (*sic*) humeur  
 « de la justice divine qu'il veut contenter à nos dépens.

« Je m'étonne que vous ayez eu la pensée que je vous  
 « aie celé des choses que j'aie été obligé, sous peine de  
 « péché, de vous dire, si elles eussent été véritables. Ainsi,  
 « ne vous défiez jamais de ma sincérité. »

*Seconde lettre du même.*

J. M. J. — 18 septembre 1686.

« Vous trouverez ici, ma très chère Sœur en Notre-Sei-  
 « gneur, la résolution des principales questions que vous  
 « m'avez faites par écrit ou de vive voix pendant le cours  
 « de l'année. Je ne garderai point d'ordre. Je ferai mes  
 « réponses devant Notre-Seigneur, selon que les demandes  
 « que vous m'avez faites se présenteront à mon esprit.  
 « Il me vient une pensée à laquelle je résiste ; mais  
 « je me sens trop pressé de vous la dire. Il faut vous la  
 « découvrir avec beaucoup de simplicité : c'est que je crois  
 « que vous pouvez bien sans crainte vous tenir à tout ce  
 « que je vais dire, pour le reste de votre vie. Je vous dis ces  
 « choses avec autant plus d'assurance que je suis persuadé  
 « que c'est Dieu qui va vous signifier ses volontés par le  
 « plus misérable des hommes. L'eau qui passe par un canal  
 « d'argile est aussi bonne que celle qui passe par un canal  
 « d'or.

« 1<sup>o</sup> J'ai assez vu et connu vos misères à même temps  
 « que vous m'avez raconté les miséricordes de Dieu en  
 « votre endroit. Je sais quelle est votre disposition :  
 « demeurez en paix. Ne vous tourmentez pas de cette pen-  
 « sée que vous êtes une hypocrite. On ne l'est pas si l'on  
 « ne le veut : je ne connais pas que vous le vouliez ; ainsi,  
 « soyez en repos sur cet article. Mettez en pratique ce que

« vous dites qu'il vous suffit d'agir et de pàtir en silence.

« Aimez l'esprit qui vous conduit.

« 2<sup>o</sup> Au sujet des lettres et du parloir, faites tout ce que votre supérieure vous dira. Proposez-lui avec beaucoup d'indifférence vos pensées sur ces deux articles. Ne refusez aucun emploi dans la maison.

« 3<sup>o</sup> Ne vous mettez guère en peine de retenir ce qu'on dit : aimer et souffrir suffit.

« 4<sup>o</sup> Je ne veux plus de confessions générales. Ne proposez pas même d'en faire à qui que ce soit.

« 5<sup>o</sup> J'approuve cet esprit de pénitence qui vous anime ; mais en matière d'austérité, faites ce qu'on vous permettra et rien plus.

« 6<sup>o</sup> Ce n'est pas une marque de réprobation de n'avoir jamais aucun mouvement de joie ni de douleur, si ce n'est ceux que le Saint-Esprit, qui vous conduit, vous imprime.

« 7<sup>o</sup> Quelques répugnances que vous sentiez à converser avec de certaines personnes, ne faites rien paraître : il vous faut surmonter quand la bienséance vous y engage ; priez pour tout le monde.

« 8<sup>o</sup> N'attribuez pas à aucun endurcissement la paix dont Notre-Seigneur vous fait jouir dans vos croix.

« 9<sup>o</sup> Faites-vous un plaisir en Notre-Seigneur lorsqu'on vous traite de visionnaire. N'en donnez point d'occasion ; quand vous dites quelque chose, dites simplement : Voilà mes pensées, peut-être que je me trompe.

« 10<sup>o</sup> Je ne désapprouve pas cette haine que vous avez pour votre corps ; et le plaisir que vous sentez à le voir périr est selon l'esprit de l'Évangile. Ne le traitez rudement que dépendamment de l'obéissance.

« 11<sup>o</sup> Il semble que vous craignez de traiter familièrement avec Notre-Seigneur. Sachez que c'est la manière de converser avec lui qui lui est la plus agréable.

« 12<sup>o</sup> Quand, dans ma lettre que je vous ai écrite, où je vous parle de vous justifier, la pensée que j'en avais pris

« ne venait pas de votre lettre : vous ne m'en disiez pas un  
« mot.

« 13° Pour vos communions des vendredis, autant de  
« temps qu'on vous le permettra, faites-les.

« 14° Pour les prières vocales, faites celles qui sont d'obli-  
« gation. Pour les autres, il n'est pas nécessaire d'en faire :  
« suivez les attraites du saint amour.

« 15° Vous pouvez répondre aux lettres qu'on vous écrit,  
« avec obéissance, et, dans les manières de vous expliquer,  
« gardez l'avis que je vous donne dans la neuvième  
« réponse.

« 16° Gardez le papier que je vous renvoie et le petit bil-  
« let qui y est renfermé. Il ne vous sera jamais inutile ;  
« relisez-le quelquefois, surtout dans vos plus grandes  
« souffrances.

« 17° J'approuve que vous fassiez les vœux que vous  
« m'avez marqués, à la fin de la retraite que vous allez  
« faire aux premiers jours. S'il vous arrivait dans la suite  
« qu'ils vous causassent du trouble, ils ne subsisteraient  
« plus ; vous en seriez entièrement dégagée. Moi ou un  
« autre, qui vous serait ce que je vous suis, aura tout pou-  
« voir sur ces vœux, pour vous les expliquer, quand il vous  
« viendra des doutes, ou même pour vous en dispenser s'il  
« était expédient, pour la plus grande gloire de Dieu.  
« Quand vous m'écrirez, je vous prie, au nom de l'aimable  
« Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ne me plus  
« faire des excuses, etc. Je ne veux absolument aucune céré-  
« monie... Priez pour votre très cher frère en Notre-Sei-  
« gneur. »

252

Vœu de  
perfection.

*Elle s'engage par un vœu exprès à faire toujours ce  
qu'elle croirait être le plus parfait.*

« Voici la manière du vœu, duquel je me sens pressée  
« depuis longtemps et lequel je n'ai voulu faire que par  
« l'avis de mon directeur et de ma supérieure. Après qu'ils

« l'ont eu examiné, ils m'ont permis de le faire avec cette  
« condition que, lorsqu'il me causera du trouble ou scrupule,  
« ils m'en déchargent et veulent que mon engagement cesse sur les articles qui me feront de la peine : ce  
« vœu n'étant que pour m'unir plus étroitement au sacré  
« Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et m'engager  
« indispensablement à ce qu'il me fait connaître désirer de  
« moi. Mais, hélas ! je sens en moi tant d'inconstance et  
« de faiblesse, que je n'oserais faire aucune promesse qu'en  
« m'appuyant sur la bonté, miséricorde et charité de cet  
« aimable Cœur de Jésus, pour l'amour duquel je fais ce  
« vœu, sans que je veuille qu'il me rende plus gênée ni  
« contrainte, mais plus fidèle à mon souverain Maître, qui  
« me fait espérer qu'il me rendra lui-même attentive à la  
« pratique de ceci, qui ne m'engage nullement à pécher,  
« encore que j'y manquerais par oubli ou autrement ; ne  
« prétendant pas de faire la matière d'aucune offense envers  
« mon Dieu, mais pour l'aimer plus ardemment et purement,  
« en crucifiant la chair et les sens. Sa bonté m'en  
« fasse la grâce ! Amen.

« *Vœu fait la veille de Toussaint de l'année 1686, pour  
« me lier, consacrer et m'immoler plus étroitement, absolument et plus parfaitement au sacré Cœur de Notre-  
« Seigneur Jésus-Christ.*

« Premièrement, ô mon unique amour ! je tâcherai de  
« vous tenir soumis et de vous assujettir tout ce qui est  
« en moi, en faisant ce que je croirai être le plus parfait,  
« ou le plus glorieux à votre sacré Cœur auquel je promets  
« ne rien épargner de tout ce qui est en mon pouvoir,  
« et ne rien refuser de faire ou souffrir pour le [faire] connaître,  
« aimer et glorifier.

« 2° Je ne négligerai ni omettrai aucun de mes exercices et observances de mes règles, sinon par charité ou

« vraie nécessité, par obéissance à laquelle je sou mets  
« toutes mes promesses.

« 3° Je tâcherai de me faire un plaisir de voir les autres  
« dans l'élévation, bien traitées, aimées et estimées, pen-  
« sant que cela leur est dû et non à moi, qui dois être  
« tout anéantie dans le sacré Cœur de Jésus-Christ, fai-  
« sant ma gloire de bien porter ma croix et d'y vivre  
« pauvre, inconnue et méprisée, ne désirant paraître que  
« pour être humiliée, méprisée et contrariée, quelque répu-  
« gnance que la nature orgueilleuse y puisse sentir.

« 4° Je veux souffrir en silence, sans me plaindre, quelques  
« traitements qu'on me fasse, n'éviter aucune souffrance  
« ni peine, soit de corps ou d'esprit, soit d'humiliation,  
« mépris ou contradiction.

« 5° Ne chercher ou me procurer aucune consolation, plai-  
« sir ni contentement que celui de n'en point avoir en la  
« vie. Et, lorsque la Providence m'en présentera, je les  
« prendrai simplement, non pour le plaisir, auquel je  
« renoncerai intérieurement, soit que la nature en ren-  
« contre en prenant ses nécessités ou autrement; ne  
« m'amusant point à penser si je me satisfais ou non, mais  
« plutôt à aimer mon Souverain qui me donne ce plaisir.

« 6° Je ne me procurerai aucun soulagement que ceux  
« que la nécessité me fera croire ne pouvoir faire autre-  
« ment. Je les demanderai dans la simplicité de ma Con-  
« stitution, et ceci est pour m'affranchir de la peine conti-  
« nue que je sens de trop flatter et donner à mon corps,  
« mon cruel ennemi.

« 7° Je laisserai l'entière liberté à ma supérieure de dis-  
« poser de moi comme bon lui semblera, acceptant hum-  
« blement et indifféremment les occupations que l'obéis-  
« sance me donnera. Malgré la répugnance effroyable que  
« je sens à toutes les charges, je tâcherai de n'y plus  
« témoigner ma peine, non plus que celle que je sens  
« d'aller au parloir ou d'écrire des lettres, faisant tout  
« cela comme si j'y avais bien du plaisir.

« 8° Je m'abandonne totalement au sacré Cœur de Notre-  
« Seigneur Jésus-Christ, pour me consoler ou m'alliger  
« selon son bon plaisir, sans me plus vouloir mêler de moi-  
« même, me contentant d'adhérer à toutes ses saintes  
« opérations et dispositions, me regardant comme sa vic-  
« time, qui doit toujours être dans un continuel acte d'im-  
« molation et de sacrifice, selon son bon plaisir, ne m'at-  
« tachant à rien qu'à l'aimer et le contenter en agissant et  
« souffrant en silence.

« 9° Je ne m'informerai jamais des fautes du prochain, et  
« lorsque je serai obligée d'en parler, je le ferai dans la  
« charité du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ,  
« en me mettant dans la pensée si je serais bien aise que  
« l'on me fît ou dit cela de moi. Et, lorsque je lui verrai  
« commettre quelque faute, j'offrirai au Père éternel une  
« vertu contraire du sacré Cœur pour la réparer.

« 10° Je regarderai tous ceux qui m'affligeront ou parle-  
« ront mal de moi comme mes meilleurs amis et tâcherai  
« de leur rendre tous les services et tout le bien que je  
« pourrai.

« 11° Je tâcherai de ne point parler de moi, ou fort  
« courtement, et non jamais, s'il se peut, pour me louer ou  
« justifier.

« 12° Je ne chercherai l'amitié d'aucune créature que  
« lorsque le sacré Cœur de Jésus-Christ m'y incitera pour  
« la porter à son amour.

« 13° Je ferai une continuelle attention de conformer et  
« soumettre en tout ma volonté à celle de mon Souverain.

« 14° Je ne m'arrêterai point volontairement à aucune  
« pensée non seulement mauvaise mais inutile. Je me  
« regarderai comme une pauvre dans la maison de Dieu,  
« qui doit être soumise à toutes, et à qui l'on fait et donne  
« tout par charité, et penserai que j'ai toujours trop.

« Je ne ferai, tant que je le pourrai, ni plus ni moins par  
« le respect humain ou vaine complaisance des créatures.

« 15° Et, comme j'ai demandé à Notre-Seigneur de ne  
 « rien laisser paraître en moi de ses grâces extraordinaires  
 « que ce qui m'attirera le plus de mépris, de confusion et  
 « d'humiliation devant les créatures, aussi tiendrai-je à  
 « grand bonheur, quand tout ce que je dirai ou ferai sera  
 « méprisé, censuré ou blâmé, tâchant de tout faire et souf-  
 « frir pour l'amour et gloire du sacré Cœur de Notre-  
 « Seigneur Jésus-Christ et dans ses saintes intentions,  
 « auxquelles je m'unirai en tout.

« 16° Je ferai attention à rendre mes actions et paroles  
 « glorieuses à Dieu, édifiantes à mon prochain et salutaires  
 « à mon âme, en me rendant fidèlement constante à la  
 « pratique du bien que mon divin Maître me fait connaître  
 « qu'il désire de moi, n'y faisant point, si je peux, de  
 « fautes volontaires ; et je ne m'en pardonnerai point sans  
 « m'en venger sur moi par quelques pénitences.

« 17° Je me rendrai attentive de n'accorder à la nature  
 « que ce que je ne pourrai pas légitimement lui refuser  
 « qu'en me rendant singulière, ce que je veux fuir en tout.  
 « Enfin, je veux vivre sans choix, ne tenir à rien, disant  
 « en tout événement : *Fiat voluntas tua !*

« Dans la multitude de toutes ces choses, je me suis  
 « sentie saisie d'une si grande crainte d'y manquer, que je  
 « n'avais pas le courage de m'y engager, si je n'avais été  
 « fortifiée et rassurée par ces paroles, qui me furent dites  
 « dans le plus intime de mon cœur : — Que crains-tu ?  
 « puisque j'ai répondu pour toi et me suis rendu ta cau-  
 « tion. L'unité de mon pur amour te tiendra lieu d'atten-  
 « tion dans la multiplicité de toutes ces choses, et te pro-  
 « met qu'il réparera les fautes que tu y pourrais commettre  
 « et s'en vengera lui-même sur toi. — Ces paroles impri-  
 « mèrent en moi une si grande confiance et assurance que  
 « cela serait que, nonobstant ma grande fragilité, je ne  
 « crains plus rien, ayant mis ma confiance en Celui qui  
 « peut tout et duquel j'espère tout et rien de moi. »

253

L'unité du  
 pur amour  
 lui tiendra  
 lieu d'atten-  
 tion dans la  
 multiplicité  
 de toutes  
 les choses  
 qu'elle a  
 promises  
 par son  
 vœu.

On voit par ce vœu ce que peut la grâce dans une âme généreuse et fidèle et ce que cette même grâce fait dans un cœur embrasé du pur amour de Jésus-Christ. Cet aimable Sauveur lui dit : « Quelque obligation que t'impose ton vœu de penser à tout moment à tant de choses qu'il embrasse, sache que tu satisferas à tout en m'aimant sans réserve et sans interruption. Ne pense et ne t'applique qu'à m'aimer parfaitement et à me plaire en toutes choses et en toutes occasions. Que mon amour soit l'objet de toutes tes actions, de toutes tes pensées et de toutes tes désirs ; et ne sois appliquée à m'aimer que pour te rendre digne de m'aimer tous les jours davantage. Et je t'assure que, sans te mettre en peine d'autre chose, tu en feras encore plus par l'exercice de ce saint amour que tu n'en as promis par ton vœu. »

C'est là proprement le sens de ces admirables paroles : « L'unité de mon pur amour te tiendra lieu d'attention dans la multiplicité de toutes ces choses <sup>1</sup>. »

Quoique notre Vénérable Sœur ait mené jusqu'ici une vie sainte, elle crut cependant qu'elle n'avait rien fait, si elle ne s'engageait, par un vœu exprès, à faire ce qu'elle croirait être le plus parfait. Une chose de si grande conséquence demandait qu'elle y pensât sérieusement. C'est ce qu'elle a fait pendant plusieurs années, en le pratiquant aussi fidèlement que si elle y avait été obligée ; et il semble qu'elle n'ait différé jusqu'à présent, que pour le faire dans un temps où elle était exercée intérieurement par des grandes peines et extérieurement par les fausses calomnies que l'on faisait contre elle, qui bien loin de se laisser affaiblir par toutes ces attaques, elle fut toujours fidèle et rien ne fut capable de la séparer de la Croix de son Sauveur, s'y attachant de nouveau comme sa fidèle amante par le grand

1. Cf. sur ce vœu : *Abrégé* du P. Croiset, p. 46-55, et le texte du ms. 4 que nous donnons au 2<sup>e</sup> vol. : *Autobiographie*, IV, *Sentiments de ses Retraites*, V.

vœu qu'elle vient de faire, dont tous les articles sont comme autant de liens qui l'unissent plus étroitement à son Époux crucifié, pour lui marquer son amour. Un engagement aussi grand que celui-ci qui s'étend jusques aux plus petites pensées et jusqu'aux moindres actions de sa vie, paraît sans doute avoir quelque chose de bien gênant. C'est ce qui porta son directeur, après l'avoir examiné, à le lui permettre, connaissant d'ailleurs la générosité et la fidélité de son cœur, qui dans le moment qu'elle pensait à s'engager ainsi, Dieu, de son côté, lui préparait de nouvelles faveurs. Il lui en fit une bien spéciale, le jour de saint François que ce Souverain de son âme lui donna pour la soutenir dans ses peines. Nous la lui allons laisser expliquer dans les termes qu'elle l'a reçue.

254

Saint François d'Assise lui est donné pour conducteur.

« Un jour de saint François [4 octobre 1686], à mon  
 « oraison, Notre-Seigneur me fit voir ce grand Saint revêtu  
 « d'une lumière et splendeur incompréhensibles et élevé  
 « dans un éminent degré de gloire au-dessus des autres  
 « saints, à cause de la conformité qu'il a eue à la vie souff-  
 « frante de notre divin Sauveur et de l'amour qu'il avait  
 « porté à sa sainte Passion, qui avait attiré ce divin Amant  
 « crucifié à s'imprimer en lui par l'impression de ses  
 « sacrées plaies, ce qui l'avait rendu un des plus grands  
 « favoris de son sacré Cœur, qui lui a donné un grand  
 « pouvoir pour obtenir l'application efficace du mérite de  
 « son sang précieux, le rendant en quelque façon le distri-  
 « buteur de ce divin trésor, pour apaiser la divine justice  
 « lorsque, étant irritée contre les pécheurs, prête à les  
 « châtier, il s'expose à cette divine colère d'un Dieu irrité,  
 « comme un autre lui-même dedans son Fils crucifié, pour  
 « l'amour duquel il fait souvent céder la rigueur de sa jus-  
 « tice à la douce clémence de sa miséricorde ; mais parti-  
 « culièrement pour les religieux déçus de leur régularité,  
 « pour lesquels il était prosterné et gémissait sans cesse  
 « pour les désordres qui étaient arrivés à un Ordre en par-

« ticulier, lequel aurait reçu de grands châtimens sans le  
 « secours de ce grand favori de Dieu. Après m'avoir fait  
 « voir toutes ces choses, ce divin Époux de mon âme me  
 « le donna pour conducteur, comme un gage de son divin  
 « amour, pour me conduire dans les peines et souffrances  
 « qui m'arriveront <sup>1</sup>. »

Comme elle n'était jamais sans cela, elle avait besoin d'un aussi puissant protecteur pour la soutenir. Le R. P. Rolin, dont nous avons déjà parlé, et qui lui avait donné de si saints avis pour sa conduite, en sortant de Paray, lui ordonna de lui écrire les grâces qu'elle recevrait de son Souverain et les dispositions où elle se trouverait. Ce fut pour obéir à ses ordres qu'elle lui écrivit ce qui suit <sup>2</sup> :

« Je suis donc obligée, mon Révérend Père, pour obéir  
 « au commandement que vous m'avez fait, de vous dire  
 « les grâces que mon Sauveur m'a faites, et dont je ne vou-  
 « drai jamais parler, puisque je n'y pense jamais que je ne  
 « souffre des peines étranges à la vue de mes ingratitude,  
 « qui m'auraient déjà précipitée dans les enfers, si la miséri-  
 « corde de mon divin Sauveur ne désarmait sa justice à  
 « mon égard. Et, à vous dire ma pensée, je ne fais jamais  
 « réflexion à ces grandes grâces que je n'appréhende  
 « qu'après m'être trompée moi-même, je ne trompe encore  
 « ceux à qui je suis obligée d'en parler. Je demande sans  
 « cesse à Dieu qu'il me fasse la grâce d'être inconnue,  
 « anéantie et ensevelie dans un éternel oubli ; et je regarde  
 « cette grâce comme la plus grande de toutes celles qu'il  
 « m'a faites. Mais, mon Révérend Père, comment se peut-il

255  
Lettre au  
P. Rolin

1. Cf. t. II, *Autobiogr.*, II, n° 51.

2. Cette lettre se compose de fragments tirés par les *Contemporains* de l'*Abrégé* du P. Croiset. Elle se retrouve dans la 4<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon (CXXXIV). C'est donc au P. Croiset et non au P. Rolin qu'elle fut adressée. Il se pourrait que ce fût en vertu d'un ordre donné précédemment par le P. Rolin, de même que la *Vie par elle-même* fut écrite par commandement exprès de ce Père, qui pourtant ne l'eut jamais entre mains.

« faire que la pauvreté, les mépris, les douleurs et les souffrances aient tant d'attraits pour moi que je les regarde comme des mets délicieux et que cependant je souffre si peu qu'il faut le compter pour rien ? Au reste, ce Souverain de mon âme a pris un tel empire sur moi, que si ce n'est pas là l'esprit de Dieu qui me possède, je serai bien damnée jusqu'au profond des enfers.

« Vous me demandez, mon Révérend Père, que je vous parle confidemment. Hélas ! il n'est pas en mon pouvoir de le faire comme vous le voudriez ; mais selon qu'il plaira à mon souverain Seigneur ; car si vous saviez l'impuissance où il me met de dire plus qu'il ne veut, vous me conseilleriez de garder le silence, plutôt que de lui faire la moindre résistance. Pour ce qui est des faveurs signalées que mon divin Sauveur m'a faites, au sujet de la dévotion à son Sacré-Cœur, je ne saurais entreprendre d'en faire le détail. Voici tout ce que je puis vous en dire pour satisfaire à l'ordre de ma supérieure.

256  
Grâce reçue le jour de saint Jean l'Évangéliste.

« C'est qu'un jour de saint Jean l'Évangéliste<sup>1</sup>, après avoir reçu de mon divin Sauveur une grâce à peu près semblable à celle que reçut le soir de la Cène ce disciple

1. Les éditeurs de B. écrivaient : « Il pourrait très bien se faire que cette apparition fût la première, celle dans laquelle il la fit reposer sur son cœur ». (Cf. n° 125 ci-dessus.) Depuis la découverte des lettres au P. Croiset, on est en possession du texte exact de Marguerite-Marie ; or elle dit : « pour en revenir à ce que vous désirez du sujet du Sacré-Cœur, la première grâce particulière qu'il me semble avoir reçue pour cela, ce fut un jour de saint Jean l'Évangéliste, qu'après m'avoir fait reposer plusieurs heures sur cette sacrée poitrine... » Or, dans sa *Vie par elle-même*, n° 53, elle dit : « Il me fit reposer fort longtemps sur sa divine poitrine où il me découvrit les merveilles de son amour et les secrets inexplicables de son sacré Cœur, qu'il m'avait toujours tenus cachés jusqu'alors qu'il me l'ouvrit pour la première fois ». C'est ce qui a décidé le P. Letierce, *Études sur le Sacré-Cœur*, t. I, p. 167, à prendre parti pour l'opinion qui fait des deux récits de la Bienheureuse une seule et même révélation. C'est possible, mais nous restons toujours frappé de ce fait,

« bien aimé, ce Cœur divin me fut représenté comme dans  
 « un trône tout de feu et de flammes, rayonnant de tous  
 « côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme  
 « un cristal. La plaie qu'il reçut sur la Croix y paraissait  
 « visiblement. Il y avait une couronne d'épines autour de  
 « ce divin Cœur et une croix au-dessus. Mon divin Maître  
 « me fit entendre que ces instruments de sa Passion signi-  
 « fiaient que l'amour immense qu'il a eu pour les hommes  
 « avait été la source de toutes ses souffrances. Que dès le  
 « premier instant de son Incarnation, tous ces tourments  
 « lui avaient été présents et que ce fut dès ce premier  
 « moment que la Croix fut, pour ainsi dire, plantée dans  
 « son Cœur; qu'il accepta dès lors toutes les douleurs et  
 « humiliations que sa sainte humanité devait souffrir pen-  
 « dant le cours de sa vie mortelle, et même les outrages  
 « auxquels son amour pour les hommes l'exposait jusqu'à  
 « la fin des siècles dans le Saint-Sacrement. Il me fit con-  
 « naître ensuite que le grand désir qu'il avait d'être parfait-  
 « tement aimé des hommes, lui avait fait former le dessein  
 « de leur manifester son Cœur et de leur donner dans ces  
 « derniers siècles ce dernier effort de son amour en leur  
 « proposant un objet et un moyen si propre pour les enga-  
 « ger à l'aimer et à l'aimer solidement, leur ouvrant tous  
 « les trésors d'amour, de miséricorde, de grâce, de sancti-  
 « fication et de salut qu'il contient; afin que tous ceux qui  
 « voudraient lui rendre et lui procurer tout l'honneur et  
 « l'amour qu'il leur serait possible, fussent enrichis avec  
 « profusion des divins trésors dont il est la source féconde  
 « et inaltérable.

que le premier récit ne contient pas la description si expressive de la plaie, des épines, etc., et qu'il n'y est pas question de l'image du sacré Cœur, objet de culte. Nous sommes porté à croire que c'est dans une autre révélation que Marguerite-Marie vit cela, et c'est sur cette représentation du sacré Cœur avec ses emblèmes que portent peut-être les mots : pour la première fois.

« Il m'a encore assuré qu'il prenait un singulier plaisir  
 « d'être honoré sous la figure de ce cœur de chair, dont  
 « il voulait que l'image fût exposée en public, afin, ajouta-  
 « t-il, de toucher le cœur insensible des hommes : me pro-  
 « mettant qu'il répandrait avec abondance, sur le cœur de  
 « tous ceux qui l'honoreront, tous les trésors de grâces  
 « dont il est rempli et que, partout où cette image serait  
 « exposée pour y être singulièrement honorée, elle y atti-  
 « rerait toutes sortes de bénédictions.

« Mais voici, cependant, ce qui causa une espèce de sup-  
 « plice qui me fut plus sensible que toutes les autres  
 « peines dont j'ai parlé. C'est lorsque cet aimable Cœur  
 « me fut présenté avec ces paroles : — J'ai une soif  
 « ardente d'être honoré des hommes dans le Saint-Sacre-  
 « ment et je ne trouve presque personne qui s'efforce,  
 « selon mon désir, de me désaltérer, usant envers moi de  
 « quelque retour.

« Le temps que mon divin Maître s'était proposé pour  
 « l'accomplissement de ce dessein n'était pas encore  
 « arrivé. Cependant il prit soin lui-même à me disposer,  
 « selon son désir et selon qu'il me l'avait promis, aux  
 « grâces qu'il voulait me faire, mais ce ne fut qu'en m'en  
 « accordant encore de plus grandes.

« La première fut qu'après une confession générale de  
 « toute ma vie très criminelle, d'abord après l'absolution,  
 « il me fit voir une robe plus blanche que la neige, qu'il  
 « appelait la robe d'innocence, dont il me revêtit, me  
 « disant à peu près ces paroles : — Ma fille, les fautes que  
 « tu commettras désormais t'humilieront beaucoup, mais  
 « elles ne m'obligeront plus à m'éloigner de toi. —  
 « Ensuite me découvrant pour la dernière fois<sup>1</sup> son Cœur :

1. Les *Contemporaines* font ici une reproduction inexacte. Dans la lettre CXXXIV, texte de l'*Abrégé* de Croiset, il est dit : « Ensuite m'ouvrant pour la seconde fois son Cœur adorable », et dans la 4<sup>e</sup> des *Inédites* d'Avignon : « Et puis, m'ouvrant derechef son Cœur adorable. »

« — Voici, ajouta-t-il, le lieu de ta demeure éternelle, « où tu pourras conserver sans tache la robe dont j'ai « revêtu ton âme. — Depuis ce temps-là, il ne me sou- « vient pas d'être jamais sortie de cet aimable Cœur. Je « m'y trouve toujours, mais d'une manière et avec des « sentiments qu'il ne m'est pas possible d'exprimer. Tout « ce que je puis dire, c'est que pour l'ordinaire, je m'y « trouve comme dans une fournaise ardente du divin « amour.

« Dès ce temps-là, je ne pouvais contenir les sentiments « de l'ardent amour que je ressentais pour Jésus-Christ. « J'aurais voulu le répandre en toute occasion par mes « paroles, dans la pensée que j'avais que les autres, rece- « vant les mêmes grâces que moi, étaient dans les mêmes « sentiments. Mais j'en fus dissuadée par les grandes « oppositions que j'y trouvai. Tout le plaisir que j'eus du « moins en ceci et, ce que je tirai de ces petits excès de « zèle et de ferveur, [c'est] quelques humiliations et une « petite épreuve qui me dura l'espace d'un an pour l'amour « du Sacré-Cœur. »

Ce qui lui fut le plus sensible, fut la privation de la communion des premiers vendredis de tous les mois qu'on lui retrancha dans le temps de toutes ces contradictions<sup>1</sup>; ce qu'elle supporta en silence, quoique avec une vive douleur, parce que c'était Notre-Seigneur qui lui avait ordonné de la faire depuis plusieurs années, comme nous l'avons dit au commencement de sa vie.

257

On lui re-  
tranche la  
communion  
des pre-  
miers ven-  
dredis.

1. Nous avons vu qu'après la fête de sainte Marguerite, 1685, la Mère Marie-Christine Melin, pour étouffer les petits mécontentements excités dans la communauté, avait interdit à la sainte Maîtresse toute pratique extérieure en l'honneur du Sacré-Cœur hors du noviciat. En particulier, la communion des premiers vendredis du mois avait été retranchée à la Servante de Dieu. C'est donc à l'année 1685 que remonte cette épreuve imposée à Marguerite-Marie, de même que la maladie de la sœur Françoise-Rosalie Verchère dont il va être parlé.

258  
Sœur Fran-  
çoise-Rosa-  
lie Verchère  
tombe ma-  
lade.

En ce même temps, une jeune sœur tomba dangereusement malade et, en peu de jours, parut à la mort. Notre-Seigneur fit connaître à notre Vénérable Sœur, comme elle pria pour son rétablissement, qu'elle souffrirait jusqu'à ce que sa supérieure lui eût rendu la communion des premiers vendredis du mois. L'on ne peut exprimer la douleur qu'elle en ressentit et combien son cœur y parut sensible. Elle souffrit pendant ce temps de rudes combats ; car, d'un côté, elle voulait obéir à sa supérieure, de l'autre Notre-Seigneur la pressait continuellement de lui dire combien elle lui avait déplu par cette action. Mais elle ne pouvait résoudre elle-même pour les grâces qu'elle recevait de son Souverain, ce qui l'obligea d'écrire le billet suivant à une sœur ancienne, en qui elle avait confiance, pour savoir ce qu'elle devait faire. Voici ce qu'il contient :

259  
Sœur Ma-  
rie-Madelei-  
ne des Escu-  
res. Billet  
que lui écrit  
la Servante  
de Dieu.

« C'est dans le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur que je  
« vous écris ceci, ma chère sœur, puisqu'il le veut ainsi.  
« Ne soyez pas surprise que je m'adresse à vous dans l'ex-  
« trême peine que je souffre au sujet de ma sœur N. N. <sup>1</sup> ;  
« c'est que, ce matin, me levant, il m'a semblé entendre  
« distinctement ces paroles : — Dis à ta supérieure  
« qu'elle m'a fait un si grand déplaisir de ce que, pour  
« plaire à la créature, elle n'a point eu de crainte de me  
« fâcher, en te retranchant la communion que je t'avais  
« ordonné de faire, tous les premiers vendredis de chaque  
« mois, pour satisfaire, par là, en m'offrant à mon Père  
« éternel, à sa divine justice, par les mérites de mon  
« Sacré-Cœur, aux fautes qui se commettent contre la  
« charité ; parce que je t'ai choisie pour en être la vic-  
« time. Et, en même temps qu'elle t'a défendu d'accom-  
« plir ma volonté en cela, je me suis résolu de me sacri-  
« fier cette victime qui souffre maintenant. — Voilà, ma  
« chère sœur, ce qui me tourmente et persécute continuel-

1. La jeune sœur malade : sœur Françoise-Rosalie Verchère.

« lément, sans que je m'en puisse distraire, parce qu'il me  
« presse de le dire à notre Mère, et je crains de le faire,  
« à vous parler naturellement, parce que je crois que tout  
« cela n'est qu'une ruse de l'ennemi, qui me veut rendre  
« singulière par cette communion ; ou bien que tout cela  
« n'est qu'imagination et illusion, parce que ce n'est pas  
« à une misérable hypocrite comme moi à qui le Seigneur  
« ferait semblable grâce. Je vous conjure, ma chère sœur,  
« de me dire votre pensée là-dessus, pour me tirer de la  
« peine où je suis, puisqu'il veut que je vous la demande.  
« Faites-moi cette grâce sans me flatter ; car je crains de  
« résister à Dieu, ne vous pouvant exprimer ce que je  
« souffre de la voir dans cet état. Demandez-lui qu'il vous  
« fasse connaître la vérité et ce qu'il veut que vous me  
« répondiez. Après quoi, je tâcherai de n'y plus penser.  
« Je vous prie de brûler cet écrit et de me garder le  
« secret. »

La sœur l'ayant lu, la porta à s'en expliquer à sa supérieure. Elle s'y sacrifia, quoique avec une extrême répugnance, et la fut trouver pour lui dire ce que Notre-Seigneur lui avait fait connaître au sujet de la malade. La supérieure n'hésita pas à lui accorder, pourvu qu'elle demandât sa santé ; ce qu'elle fit, et l'on vit, effectivement, que tout d'un coup, elle parut hors du danger dont elle était menacée, dans un temps où, selon les apparences, il n'y avait pas beaucoup à espérer, souffrant de grandes douleurs, à quoi les médecins ne connaissaient rien. Cependant, soit que la supérieure s'oublîât de dire à notre Vénérable Sœur Alacoque de communier tous les premiers vendredis de chaque mois, ou qu'elle-même crût qu'il lui fallait une seconde permission que celle qu'elle lui avait donnée ; elle ne le fit pas, mais continua de demander au sacré Cœur le parfait rétablissement de la malade. Notre-Seigneur lui dit qu'elle ne guérirait point qu'elle n'eût repris cette communion. La crainte qu'elle avait de se

rendre par là singulière, faisait qu'elle n'osait une seconde fois la demander. Mais, voyant qu'elle continuait de souffrir beaucoup et que tous les remèdes étaient inutiles, ce qui dura près de cinq ou six mois, pendant lesquels elle la visitait souvent pour l'inviter et l'animer à profiter de l'état de souffrance où Dieu la tenait, l'exhortant d'en faire un saint usage; elle se détermina enfin de dire à sa supérieure qu'elle ne guérirait point entièrement qu'elle n'eût repris ses communions; que c'était Notre-Seigneur qui la pressait de lui dire. Ce qu'elle lui accorda très volontiers; et aussitôt la malade fut rétablie parfaitement, ce qui causa à notre chère Sœur une joie sensible. Mais elle fut bien plus grande de se voir en liberté de recevoir ce Dieu d'amour qui faisait les délices de son âme, tant elle avait d'ardeur pour son Bien-Aimé. Elle ne pouvait parler que de son divin objet et du feu divin qui la consommait pour s'unir à ce divin Cœur. C'est dont elle entretenait les sœurs du noviciat, qui avaient le bonheur d'être les dépositaires de ses sentiments tout enflammés, dont elle leur faisait part pour les animer à l'aimer toujours plus ardemment. « Ah! mes chères sœurs, disait-elle, c'est là toute « notre occupation de servir et connaître Dieu. Votre par-  
« tage est d'aimer son Cœur. Mais, quelle félicité de pouvoir  
« dire : oui, je l'aimerai et louerai pendant une éternité.  
« Mais il faut pour cela l'aimer constamment et également  
« dans les afflictions comme dans les consolations et tous  
« les accidents de la vie. »

260

On lui  
rend la per-  
mission de  
communier  
les premiers  
vendredis.

261

Comment  
elle exhorte  
et dirige ses  
novices.

C'était le grand fonds qu'elle établissait dans ses novices qu'une parfaite adhérence aux volontés de Dieu qui devait être la règle de toutes leurs actions. Ensuite, ce qu'elle leur recommandait le plus, c'était une obéissance aveugle en toutes choses, soit à leurs supérieures, soit à leurs Règles et leurs Constitutions, ne pouvant souffrir de volonté pour quoi que ce soit; la fidélité à la grâce, fidélité dans leurs exercices, pour les faire avec application et

dans les moindres petites choses, disant qu'il n'y avait rien de petit dans la maison de Dieu et que, pour les négliger, nous nous privons quelquefois de grandes grâces qui y sont attachées.

Elle ne pouvait souffrir dans une épouse de Jésus-Christ des fautes volontaires, disant que rien ne donnait plus de force au démon que lorsque nous manquons de fidélité à suivre les inspirations du Saint-Esprit. Elle avait à cœur de les bien fonder dans l'humilité qui était sa vertu favorite, la simplicité d'esprit, avec un parfait dénuement de toutes choses, voulant qu'elles allassent à Dieu avec un cœur dégagé de la bagatelle, disant que tout cela n'était que des amusements, qui occupaient le cœur à la place de Dieu ; et, pour les y engager, elle les faisait changer entre elles ce qu'elles avaient à leur usage, comme leur livres de dévotion, rosaires, etc. ; disant que le Cœur de Jésus-Christ doit être le trésor d'une religieuse.

Elle leur imprimait une grande ardeur pour la sainte communion, voulant qu'elles s'en approchassent avec amour et confiance, mais avec une sainte crainte, leur donnant pour pratique de ne le point faire qu'elles n'offrissent à Notre-Seigneur le sacrifice de leurs inclinations ou la victoire sur leurs passions, disant que le renoncement de soi-même vaut mieux que toutes les dévotions de notre choix. Mais, ce qu'elle leur souhaitait le plus, c'était d'être des filles d'oraison, et, par conséquent, filles de recueillement et de silence, ajoutant qu'une religieuse de Sainte-Marie qui n'aime pas l'oraison est un soldat sans armes ; que, pour y arriver, il fallait tout de bon entreprendre la destruction de nous-mêmes, par une généreuse, constante et fidèle mortification. Il faut pour cela s'animer à la ferveur. Elle y contribuait beaucoup par ses entretiens et bien que sa conduite, comme nous avons dit, n'eût rien de gênant, elle voulait néanmoins qu'elles fussent toujours occupées parce que, disait-elle, que les commençantes n'ayant pas d'attrait

pour l'oraison, il est bon qu'elles aient quelques pratiques qui remplissent leur esprit pour l'empêcher de se laisser aller à la dissipation. Mais que [quand] Notre-Seigneur, à la suite, se rend leur maître et qu'il enflamme un cœur du feu de son amour, il ne doit point y être oisif ; il faut l'entretenir par quelques sujets qui lui servent d'occupation. Comme, de même que le feu s'éteindrait si l'on ne prenait soin d'y mettre du bois, il faut aussi que le bois de la mortification conserve et entretienne celui de l'amour divin. C'est ce qui lui faisait diversifier les pratiques qu'elle leur donnait, et changeait souvent de défis, pour les animer toujours de plus en plus à la pratique des plus solides vertus.

Quoique cette excellente directrice fût arrivée à une perfection consommée, elle savait bien que l'on ne peut se soutenir dans la vie spirituelle, sans y faire quelques fautes ; qu'il y en a qui nous portent grand préjudice, parce qu'elles nous retardent dans le chemin de la vertu, et d'autres qui nous y font avancer par l'humiliation que l'on en retire. Elle leur apprenait à faire un saint usage des unes et à se relever des autres, disant qu'il ne faut point s'étonner que nous tombions, mais nous en humilié devant Dieu et prendre dans le Sacré-Cœur de Jésus une vertu contraire à la faute qu'on a faite, pour l'offrir au Père éternel en réparation, et puis se relever courageusement.

Elle leur recommandait d'être fidèles à la pratique qu'elle leur avait donnée de ne point manquer, au son de l'horloge, de se ressouvenir de l'heure et du moment fortuné auquel cet adorable Cœur fut formé par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein très pur de la Sainte Vierge, ajoutant quelques paroles d'actions de grâces à cet aimable Cœur de sa charité infinie pour tous les hommes.

L'estime qu'elles avaient pour leur digne Maîtresse, faisait qu'elles goûtaient toutes ces pratiques et les conser-

vaient dans leur cœur pour servir dans l'occasion ; et, pour l'engager à les leur donner par écrit, elles feignaient de ne les pouvoir retenir, pour l'y obliger ; ce qu'elle faisait avec une bonté charmante, quoiqu'elle eût une aversion extrême à l'écriture, leur disant : « Je veux bien le faire « pour vous contenter, mais c'est à condition que vous en « aimerez donc davantage le sacré Cœur. » C'était la récompense qu'elle demandait de tout ce qu'elle faisait pour lui, et ne pouvait aussi aimer personne qu'en lui et qui ne promet d'être tout à lui.

Le démon qui avait entrepris de lui nuire partout, n'oublia rien pour la faire sortir du noviciat, dans le temps qu'elle fut décriée au dehors par les calomnies qu'on faisait contre elle, au sujet d'une prétendante dont nous avons parlé. Mais Dieu qui lui avait fait connaître qu'il se servirait de ses novices pour être les premières pierres de l'édifice qu'il souhaitait établir, les lui fit voir, un jour de Noël de l'année 1685, comme de petits agneaux, lui disant comme à saint Pierre : « Paissez mes agneaux. » Elle comprit par là qu'il la destinait à les conduire encore l'année suivante pour les affermir davantage dans cette dévotion. Elle s'y soumit et continua, cette seconde année, comme elle avait fait la première, à les porter à une dévotion, non tendre et molle mais courageuse et relevée, voulant qu'elles s'avancassent dans la voie de Dieu, qui est pour nous, disait-elle, nos saintes règles. — « Nourrissez- « en bien vos cœurs, nos chères sœurs, elles vous feront « entrer dans cette vie intérieure, vie cachée en Dieu, qui « nous conduit à la pure souffrance, qui est la perfection « de l'amour. » Elle jugeait des autres par elle-même ; et, comme elle ne souhaitait rien tant que de voir établir la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus, elle ne pouvait parler d'autre chose, ce qu'elle faisait avec plaisir parmi elles, voyant l'ardeur avec laquelle elles s'y portaient, avec quelques autres qui venaient en secret, comme le disciple

262

Estime des novices pour leur Maitresse. Elles l'obligent à mettre par écrit les avis qu'elle leur donne.

263

En dépit du démon elle demeure maitresse des novices que Notre-Seigneur lui montre comme de petits agneaux à faire paître.

du Seigneur, pour profiter de ces saints entretiens. Elles s'unissaient ensemble pour demander à Dieu l'établissement de la dévotion de son Sacré-Cœur.

264  
Triomphe  
de la dévotion  
au Sacré-Cœur  
dans la communauté.

Le temps qu'il avait destiné pour cela étant arrivé, il disposa tous les cœurs de cette communauté, qu'il changea si bien, que de la grande opposition qu'on y avait l'année précédente, crainte de contrevenir à ce qui est marqué, il parut un changement merveilleux dans toutes, surtout dans celle même qui avait formé plus d'obstacles. Voici comme la chose arriva : Dieu voulut se servir, pour cette sainte entreprise, d'une sœur ancienne, c'était ma sœur Marie-Madeleine des Escures, qui était une règle vivante et qui est morte en odeur de sainteté. Cette sainte religieuse avait été jusqu'alors fort opposée à cette dévotion. Cela n'empêchait pas notre Vénérable Sœur Alacoque de s'adresser à elle en toute occasion, par l'estime qu'elle faisait de sa vertu. Ma sœur des Escures la vint trouver, le dernier jour de l'octave du Saint-Sacrement [20 juin 1686], pour lui demander la petite image qu'elles avaient au noviciat, que la très honorée Mère Greyfié lui avait envoyée pour la dévotion de ses novices<sup>1</sup>, disant qu'elle voulait en faire un petit autel au chœur, pour inviter les sœurs à cette dévotion. Notre précieuse Sœur Alacoque fut charmée de cette proposition, mais dissimula la surprise où la mettait une telle entreprise, dont elle ne lui fit rien connaître, attendant avec patience quelle en serait l'issue, ne cessant de prier et faire prier pour qu'elle fût heureuse.

265  
La première  
fête du Sacré-  
Cœur au  
monastère  
de Paray.

Le lendemain [vendredi, 21 juin 1686], jour destiné à honorer ce divin Cœur, la sœur des Escures ne manqua pas de porter une chaise, où elle mit un tapis fort propre,

1. C'est-à-dire la miniature, qu'il ne faut pas confondre avec la simple image « crayonnée avec de l'encre », honorée au noviciat, l'année précédente, le jour de la sainte Marguerite, 20 juillet 1685, et conservée au monastère de la Visitation de Turin. Hélas ! depuis la Révolution, nous avons entièrement perdu les traces de cette précieuse miniature, comblée de tant d'honneurs, le 21 juillet 1686.

sur quoi elle posa cette petite miniature, qui était dans un cadre doré, qu'elle orna de fleurs et la mit ainsi devant la grille, avec un billet de sa main, pour inviter toutes les épouses du Seigneur à venir rendre leurs hommages à son Cœur adorable, et celles qui pourraient avoir quelque chose de Messieurs leurs parents, de le demander pour contribuer à en faire faire un tableau.

266 ·  
L'Année  
1686.

La surprise fut agréable ; mais elle le fut bien plus d'apprendre que celle qui faisait cette invitation était la même qui avait jusque là animé toutes les autres pour s'y opposer fortement. Notre Vénérable Sœur Alacoque eut la consolation entière de voir en un moment toutes les difficultés qu'il y avait, être changées d'une manière si admirable qu'elle ne cessait d'en bénir le Seigneur. Elle voyait avec plaisir l'empressement que chacune témoignait qu'on en fit faire un tableau. On ne peut avoir plus de zèle et d'ardeur pour que la communauté eût cette consolation promptement, et l'on ne pouvait assez répéter : c'est ici l'œuvre du Seigneur, disaient celles qui l'avaient contrédite auparavant, qui s'admiraient dans ce changement si prompt, et leur faisait dire que Dieu était véritablement le maître des cœurs. Ce qui a vérifié ce que notre Vénérable Sœur avait dit souvent : que le Cœur de Jésus régnerait malgré ses ennemis. Il n'y eut pas jusqu'à nos sœurs du petit habit qui ne voulussent y contribuer de l'argent que Messieurs leurs parents leur donnaient pour leurs menus plaisirs. Mais ce fut nos sœurs du voile blanc qui se signalèrent en témoignant leur empressement pour cela, s'animant à travailler avec plus d'ardeur à cultiver leur jardin pour gagner quelque chose, à quoi elles s'appliquèrent avec tant de soin et Dieu bénit leur travail pour une si sainte entreprise ; fit qu'en peu de temps elles eurent une somme assez considérable qu'elles apportèrent à la supérieure, pour en disposer comme elle jugerait à propos pour la consolation de toutes celles qui souhaitaient que l'on fit faire un tableau. Cette

267 On décide de bâtir une chapelle en l'honneur du Sacré-Cœur. très honorée Mère jugea qu'il était mieux d'attendre jusqu'à ce qu'on fût en état de faire bâtir une chapelle ; ce qu'elle fit le plus tôt qu'elle put. Nous devons à ses soins la consolation que nous avons de l'avoir dans notre enclos. Ce qui lui attira bien des grâces, selon le sentiment de notre vertueuse Sœur qui lui dit que le Sacré-Cœur avait eu si agréable le soin qu'elle avait pris de lui faire élever un lieu où serait adoré ce Sacré-Cœur que, pour récompenser ce soin, il lui promettait le privilège de mourir dans l'acte de son pur amour.

268 Promesse en faveur de la Mère Melin.

269 Renouvellement de ferveur dans la communauté. Mais, pour en revenir à la communauté, cette dévotion ne fut pas établie que l'on vit un renouvellement de ferveur et de zèle pour la pratique des observances. Depuis ce temps, elle y a fait toujours de nouveaux progrès. Le Seigneur, pour faire connaître combien cette action lui avait été agréable, a répandu jusques à présent ses bénédictions sur cette communauté, d'une manière très particulière ; et, en peu de temps, donna les moyens de faire bâtir une chapelle qui est très belle et que notre Vénérable Sœur a eu la satisfaction de voir bénir quelques années avant sa mort <sup>1</sup>, avec la joie et le plaisir qu'on ne peut exprimer. Elle en fit dire à ses novices un *Te Deum* en action de grâces, leur disant : « Je n'ai plus rien à souhaiter ; je ne « désire plus rien puisque le Sacré-Cœur est connu et qu'il « commence à régner sur les cœurs. Faites en sorte, mes « chères sœurs, qu'il règne à jamais dans les vôtres,

270 Joie de la Servante de Dieu.

1. Cette chapelle élevée en l'honneur du Sacré-Cœur, dans le jardin du monastère, fut bénite le 7 septembre 1688. La tradition rapporte que pendant cette cérémonie Marguerite-Marie eut une extase qui dura environ trois heures. Ce petit monument subsiste encore aujourd'hui. Mais l'original du tableau qui y avait été placé du vivant de la Servante de Dieu n'y est plus. La Révolution nous en a dépouillées et l'église paroissiale de Semur-en-Brionnais, qui le possède depuis lors, n'a jamais voulu s'en dessaisir. Il fallut nous contenter d'en faire prendre une fidèle copie qui orne encore actuellement une des murailles de cette précieuse chapelle.

« comme souverain Maître et Époux. » Elle en avait une petite image qu'elle voulait qu'elles se donnassent tour à tour, pour entretenir la ferveur parmi elles. [On la] portait tout le jour sur son cœur comme un bouquet et celle qui l'avait, avait soin de bien caresser ce divin Cœur et faire quantité d'actes de vertu en son honneur, selon que sa ferveur lui inspirait tout ce jour, qu'elle terminait par une amende honorable et les litanies, pour demander l'augmentation de cette dévotion dans tous les cœurs. C'est à quoi cette fidèle amante les portait continuellement.

La fin de l'année [1686] s'approchant, il fallut penser à se séparer. Comme plusieurs sortaient du noviciat avec elle, elles résolurent d'emporter cette image qui faisait tout leur trésor, et trouvèrent une petite niche pour la placer dans un lieu retiré et où on allait rarement. Elles la choisirent pour faire plus commodément leurs dévotions. On a fait, depuis, une petite chapelle qui est très propre, pour la consolation de celles qui ne peuvent aller dans l'enclos <sup>1</sup>.

271

Elle quitte  
la charge de  
maîtresse  
des novices.

272

Premier  
petit oratoire  
dédié au  
Sacré-Cœur.

1. Ce dévot oratoire donnait sur l'escalier qui conduisait à la tour du Noviciat. Les ferventes disciples du Sacré-Cœur se plurent à l'embellir et à l'environner de plus en plus des témoignages de leur tendre piété. La Bienheureuse écrivant à la Mère de Saumaise en parlait en ces termes : « Cette petite chapelle est la première qui ait été érigée en l'honneur du divin Cœur, et notre chère sœur des Escures en a le soin. C'est un petit bijou, tant elle l'ajuste bien. »

Plus tard les novices y peignirent des cœurs, des étoiles et autres symboles, comme si elles eussent voulu réunir tous les cœurs autour de ce Cœur sacré.

Ces peintures se voient encore aujourd'hui ; nous les attribuons à sœur Marie-Nicole de la Faige des Claines, que la Bienheureuse nommait son petit Louis de Gonzague. Cette supposition repose sur le passage suivant, extrait de la vie de sœur Marie-Nicole (circulaire du 17 avril 1746) : « Elle fut mise à la roberie et, sans manquer à son ouvrage, elle aida à une sœur ancienne qui entreprit de blanchir presque toute la maison, à récrire toutes les sentences et à peindre le réfectoire, la tribune et la petite chapelle du Sacré-Cœur de Jésus. »

Après l'érection du modeste autel, on pensa à remplacer la petite image par un tableau plus grand. Dans la même lettre, citée plus

Ainsi s'établit la dévotion du sacré Cœur de Jésus dans cette communauté, où elle a fait de grands progrès, surtout depuis le miracle qui s'y est fait, suivant sa prédiction à ses novices, à qui elle assura que lorsque cette dévotion

haut, notre Bienheureuse Sœur dit à la mère de Saumaise : « Je vous dirai que nous avons un second tableau du Sacré-Cœur, qu'une de nos sœurs a fait faire. Il y a en bas, la Sainte Vierge d'un côté, et saint Joseph de l'autre ; et au milieu une âme suppliante. C'est comme je l'avais désiré pour cette petite chapelle, qui est la première qui a été érigée en l'honneur de ce divin Cœur. » Ayant disparu pendant la Révolution, ce tableau nous a enfin été rendu en 1833. M<sup>me</sup> de Moncolon, qui le posséda jusqu'à sa mort, enjoignit à ses héritiers de restituer à notre communauté ce précieux objet. Maintenant il orne le tombeau d'où notre Bienheureuse est sortie triomphante le 13 juillet 1864. C'est une assez fine peinture à l'huile, de quarante centimètres de hauteur sur trente de largeur. Le Cœur de Jésus, entouré de rayons et d'une couronne d'épines, est le centre du sujet ; dans le haut, le Père Éternel environné d'anges, repose sur des nuages ; il tient d'une main le globe terrestre, de l'autre il déroule une banderole portant ces mots : *Hic est Cor dilectissimi Filii mei, in quo mihi bene complacui*. Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe plane sur le Sacré-Cœur. Plus bas, du côté droit, et sur des nuages, la très Sainte Vierge à genoux l'indique du geste et du regard ; ces paroles tracées sur une légende semblent sortir de ses lèvres : « Aimez-le, et il vous aimera. » Saint Joseph tient d'une main son lis, et de l'autre montre ce très doux Cœur en disant : « Venez, il est ouvert à tous. » La petite âme suppliante, coiffée et vêtue un peu selon la mode du temps, est vue de face ; elle joint les mains et lève les yeux avec une expression de confiance et d'amour très bien adaptée à sa légende, qui porte ces mots : « Je l'aime et me donne à lui. »

Les traditions du monastère ont toujours confirmé l'authenticité de ce petit tableau. La niche carrée, ou fenêtre murée, dans laquelle les novices et amies de la Bienheureuse exposaient les touchants symboles de leur dévotion au Sacré-Cœur, avait environ quatre-vingts centimètres de hauteur sur soixante centimètres de largeur, et la chapelle elle-même deux mètres vingt centimètres de hauteur sur un mètre vingt centimètres de largeur.

Autour du tableau exposé dans la niche on groupait quelques cadres ou reliquaires d'environ cinq à six centimètres. Nous possédons encore plusieurs de ces petits cadres, au *verso* de deux desquels il y a la date de 1688 et d'autres indications encore, tracées d'une écriture du temps, qui ressemble fort à celle de sœur Marie-Madeleine des Escures.

commencerait à se ralentir, Dieu ferait des miracles pour la renouveler <sup>1</sup>.

Cette disciple bien aimée du divin Cœur ne pouvait contenir la joie qu'elle ressentait de ces heureux événements. Elle écrivit les lettres suivantes à la chère Mère Greyfié, qui feront mieux connaître ses sentiments que tout ce que nous en pourrions dire :

« Je mourrai maintenant contente, puisque le Sacré-  
 « Cœur de mon Sauveur commence d'être connu et moi  
 « inconnue. Car, il me semble que par sa miséricorde, me  
 « voilà presque entièrement éteinte et anéantie d'estime et  
 « de réputation, dans l'esprit des créatures ; ce qui me  
 « console plus que je ne puis dire. Je vous ressouviens de  
 « ce que vous m'avez promis, qui est d'empêcher, autant  
 « que vous le pourrez, qu'il ne soit fait aucune mention de  
 « moi, après ma mort, que pour demander des prières  
 « pour la plus méchante religieuse qui ait jamais été dans  
 « l'Institut, et dans la sainte Communauté où j'ai l'honneur  
 « d'être et, où l'on exerce un continuel support et charité  
 « à mon égard, de toutes les manières. Je n'en perdrai  
 « jamais le souvenir devant le sacré Cœur de mon Jésus.  
 « Il y a consolation, ma chère Mère, de voir combien nos  
 « chères sœurs s'empressent à l'honorer et aimer, et l'ar-  
 « deur qu'elles ont pour cela ; même celles qui semblaient  
 « y avoir eu quelques oppositions y sont les plus ardentes.  
 « Je ne puis me dispenser de vous dire ce mot du jour

273  
 Lettre à la  
 Mère Grey-  
 fié pour lui  
 témoigner  
 toute sa joie  
 des heureux  
 progrès de  
 la dévotion  
 au Sacré-  
 Cœur.

1. Les *Contemporaines* font probablement allusion à la guérison miraculeuse de sœur Claude-Angélique Desmoulins, laquelle fut opérée, en 1713, par l'intercession de la Servante de Dieu, Marguerite-Marie Alacoque. On peut dire que la prédiction de la Bienheureuse n'a pas cessé de s'accomplir depuis ce temps-là ! Il suffit de citer la peste de Marseille qui survint peu après le temps où écrivait les *Contemporaines* et, dans nos derniers temps, les pèlerinages de Paray et la construction de la Basilique de Montmartre qui sont des faits très extraordinaires.

« de la fête de notre saint Fondateur <sup>1</sup>, lequel me fit con-  
 « naître qu'il n'y avait point de plus efficace moyen de  
 « réparer les déchets de son Institut que d'y introduire la  
 « dévotion du Sacré-Cœur et qu'il désirait que ce remède  
 « y fût employé. »

274

Autre let-  
 tre à la Mère  
 Greyfié.

« Si vous saviez, ma chère Mère, combien je me sens  
 « pressée d'honorer le sacré Cœur de Notre-Seigneur  
 « Jésus-Christ ! Il me semble que la vie ne m'est donnée  
 « du tout que pour cela ; et cependant je fais tout le con-  
 « traire. Il me fait de continuelles faveurs et je ne le paie  
 « que d'ingratitude. Il m'a gratifiée d'une visite qui m'a  
 « été extrêmement favorable, pour les bonnes impressions  
 « qu'elle a laissées dans mon cœur. Il m'a confirmé que le  
 « plaisir qu'il prend d'être connu, aimé et honoré des créa-  
 « tures est si grand que, si je ne me trompe, il m'a promis  
 « que tous ceux qui lui seront dévoués et consacrés ne  
 « périront jamais ; et que, comme il est la source de toutes  
 « bénédictions, qu'il les répandra avec abondance dans  
 « tous les lieux où sera posée et honorée l'image de son  
 « divin Cœur ; qu'il réunira les familles désunies et proté-  
 « gera et assistera celles qui seraient en quelque nécessité  
 « et qui s'adresseront à lui avec confiance ; qu'il répan-  
 « dra la suave onction de son ardente charité dans toutes  
 « les communautés qui l'honoreront et se mettront sous sa  
 « spéciale protection ; qu'il en détournera tous les coups  
 « de la divine justice, pour les remettre en grâce, lors-  
 « qu'elles en seront déchues. Il m'a donné à connaître que  
 « son Sacré-Cœur est le Saint des saints, le saint d'amour ;  
 « qu'il voulait qu'il fût connu à présent, pour être le média-  
 « teur entre Dieu et les hommes ; car, il est tout puissant  
 « pour la paix et, en détournant les châtimens que nos  
 « péchés ont attirés sur nous, nous obtenir miséricorde. »

1. 29 janvier 1686.

*Autre à la même.*

« Il est vrai, ma chère Mère, que le très sacré Cœur de  
 « mon Sauveur continue toujours d'exercer ses miséri-  
 « cordes envers moi, sa chétive esclave, nonobstant mes  
 « continuelles ingraturités et infidélités, lesquelles, j'espère,  
 « seront en quelque façon réparées par la dévotion de votre  
 « chère communauté à l'honorer ; à quoi il prend un singu-  
 « lier plaisir. Et, s'il n'a pas permis qu'en introduisant  
 « cette dévotion, vous y ayez rencontré la croix, c'est qu'il  
 « veut que je la porte pour nous deux. Car il m'a faite  
 « pour cela et je ne lui peux servir de rien autre. Il me fait  
 « toujours trouver de nouvelles consolations parmi les fouets  
 « et les épines, entre lesquelles il me tient à présent atta-  
 « chée sur la croix que son amour me fait la grâce de me  
 « destiner. Priez-le bien que je n'abuse pas d'un si grand  
 « secours, mais que j'en fasse l'usage qu'il attend de moi.  
 « Je vous demande le secret et la grâce de me dire si je  
 « dois m'affliger de toutes les suites fâcheuses qu'a pro-  
 « duites cette croix <sup>1</sup>, à cause que Dieu y est beaucoup  
 « offensé. C'est là toute ma douleur. Tout le reste ne m'ôte  
 « point la paix, bien qu'il me semble d'être comme enfer-  
 « mée dans une obscure prison, environnée de croix que  
 « j'embrasse tour à tour. Voilà tout mon exercice dans  
 « mon état présent, pendant lequel le sacré Cœur de mon  
 « Jésus m'a voulu donner un secours que je n'attendais pas.  
 « C'est qu'un grand serviteur de Dieu <sup>2</sup> m'a écrit depuis peu  
 « que, disant la sainte messe, il s'est senti fortement pressé  
 « de l'offrir tous les samedis de cette année pour moi, ou

275

Autre let-  
tre à la mè-  
me.

1. Allusion à l'effet produit par le renvoi de la postulante et par les dispositions et les discours du religieux de grande renommée qui décriait les humbles vertus de la sainte Maitresse et la taxait d'hypocrisie.

2. Le R. P. Gette, de la Compagnie de Jésus.

« selon mon intention, et pour en disposer selon mon  
 « désir, qui est que vous l'aurez un samedi et moi l'autre,  
 « et nous aurons encore part à tous les saints sacrifices  
 « qu'il célébrera. Voilà le présent que j'ai à vous faire et  
 « qui ne vous désagrèera pas. Mais, n'admirez-vous pas  
 « avec moi les miséricordes du Seigneur et les douceurs  
 « de son adorable Cœur envers sa chétive esclave, de  
 « m'avoir envoyé ce ferme appui, dès le premier samedi  
 « de carême <sup>1</sup>, qui fut le temps auquel il commença à redou-  
 « bler la multitude et la pesanteur des croix dont il me  
 « gratifie, sous le poids desquelles je succomberais mille  
 « fois, s'il ne se rendait ma force par l'entremise des saintes  
 « âmes qui le prient pour moi. Ce bon religieux qui me  
 « fait cette charité ne me connaît point, ni moi lui, que de  
 « nom. Je ne me suis senti jamais plus de paix. Bénissez-  
 « en le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ce n'est pas une petite consolation de voir prendre de  
 « si grands accroissements à la dévotion du Sacré-Cœur,  
 « qui visiblement se soutient et fait ses progrès d'elle-  
 « même. Je ne m'en puis taire. Je ne saurais écrire une  
 « lettre, tant je suis stupide, si je ne parle de ce sacré  
 « Cœur. Je ne puis aimer personne qu'à cette condition  
 « qu'elle aimera le sacré Cœur de mon Jésus, ni aimer ni  
 « rechercher que ce qu'il aime. Aimons-le et ne nous met-  
 « tons en peine de rien autre.

« Voici une chose que cet adorable Cœur demande de  
 « ses amis: c'est la pureté dans l'intention, l'humilité dans  
 « l'opération et l'unité dans la prétention. Je ne doute pas  
 « que vous ne compreniez mieux cela que moi. »

276

Grâces ré-  
 servées à  
 tous ceux  
 qui persévé-  
 reront dans  
 la dévotion  
 au Sacré-  
 Cœur.

Le Seigneur ne tarda pas à lui faire connaître combien  
 il préparait de grâces à ceux qui persévéreraient dans  
 cette sainte dévotion; et, pour l'Institut, celles qu'il lui  
 destinait. Voici ce que cette vénérable Sœur en a écrit <sup>2</sup>:

1. C'était le 2 mars 1686.

2. A la Mère de Saumaise, en 1688.

« Notre-Seigneur m'a découvert des trésors d'amour et  
 « de grâces pour les personnes qui se consacreront et sacri-  
 « fieront tout à lui rendre et procurer tout l'honneur,  
 « l'amour et la gloire qui sera en leur pouvoir : mais des  
 « trésors si grands, qu'il m'est impossible de m'en expri-  
 « mer. Cet aimable Cœur a un désir infini d'être connu et  
 « aimé de ses créatures, dans lesquelles il veut établir son  
 « empire comme la source de tout bien, afin de pourvoir à  
 « tous leurs besoins. C'est pour cela qu'il veut que l'on  
 « s'adresse à lui avec une grande confiance, et il me semble  
 « qu'il n'y a point de moyen plus efficace d'obtenir ce qu'on  
 « lui demande que de le faire par l'entremise du très saint  
 « sacrifice de la messe, un vendredi, en faisant dire trois  
 « ou cinq messes, à l'honneur des cinq plaies. Plusieurs  
 « personnes ont été guéries par ce moyen. On fait prendre  
 « au malade cinq billets où on écrit : *Le sacré Cœur de*  
 « *Jésus-Christ vous guérisse!* et de l'autre côté : *Louée soit*  
 « *la très pure et immaculée Conception de la Sainte*  
 « *Vierge*<sup>1</sup>. »

277  
Lettre à la  
Mère de  
Saumaise.

« Une autre fois, il me semble qu'il me fut dit, après la  
 « sainte communion : — Je te promets, dans l'excès de  
 « la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout puis-  
 « sant accordera à tous ceux qui communieront neuf pre-  
 « miers vendredis de chaque mois, tout de suite, la grâce  
 « de la pénitence finale, ne mourant point dans ma disgrâce,  
 « ni sans recevoir leurs sacrements et qu'il se rendra leur  
 « asile assuré, cette heure dernière.

« On ne peut exprimer<sup>2</sup> les grandes bénédictions que  
 « cette dévotion attire sur notre Institut et, en particulier,  
 « sur les maisons qui lui procureront le plus d'honneur et de

278  
Autre let-  
tre à la Mère  
de Saumai-  
se.

1. Le frère de la Servante de Dieu, M. Jacques Alacoque, curé du Bois-Sainte-Marie, avait déjà fait l'expérience de l'efficacité de cette pratique, ainsi que la Bienheureuse l'affirme dans la lettre à la Mère de Saumaise, dont on a cité ici une partie.

2. Lettre C. au t. II.

« gloire. Cet aimable Cœur me fit voir qu'il était un bel arbre  
 « qu'il avait destiné de toute éternité pour prendre son germe  
 « et racines au milieu de notre Institut ; pour étendre ensuite  
 « ses branches dans les maisons qui le composent, afin que  
 « chacune en puisse cueillir à son gré et selon son goût,  
 « quoique avec inégalité, qui sera mesurée au travail de  
 « chacune, de même que le profit à la bonne disposition  
 « de celles qui s'en nourriront. Mais, c'est des fruits de  
 « salut et de vie éternelle, qui nous doivent renouveler  
 « dans l'esprit primitif de notre sainte vocation. La gloire  
 « de notre saint Père est beaucoup augmentée par ces  
 « moyens. Mais ce divin Cœur veut que les filles de la  
 « Visitation distribuent les fruits de cet arbre sacré avec  
 « abondance à tous ceux qui désireront en manger, sans  
 « crainte qu'ils leur manquent ; parce qu'il prétend, comme  
 « il l'a fait entendre à son indigne esclave, de redonner,  
 « par ce moyen, la vie à plusieurs, en les retirant du che-  
 « min de perdition, en ruinant l'empire de satan dans les  
 « âmes, pour y établir celui de son amour ; et qu'il ne lais-  
 « sera périr aucun de ceux qui lui seront consacrés.

« Le Père La Colombière a obtenu que la très sainte  
 « Compagnie de Jésus sera gratifiée, après notre cher Insti-  
 « tut, de toutes les grâces et privilèges particuliers de la  
 « dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ. Mais, pour notre  
 « saint Ordre, je ne saurais exprimer combien de profusion  
 « de biens et de grâces il y répandra. Il veut que cet Insti-  
 « tut soit l'objet de ses délices, pour y prendre ses com-  
 « plaisances. Mais n'y aurait-il point quelque communauté  
 « qui n'aurait que de la froideur pour lui et dont il aurait  
 « de la peine à entrer dans les cœurs ? c'est ce qui fait le  
 « sujet de sa plainte.

« Un jour<sup>1</sup>, comme je me levais, il me semblait entendre

1. Selon les apparences, cette communication surnaturelle remonterait plutôt aux premières années de vie religieuse de la Servante de Dieu.

« une voix qui me disait : — Le Seigneur se lasse d'attendre :  
 « il veut entrer dans son grenier pour cribler son froment  
 « et séparer le bon grain d'avec le mauvais ; — ne fai-  
 « sant pas d'état de cela, m'en détournant comme d'une  
 « distraction ; mais la sainteté de Dieu venant se présenter  
 « à moi comme si ç'avait été pour m'anéantir, me fit de  
 « nouveau entendre sa voix qui fut telle : — Mon peuple  
 « choisi me persécute secrètement et ont irrité ma justice ;  
 « mais je manifesterai ses péchés secrets par des châtimens  
 « visibles ; car je les criblerai dans le crible de ma sainteté,  
 « pour les séparer d'avec mes bien aimés ; et, les ayant  
 « séparés, je les environnerai de cette même sainteté, qui se  
 « met entre le pécheur et ma miséricorde ; et, depuis que  
 « ma sainteté l'a une fois environné, il lui est impossible  
 « qu'il se reconnaisse : sa conscience demeure sans remords,  
 « l'entendement sans lumière et le cœur sans contrition, et  
 « meurt enfin dans son endurcissement.

« Ensuite, me découvrant son Cœur amoureux, déchiré  
 « et transpercé de coups : — Voilà, me dit-il, les blessures  
 « que je reçois de mon peuple choisi. Les autres se con-  
 « tentent de frapper mon corps ; mais ceux-ci attaquent  
 « mon Cœur qui n'a jamais cessé de les aimer. Mais mon  
 « amour, enfin, cédera à ma juste colère, pour châtier ces  
 « âmes orgueilleuses, attachées à la terre, et qui me  
 « méprisent et ne recherchent que ce qui m'est contraire,  
 « me quittant pour les créatures, fuyant l'humilité pour ne  
 « chercher que l'estime d'eux-mêmes et, leurs cœurs étant  
 « vides de charité, il ne leur reste plus que le nom de reli-  
 « gieux.

« Un vendredi que j'avais reçu mon Sauveur, il mit ma  
 « bouche sur la plaie de son sacré Côté, me tenant serré  
 « fortement l'espace de trois ou quatre heures, avec des  
 « délices que je ne puis exprimer, entendant continuelle-  
 « ment ces paroles : — Tu vois maintenant que rien ne se  
 « perd dans la puissance, et que tout se trouve en ma jouis-

279

Infidélité  
 du peuple  
 choisi qui  
 persécute  
 et déchire le  
 Cœur de Jé-  
 sus.

280

Un ven-  
 dredi. le  
 Sauveur la  
 fait reposer  
 longuement  
 sur son di-  
 vin Cœur.

« sance. — Je lui dis : — O mon amour ! je quitte tous  
 « ces plaisirs pour vous aimer pour l'amour de vous-même.  
 « Il me dit en ce même temps que toutes les nuits du  
 « jeudi au vendredi je me lèverais à l'heure qu'il me dirait  
 « pour dire cinq *Pater* et *Ave*, prosternée contre terre, avec  
 « cinq actes d'adoration qu'il m'avait appris, pour lui  
 « rendre hommage dans l'extrême douleur qu'il souffrait la  
 « nuit de sa Passion. Je lui répondis : — Mon Seigneur,  
 « vous savez que je ne suis pas à moi et que je ferai ce que  
 « ma supérieure m'ordonnera. — Je ne l'entends pas  
 « autrement, me dit mon Seigneur ; car, tout puissant que  
 « je suis, je ne veux rien de toi qu'avec la dépendance de  
 « ta supérieure. Écoute bien ces paroles de la bouche de la  
 « vérité : Tous religieux séparés et désunis de leurs supé-  
 « rieurs se doivent regarder comme des vases de réproba-  
 « tion, dans lesquels toutes les bonnes liqueurs sont changées  
 « en corruption, sur lesquels ce divin Soleil de justice venant  
 « à donner, opère le même effet que le soleil qui donne sur  
 « la boue. Ces âmes sont tellement rejetées de mon Cœur,  
 « que plus elles tâchent de s'en approcher par le moyen des  
 « sacrements, oraisons et autres exercices, plus je m'éloigne  
 « d'elles pour l'horreur que j'en ai. Elles iront d'un enfer à  
 « l'autre, car c'est cette désunion qui en a tant perdu et  
 « qui en perdra toujours davantage, puisque tout supérieur  
 « tient ma place, soit bon ou mauvais. C'est pourquoi l'in-  
 « férieur pensant le heurter, se fait autant de blessures  
 « mortelles en l'âme ; et, après tout, c'est en vain qu'il  
 « gémit à la porte de la miséricorde : il ne sera point exaucé  
 « si je n'entends la voix du supérieur. »

L'amour qu'elle avait pour Jésus-Christ augmentant tous les jours, elle ne pouvait plus parler que de la dévotion à son Sacré-Cœur : « Ah ! disait-elle, dans des trans-  
 « ports d'amour, que ne puis-je raconter à tout le monde  
 « tout ce que je sais de cette aimable dévotion, et décou-  
 « vrir à toute la terre les trésors de grâce que Jésus-Christ

« renferme dans son Cœur<sup>1</sup>. » C'était pour cela que le Seigneur lui en avait été si libéral dans tout le cours de sa vie, à quoi elle a toujours répondu par une grande fidélité. Toutes ces grâces et faveurs ne la portaient qu'à s'anéantir. L'on ne pouvait voir une personne qui eût l'extérieur plus rabaissé, mais plus ardente pour son Dieu, pouvant dire avec l'amante du Cantique : « Je languis d'amour pour mon Dieu. » Sa vie n'était plus, à la vérité, qu'une langue et, plus elle approchait de sa fin, plus son ardeur s'augmentait, dans le désir de voir son Dieu et de s'unir à lui, qui était si grand que, les veilles de communion, elle ne pouvait reposer.

Un jour du vendredi<sup>2</sup>, se trouvant dans un si grand désir de recevoir Notre-Seigneur et ne le pouvant faire, elle lui dit avec beaucoup de larmes : « Aimable Jésus ! je me  
« veux consommer en vous désirant, et ne pouvant vous  
« posséder en ce jour, je ne laisserai de vous désirer. Ce  
« divin Maître, dit-elle, vint me consoler de sa douce pré-  
« sence, me disant : — Ma fille, ton désir a pénétré si  
« avant dans mon Cœur que si je n'avais pas institué ce  
« sacrement d'amour, je le ferais pour me rendre ton ali-  
« ment. Je prends tant de plaisir à être désiré, qu'autant  
« de fois que le cœur forme ce désir, autant de fois je le  
« regarderai amoureuxment pour l'attirer à moi. — Cette  
« vue s'imprima si fortement en moi, que je souffrais beau-  
« coup de le voir si peu aimé. »

« Le vendredi dans l'octave de la fête de Dieu, après la  
« sainte communion, mon Jésus me dit ces paroles : —  
« Ma fille, je suis venu à toi pour substituer mon âme à la  
« place de la tienne, mon cœur et mon esprit à la place du

281

Grâce re-  
çue un ven-  
dredi saint  
et à plu-  
sieurs au-  
tres vendre-  
dis.

1. Ces lignes sont prises au début de la lettre CXLII que les *Contemporaines* reproduiront plus loin en la donnant comme adressée au P. de La Colombière.

2. C'était le vendredi saint, 28 mars 1687, ainsi que le prouve une lettre de cette même année, adressée à la Mère de Saumaise.

« tien, afin que tu ne vives plus que de moi et pour moi.  
 « — Cette grâce, dit-elle, eut tant d'effet, que rien n'a été  
 « capable, depuis, de troubler tant soit peu la paix de mon  
 « âme et je ne sentais plus de capacité que pour l'aimer.

« Un autre vendredi, après avoir reçu la sainte com-  
 « munion dans une hostie qui avait été exposée, il me  
 « dit : — Ma fille, je viens dans le cœur que je t'ai  
 « donné, afin que, par son ardeur, tu répare les injures  
 « que j'ai reçues de ces cœurs tièdes et lâches qui me  
 « déshonorent dans le Saint-Sacrement. Cette âme que je  
 « t'ai donnée, tu l'offriras à Dieu, mon Père, pour détour-  
 « ner les peines que ces âmes infidèles ont méritées ; et,  
 « par mon esprit, tu l'adoreras sans cesse avec vérité,  
 « pour tous ces esprits feints qui ne l'adorent qu'avec dis-  
 « simulation et fausse apparence, et cela pour mon peuple  
 « choisi, que je t'ai fait un si grand don.

282

Grâce re-  
 çue un jour  
 de l'Ascen-  
 sion.

« Comme on allait au chœur, un jour de l'Ascension  
 « [30 mai 1680], pour honorer celui auquel Notre-Sei-  
 « gneur monta au ciel, étant devant le Saint-Sacrement,  
 « je me trouvai dans une quiétude qui produisit aussitôt  
 « une ardente lumière, qui renfermait en soi mon aimable  
 « Jésus qui, s'approchant de moi, me dit ces paroles : —  
 « Ma fille, j'ai choisi ton âme pour m'être un ciel de repos  
 « sur la terre ; et ton cœur me sera un trône de délices à  
 « mon divin amour. — Depuis, tout était calme en  
 « mon intérieur et j'avais encore crainte de troubler le  
 « repos de mon Sauveur. Je lui disais de temps en temps  
 « parmi cette sainte familiarité qu'il me pressait d'avoir  
 « avec lui : — Non, mon Dieu ! parmi toutes ces  
 « caresses amoureuses, je ne puis oublier les injures que je  
 « vous ai faites, et que vous êtes tout et que je ne suis rien.

« Dans la crainte, dit-elle dans un écrit de sa propre  
 « main que nous avons conservé<sup>1</sup>, dans la crainte que

1. Cet écrit de la main de la Servante de Dieu n'est plus en notre possession. L'autographe n'a pu jusqu'à présent être retrouvé.

« j'ai toujours eue qu'il n'y eût quelque illusion dans les  
 « grâces que je recevais de Dieu, mon souverain Maître a  
 « bien voulu me donner certaines marques par lesquelles  
 « je pourrais aisément distinguer ce qui vient de lui d'avec  
 « ce qui vient du démon, ou de l'amour-propre ou de  
 « quelque autre mouvement naturel.

« Premièrement, que ces grâces et faveurs particulières  
 « seront toujours accompagnées en moi de quelques humi-  
 « liations, contradictions ou mépris de la part des créa-  
 « tures.

« Secondement, qu'après avoir reçu quelques-unes de  
 « ces communications divines dont mon âme est si indigne,  
 « je me sentirai plongée dans un abîme d'anéantissement  
 « et de confusion intérieure qui me ferait sentir autant de  
 « douleur dans la vue de mon indignité que j'ai eu de con-  
 « solation par les libéralités de mon divin Sauveur, étouf-  
 « fant ainsi toute vaine complaisance et tout sentiment de  
 « propre estime.

« Troisièmement, que ces grâces et communications,  
 « soit pour moi, soit pour les autres, ne produiront jamais  
 « le moindre sentiment de mépris pour qui que ce soit.  
 « Et, quelque connaissance qu'il me donne de l'intérieur  
 « des autres, je ne les estimerai pas moins, quelque  
 « grande que me paraissent leurs misères. Mais que tout  
 « cela ne me porterait qu'à des sentiments de compassion  
 « et à prier plus instamment pour eux.

« Que toutes ces grâces quelque extraordinaires qu'elles  
 « soient ne m'empêcheraient jamais d'observer mes Règles  
 « et d'obéir aveuglément, mon divin Sauveur m'ayant fait  
 « connaître qu'il les avait tellement soumises à l'obéis-  
 « sance, que si je venais à m'éloigner tant soit peu, il  
 « se retirerait de moi avec toutes ses faveurs. Enfin que  
 « cet Esprit qui me conduit et qui règne en moi avec tant  
 « d'empire me porterait à cinq choses :

« 1<sup>o</sup> A aimer d'un amour extrême mon Sauveur Jésus-  
 « Christ :

283

Notre-Seigneur lui donne certaines marques pour distinguer ce qui vient de son divin Esprit d'avec ce qui vient du démon ou de la nature.

« 2° A obéir parfaitement, à l'exemple de mon Sauveur  
« Jésus-Christ :

« 3° A souffrir sans cesse pour l'amour de Jésus-Christ ;

« 4° A vouloir souffrir sans qu'on s'aperçoive, s'il se  
« peut, que je souffre ;

« 5° A avoir une soif insatiable de communion et d'être  
« devant le Saint-Sacrement.

« Il me semble que toutes ces grâces, jusqu'ici, ont pro-  
« duit en moi tous ces grands effets. Au reste, je vois  
« plus clair que le jour qu'une vie sans amour de Jésus-  
« Christ, c'est la dernière de toutes les misères. »

C'était son exercice continuel d'aimer et de souffrir. Elle y était si accoutumée, que bien qu'elle ne fût pas huit jours sans être malade, elle faisait comme si elle avait été en parfaite santé.

284

On la re-  
met aide à  
l'infirmerie.

On la mit aide à l'infirmerie, sortant d'être directrice <sup>1</sup>. Elle y eut comme à son ordinaire beaucoup à souffrir, ayant pour officière une sœur qui, étant des plus adroites <sup>2</sup>, voulait que toute chose se fit à propos. Quand elle voyait qu'elle se retirait promptement pour aller devant le Saint-Sacrement, elle la faisait revenir garder les malades. Ce que notre vénérable Sœur faisait sans jamais témoigner sa peine là-dessus. Elle y était aussi soumise qu'à sa supérieure. Elle la reprenait souvent lorsqu'elle avait laissé tomber quelque portion, lorsqu'elle portait celles des malades, ce qui lui était ordinaire.

285

Elle est  
nommée de  
nouveau  
maîtresse  
des pension-  
naires.

On la sortit de l'infirmerie, pour la mettre aux pensionnaires <sup>3</sup>, mais l'humiliation l'y suivit également. Elle en laissait toujours tomber quelque-une [des portions] qu'elle

1. C'est-à-dire en janvier 1687. Déjà la Servante de Dieu avait rempli ce modeste mais laborieux emploi, dans les premières années de sa vie religieuse.

2. Sans doute sœur Catherine-Augustine Marest qui fut longtemps infirmière.

3. Cet emploi de maîtresse des pensionnaires fut aussi exercé à plusieurs reprises par la Bienheureuse.

ramassait soigneusement et la portait à sa place quoiqu'elle fût toute remplie de terre, pour suivre le penchant qu'elle avait à la mortification.

L'attention qu'elle avait au silence faisait qu'elle ne disait pas un seul mot à la cuisine, de quelle manière qu'on lui donnât les portions et quoiqu'on la fit beaucoup attendre. Ce qui faisait dire quelquefois qu'autant que l'on aurait lieu de se plaindre du grand empressement de quelques-unes, il faudrait le faire de la trop grande tranquillité de ma Sœur Marguerite-Marie.

Quoiqu'elle eût une grande répugnance pour l'éducation de la jeunesse, elle n'en témoigna jamais rien, s'appliquant avec soin à bien enraciner l'amour de Jésus-Christ dans le cœur de ces jeunes plantes <sup>1</sup>. Elle priait son aide de vouloir bien les garder tous les après-dîners des fêtes, pour avoir le plaisir de passer son temps aux pieds des autels, près de ce Dieu d'amour qui était l'aimant qui l'attirait, lui promettant qu'elle y serait demi-heure pour elle.

Dieu lui fournit dans ce temps le moyen de contenter son amour pour la souffrance, lui envoya un panaris à un doigt, qu'elle porta en silence plusieurs semaines, passant toutes les nuits auprès du feu, à ressentir toutes les douleurs que l'on sait en pareille occasion, et n'en aurait rien dit si une pensionnaire ne s'était aperçue qu'elle se levait toutes les nuits. La supérieure en étant avertie, lui demanda à le voir et pourquoi elle n'en disait rien. « C'est si peu de chose, ma chère Mère, lui dit-elle, que cela ne méritait pas d'en parler. » Ayant connu qu'il y avait plus

286

Il lui sur-  
vient un  
grand mal  
de doigt.

1. On donnait parfois le nom de « pensionnaires » aux quelques enfants admises au monastère, en vue d'une vocation future, dont on cultivait les germes. On les revêtait déjà d'un habit religieux, ce qui leur faisait donner le nom de « sœurs du petit habit ». Il arrivait souvent qu'après un séjour plus ou moins prolongé dans la maison elles entraient au noviciat. Il y a loin, comme on le voit, de ce petit groupe de jeunes aspirantes à la vie du cloître, à un « pensionnat » dans le sens qu'on donne à ce mot de nos jours.

de mal qu'elle ne pensait, elle envoya quérir le médecin qui, dès qu'il l'eût vu, dit qu'il fallait faire appeler le chirurgien pour lui ouvrir, ce qu'il fit jusqu'à l'os, sans que cette vraie patiente dit une parole pour se plaindre, ni fit le moindre mouvement ; ce qui charma ces Messieurs qui en restèrent très édifiés. Mais le chirurgien le fut encore plus, lorsqu'il vit que dans les grandes douleurs qu'il lui faisait souffrir tous les jours en la pansant, elle paraissait insensible, ce qui lui faisait dire agréablement qu'il fait bon être sainte. L'on était dans l'admiration de sa générosité, ne voulant pas même souffrir d'être plainte, lorsqu'on lui témoignait la part qu'on y prenait <sup>1</sup>. La chère Mère Greyfié lui ayant écrit là-dessus, elle lui fit la réponse suivante :

287  
Lettre à la  
Mère Grey-  
fié.

« Je vous avoue de bonne foi, ma chère Mère, que je ne  
« sens point de plus doux plaisir que lorsque vous me par-  
« lez de ce divin amour dans la pure souffrance, et que je  
« ne m'estime malheureuse que de n'avoir encore rien pu  
« souffrir dans la pureté de l'amour ; et je crois que c'est  
« en punition de mes péchés que je ne saurais avoir la  
« moindre croix qu'on ne la publie et que, le plus souvent,  
« Dieu n'en soit offensé ; ce qui m'afflige et me fait croire  
« que toutes les créatures doivent avoir une extrême hor-  
« reur de moi et que toutes ont droit de se venger des  
« péchés que je commets et dont je suis la cause. Aussi,  
« puis-je vous dire que j'ai le bonheur de n'avoir autres  
« caresses ni consolations de la part des créatures que

1. Déjà, en 1685, Sœur Marguerite-Marie avait éprouvé un très douloureux mal de doigt, ainsi qu'elle le rapporte dans une lettre de cette même année, à la Mère de Saumaise. En 1687 et 1688, elle endura les mêmes souffrances. Cela résulte d'une autre lettre à la Mère de Saumaise, en date du 6 juin 1688, où parlant des faveurs obtenues par l'intercession du Père de La Colombière, la Servante de Dieu dit : « Pour moi, je puis assurer la guérison d'un doigt où  
« j'avais le même mal qu'à un que l'on m'ouvrit l'année passée, avec  
« un rasoir, en plusieurs endroits. » C'est du panaris de 1687 qu'il est ici question.

« celles des croix et humiliations, et jamais je n'en fus  
 « plus riche. Ce mot vous soit dit en passant, pour vous  
 « exciter à rendre grâce pour moi au Sacré-Cœur et le prier  
 « qu'il me donne celle de faire un saint usage d'un si pré-  
 « cieux trésor. Quand il serait à mon pouvoir que les  
 « choses fussent autrement, j'en ôterais seulement ce qui  
 « peut offenser mon Dieu et, pour le reste, je le voudrais  
 « toujours tout comme Dieu le veut et le permet pour mon  
 « humiliation. Et, j'en fais toute ma joie auprès de l'ado-  
 « rable Cœur de mon Jésus. Mais, croiriez-vous, ma chère  
 « Mère, que la nature se contente tellement quand elle se  
 « voit flattée et compatie, que cela m'empêche de compter  
 « pour une souffrance mon mal de doigt, parce qu'on me  
 « disait sans cesse que je souffrais beaucoup. Il me sem-  
 « blait qu'on me le devait dire pour se moquer de moi, de  
 « me voir si sensible à une si légère douleur, qui n'a pas  
 « laissé de donner lieu à l'expérience que j'ai faite, com-  
 « bien il est agréable à la nature d'avoir de tels soulage-  
 « ments ; car, elle ne peut se résoudre à souffrir sans appui,  
 « parmi les humiliations, mépris et délaissements des créa-  
 « tures. C'est pourtant ce que le pur amour demande, et  
 « hors de là nos souffrances n'en méritent pas le nom,  
 « etc. »

Sa communauté découvrant toujours davantage le trésor qu'elle possédait, avait vue sur elle pour l'élection, ne doutant point qu'un gouvernement aussi saint que le sien n'attirât beaucoup de grâces et de bénédictions sur le général et les particulières. Elle fut choisie pour assistante, pour la seconde fois<sup>1</sup>. Elle s'y soutint, comme elle l'avait fait la première, avec tout le zèle et la régularité qui lui étaient ordinaires, un grand respect pour tout ce qui venait de nos saints Fondateur et Fondatrice, à qui elle avait une dévo-

288  
 Elle est  
 élue assis-  
 tante pour  
 la seconde  
 fois.

1. Lors de la réélection de la Mère Marie-Christine Melin, à l'Ascension de l'année 1687.

tion particulière. Cette précieuse Sœur se tenait dans cette charge, comme dans toutes les autres, dans un si grand rabaissement qu'on en était charmé. Elle aimait si ardemment la souffrance, qu'elle pria un jour Notre-Seigneur d'accorder à sa supérieure, lorsqu'elle l'aurait mortifiée et humiliée fortement, la même récompense qu'il donnerait à ceux qui, d'un cœur plein de charité, donneraient du pain à un pauvre affamé ; ce qu'il lui accorda. Elle lui demanda encore la même grâce pour toutes les personnes qui lui feraient la même charité, pour lesquelles elle avait une si grande reconnaissance, qu'elle assure que, de grand cœur, elle aurait sacrifié sa vie pour les rendre agréables à Dieu. Elle les considérait comme les instruments dont il se servait pour achever son ouvrage.

289

Elle obtient de Notre-Seigneur de n'être pas élue supérieure.

Un jeudi saint [23 mars 1690], Notre-Seigneur lui présenta une croix qu'elle accepta sans comprendre ce qu'elle lui signifiait. Après en avoir fait le sacrifice et s'y être soumise, elle apprit, quelque temps après, que c'était qu'on voulait la mettre sur le catalogue pour l'élection prochaine ; ce qui l'affligea si sensiblement qu'elle s'en plaignit à Notre-Seigneur lui disant : « Est-il possible, ô mon « Dieu ! que vous permettiez qu'une créature comme moi « soit exposée à la tête d'une communauté ? Je vous « demande par grâce d'éloigner de moi cette croix : je me « soumets à toute autre. » Notre-Seigneur se rendit à sa demande et la très honorée Mère Catherine-Antoinette de Lévy de Châteaumorand fut élue ; ce qui causa une grande joie à notre Vénérable Sœur. La première grâce qu'elle lui demanda, fut de la sortir de la charge d'assistante, où elle savait qu'elle voulait la laisser, ce qui déplut à Notre-Seigneur qui l'en reprit à l'oraison du soir, lui disant : « Eh quoi ! ma fille, je me suis rendu à ta volonté ; et, « pour l'amour de moi, tu ne te feras pas violence ? » Ce qui l'obligea d'aller trouver sa supérieure pour lui en demander pardon, l'assurant qu'elle était disposée à tout ce qu'elle ordonnerait.

Elle y resta en effet pour le bonheur de la communauté, qui s'adressait à elle confidemment, Notre-Seigneur lui ayant donné beaucoup de lumières et de grâces pour leur soulagement dans leurs peines, que chacune lui découvrait avec permission, même celles qui paraissaient prévenues contre elle, qui se trouvaient très bien de ses avis.

Il y avait plaisir à l'entendre parler de Dieu dans les conversations. Elle le faisait d'une manière si forte et si insinuante que les plus tièdes étaient animées à l'aimer. Elle ne pouvait tenir d'autres discours que de l'amour et de la soumission au bon plaisir de Dieu, qu'elle disait être les moyens les plus sûrs pour arriver à la sainteté. Elle consumma la sienne dans la charge d'assistante, ayant suivi la voie des saints jusqu'à la mort. Elle en eut, selon toutes les apparences, quelque connaissance, ayant dit positivement à une sœur : « Je mourrai assurément cette année « parce que je ne souffre plus rien, et pour ne pas empê-  
« cher les grands fruits que mon divin Sauveur prétend tirer  
« d'un livre de la dévotion au sacré Cœur de Jésus <sup>1</sup>. »

1. Elle parlait du livre que le R. Père Croiset devait publier, l'année suivante, sous ce titre : *La dévotion au sacré Cœur de N.-S. Jésus-Christ*, par un Père de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition augmentée. Lyon, Antoine et Horace Molin, 1691. 1 vol. in-12 de 312 pp., suivi d'un abrégé de la *Vie de la Bienheureuse* en 106 pp.

Voici comment l'auteur débutait dans la préface de ce livre improprement qualifié : nouvelle édition augmentée — c'était en fait un ouvrage nouveau :

« Il y a quelque temps qu'il parut un petit livre intitulé : *La dévotion au sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. L'ardeur et l'empressement extraordinaire qu'on témoigna d'abord pour cette dévotion, les grands fruits qu'on en a tirés, et l'estime singulière que des personnes d'une vertu et d'un mérite universellement reconnu en ont faite, ont obligé d'expliquer plus au long, dans un plus gros volume, ce que celui-là ne contenait qu'en abrégé. »

La biographie de Sœur Marguerite-Marie portait ce titre : « *Abbrégé de la vie d'une religieuse de la Visitation Sainte-Marie, de laquelle Dieu s'est servi pour l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ, décédée en odeur de sainteté, le 17 octobre de l'année 1690.* »

291  
Lettre au  
R. P. de La  
Colombière.

Écrivant au Père de La Colombière<sup>1</sup> : « Que ne puis-je, disait-elle, raconter à tout le monde tout ce que je sais de cette aimable dévotion ! Mon père ! je vous en conjure n'oubliez rien pour l'inspirer à tout le monde. Jésus-Christ m'a fait connaître, d'une manière à n'en point douter, que c'était par le moyen des Pères de la Compagnie de Jésus qu'il voulait établir partout cette dévotion ; et, par elle, se faire un nombre infini de serviteurs fidèles, de parfaits amis et des enfants parfaitement reconnaissants.

« Je ne sache pas, dit-elle, qu'il n'y ait nul exercice de dévotion dans la vie spirituelle, qui soit plus propre pour élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté, et pour lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au service de Dieu. Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien Jésus-Christ a agréable cette dévotion, il n'est pas un chrétien, pour peu d'amour qu'il eût pour cet aimable Sauveur qui ne la pratiquât d'abord. Faites en sorte que les personnes religieuses l'embrassent, car elles en retireront tant de secours, qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur et la plus exacte régularité dans les communautés les moins bien réglées, et pour porter au comble de la perfection celles qui vivent dans la plus exacte régularité.

A la fin de cet abrégé, le P. Croiset rapporte ainsi la parole citée par les *Contemporaines* et qui a motivé la présente note : « Je mourrai assurément cette année, pour ne point empêcher les grands fruits que mon divin Sauveur prétend retirer d'un livre de la dévotion au sacré Cœur de Jésus que le père N. fera imprimer au plus tôt. Elle parlait de celui-ci, dont cependant elle ne pouvait avoir naturellement nulle connaissance, puisque non seulement on ne pensait pas, pour lors, à y travailler, mais qu'on lui avait même écrit positivement qu'on ne serait en état d'y penser que dans quelques années. » P. 101.

1. On a émis des doutes fondés au sujet du destinataire de cette lettre. Voir au t. II, Lettre CXLII.

« Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis et travailleront avec un succès merveilleux, s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion au divin Cœur.

« Pour les personnes séculières, elles trouveront par ce moyen tous les secours nécessaires à leur état : c'est-à-dire la paix dans leur famille, le soulagement dans leurs travaux et les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises. C'est proprement dans ce Cœur adorable qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant leur vie, mais principalement à l'heure de leur mort. Ah ! qu'il est doux de mourir après avoir eu une constante dévotion au sacré Cœur de celui qui doit nous juger ! Enfin, il est visible qu'il n'est personne au monde qui ne ressentit toutes sortes de secours du ciel, s'il avait pour Jésus-Christ un amour parfaitement reconnaissant, tel qu'est celui qu'on lui témoigne par la dévotion à son sacré Cœur. »

Elle avait une foi si vive sur les promesses qu'elle avait reçues de Jésus-Christ touchant l'établissement de cette dévotion, qu'elle dit positivement au Père de La Colombe, lorsque tout semblait s'y opposer et qu'il y avait peu d'apparence qu'elle fût jamais bien reçue, que, quand elle verrait tout le monde déchaîné contre cette même dévotion, elle ne désespérerait jamais de la voir bien établie, depuis qu'elle avait entendu ces paroles de son Sauveur : « Je régnerai malgré mes ennemis et je viendrai à bout du dessein pour lequel je t'ai choisie, quelques efforts que fassent ceux qui voudront s'y opposer. »

Ces oppositions ne furent pas petites, comme l'on sait ; mais Dieu qui est le maître des cœurs, changea si bien celui des personnes qui y mettaient le plus d'obstacles, qu'elle eut la consolation, quelques années avant sa mort, de voir cette dévotion approuvée, prêchée et établie presque partout, excepté dans ce diocèse qu'elle disait souvent qu'il

serait le dernier où il serait honoré, parce qu'elle s'y croyait un obstacle !.

292  
 Ses retraits.  
 Retraite  
 de 1678.

Sa vie ayant été une solitude intérieure continuelle, recevant les grâces et les faveurs de son Bien-Aimé en tout temps, nous croyons que c'est pour cette raison qu'elle en a si peu écrit. Voici ce qu'elle a laissé de ses retraites :

« Vive Jésus ! dans ma retraite de l'année 1678. Voici ce  
 « que mon divin Maître m'a fait entendre. Comme je me  
 « plaignais de ce qu'il me donnait ses consolations avec  
 « trop d'abondance, ne me sentant capable de les sou-  
 « tenir, il me dit que c'était pour me fortifier de ce que  
 « j'avais à soutenir. — « Bois et mange, me dit-il, à la  
 « table de mes délices, pour te rafraîchir, afin que tu  
 « marches courageusement », car tu auras un long et rigou-  
 « reux chemin à faire, où tu auras souvent besoin de prendre  
 « haleine et repos dans mon Cœur qui, pour cela, sera  
 « toujours ouvert tandis que tu marcheras dans ses voies.  
 « Je veux que ton cœur me soit un asile où je me retirerai  
 « pour y prendre mon plaisir, lorsque les pécheurs me  
 « persécuteront et rejetteront des leurs. Lorsque je te ferai  
 « connaître que la divine justice est irritée contre eux, tu

---

a) Ms. 7, p. 76 : à la force de ce pain.

1. La fête du Sacré-Cœur s'établit bientôt dans tous les monastères de la Visitation. Dès l'année 1689, on la célébrait à Dijon ; puis en 1693 à Mons, en Hainault, et à Aix, en Provence ; en 1699, à Bordeaux, à Brioude, à Marseille ; et dans plusieurs autres lieux de la France et de l'étranger, avant la fin du xvii<sup>e</sup> siècle,

L'Évêque d'Autun, Mgr d'Hallencourt, sollicité par six monastères à la fois, n'accorda la permission de solenniser cette fête, avec messe et office propres, qu'en l'année 1713.

Les six monastères qui se trouvaient sous la juridiction de l'évêque d'Autun étaient ceux de Moulins, Paray, Autun, Charolles, Avallon et Bourbon-Lancy.

En 1721, Mgr Blitersvich de Moneley, successeur de Mgr d'Hallencourt, ordonna enfin de célébrer la fête du Sacré-Cœur dans tout son diocèse.

« me viendras recevoir par la sainte communion, et m'ayant  
« mis sur le trône de ton cœur, tu m'adoreras en te prosternant  
« sous mes pieds. Tu m'offriras à mon Père éternel  
« comme je te l'enseignerai, pour apaiser sa juste colère et  
« fléchir sa miséricorde à pardonner; et tu ne feras point  
« de résistance à ma volonté lorsque je te la ferai connaître,  
« non plus qu'aux dispositions que je ferai de toi par  
« l'obéissance. Car je veux que tu me serves d'instrument  
« pour attirer des cœurs à mon amour. — Mais, je ne  
« peux comprendre, mon Dieu, comment cela se pourra  
« faire? — Par ma toute puissance qui a tout fait de rien.  
« Ne t'oublie jamais de ton néant et que tu es la victime  
« de mon Cœur, qui doit toujours être disposée d'être immo-  
« lée pour la charité. C'est pour cela que mon amour ne  
« sera point oisif en toi, te faisant toujours agir ou<sup>a</sup> souffrir,  
« sans que tu doives avoir aucune prétention qu'il t'en  
« soit mis la moindre chose en ligne de compte pour ton  
« intérêt, non plus que l'ouvrage n'appartient pas à l'outil  
« dont le maître s'est servi pour le faire. Mais, comme je  
« t'ai promis, tu posséderas les trésors de mon Cœur en  
« échange et te permets d'en disposer à ton gré, en faveur  
« des sujets disposés. N'en sois pas chiche, car ils sont  
« infinis.

« Tu ne me saurais plaire davantage que par une constante  
« fidélité à marcher sans détour dans les voies de ta  
« règle, dont les moindres défauts sont grands devant moi.  
« Et, le religieux se trompe lui-même, en s'éloignant de  
« moi, qui pense me trouver par un autre chemin que celui  
« d'une exacte observance de ses Règles.

« Conserve en pureté le temple du Seigneur : car partout  
« où il sera il y assistera d'une spéciale présence de protection  
« et d'amour. Je suis ton gouverneur auquel tu dois être  
« tout abandonnée, sans soin ni souci de toi-même, puisque

---

a) Ms. p. 76 : pâtir.

« tu ne manqueras de secours que lorsque mon Cœur man-  
 « quera de puissance. Et je prendrai soin de récompenser  
 « ou venger tout ce qui te sera fait. De même je penserai  
 « à ceux qui auront confiance en tes prières, afin que tu  
 « t'occupes et t'emploies toute à mon amour.

« J'ai encore une rude et pesante croix à mettre sur tes  
 « faibles épaules ; mais je suis assez puissant pour la sou-  
 « tenir. Ne crains rien et me laisse faire ce que je voudrai  
 « de toi, sans que tu fasses rien pour te cacher dans le  
 « mépris ou pour te produire dans l'estime. Je ne permet-  
 « trai point à Satan de te tenter que par les trois sortes de  
 « tentations dont il a eu la hardiesse de m'attaquer. Mais,  
 « ne crains rien, confie-toi en moi ; je suis ton protecteur  
 « et ta caution. J'ai établi mon règne de paix dans ton âme,  
 « personne ne la saura troubler, et celui de mon amour  
 « dans ton cœur, qui te donnera une joie que personne ne  
 « pourra t'ôter.

« Quelque temps après, comme j'étais dans une grande  
 « souffrance, Notre-Seigneur vint me consoler, me disant :  
 « — Ma fille, ne t'affliges pas, car je te veux donner un  
 « gardien fidèle qui t'accompagnera partout et t'assistera  
 « dans tous tes besoins et qui empêchera que ton ennemi  
 « ne prévaudra point contre toi. Et toutes les fautes où il  
 « croira te faire tomber par ses suggestions, retourneront  
 « à sa confusion. — Grâce qui me donna une telle force  
 « qu'il me semblait n'avoir plus rien à craindre ; car ce  
 « fidèle gardien de mon âme m'assistait avec tant d'amour,  
 « qu'il m'affranchit de toutes mes peines. Mais, je ne le  
 « voyais sensiblement que lorsque mon Seigneur me cachait  
 « sa présence sensible, pour me plonger dans des douleurs  
 « très rigoureuses de sa sainteté de justice. C'était alors  
 « qu'il me consolait par ses familiers entretiens. Il me dit,  
 « une fois : — Je veux vous dire qui je suis, afin que  
 « vous connaissiez l'amour que votre Époux vous porte. Je  
 « suis l'un de ceux qui sont plus proche du trône de la

293

Notre-Sei-  
 gneur lui  
 donne un an-  
 ge pour gar-  
 dien fidèle.

« divine Majesté, et qui participent le plus aux ardeurs du  
« sacré Cœur de Jésus-Christ, et c'est à dessein de vous  
« les communiquer autant que vous serez capable de les  
« recevoir.

« Une autre fois, il me dit qu'il n'y avait rien de si sujet  
« à l'illusion et tromperie que les visions et que c'était par  
« là que Satan en avait séduit plusieurs, en se déguisant  
« en ange de lumière pour leur donner mille fausses dou-  
« ceurs, et que souvent il tâche de prendre sa place pour  
« me surprendre; mais qu'il serait chassé par ces paroles :  
« *Per signum crucis*, et le reste du verset que je devais dire  
« pour n'être pas trompée.

« Il me dit, une autre fois : — Prenez bien garde  
« qu'aucune grâce et caresse familière, que vous recevrez  
« de notre Dieu, ne vous fasse jamais oublier de ce qu'il est  
« et de ce que vous êtes, car autrement je tâcherai moi-  
« même de vous anéantir.

« Lorsque Notre-Seigneur m'honorait de sa divine pré-  
« sence, je n'apercevais plus celle de mon saint ange. Lui  
« ayant demandé pourquoi, il me dit que pendant ce temps-  
« là il se prosternait dans un profond respect, pour rendre  
« hommage à cette grandeur infinie, abaissée à ma petitesse.  
« Et, en effet, je le voyais ainsi, lorsque j'étais favorisée  
« des caresses amoureuses de mon céleste Époux. Je le  
« trouvais toujours prêt à m'assister en mes nécessités, ne  
« m'ayant jamais rien refusé de ce que je lui ai demandé.  
« Une fois qu'il s'était retiré de moi, je commis une faute  
« de fragilité, et ces paroles me furent dites intelligible-  
« ment : — C'est moi qui l'ai voulu ainsi, afin qu'en fai-  
« sant la pénitence de cette faute, tu me représentasses  
« celui auquel je prends mon bon plaisir, abîmé dans la  
« mortelle agonie du jardin des Olives et que, continuelle-  
« ment tu me l'offres, t'unissant ainsi toute à lui, pour  
« satisfaire à mon juste désir.

« Dans ma solitude de l'année 1684, mon souverain

294

Retraite  
de 1681.

« Maître me fit la miséricorde de me départir ses grâces.  
 « avec tant de profusion qu'il me serait difficile de m'en  
 « exprimer. Pour obéir, je dirai seulement que, plusieurs  
 « jours avant que d'y entrer, mon Dieu m'en imprima tel-  
 « lement le désir et l'esprit que tout mon être spirituel et  
 « corporel ne respirait que ce bonheur, ayant si fort retiré  
 « toutes mes puissances au dedans de lui-même qu'il ne me  
 « restait plus de liberté que pour m'abandonner à cette sou-  
 « veraine puissance, qui me tenait tout ensevelie au dedans  
 « de soi-même.

295

Le Cœur  
de Jésus  
fournaise  
d'amour.

« Le premier jour, il me présenta son sacré Cœur  
 « comme une fournaise d'amour, où je me sentis jetée et  
 « d'abord pénétrée et embrasée de ses vives ardeurs, qu'il  
 « me semblait m'aller réduire en cendres. Ces paroles me  
 « furent dites : — Voici le divin purgatoire de mon  
 « amour, où il te faut purifier le temps de cette vie purga-  
 « tive. Ensuite, je t'y ferai trouver un séjour de lumière et  
 « enfin d'union et de transformation. — Ce qu'il m'a fait  
 « éprouver si efficacement pendant toute ma solitude, que  
 « je ne savais quelquefois si j'étais au ciel ou en la terre,  
 « tant je me sentais remplie et abîmée dans mon Dieu ; ce  
 « qui me fit souffrir les premiers jours, ne pouvant penser  
 « à mes péchés. Mais la nuit du jour de ma confession, je  
 « me sentis réveiller, et d'abord tous mes péchés me furent  
 « représentés comme tous écrits, que je n'eus qu'à les lire  
 « en me confessant ; mais avec tant de larmes et de  
 « contrition, qu'il me semblait que mon cœur s'allait  
 « fendre de regret d'avoir offensé cette bonté infinie,  
 « qui ne laissait pas de se faire sentir sensiblement  
 « présente à mon âme. Pendant tout ce temps, ma  
 « douleur s'augmentait au delà de tout ce que je puis  
 « dire. Il n'y a sorte de pénitences et de supplices à quoi  
 « je ne me fusse condamnée. Mais après ces trois jours<sup>1</sup>,

1. Cf. au t. II, *Autob.*, IV, *Sentim. de ses Retr.*, IV, une leçon meilleure : « Mon plus rude tourment fut la privation de la sainte

« mon plus rude tourment fut la privation de la sainte communion.

« J'ai été mise en un séjour de gloire et de lumière où moi, misérable néant, ai été comblée de tant de faveurs qu'une heure de cette jouissance est suffisante pour récompenser les tourments de tous les martyrs.

« Premièrement, il épousa mon âme en l'excès de sa charité, mais d'une manière et union inexplicables, changeant mon cœur en une flamme de feu dévorant de son pur amour, afin qu'il consume tous les amours terrestres qui s'en approcheraient, me faisant entendre que, m'ayant toute destinée à rendre un continuel hommage à son état d'hostie et de victime au très saint Sacrement, je devais, en ces mêmes qualités, lui immoler continuellement mon être par amour, adoration, anéantissement et conformité à la vie de mort qu'il a dans la sainte Eucharistie, pratiquant mes vœux sur ce sacré modèle, lequel est dans un tel dénuement de tout, qu'il est mis en état de recevoir de ses créatures tout ce qu'elles voudront lui donner et lui rendre. De même, par mon vœu de pauvreté, je ne dois pas seulement être dépouillée des biens et des commodités de la vie, mais encore de tous plaisirs, consolations, désirs et affections, de tout propre intérêt, me laissant ôter et donner comme si j'étais morte ou insensible à tout.

« Qu'y a-t-il de plus obéissant que mon Jésus à la sainte Eucharistie, où il se trouve à l'instant que les paroles sacramentelles sont prononcées, que le prêtre soit bon ou mauvais, ou quel usage qu'il en veuille faire; souffrant d'être porté en des cœurs souillés de péchés dont il a tant d'horreur. De même, à son imitation, il veut que je m'abandonne entre les mains de mes supérieures quelles qu'elles soient, pour disposer de moi à leur gré,

communion. Mais après ces trois jours de la vie purgative, j'ai été mise, etc. ».

296  
Son union  
à Jésus im-  
molé au très  
saint Sacre-  
ment.

« sans que je témoigne la moindre répugnance, pour con-  
 « traire qu'elle fût à mes inclinations, disant : Mon Jésus  
 « a été obéissant jusqu'à la mort de la Croix, je veux donc  
 « obéir jusqu'au dernier soupir de ma vie, pour rendre  
 « hommage à l'obéissance de Jésus en l'hostie, dont la  
 « blancheur m'apprend qu'il faut être une pure victime  
 « pour lui être immolée, sans tache pour le posséder, pure  
 « de corps, de cœur, d'intention et d'affection. Pour se  
 « transformer tout en lui, il faut mener une vie sans curio-  
 « sité, mais d'amour et de privation, me réjouissant de me  
 « voir méprisée et oubliée, pour réparer l'oubli et le mépris  
 « que mon Jésus reçoit dans l'hostie.

« Mon silence intérieur et extérieur sera pour honorer  
 « le Seigneur. Lorsque je parlerai, ce sera pour rendre  
 « hommage à cette parole du Père, ce Verbe divin qui est  
 « caché dans l'hostie. Lorsque j'irai prendre ma réfection,  
 « je l'unirai à cette nourriture divine dont il sustente nos  
 « âmes dans la sainte Eucharistie, lui demandant que tous  
 « les morceaux soient autant de communions spirituelles  
 « qui m'unissent à lui, en me transformant toute en lui-  
 « même. Mon repos sera pour honorer celui qu'il prend  
 « dans le sein de son Père et qu'il a dans l'hostie. Mes  
 « peines et mortifications pour réparer les outrages qu'il  
 « reçoit dans la sainte hostie. J'unirai toutes mes oraisons  
 « à celles que le sacré Cœur de Jésus fait pour nous dans  
 « l'hostie. De même de l'office divin, aux louanges que ce  
 « Cœur adorable y donne à son Père éternel. Et, en faisant  
 « la génuflexion, je penserai à celles qu'on lui faisait par  
 « dérision dans le temps de sa passion ; et je dirai : que  
 « tout fléchisse devant vous, ô grandeur de mon Dieu sou-  
 « verainement abaissée dans l'hostie ! Que tous les cœurs  
 « vous aiment, que tous esprits vous adorent et que toutes  
 « les volontés vous soient soumises ! Et, en baisant terre,  
 « je dirai : c'est pour rendre hommage à votre grandeur  
 « infinie, en confessant que vous êtes tout et que je ne  
 « suis rien.

« En tout ce que je ferai ou souffrirai, j'entrerai dans ce  
 « sacré Cœur pour y prendre ses intentions, pour m'unir à  
 « lui et pour demander son secours. Après chaque action,  
 « je l'offrirai à ce divin Cœur, pour réparer tout ce qu'il y  
 « trouvera de défectueux, surtout mes oraisons. Lorsque je  
 « commettrai des fautes, après les avoir punies sur moi par  
 « pénitences, j'offrirai au Père éternel une des vertus de  
 « ce divin Cœur, pour payer l'outrage que je lui aurai fait,  
 « afin d'acquitter ainsi peu à peu ma dette. Et, le soir, je  
 « mettrai dans cet adorable Cœur tout ce que j'aurai fait  
 « pendant la journée, afin qu'il purifie ce qu'il y aura d'im-  
 « pur et d'imparfait dans mes actions, pour les rendre  
 « dignes de les lui approprier et les mettre dans son divin  
 « Cœur, lui laissant le soin de disposer de tout selon son  
 « désir, ne me réservant que celui de l'aimer et contenter,  
 « puisqu'il m'a fait entendre que je ne dois avoir aucune  
 « prétention en tout ce que je pourrai faire ou souffrir,  
 « l'ayant sacrifié au bien et en faveur de la communauté.

« Après tout ce que je viens de dire, je tremblais de  
 « crainte de ne le pouvoir mettre en pratique ; et, comme  
 « j'allais à la sainte communion, il me fit entendre qu'il  
 « venait lui-même imprimer dans mon cœur la sainte vie  
 « qu'il mène dans l'Eucharistie, vie toute cachée et anéan-  
 « tie aux yeux des hommes, vie de mort et de sacrifice, et  
 « qu'il me donnerait la force de faire ce qu'il désirait de  
 « moi.

« Considérant attentivement dans une de mes oraisons  
 « l'unique objet de mon amour au jardin des Olives <sup>1</sup>,  
 « plongé dans la tristesse et agonie d'une douleur rigou-  
 « reusement amoureuse, et me sentant fort pressée du désir  
 « de participer à ses angoisses douloureuses, il me dit  
 « amoureusement : — C'est ici où j'ai plus souffert qu'en  
 « tout le reste de ma Passion, me voyant dans un délaisse-

297

Notre-Sci-  
 gueur au  
 Jardin des  
 Olives.

1. Cette faveur remonte à l'année 1673.

« ment général du ciel et de la terre. Chargé des péchés de  
 « tous les hommes, j'ai paru devant la sainteté de Dieu  
 « qui, sans avoir égard à mon innocence, m'a froissé en  
 « sa fureur, me faisant boire le calice qui contient tout  
 « le fiel et l'amertume de sa juste indignation, et comme  
 « s'il eût oublié le nom de Père, pour me sacrifier à sa  
 « juste colère. Il n'y a point de créature qui puisse com-  
 « prendre la grandeur des tourments que je souffris alors.  
 « Et, c'est cette même douleur que ressent l'âme crimi-  
 « nelle, lorsqu'étant devant le tribunal de la sainteté  
 « divine qui s'appesantit sur elle, la froisse et l'opprime et  
 « l'abîme en sa juste fureur.

298

Notre-Sei-  
 gneur an-  
 nonce à sa  
 servante  
 qu'il appe-  
 santera sur  
 elle sa sain-  
 teté de jus-  
 tice

« Il me dit ensuite ces paroles : — Ma justice est irri-  
 « tée et prête de punir par des châtimens manifestes les  
 « pécheurs cachés, s'ils ne font pénitence. Et, je te veux  
 « faire connaître lorsque ma justice sera prête à lancer ses  
 « coups sur ces têtes criminelles. Ce sera lorsque tu sen-  
 « tiras appesantir ma sainteté sur toi, qui dois élever ton  
 « cœur et tes mains au ciel par prières et bonnes œuvres,  
 « me présentant continuellement à mon Père comme une  
 « victime d'amour immolée et offerte pour les péchés de  
 « tout le monde, me mettant comme un rempart et fort  
 « assuré entre sa justice et les pécheurs, afin d'obtenir  
 « miséricorde, de laquelle tu te sentiras environnée,  
 « lorsque je voudrai faire grâce à quelqu'un de ces pécheurs.  
 « Ce sera pour lors que tu me dois offrir à mon Père  
 « éternel, comme l'unique objet de ses complaisances, en  
 « action de grâces de la miséricorde qu'il exerce envers  
 « les pécheurs. Tu connaîtras encore lorsque cette âme  
 « persévérera pour le ciel ; car je te ferai part de quelques  
 « petits échantillons de la joie que les Bienheureux en  
 « reçoivent dans le ciel, et le tout par la communication  
 « de mon amour.

« Peu de temps après, Notre-Seigneur me dit : — Ma  
 « fille, je t'ai fait aujourd'hui une si grande grâce que tu

« n'en connaîtras l'étendue qu'à l'heure de la mort. —  
 « Et, quelques heures après, il m'en fit voir quelques  
 « échantillons pendant une oraison : une lumière qui sor-  
 « tait de la plaie adorable de son sacré Côté et se lançait  
 « dans mon cœur, ce qui me faisait ressentir une grande  
 « ardeur, avec ces paroles : — C'est ainsi que mon  
 « amour fait un continuel écoulement dans le cœur que je  
 « t'ai donné qui, par un autre écoulement, retourne ces  
 « biens dans leur source ; grâce qui te sera continuelle. —  
 « Mais je n'exprimerai pas ici les effets, car je ne le puis  
 « faire.

« Dans une autre retraite, ma sainte libératrice m'ho-  
 « nora de sa visite, tenant son divin Fils entre ses bras,  
 « qu'elle mit entre les miens, me disant : — Voilà Celui  
 « qui vient t'apprendre ce qu'il faut que tu fasses. — Je  
 « me sentis, pour lors, pénétrée d'une joie très sensible et  
 « pressée d'un grand désir de le bien caresser, ce qu'il me  
 « laissa faire tant que je voulus. Il me dit ensuite : — Es-  
 « tu contente maintenant ? Que ceci te serve pour toujours,  
 « je veux que tu sois abandonnée à ma puissance, comme  
 « tu as vu que j'ai fait. »

Après qu'un de ses directeurs eut entendu sa confession  
 générale de toute sa vie qu'elle lui fit dans une de ses  
 retraites, il fut longtemps à délibérer s'il ne lui ordonnerait  
 point de l'écrire et de la conserver, dans l'espérance,  
 disait-il, qu'on pourrait un jour, après sa mort, connaître  
 l'extrême pureté de cette, fidèle épouse de Jésus-Christ et  
 juger jusqu'où peut aller l'innocence, la délicatesse et la  
 sublime sainteté d'une âme que Dieu a gouvernée et hono-  
 rée de ses plus grandes grâces dès le berceau. L'en ayant  
 comblée pendant sa vie, il lui en fut encore plus libéral  
 sur la fin, dont il lui donna des assurances qu'elle n'a  
 jamais bien expliquées : mais dont le désir violent de s'unir  
 à son Dieu ne lui permettait pas d'en faire mystère. Elle  
 disait à ses plus confidentes qu'il n'y avait plus rien à souf-

299

Un rayon  
de lumière  
jaillit du  
Cœur de Jé-  
sus dans le  
sien.

300

La Sainte  
Vierge re-  
met l'Enfant  
Jésus entre  
ses bras.

301

Le Père  
Rolin.

frir en ce monde pour elle et qu'infailliblement elle mourrait bientôt.

302  
Elle se  
prépare à la  
mort.

Elle voulut cependant s'y préparer par une retraite intérieure, qu'elle fit l'espace de quarante jours, et sonder un peu d'où lui venait ce désir véhément qui la faisait soupirer après cet heureux jour et si, en effet, il serait heureux pour elle, se croyant la plus grande des pécheresses et la plus indigne des bontés de son Dieu. Voici ses sentiments sur cela :

303  
1690.

« Depuis le jour de sainte Madeleine, je me suis sentie  
« extrêmement pressée de réformer ma vie, pour me tenir  
« prête à paraître devant la sainteté de Dieu, dont la jus-  
« tice est si redoutable et les jugements impénétrables. Il  
« faut donc que je tienne toujours mes comptes prêts, afin  
« de n'être pas surprise ; car c'est chose horrible de tom-  
« ber à l'heure de la mort entre les mains d'un Dieu  
« vivant, lorsque, pendant sa vie, on s'est retiré par le  
« péché, d'entre les bras d'un Dieu mourant. Je me suis  
« donc proposé, pour effectuer un mouvement si salulaire,  
« de faire une retraite intérieure dans le sacré Cœur de  
« Jésus-Christ. J'attends et j'espère tous les secours de  
« grâces et de miséricordes qui me seront nécessaires ; car  
« j'ai en lui toute ma confiance, comme étant le seul appui  
« de mon espérance, puisque son excessive bonté ne me  
« rebute jamais, lorsque je m'adresse lui ; mais au contraire  
« il semble se faire un plaisir d'avoir trouvé un sujet aussi  
« pauvre et misérable que je suis, pour remplir mon indi-  
« gence de son abondance infinie.

« La Sainte Vierge sera ma bonne mère et pour protec-  
« teurs : saint Joseph et mon saint Fondateur. Le bon  
« Père de La Colombière m'est donné pour directeur, pour  
« m'apprendre à accomplir les desseins de ce Cœur ado-  
« rable conformément à ses maximes.

« Le premier jour de ma retraite mon occupation fut de  
« penser d'où pouvait me venir ce grand désir de mourir ;

« puisque ce n'est pas l'ordinaire des criminelles comme je  
« la suis devant Dieu, d'être bien aises de paraître devant  
« leur juge, mais un juge dont la sainteté de justice pénètre  
« jusqu'à la moëlle des os, auquel rien ne peut être caché  
« et qui ne laissera rien d'impuni. Comment donc, mon  
« âme ! peux-tu sentir une si grande joie à l'approche de la  
« mort ? Tu ne penses qu'à finir ton exil et tu es transpor-  
« tée de joie, en te figurant que tu sortiras peut-être bien-  
« tôt de ta prison. Mais, hélas ! prends garde que, d'une  
« joie temporelle qui ne provient peut-être que d'aveugle-  
« ment et d'ignorance, tu ne te plonges dans une éternelle  
« tristesse et que, de cette prison mortelle et périssable, tu  
« ne tombes dans ces cachots éternels où il n'y aura plus  
« lieu d'espérer d'en sortir jamais.

« Laissons donc, mon âme ! cette joie et ce désir de  
« mourir pour ces âmes saintes et ferventes pour lesquelles  
« sont préparées de si grandes récompenses. Mais, pour  
« nous, dont les œuvres d'une vie criminelle ne nous  
« laissent rien à espérer que des châtimens éternels, si  
« Dieu n'était plus bon que juste à notre égard, pense  
« donc quel sera ton sort ? Pourras-tu supporter pendant  
« une éternité l'absence de celui dont la jouissance te donne  
« de si ardents désirs et dont la privation te fait sentir de  
« si cruelles peines ?

« Mon Dieu ! que ce compte m'est difficile à faire ! puisque  
« j'ai perdu mon temps et que je ne sais comment le pou-  
« voir réparer. Mais, dans la peine où je me suis trouvée  
« de mettre ces comptes en état et les tenir toujours prêts  
« à rendre, je n'ai su à qui m'adresser, sinon à mon ado-  
« rable Maître qui, par une grande bonté, a voulu se char-  
« ger de le faire. C'est pourquoi je lui ai remis tous les  
« articles sur lesquels je dois être jugée et recevoir ma  
« sentence, qui sont nos Règles, Constitutions et Directoire,  
« sur lesquels je serai justifiée ou condamnée. Après lui  
« avoir remis tous mes intérêts, j'ai senti une paix admi-

« rable sous ses pieds, où il m'a tenue longtemps comme  
 « tout anéantie dans l'abîme de mon néant, attendant ce  
 « qu'il jugerait de cette misérable criminelle.

« Le second jour, à mon oraison, il me fut présenté,  
 « comme dans un tableau, tout ce que j'avais été et ce que  
 « j'étais alors. Mais, mon Dieu ! quel monstre plus défec-  
 « tueux et plus horrible à voir ! Je n'y voyais aucun bien,  
 « mais tant de mal, qu'il m'était un tourment d'y penser.  
 « Et il me semble que tout me condamne à un éternel sup-  
 « plice, par le grand abus que j'ai fait de tant de grâces,  
 « pour lesquelles je n'ai eu que des infidélités, ingratitude  
 « et perfidies. O mon Sauveur ! qui suis-je pour m'avoir  
 « attendue si longtemps à pénitence ? moi qui me suis mille  
 « fois exposée à être abîmée dans l'enfer par l'excès de ma  
 « malice ; et autant de fois vous m'en avez empêchée par  
 « votre bonté infinie. Continuez donc, mon aimable Sau-  
 « veur ! de l'exercer sur un sujet si misérable. Vous voyez  
 « que j'accepte de bon cœur toutes les peines et les sup-  
 « plices qu'il vous plaira me faire souffrir, en cette vie et en  
 « l'autre. J'ai tant de douleur de vous avoir offensé, que je  
 « voudrais avoir souffert toutes les peines dues aux péchés  
 « que j'ai commis et de tous ceux où je serais tombée,  
 « sans le secours de votre grâce. Oui, je voudrais avoir été  
 « plongée dans tous ces tourments rigoureux, dès le  
 « moment que j'ai commencé à pécher, pour me servir de  
 « préservatif, plutôt que de vous avoir tant offensé et n'avoir  
 « autre punition qu'un pardon que je vous demande pour  
 « l'amour de vous-même. Je ne réserve rien dans toute la  
 « vengeance qu'il plaira à votre divine justice exercer sur  
 « cette criminelle, sinon que vous ne m'abandonniez pas à  
 « moi-même par de nouvelles rechutes dans le péché, pour  
 « punir les précédents. Ne me privez pas, ô mon Dieu ! de  
 « vous aimer éternellement, pour ne vous avoir pas aimé  
 « dans le temps. Faites, au reste, de moi tout ce qu'il vous  
 « plaira. Je vous dois tout ce que j'ai, tout ce que je suis ;

« et, tout ce que je puis faire de bien ne saurait réparer la  
 « moindre de mes fautes que par vous-même. Je suis insol-  
 « vable, vous le voyez bien, mon divin Maître ! Mettez-moi  
 « en prison, j'y consens, pourvu que ce soit dans celle de  
 « votre sacré Cœur. Et, quand j'y serai, tenez-moi là bien  
 « captive et liée des chaînes de votre amour, jusqu'à ce  
 « que je vous aie payé tout ce que je vous dois ; et, comme  
 « je ne le pourrai jamais faire, aussi, souhaitai-je de n'en  
 « jamais sortir. »

Il serait à souhaiter qu'elle eût continué d'écrire toutes les vues et lumières qu'elle reçut dans cette sainte quarantaine, qu'elle s'appliqua à faire cette solitude intérieure, pour se préparer à la mort : preuve certaine qu'elle en avait connaissance. Nous aurions la consolation d'y voir plusieurs grâces qu'elle reçut en ce temps et dont nous sommes privés pour ne les avoir voulu écrire, parce que, dit-elle, qu'il aurait été trop long.

Cette Vénérable Sœur, marchant à grands pas à la perfection, arriva bientôt, selon le sentiment de ceux qui avaient connaissance de son intérieur, à une grande sainteté. Elle était si étroitement unie à Dieu depuis plusieurs années, que le sommeil n'en interrompait que fort rarement la pensée ; ou plutôt c'était cette pensée qui interrompait son sommeil. Il n'y avait plus d'occupation capable de la distraire. Elle était toute séparée d'elle-même et des choses de la terre. Elle souffrait de ne point souffrir, et elle regardait la tranquillité dont elle jouissait comme un châtement de Dieu. Voici ce qu'elle en marque à son directeur <sup>1</sup> :

« Je ne sais, mon Révérend Père, ce que je dois penser  
 « de l'état où je suis maintenant. J'ai eu jusqu'ici trois  
 « désirs si ardents que je les regardais comme trois tyrans

304  
 Lettre à  
 son direc-  
 teur.

1. Ce fragment se retrouve dans la 1<sup>re</sup> des *Inédites* d'Avignon, CXXXI.

« qui me faisaient souffrir un continuel martyre, sans me  
 « donner un seul moment de repos. Ces trois désirs étaient :  
 « d'aimer parfaitement Jésus-Christ et de souffrir beaucoup  
 « pour son amour, de mourir dans l'ardeur de cet amour.  
 « Mais, à présent, je me trouve dans une cessation de tout  
 « désir qui m'étonne. Je crains que cette prétendue paix ne  
 « soit un effet de cette tranquillité où Dieu laisse quelque-  
 « fois les âmes infidèles, et j'apprends que par mes  
 « grandes infidélités à ses grâces, je ne me sois attiré cet  
 « état qui est peut-être une marque de réprobation. Car je  
 « vous avoue que je ne puis rien vouloir ni rien désirer en  
 « ce monde, quoique je voie qu'en matière de vertu tout  
 « me manque. Je voudrais quelquefois m'en affliger, mais  
 « je ne puis pas, n'étant pas en mon pouvoir d'agir. Je  
 « sens seulement un parfait acquiescement au bon plaisir  
 « de Dieu et un plaisir ineffable dans les souffrances. La  
 « pensée qui me console de temps en temps, c'est que le  
 « sacré Cœur fera tout pour moi si je le laisse faire : Il  
 « voudra, il aimera, il désirera pour moi et suppléera à tous  
 « mes défauts. »

305

Derniers  
 progrès  
 dans la per-  
 fection.

Elle était arrivée à cet état de perfection, lorsqu'il plût à Notre-Seigneur de la retirer à lui. On a lieu de croire que les grands desseins que Dieu avait sur cette fidèle épouse étant heureusement exécutés, il voulut mettre le comble à tant de faveurs. Plus elle approchait de sa fin et plus elle s'unissait à Dieu. Son attention à la mortification la portait à profiter de toutes les occasions qu'elle trouvait pour lui donner des marques de son amour <sup>1</sup>. Tout était toujours trop bon pour elle, parce que son goût était fait à tout. Ce

1. Ms. 4, *Petit recueil* : « C'est ce qui la fit priver de manger des raisins lorsque l'on vendangeait dans notre jardin, qui fut peu de jours avant qu'elle tombât malade à mort. Pour rendre ce sacrifice plus parfait, elle en avait demandé la permission pour la communauté, et n'en aurait rien dit si l'on ne s'en était aperçu. C'est qu'elle avait une fidélité continuelle à suivre les lumières que Notre-Seigneur lui donnait. »

qui fait qu'elle ne témoigna jamais de répugnance à prendre tout ce qu'on lui présentait, même les remèdes quelque amers qu'ils fussent, ne voulant pas même se laver la bouche après les avoir pris, afin d'en conserver plus longtemps l'amertume. Si elle était si rigide dans ses maladies qui étaient bien fréquentes, elle l'était encore plus en santé, pouvant dire avec vérité qu'elle s'est soutenue toute sa vie dans cette constante et généreuse mortification, cette humilité profonde qui était sa vertu dominante et ce parfait amour pour Dieu. Cette ferveur dont son cœur était toujours animé la portait incessamment à la pratique de ces trois vertus qui a fait son caractère; car sa vie a été une suite continuelle de souffrances, humiliations et mépris. L'on peut dire qu'elle a aimé Dieu aussitôt qu'elle a su le connaître et que, si les grandes grâces et faveurs, qu'elle a reçues de son divin Maître, font le sujet de notre admiration, j'estime que nous ne devons pas moins admirer la fidélité qu'elle a eue à y répondre et à persévérer à ne rien accorder à la nature, par une parfaite abnégation : en quoi elle ne s'est jamais relâchée un moment de ces grandes et solides vertus et qu'elle est morte dans l'exercice actuel du pur amour.

Elle prit mal la veille qu'elle se disposait pour entrer en solitude. Une sœur<sup>1</sup> lui demandant si elle pourrait y aller, elle lui dit : « Oui, mais ce sera la grande retraite. » Elle s'alita neuf jours avant sa mort, qu'elle employa à se disposer à la venue de l'Époux. Quoique son mal parût peu de chose, l'on fit appeler Monsieur Billet, notre ancien médecin, qui l'avait en grande estime et qui nous avait dit plusieurs fois, dans ses maladies, qu'étant causées par l'amour, il n'y avait point de remède. Il examina celui dont notre précieuse Sœur se plaignait et l'assura que cela ne serait rien; et, le jour même de sa mort, il assura qu'il n'y

306  
Sa dernière maladie.

1. Sœur Catherine-Augustine Marest, qui en déposa, au procès de 1715, n° 10.

avait nulle apparence qu'elle en dût mourir, si peu sa maladie paraissait dangereuse. Mais elle persista toujours à dire qu'elle en mourrait. Cette grande certitude qu'elle en avait lui fit demander avec beaucoup d'instances le saint viatique ; et sur ce qu'on lui dit qu'on ne le jugeait pas à propos, elle pria que, du moins, on la fit communier, puisqu'elle était encore à jeun. On le lui accorda et elle reçut le saint Sacrement en forme de viatique, sachant bien que c'était pour la dernière fois qu'elle le recevait. Mais qui pourrait trouver des paroles assez expressives pour faire comprendre les ardeurs de son âme en cette sainte action ? Il suffit de dire qu'elles répondaient parfaitement bien à l'ardent amour qu'elle avait eu toute sa vie pour son divin Maître dans cet adorable mystère.

Une sœur s'étant aperçue qu'elle souffrait extraordinairement s'offrit de lui procurer quelque soulagement ; mais elle l'en remercia, disant que tous les moments qui lui restaient à vivre étaient trop précieux pour n'en pas profiter ; qu'à la vérité elle souffrait beaucoup, mais que ce n'était pas encore assez pour contenter son désir, tant elle trouvait de charmes dans les souffrances ; qu'elle recevait un si grand contentement à vivre et mourir sur la croix que, quelque ardent que fût le désir qu'elle avait de jouir de son Dieu, elle en aurait encore un plus grand de demeurer en l'état où elle était jusqu'au jour du jugement, si c'était le bon plaisir de Dieu, tant elle y goûtait de délices.

Toutes celles qui lui rendaient visite dans sa maladie, admiraient la joie extraordinaire que lui causait la pensée de la mort. Mais Dieu voulut interrompre pour quelque temps cette abondance de douceurs intérieures dont elle était comblée, en lui inspirant une si grande crainte de sa justice qu'elle entra tout à coup en des frayeurs étranges, à la vue des redoutables jugements de Dieu. Ce fut par cette voie que Dieu voulut purifier cette sainte âme. On la voyait trembler, s'humilier et s'abîmer devant son crucifix.

On lui entendait répéter avec des profonds soupirs ces paroles : « Miséricorde ! mon Dieu, miséricorde ! » Mais, quelque temps après, toutes ces frayeurs se dissipèrent ; son esprit se trouva dans un grand calme et dans une grande assurance de son salut. La joie et la tranquillité parurent de nouveau sur son visage, s'écriant : *Misericordias Domini in aeternum cantabo*<sup>1</sup> ! d'autre fois : *Que veux-je au ciel ou que désirai-je en terre, que vous seul, ô mon Dieu*<sup>2</sup>.

Elle était si oppressée que, ne pouvant demeurer au lit, il fallait la soutenir pour lui donner plus de facilité à respirer, disant souvent : « Hélas ! je brûle, je brûle ; mais si « c'était de l'amour divin quelle consolation ! Mais je n'ai « jamais su aimer mon Dieu parfaitement. » Et, s'adressant à celles qui la soutenaient, elle disait : « Demandez-lui-en « pardon pour moi et l'aimez bien de tout votre cœur pour « réparer tous les moments que je ne l'ai pas fait. Quel « bonheur d'aimer Dieu ! ah ! quel bonheur ! aimez donc « cet amour, mais aimez-le parfaitement ! » Ce qu'elle disait dans des transports qu'il paraissait bien que son cœur en était vraiment pénétré. Elle s'étendit ensuite sur l'excès de l'amour d'un Dieu pour ses créatures et du peu de retour qu'elles lui rendent. Demandant : « Irai-je encore loin ? » et comme on lui dit que, selon le sentiment du médecin, elle n'en mourrait pas, elle s'écria pour lors : « Ah ! Seigneur, quand me retirerez-vous donc de ce lieu d'exil ? » disant plusieurs fois ces versets : *Ad te levavi oculos meos*<sup>3</sup>, etc., et : *Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi*<sup>4</sup>, etc. « Oui, j'espère que, par la miséricorde du sacré Cœur, nous irons en la maison du Seigneur, » priant qu'on dît auprès d'elle les litanies de ce Cœur adorable et celles de la sainte

1. Ps. LXXXVIII, 2.

2. *Quid enim mihi est in caelo ? et a te quid volui super terram ?*  
Ps. LXXII, 25.

3. Ps. CXXII, 1.

4. Ps. CXXI, 1.

Vierge, pour se la rendre favorable à son dernier moment, et d'invoquer pour elle nos saints Fondateurs, son saint Ange, saint Joseph, pour demander de l'assister de leur protection.

Comme l'amour des humiliations et le désir d'être dans un éternel oubli, dans le monde, l'a accompagnée jusqu'à son dernier soupir, peu d'heures avant sa mort, elle fit promettre à sa supérieure qu'elle ne parlerait jamais de tout ce qu'elle lui avait dit en confiance, qui pût lui être avantageux. Et, ayant fait appeler une de nos sœurs, qui avait été sa novice, et qu'elle estimait singulièrement pour sa haute vertu : « Je vous prie, lui dit-elle, ma chère sœur, « d'écrire incessamment au R. Père Rolin, pour le prier de « brûler mes lettres et de me garder inviolablement le secret « que je lui ai souvent demandé !. »

Une heure avant qu'elle expirât, elle fit appeler sa supérieure, à laquelle elle avait promis qu'elle ne mourrait point sans la faire avertir. Elle la pria de lui faire donner l'extrême-onction. Cela fait, elle la remercia de tous les petits soulagements qu'on s'empressait de porter à son mal, disant qu'il ne lui en fallait plus, n'ayant plus rien à faire en ce monde qu'à s'abîmer dans le sacré Cœur de Jésus-Christ pour y rendre le dernier soupir. Après quoi, elle demeura quelque temps dans un grand calme, et ayant proféré le saint nom de Jésus, elle rendit doucement son esprit,

307

Elle rend  
son âme à  
Dieu.

1. Dans le procès de 1715, sœur Péronne-Rosalie de Farges n'oublia pas de déposer que la servante de Dieu lui avait dit dans la maladie de sa mort : « Je vous prie, ma chère sœur, de brûler le « cahier qui est dans une telle armoire, écrit de ma main, par ordre « de mon confesseur, le R. P. Rolin, jésuite ; car il m'a défendu de « le faire moi-même avant qu'il l'eût examiné. » Ce que la déposante ne crut pas devoir faire ; mais elle la pria d'en remettre la clef entre les mains de la supérieure et d'en faire un sacrifice à Dieu, à quoi elle consentit, quoique cela lui coûtât beaucoup. Ce cahier n'était autre que sa *Vie* écrite par elle-même. Il est bien à croire que ce fut la même sœur de Farges qui reçut la commission de la mourante pour le P. Rolin.

par un excès de cet ardent amour pour Jésus-Christ qui avait jeté dès le berceau de si profondes racines dans son âme. Le médecin étant arrivé au moment qu'elle venait d'expirer parut très surpris, disant qu'il ne lui avait trouvé aucun signe dans sa maladie, qui menaçât d'une si prompte mort ; qu'il avait été souvent dans l'admiration, pendant sa vie, comment un corps aussi exténué que le sien, pût supporter toutes les maladies qu'elle avait eues ; mais comme c'était l'amour qui les lui causait, qu'il ne doutait pas que ce ne fût aussi le même amour qui l'avait fait mourir dans un temps où il y avait si peu d'apparence ; que c'était ce qui nous devait consoler dans la grande perte que nous faisons, qui méritait bien nos larmes, puisque nous perdions la plus parfaite religieuse qu'il eût connue et une des grandes saintes à qui Dieu eût fait plus grâces ; qu'il la croyait toute-puissante auprès du sacré Cœur, où elle nous serait une puissante avocate. Cette sainte fille mourut le 17 octobre 1690, âgée de 43 ans<sup>1</sup>, professe de 18, environ les huit heures du soir<sup>2</sup>, entre les bras de deux sœurs qui avaient été ses novices et à qui elle l'avait prédit plusieurs années auparavant<sup>3</sup>. Ce fut en présence de la communauté qu'elle expira, qui s'y étant rendue pour faire la recommandation de l'âme, eut la douleur et la consolation tout ensemble de voir comme meurent les saints.

La mort de cette parfaite religieuse ayant parfaitement répondu à la sainteté de sa vie, nous laissa toutes pénétrées de la douleur la plus vive d'une si grande perte, mais fort touchées du désir d'imiter ses solides vertus.

Cette mort fit dans l'esprit de tout le monde ces impres-

1. Les *Contemporaines* ont écrit 42 ans. Cela devait être, puisqu'elles avaient mis la naissance de Marguerite-Marie en 1648 au lieu de 1647, ainsi qu'il a été dit et rectifié en son lieu.

2. Le registre mortuaire conservé dans nos archives porte : « environ les sept heures du soir. »

3. C'étaient sœur Françoise-Rosalie Verchère et sœur Péronne-Rosalie de-Farges.

308  
Sa réputation de sainteté.

sions d'admiration et de piété qui suivent ordinairement la mort des justes dont la mémoire est en bénédiction, laissant une odeur universelle de sainteté. On entendait par toute la maison et par toute la ville : *La sainte est morte!* Et, bien loin de ressentir cette horreur qu'on a naturellement à la vue d'un corps mort, on ne pouvait se lasser de la regarder et de demeurer auprès d'elle. Plusieurs ont avoué qu'il paraissait je ne sais quoi sur son visage, qui inspirait cette vénération qu'on a pour les reliques des saints <sup>1</sup>.

Le concours du peuple fut si grand à ses funérailles, que les prêtres qui les faisaient furent souvent interrompus par le bruit de ceux qui demandaient qu'on fit toucher leurs chapelets à son corps. Les uns demandaient de ses habits, d'autres quelques écrits de sa main. Chacun voulait avoir de ses reliques <sup>2</sup> et la vénération qu'on a pour cette illustre défunte s'augmente tous les jours.

1. Pour célébrer l'heureux moment où notre Bienheureuse, brisant ses liens mortels, s'abîma dans le Cœur de Jésus, chaque année, le 17 octobre, entre sept et huit heures du soir, la Communauté se rend processionnellement à la chambre, convertie en chapelle, où elle rendit le dernier soupir.

Après quelques prières dans lesquelles l'Institut a la plus grande part, la fête se termine par un cantique dont voici quelques lignes :

Dans les ardeurs du saint amour  
Marguerite finit sa vie,  
Le ciel avant la fin du jour  
A la terre l'aura ravie.  
Ah! dans le bienheureux séjour  
Allez, fidèle amante (*bis*)  
Vous qui du Cœur sacré fûtes la confidente, etc.

2. « Les obsèques se firent le soir du 18 octobre. Il y assista un concours extraordinaire de personnes de marque et d'ecclésiastiques. Ceux-ci entrèrent dans la maison pour la sépulture. Imitant la dévotion du peuple, chacun de ces Messieurs voulut emporter quelque relique de la défunte: ils allèrent donc jusqu'à couper des morceaux de ses habits ou de son voile. Un d'eux, ayant enlevé le petit crucifix qu'elle tenait entre ses mains, refusa constamment de le rendre au monastère, disant que c'était le plus précieux trésor qu'il pût acquérir et laisser à sa famille » (*Annales manuscrites du Monastère*).

Cette Vénérable Sœur est morte comme elle avait vécu, dans un si grand dépouillement, que l'on ne lui a rien trouvé après sa mort que ses Règles et sa discipline.

Toutes les personnes qui la connaissaient l'avaient en très grande estime. Une, qui était en réputation de sainteté, étant venue à notre église pour prier pour elle, eut une vue intérieure du bonheur dont elle jouissait. Il lui semblait qu'elle lui disait de remercier Dieu des humiliations qu'elle avait eues pendant sa vie, qui lui procuraient une si grande gloire.

Après sa mort, une sœur<sup>1</sup> s'étant retirée dans une chapelle, pénétrée de douleur de la perte qu'elle venait de faire : mais comme elle s'affligeait extrêmement, elle fut prévenue d'une si grande certitude de son bonheur, qu'il lui semblait qu'elle lui faisait reproche intérieurement de ce qu'elle s'opposait à la volonté de Dieu et troublait en quelque façon le repos dont elle jouissait. Ce qui a porté cette sœur à conserver le voile de notre précieuse défunte, à ramasser tous ses écrits et garder fidèlement les *Mémoires* que les supérieures qui l'avaient gouvernée lui ont envoyés, qui ont servi à dresser celui-ci.

Nous ne particulariserons point ici tous les secours qu'ont reçus toutes les personnes qui l'ont invoquée et qui le font tous les jours, dont ils ne manquent point de recevoir les effets de leur confiance qui est si grande que, depuis le premier miracle qui s'est fait dans cette maison, l'on n'entend parler d'autre chose. On continue d'envoyer de tous côtés des linges pour faire toucher à son tombeau ; et plusieurs viennent eux-mêmes rendre grâce à leur libératrice des guérisons miraculeuses qui s'opèrent tous les jours, par le pouvoir qu'elle a auprès de Dieu, qui se plaît à exalter les humbles, et qu'il semble que ce soit le temps où il veut manifester la sainteté de cette grande religieuse.

309

On a recours à son intercession.

1. Sœur Péronne-Rosalie de Farges.

310

Guérison  
de sœur  
Claude - An-  
gélique Des-  
moulins.

Le premier des miracles authentiques que Dieu a faits par ses intercessions, a été en faveur de notre chère sœur Claude-Angélique Desmoulins, âgée de vingt ans, professe de ce monastère, qui depuis trois mois était retenue au lit par une paralysie de la moitié du corps et à qui les remèdes avaient irrité les maux. Ayant cessé d'en faire depuis un mois, elle fut pressée par une sœur de s'adresser à notre Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque pour obtenir sa guérison. Elle le fit d'abord par complaisance, n'y ayant pas beaucoup de foi. Mais la nuit du 18 février de cette année 1713<sup>1</sup>, ayant songé qu'elle avait sur elle une chemise qui avait touché au cercueil de cette Vénérable Sœur et qu'elle en était guérie, la demanda à son réveil à son infirmière, qui la lui ayant mise avec beaucoup de peine, un quart d'heure après elle se trouva guérie, demandant ses habits, s'habillant elle-même et venant de son pied au chœur où la communauté disait Prime. On chanta un *Te Deum* en action de grâces et la joie fut si universelle, que plusieurs en pleuraient : il semblait que ce fût une fête solennelle.

Cette jeune sœur ne se sentant pas de joie et de reconnaissance, fut remercier de ce pas sa chère bienfaitrice ; et, les médecins qui l'avaient traitée durant sa maladie, ayant été appelés sur l'heure, donnèrent leurs attestations que la guérison était miraculeuse, et la regardant avec admiration, car ils avaient condamné cette jeune malade à n'en guérir jamais que par les eaux de Bourbon, remède inusité parmi nous.

Monsieur l'abbé Languet, vicaire général de Monseigneur d'Autun, et notre digne père spirituel, a fait un procès-verbal juridique de ce miracle et l'a trouvé des mieux avérés et circonstanciés. Mais il n'a pas eu le temps pour

1. On voit par là que le *Mémoire des Contemporaines* ne fut pas terminé avant l'année 1713.

faire celui de tous les autres miracles arrivés depuis ce premier, qui seraient même trop longs à mettre ici en détail ; mais seulement en général que les sourds ont reçu l'ouïe en l'invoquant, les aveugles l'usage de la vue ; des enfants qui ne marchaient point, ont reçu celui des jambes, dès qu'on leur a fait prendre une chemise qui avait touché le tombeau de cette Vénérable Sœur. Et la poudre même de ce tombeau a guéri une infinité de malades et même de ceux qui étaient désespérés des médecins.

Un jeune homme qui était médecin lui-même, ayant une espèce de lèpre<sup>1</sup>, a été aussi guéri miraculeusement, par une chemise qu'il envoya toucher à ce précieux cercueil, après avoir essayé en vain tous les remèdes de la Faculté. Il en a envoyé une attestation du médecin qui l'avait traité, durant six mois qu'il en était atteint, signée par lui-même, qui vint au bout de la neuvaine faire dire une messe en action de grâces, ce que font plusieurs autres à l'honneur du sacré Cœur de Jésus, Monsieur notre Supérieur l'ayant approuvé.

Une demoiselle<sup>2</sup>, ayant été guérie d'une surdité, a fondé, en l'honneur de ce Cœur adorable, une bénédiction du Saint-Sacrement, tous les premiers vendredis du mois, avec une amende honorable<sup>3</sup>.

Nous ne sommes point étonnées de tous ces miracles, sa vie en ayant été un continuel. Cette parfaite obéissance, cet amour ardent pour les souffrances et cette profonde humilité qu'elle a conservés jusqu'au dernier soupir de sa vie, la rendent plus estimable que tous miracles qu'elle pourrait faire.

Le Révérend Père de La Colombière et plusieurs autres

1. M. de la Métherie.

2. M<sup>lle</sup> de Chalonnay, « personne d'une éminente piété », disent les *Annales manuscrites du Monastère*.

3. « ... donnant magnanimement cent écus pour ladite fondation que Monsieur l'abbé Languet approuva fort volontiers. » *Annales manuscrites*, année 1713.

personnes assurent avoir vu arriver les choses qu'elle leur avait prédites longtemps auparavant, quoique ce qu'elle leur prédisait fût contre toutes les apparences.

Toutes les personnes qui l'ont connue, surtout les Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, qui l'ont toujours eue en grande estime et qui ont été les dépositaires des grâces qu'elle recevait du sacré Cœur de Notre-Seigneur, assurent qu'elle recevait beaucoup de lumières et de grâces pour la consolation et le soulagement des personnes qui s'adressaient à elle dans leurs peines et difficultés. Voici quelques traits qui le prouveront encore davantage :

312

Ses con-  
naissances  
surnaturel-  
les.

Une sœur avait quelques troubles de conscience qui la peinaient beaucoup aux approches des sacrements. Elle s'était recommandée à ses prières sans lui en dire le sujet. Au bout de quelques jours, notre Vénérable Sœur demanda de parler en particulier à cette sœur pour qui elle avait prié et lui dit ces paroles : « L'Esprit, qui conduit le mien, « me presse et me contraint à vous dire que vos craintes « déplaisent à Notre-Seigneur, parce qu'il veut de vous « plus d'amour et de confiance ; et surtout ne vous éloi- « gnez pas de la très sainte communion. » Cela rassura beaucoup cette sœur qui eut lieu de croire qu'on lui parlait de la part de Dieu, puisque lui seul savait sa peine.

Un soir, elle en fut trouver une autre <sup>1</sup> qui, depuis quelques mois, était dans une disposition très pénible et qui ne pouvait se résoudre de le dire ni au confesseur ni à sa supérieure. En l'abordant, elle lui dit qu'elle souffrait beaucoup. Voyant que la sœur ne lui voulait avouer, elle lui dit en peu de mots tout ce qui lui faisait peine, lui ajoutant qu'elle n'aurait de soulagement dans l'état où elle était, qu'en faisant telle et telle chose. Cette sœur se retira sans rien dire et la suite vérifia la vérité de tout ce que notre Vénérable Sœur lui avait dit, qu'elle connut ne pou-

1. Sœur Françoise-Angélique de Damas de Barnay.

voir venir que de Dieu, puisqu'elle ne s'en était expliquée à personne.

Il y en a bien d'autres à qui de semblables choses sont arrivées. Une sœur lui dit un jour en confiance la peine qu'elle avait à faire quelque chose que Notre-Seigneur voulait d'elle. Notre précieuse défunte la porta alors à faire ce sacrifice à Dieu. Mais, ne se sentant assez de courage, elle remettait toujours ; de quoi elle la reprenait fortement, lui faisant connaître à quoi elle s'exposait en disputant ainsi avec la grâce. Quelques jours avant sa mort, elle lui promit que si Dieu lui faisait miséricorde, elle lui demanderait de lui donner la force de faire le sacrifice qu'elle lui refusait ; ce qu'elle lui obtint effectivement. Peu de jours après, sa disposition fut si différente, qu'elle ne se connaissait pas, et son confesseur qui savait tout ce qu'elle avait souffert à cette occasion, dit ensuite qu'il n'avait jamais douté de la sainteté de cette grande religieuse, mais que cela lui confirmait davantage.

Une fois qu'on appelait cette Vénérable Sœur au parloir vers une personne de sa connaissance ; elle descendit d'abord, mais étant à la porte, elle parut comme interdite. La sœur qui était avec elle la pressant pour y entrer, elle dit : « Je ne le puis » et s'en retourna. On s'en plaignit à la supérieure qui lui en demanda la raison. Elle lui répondit que Notre-Seigneur lui avait fait connaître que, dans le parloir où était la personne qui la demandait, il y en avait une autre qui était de mauvaise vie, ce que la suite confirma.

Le Révérend Père de La Pérouse étant venu à Paray, désira de voir cette Vénérable Sœur, sur l'estime que le R. Père de La Colombière lui avait témoigné faire d'elle. Après l'avoir entretenue, il vint quelques jours après remercier la supérieure de la grâce qu'elle lui avait faite, l'assurant que, sans qu'il eût rien dit à cette sainte fille de ses dispositions, elle lui avait parlé comme si elle avait lu

dans son intérieur. La supérieure voulant savoir si elle avait été mortifiée, comme à son ordinaire, lorsqu'elle allait au parloir, elle lui répondit que non, d'un air fort gai, parce que aussitôt Notre-Seigneur lui avait fait connaître que ce religieux était très aimé de son divin Cœur. Elle lui dit la même chose du R. Père Rolin. Les Révérends Pères de cette sainte Compagnie avaient pour elle une considération toute particulière. Deux, à savoir : les Révérends Pères de Villette et Croiset firent un voyage exprès pour la venir voir, sur le récit de ses vertus, persuadés qu'ils étaient que c'était une âme à qui Dieu se communiquait très familièrement. Mais il furent bien surpris de ce qu'à la première entrevue, elle leur parut dans un extérieur si rabaissé et une si grande réserve, qu'à peine pouvait-elle leur répondre. Ils en furent très mécontents et se repentaient d'être venus de si loin pour voir une personne qui ne leur voulait rien dire. Ils se retirèrent ainsi peu satisfaits de cette première visite et dans le dessein de n'y pas revenir. Mais, le lendemain, ils se sentirent pressés intérieurement d'y revenir l'un après l'autre ; ce qu'ils firent avec toute la satisfaction qu'ils souhaitaient. Elle leur parla avec tant de force et d'onction qu'ils s'étonnaient de voir dans une fille tant de pénétration, avouant qu'il n'y avait que Dieu qui pût lui donner toutes les connaissances qu'elle avait, et s'en retournèrent très contents d'un si heureux succès. Depuis ce temps, ils eurent commerce de lettres avec elle, surtout le R. Père Croiset qui a bien fait connaître l'estime qu'il en faisait, ayant donné l'abrégé de sa *Vie* au public, dans un temps où la dévotion au sacré Cœur de Jésus était fort combattue ; ce qui forma beaucoup d'opposition à son entreprise, qu'il ne quitta point, mais surmonta toutes les difficultés, sachant que l'œuvre de Dieu est toujours traversée. En quoi il a beaucoup contribué à l'augmentation de cette dévotion, par le zèle et l'amour qu'il a pour ce divin Cœur. Voici un fragment d'une

de ses lettres qui marque ses sentiments au sujet de notre Vénérable Sœur. Ils me paraissent trop avantageux pour elle pour les supprimer :

« Vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir que de  
 « m'apprendre les merveilles que Dieu opère par les prières  
 « d'une de ses plus ferventes servantes, la Sœur Alacoque.  
 « Je n'ai jamais douté que Dieu ne glorifiât une âme qui l'a  
 « toujours aimé avec tant d'ardeur et qui l'a servi avec  
 « tant de fidélité. Dieu s'est servi de cette vertueuse Sœur  
 « pour se faire aimer par la dévotion du sacré Cœur de  
 « Jésus<sup>1</sup>. »

314  
 Lettre du  
 R. P. Croi-  
 set.

Le R. Père Rolin, pour qui elle avait une si intime confiance, et à qui nous avons l'obligation de sa *Vie*, qu'il lui avait ordonné d'écrire avec défense de la brûler qu'il ne l'eût examinée, a rendu des témoignages si avantageux de sa vertu que nous avons cru que rien ne serait plus capable de donner une idée juste de sa grâce. Voici ses propres termes que nous tirons d'une lettre qu'il écrivait à une de nos sœurs<sup>2</sup> :

« Je vous suis très obligé de tout le détail que vous  
 « m'avez fait, dans vos deux dernières lettres, touchant la  
 « très Vénérable Sœur Alacoque que Dieu fait honorer sur  
 « la terre, ce qui est bien une marque de son élévation  
 « et de sa puissante intercession auprès de Dieu dans le  
 « ciel. J'en loue et bénis Notre-Seigneur, la révérent  
 « comme je fais. Elle m'a honoré de son amitié et de sa  
 « confiance, pendant qu'elle a été sur la terre. Je ne doute  
 « pas qu'elle ne me donne dans le ciel le secours de ses  
 « prières. J'y compte beaucoup ; mais, pour nous les atti-  
 « rer vous et moi, imitons ses vertus dont nous avons été  
 « les témoins. C'est par là que nous nous attirerons sa pro-  
 « tection. Elle a été très fidèle à Dieu. Elle ne lui a jamais

315  
 Lettre du  
 R. P. Rolin.

1. Voir la Lettre complète du P. Croiset à la sœur Chalon, IV<sup>e</sup> partie de ce volume, 5<sup>o</sup>.

2. Voir cette Lettre du P. Rolin à la sœur de Bisefrand, id., 4<sup>o</sup>.

« rien refusé de ce qu'il lui a demandé. Elle a été très mor-  
« tifiée. Les souffrances ont fait ses délices. Rien de plus  
« humble, de plus charitable et de plus uni à Dieu, joint à  
« une obéissance parfaite. Voilà ce qu'a été cette grande  
« servante de Dieu. Si vous et moi, nous voulons être ce  
« qu'elle est dans le ciel, travaillons à l'avenir à lui deve-  
« nir semblables sur la terre. »

---

## PREMIER APPENDICE

### AUTRES DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES LAISSÉS PAR LES CONTEMPORAINES DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

#### I

##### PETIT ABRÉGÉ DE LA SŒUR DE FARGES <sup>1</sup>

Comme les écrits de notre vertueuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque font assez connaître ses dispositions, surtout ce que la très honorée Mère Greyfié en a écrit, nous n'en écrivons qu'un abrégé de ce que nous avons appris par elle-même et que nous avons vu le temps que [nous] avons eu le bien de la voir céans.

Elle est entrée dans ce monastère, à vingt-trois ans, dans une entière détermination de n'avoir point de réserve pour Dieu.

Elle fut reçue par la très honorée Mère Hersant, qui était une âme toute séraphique et qui la confia au soin de la Mère Thouvant, qui a gouverné cette maison, douze ans, avec bénédiction, étant une règle vivante; et, trouvant de si bonnes dispositions en cette chère Sœur, elle la conduisit dans la pratique de toutes les vertus, dont elle a donné de si bonnes preuves dans tout le cours de sa vie, qu'elle a toujours eu l'estime de cette Communauté, qui la reçut avec plaisir à la prise d'habit et à la profession.

Elle a été dans tous les emplois à l'exception de celui de

1. Ms. 6, tout à la fin. *Inédit*, sauf quelques lignes mises en note par A, p. 201, et B, p. 230, et un autre fragment cité dans l'excellente *Vie de la B. M.-M. Alacoque*, publiée par le monastère de la Visitation de Paray, en 1909. Cette rectification porte aussi sur la première référence de la p. 52 du présent volume.

supérieure et de portière. Elle s'est acquittée de tout avec exactitude, toujours prête à prendre ce qu'il y avait de plus pénible et abject dans les emplois et s'offrant souvent aux sœurs de la cuisine pour leur aider à lever le bois et autre chose de leur emploi, ce qui lui a attiré bien des mortifications qu'elle recevait en silence avec une humilité profonde, ce qu'elle a continué toute sa vie. On ne pouvait la voir sans comprendre que c'était une sainte. Les femmes qui la voyaient dans le jardin en passant ne la nommaient pas autrement. Et, dès que je fus novice, ayant eu un entretien avec elle et une de mes compagnes, nous connûmes que c'était une âme extraordinaire, ce qui nous fit souhaiter de l'avoir pour maîtresse. Dieu exauça notre désir et nous l'a donnée deux ans pour notre bonheur.

Ce fut en l'année 1685 que nous commençâmes la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur, qui a fait de si grands progrès, que nous voyons avec admiration comme le Seigneur tire sa gloire des humiliations et contradictions que cette chère Sœur a eues à soutenir tout le temps qu'elle a été au noviciat, soit à l'occasion de cette dévotion ou à celle d'une demoiselle de qualité qui n'avait pas de vocation et qui a été religieuse ailleurs. Mais elle a toujours porté ces croix à la façon des saints; tout lui en était une matière : sa mortification, son silence, sa patience étaient tenus et regardés comme une hypocrisie par quelques personnes qui ont contribué à la faire sainte. Elle a toujours aimé les humiliations et a regardé les personnes qui les lui procuraient comme ses meilleurs amis, leur rendant service préférablement à celles qui étaient le plus dans ses intérêts et gardant en silence tout ce qui choquait le plus ses inclinations qu'elle mortifiait continuellement, aussi bien que son goût, mettant pour l'ordinaire de l'eau dans son potage et portion et même dans le lait. Elle se passait souvent de boire et ne prenait partout que le pire et encore trouvait-elle que c'était trop bon en maladie comme en santé — qui était rare pour

elle, car elle n'était presque point sans douleurs au corps et à l'esprit ; elle croyait toujours ne pas assez souffrir. C'est ce que nous avons remarqué dans la conduite de cette vertueuse Sœur, qui portait d'ordinaire ses maux à la suite des communautés du matin au soir, dans une assiduité extraordinaire devant le Saint-Sacrement, surtout les fêtes. Elle communiait pour celles qui ne pouvaient le faire à leur rang, étant toujours affamée de ce pain de vie. Elle le faisait aussi le premier vendredi du mois, autant que l'obéissance le lui a permis. Quand elle parlait de ce sacrement d'amour, c'était avec une ardeur séraphique.

Comme l'on doit bientôt, selon que nous l'espérons, mettre sa vie au jour, nous ne croyons pas nécessaire de vous faire un plus long entretien, n'ayant nul talent pour dire ni pour écrire.

Après l'élection de la très honorée Mère de Châteaumorand, elle nous assura qu'elle mourrait bientôt, parce qu'elle n'avait plus de croix et que sa mort était nécessaire à l'exaltation de la dévotion du Sacré-Cœur, ce qui s'est vérifié par les progrès qu'elle a faits partout.

Elle s'alita le huitième octobre et ne resta que jusqu'au 17. Elle reçut le saint viatique à jeun la veille de sa mort, comprenant bien que l'on ne la croyait pas assez malade pour lui donner autrement. Monsieur notre médecin assura que sa maladie n'aurait pas de suite. Elle lui dit qu'il valait mieux qu'un séculier mentît qu'une religieuse et qu'il le verrait ; ce qui se vérifia sur les huit heures de ce jour : même, qu'il entra comme on lui donnait les saintes huiles. Elle avait passé tout le temps de sa maladie en colloque avec Notre-Seigneur, même les nuits, ce que remarquèrent celles qui la visitèrent ou la veillèrent. On ne lui vit pas faire une imperfection dans sa maladie. Elle fut peinée, les premiers jours, de la crainte des jugements de Dieu ; mais dès qu'elle fut confessée, sa crainte se changea en confiance, et son amour et son désir d'aller à Dieu la consumaient.

Elle sentait un feu si grand dans sa poitrine qu'elle avait peine à rester au lit. Toujours appliquée à Dieu et à donner des marques de sa charité pour le prochain, elle dit à la sœur qui la veillait, la veille de sa mort, que rien ne lui faisait peine que de laisser les écrits qu'elle avait faits par l'ordre du R. P. Rolin, jésuite, et qu'elle avait ordre de ne les pas brûler qu'il ne les eût examinés et elle pria cette sœur de le faire. Mais la sœur lui répondit que c'était peut-être le dernier sacrifice que Dieu demandait d'elle et lui conseillait de les remettre à la supérieure, ce qu'elle fit le jour même, quoiqu'il lui en coûtât beaucoup. Elle mourut comme elle l'avait prédit entre les bras de deux de ses novices.

Les petits enfants de quatre à cinq ans criaient que la Sainte des Sainte-Marie était morte, ce qui fit qu'il y eut un grand concours de monde à notre église dès qu'elle y fut exposée. L'on donnait les chapelets et autres choses de dévotion pour faire toucher à son corps avec tant d'empressement que l'on avait peine de satisfaire le grand nombre de ceux qui se présentaient.

Dieu nous fasse la grâce d'imiter ses vertus.

D. S. B.

## II

### AUTRE ABRÉGÉ <sup>1</sup>

Notre chère Sœur Marguerite-Marie Alacoque est entrée céans, le jour de sainte Madeleine <sup>2</sup>, âgée de 23 ans, la sixième année de la supériorité de la très honorée Mère François-Hiéronyme Hersant, professe de notre monastère

1. *Recueil* de Nevers. — Peut-être est-il l'œuvre de sœur François-Rosalie Verchère. — *Inédit*, bien qu'il soit aisé de reconnaître que les *Contemporaines* s'en sont inspirées et en ont reproduit plusieurs passages.

2. Cf. note au n° 51 des *Contemporaines*.

de Saint-Antoine de Paris, qui était une âme toute séraphique. Connaissant dans cette chère Sœur de saintes dispositions, elle lui procura de prendre notre saint habit le jour de saint Louis, et fit la sainte profession au bout de l'année, sous la conduite de la très honorée sœur Thouvant qui, connaissant son ardeur pour Dieu, ne lui épargna pas les occasions de se former aux plus solides vertus propres de notre état. Elle était elle-même un pilier de la maison du Seigneur, ayant gouverné cette communauté avec bénédiction, douze ans, mettant tous ses soins que les Règles fussent observées au pied de la lettre. Notre chère Sœur seconda parfaitement ses intentions, dans tous les emplois de la maison, à la réserve de celui de supérieure. Elle y a été dès ses commencements dans les plus pénibles. A celui d'aide de l'infirmerie, elle prenait ce qui était de plus pénible et répugnant, ce qu'elle a continué toute sa vie partout où l'obéissance la mit. A la dépense, elle prenait pour ses portions ce qu'elle n'aurait pas osé donner aux autres. Aux pensionnaires, elle ramassait les morceaux de pain qu'elles laissaient traîner et elle les mettait sous son couvert, et rendait celui qu'on lui donnait. Elle mangeait les fruits pourris comme les autres, le bon et le mauvais. Elle mettait d'ordinaire de l'eau dans ses portions, même dans le lait et son potage, pour en ôter le goût. Ce serait chose impossible d'écrire toutes ses pratiques de mortification, en maladie comme en santé : elle était bien aise d'avoir toujours le moindre. L'on peut dire qu'elle était morte à tous les plaisirs des sens, pour n'en prendre que dans les souffrances et humiliations. Elle était toujours prête à rendre service à celles qui lui en fournissaient l'occasion, soit pour le corps ou pour l'esprit. Elle en eut de très sensibles au noviciat au sujet d'une demoiselle de qualité qui, n'ayant point de vocation pour notre manière de vie, et ses parents souhaitant son engagement céans, à cause qu'elle y avait été élevée ; elle n'omit rien pour la porter à se déclarer. Nonob-

stant les occasions qu'elle avait de pratiquer toutes les vertus, qu'on lui fournit abondamment au sujet de la dévotion du sacré Cœur de Jésus, elle soutint toutes ces croix en silence et patience, procurant que celles qui étaient sous sa conduite fissent le même, ne cessant de les y porter par ses exemples et ses instructions et à la pratique des vertus propres de notre état.

Elle avait gagné leur cœur par ses manières douces et humbles et charitables. On la trouvait à genoux près de leur lit, dans leurs maladies, à leur rendre les services qui pourraient les soulager, et leur procurer ceux qu'elle ne pouvait leur rendre par elle-même ; et se faisait leur suppléante dans les emplois, étant extrêmement habile dans les travaux et ne perdant pas un moment, ne se dispensant jamais du plus pénible. Elle priait souvent nos sœurs domestiques de la prendre quand elles voudraient.

Pour l'intérieur, elle n'omettait rien de ce qui pouvait les porter à marcher dans la vie humble et cachée en Dieu ; et celles d'entre elles qui étaient dans les peines intérieures recevaient beaucoup de secours de ses avis. Et Dieu lui découvrit quelquefois leur état et les moyens d'en profiter. Ce qui a été d'un grand avantage à celles qui ont été sous sa sage conduite. L'on pouvait avoir recours à elle en tout temps, car elle était toujours prête à obliger et soulager le prochain. Plusieurs de la communauté s'y adressaient avec congé, qui se sont bien trouvées de ses avis. Il y avait plaisir de se trouver auprès d'elle aux communautés : elle parlait de Dieu d'une manière à animer les plus tièdes à son amour et à la soumission qui était le moyen le plus sûr pour acquérir la sainteté. Elle consumma la sienne dans la charge d'assistante où elle a été près de quatre ans. Elle se tenait dans un rabaissement qui charmait celles qui n'étaient pas prévenues contre elle. L'on avait une estime générale de sa vertu ; mais si elle faisait un oubli, on ne le laissait pas passer sans humiliation ; car l'on ne pouvait

remarquer des fautes volontaires en sa conduite ; mais elle a tenu la voie des saints jusqu'à sa mort.

Cela n'a pas empêché la communauté de lui rendre justice dans les occasions, en lui prouvant son estime. Quoiqu'elle eût une extrême aversion des emplois, elle n'a pas laissé d'y être par un esprit de sacrifice qui a été la preuve de son amour pour Dieu.

Elle a fait profession sous la très honorée Mère Marie-Françoise Saumaise, de notre monastère de Dijon, à qui elle a toujours continué un commerce d'union par les lettres de confiance qu'elle a conservées et dont nous avons tiré les copies, et qui lui a été d'un grand secours pour la dévotion du sacré Cœur de Jésus, dans toutes les contradictions qu'elle a eues à soutenir.

Elle eut beaucoup de répugnance à rester dans la charge d'assistante à l'élection de la très honorée Mère Marie-Antoinette de Châteaumorand. Elle la lui témoigna ; mais Notre-Seigneur, à l'oraison du soir, l'en reprit d'une manière à l'obliger à en aller demander pardon à cette chère Mère, en lui disant qu'elle était soumise à ce qu'elle ordonnerait d'elle. Elle y resta effectivement.

Six semaines avant sa mort, elle assura une sœur qu'elle mourrait bientôt, à cause qu'elle n'avait plus de croix ; parce que notre très honorée Mère ne voulut plus souffrir qu'on la désapprouvât en sa conduite, et prenait soin de l'excuser dans toutes les occasions. Elle disait ne pouvoir vivre sans souffrir ; et quoique son cœur en fût comme accablé, elle ne comptait (*sic*) de le faire, à moins que les créatures ne s'en mêlassent. Elle a toujours regardé celles qui lui en ont fourni l'occasion comme les instruments de la Providence et ses meilleures amies. C'était le sujet de ses actions de grâces. Dieu qui savait qu'ils étaient de son goût les lui a fournis jusqu'à sa mort.

Elle ne s'alita que neuf jours qu'elle employa à se préparer à la venue de l'Époux. Le dimanche elle nous dit

qu'elle mourrait de cette maladie. Elle nous pria de l'aller voir, quoi que l'on en pût dire. Les huit premiers jours elle fut pénétrée de la rigueur des jugements de Dieu, et son aspiration ordinaire était : *Miséricorde, Seigneur ! Miséricorde !* ou le verset : *Cor mundum*, etc. Cette disposition, après sa confession, se changea en une amoureuse confiance en Dieu. On ne l'allait point voir qu'on ne lui trouvât son crucifix à la main. Elle faisait une oraison continuelle, souvent tout haut. Comme elle était dans une chambre seule, elle n'avait guère d'entretien qu'avec Notre-Seigneur et celles qui l'allaient voir en passant. On ne croyait pas qu'elle fût si proche de sa fin. Le dimanche, elle pria une de nos sœurs de lui mettre une image du sacré Cœur de Jésus sur la tête, pour qu'elle ne mourût pas sans ses Sacraments. Elle fit instance à ce qu'on lui apportât le Saint-Sacrement à jeun, le lundi : ce qu'elle obtint de notre très honorée mère. Elle nous dit qu'elle avait pris l'intention de le recevoir en viatique et nous pria de dire un *Laudate* d'actions de grâces et un *de profundis* aux âmes du purgatoire. Ces trois derniers jours se passèrent, et même les nuits, en colloques d'amour et de désir de se réunir à Dieu comme à sa dernière fin, quoiqu'elle s'offrit de souffrir jusqu'au jour du jugement, si c'était son bon plaisir.

Elle souhaitait de faire brûler les écrits qu'elle avait faits par l'ordre du R. Père Rolin, jésuite : mais comme il lui avait défendu de le faire avant qu'il les eût examinés, la sœur à qui elle en parla, lui dit d'en faire le sacrifice et de les remettre à notre chère Mère ; ce qu'elle fit. Elle assura la même sœur que sa mort était nécessaire à l'exaltation du sacré Cœur de Jésus et la consola, en nous assurant que si le Seigneur lui faisait miséricorde, nous en sentirions les effets. Je lui demandai trois choses, dont nous croyons avoir ressenti les effets. Le lendemain <sup>1</sup>, jour de sa

1. Qui était un mardi.

mort, le médecin l'ayant assurée qu'elle n'en mourrait pas, elle lui répondit qu'il valait mieux qu'il ne dit pas vrai qu'elle. L'après vêpres, l'étant allée voir, elle s'entretenait avec Notre-Seigneur et sa sainte Mère et les saints de sa dévotion qui étaient en grand nombre. Elle nous pria de lui lire la Passion; mais je lui dis les litanies des anéantisements, ce qui la contenta. Elle nous dit qu'elle sentait un feu qui la consumait et qu'elle ne pouvait pas aller loin. Elle passa presque tout le temps assise sur son lit. Elle disait souvent ce verset du psaume : *Domine misericordias* <sup>1</sup>, etc., et *In te speravi* <sup>2</sup>, etc. Elle nous dit qu'elle ne verrait pas ses frères qui étaient venus ici pour la voir, qu'elle en avait fait à Dieu le sacrifice. Sur les sept à huit heures du soir, il lui prit une défaillance et la sœur qui était près d'elle, voyant qu'elle avait peine à en revenir, crut qu'elle entraît dans l'agonie et voulut faire appeler notre Mère. Une autre sœur voulant l'empêcher, la chère mourante dit qu'il en était temps. Notre chère Mère dit, en l'abordant, qu'il fallait faire venir le médecin. Elle répondit qu'elle n'avait plus besoin que de la miséricorde du sacré Cœur de Jésus. Elle pria la sœur qui était près d'elle de ne la pas quitter. Elle perdit la parole; mais elle faisait signe qu'elle entendait les actes qu'elle lui suggérait; et, un prêtre de nos voisins étant entré, on lui administra les saintes huiles. Elle mourut à la quatrième onction, entre deux sœurs à qui elle l'avait dit au noviciat, y étant leur maîtresse. Elle était dans sa 42<sup>e</sup> <sup>3</sup> année, et 18 de profession.

Elle parut beaucoup plus jolie après sa mort qu'elle n'avait été pendant sa vie : une blancheur parut sur son

1. *Misericordias domini ni aeternum cantabo*, ps. LXXXVIII, 2.

2. Ps. XXX, 2, et LXX, 1 : *In te domine speravi, non confundar in aeternum*.

3. C'est toujours la même erreur, provenant de ce que les *Contemporaines* s'étaient trompées d'un an, sur la naissance de leur Bienheureuse sœur; ce qui fait qu'elles lui ont donné 42 ans au lieu de 43 qu'elle avait réellement à sa mort.

visage qui donnait du plaisir à la regarder. Elle y resta jusqu'à cinq heures du matin qu'elle reprit son teint naturel qui était un peu jaune.

Quand on l'eut exposée, tous les enfants disaient par la ville : « Allons voir la sainte qui est morte aux Sainte-Marie », plusieurs personnes donnaient leurs chapelets et autres meubles de dévotion pour faire toucher à son corps. Et, depuis sa mort, plusieurs personnes qui se sont adressées soit pour les maux du corps ou de l'esprit ont ressenti les effets de ses prières et intercessions.

### III

#### AMOUR HÉROÏQUE DE LA SERVANTE DE DIEU POUR LA SOUFFRANCE<sup>1</sup>

Cette chère Sœur aimait si ardemment la souffrance qu'elle demanda à Notre-Seigneur d'accorder à sa supérieure, lorsqu'elle l'aurait mortifiée et humiliée fortement, la même récompense qu'il donnerait à ceux qui, d'un cœur plein de charité, donneraient par aumône du pain à un pauvre affamé : ce qu'il lui accorda. Elle lui demanda encore la même grâce pour toutes les personnes qui lui feraient la même charité, pour lesquelles elle avait une si grande reconnaissance, qu'elle assure que de grand cœur elle aurait sacrifié sa vie pour les rendre agréables à Dieu. Elle les considérait comme des instruments dont il se servait pour achever son ouvrage.

Elle ajoute que comme elle se voyait ne rien souffrir, elle n'estimait heureux et ne portait envie qu'à ceux qu'elle voyait souffrir par le seul motif de plaire à Dieu.

1. Ms. 3 : A, t. I, p. 166 ; B, p. 195.

## IV

OBÉISSANCE DE LA SERVANTE DE DIEU AU SUJET  
DE L'HEURE SAINTE<sup>1</sup>

Cette chère Sœur a toujours continué de veiller l'heure de la prière de la nuit, du jeudi au vendredi, jusqu'à l'élection<sup>a</sup> de notre très honorée Mère<sup>2</sup>, que lui ayant demandé de continuer et la voyant si exténuée et si infirme, elle lui défendit et toutes autres sortes d'austérités, ne croyant pas qu'elle en pût supporter de si grandes. Cette vertueuse défunte prit ces refus avec une soumission admirable, lui disant que Notre-Seigneur demandait cela d'elle, mais puisque l'obéissance ne le jugeait pas à propos, elle demeurait en paix : ce qui édifia extrêmement<sup>b</sup> sa Charité qui appréhendait qu'elle ne fût attachée à ces sortes de pratiques. Elle reçut une grande consolation et édification, admirant la franchise et ouverture avec laquelle elle lui avait parlé<sup>c</sup>, qui augmenta l'estime qu'elle en avait.

Cette chère Sœur nous disait souvent : « Je ne vivrai plus guère, car je ne souffre rien, notre chère Mère a trop de soin de moi. » Ce qui n'a été que trop véritable, n'ayant vécu qu'environ quatre mois du depuis. Elle nous a promis d'être une bonne avocate pour nous auprès de Dieu.

---

a) Ms. D, 1 (Déchelette) : « jusqu'à l'élection d'une nouvelle supérieure, qui fut quatre mois avant sa mort. »

b) Id. : « la supérieure ».

c) Id. : « et que cette supérieure depuis longtemps ne l'aimait pas, lui ayant causé des petits chagrins, quoiqu'elle l'estimât. »

1. Ms. 4, à la fin. Et *Recueil de Nevers*, p. 110. — A, t. I, p. 293 ; B, p. 320.

2. De Lévy-Châteaumorand.

## V

DÉTAILS SUR LES PREMIERS HONNEURS RENDUS AU SACRÉ CŒUR,  
D'ABORD PAR LE NOVICIAT, PUIS PAR LA COMMUNAUTÉ <sup>1</sup>

VIVE † JÉSUS !

Notre vertueuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque fut mise au noviciat l'année 1685 en qualité de Directrice, pour notre bonheur. Comme elle avait un très grand désir de procurer la dévotion du sacré Cœur, elle commença à nous l'inspirer par la pratique des deux vertus de ce divin Cœur — que nous remarquions dans sa conduite à notre égard, dont nous étions charmées, aussi bien que de ses discours, pleins d'onction et d'ardeur pour Dieu. Elle nous donna des *désirs* pour honorer ce divin Cœur et nous y unir dans toutes nos actions, du matin au soir; et continua à nous en parler jusque à sa fête qui, s'étant rencontrée un vendredi, elle nous invita à rendre au Cœur de ce divin Sauveur tous les honneurs que nous lui aurions voulu faire. Elle en avait attaché à notre autel un crayon fait avec de l'encre, depuis le vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement, selon que je m'en peux souvenir. Nous avions un très grand empressement de contenter son pieux désir. Nous nous levâmes à minuit et fîmes un autel, où nous attachâmes ce crayon, avec tous les ornements que nous avions à notre disposition, ayant été faire le réfectoire, pour avoir l'*après prime* libre. Mais, comme nous ne le fîmes pas avec assez de tranquillité, nous nous attirâmes la correction de notre Mère Melin — que l'on obligea de nous venir trouver à la demi-heure du réveil — à qui nous dîmes nos

1. Ms. 2 qui ne contient que trois feuillets, de la main de la sœur de Farges, selon toute apparence.

La première partie de ce récit a été mise en note par A, p. 207, et B, p. 236. Le reste est  *inédit*.

raisons, dont elle demeura contente. Après prime, notre bonne Maîtresse étant venue à l'ordinaire au noviciat, elle nous lut une consécration qu'elle avait composée à l'honneur de ce divin Cœur et parut fort contente de notre autel et nous invita à écrire chacune notre consécration et qu'elle y ajouterait un mot de sa main, selon nos dispositions<sup>1</sup>. Nous ne manquâmes pas à suivre cet ordre, aussi bien que pour inviter les sœurs de la communauté à lui venir rendre leur hommage. Mais, la plupart le refusèrent, disant qu'il ne fallait pas introduire des dévotions nouvelles et qu'il suffisait à notre maîtresse de nous apprendre à pratiquer la règle sans nous rendre, comme elle, des visionnaires.

Cette contradiction lui en attira d'autres que je ne spécifierai pas ici ; mais je dirai seulement qu'on lui défendit d'en parler. Mais, comme elle en écrivit à la Mère Saumaise à Dijon et que le temps que Dieu avait marqué était venu de manifester cet aimable Cœur, la Mère Saumaise en fit faire un tableau pour leur maison. La Mère Greyfié, qui était supérieure à nos sœurs de Semur-en-Auxois, en fit faire un pour mettre dans l'avant-chœur et en a envoyé le dessin à notre vertueuse Sœur. Et l'année ensuite, le vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement, une des plus opposées<sup>2</sup> porta cette image au chœur pour la faire honorer de toute la Communauté. Et les pensionnaires donnèrent quelque argent pour être le denier à Dieu de la bâtisse de la chapelle du jardin, qui fut bâtie l'année 1686. de ce que chacune put se procurer de ses parents et amis. Et nos sœurs jardinières se signalèrent à faire valoir leur jardin pour y contribuer et à ses ornements. Elles avouèrent qu'il leur avait rendu au double des autres années. Il y eut bien des contradictions : plusieurs voulaient que le tableau fût de la sainte Trinité créée<sup>3</sup> ; mais elle nous disait sou-

1. *Inédit* à partir d'ici.

2. Sœur Marie-Madeleine des Escures.

3. La Sainte Famille.

vent : « Le Sacré-Cœur règnera malgré ses ennemis ! » C'est ce que nous avons vu et que nous voyons tous les jours, par les progrès de cette sainte dévotion. Et comme l'on faisait tout ce que l'on pouvait pour procurer sa sortie du noviciat, Notre-Seigneur lui fit voir nos âmes sous la figure d'agneaux et lui dit comme à saint Pierre : « Paix mes agneaux. » Elle nous resta, les oppositions n'ayant pas pu réussir <sup>1</sup>.

Elle tâcha, par le moyen de la très honorée Mère Saumaise de faire faire à Dijon une planche des images de ce sacré Cœur et des livres qui commencèrent à étendre partout cette sainte dévotion. L'on en fit à Moulins, par le moyen de la Mère de Soudeilles — qui a donné beaucoup de cours — aussi bien que ceux du R. P. Croiset, dont Dieu a béni les ouvrages par le progrès de cette sainte dévotion, qui est à présent par toute la terre où il y a des fidèles.

Dieu soit béni !

## VI

### PREMIÈRES PRATIQUES DE DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR EN USAGE A LA VISITATION

VIVE † JÉSUS !

Notre vertueuse Sœur Alacoque ayant écrit à la très honorée Mère Greyfié que Notre-Seigneur aurait très agréable si elle donnait pour pratique à ses filles la pureté dans l'intention, l'humilité dans l'opération et l'unité dans la prétention — pour honorer le sacré Cœur — et qu'il fallait tirer au sort une médiatrice qui demandât au Père éternel de faire connaître ce divin Cœur, au Fils de le don-

1. Il est question de cette vision dans les *Contemporaines*, n° 263. Elles la rapportent au jour de Noël 1685.

ner à tous les hommes, au Saint-Esprit de le faire aimer de tous les cœurs et de prier la Sainte Vierge de nous en servir envers la sainte Trinité et d'inviter les anges et les saints pour qu'il régnât dans toutes les parties du monde. Il y devait avoir une réparatrice qui fit amende honorable pour tous les péchés qui se commettent. Les premiers vendredis de chaque mois, elle devait communier à cette même intention, aussi bien que la médiatrice. On les change tous les ans, les tirant au sort, ce que l'on a continué de faire dans cette communauté et dans plusieurs de nos maisons, depuis sa mort. Et l'on prit la pratique dès l'année 1687 de communier le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement. L'on a été fidèlement tous les premiers vendredis de chaque mois, faire la consécration et dire les litanies de ce sacré Cœur à sa chapelle, jusqu'à ce que l'on ait eu la bénédiction du Saint-Sacrement, que l'on a pris la première fête de chaque mois pour lui rendre ce devoir, aussi bien que celui d'y aller après nos vêpres dès le jeudi de l'octave jusqu'au vendredi [de] celle qui termine celle du sacré Cœur, dont l'on fait la commémoration aux vêpres et à laudes. A présent l'on en chante les litanies, ayant le Saint-Sacrement exposé et indulgence plénière avec un grand concours des associés. Il y a une grande messe et beaucoup de messes basses et l'on a quatre chapelles en ce monastère, au noviciat de Nazareth, au jardin, à l'église, et nous voyons avec consolation que les grâces que Dieu accorde à ceux qui s'adressent à sa fidèle servante attirent bien des personnes en lui en venir rendre leur action de grâces, surtout les pauvres gens de campagne, qui apportent des linges pour faire toucher à son tombeau, dont ils avouent avoir reçu beaucoup de secours.

Dieu soit béni !

## DEUXIÈME APPENDICE

### ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ALACOQUE

#### I

ACTE DE BAPTÈME, EXTRAIT DES REGISTRES DE CATHOLICITÉ  
DE LA PAROISSE DE VEROSVRES

Marguerite, fille de M<sup>c</sup> Claude Alacoque n<sup>re</sup> royal et de dame Philiberte La main, a esté baptisée par moy sousigné curé de Verosvre, le jeudi vingt-cinquième juillet 1647, et a esté son parrain moy Antoine Alacoque, P<sup>re</sup>, curé dudit lieu — *en surcharge* : Et Toussaint de la Roche l'a portée sur les sacrés fonts baptismaux — et sa marraine Made-moizelle Marguerite de Saint Amour, femme de Mons<sup>r</sup> de Courcheval. lesquels se sont sousignés.

C. DE FAUTRIÈRES-COURCHEVAL — M. DE S<sup>t</sup> AMOUR  
ANT. ALACOQUE.

#### II

QUITTANCE DE LA SUPÉRIEURE DES CLARISSES DE CHAROLLES  
POUR LE PRIX DE LA PENSION DE MARGUERITE ALACOQUE<sup>1</sup>

Je, sousigné supérieure des religieuses de S<sup>te</sup> Claire de Charolles, confesse avoir heu et reçu de Mademoiselle Philiberte Lamin, vefve de feu Monsieur A la Coque, la somme de vine et deux livre dis sol pour le dernier quartier de Marguerite A la Coque sa fille, que nous avons gardé pensionnaire, de laquelle pension ie tiens quite la dicte Lamin.

1. L'original est aux Archives de la Visitation de Paray.

En foy de coy iay signé la presante quitanse dans nre monastaire, ce sixième aoult mille sis cent soixante.

S<sup>r</sup> PHILIBERTE DU BOST, *supérieure*.

### III

ACTE DE CONFIRMATION QUI FUT PRODUIT AU PROCÈS DE 1715.

Je soussigné, prêtre et curé de la paroisse de saint Bonnet de Verosvres, en charollais, diocèse d'Autun, dans la province de Bourgogne, certifie que feu Marie-Marguerite Alacoque, fille de feu Monsieur Claude Alacoque, en alors notaire royal dudit Verosvre, juge du Terreau, Corcheval et Pressy, et de demoiselle Philiberte Lamyn, a reçu le sacrement de confirmation, dans l'église du dit Verosvres, en l'année mil six cent soixante neuf, à l'âge de vingt-deux ans, de feu Monseigneur l'illustrissime Jean de Maupeou, évêque et comte de Chalon-sur-Saône, dans la même province de Bourgogne, durant la visite qu'il fit dans le dit diocèse d'Autun, en l'absence de Monseigneur l'évêque d'Autun, en la dite année mil six cent soixante neuf ; qu'il lui donna sur ses instances le dit nom de Marie en plus de celui de Marguerite. Ce que j'atteste être vrai pour valoir et servir comme de raison à qui il appartiendra. En foy de quoi, je me suis soussigné.

Vers le 1<sup>er</sup>  
septembre  
1669.

Fait au presbytère du dit Verosvres, le dix-neuf septembre 1714.

ANT. ALAOCQUE, *prêtre, curé de Verosvres*.

### IV

TESTAMENT DE DAMOIZELLE MARGUERITE ALAOCQUE.

Par devant le notaire royal résidant au lieu de Saint-Martin d'Ozolles soussigné, et en présence des témoins

*Marguerite-Marie Alacoque.*

après nommés et vey expressément appellés, fust présente en sa personne damoizelle Marguerite Alacoque, fille de deffunct maître Clau le Alacoque, vivant notaire royal du lieu de Verosvres et lieutenant des terres et seigneuries du Terreau, et de damoizelle Philiberte Lamin.

Laquelle estant en pleine santé de corps, esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est visiblement apparu à moy ledit notaire et aux dits témoins, et disposée pour entrer en religion aux Saintes-Marie du couvent de Paray-le-Monial, ainsy que les supérieures et aûtres dames dudit couvent luy ont fait espérer, désirant d'évithier toutes difficultés qui pourroient naistre entre ses parents pour la recherche de ses biens, après qu'elle aura faict profession, si tant est qu'elle arrive. Elle m'a prié et requis de vouloir rédiger par escript le présent son testament disposant de ses dits biens ainsy que s'ensuyt.

Premièrement : Elle a fait le vénérable signe de la Croix en profférant les parolles, priant sa divine Majesté luy faire miséricorde de ses offenses et lui accorder ses grâces pour subvenir à son intention, implorant aussy pour cet effect le secours de la glorieuse Vierge Marie et le sulfrage des saints et saintes du paradis. Et, venant, comme sus est dit, à la disposition de ses dits biens, elle donne et lègue à l'église dudit Verosvres la somme de vingt-cinq livres, laquelle somme elle veut estre employée pour une bannière ou chasuble, et qu'elle soit payée incontinant après qu'elle aura faict profession au susdit couvent, par son héritière cy après nommée.

*Item* : Donne et lègue, et par droict d'institution, hoirie et légat particullier, deslaisse à la dite damoizelle Philiberte Lamin, sa chère mère, la somme de cinq cents livres qu'elle luy avait donné de ses biens, par le contrat de mariage de sieur Jean Chrisostome Alacoque, son frère, avecq damoizelle Angélique Aulmosnier, laquelle somme elle veut luy

estre délivrée aussy asprès qu'elle aura faict profession, pour par elle en disposer comme bon luy semblera, ainsy qu'elle pouvoit avant luy avoir donné, pour toutes prétentions qu'elle pourroit rechercher en ses biens; et de plus, veut qu'il luy soit deslivré au même temps la somme de dix huit livres pour estre employée à luy achepter un habit.

*Item* : Donne et lègue à honneste Jacques Alacocque, son frère, estudiant de présent au collège de Cluny, la somme de trois cents livres et un liect tel qu'il luy a esté donné par le testament dudit dellunt maître Claude Alacocque, son père; son coffre tel qu'elle le laisse à la maison, ou pour la vailleur d'iceluy, au cas qu'on ne luy relasche, la somme de dix huit livres, et de plus, une nappe, une douzaine de serviettes, un plat et une escuelle d'estaing avecq une cullière d'argent, le tout payable lorsqu'il aura atteint l'aage de majorité, sans intérêts, pour tous droits qu'il pourroit rechercher en ses biens, le suppliant d'accepter le présent légat.

*Item* : Donne et lègue à honnestes filles Huguette et Magdelaine Alacocque, filles desdits sieurs mariés Alacocque et Aulmosnier, ses niepees et à chascune d'elles la somme de trois cents livres, et en outhre à ladite Huguette un habit du prix de trente livres, payables lorsqu'elles auront trouvé party en mariage ou qu'elles auront atteint l'aage de majorité, par sa dite héritière asprès nommée.

*Item* : Elle veut et entend qu'une commande de brebis que tient d'elle Pierre..... soit partagée également, savoir la moitié audit Jacques, son frère, et l'autre moitié à honnestes filles Claude Alacocque, sœur des susnommées légataires et ladite Huguette Alacocque, pour participper également tant au cappital qu'au croit provenu et quy en proviendra, par moitié comme dict est, pour le dict Jacques l'une, et l'autre par ses dites deux niepees Claude et Huguette.

Laquelle Claude Alacocque, fille aînée desdicts sieurs mariés Alacocque et Aulmosnier, elle a faict et faict, nomme, crée et institue son héritière universelle, seule et pour le tout, en tout le restant de ses biens dont n'est fait mention cy dessus, à la charge qu'elle sera tenue de payer les susdicts légats et en outhre sa dotte telle qu'on l'a promise aux dictes dames religieuses dudict couvent Sainte-Marie de Paray et, de plus, de luy payer annuellement la somme de cinq livres, payable à compter du jour de sa profession, sa vie durant.

Nommant pour exécuteur du présent son testament le dict sieur Jean Chrisostome Alacocque, qu'elle supplie en avoir soin, estant bien persuadée qu'il n'y manquera pas, et à quoy elle se refie puisque, comme elle dict, il luy a toujours presté son assistance dès le décès de leur père. Et, au cas que par grand inconvéniement, le dict couvent vînt à succomber, elle se réserve le pouvoir de rentrer dans ses biens autres que ceux qui auront esté deslivrés audict couvent, pour pouvoir estre retably en un autre et, à ce, en ce cas, implore l'assistance dudict sieur son frère.

Ainsy que dessus l'a dict, voulu et fait escrire la dite damoizelle testatrice, cassant, révoquant et annullant tous autres testaments qu'elle pourroit avoir cy devant faict; voulant cesthuy valloir et subsister par toute meilleure forme que testament et ordonnance de dernière volonté puisse et doive valloir.

Fait, leu et passé en la maison de ladicte damoizelle testatrice, et en une chambre du costé du matin où elle m'a retiré à part pour ce sujet sur l'heure de dix du matin, le dix neuvième jour du mois de juin mil six cent soixante et onze, présence de Guillaume Aulmosnier, sieur de Chalanforge et Anthoine de Laroche, clerc dudit Verosvres, temmoins requis, appellés et sousignés avecq ladite damoizelle testatrice, présence desquels le présent a esté leu et releu,

a près quoy elle a déclaré le vouloir ainsy. — Nous approuvons les ratures à la troizième et quatorzième lignes.

*La minute est signée* : Marguerite ALACOQUE,  
AULMOSNIER DE CHALANFORGE, A. DE LAROCHE et  
G. DECLESSY, notaire royal <sup>1</sup>.

## V

## ACTE DE VÊTURE.

Extrait du « Livre du Noviciat » ou Lyure ou long escrit la Reception des Sœur nouuises a l'habit du nouisiat du monastere de la Visitation Sainte-Marie de la ville de Paray.

Je Marguerite Alacoque, fille de feu Sieur Claude Alacoque <sup>25 août 1671.</sup> et de Demoiselle Philiberte Lamyn, mes pere et mere agée de 23 ans <sup>2</sup> de mon plein gré et du consantement de ma mere apres avoires demeuré deux mois en la maison de ceans veu et consideres les regles et exercisces dicelle ay volon-

1. Nous avons reproduit ce testament d'après la minute conservée à Charolles. Il a été d'abord publié par M. Mamessier, curé de Dom-pierre-les-Ormes, dans la *Semaine religieuse* d'Autun, n° du 22 janvier 1876.

La Visitation de Paray possède, en outre, dans ses archives, une expédition notariée, délivrée le 18 juillet 1692, à la requête de « M<sup>e</sup> Jean Lombard, notaire royal, mari et maistre des droicts de Damoizelle Huguette Alacoque, l'une des légataires dénommées audit testament. » C'est même cette expédition acquise, en 1874, de M. Sapaly, descendant d'Élisabeth Alacoque, 8<sup>e</sup> enfant de Chrysostome Alacoque et d'Angélique Aumônier, qui a mis M. Mamessier sur la voie pour découvrir, en 1875, la minute originale dans l'étude de M<sup>e</sup> Thévenin, notaire à Charolles, dépositaire des minutes de M<sup>e</sup> Declessy, notaire à Saint-Martin d'Ozolles. Cette expédition porte d'assez nombreuses variantes d'orthographe que nous négligeons de signaler, le texte étant identique, à deux ou trois mots près, lesquels sont sans importance.

2. Née le 22 juillet 1647, elle avait 24 ans.

tairement demandé destres receue à l'habit au rand des Sœur choriste de cette congregations lequel jay obtenu par la grace de Dieu ayant avec l'habit changée de non et reçu celuy de Marguerite Marie ce jourdhuy 25 aoust 1671.

*Sœur Marguerite-Marie A LACOQUE.*

*L'acte est entièrement écrit de sa main.*

## VI

### AUTRE ACTE DE VÊTURE.

25 août 1691.

Extrait du « Registres des vestures a l'habit & professions  
« des Sœurs de ce monastere de la Visitation Sainte Marie  
« de Paray, selon la nouvelle ordonnance du Roy tres  
« chrestien Louis quatorsieme, a presant regnant com-  
« mansé le vingtiesme nouembre mille six cent soissante  
« sept. » feuillet 8.

Je Marguerite A Lacoque, fille de feu sieur Claude A Lacoque et de Demoiselle Philiberte Lamyn, de la paroisse de Verosvre aagée de vingte trois annee, certifie a tous quil appartiendra que de mon propre mouuement et sans aucune contrainte, jay ce jour dhuy vingte cinquiesme aoust mille six sent septante et un, pris publiquement l'habit de, nouices dans ce monastere, au foy de quoy jay signé le presant acte avec nostres tres honorée Mere superieure et deux, tesmoins qui sonts Messire Anthoine A Lacoque et mon frere.

*Sœur Marguerite-Marie A LACOQUE, Sr Margue-  
rite Hieronyme HERSENT sup<sup>re</sup>, P. LAMIN,  
A. LACOQUE, C.-A. LACOQUE, P. MICHON.*

*L'acte est entièrement écrit de sa main.*

## VII

## ACTE DE PROFESSION.

Extrait du même « Registres » feuillet 10.

Je Marguerite Marie aLacoque, fille de feu sieur Claude aLacoque et de Damoiselle Philiberte Lamyn de la paroisse de Verosure, aagée danuiron 24 ans, certifie a tous quil <sup>6 novem-</sup> <sup>bre 1672.</sup> apartiendra que de mon propre mouuement et sans aucune contrainte, jay ce jourdhuy sisiesme novembre 1672 faict solennellement les vœux et la profession dans ce monastere, en foy de quoy jay signé le presant acte, avec nostre tres honoré mere superieure & deux temoins.

S<sup>r</sup> Marie-Marguerite ALACOQUE <sup>1</sup>, S<sup>r</sup> Marie-Françoise SAUMAISE *sup<sup>re</sup>*, P. LAMYN <sup>2</sup>, C. A LACOQUE <sup>3</sup>, A. LACOQUE <sup>4</sup>, Angelle AUMOSNIER <sup>5</sup>, C. DE LA BELLIERE <sup>6</sup>, DE LA NOLLE, *curé de Grâuaux* <sup>7</sup>, DE CHALANFORG E<sup>s</sup>, Rd. MICHON <sup>9</sup> 2<sup>e</sup> *témoin*, P. MICHON, *p<sup>re</sup>* <sup>10</sup>.

1. La signature seule est de la main de la Bienheureuse.
2. La mère de la Bienheureuse.
3. Chrysostome Alacoque et probablement Jacques Alacoque, les deux frères de Marguerite-Marie.
4. *Ibid.*
5. Femme de Chrysostome, belle-sœur de la Bienheureuse.
6. La grand'mère maternelle de la Bienheureuse était Philiberte de la Bellière...
7. Curé de Grandvaux, sans doute.
8. Peut-être Moïse Aumosnier, s<sup>r</sup> de Chalanforge, beau-père de Chrysostome Alacoque.
9. M. Michon, aumônier de la Visitation, avait un frère qu'il appelait : « mon frère le prieur. » C'est sans doute lui qui a signé en qualité de second témoin.
10. Confesseur du monastère.

## VIII

## ACTE DE DÉCÈS.

17 octobre  
1690.

Extrait du « Registre mortuaire des Sœurs qui sont  
« decedée en ce monastere de la Visitation Sainte-Marie de  
« Paray depuis sa fondation qui fut faite le quatre sep-  
« tembre de l'année mil six cens vingt six. » P. 16, art. 74.

Lan 1690. le 17 du mois doctobre enuiron les 7 heures  
du soir est decedée en ce monastere de la Visitation Sainte-  
Marie de Paray en odeur de sainteté, notre venerable  
Sœur Marguerite Marie a la Coque, natiue de Lauthecourt  
paroisse de Veroure,agée de 43 ans, 19 de profession au  
rang des sœurs choristes, elle a été inhumée dans vn cauu  
de notre sepulture, mais dans la suite des années <sup>1</sup>, ayant  
été obligé de len retirer pour en placer vne autre, on a mis  
ces precieux ossemens, dans vne chasse qui ce garde sur le  
lieu de sa sepulture, et par la vertu des quels Dieu opere  
plusieurs guerison miraculeuse.

1. En 1703, treize ans après la mort de la Servante de Dieu.

---

DEUXIÈME PARTIE

ÉCRITS DE LA MÈRE GREYFIÉ

CONCERNANT

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE



## AVERTISSEMENT

SUR LES ÉCRITS DE LA MÈRE GREYFIÉ, CONCERNANT  
LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE.

Nous donnerons, au troisième volume, la notice de la grande religieuse que fut la Mère Greyfié, professe du premier monastère d'Annecy, et successivement supérieure des monastères de Thonon, de Paray-le-Monial, de Semur-en-Auxois, de Rouen et d'Annecy. Mais il importe de fournir ici quelques indications sur les Écrits que nous publions, pour la première fois, dans leur ensemble. Les éditions précédentes les avaient données, çà et là, d'une façon fragmentaire. Il y aura, pour les lecteurs et les écrivains, un intérêt sérieux à les trouver réunis. L'histoire de notre chère Bienheureuse y gagnera, en ce que l'on pourra se faire une idée plus complète et plus juste de la direction de la Mère Greyfié et de son influence sur la Servante de Dieu.

La Mère Greyfié avait été supérieure à Paray, de 1678 à 1684. De là, elle alla gouverner le monastère de Semur-en-Auxois, où elle se trouvait encore, en 1690, à l'époque de la mort de Marguerite-Marie.

On ne perdit pas de temps, à Paray, dès que la Sœur Alacoque eut quitté la terre, pour invoquer le témoignage de son ancienne supérieure. Nous pouvons en juger par la lettre du 5 novembre 1690 (moins de trois semaines après la mort de la Servante de Dieu, le 17 octobre) de la Mère Greyfié à la sœur des Escures, dans laquelle elle déclare : « Tout le loisir que les exercices de ma retraite, que je vais faire, me laisseront, je le donnerai à faire le *Mémoire* que Votre Charité désire de moi. » Elle s'accuse d'avoir brûlé beaucoup des écrits de Marguerite-Marie, « dont je n'ai, écrit-elle, presque rien gardé, par la crainte que j'ai eue de mourir subitement de quelque débord, et que je n'aurais pas voulu que ces écrits eussent été vus pour beaucoup de raisons.

Nous aurons pourtant de quoi dire quelque chose, Dieu aidant. »

Vers la fin de son *Mémoire*, elle écrit : « En voilà assez pour ma part ; si je ne lui avais été trop fidèle (aux instantes demandes qu'elle lui faisait de brûler ses écrits) je pourrais vous en dire, tout au moins vingt fois autant. »

Elle termina son *Mémoire*, le 27 novembre 1690. C'est de ce travail qu'elle parle, lorsqu'elle dit, dans une lettre du 15 décembre 1690 : « Il me tarde que ma grande lettre, que je vous adresse, soit entre vos mains. Il me semble que c'est si peu de chose qu'elle ne vaut pas l'attente. Ce n'est qu'une ébauche, dont je n'ai fait ni brouillon ni copie. »

A l'époque où on se préparait à ouvrir la procédure de l'Ordinaire, concernant la cause de Marguerite-Marie, on renvoya à la Mère Greyfié, alors supérieure à Annecy, son *Mémoire*, pour qu'elle y mît une attestation authentique. Nous le savons, par une lettre du 28 mars 1714, qu'elle écrivit à la Mère Anne-Élisabeth de La Garde, supérieure de la Visitation de Paray, dans laquelle elle disait : « Il y a peu de jours que nous avons reçu votre paquet où était le cahier écrit de ma main. Je n'ai pas à présent le loisir que j'avais alors. . . . Je déposerai sans peine ce que j'ai écrit d'elle (notre vertueuse Sœur Alacoque), mais je n'ai pas mémoire d'autres choses et je me souviens que je marquai dans ce cahier tout ce que je crus en pouvoir dire. »

Elle ajouta à son *Mémoire* l'attestation qui suit : « Je soussignée, supérieure du premier monastère de la Visitation d'Annecy, déclare par serment, que le présent cahier, composé de soixante-six pages, a été écrit par moi, dans l'année mil six cent quatre-vingt-dix, alors que j'étais Déposée dans notre monastère de Semur-en-Auxois. Et ce cahier a été signé par moi, à la page soixante-troisième. De plus, je déclare n'avoir écrit, dans ledit cahier, aucune chose que je n'aie cru être parfaitement vraie. En foi de quoi, je me soussigne encore, à la fin de cette déclaration, le huit mai de l'année courante mil sept cent quinze, et j'y ai fait apposer le sceau de ce premier monastère d'Annecy. — Sœur Péronne-Rosalie Greyfié, supérieure. »

Nos lecteurs n'auront pas manqué de remarquer l'aveu, que fait la Mère Greyfié, d'avoir brûlé beaucoup des écrits de Mar-

guerite-Marie. A première vue, quel dommage ! On serait tenté de lui en vouloir de nous avoir privés de si précieux documents de sainteté. Mais qu'on veuille bien remarquer qu'à l'époque où la Mère Greyfié était supérieure de Paray, la Servante de Dieu était encore suspecte à beaucoup, au dedans de la communauté et au dehors. La dévotion au sacré Cœur n'avait pas encore triomphé dans le monastère. La supérieure traitait la Servante de Dieu comme les autres religieuses, avec cette seule différence qu'elle usait vis-à-vis d'elle de plus de sévérité et ne manquait jamais les occasions de la reprendre et de l'humilier. Elle lui permettait de lui écrire lettres et billets, à son gré, mais ne s'en servait que pour lui donner des conseils et nullement à l'égard de la communauté, dans laquelle elle sentait une opposition encore très forte aux voies spirituelles de Marguerite-Marie. La Mère Greyfié était une religieuse et une supérieure « d'observance », comme on dit dans l'Institut, et elle n'aurait pas voulu que si elle venait à mourir subitement, on lui trouvât des écrits qui auraient pu attiser les animosités latentes.

En outre, bien qu'elle eût pris toutes ses sûretés à l'endroit des communications surnaturelles de la Servante de Dieu et qu'elle fût convaincue, par des signes irrécusables, de leur vérité, il eût peut-être été imprudent, alors, de paraître leur donner crédit. C'eût été plus nuisible qu'utile à la cause de la dévotion au sacré Cœur, discutée dans des sens divers.

Enfin, à plus de deux siècles de distance, il nous est malaisé d'apprécier et de juger tous les motifs de la sage supérieure. Nous devons lui être reconnaissants de ce qu'elle a bien voulu nous conserver.

Ses écrits sont d'un style mâle comme son caractère, précis comme son esprit plein de décision. Il a parfois une grande allure. Cette femme forte ne craignait pas de prendre ses responsabilités. Elle demanda, plus d'une fois, à Marguerite-Marie des signes de la vérité de ses communications divines. Comme elle le faisait avec droiture et pureté d'intention, Notre-Seigneur ne s'en plaignit jamais à sa Servante et il donna à la supérieure toutes les garanties qu'elle demandait. La Mère Greyfié fit preuve, dans une conduite difficile, d'un sens très judicieux. Elle sut sauvegarder les intérêts majeurs de la Règle et de

l'esprit traditionnel dans la communauté, sans mettre obstacle aux desseins de Notre-Seigneur. Elle rendit un service immense à Marguerite-Marie, en la maintenant dans l'humilité, pour lui conserver le mérite de ses épreuves, des contradictions auxquelles elle était en butte et de ses souffrances ; et aussi pour la préserver des tentations du démon, qui cherchait, par tous les moyens, à décevoir et à égarer la Servante de Dieu. Sa conduite sage, prudente servit plus à accréditer ultérieurement la dévotion au sacré Cœur, que n'eût fait une inclination, trop marquée à soutenir Marguerite-Marie. La dévotion au sacré Cœur a trouvé, dans la Mère Greyfié, un témoin irrécusable. Saint Augustin nous dit que l'incrédulité de Thomas a plus servi la foi que n'eût fait son empressement à croire. On peut en dire autant de la manière d'agir de la Mère Greyfié. La Providence a placé à la Visitation de Paray, durant cette époque critique, une série de supérieures distinguées par leur sagesse et leur piété : incontestablement la Mère Greyfié tient le premier rang.

Cette sainte supérieure eut, à la fin de sa vie, un admirable scrupule d'humilité. On lui avait envoyé, en 1714, une copie du *Mémoire des Contemporaines*. Elle écrivit à la Mère de la Garde : « Je l'ai remis à notre très honorée sœur de Massongy, après l'avoir parcouru pour ma consolation. Il m'en reste l'édification des vertus de la précieuse défunte et, d'autre côté, la mortification de me voir citée, avec la copie de mes avis donnés à cette sainte fille. Je me sens très humiliée que cela soit mis en vue à d'autres que chez vous. J'aurais, du moins, souhaité qu'on se fût arrêté à dire que la supérieure lui donna tel ordre ou tel avis, quand il aurait été nécessaire de montrer que la défunte agissait par dépendance de la sainte obéissance. Si le double de ce cahier n'est point sorti de chez vous, je vous conjure, ma chère Mère, qu'il n'en sorte pas, sans que l'on en retranche tout ce qui est de moi et que je ne sois point du tout citée par mon nom. Suffit, quand il sera nécessaire, de dire : « La supérieure lui dit ou lui écrivit telle chose. » Si vous pouviez comprendre la peine que je sens, lorsque je m'entends nommer comme si j'étais une personne de quelque considération, je suis bien sûre que vous l'empêcheriez. »

Il nous reste à dire maintenant ce qui concerne le texte des

divers écrits de la Mère Greyfié que nous publions. Il y a d'abord trois lettres dont la Visitation de Paray conserve les autographes. Vient ensuite le *Mémoire*, pour lequel, à défaut de l'autographe disparu, nous reproduisons le manuscrit 6, le meilleur et le plus sûr des manuscrits que possède la Visitation, ayant été « copié sur les originaux ». Il y manque cependant, vers la fin, quelques morceaux, que nous avons reproduits d'après la traduction italienne de la sacrée Congrégation des Rites. Nous nous sommes bien gardé de retrancher les lettres de la Bienheureuse, insérées dans la trame du *Mémoire*, sous prétexte qu'elles doivent se retrouver dans la correspondance générale de la Servante de Dieu, à leur ordre chronologique.

Après le *Mémoire*, vient une série de vingt-deux avis de la Mère Greyfié à la Sœur Alacoque. Ils sont fort remarquables et donnent une haute idée de la spiritualité de cette éminente religieuse, comme aussi de sa foi, de sa piété, de son jugement impeccable et de son expérience des âmes.

Puis, onze lettres qui sont extrêmement intéressantes, pleines d'un bon sens rare, et qui montrent le cœur tendre autant que fort de la Mère, sous la plume virile de la Supérieure.

Enfin deux lettres de la Mère Greyfié à la Mère de La Garde.

Nous avons inscrit, sans distinction, toutes ces pièces, sous des numéros d'ordre de 1 à 67, pour faciliter les citations et les recherches. Nous mettons ci-après un tableau de références à l'usage des travailleurs qui aiment à se rendre compte de tout. Ce tableau nous dispense d'ailleurs de beaucoup de notes, au bas des pages.

*Aux premières vêpres de la fête de la Bienheureuse  
Marguerite-Marie, 16 octobre 1914.*

PREMIERS MOTS DES MORCEAUX	Autographes et inédits	Ms. 6	Contem- poraines	Traduct. italienne	Recueil de Nevers
1 En m'écrivant (Lettre à Sr de Farges).....	Inédit.	1	3. 171		126
2 N'en doutez point (Lettre à Sr des Escures).....	Autographe.	4	172		
3 Votre Charité (Id.).....	Autographe.	5	Id.		
4 Il est vrai.....	Inédit.	6	173		
5 Je lui demandais, un jour.....		7	174 à 177		
6 Je sais que cette précieuse.....			et 197		
7 Toutes ces choses sont arrivées.....			10		
8 Lorsque j'entraî.....			11		
9 Dieu lui envoya.....			Id.		
10 J'ai parlé de cinq mois.....			Id. 189		
11 Je ne m'étonne pas.....			211. 214		
12 Vous avez vu.....			18		
13 Je ne sais si votre Charité.....			178. 212		
14 Son amour.....			20		
15 Vous savez.....			195. 223		
16 Une fois.....			246		
17 Dans une autre lettre.....			23		
18 Une fois, me dit-elle.....			236. 241		
19 Ce qui suit.....			24		
20 Votre Charité.....			26		
			27		
			28		
			29		

Du folio 1 au folio 50.

21	Bientôt après cette lettre.....	31	275		
22	J'avais écrit.....	33	273, 275 286		
23	Voilà, ma très honorée.....	36	312		
24	Je remarquai encore.....	38	180 à 183		
25	Cette charité bienfaisante.....	40	—		
26	Un premier jour de l'an.....	42	—		
27	Quand le R. P.....	42	162		
28	Elle a eu grand nombre.....	43 et 46	—		
29	La vertueuse défunte.....	45			
30	Pour honorer le sacré Cœur.....				f. 49
31	Je me souviens encore.....	44			51
32	Quand elle se sentait.....	45	56, quelques lignes.		51-53
33	Vous me faites plaisir.....	46			60
34	Je ne vois rien à craindre.....	48			61
35	Je suis contente.....	50			62
36	J'ai perdu le commencement.....	51	200		63
37	Pour règle générale.....	52	200, 206		64
38	Mon enfant, tout ce que.....	51			65
39	Obéissance du jour de saint Thomas.....	—	206		66
40	Je prie J.-C.....	56			67
41	Vous avez bien fait.....	56			68
42	Écrivez-moi quand vous voudrez.....	57			74
43	Ne doutez pas volontairement.....	58			75
44	Allez à Notre-Seigneur.....	59			75
				Et passim, de 199 à 207.	p. 21, 2 <sup>e</sup> part. p. 90, 1 <sup>re</sup> part. p. 19, 2 <sup>e</sup> part. un fragment.

	PREMIERS MOTS DES MORCEAUX	Autographes et inédits	Ms. 6	Conten- poraines	Traduct. italienne	Recueil de Nevers
45	Servez-vous.....		61		77	20
46	Souvenez-vous.....		62		78	18
47	Je conviens de bon cœur.....		64		84	
48	Première semaine.....		64		81	
49	Je soussigné, en vertu.....		66		85	
50	Vive Jésus, dans le cœur.....		67	191	85	
51	Je ne crois point.....		69		86	17
52	Mon enfant, Dieu qui voit.....		70		89	16, la fin.
53	Le Seigneur qui nous afflige.....		72		90	14
54	Vive Jésus que je supplie.....		73		92	13
55	Non, je vous en assure.....	Autographe.	75		--	
56	On nous avertit.....		80		82	3
57	Votre lettre du 1 <sup>er</sup> février.....		85		87	6
58	Votre chère lettre du 20 avril.....		84		69	6
59	En attendant l'occasion.....	Autographe.	82		79	1
60	Il me semble que si j'étais.....		78		--	
61	Ne soyez ni peu.....		88		70	
62	C'est ici la lettre.....	Autographe.	90			
63	L'adorable Cœur.....		94		73	11
64	Pourquoi, ma toute chère.....		96		72	9
65	Grand merci.....		87		68	8
66	Vaillà, ma très honorée seur.....	Autographe.				
67	Je m'adresse à votre Charité.....	Autographe.				

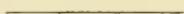
*Note* sur les manuscrits cités dans ce tableau :

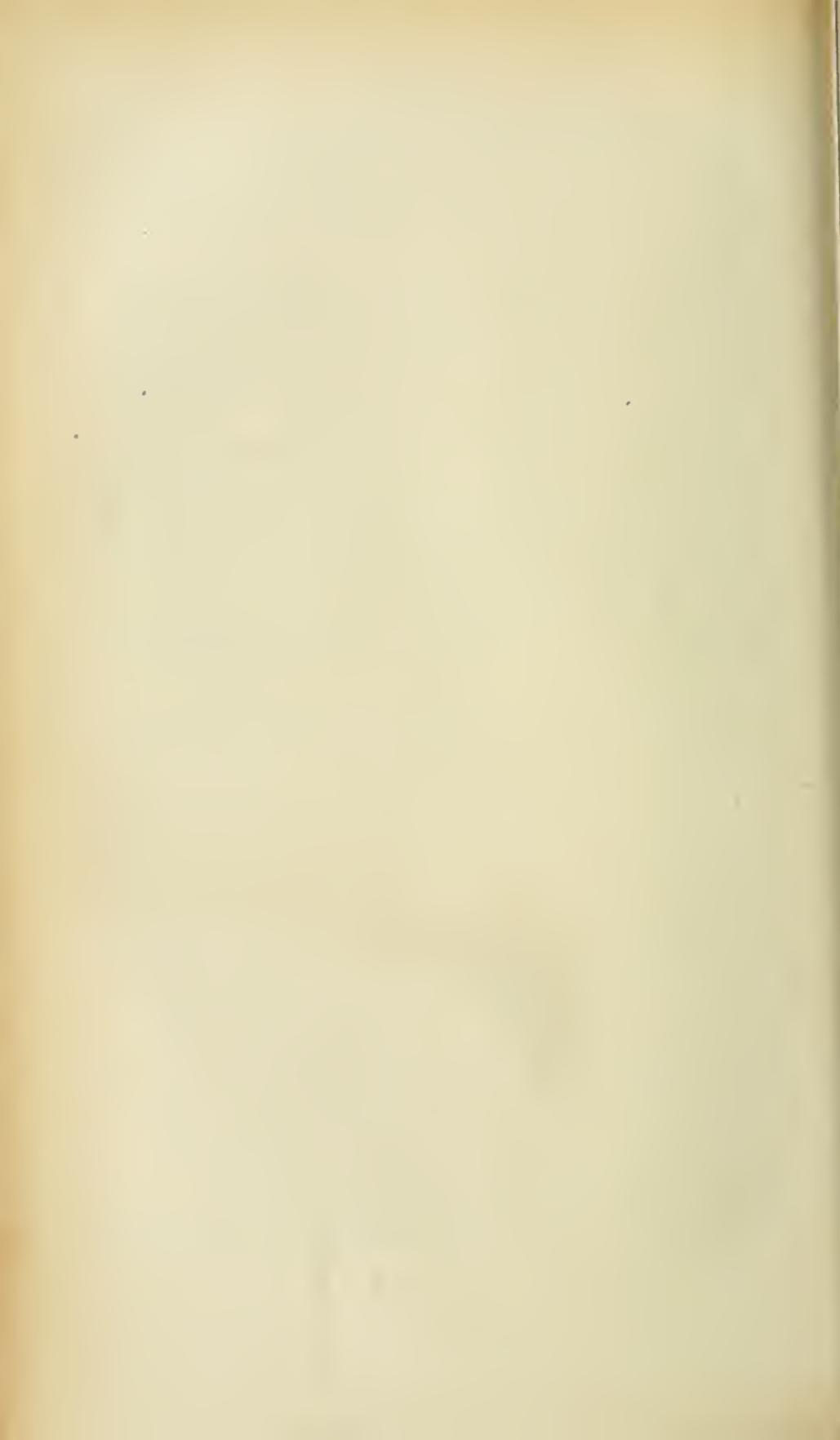
1° Le Ms. 6, gros cahier, petit in-4° de 268 pages, d'une forte et belle écriture. C'est le recueil le plus considérable des archives de la Visitation et celui qui a le plus d'autorité. Il remonte aux temps contemporains de la Bienheureuse Marguerite-Marie, ou au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

2° Le *Recueil* de Nevers, petit in-4°, renferme deux parties : une partie biographique de 127 pages et une partie de 109 pages, contenant des lettres de la Mère Greyfié et de la Bienheureuse Marguerite-Marie. Il est aussi d'une belle écriture, un peu plus récente que celle du précédent. Nous l'avons trouvé exact dans les pièces qu'il contient et dont nous avons les originaux, ce qui lui donne du crédit pour celles dont les originaux sont perdus.

3° La traduction italienne authentique qui fut faite, à Rome, en 1828 et 1829, des écrits de la Servante de Dieu soumis à la révision de la Sacrée Congrégation des Rites. Cette traduction emprunte une grande autorité à l'attestation, donnée par la chancellerie de l'évêché d'Autun, de l'authenticité de tous les écrits sur lesquels elle porte. Elle est au surplus très littérale. Nous apprécierons, au second volume, les services qu'elle nous a rendus.

4° Les autres Mss. cités quelquefois dans le premier volume seront appréciés dans le second où ils sont mis plus souvent à contribution.





LETTRES  
ET  
MÉMOIRE DE LA MÈRE GREYFIÉ

I  
LETTRES

1<sup>o</sup>

A LA SŒUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES<sup>1</sup>

5 novembre 1690.

En m'écrivant, ma très chère sœur et filleule, comme vous l'avez fait, sur la mort de feu notre très aimée et vertueuse sœur Marguerite-Marie, vous m'avez causé un grand plaisir. C'était un trésor, s'il en fût jamais, de vertu cachée et une vraie sainte. Depuis quelque temps, je l'avais presque toujours présente à l'esprit, à cause du grand rapport que je lui trouvais avec la grande sainte Gertrude, dont on a lu à table le livre intitulé : *Les insinuations de la divine piété à sainte Gertrude*.

En outre, il arriva qu'en me laissant aller à cette préoccupation de mon esprit, le jour même de saint Luc<sup>2</sup>,

1. *Inédite*. Traduction italienne faite pour la S. Congrégation des Rites. A la suite du mémoire de la Mère Greyfié, on y lit : « Dans ce cahier et à cette place on a inséré la lettre suivante. » Comme elle ne se relie en rien au *Mémoire* et qu'elle lui est antérieure, nous la mettons ici. Aucune destinataire n'est indiquée, mais le titre affectueux de filleule, qui est en tête de la lettre, désigne suffisamment la sœur de Farge, qui fut reçue au cloître par la Mère Greyfié et prit par reconnaissance pour elle son nom de religion : Péronne-Rosalie.

2. 18 octobre, le lendemain de la mort de Marguerite-Marie.

après la tenue de l'assemblée, au moment de la conférence, je vins à manifester mes pensées sur cette conformité ; et comme notre unique Mère ne se trouvait pas à l'assemblée <sup>1</sup>, toutes nos chères sœurs m'entourèrent ; et, avec joie, en enviant votre heureuse fortune, elles écoutaient tout ce que je leur disais sur votre sainte défunte ; et il ne m'était jamais arrivé d'en parler si ouvertement. Il en est résulté que sans rien savoir de sa maladie ni de sa mort, notre communauté et moi, nous honorâmes sa mémoire, en nous entretenant de ses vertus et des grâces dont le Seigneur l'avait favorisée. A la récréation du soir il fut question de ce même sujet et nos chères sœurs me disaient que l'entretien de l'assemblée les avait toutes remplies de ferveur. Et maintenant que je leur ai fait part de sa mort, à peine votre billet reçu, je suis chargée de reproches pour avoir gardé si longtemps le secret. Notre très aimée Mère me gronde également comme toutes les autres ensemble. Il n'y a pourtant point de remède. Ce n'est pas là la seule faute que j'aie commise pour avoir voulu <sup>2</sup>. . . . du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour les appliquer selon les désirs de l'aimable défunte, dans le cas où, comme nous l'espérons, elle n'en a pas besoin pour elle-

1. La Mère Greyfié était alors *Déposée* au monastère de Semur-en-Auxois, où elle avait achevé, depuis six mois, ses deux triennats de supériorité.

2. Il est probable que la Mère Greyfié, dans cette partie de la lettre, qui manque, s'accusait d'avoir trop bien obéi aux instantes recommandations de la Servante de Dieu, qui suppliait qu'on ne parlât jamais d'elle et qu'on ne conservât rien de ses écrits. Si les sœurs de Semur pouvaient reprocher à leur ancienne supérieure de leur avoir trop peu parlé de Marguerite-Marie et d'avoir gardé le secret sur les merveilles du monastère de Paray, nous pourrions aussi la blâmer d'avoir détruit tant de lettres et d'écrits précieux ; mais nous avons trop d'admiration ainsi que nous le disions dans l'*Avertissement*, pour cette sainte supérieure de notre Bienheureuse, pour nous permettre de juger, après deux siècles écoulés, les motifs sans doute très sages de sa conduite. Et nous lui sommes reconnaissants de nous avoir conservé ce qu'elle a cru bon, si peu que ce soit.

même. Je suis ravie de joie, ma chère filleule, de ce que vous avez contracté une particulière amitié avec cette sainte âme. C'est pour moi un signe que . . .

2<sup>o</sup>

A SŒUR MARIE-MADELEINE DES ESCURES <sup>1</sup>

VIVE † JÉSUS !

Le 5 novembre 1690.

N'en doutez point, ma très honorée et très sincèrement 2. aimée sœur, que je n'aie pris une grande part à la très grande perte que votre chère communauté a faite d'une fille que j'ai toujours estimée une âme d'élite et un canal des grâces du Seigneur, en faveur des âmes qui s'en voudraient aider. Je m'estime heureuse que Dieu lui eût mis dans le cœur tant de bonté pour moi. Ce n'est ni mes douceurs, ni mes supports pour elle qui m'avaient attiré ce bien. Je voyais que Notre-Seigneur la voulait presque toujours à la moisson de la myrrhe et soit pour satisfaire à cette sainte fille, qui ne respirait que le mépris et la souffrance, soit aussi pour la mettre à l'épreuve, je lui ai donné souvent lieu de contenter son appétit de mortification, en sorte que toujours mon estime et ma pitié prenaient en moi fortement son parti contre ma propre conduite à son égard. Mais de quelle manière que j'aie traité sa confiance et improuvé ses manières, jamais je ne lui ai vu la moindre

1. L'autographe est aux archives de la Visitation de Paray.

L'adresse porte ces mots d'un côté : « Pour ma très chère sœur « Marie-Magdeleine des Escures », et de l'autre : « Pour ma très « honorée sœur Marie-Magdeleine des Escures, que je supplie d'of- « frir mes respectueux saluts à l'aimable et très honorée Mère et de « faire mes amitiés à mes chères sœurs Jeanne-Magdeleine et Mar- « guerite-Agnès, à mon pauvre petit corps et à sa chère sœur. Je me « recommande à votre souvenir et au leur. »

altération contraire à la soumission, au profond respect et à la charitable dilection qu'elle croyait me devoir, non seulement comme à sa supérieure, mais encore comme à sa bonne mère et jamais je ne l'ai vue dans aucun sentiment pour le prochain tant soit peu opposé à la parfaite charité, quelque contrariété ou marque de mépris qu'elle en reçût. Vous savez que tout cela ne lui a pas manqué, Dieu le permettant ainsi pour sa sanctification. Je la crois très heureuse et très hautement placée dans le ciel ; mais à ma simple demande, notre chère Mère<sup>1</sup>, qui est une âme de choix, a accordé pour l'intention de cette précieuse défunte le saint sacrifice de la messe, la communion générale, l'office des morts en chœur, de plus que les prières accoutumées pour les défunes ; et, comme je suis sous l'obéissance de cette très honorée Mère, elle me relève par son ordre du scrupule que je me pourrais faire de manquer au secret que la sainte défunte m'a tant de fois demandé et que, pour sa satisfaction, je lui faisais toujours espérer. De sorte, mon intime sœur, que tout le loisir que les exercices de ma retraite que je vais faire, me laisseront, je le donnerai à faire le *Mémoire* que Votre Charité désire de moi, n'étant point d'avis, non plus que notre unique Mère, et ses chères filles, qu'on satisfasse à l'humilité de la très vertueuse défunte, dont l'exemple et les lumières peuvent servir de consolation et d'instruction à plusieurs âmes qui se trouveront en avoir besoin. La chère Mère Saumaise dira sans doute plus que moi, parce que, comme mieux avisée, elle n'aura peut-être pas brûlé ses écrits, dont je n'ai presque rien gardé, par la crainte que j'ai eu de mourir subitement de quelque débord et que je n'aurais pas voulu que ces écrits eussent été vus pour beaucoup de raisons. Nous aurons pourtant de quoi dire quelque chose, Dieu aidant.

1. La Mère Claude-Magdeleine Cœur de Roy.

Je suis vôtre de cœur à jamais, en la sainte présence de Notre-Seigneur et dans son sacré Cœur.

Sœur P.-RÖSALIE.

D. S. B.

3<sup>o</sup>

A LA MÊME

Vive † Jésus ! <sup>1</sup>

le 16 décembre 1690.

Votre Charité, ma très honorée et intime sœur, ni aucune <sup>3</sup> de votre chère Communauté ne me devrez jamais rien, ni pour ce que j'ai pu faire le passé, ni pour tout ce que je pourrais faire à l'avenir, parce que je serai toujours trop récompensée du plaisir de vous en faire quelqu'un. Tel est le sentiment de mon cœur ; ainsi, ma vraie chère et intime sœur, je reçois comme un pur effet de la charité obligeante de votre bon cœur tout ce que vous me marquez avec tant de douce cordialité.

Il me tarde que ma grande lettre, que je vous adresse, soit entre vos mains ; il me semble que c'est si peu de chose qu'elle ne vaut pas l'attente. Ce n'est qu'une ébauche, dont je n'ai fait ni brouillon ni copie. . . . .  
 . . . . . <sup>2</sup> Vous avez été bien inspirée de regarder si la gravure du saint nom de Jésus qu'elle avait marqué sur son cœur paraissait et ce que vous m'assurez n'y avoir rien pu connaître m'est une confirmation de la vérité de ses grâces. Je n'ai rien mis de cela dans la lettre que je vous écris, parce que je n'ai su rappeler avec assurance la raison

1. L'autographe est aux archives de la Visitation de Paray.

2. Les points représentent une page presque entière qui a été coupée dans l'autographe. Cette première lacune correspond au *recto* du feuillet, et la seconde correspond au *verso*.

pourquoi Notre-Seigneur la reprit et lui dit qu'en punition de sa faute, ce sacré nom ne paraîtrait point à l'extérieur. J'ai cru que Votre Charité, qui eûtes celle de panser sa plaie auriez bonne mémoire de toutes les circonstances. Je tiens pour une petite merveille qu'elle ait été guérie sans qu'il en soit resté aucune marque et je commis cette chère défunte à votre soin pour que la chose, demeurant secrète, il ne lui en arrivât pas quelques suites d'humiliations je...  
 ..... sur la croix... Je n'ai point su qu'elle eût fait aucun vœu que celui dont je vous parle en ma lettre touchant la maladie de la petite....<sup>1</sup>.

## II

## MÉMOIRE

Vive † Jésus !

*Mémoire* que la très honorée Mère Péronne-Rosalie Greyfié a écrit sur la vie et les vertus de notre vertueuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque, décédée en ce monastère de Paray, l'année 1690, le 17<sup>me</sup> octobre.

4. Il est vrai, ma très honorée sœur<sup>2</sup> que feu notre très

1. Il s'agit ici de la maladie de la petite de Sennecé, sœur du petit habit. Il en a été question dans le *Mémoire* des *Contemporaines*. La Mère Greyfié en parlera plus loin dans le sien, et enfin, au 2<sup>e</sup> volume, ce fait sera mentionné dans la *Vie écrite par elle-même* ».

2. Ms. 6. — Ce *Mémoire* fut adressé à sœur Marie-Madeleine des Escures, comme le prouvent les deux lettres qui précèdent.

Déjà les *Contemporaines* ont cité la plus grande partie du *Mémoire de la Mère Greyfié*, et des avis qui le suivent. Nous avons tenu cependant à reproduire intégralement, à part, cet important document, d'autant que, dans les citations qu'elles ont faites, les *Contemporaines*, selon l'habitude de leur temps, ne se sont pas préoccupées d'une rigoureuse exactitude.

De même, pour les lettres de la Bienheureuse à la Mère Greyfié, nous les avons laissé subsister ici, quoiqu'elles doivent être insérées au second volume, selon l'ordre chronologique de la correspondance de la Servante de Dieu.

chère et vertueuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque m'a fait l'honneur et la grâce de me vouloir du bien et d'avoir pour moi une confiance dont je me reconnais indigne. Il est vrai que j'y ai répondu par une trop grande condescendance à son humilité, qui a exigé de moi un grand secret, un grand soin de brûler les écrits qu'elle m'adressait, et même m'a voulu contraindre, à force d'instantes prières, de mettre en usage tout ce que je pourrais avoir de crédit et d'industrie pour faire qu'il ne fût point parlé d'elle après sa mort, sinon pour seulement lui procurer les prières de l'Ordre, comme à la plus nécessiteuse et indigne fille de notre Institut, telle qu'elle se croyait être devant Dieu et qu'elle désirait être estimée des hommes. Nous avons lieu de croire que le Seigneur en a jugé autrement et je ne ferai pas de scrupule de ne pas suivre les intentions de cette heureuse défunte. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous ayant donné son Père céleste pour modèle de notre perfection, je ne dois pas craindre de faillir en disant ce qui peut faire estimer cette sainte âme, puisque Dieu se plaît à exalter les humbles. Et, de plus, je suis plus obligée d'obéir que de condescendre, notre très honorée Mère voulant que je donne à votre Charité, ma très chère sœur, le plus amplement que je pourrai la consolation que vous me demandez. Je m'en fais un plaisir et je crois avec elle et sa chère troupe que ce serait faire tort à l'Institut de le priver des exemples et lumières que plusieurs en pourront tirer d'une vie si solidement vertueuse et si gratifiée de Dieu. Ce n'est pas que je destine cet écrit à autre chose qu'à votre seule satisfaction, mais je crois qu'on sera obligé de mettre au jour ce qu'on a vu et qu'on pourra apprendre d'ailleurs que de moi, qui ne vous puis rien dire de la vie séculière ni de la vocation et entrée en religion de cette heureuse fille. Je me souviens seulement qu'un jour, me parlant de ses prétendues ingratitude et méconnaissances envers l'infinie bonté de Dieu et de son impossibilité à les reconnaître par aucun

retour digne de la moindre de ses grâces envers elle, elle me dit en avoir été prévenue dès le berceau, et, qu'étant à la campagne auprès d'une dame, sa parente et sa marraine — n'étant pour lors âgée que de quatre ans — elle se sentait un attrait si grand d'être à l'église que, bien loin de s'y ennuyer, elle n'avait aucun plaisir en la vie égal à celui d'y demeurer longtemps et n'en sortait qu'à regret, et que, comme par bonheur pour elle, la maison était fort proche de l'église, elle sortait souvent du logis pour s'y aller rendre, s'y tenant à genoux, les mains jointes, sans avoir d'autre chose à l'esprit que les premiers principes de la doctrine chrétienne qu'on enseigne aux enfants dès qu'ils commencent à parler. Elle croyait Dieu plus présent à l'église qu'ailleurs, à cause qu'on l'avait instruite selon sa petite capacité que Jésus-Christ Dieu et Homme réside réellement au très saint Sacrement de l'autel. Elle croyait cette vérité simplement et se plaisait à la sainte présence de Celui qui, dès lors, prenait possession de son cœur tout innocent. Elle me dit encore que, dès ce temps-là, deux personnes du logis prenaient soin, à défaut l'une de l'autre, de lui enseigner à prier Dieu, lire et dire son catéchisme ; que, par un instinct secret, elle fuyait autant qu'il lui était possible l'une de ces personnes et s'allait rendre aux soins de l'autre, dont elle aimait mieux souffrir les rebuts que recevoir les caresses de la première. Elle sut, étant plus grande, que son instinct l'éloignait d'une personne qui ne vivait pas bien selon Dieu et lui faisait rechercher celle de qui il était servi chrétiennement.

5. Je lui demandais un jour depuis combien de temps elle se trouvait extraordinairement occupée comme elle l'était par des grâces si particulières. Elle me répondit que c'était dès le temps de son noviciat : je ne sais si c'est avant ou après sa profession ; mais ce fut à l'occasion de la grande aversion qu'elle avait naturellement pour le fromage. On avait promis à ses parents de ne lui en jamais faire manger.

En effet, on ne lui en servait pas lorsque l'on en donnait à la communauté. Mais une fois, par mégarde, la serveuse lui en présenta, et, malgré son aversion, elle écouta l'inspiration qui lui vint sur-le-champ, de profiter de cette occasion de faire un acte de mortification pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par respect à la divine Providence qui lui en offrait le moyen. Elle le fit généreusement, bien qu'avec violence, son cœur résistant très fort et son estomac en fut mal toute la journée jusqu'au soir, qu'entrant en oraison, Notre-Seigneur lui fit mille caresses, la comblant de douceur et de consolation, pour le plaisir qu'il témoignait avoir reçu d'elle par la violence qu'elle s'était volontairement faite pour son amour. Je ne me souviens pas du détail de cette première visite que le Seigneur fit à son âme, mais bien qu'elle fut suivie d'une suite d'autres qui, selon que je le puis comprendre, ont duré jusqu'à sa mort.

Je sais que cette précieuse défunte ne recevait pas les dons de Dieu en vain. Plus Notre-Seigneur lui faisait de grâces et de douceurs, plus elle s'humiliait et se mortifiait. Souvent, se trouvant confuse de son indignité, elle priaît Notre-Seigneur, à l'imitation de saint Pierre, de se retirer d'elle, parce que elle était pécheresse, et, selon sa pensée, la plus criminelle qui fût sur la terre. Un jour, Notre-Seigneur lui répondit que les grâces qu'il lui ferait seraient pour les distribuer aux autres, ce qui produisait en elle une crainte qu'après avoir servi de canal à passer les grâces de Dieu pour les autres, elle fût elle-même privée de la grâce du salut éternel. Elle estimait cette privation trop digne de ses démérites. Mais, un jour, Notre-Seigneur la consola par ces paroles : « Je suis ta caution et j'ai payé pour toi. »

Quand il lui prédisait quelque chose qu'il voulait faire en elle, pour elle ou par elle, où il lui semblait voir de l'impossibilité, elle l'entendait lui répéter ces paroles : « Le ciel et la terre passeront et non mes paroles sans effets. »

7. Toutes ces choses sont arrivées à cette sainte âme avant que je fusse chez vous, ce qui me fait croire que ma très honorée sœur Saumaise, comme plus avisée que moi, en aura conservé les *Mémoires*, qui marqueront les occasions particulières et beaucoup d'autres choses dont je ne fais point de mention, qui ont pourtant été très considérables et lui ont donné ensuite beaucoup de sujet de contenter son désir d'être dans l'humiliation et le mépris des créatures, qui ne l'ont jamais mise si basse qu'elle n'ait toujours cru que c'était trop peu, selon qu'elle croyait mériter. Aussi, ne me suis-je jamais aperçue qu'elle ait fait aucune plainte ni que son cœur eût la moindre froideur ou ressentiment contre le prochain ; au contraire, j'admirais sa disposition toujours prête à converser et à être employée avec les personnes qui l'improvaient comme avec celles qui lui marquaient plus d'amitiés. Il est vrai que les connaissances qu'on lui donnait des peines qu'on se faisait à son sujet la rendaient craintive et timide parce que, d'une part, elle craignait que Dieu ne fût offensé par le défaut de charité, et d'autre côté, elle s'en estimait la seule cause coupable. Si, dans les rencontres, elle parlait, voulant donner satisfaction aux personnes, soit en rendant raison ou se blâmant elle-même, pour l'ordinaire, l'un et l'autre étaient mal reçus et mal interprétés, Dieu le permettant ainsi afin qu'elle eût de quoi profiter en humilité et mortification et de quoi exercer son amour au mépris, à l'abjection et vie cachée.

Je vous fais ici, ma très chère sœur, une petite ébauche qu'il vous sera aisé de comprendre, parce que vos yeux ont vu et vos oreilles entendu plus que ma plume ne doit dire.

8. Lorsque j'entraî au service de votre maison, bien que votre Communauté fût très bonne et remplie de vertus et de piété, je trouvai néanmoins les sentiments fort partagés au sujet de cette véritable épouse du Sauveur crucifié. Et, me trouvant sans expérience et sans aide pour la conduire dans des voies si extraordinaires, je me fiaî un peu et même

beaucoup aux assurances qu'elle me donna que le Seigneur me ferait agir selon sa sainte volonté à son égard ; de sorte que je suivis sans crainte mon penchant naturel qui cherche la paix et la tranquillité ; et, afin d'y tenir chacun, je n'ai presque jamais fait mine de faire attention à ce qui se passait d'extraordinaire en cette âme. Je ne la produisais auprès de personne, ni du dedans ni du dehors. S'il arrivait qu'elle fit quelque chose qui déplût, encore que c'eût été par mon ordre ou avec mon congé, je souffrais qu'on la désapprouvât et je l'en blâmais moi-même quand c'était en sa présence : comme lorsque le Révérend Père de La Colombière revint d'Angleterre ; il souhaita de lui parler au confessionnal pour être en particulier. Je le permis très volontiers et je ne laissai pas, au Chapitre suivant de l'en noter devant toutes, parce que je sus qu'on s'en était fait de la peine. Toute autre qu'elle m'aurait pu faire souvenir qu'elle n'avait pas recherché cet entretien et qu'elle n'y serait allée que pour m'obéir ; on m'aurait peut-être dit quelques autres choses de plus et l'on n'aurait pas cru avoir tort de se plaindre, au moins avec les meilleures amies, de mon procédé qui, très assurément, tenait de l'injustice quelquefois à son égard. Mais, bien loin de tout cela, en bonne et fidèle ménagère, elle rapportait le tout au profit de l'humilité, de la douceur et de la patience, et jamais n'a fait la moindre représentation de son innocence. Toujours, c'était elle qui avait tort, à son compte, qui faisait tout le mal, ou qui était la cause que Dieu le permettait aux autres ; aussi, ne cessait-elle de me demander de faire pénitence pour satisfaire à la divine justice. Qui l'aurait voulu laisser faire, elle aurait massacré son pauvre corps de jeûnes, de veilles, de disciplines sanglantes et de toutes autres macérations, bien que je ne lui aie jamais vu, en six ans, que 5 mois de santé. Ses maladies ne suffisaient pas à sa ferveur qui ne respirait pour elle [que] croix, mépris et douleurs. Le Seigneur qui, comme dit Votre Charité, mon intime sœur, lui

a toujours été libéral de ces choses, lui avait accordé, en l'honneur de son couronnement d'épines, un mal de tête des plus violents et perpétuel, qui devenait de fois à autre plus violent. La chute qu'elle fit durant son noviciat donna commencement à cette douleur. Elle prit, par accident, plusieurs autres coups à la tête, qui ont servi à l'augmenter et à l'accroître. Ce mal lui était fort cher et agréable. Je me souviens qu'un jour, puisant de l'eau, le seau lui échappa étant plein, et, retournant dans le puits, le bras de fer qui sert à mener le tour allant de grande roideur, lui donna de telle force un coup sous la mâchoire, dont il arriva qu'elle s'emporta avec les dents un morceau de la joue en dedans de la bouche, qui était gros et long comme la moitié du doigt. Elle ne fit pas d'autre cérémonie que de prier une des pensionnaires, dont elle était maîtresse, de lui couper ce morceau de chair qui tenait encore d'un côté. Ces enfants, tout effrayées de la voir en cet état, n'y voulurent pas toucher. Elle suppléa, avec ses ciseaux, à leur refus et coupa comme elle put la pièce, mais la plaie qui s'y fit dans sa bouche lui donna bonne matière de souffrir autant de fois qu'il fallait qu'elle prît quelque nourriture. De plus, le coup lui causa une douleur dans le temple <sup>1</sup> qui, après le repas, devenait presque insupportable, comme pourrait être une rage de dents. Tout l'adoucissement qu'elle y apportait, était de sortir des récréations, avec congé, pour aller faire quelques tours d'allées, jusque à ce que cette douleur fût diminuée, qu'elle revenait avec les autres. Elle souffrait tous ses maux sans se plaindre et sans jamais demander de soulagements, et toujours en suivant le train ordinaire de la Communauté et des exercices, à moins que le mal ne la contraignît de s'arrêter : encore ne le faisait-elle pas à sa demande ; il fallait qu'on y pensât pour elle.

1. Forme ancienne, pour *tempe*, ainsi qu'il a déjà été noté ci-dessus.

Dieu lui envoya de plus un mal de côté qu'elle portait en mémoire de la plaie sacrée du Côté de Notre-Seigneur, qui lui dit un jour qu'elle n'en pourrait être soulagée par aucun autre remède que par la saignée ; et, afin qu'elle reçût ce soulagement sans peine, il lui promit de lui rendre méritoire, pourvu qu'en le recevant, elle eût mémoire du sang et de l'eau qu'il rendit sur la Croix par la plaie de son Côté sacré. Je l'ai vue, pressée de sa douleur, se tenir en paix, sans demander la saignée, à laquelle nos sœurs et moi aussi avions de la répugnance, parce qu'il la lui fallait faire trop souvent. On s'en prenait à elle, comme si ç'avait été un remède attaché à sa fantaisie plutôt que propre à son mal. Elle a eu de bonnes occasions, à ce sujet, de souffrir et de patienter en silence, comme elle faisait, entre Dieu et elle. Moi-même, une fois, je m'obstinaï à ne vouloir pas qu'elle fût saignée. On lui fit plusieurs autres remèdes qui ne servirent qu'à aigrir sa douleur. Elle en vint à un vomissement de toutes sortes d'aliments qu'on pût lui donner, même la confection d'hyacinthe. Elle ne refusait rien de tout ce qu'on lui donnait pendant deux ou trois jours, ni ne se plaignit jamais d'être dans ce pauvre état, faute de lui vouloir faire une saignée. Quand je lui en parlai : « Ma Mère », me dit-elle, « je sais bien qu'il n'y a que ce remède qui me soulage, mais je ne le désire pas, si Votre Charité ne le veut pas, parce que mon Jésus vous fait vouloir tout ce qu'il veut pour moi. Je suis bien aise de souffrir tant qu'il lui plaira. » A la fin, le mal l'ayant réduite dans l'état de ne pouvoir presque plus respirer ni parler et, ses vomissements, dans une grande faiblesse, je la conduisis à l'infirmerie, où on ne lui eut pas plutôt tiré une palette de sang qu'elle reprit la liberté de la respiration et de la parole et se trouva si vigoureuse, qu'aussitôt que son bras fut bandé, elle aurait voulu que je lui eusse permis d'aller à la suite de la communauté.

J'ai parlé de 5 mois que je l'ai vue en santé pendant 10

six ans. En voici l'occasion, dont plusieurs de chez vous se pourront souvenir aussi bien et mieux que moi. Elle revenait d'une grande maladie pour laquelle elle n'avait point encore quitté le lit. Je ne sais si ce fut un samedi ou la veille de quelque fête<sup>1</sup>. Je la lus voir. Elle me demanda congé de se lever le lendemain pour aller à la sainte messe. Je m'arrêtai un peu sur cette demande. Elle comprit bien que je ne la croyais pas encore assez forte pour la lui accorder. Sur quoi, répondant à mon sentiment, elle me dit de bonne grâce : « Ma bonne Mère, si vous le voulez bien, « Notre-Seigneur le voudra bien aussi et m'en donnera la « force. » Alors, je donnai ordre à la sœur infirmière de lui faire prendre de la nourriture le matin et de la faire lever environ l'office, pour la mener à la sainte messe. Le soir, la chère malade dit à son infirmière qu'elle souhaiterait bien, s'il me plaisait, d'aller à la sainte messe à jeun, afin d'y pouvoir communier et qu'elle espérait que Notre-Seigneur lui donnerait assez de force pour cela. La sœur infirmière se rendit à son désir et crut que je n'en ferais pas difficulté. Elle promit à sa malade de me demander cette permission. Elle s'en oublia jusqu'au lendemain, qu'ayant fait lever sa malade à jeun et plus matin que je n'avais dit, elle sortit de l'infirmierie pour m'aller chercher et m'avertir de cette convention pour avoir mon agrément. Dieu permit que tandis qu'elle allait d'un côté j'entrai de l'autre à l'infirmierie. A peine je vis la pauvre malade levée et sus qu'elle était [à] jeun, en intention de pouvoir communier, que, sans m'informer de plus de raisons, je lui fis une verte correction, lui exagérant les défauts de sa conduite que je disais être effet de propre volonté, manquement d'obéissance et

1. On a déjà vu que, d'après une lettre de la Bienheureuse à la Mère de Saumaise, en date du 10 juillet 1680, cette guérison eut lieu le 20 juin 1680, fête du Saint-Sacrement. Ce fut donc le mercredi 19 juin que la Mère Greyfié alla voir la Servante de Dieu à l'infirmierie.

de soumission et de simplicité, etc. En conclusion, je dis qu'elle irait à la messe et qu'elle y communierait, mais que, puisque sa propre volonté lui avait donné assez de force et de courage pour cela, je voulais aussi commander à mon tour : qu'elle n'avait qu'à reporter ses draps de lit à sa cellule et son couvert au réfectoire et s'en aller à l'Office quand il sonnerait, s'y ranger, et suivre en tout les exercices de communauté, 5 mois de suite, sans que, pendant tout ce temps-là, il fût besoin de lui faire aucun remède ni qu'elle mit le pied à l'infirmerie, sinon pour y voir les malades et leur rendre service tous les jours, si les infirmières en avaient besoin. Elle reçut ma correction à genoux, les mains jointes, avec un visage doux et tranquille ; et, après avoir ouï mes ordres, elle me demanda humblement pardon et pénitence de sa faute ; et aussitôt, elle commença d'accomplir à la lettre tout ce que je lui avais dit. Notre-Seigneur voulut qu'elle obéît en tout et lui promit la santé pour cela, qu'elle eut bonne dès ce jour-là même jusqu'à celui de la Présentation de Notre-Dame que s'accomplirent les 5 mois et auquel Notre-Seigneur, acceptant la rénovation de ses vœux, lui renouvela, en titre de grâces, tous ses maux précédents. Et, afin qu'elle ne perdît rien pour les cinq mois qu'elle ne les avait pas sentis, il en voulut le redoublement, de sorte que son mal de côté qui, auparavant, la nécessitait d'être saignée toutes les trois semaines ou quinze jours, ne lui laissait pas huit jours de relâche. Je voulus lui épargner les petites mortifications ordinaires que ce remède lui attirait et, pour cela, j'envoyais ma sœur Catherine-Augustine <sup>1</sup> quelquefois la saigner dans sa cellule. Mais, Notre-Seigneur qui ne voulait pas qu'elle eût cet adoucissement, permit qu'un jour, que j'avais usé de cette précaution, elle tombât à cœur failli pendant la sainte messe ; et aussitôt, on en devina la cause.

1. Sœur Catherine-Augustine Marest qui fut longtemps infirmière.

11. Je ne m'étonne point ni je ne m'étonnai point pour lors de voir tant de petits désagréments à son sujet ; car, encore qu'il fût vrai que sa vie était toute de vertus et d'exemple, elle-même avait obtenu par ses instances auprès de Notre-Seigneur qu'il ne laisserait rien paraître en elle que ce qui serait capable de l'anéantir et l'humilier. De là venait que tout lui tournait en humiliation et contradiction, et aux occasions qui lui étaient plus sensibles, Notre-Seigneur lui remettait sa demande en mémoire. Elle avouait que la fille d'Adam souffrait beaucoup en elle, mais celle de Dieu se réjouissait de tout ce qui lui faisait peine, soit au corps ou à l'esprit, de la part de Dieu ou des créatures.

Elle ne pouvait penser à ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait fait et souffert pour notre salut qu'elle ne se sentit aussi portée au désir de pâtir et endurer quelque chose par conformité pour l'amour du même Sauveur, qui lui accorda un jour une soif si grande qu'elle ne pouvait du tout se désaltérer quelques quantités d'eau qu'elle pût boire. C'était pour lui donner, par cette peine, la consolation d'honorer, en la souffrant, la soif qu'il avait soufferte sur la Croix ; et, pour le mieux faire, elle s'abstenait de boire depuis le jeudi au soir jusqu'au samedi suivant. Elle continua si longtemps cette pratique que je me crus obligée de lui défendre et lui donner obéissance de boire trois ou quatre fois entre les repas tous les jours, à quoi elle se rendit exacte ; et, afin que la mortification eût part à son obéissance, elle s'avisa d'aller tous les jours boire au lavoir de l'eau où l'on lave la vaisselle, quelle malpropre qu'elle fût, comme il arrive quelquefois. Ce ne fut pas assez. Elle s'avisa un jour de se reprocher sa délicatesse en cela et que, puisque je ne lui avais pas spécifié ce qu'elle boirait, elle obéirait aussi bien en buvant du lessy, qui est en tout temps dans la chaudière, comme en buvant de l'eau nette. Elle le fit plusieurs fois, jusqu'à ce que quelques-unes de nos sœurs s'en étant douté, et ma sœur Jeanne-Élisa-

beth<sup>1</sup> l'ayant trouvée sur le fait, on m'en donna avis. Je le demandai à la vertueuse défunte qui me l'avoua, comme je viens de l'écrire. Elle y gagna une bonne correction qu'elle eut de reste, par laquelle je mis sa mortification au rang des désobéissances, lui alléguant ce que dit notre saint Fondateur : que la vraie obéissance obéit non seulement au commandement, mais même à l'intention du supérieur.

Vous avez vu, et toute la Communauté de même, ce que <sup>12.</sup> cette précieuse défunte a été à l'égard de la pauvreté au vivre, au vêtir et coucher, soit en santé ou en maladie. Jamais on ne l'entendait se plaindre ni trouver à redire à quoi que ce soit ; tout était toujours trop bon pour elle qui ne se contentait pas d'être sans distinction, quoique très infirme, mais aurait toujours désiré le moindre et le rebut de tout. Elle me l'a souvent demandé comme une grande gratification qu'elle souhaitait lui être faite, et cela, du bon du cœur. Elle était soigneuse du travail, et, pour celui de peine où la Communauté est parfois occupée, comme aux lessives, à porter du bois, elle était des premières et des plus assidues, à moins que l'obéissance ne l'en retirât. Lorsque l'on la savait plus pressée de ses maux. Son amour pour la peine et la souffrance était insatiable, elle voulait, avec sainte Thérèse *ou souffrir ou mourir* et me disait que, de bon cœur, elle vivrait jusqu'au jour du jugement, pourvu qu'elle eût toujours de quoi souffrir pour Dieu ; mais que, vivre un seul jour sans cela lui serait un mal insupportable. D'autres fois elle me disait qu'elle se sentait toujours avec deux grandes faims : une, de la très sainte communion, où elle recevait le Dieu de son cœur et le Cœur de son Dieu ; et l'autre, de la souffrance, mépris et anéantissement. Le bon usage qu'elle faisait de cette seconde viande la disposait à goûter la première avec la suavité qu'elle y goûtait.

1. Sœur Jeanne-Élisabeth Héritier. Cf. note ci-dessus : *Vie par les Contemporaines*, n° 189.

Jour et nuit, elle aurait voulu être devant le très Saint-Sacrement, où on ne la voyait presque jamais autrement qu'à genoux, les mains jointes, ce qui me mettait en admiration, vu ses continuelles langueurs et douleurs. Je me souviens qu'un jeudi saint, elle sortait d'une longue maladie, dont elle n'était pas encore remise, ni approchant. Néanmoins, elle me vint demander par grande miséricorde de veiller le Saint-Sacrement. Je ne vis nulle apparence qu'elle le pût faire ; mais, pour lui donner quelque consolation, je lui permis de se tenir au chœur depuis huit heures jusque après la procession de la ville <sup>1</sup>. Elle accepta ce premier offre, et, avec beaucoup d'humilité et de douceur, me pria de lui prolonger ce temps, disant qu'elle y serait une partie de la nuit pour moi et l'autre pour *nos bonnes amies* — c'était ainsi, qu'entre elle et moi, elle nommait les âmes du purgatoire — pour l'intérêt desquelles et pour le mien encore, j'abandonnai la nuit à cette généreuse convalescente, qui ne manqua pas, à huit heures et demie, de prendre sa place au chœur, droit au-dessus du pupitre, et y demeura dès lors à genoux, les mains jointes, sans aucun appui, ni se remuer non plus qu'une statue, jusqu'au lendemain à l'heure de *prime*, qu'elle se mit en chœur avec les autres. Vous trouverez chez vous plusieurs témoins de cette vérité <sup>2</sup>. Lorsqu'elle me rendit compte de sa disposition pendant tout ce temps, elle me dit que Notre-Seigneur lui avait fait la grâce d'entrer en participation de son agonie dans le jardin des Olives, et qu'elle avait eu tant à souffrir, qu'à tout coup, il lui semblait que son âme s'allait séparer de son corps.

13. Je ne sais si Votre Charité a su qu'elle avait en usage, dès devant que je fusse chez vous, de faire une heure

1. On a déjà noté qu'à cette époque, le clergé de la ville conduisait processionnellement les fidèles dans l'église de la Visitation, le jeudi saint, vers les dix heures du soir.

2. Pour preuve, voir les Dépôts de 1715.

d'oraison la nuit du jeudi au vendredi, qu'elle commençait au sortir de *matines* jusqu'à 11 heures, étant prosternée le visage contre terre, les bras en croix. Je lui fis changer cette posture, pour les temps seulement que ses maux étaient plus grands et prendre celle d'être à genoux, les mains jointes ou les bras croisés sur la poitrine. J'avais voulu même la lui ôter tout à fait. Elle obéit à l'ordre que je lui en donnai, mais souvent, pendant cet intervalle d'interruption, elle venait à moi toute craintive, m'exposer qu'il lui semblait que Notre-Seigneur me savait mauvais gré de ce retranchement et qu'elle craignait qu'il ne se satisfît là-dessus de quelque manière qui me serait fâcheuse et sensible. Je n'en démordis pas encore, mais voyant ma sœur Quarré<sup>1</sup> mourir assez promptement d'un flux de sang, dont personne dans le monastère ne fut malade qu'elle et quelques autres circonstances qui accompagnèrent la perte d'un si bon sujet, je rendis vite l'heure d'oraison à votre précieuse défunte, la pensée me poursuivant fortement que c'était là la punition dont elle m'avait menacée de la part de Notre-Seigneur. La chère Mère Saumaise vous pourra dire plus sûrement que moi d'où venait qu'elle faisait cette heure d'oraison ; je ne m'en souviens que confusément, pour en venir à la manière dont elle se comportait communément en ses exercices, où elle se tenait presque toute la journée les jours de fêtes, n'en sortant que pour suivre les communautés. Elle y faisait hommage, par son amour et son respect intérieur et extérieur, à la réelle présence de l'humanité sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle l'aimait comme son Dieu et son Sauveur, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, d'un amour de complaisance de voir qu'il était le souverain bien et la source abondante de tout bien désiré et seul suffisant à soi-même. Elle l'aimait d'un amour de bienveillance, souhaitant avec

1. Cf. note ci-dessus : *Contemporaines*, n° 180.

ardeur de l'aimer autant qu'il était aimable et que toutes les créatures entrassent dans les mêmes sentiments. Elle l'aimait d'un amour d'union à toutes ses saintes volontés et à son bon plaisir, qu'elle ne désirait incliner de son côté qu'afin que, par les souffrances, les croix, les anéantissemens, il la rendit plus conforme à ce qu'il avait voulu être sur la terre.

14. Son amour dans l'exercice de l'oraison produisait divers autres mouvements en elle, comme de compassion sur les travaux du Sauveur, quand il lui en proposait la réflexion ; de douleur et de contrition amoureuse, quand elle avait en vue ses fautes ou celles de son prochain, qui pour l'amour de Dieu lui était si cher qu'il n'était rien qu'elle n'eût voulu endurer pour son salut et pour satisfaire à la divine justice, de laquelle, parfois, elle portait de vives impressions, et de même de la sainteté de Dieu. Ces sentiments allaient quelquefois jusque à la terreur et la faisaient trembler de tout son corps. Voici comme elle s'expliquait une fois sur ce sujet : « Les grâces de mon Dieu, dit-elle, me tiennent dans des confusions et vues de moi-même si effroyables et qui me font tant d'horreur, que je ne puis comprendre comme on me peut souffrir, ayant peine moi-même à me supporter ; et il me semble quelquefois que la sainteté de mon Dieu me va exterminer comme une criminelle de dessus la face de la terre. Cette disposition, quoique fréquente, n'est pas de durée ; mais une qui serait la plus capable de m'affliger, si je ne regardais tout dans la volonté de mon Dieu, serait que je vois qu'il est offensé à mon occasion. »

Le très bas sentiment qu'elle avait d'elle-même la tenait souvent dans la crainte et le doute d'être trompée et que les grâces qu'elle recevait fussent des illusions diaboliques ; et, pour peu qu'on la confirmât dans ces pensées, elle était prête à le croire, ne s'estimant digne que de servir de jouet à l'esprit d'enfer. Ces craintes m'en inspiraient à moi-

même qui fus rassurée par un entretien que j'eus avec le R. P. de La Colombière, à qui j'en parlai. Il me fit connaître qu'il n'hésitait pas de croire que ce qui se passait en cette chère sœur ne fût vraies grâces de Dieu. « Mais, « qu'importe, me dit-il, quand ce seraient des illusions diaboliques, pourvu que cela produise en elle les mêmes effets que font les grâces du Seigneur? Il n'y a nulle apparence à cela, me dit-il encore, parce qu'il se trouve que le diable, en la voulant tromper, se tromperait lui-même, l'humilité, la simplicité, l'exacte obéissance et la mortification n'étant point les fruits de l'esprit des ténèbres. » Sur cet avis, je me trouvai fort rassurée, parce que, de quelle manière que je m'y sois prise, j'ai toujours trouvé ma Sœur Marguerite-Marie Alacoque dans la fidèle pratique de ces vertus et dans l'exacte observance de nos saints devoirs. Je lui disais pourtant de ne point parler de ces grâces extraordinaires qu'elle recevait qu'en termes douteux, comme : « *il me semble* » — ou — « *il m'a semblé* » — ou — « *si je ne me trompe* » ; et de ne s'y point fier avec tant de fermeté, qu'elle ne fût prête à s'en déporter sous le jugement des personnes qui lui seraient supérieures ou qui auraient droit d'en faire l'examen. Elle m'a paru toujours très fidèle à cet avis. Je sais sur ce sujet qu'une personne de mérite et de capacité ayant ouï parler de cette humble et dévote fille par quelqu'un fort préoccupé contre elle, cette personne ne feignit<sup>1</sup> pas de l'accuser d'hypocrisie, d'imaginaire, d'entêtée d'une sainteté chimérique et cette personne ne garda pas toutes ses pensées pour elle. La chose fit du bruit au dehors. Je crois que vous en aurez su quelque chose. Ce que j'en ai appris, est que cette bonne âme, qui avait pour lors d'autres contre-temps à soutenir, fut comme accablée sous le poids de la peine que

1. C'est-à-dire : n'hésita pas à l'accuser, sens aujourd'hui vieilli du verbe feindre employé avec une négation. [Dict. de l'Acad.]

lui faisait la pensée que le tout était véritable. « Je me  
 « sens, disait-elle alors <sup>1</sup>, tourmentée et persécutée en bien  
 « des manières, dont une des plus rudes est de me regar-  
 « der moi-même comme un jouet de Satan, qu'il a toujours  
 « mené et trompé par ses fausses illusions et je ne vois  
 « rien en moi qui ne soit digne d'un châtement éternel,  
 « puisque, non seulement, j'ai été trompée, mais j'ai été  
 « assez malheureuse pour tromper les autres par mon  
 « hypocrisie, sans le vouloir pourtant. Ce qui me confirme  
 « dans ce sentiment contre moi-même, est que tel est  
 « celui de ce bon serviteur de Dieu, N. J'ai sujet de bénir  
 « mille fois la bonté du Seigneur de me l'avoir amené pour  
 « éteindre cette fausse opinion qu'on avait de moi. Rien  
 « ne me donne plus de contentement que de voir par là  
 « détromper les créatures et me mettre en état de satis-  
 « faire en quelque chose à la divine justice, mettant au  
 « jour mes misères, faisant voir ce que je suis, afin,  
 « qu'après cela, je demeure ensevelie dans un éternel oubli  
 « dans le monde. Cette pensée me flatte d'une douce com-  
 « plaisance. Je me vois un grand besoin de m'humilier,  
 « mais je ne sais comme le pouvoir faire, ne voyant rien  
 « au-dessous de moi qui ne suis qu'un néant criminel.  
 « Demandez ma conversion parfaite au sacré Cœur de  
 « notre aimable Sauveur. »

15. Vous savez, ma très honorée sœur, que cet adorable Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été l'objet de sa plus grande et intime dévotion, depuis la grâce que Notre-Seigneur lui fit de lui découvrir son Cœur au très Saint-Sacrement de l'autel, comme il se voit dans le livre de retraite du R. Père de La Colombière. Bien qu'on ne la nomme pas, nous ne laissons pas de savoir que c'est d'elle qu'il tenait ce qu'il en marque et que cette connaissance qu'on en a eue lui a valu quelques bons morceaux au goût

1. Lettre de 1686 (XLIII).

de son humilité. Je me souviens que la première fois que j'eus le bonheur d'entretenir cette chère sœur, elle me parut avoir une ardeur véhémence de trouver les moyens de faire connaître, adorer et aimer ce Cœur très adorable à tous les habitants de l'univers, si elle eût pu. D'autre part, la connaissance et le bas sentiment qu'elle avait pour elle-même et qui croissait tous les jours la repoussait bien loin de cette entreprise, croyant de bonne foi qu'il suffisait qu'elle s'en mêlât pour tout gâter et inspirer du rebut de cette dévotion qu'elle avait tant à cœur et pour l'établissement de laquelle elle aurait voulu donner mille vies, si elle les avait eues. Dans le temps qu'elle commença de l'inspirer à celles qui avaient confiance en elle et prenaient goût à sa dévotion, elle ne manqua pas de contradictions, Dieu permettant qu'on improvât cette entreprise comme une nouveauté et qu'on menaçât de faire venir le supérieur pour la censurer. Tout cela était de l'huile jetée sur du feu.

« Je ne saurais plus, disait-elle <sup>1</sup>, m'occuper d'autre chose  
 « que du sacré Cœur de mon Sauveur et je mourrais con-  
 « tente si je lui avais procuré quelques honneurs, quand  
 « même il m'en devrait coûter une peine éternelle pour  
 « récompense. Pourvu que je l'aime et qu'il règne, il me  
 « suffit ! La contradiction m'a souvent mise sur le point de  
 « cesser d'en parler : mais, j'étais si fort reprise de mes  
 « vaines craintes, par lesquelles Satan tâchait de m'intimi-  
 « der, et ensuite tellement encouragée, fortifiée, que j'ai  
 « résolu, quoiqu'il m'en doive coûter, de poursuivre jus-  
 « qu'au bout, à moins que l'obéissance ne me le défende.  
 « En ce cas, je quitterai tout, parce que je lui défère tou-  
 « jours mes vues et sentiments. »

Une fois, sur le même sujet, elle me disait <sup>2</sup> : « Je m'at- <sup>16.</sup>  
 « tendais que vous m'alliez dire de ne plus penser à intro-

1. Lettre de 1686, XXXIX<sup>e</sup>.

2. Lettre de 1686, XI<sup>e</sup>.

« duire cette dévotion du sacré Cœur, non plus que si  
 « c'était une vaine chimère de mon imagination, et, par  
 « avance, je m'y tenais soumise, si peu je donne de créance  
 « à tout ce qui vient de moi. Mais lorsque j'ai vu la repré-  
 « sentation de cet unique objet de notre amour, que vous  
 « m'avez envoyée, il m'a semblé reprendre une nouvelle  
 « vie. J'étais plongée dans une mer d'amertume et de souf-  
 « frances qui fut changée à une si grande paix et soumis-  
 « sion à toutes les dispositions de la céleste Providence à  
 « mon égard, qu'il me semble, depuis, que rien n'est  
 « capable de me troubler. Mon désir n'est plus que de  
 « procurer de la gloire à ce sacré Cœur. Que je m'estimerais  
 « heureuse si, avant que de mourir, je pouvais lui faire  
 « quelque plaisir ! Vous pouvez beaucoup m'aider en ras-  
 « surant mon pauvre et faible courage. Lorsqu'il me faut  
 « être vue et connue des créatures ce m'est toujours une  
 « nouvelle mort, et c'est pire que jamais. Plus je me veux  
 « enfoncer dans mon néant pour y vivre dans cet abîme,  
 « pauvre, inconnue tout à fait au monde, plus Il me sus-  
 « cite de nouvelles connaissances. Mais, hélas ! comme ai-  
 « je fait pour tromper ainsi les créatures?... Je ne trouve  
 « point de plus rude croix, et si Notre-Seigneur, par sa  
 « douce bonté, ne mettait au-dedans ce qui m'est juste-  
 « ment dû, qui est les humiliations et les contradictions,  
 « je me désolerais. Mais, je m'écarte, sans y prendre garde,  
 « de ce que je vous disais touchant la dévotion du sacré  
 « Cœur et le dessein de le faire honorer. Il me semble  
 « qu'il m'a fait voir que plusieurs noms y étaient écrits, à  
 « cause du désir qu'ils ont de le faire honorer, et que, pour  
 « cela, il ne permettra jamais qu'ils en soient effacés. Mais  
 « il ne me dit pas que ses amis n'aurent rien à souffrir,  
 « car il veut qu'ils fassent consister leur plus grand bon-  
 « heur à goûter ses amertumes. Voilà, en passant, un petit  
 « mot pour vous exprimer les bontés et volontés de notre  
 « Souverain Maître. Ah ! serait-il bien possible que nous

« ne voulussions pas l'aimer de toutes nos forces et puis-  
 « sances, malgré toutes les contradictions, qui ne manquent  
 « pas, comme vous savez ! Mais, je suis résolue de mourir  
 « ou de vaincre ces obstacles, avec le secours de cet ado-  
 « rable Cœur de Jésus-Christ. Je ne vous puis dire la con-  
 « solation que vous m'avez donnée, tant en m'envoyant la  
 « représentation de cet aimable Cœur, comme aussi en  
 « voulant bien nous aider à l'honorer, avec toute votre  
 « Communauté. Cela me cause des transports de joie mille  
 « fois plus grande que si vous me mettiez en possession de  
 « tous les trésors de la terre. »

Dans une autre lettre <sup>1</sup>, elle dit : « Je ne puis vous 17.  
 « exprimer ma joie de l'accroissement de la dévotion au  
 « sacré Cœur de mon Sauveur. Il me semble ne respirer  
 « que pour cela, Il s'allume quelquefois un désir si ardent  
 « dans mon cœur de le faire régner dans tous les cœurs,  
 « qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour  
 « cela ; même les peines de l'enfer, sans le péché, me  
 « seraient douces. Une fois, pressée de cette ardeur, en  
 « présence du Saint-Sacrement, il me fut montré, si je ne  
 « me trompe, l'ardeur dont les séraphins brûlent avec tant  
 « de plaisir et j'ouïs ces paroles : — N'aimerais-tu pas bien  
 « mieux jouir avec eux que de souffrir et être humiliée et  
 « méprisée pour contribuer à l'établissement de mon règne  
 « dans les cœurs des hommes ? — A cela, sans hésiter,  
 « j'embrassai la Croix toute hérissée d'épines et de clous  
 « qui m'était présentée et je disais sans cesse : « Ah ! mon  
 « unique amour, oh ! qu'il m'est bien plus doux, selon mon  
 « désir, et que j'aime bien mieux souffrir pour vous faire  
 « connaître et aimer, si vous m'honorez de cette grâce, que  
 « d'en être privée pour être un de ces ardents séraphins !  
 « — Cette disposition m'a toujours continué depuis, avec  
 « des agréments de tendresse si grande de la part de cet  
 « adorable Cœur, que je ne puis l'exprimer. »

1. Lettre de 1686, XL1<sup>e</sup>.

18. Une fois, me dit-elle <sup>1</sup>, « je mourrai maintenant contente, « puisque le sacré Cœur de mon Sauveur commence à être « connu, car il me semble que, par sa miséricorde, me « voilà presque entièrement éteinte et anéantie d'estime et « de réputation dans l'esprit des créatures, ce qui me con- « sole plus que je ne puis dire. Je vous ressouviens de ce « que vous m'avez promis sur ce sujet qui est d'empêcher, « autant que vous le pourrez, qu'il ne soit fait aucune « mention de moi après ma mort, que pour demander des « prières pour la plus nécessaire et méchante religieuse « de l'Institut et qui ait jamais été dans la Communauté « où j'ai l'honneur d'être, où l'on exerce un continuel sup- « port et charité à mon égard, de toutes les manières. Je « n'en perdrai jamais le souvenir devant le sacré Cœur de « Jésus, non plus que de ce que je vous dois. N. vous salue « et m'a chargée de vous assurer de sa plus sincère amitié. « Elle se faisait de la peine de ne pouvoir être utile à rien « au sacré Cœur, mais il lui a donné son office, la faisant « sa *Médiatrice*, pour demander au Père éternel de faire « connaître ce sacré Cœur ; au Saint-Esprit, de le faire « aimer, et à la Sainte Vierge, d'employer son crédit, afin « qu'il fasse sentir les effets de son pouvoir à tous ceux qui « s'y adresseront. Il désire qu'il y en ait une chez vous, qui « lui rende le même service ; mais il veut qu'elle soit tirée « au sort, disant que bienheureuse sera celle sur qui le sort « tombera, car il sera de même son *Médiateur*. Vous pour- « rez la changer tous les ans. De plus, il demande encore « une *Réparatrice* ; c'est-à-dire qui demandera très humble- « ment pardon à Dieu de toutes les injures qui lui sont « faites au très Saint-Sacrement de l'autel, et elle se pourra « confier humblement qu'elle obtiendra grâce et pardon « pour elle. Et vous la changerez, de même que la précé- « dente. Et pour vous, votre office sera d'offrir à cet aimable

1. Lettre de 1686, juin ou juillet, L<sup>e</sup>.

« Cœur tout ce qui se fera de bien à son honneur, et cela,  
 « selon ses desseins. Il veut que je vous dise encore que  
 « votre Communauté a tellement gagné son amitié en lui  
 « rendant ces premiers devoirs, qu'elle s'est rendue un  
 « objet de ses complaisances, et ne veut plus que, priant  
 « pour elle, je la nomme autrement que *la Communauté*  
 « *bien-aimée de son Cœur*, lequel prend tant de plaisir à  
 « l'honneur qu'il en reçoit, que cela lui fait oublier toutes  
 « les amertumes qui lui viennent d'ailleurs. Je ne puis me  
 « dispenser de vous dire encore ce mot du jour de la fête  
 « de notre saint Fondateur, lequel me fit connaître qu'il  
 « n'y avait point de plus efficace moyen de réparer les  
 « déchets de son Institut que d'y introduire la dévotion du  
 « sacré Cœur et qu'il désirait que ce remède y fût  
 « employé. »

Ce qui suit est d'une autre lettre de cette heureuse <sup>19.</sup>  
 défunte <sup>1.</sup> « Si vous saviez combien je me sens pressée d'ai-  
 « mer le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Il  
 « me semble que la vie ne m'est donnée du tout que pour  
 « cela, et cependant, je fais tout le contraire... Il me fait  
 « de continuelles faveurs et je ne le paie que d'ingratitude.  
 « Il m'a gratifiée d'une visite qui m'a été extrêmement  
 « favorable, pour les bonnes impressions qu'elle a laissées  
 « dans mon cœur. Il m'a confirmé que le plaisir qu'il prend  
 « d'être aimé, connu et honoré des créatures est si grand  
 « que, si je ne me trompe, il m'a promis que tous ceux qui  
 « lui seront dévoués et consacrés ne périront jamais et que,  
 « comme il est la source de toutes bénédictions, il les  
 « répandra avec abondance dans tous les lieux où sera  
 « posée et honorée l'image de son divin Cœur ; qu'il réu-  
 « nira les familles divisées et protégera et assistera celles  
 « qui seraient en quelques nécessités et qui s'adresseront  
 « à lui avec confiance ; qu'il répandra la suave onction de

1. Lettre XXXVII.

« son ardente charité sur toutes les communautés qui  
 « l'honoreront et se mettront sous sa spéciale protection ;  
 « qu'il en détournera tous les coups de la divine justice  
 « pour les remettre en grâce lorsqu'elles en seront déchues.  
 « Il m'a donné à connaître que son sacré Cœur est le saint  
 « des saints, le saint d'amour : qu'il voulait qu'il fût connu  
 « à présent pour être le *Médiateur* entre Dieu et les  
 « hommes, car il est tout-puissant pour faire leur paix, en  
 « détournant les châtimens que nos péchés ont attirés sur  
 « nous, nous faisant miséricorde. »

20. Votre Charité, ma très honorée et chère Sœur, remarquera dans les lignes suivantes d'où me venait le bien d'avoir part à l'amitié et singulière confiance de cette vraie religieuse. J'avais coutume de ne garder point de mesure avec elle, ne craignant pas de la rebuter par la correction et contradiction, sachant que cela était du goût de son amour pour Dieu. Elle trouva, après ma conduite, celle qui me suivit trop douce. sur quoi elle m'écrivit <sup>1</sup> :

« Comment se peut-il faire qu'avec tant de défauts et de  
 « misère, mon âme soit toujours si affamée, ma très hono-  
 « rée Mère, de souffrances et de mortifications ! Et quand  
 « je pense que vous lui faisiez la charité de la soutenir de  
 « ce pain délicieux, quoiqu'amer à la nature, et que, main-  
 « tenant, je m'en vois privée, à cause sans doute du mau-  
 « vais usage que j'en ai fait, cela me comble de douleur,  
 « et rien ne m'a tant liée à Votre Charité que cette con-  
 « duite à laquelle je ne saurais penser qu'avec une tendre  
 « reconnaissance pour vous qui ne me pouviez donner de  
 « plus effectives marques d'une parfaite amitié qu'en  
 « m'humiliant et me mortifiant, quoique vous ne l'ayez que  
 « très peu fait, à l'égard des sujets que je vous en donnais.  
 « Néanmoins. ce peu me consolait et m'adouçissait les  
 « amertumes de la vie et cette privation me la rend insup-

1. Lettre de 1684, XXVI<sup>e</sup>.

« portable. Je ne saurais vivre sans souffrir, et depuis le  
 « temps que je souffre et que le Seigneur me gratifie d'un  
 « si grand bien, je n'en sais pas faire un bon usage ; il n'y  
 « a rien que j'aie plus envie de bien faire et que je fasse  
 « plus mal, parce que je manque d'amour pour Dieu, par  
 « le trop d'amour de moi-même. O ma chère Mère, qu'il  
 « est dur de vivre sans aimer le souverain Bien et sans  
 « souffrir pour cet amour ! L'amour veut des œuvres et je  
 « n'ai que des paroles pour le bien et des œuvres pour le  
 « mal !... Il me semblait que je vivais en assurance sous  
 « votre conduite, parce qu'elle me faisait toujours marcher  
 « à rebours de mes inclinations naturelles et c'est ce qui  
 « faisait plaisir à cet Esprit duquel je crois être conduite,  
 « qui me voudrait toujours voir abîmée dans toutes sortes  
 « d'humiliations, souffrances et contradictions ; autrement,  
 « il ne me donne point de repos. La nature n'y trouve pas  
 « son compte à tout cela ; mais, cet Esprit qui gouverne le  
 « mien ne peut souffrir que j'aie aucun plaisir que celui de  
 « n'en avoir point. Quelquefois, tout sert d'instrument à  
 « m'affliger, sans pourtant me troubler. Le désir de mourir  
 « me presse plus que jamais. Je ne saurais me résoudre à  
 « demander à Dieu les années de vie que vous m'aviez dit,  
 « à moins que ce ne fût à cette condition qu'elles seraient  
 « toutes employées à aimer le sacré Cœur de mon Jésus,  
 « dans le silence et la pénitence, sans plus l'offenser,  
 « demeurant jour et nuit devant le Saint-Sacrement, où ce  
 « divin Cœur fait toute ma consolation ici-bas. »

Bientôt après cette lettre, nous en reçûmes une autre <sup>1</sup> 21. qui me fit voir que le Seigneur avait pourvu par d'autres moyens à la faim qu'avait cette sainte âme des sujets d'humiliations, etc.

« Il est vrai, dit-elle, que le sacré Cœur de mon Jésus  
 « continue toujours d'exercer ses miséricordes envers moi,

1. Lettre de 1686, XLVI<sup>e</sup>.

« sa chétive esclave, nonobstant mes continuelles ingrati-  
 « tudes et infidélités, lesquelles seront, en quelque façon,  
 « réparées, selon que je l'espère, par la dévotion de votre  
 « chère Communauté à l'honorer, à quoi il prend un singu-  
 « lier plaisir ; et s'il n'a pas permis, qu'en introduisant cette  
 « dévotion, vous y ayez rencontré la croix que son amour  
 « m'a fait la grâce de me destiner, il veut que je la porte  
 « pour nous deux, car il m'a faite pour cela, et je ne lui  
 « peux servir de rien autre. Il me fait toujours trouver de  
 « nouvelles consolations parmi les fouets et les épines,  
 « entre lesquelles il me tient à présent attachée à la croix.  
 « Priez-le que je n'abuse pas d'un si grand bien, mais que  
 « j'en fasse l'usage qu'il en attend de moi. Je vous demande  
 « le secret et la grâce de me dire si je me dois affliger de  
 « toutes les suites fâcheuses que produit cette croix, à  
 « cause que Dieu y est beaucoup offensé. C'est là toute ma  
 « douleur ; tout le reste ne m'ôte pas un brin de ma paix,  
 « bien qu'il me semble d'être comme enfermée dans une  
 « obscure prison, environnée de croix que j'embrasse tour  
 « à tour. Voilà tout mon exercice présent, pendant lequel  
 « le sacré Cœur de mon Jésus m'a voulu donner un  
 « secours que je n'attendais pas. C'est qu'un grand servi-  
 « teur de Dieu <sup>1</sup> m'a écrit depuis peu, que disant la sainte  
 « messe, il s'est senti pressé fortement de l'offrir tous les  
 « samedis de cette année pour moi, ou selon mon intention,  
 « pour en disposer selon mon désir, qui est que vous l'au-  
 « rez un samedi et moi l'autre ; et nous aurons part à tous  
 « les sacrifices qu'il célébrera. Voilà le présent que j'ai à  
 « vous faire et qui ne vous désagrèera pas. Mais n'admirez-  
 « vous pas avec moi les miséricordes du Seigneur et les  
 « douceurs de son adorable Cœur envers sa chétive esclave,  
 « de m'avoir envoyé ce ferme soutien depuis le premier  
 « samedi de carême, qui fut le temps auquel il commença

1. Le R. P. Gette, de la Compagnie de Jésus.

« à redoubler la multitude des croix dont il me gratifie,  
 « sous le poids desquelles je succomberais, s'il ne se ren-  
 « dait ma force par l'entremise des saintes âmes qui le  
 « prient pour moi. Ce bon religieux qui me fait cette cha-  
 « rité ne me connaît point, ni moi lui, que de nom. Je ne  
 « me suis jamais plus senti de paix. Bénissez-en le sacré  
 « Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

J'avais écrit quelque chose, touchant la souffrance, à 22.  
 cette chère Sœur, à l'occasion d'un panaris pour lequel il  
 lui fallut ouvrir un doigt. Elle me répondit ce qui suit <sup>1</sup> :  
 « Je vous avoue de bonne foi que je ne sens point de plus  
 « doux plaisir que lorsque vous me parlez de ce divin  
 « amour dans la pure souffrance et que je ne m'estime  
 « malheureuse que de n'avoir encore rien pu souffrir dans  
 « la pureté de l'amour, et je crois que c'est en punition de  
 « mes péchés que je ne saurais avoir la moindre croix  
 « qu'on ne la publie et que, le plus souvent, Dieu n'y soit  
 « offensé. C'est ce qui m'afflige et me fait croire que toutes  
 « les créatures doivent avoir une extrême horreur de moi  
 « et que, toutes ont droit de se venger des péchés que  
 « je commets et dont je suis la cause. Aussi, puis-je vous  
 « dire que j'ai le bonheur de n'avoir autres caresses ni con-  
 « solations de la part des créatures que celles des croix et  
 « humiliations, et jamais je n'en fus plus riche. Ce petit  
 « mot vous soit dit en passant, pour vous exciter à rendre  
 « grâce pour moi au sacré Cœur, et le prier qu'il me donne  
 « celle de faire profit d'un si précieux trésor. Quand il serait  
 « en mon pouvoir que les choses fussent autrement, j'en  
 « ôterais seulement ce qui peut offenser Dieu, et, pour tout  
 « le reste, je voudrais toujours tout ce qu'il permet pour  
 « mon humiliation et j'en fais toute ma joie auprès de  
 « l'adorable Cœur de mon Jésus. Mais, croyez, ma chère  
 « Mère, que la nature se contente tellement quand elle se

1. Lettre de 1687, LXXIV<sup>e</sup>.

« voit flattée et compatie, que cela m'empêche de pouvoir  
 « compter pour une souffrance mon mal de doigt, parce  
 « que l'on me disait sans cesse que je souffrais beaucoup. Il  
 « me semblait qu'on me le devait dire pour se moquer de  
 « me voir si sensible à une si légère douleur, qui n'a pas  
 « laissé de donner lieu à l'expérience que j'ai faite com-  
 « bien il est agréable à la nature d'avoir de tels soulage-  
 « ments, car elle ne se peut résoudre à souffrir sans appui,  
 « parmi les humiliations, mépris et délaissements des créa-  
 « tures. C'est pourtant ce que le pur amour demande, et,  
 « hors de là, nos souffrances n'en méritent pas le nom. Je  
 « serai toujours toute à vous dans le sacré Cœur de Jésus,  
 « de quelle manière il vous inspire d'en user à mon égard,  
 « de même que notre très honorée Mère <sup>1</sup>, pour laquelle je  
 « vous puis assurer avoir tout le respect et l'estime et la  
 « confiance qu'on peut avoir pour une aussi bonne et cha-  
 « ritable Mère qu'elle est. J'expérimente continuellement  
 « son soin et ses bontés, en quoi je crois qu'elle excède à  
 « mon égard. C'est tout ce dont j'aurais sujet de me  
 « plaindre de sa Charité, ne me voulant pas croire aussi  
 « méchante qu'en effet je la suis, toujours infirme et lan-  
 « guissante, et toujours toute à vous dans le Cœur adorable  
 « de notre divin Maître.

« Il faut vous dire une nouvelle qu'on m'a donnée, tou-  
 « chant la dévotion du sacré Cœur de Jésus-Christ. C'est  
 « qu'elle se répand partout, par le moyen de la *Retraite* du  
 « R. P. de La Colombière, et que l'on a érigé une Congrèga-  
 « tion sous le titre du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur  
 « Jésus-Christ. Je ne sais pas bien si c'est à Paris, mais je  
 « sais qu'il s'en fait encore une autre, toute dédiée à l'ho-  
 « norer. Voici une chose que cet adorable Cœur demande  
 « de ses amis : c'est la pureté dans l'intention, l'humilité  
 « dans l'opération et l'unité dans la prétention. Je ne doute  
 « pas que vous ne le compreniez mieux que moi.

1. La Mère Marie-Christine Melin.

« Ce ne m'est pas une petite consolation de voir prendre  
« accroissement à cette dévotion qui, visiblement, se sou-  
« tient et fait ses progrès d'elle-même. Je ne m'en peux  
« taire. Je ne saurais écrire une lettre, tant je suis stupide.  
« si je ne parle de ce sacré Cœur. Je ne puis aimer per-  
« sonne qu'à cette condition qu'elle aimera le sacré Cœur  
« de mon Jésus; ni aimer, ni affectionner que ce qu'il aime.  
« Aimons-le et ne nous mettons en peine de rien autre. Il  
« y a consolation de voir combien nos chères sœurs de  
« céans s'affectionnent à l'honorer et l'ardeur qu'elles ont  
« pour cela; même celles qui semblaient y avoir eu  
« quelques oppositions y sont les plus ardentes. Il m'a été  
« montré un trésor de grâces de salut et de sanctification  
« pour votre Communauté, à cause du grand plaisir que  
« Notre-Seigneur Jésus-Christ prend à l'honneur que l'on  
« rend chez vous à son sacré Cœur. Mais je ne crois pas, à  
« vous parler simplement, que les grâces qu'il vous pro-  
« met consistent à l'abondance des choses temporelles, car  
« il dit que c'est souvent ce qui nous appauvrit de sa grâce  
« et de son amour. C'est de quoi il veut enrichir vos âmes  
« et vos cœurs. »

Voilà, ma très honorée et chère sœur, ce que je puis <sup>23.</sup>  
mettre au jour du peu des écrits que je me suis trouvés de  
votre vertueuse défunte. Vous ne laisserez, dans ce peu,  
de reconnaître son style et le caractère de son esprit et de  
sa piété. Vous trouverez chez vous nombre de vos sœurs et  
votre Charité en pourra être l'une, qui témoigneront  
comme Notre-Seigneur lui a donné durant sa vie beaucoup  
de lumières et de grâces pour leur consolation et le soula-  
gement de leurs peines. J'en sais une qui avait quelque  
trouble de conscience qui la peinait beaucoup aux approches  
des sacrements. Elle s'était recommandée aux prières de  
feu ma Sœur Marguerite-Marie Alacoque, sans lui dire le  
sujet pourquoi. Au bout de quelques jours, elle demande  
de parler en particulier à celle pour qui elle avait prié et

lui dit ces paroles : « L'Esprit qui conduit le mien me  
 « pousse et me contraint à vous dire que vos craintes  
 « déplaisent à Notre-Seigneur et qu'Il veut plus d'amour  
 « et de confiance, et surtout, ne vous éloignez pas de la  
 « sainte communion. » Cela rassura cette sœur qui eut lieu  
 de croire que l'on lui parlait de la part de Dieu, puisque lui  
 seul savait sa peine. Il s'en trouvera plusieurs chez vous  
 qui vous pourront dire choses semblables leur être arri-  
 vées.

Le Révérend Père de la Pérouse — que je crois être  
 plein de vie — étant venu à Paray, désira de lui parler et  
 la voir, sur l'estime que le Révérend Père de La Colombière  
 lui avait témoigné faire de cette chère défunte ; et, l'ayant  
 entretenue, il me fit l'honneur de me voir quelques jours  
 après pour me remercier de lui avoir donné cette consola-  
 tion, m'assurant que, sans qu'il eût rien dit à cette ver-  
 tueuse défunte de ses dispositions, elle lui avait parlé  
 comme si elle avait lu dans son intérieur. Je voulus savoir  
 d'elle si elle avait été bien mortifiée, comme à son ordi-  
 naire, lorsque je l'avais fait appeler pour le parloir, pour  
 aller près de lui. Elle me répondit d'un air dégagé et gai  
 que non, parce que Notre-Seigneur lui avait fait connaître  
 que ce religieux était très aimé de son divin Cœur. Elle  
 me dit, dans une autre occasion, chose à peu près semblable  
 du Révérend Père Rolin.

Je remarquai que, rarement, elle priaït pour quelques-  
 uns sans que Notre-Seigneur lui fit connaître ce qu'il dési-  
 rait de ces personnes-là, ou pour leur amendement ou pour  
 leur avancement à la perfection et je remarquais encore du  
 progrès dans les âmes qui prenaient confiance en elle et  
 suivaient ses avis pour le bien spirituel. Je me suis quelque-  
 fois trouvée en peine sur le sujet de la vocation de quelques  
 filles. Elle me dit positivement des unes qu'elles réus-  
 siraient, malgré toutes leurs difficultés ; de quelques autres,  
 que Dieu leur ferait faire leur salut dans l'ordre de Saint-

Benoît ; et d'autres, enfin, que c'étaient des plantes qui ne réussiraient pas dans notre terroir, parce que elles n'y étaient pas plantées de la main du Seigneur, et qu'elles s'arracheraient d'elles-mêmes par un effet de la protection de la Sainte Vierge. Il n'y avait rien de fait, rien de prêt à se faire, même les choses paraissaient fort éloignées de son dire, lorsqu'elle me parlait ainsi ; la suite m'a fait néanmoins voir son dire véritable.

Je remarquai encore que les grâces que Notre-Seigneur <sup>24.</sup> lui faisait servaient à l'approfondir dans les bas sentiments d'elle-même qui faisaient qu'elle croyait que toutes les créatures avaient droit de la mépriser et blâmer en tout et qu'elle chérissait comme un trésor ces sortes d'occasions, desquelles, seulement, elle aurait voulu ôter l'offense de Dieu et s'affligeait d'en être la cause. Sur une pareille peine, Notre-Seigneur lui dit une fois qu'il ne faut pas [s']inquiéter des choses qu'on ne peut pas empêcher. Une fois que, touchant la dévotion au sacré Cœur, elle eut quelques traverses à soutenir, Notre-Seigneur lui dit : « Laisse-les faire ; « puisque je suis pour toi, que crains-tu ? » Ces sortes de paroles qu'elle entendait, disait-elle, distinctement dans son intérieur, la consolait et lui laissaient des impressions de l'amour de Dieu envers elle et de confiance en sa bonté ; mais aussitôt, tournant sa vue sur son indignité et sur les coupes d'ingratitude et d'infidélités qu'elle s'attribuait, elle entra dans le doute et la crainte d'être trompée, ne pouvant croire que de pareilles grâces puissent être faites à une créature si vile par le péché, et pria Notre-Seigneur, souvent, de les faire à d'autres qui en feraient un plus saint usage et le serviraient mieux. Quelquefois, la mésestime qu'elle avait d'elle-même faisait qu'elle se croyait odieuse à chacun, admirant comme on la pouvait souffrir, surtout lorsqu'elle était exercée intérieurement par quelques tentations, ce qui lui était ordinaire ; elle se croyait alors un objet d'horreur, croyant qu'on en devait

avoir autant pour elle qu'elle en sentait pour le mal que sa volonté détestait, résistant constamment à son ennemi. Il n'en est point dont je l'aie vue si attaquée pendant que j'étais chez vous que de la gourmandise, et personne n'ignore chez vous quelle a été sa mortification pour le goût, aussi bien dans ses maladies que dans les temps qu'elle suivait les communautés. Elle était ennemie jurée de toutes délicatesses et singularités pour elle, mais elle ne s'en faisait aucune peine pour les autres ; au contraire, elle avait le cœur très doux et compatissant aux infirmités du prochain et aurait voulu tout faire pour son soulagement et sa consolation.

25. Cette charité bienfaisante la portait à beaucoup prier pour les âmes du Purgatoire, desquelles aussi, souvent, Notre-Seigneur lui faisait connaître l'état de peine et les moyens de les aider à satisfaire leurs dettes : à quoi, elle se portait volontiers, avec congé. Et, lorsqu'elle cédait en faveur de ces chères âmes souffrantes tout ce qu'elle pourrait faire et souffrir pendant quelque temps, ses peines intérieures, ses maux corporels et les exercices des petites contradictions ne manquaient pas de redoubler.

J'ai appris d'elle que, deux personnes religieuses pour qui elle priait après leur mort, lui furent montrées dans les prisons de la divine justice, où l'une souffrait des peines incomparablement plus grandes que l'autre. La première se plaignait grandement d'elle-même, qui, par ses défauts contraires à la vraie charité et sainte amitié religieuse qui doit régner dans les communautés, s'était attiré, entre autres punitions, celle de n'avoir point de part aux suffrages que la Communauté offrait à Dieu pour elle, ne recevait de soulagement en ses effroyables peines que des seules prières de trois ou quatre personnes de la même Communauté pour lesquelles elle avait eu, pendant sa vie, moins d'estime et de penchant. Elle se lamentait encore pour la trop grande facilité à prendre des dispenses de la règle et

des exercices communs. En troisième lieu, elle déplorait les soins qu'elle avait pris de se procurer des soulagemens et ses commodités corporelles. Pour ces trois chefs, elle fit savoir à cette chère Sœur que, pendant son agonie, elle avait souffert trois furieux assauts du démon, et que, se croyant perdue, à chaque fois, elle s'était vue sur le point de tomber dans le désespoir, mais que la très Sainte Vierge, à laquelle elle avait eu grande dévotion pendant sa vie, l'avait tirée toutes les trois fois des griffes du diable.

L'autre ne demandait aucun soulagement. De quoi, notre Sœur Marguerite-Marie s'étonnant, il lui fut dit qu'il ne lui était pas permis, à cause qu'elle avait manqué de correspondance à l'attrait que Dieu lui avait donné d'aller à Lui par la pure souffrance, dont il voulait lui faire mériter la couronne, et que, contre ces vues, elle avait recherché ses soulagemens avec inquiétude. Celle-ci souffrait moins que l'autre.

Priant pour deux personnes, qui avaient été en considération dans le monde, il lui en fut montré une, comme condamnée pour longues années aux peines du purgatoire, toutes les prières et suffrages, qui étaient offerts à Dieu pour son repos, étant appliqués par la divine justice aux âmes de quelques familles de ses sujets qui avaient été ruinées par son défaut de charité et d'équité à leur égard ; et que, ne leur étant rien resté pour faire prier Dieu pour elles après leur mort, le Seigneur y suppléait comme je viens de le dire.

L'autre personne était en purgatoire pour autant de jours qu'elle avait vécu d'années sur la terre et Notre-Seigneur fit connaître à cette chère Sœur qu'entre toutes les bonnes œuvres que cette personne avait faites, il avait eu un très particulier égard, à lui rendre son jugement doux et favorable, à certaines occasions d'humiliation qu'elle avait eues dans le monde et avait souffertes d'un esprit chré-

rien, non seulement sans se plaindre, mais même sans en parler.

26. Un premier jour de l'an notre [S<sup>r</sup>] Marguerite-Marie, priant pour trois âmes décédées, dont deux étaient religieuses et l'autre séculière, Notre-Seigneur les lui présenta toutes trois, disant : « Laquelle veux-tu que je délivre pour tes étrennes ? » Elle, s'abaissant profondément, pria Notre-Seigneur de faire lui-même ce choix, selon ce qui serait le plus à sa gloire et son divin bon plaisir. Alors, il délivra l'âme de la personne séculière, disant qu'il avait moins de peine à voir souffrir celles des personnes religieuses, à cause qu'il leur donnait plus de moyens de mériter et d'expier leurs péchés, pendant cette vie, par la fidèle observance de leurs Règles.
27. Quand le Révérend Père de La Colombière mourut, cette chère Sœur perdait en lui le meilleur ami qu'elle eût au monde. Elle ne se troubla ni inquiéta nullement, parce qu'elle aimait ses amis pour la gloire de Dieu et pour leur avancement propre en son divin amour et non pour son intérêt d'elle-même. Mais, comme je pris garde qu'elle ne me demandait point de faire pour lui, comme pour d'autres, des prières et pénitences extraordinaires, je lui en demandai la cause. Elle me répondit d'un air doux et content : « Ma chère Mère, il n'en a pas besoin ; il est en état de prier Dieu pour nous, étant bien placé dans le ciel, par la bonté et miséricorde du sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Seulement, pour satisfaire à quelque négligence qui lui était restée, en l'exercice du divin amour, son âme a été privée de voir Dieu, dès sa sortie de son corps jusqu'au moment qu'il fut déposé dans le tombeau. » Je ne lui ai jamais vu regretter, mais oui bien se réjouir de son bonheur éternel, auquel elle prenait part en rendant grâce au sacré Cœur de Jésus-Christ de toutes celles qu'il avait faites à ce digne religieux, en sa vie et en sa mort.

Elle a eu grand nombre de pareilles vues <sup>1</sup> dont je ne <sup>28</sup> me saurais bien souvenir. Je finis par celle-ci que je n'ai point oubliée. On avait recommandé à ses prières l'âme d'une supérieure de notre Ordre, décédée nouvellement<sup>2</sup>. Au bout de quelque temps, Notre-Seigneur l'assura que cette âme lui était fort chère, pour l'amour et la fidélité qu'elle avait eus à son service, dont il lui gardait une ample récompense

1. Mgr Languet rapporte un autre fait qu'il dit emprunté à la Mère Greyfié. Nous ne savons où elle l'avait consigné. Nous ne l'avons pas retrouvé dans nos archives. Il vaut la peine d'être reproduit ici :

« C'est la même supérieure qui rapporte cet autre fait. Je ne puis l'omettre à cause des circonstances particulières qui ont manifesté la vérité de la révélation qui fut faite à la Servante de Dieu. Le père d'une des novices en fut l'occasion. Ce gentilhomme était nouvellement décédé: on le recommanda aux prières de la Communauté. La charité de Sœur Marguerite, alors maîtresse des novices, l'intéressa à prier plus particulièrement pour ce défunt: la novice le lui recommanda encore de nouveau quelques jours après. « Ma fille, lui dit-elle, tenez-vous en repos, il est en état de nous faire part de ses prières, sans avoir besoin des nôtres. » Elle ajouta: « Demandez à Madame votre mère quelle est l'action généreuse que fit son mari avant sa mort; cette action lui a rendu le jugement de Dieu favorable. » Cette action était ignorée de la novice et de tout le monde, son père étant mort assez loin de Paray. La novice ne vit sa mère qu'à sa profession: elle lui demanda alors quel était cet acte de générosité chrétienne, et elle apprit que lorsqu'on donna le saint Viatique à son père, un boucher de la ville se joignit à ceux qui accompagnaient le Saint-Sacrement et se mit dans un coin de la chambre; que le malade l'ayant aperçu, il l'appela par son nom, lui dit de s'approcher, et lui serrant la main avec amitié, il lui demanda pardon avec une humilité peu commune dans les gens de condition, pour quelques paroles trop dures qu'il lui avait dites quelque temps auparavant, et il voulut que tout le monde fût témoin de la satisfaction qu'il lui en faisait. Sœur Marguerite avait appris de Dieu seul ce qui s'était passé alors; et la novice connut par cette circonstance, la vérité de ce qui avait été révélé à sa Maîtresse, touchant l'heureux état de son père » (*La Vie de la Vénérable Mère Marguerite-Marie*, p. 292, édit. de 1729.)

2. C'était la Mère Philiberte-Emmanuel de Monthoux, supérieure à Ancey, morte le 3 janvier 1683. Sa mémoire est en vénération dans l'Institut.

dans le ciel, après qu'elle aurait achevé de se purifier dans le purgatoire, où il la lui fit voir recevant de grands soulagemens dans ses peines, par l'application des suffrages et bonnes œuvres qui lui étaient tous les jours offerts pour elle. La nuit du jeudi saint <sup>1</sup>, priant pour elle devant le Saint-Sacrement, Notre-Seigneur la lui fit voir comme sous le pied du calice, où il répandait sur cette âme une participation aux mérites de son agonie au Jardin des Olives. Le jour de Pâques <sup>2</sup>, elle la vit comme dans [un] état de félicité, aimant et désirant la possession de Dieu ; et, le dimanche du Bon Pasteur <sup>3</sup>, elle la vit comme se perdant doucement et s'abîmant dans la gloire, et proférant ces paroles : « L'amour triomphe, l'amour jouit, l'amour, en Dieu, se réjouit ! <sup>4</sup> »

<sup>5</sup> En voilà assez pour ma part, Si je ne lui avais été trop fidèle, je pourrais vous en dire tout au moins vingt fois autant. Votre Charité trouvera ce peu sans suite, et dans un continuel désordre. Mais c'est à quoi votre bon cœur, je m'assure, ma très honorée sœur, ne s'attachera pas. Vous aurez plus d'égard à la bonne volonté du mien, qui vous est tout dédié en l'amour sacré de notre aimable Maître.

29. La vertueuse défunte dont nous parlons a fait une prédiction, en mourant, véritable, lorsqu'elle dit que sa mort était nécessaire à l'exaltation du sacré Cœur. Je vois bien l'endroit par où elle le prenait, qui ne tendait qu'à son humiliation, mais il se trouve vrai, selon mon explication,

1. Le jeudi saint tombait le 15 avril, en 1683.

2. 18 avril.

3. 2 mai.

4. Ms. 6, après cela, met un morceau sur la petite sœur de Sennecey. Nous verrons plus loin que d'après la trad. *ital.* ce morceau fait partie d'une lettre complémentaire ajoutée par la Mère Greyfié à son *Mémoire*.

5. Dans Ms. 6, ce morceau venait après le paragraphe suivant et terminait le *Mémoire*.

parce que, depuis sa mort, cette dévotion s'est renouvelée avec beaucoup de piété dans cette Communauté<sup>1</sup>.

Elle y a fait certainement du fruit et en fera toujours plus, par la suite, d'autant qu'elle est soutenue par une supérieure qui a le cœur entièrement consacré à la piété et qui estime très fort votre sainte défunte et ses lumières. Je vous ai déjà écrit de quelle manière elle lui a accordé les secours extraordinaires des suffrages de sa Communauté. Notre troupe solitaire a récité tous les jours de notre retraite, et toutes ensemble, l'office du sacré Cœur pour son âme, en ajoutant à l'*Oremus* de chaque petit office, une autre oraison pour une sœur défunte, dans laquelle nous faisons mention de son nom.

Nous avons fait en plein réfectoire le renouvellement de notre consécration irrévocable au sacré Cœur, et dans nos petits billets nous avons marqué que le sacré Cœur se donnait à chacune de nous sous diverses qualités de père, frère, ami, pasteur, consolateur, protecteur, d'asile, de médecin, sculpteur et sacrificeur. J'ai tiré ce dernier, pour être sa victime avec un saint renoncement à moi-même.

Priez-le, ma chère sœur, de m'accorder la grâce de le mettre en pratique. Notre unique Mère a fait tirer au sort les offices de médiatrice et de réparatrice. On avait fait dix billets pour consoler un nombre égal de nos chères sœurs, et pour réparer et compenser ma négligence de ne l'avoir point fait pratiquer depuis l'année mil six cent quatre-vingt-six, dans laquelle la chère défunte m'en écrivit. Notre très aimée Mère s'est agenouillée avec toute la Communauté, la veille au soir de la Présentation, pour réciter le *Veni sancte Spiritus*, et ensuite on a vu venir toutes

1. *Inédit*, à partir d'ici, le reste du *Mémoire* nous a été fourni par la traduction italienne, de laquelle nous le retraduisons en français. Pour l'ordinaire, cette traduction italienne est si littérale qu'on y retrouve aisément la forme originale.

nos chères sœurs, mues par les sentiments de leur piété. Toutes souhaitaient d'avoir un billet d'office, celles qui pouvaient le tirer étaient dans l'allégresse, l'humilité consolant les autres, tout en laissant pleurer quelques-unes du regret de n'en pas avoir été dignes, selon leur pensée. Les officières commencèrent à exercer leur emploi le lendemain, jour où, selon la coutume de cette année, le Saint-Sacrement était exposé. Et notre chère Mère a fixé, pour tout le cours de l'année, jusqu'à la fête de la Présentation, les pratiques à faire par chaque officière, tous les jours, pour remplir sa charge. Les officières doivent satisfaire à leur charge, par des actes intérieurs dans les prières du soir et du matin, par une visite faite exprès, chaque jour, au Saint-Sacrement. Les *médiatrices* doivent réciter chaque jour trois *Pater* et *Ave*, les bras en croix, et la prière de la consécration qui se trouve dans le livre de la dévotion au sacré Cœur. Les *Réparatrices* diront chaque jour le *Miserere*, les bras en croix, ou prosternées la face contre terre, avec l'amende honorable au sacré Cœur qui est dans le susdit livre. Puis, elles communieront toutes, les premiers vendredis de chaque mois, tant les *médiatrices* que les *réparatrices*. Le surplus est laissé à la dévotion de chacune d'elles. Et, dans le cas où celles qui ont tiré les billets ne pourraient, pour cause d'infirmité, accomplir ces pratiques, elles seront suppléées en tout point par leurs aides spirituelles. Après une année, on tirera seulement deux billets. Voilà ce qui a été réglé par notre très honorée Mère pour tout le temps qu'elle restera en charge.

Le Seigneur a choisi pour officières des religieuses de tout rang et âge. Il y en a cinq de chœur, trois associées, une du voile blanc et une tourière. Une a soixante-huit ans, deux sont de soixante-trois ans, une de soixante, l'autre de cinquante-deux, le reste de vingt, vingt-cinq, trente, jusqu'à quarante ans. Il y en a qui souffrent de maux chroniques pour jusqu'à la fin de leurs jours, des faibles et

infirmes, des languissantes et délicates, des saines et robustes : voilà comment le Seigneur fait fond et compte sur toutes, et il n'exclut personne de son saint amour et service, pourvu que la volonté de l'homme n'y mette obstacle.

Votre Charité verra bien, ma très chère sœur, par la fin de ce cahier, la vérité de ce que je vous disais au commencement, et que je l'ai fait uniquement pour votre seule consolation, dans la pensée que votre bon cœur aurait pour agréable cette brève relation de la piété de notre unique Mère et de toute sa chère et aimable troupe.

Pour honorer le sacré Cœur de notre divin Sauveur, le <sup>30.</sup> principal hommage que toutes veulent lui rendre, c'est de se conformer à sa sainte volonté et divin bon plaisir et à toutes ses très saintes dispositions pour tout ce qui regarde la gloire de Dieu son père et le salut de ses créatures. Nous en avons tous les moyens renfermés dans nos saintes observances et dans les maximes de notre saint Fondateur. De grand cœur, nous avons toutes renouvelé nos vœux et résolution pour ce même objet. Quant à moi qui m'en vais vieillissant, il me semble que je sens rajeunir mes désirs tant ils sont vifs, pour qu'il arrive que je sois toute active, comme dans ma jeunesse. Cela est pour moi la pomme du petit enfant dont parle notre saint Fondateur ; si on voulait me l'enlever, on me ferait pleurer ; ce qui est une marque non équivoque que mon amour n'est pas entièrement pour le Seigneur et que je trouve ma propre satisfaction dans cet agréable état de repos. Aidez-moi de vos saintes prières, ma très chère et très aimée sœur pour que j'en fasse profit et que j'apprenne à servir Dieu pour Dieu et non pour mon intérêt particulier. Votre très humble et indigne sœur et servante en Notre-Seigneur.

Sœur Péronne-Rosalie Greyfié, de la Visitation Sainte-Marie. Dieu soit béni !

De notre monastère de Semur-en-Auxois.

Fin le vingt-sept novembre mil six cent quatre-vingt-dix.

*Lettre ajoutée au mémoire*<sup>1</sup>.

31. Je me souviens encore que quand la petite de Senecé tomba dans un accident d'apoplexie, dans la peine où je me trouvai par le déplaisir de la voir en danger de mourir sans ses sacrements, je commandais à feu ma Sœur Marguerite-Marie d'aller devant le très Saint-Sacrement prier Notre-Seigneur de rendre l'usage de la raison à cette chère petite sœur, afin qu'elle les pût recevoir. Elle me rapporta pour réponse que j'aurais cette consolation, moyennant le vœu que, sous mon bon plaisir, elle avait fait à Dieu, comme de la chose qui lui coûtait le plus : c'était d'aller au parloir sans résistance, lorsqu'elle y serait appelée suivant l'ordre de la règle. Je l'exhortai à cela, voyant qu'elle appréhendait de s'y engager. Elle obéit et la petite malade revint à elle et reçut tous les secours que nous lui souhaitions pour son dernier passage. Mais ma Sœur Alacoque ne fut pas quitte de sa répugnance, qui faisait qu'elle était toujours dans la nécessité de se faire une extrême violence pour accomplir son vœu, autant de fois que l'occasion se présentait d'aller au parloir. Il lui semblait toujours qu'elle y allait manquer, tant elle en était fortement tentée, ainsi qu'elle me l'écrivit encore dans une de ses dernières lettres que nous avons reçues d'elle.
32. <sup>2</sup> Quand elle se sentait tentée de gourmandise, elle me disait, en rougissant, que son imagination lui représentait en cette circonstance tous les mets les plus exquis qu'elle

1. Immédiatement après le *Mémoire*, la traduction italienne donne la lettre à la sœur de Farges que nous avons mise ci-dessus, conformément à sa date ; puis enfin la lettre suivante précédée de ces mots : « Cette lettre a été écrite de la main de la Supérieure Greyfié. » Le Ms. 6 avait intercalé cette lettre à la fin du *Mémoire*, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, sauf un passage omis que nous signalerons.

2. Le paragraphe qui suit est *inédit*.

eût jamais vus, et qu'elle en éprouvait une faim telle qu'elle pensait d'en être dévorée ; et il lui semblait encore sentir l'odeur de ces aliments si délicieux ; et qu'elle en était plus fortement poursuivie tandis qu'elle était à l'oraison qu'en aucun autre temps. Et lorsqu'elle se trouvait à table, s'il se rencontrait quelque portion de son goût, il lui semblait qu'elle faisait autant d'actes de gourmandise qu'elle mangeait de bouchées. Dans ces occasions, elle me priait très instamment de ne lui faire donner que du pain et de l'eau et de lui prescrire le jeûne pour pénitence de ses fautes. On ne pouvait pourtant pas lui permettre tout ce que sa ferveur aurait réclamé.

Mais en revanche, je ne lui épargnais pas les corrections, prenant de tout occasion de l'humilier, sur les mêmes sujets pour lesquels je l'estimais dans mon cœur. Jamais, pour cela, je ne lui ai vu manque de confiance à se découvrir de tout ce qu'elle pouvait bien prévoir qui ne serait pas approuvé de moi, au moins devant elle.

Elle était naturellement judicieuse et sage et avait l'esprit bon, l'humeur agréable, le cœur charitable au possible ; en un mot, l'on peut dire que c'était un sujet des mieux conditionnés pour bien réussir à tout, si le Seigneur ne l'eût exaucée en sa demande d'être inconnue et cachée dans l'abjection et la souffrance.

Vive † Jésus<sup>1</sup>.

Je soussignée, supérieure du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy, déclare par serment que le présent cahier, composé de soixante-six pages, a été

1. La déclaration suivante montre qu'avant l'ouverture de la procédure de 1713 on renvoya à la Mère Greyfié son *Mémoire* pour qu'elle y mît cette attestation authentique. La lettre de la Mère Greyfié à la Mère de La Garde, que nous publions plus loin, n° 66, le prouve. Elle est datée du 28 mars 1714 et parle du « cahier écrit de ma main » qu'elle ne put retourner qu'au mois de mai 1715.

écrit par moi, dans l'année mil six cent quatre-vingt-dix, alors que j'étais Déposée dans notre monastère de Semur-en-Auxois. Et ce cahier a été signé par moi à la page soixante-troisième. De plus, je déclare n'avoir écrit dans le dit cahier aucune chose que je n'aie cru être parfaitement vraie. En foi de quoi je me soussigne encore à la fin de cette déclaration. Le huit mai de l'année courante mille sept cent quinze. Et j'y ai fait apposer le sceau de ce premier monastère d'Ancey.

place + du sceau.

Sœur Péronne-Rosalie Greyfié,  
supérieure.

Suit l'attestation d'authenticité de la signature de la Mère Greyfié, délivrée en forme par M. Joseph Falcar, docteur de Sorbonne, vicaire général et official de Monseigneur Michel Gabriel de Roussillon de Bernex, évêque et prince de Genève, à Ancey, en date du treize mai mil sept cent quinze, munie du sceau de l'Évêché, et contresignée par le chancelier, Morer.

---

AVIS

ET LETTRES ÉCRITES PAR CETTE TRÈS HONORÉE MÈRE  
TIRÉS SUR LES ORIGINAUX. 1717<sup>1</sup>

33. Vous me faites plaisir lorsque vous m'écrivez au lieu de me parler. Il me semble qu'il m'est plus aisé de répondre ce qui est convenable, parce que, en parlant, mon esprit se distrait et ma mémoire s'égare. Je veux bien que vous suiviez la lumière que vous avez eue pour vos communions,

1. Titre du Ms. 6 d'après lequel nous reproduisons les avis et les lettres de la Mère Greyfié à Sœur Marguerite-Marie.

d'ici à la Présentation, et que vous offriez à Notre-Seigneur ce qu'il vous demande pour la même intention. Je consens à l'heure de prière du jeudi. J'ai le désir et l'intention de faire en tout ce que je croirai conforme à la volonté de Dieu et pour sa pure gloire. Priez-le qu'il m'en fasse la grâce.

Nous ferons une action de grâces particulière à la sacrée Vierge pour les effets de protection qu'elle nous donne, et, pour lui en demander la continuation, nous tâcherons de parler et d'agir en faveur de la sainte charité mutuelle et nous en ferons aussi aux âmes du purgatoire, à l'intention de celles que je vous recommande auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous ferai rendre votre papier quand la fille sera en retraite, ne vous en peinez pas jusque là. J'aurai aussi soin de vous humilier et mortifier quand et comme bon me semblera. Laissez ce soin à Notre-Seigneur, afin qu'il me l'inspire quand il vous sera utile. Si c'est sa volonté que votre mort serve d'exemple de crainte et de terreur aux autres, à la bonne heure ! soumettez-vous-y ; mais, pour cela, il ne perdra pas votre âme, mais la sauvera par sa sainte miséricorde toute pure. C'est pour cela qu'il ne veut pas que vous fassiez rien pour vous-même, afin qu'à toutes éternités vous soyez bienheureuse, parce que la bonté de Dieu l'a voulu, sans aucun mérite de votre part, mais seulement par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'hypocrite n'est point tel sans le vouloir bien être et ne trompe les créatures que parce qu'il en veut l'honneur et l'estime. Si vous n'avez pas ces envies, ne vous peinez pas de la pensée d'être hypocrite. Il n'y a pas de mal de faire quelques demandes sur lesquelles le prochain nous puisse taxer de gourmandise et sensualité au manger, mais j'estime que c'est une perfection pour les filles de Sainte-Marie de suivre l'avis de saint François de Sales qui voulait qu'on fit le bien en esprit de simplicité, sans faire le

fol ni le sage pour se faire mépriser ou estimer; outre que, faisant des choses pour nous gagner la mésestime des créatures, c'est vouloir profiter à leurs dépens, leur donnant occasion de manquer à la charité, dont Dieu est offensé par elles. Vivez en paix de tout le reste, avec Dieu, qu'il faut bien prier les unes pour les autres. Qu'Il soit béni !

VIVE † JÉSUS !

34. Je ne vois rien à craindre pour la tromperie en ce que vous m'écrivez dans votre dernier billet. Je vous assure, mon enfant, que votre état de peine ne me peinait point, comme je vous l'ai dit précédemment, l'estimant bon pour votre salut et conformité avec Jésus-Christ, en ce temps de ses souffrances. Mais non seulement, à présent, elles ne me font pas de la peine, au contraire, elles me consolent et je vous estime heureuse de pouvoir souffrir quelque chose pour une âme telle que celle qui vous a été inspirée. Elle vous rendra bien devant Dieu la petite charité que vous lui ferez, parce que je ne doute pas qu'il ne l'élève bien hautement dans le ciel, ayant si saintement rempli ses devoirs pour l'amour de Dieu sur la terre. Offrez à Notre-Seigneur l'affection avec laquelle j'accorde pour cette âme ce que vous croyez qu'elle désire de mon consentement, et, de ma part, je ferai et le ferai tout faire du meilleur de mon cœur, parce que j'aime à faire bien à ceux qui aiment Dieu de cœur et de paroles et d'actions, comme a fait cette chère défunte, d'une manière si contraire à soi-même et à l'amour-propre, que je ne me puis souvenir de sa conduite sans admirer sa rare vertu, qui, seule, a été le fondement de mon attachement pour elle. sans cela, elle m'aurait été aussi indifférente qu'aucune autre. Soyez donc une des neuf qui aurez soin de prier et d'offrir à Dieu pour elle ce que vous souffrirez et les pratiques de vertu que vous ferez, selon les occasions qui se présentent journellement, la pra-

tique exacte de l'observance, sans plus ni moins, et ce que je vous recommande est de prier Dieu pour moi. Laissez votre âme entre ses mains pour en faire tout comme il lui plaira, sans vous mettre en peine d'autre, et dites, par aspiration à sa bonté, celle de feu la bonne Mère Hersant : « Mon  
« Dieu, j'adhère à tout ce que vous voulez de moi : je  
« renonce à tout ce qui est de moi-même et je veux souffrir pour l'amour de vous ce qui est en moi qui vous  
« déplaît et que je n'y peux détruire.

Amen.

D. S. B.

VIVE † JÉSUS!

Je suis contente de ce que vous m'avez écrit et je satisfais<sup>35</sup> à ce qui dépend de moi, sinon en ce qui était écrit dans celui dont vous me faites mention, parce que je ne m'en souviens pas, et, selon ma promesse, je l'ai brûlé. Voyez si vous aurez mémoire de ce que c'est et me le faites savoir. Je garderai ce dernier jusqu'à l'Ascension, afin de ne pas oublier son contenu. Je dirai fidèlement les vingt-quatre *Verbum caro*; je ferai l'écrit, dont je vous donnerai copie; une fois, d'ici à l'Ascension, je ferai la sainte communion un vendredi et vous dirai quand ce sera, afin que vous la fassiez avec moi pour la même intention. Je parlerai au médecin<sup>1</sup> selon ma promesse. Je suis fort aise

1. Il s'agissait probablement de communiquer au docteur Billet certains messages dont sa femme, récemment décédée, avait chargé la Bienheureuse. — Voici le fait, tel que le raconte Mgr Languet : « La demoiselle Billet, femme du médecin de la maison, étant morte, « s'apparut à la Servante de Dieu pour lui demander des prières et « la charger en même temps d'avertir son mari de deux choses « secrètes qui concernaient la justice et son salut. Sœur Marguerite « rendit compte à la supérieure de ce qu'elle avait vu ; mais celle-ci « se moqua de la vision et de celle qui la lui rapportait. Elle lui « imposa silence et lui défendit de rien dire ni de rien faire de ce qui « lui avait été demandé. L'humble religieuse obéit avec simplicité ; « et, avec la même simplicité, elle rapporta à la Mère Greyfié une

que Dieu veuille vous employer à soulager les saintes âmes du purgatoire. Je ne manquerai de dire les trois versets au pied du Crucifix, d'ici à l'Ascension, et je vous mortifierai et humilierai volontiers et de bon cœur dans les rencontres, parce que vous avez besoin de ce secours, que c'est charité de vous le donner et que je désire le bien de votre âme. Que cela ne vous ôte pas, pourtant, la confiance de venir à moi ou de m'écrire, selon que vous en aurez le désir et le besoin. Je serai toujours de bonne volonté à vous servir. Votre âme est chère à la mienne, malgré tout ce qui peut vous rendre désagréable, surchargeante et importune. Il faut imiter le Père céleste qui vous fait des faveurs sans aucun mérite de votre part. Venez, non seulement trois fois le jour, mais six, si vous voulez, prendre la bénédiction que vous me marquez, je le veux de bon cœur et vous commande derechef, en vertu de la sainte obéissance et pour honorer la soumission du Cœur adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Dieu son Père, que vous lui demandiez votre santé, c'est-à-dire, autant qu'il suffit d'en avoir pour suivre le train commun de la règle, sans avoir besoin de dispenses ni de soulagements, et pour, à la suite, pouvoir accomplir ce qui sera de la volonté de Dieu et de l'ordre de l'obéissance, de bon cœur, de bonne façon et avec un doux

« seconde sollicitation que lui fit encore la défunte peu de jours  
 « après, ce que cette supérieure méprisa encore. Mais, la nuit sui-  
 « vante, elle fut elle-même troublée par un bruit si horrible qui se  
 « fit entendre dans sa chambre, qu'elle en pensa mourir d'effroi. Elle  
 « appela des sœurs et ce secours vint à propos, car elle était presque  
 « pâmée. Étant revenue à elle, elle se reprocha son incrédulité et  
 « avertit le médecin de ce qui avait été dit à la Servante de Dieu.  
 « Le médecin reconnut que l'avis venait de Dieu et en profita; et, la  
 « Mère Greyfié apprit par son expérience que, si la défiance est ordi-  
 « nairement le parti le plus sage, il ne faut pas, non plus, la pousser  
 « trop loin, surtout quand la gloire de Dieu et l'avantage du prochain  
 « peuvent y être intéressés. »

(Édit. de 1729, p. 299.)

(Édit. de 1890, p. 420.)

et charitable agrément de la part du prochain et de la vôtre.

S<sup>r</sup> Péronne-Rosalie Greyfié, votre supérieure  
D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

J'ai perdu le commencement de *matines* pour lire votre <sup>36.</sup> écrit et pour y faire ces mots de réponse et vous dire, mon cher enfant, que vous demeuriez en paix au milieu de la guerre qui est chez vous. Celui qui vous la fait vous veut sauver et c'est pour ce sujet qu'il vous poursuit. Laissez-vous prendre par lui-même, ou bien, jetez-vous, demain, à la sainte communion, entre les bras de l'amoureuse confiance que vous devez avoir en lui ; et, si vous ne l'avez pas, prenez-la dans le sacré Cœur de notre adorable Jésus et vous en servez au besoin. Non, ma mie, je ne veux pas que notre union cesse, et, quand vous seriez cent fois pire que vous n'êtes, je la veux toujours continuer. Priez pour moi et moi pour vous. Prosternez-vous tous les jours le long d'un *miserere*, à votre chambre. Je vous donnerai autant de fois que vous en aurez besoin la bénédiction avec les paroles que vous désirez. Mettez-moi dans l'occasion de le faire toujours quand vous voudrez. Adieu, mon pauvre enfant, bonsoir, dormez bien et vous reposez au soin du sacré Cœur du Sauveur. Qu'Il vous bénisse ! Amen. D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

Pour règle générale, mon cher enfant, attachez-vous à <sup>37.</sup> Dieu et non à ses faveurs. Il les donne gratuitement, à qui il lui plaît, mais il ne se donnera lui-même éternellement qu'au cœur qui l'aime en vérité, sans autre considération que son même amour. J'approuve de tout mon cœur votre résolution touchant la charité envers le prochain, soit en

général, soit aux personnes particulières. Je veux bien la manière que vous avez en vue de l'exercer. Faites-le donc pour et au nom de Notre-Seigneur. Je ne rejette pas les avis qui me touchent ; mais, pour en revenir à vous, je n'ai point d'autre terme à vous donner pour m'exprimer vos maux soit de corps ou d'esprit que d'obéir à la Constitution de saint François de Sales, qui veut que nous nous adressions à la supérieure avec toute confiance pour lui demander nos besoins, en quelque sorte de nécessités que ce soit. Quand donc vous vous trouverez mal et ne pourrez bonnement suivre le train commun, vous n'aurez qu'à me dire : « Ma Mère, je me trouve mal de ma douleur de côté ou de « tête. » Si je vous ordonne du repos, vous le prendrez simplement et les autres choses ; mais si le repos ou soulagement que je vous ordonnerai est trop grand pour votre mal (que vous le croyiez ainsi), vous me le direz, une fois seulement, que vous ne croyez pas avoir besoin de cela ; et puis, sans davantage réfléchir ni répliquer, vous ferez ce qui vous sera dit. De même, quand vous aurez faim, vous me direz : « Ma Mère, j'ai bien faim. » Et si je vous dis d'aller manger, vous y irez simplement, sans grimace ni réplique ; si je vous laisse avec votre appétit, vous le garderez jusqu'au dîner ou souper ; et, soit en l'un et en l'autre, vous honorerez les réfections ou les jeûnes de Jésus-Christ, faisant, c'est-à-dire, à son exemple, tout en esprit d'obéissance. Abandonnez-vous à la conduite des personnes commises pour vous faire ou donner les remèdes. C'est contre la vertu de témoigner en ces sortes de rencontres qu'on a une volonté, une inclination, un propre jugement et cela malédifie. Que si on vous interroge, il faut répondre alors avec simplicité selon votre pensée, mais courtement, et puis ne pas réfléchir sur ce que vous aurez répondu, pour connaître si il a été bien ou mal reçu, parce que ces sortes de réflexions se peuvent appeler le gland dont l'amour-propre s'engraisse. Le malheur est que l'on ne le tue pas à

la Saint-Martin, comme les pores, et qu'il vivra autant que nous. Il n'y a singerie que ce maudit amour de nous-mêmes ne fasse pour faire perdre la sainte simplicité aux âmes qui doivent aimer Dieu en se renonçant sans cesse elles-mêmes. Mais, il ne faut pas craindre de faillir quand on se tient aux termes que nos saintes Règles nous prescrivent. C'est pourquoi, faites-le de plus en plus fidèlement et Dieu sera avec vous et vous avec lui; si c'est avec la santé ou avec la maladie, la souffrance ou la jouissance, cela vous doit être indifférent, n'aimant que le bon plaisir de Notre-Seigneur. Et ainsi, l'amour triomphera, l'amour jouira et se réjouira en Dieu, de ce que sa bonté aura de nous ce qu'elle prétend et que nous lui devons.

Priez pour la personne dont je vous ai parlé : je le ferai de même et tout ce que, d'ailleurs, ma conscience me permettra. Parlez-lui aussi à elle-même, si vous en trouvez l'occasion favorable et qu'elle vous montre de l'agrèer; mais, si c'est dans le silence, il faudra demander congé. Si je puis faire quelque chose en rimes, ce sera pour vous, selon ma promesse. Il faut que l'union de nos deux cœurs en Jésus-Christ dure tout le temps de nos vies.

D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

Mon enfant, tout ce que je vous puis dire touchant la <sup>38.</sup> disposition dont vous m'avez parlé et qui fait votre souffrance, c'est que vous vous plaignez, comme l'on dit, de graisse. J'estimerai une grande grâce que Dieu m'en fit sentir une semblable à la vôtre. Je vous ai déjà dit que c'est maltraiter et juger de la divine bonté que de laisser entrer chez nous la pensée qu'elle veuille abandonner à la privation de son amour éternel un cœur qui aspire à aimer son Dieu dans le temps et l'éternité. Non ! il ne l'a jamais fait et jamais ne le fera... Il ne perd et abandonne pas les

pauvres misérables, quand ils ne sont pas tels par leur malice. Que si, en vous faisant des faveurs et vous donnant quelques sentiments extraordinaires de ses divins attributs, il vous paraît, à même temps, quelque chose de votre indignité à cause de vos péchés qui ne vous laissent rien à espérer, pour vos propres mérites, que l'abîme de l'enfer et le comble de tous les maux, il ne faut pas que vous abusiez de cette connaissance. Elle vous est donnée afin que vous reconnussiez la grandeur de la divine miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, opposant ses mérites à vos démérites, vous veut sauver de vos péchés et de ce qui leur est dû. Ainsi, vous devez donner pour refrain à toutes vos vues, ces paroles : « je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur, car il est bon éternellement. » Cependant, il faut, durant le temps de notre vie, donner quelque chose à sa justice et ce que nous lui devons c'est la patience, l'humilité et la soumission de cœur dans les peines et les souffrances, de quelle nature qu'elles soient, quand elles nous arrivent. Portez de cette façon la vôtre, que vous devez estimer et chérir, parce qu'elle n'est pas de celles qui arrivent aux réprouvés. De grands saints l'ont soufferte et vous ne méritez pas de la sentir. Recevez-la donc avec action de grâces, paix, humilité, douceur et patience. Vous seriez bienheureuse si elle vous mettait à rien, afin que vous ne vous trouviez plus.

D. S. B.

39. Obéissance du jour de saint Thomas, 21 décembre 1682<sup>1</sup>.  
Je vous commande en vertu de sainte obéissance, que vous

1. Ms. 6 ne donne pas cette obéissance. Cependant l'*Italien*, qui suit exactement l'ordre donné par le Ms. 6 pour ces avis de la Mère Greyfié, place cette obéissance après le 6<sup>e</sup> avis comme s'il y avait été joint. C'est pour cela que nous la mettons ici, bien que les faits qui s'y rapportent soient probablement postérieurs à d'autres qui sont relatés plus loin.

Cette obéissance se trouve également dans les *Contemporaines*, dans le Ms. 4 : *Petit recueil* ; et dans le *Recueil* de Nevers.

demandiez à Dieu qu'il me fasse connaître si ce qui se passe et s'est passé en vous, depuis que je suis chargée de votre conduite, est de son esprit et de son mouvement, ou de celui de la nature et que, pour signe que le tout est de Dieu, il suspende vos maux corporels pendant l'espace de cinq mois seulement, sans que vous ayez, pendant ce temps-là, besoin de remèdes, ni de quitter le train ordinaire de la règle. Mais que si ce n'est pas Dieu mais la nature qui agit en votre intérieur et extérieur, il vous laisse selon votre coutume, tantôt d'une manière tantôt de l'autre : ainsi nous resterons sûrs de la vérité.

<sup>1</sup> Ce 25<sup>me</sup> mai, j'avoue que j'ai remarqué en vous une santé telle que je vous avais recommandé de la demander à Dieu et que, par ce signe manifeste, je dois être persuadée que la bonté et miséricorde incompréhensible du Cœur sacré de Jésus est l'autrice de ce qui s'est passé et se passe en votre âme jusqu'à présent. Je le veux ainsi croire ; mais je vous commande de nouveau de prier Dieu le Père, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que pour l'amour de lui et encore pour m'affranchir de tous doutes, il vous continue la santé jusqu'à l'année complète de cette obéissance première, passé cela, je vous abandonne à tout ce qu'il voudra faire de votre corps, mais j'ai besoin de ce temps pour mon entière assurance.

VIVE † JÉSUS !

Je prie Jésus-Christ, Seigneur et Sauveur tout-puissant, 40. de commander à la tempête qu'elle cesse chez vous et je vous dis en son nom : demeurez en paix ! Votre âme est la part du Seigneur et le Seigneur est la part de votre âme, malgré vos ennemis, et vous l'aimerez éternellement, en

1. Après les cinq mois écoulés, la Mère Greyfié lui redemanda son billet pour y ajouter ce qui suit, ainsi qu'on l'a vu dans le récit des *Contemporaines*.

jouissant de lui, et temporellement, en pâtissant pour l'amour de lui, quand il en permettra les occasions.

Vous mangerez ce que vous aimez et désirez de manger, lorsque la Communauté en sera servie aux repas ordinaires. Passé cela, vous prendrez patience avec la faim. Humiliez-vous devant Dieu de vos tentations. Espérez fermement en sa grâce et en son secours et laissez clabauder votre ennemi tant qu'il voudra. Vivez en paix.

D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

41. Vous avez bien fait, mon cher enfant, de m'écrire; faites-le librement quand quelque chose vous fera peine à l'esprit. Je vous répondrai quand il le faudra et ne répondrai rien quand je le trouverai à propos. Demeurez en paix et en repos pour ce chef. Je vous dis que non, qu'il ne faut point désister de prier pour les âmes pécheresses, encore qu'il semble que Dieu ne veuille pas nous exaucer. Vous avez l'exemple de Moïse en ceci, qui ne cessait d'importuner Dieu de pardonner à son peuple, quoiqu'il commettait toujours de nouvelles offenses, et Dieu se laissait toujours fléchir à miséricorde. Soyez dans la disposition de souffrir en paix et en silence tout ce qu'il plaira à Dieu vous envoyer de maladies, mortifications, contrariétés, humiliations, etc., et, quand on vous voudra donner des soulagements pour vos infirmités, prenez-les et offrez à Dieu la condescendance et soumission que vous pratiquerez en cela, en l'union de la soumission et douceur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que cette offrande supplée à la mortification et peine que vous auriez voulu avoir de souffrir votre mal sans soulagement. Ceux que l'on vous donnera seront toujours assaisonnés de quelques humiliations, de part ou d'autre, qui les rendront agréables au goût de Dieu plus que profitables à votre corps. Pour ce qui me regarde, ne crai-

gnez pas de me dire vos sentiments. J'en ferai l'usage que Dieu me fera connaître convenable à mon âme. Priez toujours Dieu et sa sainte Mère pour moi. Bonsoir, mon cher enfant. Dieu vous bénisse !

Amen !

D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

Ecrivez-moi quand vous voudrez. Ne vous peinez point de la pensée que vous n'êtes pas sincère et simple. Ce sont des défauts qui ne se peuvent pratiquer sans la volonté de les commettre. Il y a de la différence entre ne pouvoir se faire connaître et s'expliquer et ne vouloir pas rendre ce devoir à qui il appartient. Ne soyez pas en peine des pensées que vous avez eues contre votre vœu ou quelques autres biens que ce soit ; il n'y a nulle matière de confession en tout cela et vous en devez être assurée par l'horreur que vous en avez toujours sentie en votre cœur et la résistance de votre volonté en ces sortes de choses. Faites toutes vos actions à cette intention de plaire souverainement au Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Laissez-lui le soin d'en faire l'application comme il lui plaira. Tâchez d'agir, en tout et partout, conformément à sa sainte volonté et l'esprit de la Visitation : humilité envers Dieu, douceur envers le prochain. Abandonnez-vous au soin du Cœur de Jésus-Christ pour ce qui touche vos pieuses satisfactions, soit pour les pénitences, mortifications et communions ; nous suivrons en cela sa lumière et son mouvement pour vous l'ordonner quand il sera à propos et pour vous le retrancher de même. Priez sa bonté qu'elle me fasse faire un saint usage de mes maux et ne les demandez pas pour vous. Vous ferez ce que Dieu veut de vous quand l'amour du Cœur sacré de Jésus-Christ sera la lumière de vos yeux. l'entendement de vos oreilles, le mouvement de votre

langue. le motif de vos actions, la puissance de vos affections. et, qu'en un mot, vous vous anéantirez toute et souffrirez doucement d'être tout anéantie par autrui, afin que ce seul et pur divin amour vive et règne en vous. Amen !

D. S. B.

43. Ne doutez pas volontairement de mon amitié ; je vous aime sincèrement comme ma vraie et chère fille ; mais ne vous troublez pas lorsqu'il vous arrivera des pensées et sentiments contraires à cette vérité. Pour moi, je me tiens assurée de votre confiance et de votre affection filiale. Priez toujours Dieu qu'il m'accorde la grâce de la pénitence finale et que je meure dans l'acte de son pur amour. Je ne vous nomme pas afin que, si vous perdiez ce papier, on ne sache pas à qui je l'adresse.

VIVE † JÉSUS !

44. Allez à Notre-Seigneur pleine de foi et d'espérance en sa miséricorde et bonté infinie, et dans le désir de faire en tout ce qui sera de sa très sainte volonté, pour lui témoigner votre amour envers lui et la charité que, pour l'amour de lui, vous voulez avoir pour les prochains, surtout pour les saintes [âmes] souffrantes dans le purgatoire. C'est une salutaire inspiration que celle de vouloir leur aider à expier leurs péchés, et, si vous croyez que Dieu veuille cela de vous, vous ne devez pas craindre, puisque c'est un moyen de plaire à la bonté de ce même Dieu que de suivre en cela le bon mouvement qu'il vous donne ; et, pour le faire mieux, remettez-vous à sa merci, vous et tout ce que vous avez fait et que vous ferez à l'avenir, afin qu'il en dispose comme il lui plaira, selon son gré et au profit de ces bonnes âmes. Cela fait, soyez fidèle à vos obligations religieuses et à la pratique des vertus ; et si la disposition intérieure où Dieu vous mettra est de grandes peines, angoisses et afflic-

tions, tenez-vous en cet état humblement et doucement et patiemment sous la main de Dieu ; et dans la conversation que vous aurez avec votre prochain ne vous troublez ni ne vous peinez pas si cette sorte d'état et de disposition ne vous laisse pas l'attention que vous désireriez avoir pour vous appliquer à vos exercices spirituels d'autre manière qu'avec le sentiment de la douleur et souffrance qu'elle cause quand elle est grande. Suffit que vous soyez soumise à Dieu, comme recevant de sa part les maux qui vous arrivent. Dieu ne permettra pas que vos afflictions excèdent vos forces ; et, puisque vous croyez d'en avoir assez pour ajouter quelques pénitences extraordinaires avec ce que vous avez à souffrir à l'extérieur, voici ce que je trouve bon de vous permettre pour d'ici à la fin de l'octave du Saint-Sacrement. Premièrement : vous vous priverez de manger du dessert les lundis, les mercredis et vendredis quand on en donnera ces jours-là. Quand vous mangerez de la salade, vous ne tremperez point votre pain dans le vinaigre, mais vous le laisserez dans le plat de votre portion. Vous vous contenterez de manger, chaque repas, de l'un des plats ou l'autre, comme il écherra, sans choisir le meilleur ni le pire. Vous mangerez du pain autant que votre appétit l'exigera et vous boirez toujours un peu de vin avec l'eau. Vous ferez un *Miserere* de discipline les mercredis, outre le *De profundis* du lundi. Vous porterez la ceinture, le samedi, dès le lever du matin jusqu'au quart d'heure du dîner, que vous la poserez. Vous direz cinq *Pater* et *Ave* et cinq *Gloria Patri*, prosternée contre terre, devant le Saint-Sacrement, au chœur ou au Chapitre. Vous tâcherez, pour la plus excellente pratique de pénitence et mortification que vous ferez, de rendre votre humeur conforme à ce que demande chaque exercice et occasion où vous vous trouverez, sans céder les démonstrations extérieures aux peines intérieures que Dieu permettra qui vous arrivent ; c'est-à-dire que vous serez gaie à la récréation,

cordiale et affable avec les prochains avec lesquels vous aurez affaire, d'un air doux et dévot dans les exercices qui regardent le culte de Dieu. Qu'il tonne, qu'il tempête et qu'il grêle chez vous : il faut que vous bénissiez Dieu humblement, paisiblement et constamment tout le temps de votre vie et il vous fera la grâce de le bénir en la sainte éternité, avec les âmes qui réclament à présent notre secours dans leurs peines. Je veux bien que Dieu se serve de vous pour leur en donner. Livrez-vous en ses mains pour cette charité.

D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

45. Servez-vous, pour vous soutenir contre les attaques malignes de votre adversaire du psalme *Dominus illuminatio meâ et salus mea; quem timebo* <sup>1</sup> ? Notre bienheureuse Mère le trouvait propre dans pareilles occasions et elle disait et chantait souvent ce verset du même psalme :

Le Seigneur est ma lumière  
 Et ma garde coutumière :  
 De qui saurais-je avoir peur ?  
 C'est l'Éternel qui m'appuie,  
 Ferme soutien de ma vie  
 Qui peut étonner mon cœur ?

Ce ne doit pas être ni la vue ni les paroles du père du mensonge qui ne vous peut rien, si Dieu ne lui permet. Fiez-vous en sa bonté et en la charité du Cœur sacré de Jésus-Christ et ne vous mettez en peine de rien qui puisse vous arriver. C'est la gloire d'un soldat fidèle et c'est le signe de sa fidélité d'être singulièrement haï de l'ennemi mortel de son prince souverain. Mais les rois et les princes n'ont pas toujours le pouvoir de garantir leurs soldats de la malice de leur adversaire. Il n'en est pas de

1. Ps. xxvi, 1.

même de notre Dieu, qui ne peut être surpris ni trompé, et qui terrasse, quand il lui plaît, notre ennemi et nous en rend victorieuse, malgré sa rage et notre faiblesse, que sa divine grâce rend forte à proportion de notre confiance. « Faites-le bien et espérez au Seigneur<sup>1</sup>. » C'est ce que le Saint-Esprit nous commande par un prophète. Ayons toujours bon courage pour aider au salut du prochain.

Je ne veux point que vous soyez singulière au manger et vous commande d'user simplement des viandes dont on vous sert comme aux autres, soit en maladie, soit en santé, retranchant seulement quelques morceaux à votre appétit — de celles qui sont à votre goût. — Je veux et vous ordonne de manger, comme les autres, le lait, la salade et des fruits. Donnez quelque chose à la mortification comme le Directoire l'ordonne. Demeurez en paix de tout le reste.

D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

Souvenez-vous, mon cher enfant, de ce que je vous ai <sup>46</sup> déjà dit pour votre repos d'esprit et que je remarque dans votre dernier écrit : c'est qu'il n'y a rien de mauvais et que, si c'est le diable qui vous veut abuser, il n'en viendra pas à bout, à moins que vous ne vous rendiez vaine par l'estime de vous-même et par le désir de paraître et d'être estimée pour toutes les grâces que vous recevez. Pour cela, tenez-vous humble au-dedans de vous-même et soyez douce et constante à souffrir les abjections et humiliations qui sont quelquefois d'autant plus sensibles qu'elles sont petites et peu remarquables en apparence. Qu'importe que ce soit le démon ou un ange qui vous conduise et vous enseigne ? pourvu que ce soit en bon chemin et que vous arriviez un jour à la perfection que Dieu demande de vous. L'intention du diable pourrait et serait sans doute mau-

1. Spera in Domino et fac bonitatem, ps. xxxvi, 3.

vaise ; mais la vôtre d'aimer Dieu, d'être humble et anéantie au corps et à l'esprit, souffrant en tous les deux ce que Dieu permettra vous arriver, fera que tout tournera à bien et que Notre-Seigneur sera glorifié de vous et par vous. Je vous le souhaite et l'espère. Amen ! Je pose le cas que ce qui vous arrive est de Dieu ; — cela se peut, car il est riche en miséricordes et il fait gloire d'en faire part aux plus misérables. — Cela étant, il vous reste d'être bien attentive à la très sainte humilité qui vous tiendra petite et basse à vos yeux, avec satisfaction d'être humiliée, abaissée d'un chacun. Tant que vous vous trouverez dans ce désir, selon la partie supérieure de votre âme, ne craignez rien, mais tâchez de vous y maintenir et de soutenir courageusement, par une douce patience et égalité d'esprit, les rencontres d'humiliations, mépris et abjections qui vous arriveront. Jésus-Christ les a reçus et soufferts pour les rendre propres à notre sanctification ; recevez-les et les souffrez pour vous conformer à ses saintes intentions. Ainsi faisant, il sera toujours votre bon père et vous donnera plus de grâce que vous ne serez jamais capable d'en mériter. Vous lui ferez plaisir en vous humiliant et il vous le rendra en vous donnant sa grâce et son amour. Amen ! Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Demeurez en paix de tout le reste et priez pour moi. D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

47. Je conviens de bon cœur à tout le contenu de votre billet ; et, pour ce que vous me dites hier, sans l'examiner, je trouve qu'il est bon de faire la charité à cette âme. Ainsi, j'ai commencé une partie. J'achèverai le reste et ferai plus que cela encore, mais de bon cœur, pour l'amour de Notre-Seigneur et même avec inclination, parce que je ne crois pas avoir aucun sujet de plainte d'elle. J'ai eu en vue tout plein de bons sentiments des miséricordes de

Dieu sur cette personne. Quant à vous, prenez un peu de force dans le sacré Cœur de Jésus-Christ pour ravigorer le vôtre, afin qu'il ne soit plus si languissant.

VIVE  $\frac{1}{4}$  JÉSUS ! <sup>1</sup>

*Première semaine.*

Le lundi — un *Laudate* et neuf *Gloria Patri* pour remercier la Sainte-Trinité d'avoir confirmé en sa grâce et en son saint amour les anges gardiens de cette communauté <sup>2</sup>. La grâce de détruire l'orgueil, chacune en soi-même.

Le mardi — un *Te Deum* en action de grâces à la très Sainte-Trinité pour toutes celles dont elle a prévenu et sanctifié saint Joachim et sainte Anne et tous les autres saints parents de la sacrée famille de Jésus, Marie, Joseph. La grâce de correspondre à celle de la vocation religieuse.

Le mercredi — les litanies de saint Joseph et trente *Gloria Patri* pour remercier la Sainte-Trinité des grâces faites à ce grand saint, surtout d'avoir conversé trente ans avec la sacrée humanité du Sauveur. La grâce de l'application à l'oraison et vie intérieure.

Le jeudi — le *Pange lingua* et sept *Gloria Patri* pour remercier la Sainte-Trinité de l'institution des sept sacrements de l'Église. La grâce d'y participer saintement à la confession et à la communion.

Le vendredi — cinq *Pater* et *Ave* et autant de *Gloria Patri* pour remercier la Sainte-Trinité de notre rédemption. La grâce d'achever en nous ce qui manque à la passion de Jésus-Christ.

Le samedi — le grand *Ave*, *Filia Dei Patris* et quatorze *Gloria Patri* pour remercier la Sainte-Trinité de tous les

1. Le billet suivant avait été écrit par la Bienheureuse et présenté à sa supérieure qui l'approuva, ainsi qu'on vient de le lire dans la réponse qu'y fit la Mère Greyfié.

2. La ligne suivante, manquant au Ms. 6, est tirée de la trad. *ital.*

dons et privilèges accordés à la Sainte Vierge, pour la rendre digne Mère de Dieu, reine des anges et des hommes. La grâce de participer à sa protection, à la vie et à la mort.

Le dimanche — dix *Pater* et *Ave* et autant de *Gloria Patri* pour rendre grâce à la Sainte-Trinité des dix commandements donnés aux hommes par Dieu, en la personne de Moïse. La grâce de ne jamais enfreindre cette divine loi volontairement.

*Deuxième semaine.*

Le lundi — un *De profundis* de discipline pour les âmes de purgatoire, ou bien cinq *Pater* et *Ave*, criant merci à Dieu des grands défauts de charité et humilité.

Le mardi — trente-trois genuflexions pour demander pardon à Dieu du temps et des actions mal employés.

Le mercredi — baiser trente fois la terre pour crier merci à Dieu de la dissipation et inutilités d'esprit dans les temps de recueillement.

Le jeudi — trois visites au Saint-Sacrement, se prosterner en terre, disant les trois premiers versets du *Miserere*, pour crier merci à Dieu de l'abus et mauvais usage des saints Sacrements.

Le vendredi — cinq croix avec la langue, en terre, criant merci à Dieu de l'ingratitude et endurcissements du cœur.

Le samedi — trente-trois coups de discipline, criant merci à Dieu de s'être rendue indigne des effets de la protection de la Sainte Vierge.

Le dimanche — demi-heure d'oraison mentale pour crier merci à Dieu des manquements commis contre sa sainte loi et nos saintes observances. D. S. B.

Voici ce que ma supérieure m'a ordonné de faire tous les jours pour la Communauté pour laquelle je sacrifierais à Dieu des millions de vies si je les avais.

VIVE  $\frac{1}{14}$  JÉSUS !

Je, soussignée, en vertu de l'autorité que Dieu m'a don- 49.  
née, en qualité de supérieure de ma sœur Marguerite-Marie,  
lui commande, en vertu de sainte obéissance, de demander  
sa santé à Notre-Seigneur avec tant de ferveur et d'in-  
stances qu'elle fléchisse sa bonté à la lui accorder, pour  
n'être pas toujours à charge à la sainte religion et pour y  
pouvoir pratiquer assidûment tous les exercices de la sainte  
règle, suivant le train ordinaire de la Communauté, obéis-  
sant à ce qui lui pourra être ordonné, et ce, jusqu'à la Pré-  
sentation Notre-Dame de cette année 1680 <sup>1</sup>, auquel jour  
nous verrons ce que nous aurons à faire pour l'avenir.

Sœur Péronne-Rosalie GREYFIÉ, supérieure.

1. Il est assez malaisé de préciser le nombre, les dates et les cir-  
constances des « obéissances » par lesquelles la Mère Greyfié obli-  
gea, à plusieurs reprises, la Servante de Dieu à demander sa santé.  
Les *Contemporaines* (n° 206) nous disent que sa supérieure voyant  
que les remèdes n'y faisaient rien et « qu'il n'y avait que la seule  
obéissance qui put la remettre dans son train ordinaire » lui donnait  
par écrit « des obéissances pour demander sa santé ». Puis, elles  
ajoutent qu'elles reproduisent seulement un de ces billets : (Il s'agit  
de « l'obéissance » dite du jour de saint Thomas). D'après cela on  
est fondé à croire que la Mère Greyfié usa plus d'une fois de ce  
moyen. Mais il ne semble pas qu'elle l'ait toujours fait par écrit.  
Dans la première circonstance dont le souvenir nous a été conservé,  
le 20 juin 1680, il paraît bien, d'après le récit de la Mère Greyfié elle-  
même, que tout se passa oralement. La Mère Greyfié allait voir Sœur  
Marguerite à l'infirmerie. Contre ses prévisions et par suite d'un malen-  
tendu que la supérieure prit pour une désobéissance, elle la trouva  
debout, prête à aller à la messe pour y communier. Elle la fit sortir assez  
brusquement, lui défendant de revenir à l'infirmerie de cinq mois. Il  
est visible qu'elle agit en cette circonstance par une inspiration sou-  
daine qui exclut toute « obéissance » écrite. Une autre fois, le jour  
de saint Thomas, 21 décembre 1682, la Mère Greyfié donna à Sœur  
Marguerite une « obéissance » écrite, par laquelle elle lui prescrivait  
de demander sa santé comme preuve que c'était l'Esprit de Dieu qui  
la conduisait, et cela encore pour cinq mois. Les cinq mois réclamés  
étant écoulés, la supérieure, enhardie sans doute par le succès, reprit  
à la Servante de Dieu le billet qu'elle lui avait donné le 21 décembre

Si Notre-Seigneur vous donne la santé, ainsi que je le crois du pouvoir de l'obéissance, vous direz chaque jour,

et y ajouta, le 25 mai 1683, une nouvelle « obéissance » — c'est la troisième à notre connaissance — qui consistait à demander la continuation de sa santé « jusqu'à l'année complète de cette obéissance première », ce qui allait jusqu'au 21 décembre 1683.

Mgr Languet, après avoir rapporté ce « troisième miracle » de guérison, ajoute : « ce fait qui est déjà prouvé tant par l'écrit original qui subsiste que par les *Mémoires de la Mère Greyfié*, m'a été raconté par quelques religieuses de la maison qui vivaient encore en 1714 et qui en avaient été témoins » (édit. de 1890, p. 293).

« L'obéissance » ci-dessus a été identifiée par les édit. précéd. : A, p. 149 ; B, p. 178, avec celle du 20 juin 1680. Dans ce cas, la Mère Greyfié, après l'ordre verbal donné spontanément, aurait rédigé cette « obéissance » qu'elle aurait remise plus tard à Sœur Marguerite. C'est possible à la rigueur, mais nous ne croyons pas à cette identité et voici pourquoi : Le Ms. 6 portait d'abord, à l'endroit du renvoi ci-dessus, la date de 1683 ; on a récemment transformé le dernier chiffre en 0. La traduction *italienne* porte en toutes lettres : seize cent quatre-vingt-trois. Il est facile de saisir la difficulté qui a préoccupé les éditeurs précédents : c'est qu'ils n'ont pas trouvé de place pour cette « obéissance » dans l'année 1683. En effet, « l'obéissance » du jour de saint Thomas, 21 décembre 1682, allait jusqu'au 21 mai 1683 et, le 25 mai 1683, la Mère Greyfié la prorogea jusqu'au 21 décembre. A coup sûr la question est difficile, mais ce n'est peut-être pas une raison pour reporter sans motif à 1680 et identifier avec une « obéissance » dont les circonstances semblent bien différentes, une autre « obéissance » qu'on ne sait pas au juste où placer. On ne peut pas la reporter à 1684, parce que la Mère Greyfié cessa d'être supérieure à Paray au mois de mai de cette année, tandis que « l'obéissance » en question va jusqu'au 21 novembre. Il est donc probable que cette « obéissance » a été donnée pendant les années 1681 ou 1682. Nous savons qu'en 1681, à l'époque des retraites des sœurs, la Mère Greyfié fit sortir de l'infirmerie la Servante de Dieu qui « tremblait la fièvre » et la remit « aux soins de Notre-Seigneur. » Lui aurait-elle alors remis une obéissance écrite ? qui nous le dira ? voici cependant les raisons qui nous inclinent à croire que l'« obéissance » ci-dessus pourrait bien se rapporter à la retraite de 1681 : à la suite de « l'obéissance » la Mère Greyfié prescrivit à la Servante de Dieu certaines pratiques, si Notre-Seigneur lui donnait la santé, à savoir : « chaque jour d'ici la Présentation » le *Te Deum*, une discipline chaque semaine et trois communions extraordinaires aux jours de son choix. Le *Te Deum*, chaque jour pendant cinq mois — comme il le faudrait si cette « obéissance » était identifiée avec celle du 20 juin 1680 — c'eût été beaucoup ; par contre trois communions

d'ici à la Présentation, le *Te Deum laudamus*, prosternée devant le Saint-Sacrement, vous ferez la discipline le long d'un *Salve Regina*, une fois chaque semaine, outre celle de communauté, et vous ferez trois communions extraordinaires, au jour de votre particulière dévotion, à votre choix ; le tout, l'offrant au Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour que son divin amour en dispose selon son bon plaisir. Amen !

D. S. B.

extraordinaires en cinq mois e'eût été peu. Nous croirions volontiers que cette « obéissance » ne portait que sur quelques semaines. Les retraites se font à la Visitation du 29 septembre au 21 novembre. C'est à une partie plus ou moins longue de ce laps de temps, selon la date à laquelle la Servante de Dieu fut mise en retraite à son tour que se rapporte, pensons-nous, cette « obéissance » qui serait ainsi la seconde, par sa date, des quatre que nous savons — sans préjudice de celles que nous ignorons peut-être — avoir été imposées à Sœur Marguerite par la Mère Greyfié.

La date de la première, 20 juin 1680, est sûre, parce que la Servante de Dieu, dans une lettre à la Mère de Saumaise, en date du 10 juillet 1680, dit que cette guérison soudaine se produisit le jour de la fête du Saint-Sacrement. Il est vrai que cette lettre a été datée par quelques-uns de nos Mss. de 1683. Mais justement la guérison de Sœur Marguerite nous sert à prouver que la lettre est bien de 1680, car c'est la seule des années du gouvernement de la Mère Greyfié à Paray où il y eut exactement cinq mois entre la fête du Saint-Sacrement, qui tombait le 20 juin, et la Présentation, 21 novembre.

La deuxième « obéissance », selon nos conjectures, se rapporterait à l'automne 1681.

La troisième, du jour de saint Thomas, 21 décembre, se rapporte à l'année 1682 — bien que la lettre du mois d'avril, à la Mère de Saumaise, dans laquelle le fait est relaté, soit datée par quelques Mss. de 1680 — par erreur très probablement.

Et la quatrième qui ne fut qu'une prorogation de la troisième, date du 25 mai 1683.

Dans la *Vie écrite par elle-même*, la Bienheureuse parle trois fois de ces « obéissances ». 1<sup>o</sup> au n<sup>o</sup> 60, et rien n'indique de laquelle il s'agit ; peut-être même cela s'applique-t-il à plusieurs. — 2<sup>o</sup> au n<sup>o</sup> 104, il s'agit de « l'obéissance » du jour de saint Thomas, sans doute avec sa prorogation. — 3<sup>o</sup> Le n<sup>o</sup> 105 concerne le renvoi de l'infirmerie pour aller en retraite. La découverte de nouveaux autographes pourrait seule permettre de préciser davantage les faits dont nous venons de parler et d'en fixer les dates d'une façon incontestable.

N'écoutez que comme un mensonge la pensée que je n'ai pas de l'amitié pour vous, car elle est fausse, je vous en assure et que je vous chéris en l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de toute l'affection dont mon cœur est capable.

50 « Vive Jésus dans le cœur de son épouse ma Sœur Marguerite-Marie, pour laquelle et, en vertu du pouvoir que Dieu m'a donné sur elle, j'offre et dédie et consacre purement et irrévocablement au sacré Cœur de l'adorable Jésus tout le bien qu'elle pourra faire pendant sa vie et celui qui sera fait, après sa mort, pour elle, afin que la volonté de ce Cœur divin en dispose à son gré et selon son bon plaisir et en faveur de quiconque il lui plaira, soit vivant ou trépassé, ma Sœur Marguerite-Marie protestant qu'elle s'en dépouille volontiers, généralement de tout, excepté la volonté d'être à jamais unie au divin Cœur de son Jésus et l'aimer purement pour l'amour de lui-même.

« En foi de quoi, elle et moi signons cet écrit, le dernier jour de décembre 1678.

« Sœur Péronne-Rosalie Greyfié, à présent supérieure et de laquelle ma sœur Marguerite-Marie demandera tous les jours la conversion à ce Cœur divin et adorable avec la grâce de la pénitence finale. »

« Après cette donation faite, je la signai sur mon cœur comme mon divin Maître le voulait et je la signe encore ici :

« Sœur Marguerite-Marie, la disciple du divin Cœur de Jésus, lequel me fit lire dans son adorable Cœur ce qui était écrit pour moi : — Je te constitue héritière de mon Cœur et  
 « de tous ses trésors, pour en disposer selon tes désirs, te  
 « promettant que tu ne manqueras de secours que lorsque  
 « mon Cœur manquera de puissance, duquel tu seras pour  
 « toujours la disciple bien-aimée, le jouet de son bon plaisir et l'holocauste de ses désirs, qui réparera tous tes

« défauts et t'acquittera de toutes tes obligations. » D. S. B.  
Ceci est écrit de son sang <sup>1</sup>.

VIVE † JÉSUS!

Je ne crois point que l'affection que vous me portez vous <sup>51</sup>.  
doive être un sujet de peine, puisque ce n'est que par un  
principe de charité tel que Notre-Seigneur veut que vous  
l'ayez. Soyez en repos. Non! il ne vous faut pas confesser  
des pensées que vous avez eues contre moi; il n'y a pas en  
cela de votre faute. Je vous ai déjà dit souvent que Dieu  
est le maître de ses grâces; il les donne à qui il lui plaît,  
bien qu'il est vrai que vous lui êtes plus redevable que ne  
le seraient plusieurs autres de celles qu'il vous fait, parce  
que je ne vois rien en vous qui vous les puisse attirer que  
sa seule bonté et miséricorde infinie. Tenez-vous humble et  
en esprit de simplicité. Laissez-lui faire en votre âme tout  
comme il lui plaira, et quand ses lumières et ses grâces  
vous porteront à aimer et estimer votre vocation et vos  
devoirs religieux, c'est bon signe; de même que quand il  
vous inspire les mêmes sentiments pour la souffrance, le  
mépris et l'abjection. Soyez, à ce regard, dans la disposi-  
tion de ne rien demander ni rien refuser, mais recevez-en,  
avec une amoureuse simplicité, la jouissance ou la priva-  
tion, prenant l'une et l'autre avec égalité parce qu'elle  
arrive également de l'ordre de la sainte Providence et que  
vous devez toujours tourner votre regard du côté de la  
volonté toute sainte de notre divin Maître, résidante au  
Cœur sacré et tout aimable de Jésus-Christ, où il faut  
aimer également en tout. Je n'entends pas que ceci vous  
dispense de demander votre santé à Dieu pour le temps que  
je vous marque dans l'obéissance ci-jointe <sup>2</sup> et n'écoutez

1. Cf. la note ci-dessus, dans le Mémoire des *Contemporaines*, où l'on explique les circonstances de cette donation, n° 192.

2. Quelle est cette « obéissance »? il n'est pas possible de la dater sûrement. Ces avis de la Mère Greyfié n'ayant pas été placés selon

pas vos difficultés là-dessus. Que si elles viennent, souffrez leur importunité en patience et faites toujours ce que veut l'obéissance. Non ! il ne suffit pas de m'écrire et puis le brûler sans que je le voie. Ne le faites plus, mais simplifiez votre esprit en toute votre conduite. Bannissez les retours sur vous-même parce qu'ils sont nourris de l'amour-propre et de la perte du temps. Ayez toujours soin de bien prier pour les âmes du purgatoire. Ce n'est point par défiance de la protection de la très sacrée Vierge que nous demandons l'aide de ces saintes âmes ; c'est afin qu'elles joignent leurs supplications aux nôtres envers cette Mère de bonté, afin qu'elles nous obtiennent la continuation de ses soins maternels, avouant que c'est d'elle seule, après Dieu, que tout bien nous arrive. D. S. B.

VIVE † JÉSUS !

52. Mon enfant, Dieu qui voit le fond des cœurs sait que toutes les prières que je lui adresse et lui fait adresser — et même les intentions de notre bonne Madame — ne tendent à rien qu'à demander qu'il la dispose à faire sa volonté, soit pour guérir ou pour mourir. Ne demandez pas autre chose, car elle fait dire une neuvaine de messes à saint François de Sales pour cette seule intention, étant très résignée à la mort, si tel est le bon plaisir divin.

Quant à la dame qui a promis les 300 livres <sup>1</sup> il faut persévérer à solliciter la divine bonté à ce que, par sa miséricorde et le secours de la sacrée Vierge et des saintes âmes, elle effectue sa promesse. C'est une nécessité que le bon Dieu lui fasse cette grâce et à nous, pour éviter des suites très fâcheuses. Il faut la solliciter de nous accorder ce bien, par miracle, comme vous dites, s'il ne se peut autre-

leur ordre chronologique, comme on le voit aisément aux pages précédentes, où la donation de 1678 est placée après une obéissance de 1680.

1. *Italien* : 200 livres.

ment. Il ne faut point désister de prier pour cela ; comme aussi, nous ne désistons pas de prier pour les âmes du purgatoire. Du reste, demeurez en paix, en vous rendant le plus souple et indifférente que vous pourrez à tout ce qu'on vous ordonne pour ce qui regarde votre personne, le boire, le manger, le coucher, le vêtir et chauffer, etc.

Écrivez-moi à votre commodité ce que vous avez à me dire pour le compte de votre solitude et je vous répondrai aussi par écrit. Mon peu de santé vous coûtera cette peine, parce que c'est tout ce qu'elle me peut permettre que d'employer le temps qu'il me faut pour mes exercices. Le reste, je suis comme il plaît à Dieu, dans le repos sans vigueur ; mais pourvu qu'il gouverne, tout est bon de sa main ! Ne demandez pas ma santé, ni qu'il vous transporte mon mal : je vous le défends. Mais, priez-le qu'il me fasse la miséricorde d'établir mon âme, pour jusqu'à mon dernier soupir, sous le règne de la parfaite contrition de cœur, qui comprend l'amour de Dieu et la sincère humilité. Avec ce seul bonheur, je vivrai et mourrai contente, acceptant en esprit de pénitence toutes les suites des événements contraires à mes désirs naturels, pour contenter Dieu et punir mes péchés passés. Voilà ce que je désire que vous lui demandiez de ma part, mercredi prochain, que je vous ordonne de prendre pour moi une des communions que j'ai perdues pendant ma maladie.

VIVE † JÉSUS !

Le Seigneur qui vous afflige, selon son bon plaisir, au 53. corps et l'esprit, soit aussi par sa grâce et la miséricorde de son Cœur débonnaire la force et la consolation de tout votre être corporel et spirituel ! Voilà, ma très aimée sœur et chère enfant, le souhait que je vous fais et ma réponse au papier où j'ai lu votre état. Je n'y vois rien qui vous doive faire peur. Souffrez ou jouissez en paix des croix ou des affections saintes que Dieu donne à votre âme.

Pour tout le temps que je resterai en charge, je vous donne la sainte communion pour tous les premiers vendredis du mois, selon l'intention du sacré Cœur de Jésus-Christ, et, de plus, je vous la donne encore pour tous les derniers samedis de chaque mois, jusque à ma déposition, à l'honneur de la très sacrée Vierge, afin qu'elle nous obtienne de ce même divin Cœur de son Fils une supérieure qui lui soit conforme et à son gré, et, à moi, la grâce d'une véritable et profonde humilité, par le moyen de laquelle, je puisse plaire au Cœur adorable de Celui qui résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. J'espère qu'on ne me refusera pas le congé que je demanderai toujours, quand je n'aurai pas le pouvoir de le prendre, pour communier les vendredis de ma vie de chaque octave du très Saint-Sacrement, selon les intentions que feu le bon Père de La Colombière avait témoigné le désirer.

Quant à ce qui est de vous mortifier, je vous donnerais volontiers des bonnes portions de ce pain de l'âme religieuse, si Dieu vous donnait plus de santé. Mais, vos infirmités m'abattent le courage lorsque je voudrais l'élever en faveur de votre faim spirituelle. Dites donc à Notre-Seigneur qu'il me donne moins de tendresse sur vos maux, ou, à vous, plus de santé, ou bien qu'il me dispense de vous traiter comme vous méritez, dans les occasions où vous donnez lieu de vous corriger et humilier. Quant à vous, mon cher enfant, laissez-vous gouverner à Dieu ; sa Providence le fera bien utilement par elle-même et par les ordres de l'obéissance. Je ne serai pas fâchée d'avoir quelque chose à souffrir à votre sujet. Soyez-en bien aise, quand Dieu le permettra ; cette joie que vous en aurez ne peut être que bonne, parce que elle détruit l'amour-propre, etc.

D. S. B. <sup>1</sup>

1. *Italien* ajoute : « Je saisirai l'occasion propice pour dire au Père ce que vous-même n'avez pas eu le courage de lui dire. »

Vive Jésus que je supplie de vous guérir afin de vous mortifier ! Vivez à la merci de la Providence divine et recevez indifféremment, comme de sa part, la jouissance et la souffrance, la paix et le trouble, la santé et la maladie. Ne demandez rien et ne refusez rien, mais tenez-vous prête à faire et souffrir tout ce que cette divine Providence vous enverra. Les trois désirs qui vous tourmentent sont bons, pourvu qu'ils ne vous donnent point de volonté contraire à la règle et à l'obéissance. Faites, avec l'aide de Dieu, qu'ils vous laissent dans la sainte indifférence, et, dans cet esprit, souffrez les tourments de ces mêmes désirs. Qu'ils vous tourmentent ou qu'ils vous laissent en tranquillité, cela vous doit être une même chose, puisque vous êtes à Dieu. S'il vous veut imprimer comme une cire molle ou se jouer de vous comme d'une paume, que vous importe ? Abandon pour l'amour ; abandon par amour et abandon en l'amour de Jésus-Christ. Je crois que c'est ce que Dieu veut de vous, parce qu'il aime à nous gouverner et nous-mêmes n'entendons rien à nous conduire.

Que votre oraison jaculatoire plus ordinaire soit celle du Sauveur au jardin des Olives, la lui adressant à lui-même : « *Fiat voluntas tua !* » Dites-la dans tous les états et ne veuillez que cela.

Dieu seul sait le secret des cœurs et peut le manifester à qui il lui plaît. C'est une faveur qu'il ne faut pas désirer et qu'il faut recevoir avec une profonde humilité et une exacte charité, craignant toutes les vues et pensées qui peuvent nous en éloigner. Ce que Dieu fait dans les âmes lui-même est bien fait.

Je ne crois pas qu'il y ait rien du démon en tout ce que vous me dites dans votre écrit. Soyez en repos. Je vous ordonne seulement que, lorsqu'il vous arrivera des vues sur ma conduite, soit à l'égard des autres ou de moi-même, vous me l'écriviez. Après cela, je passerai mon jugement

par-dessus vos lumières et en userai selon que je verrai être le bon plaisir de Notre-Seigneur, que je prie vous rendre sienne parfaitement, afin qu'il en fasse selon sa volonté toute sainte, au temps et en l'éternité. Amen !

Souvenez-vous de me recommander à Dieu pendant ma solitude et visitez une fois chaque jour de ma part le très Saint-Sacrement. Communiquez aussi pour moi le jour que j'y entrerai et celui que j'en sortirai ou, plutôt, la veille, si votre santé vous le permet, afin que Dieu m'accorde le pardon du passé et un vrai renouvellement de vie par la parfaite observance de mes vœux. Si vous ne pouvez pas prendre ces deux communions les jours que je vous marque, mettez-les en ceux que vous pourrez pendant ma retraite.

D. S. B.

## LETTRES DE LA MÈRE GREYFIÉ

A SŒUR MARGUERITE-MARIE

1<sup>re</sup>

VIVE † JÉSUS ! <sup>1</sup>

55. De notre monastère de Semur, le 30 août 1684.

Non, je vous en assure, ma très aimée et chère Sœur, il ne se peut pas faire et ne se fera jamais que vous perdiez la place que Notre-Seigneur et votre vertu vous ont donnée

1. Nous avons classé, selon leur ordre chronologique, les onze lettres qui vont suivre, bien que le Ms. 6, d'où nous les transcrivons, n'ait pas observé cet ordre. La 1<sup>re</sup>, la 5<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> ont été prises sur les autographes de la Mère Greyfié, qui sont aux archives de la Visitation de Paray.

L'adresse de la première porte : « pour ma chère Sœur Marguerite-Marie Alacoque, assistante à Paray. »

dans mon chétif cœur. C'est peu pour vous que cela ; mais c'est pourtant la vérité que je vous aime sincèrement, cordialement et constamment. Mais, souvenez-vous que le bon Dieu, qui souffre bien nos petits outrages contre son divin amour, veut aussi que nous endurions quelquefois, et toujours avec paix et tranquillité, les petits accidents de la vie qui font tort à nos justes affections. Ce sont des méprises, des équivoques, des pensées ou des interprétations qui, par-ci par-là, attaquent notre repos sur le point de la bienveillance et sainte amitié qu'on se doit ; mais, au fond, ces petits orages s'en vont comme la fumée au vent, n'ayant point de solidité ni de vérité en eux. De ma part, je puis vous assurer que rien ne m'a fait ombre contre vous et que je n'ai pas cessé d'être la même, telle que quand vous m'avez connue être le plus toute à vous et dans vos intérêts. Et c'est, je vous assure, sans nul dessein ni volonté que je n'ai pas eu le bien de vous entretenir les derniers jours avant mon départ. Je suis fâchée — non contre vous, mais contre moi-même — de vous avoir causé quelques peines sur ce sujet. Mais, si vous voulez en user justement envers moi, vous laisserez aller toutes ces petites bagatelles et vous tiendrez à croire ce que je vous dis, qui est que je suis et veux être toujours de cœur toute vôtre en celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la miséricorde duquel je vous prie de recommander souvent mes misères. Je suis ravie du retour de votre paix intérieure et de la continuation de votre amour pour les croix et les souffrances. C'est toujours bon signe quand on a cette sorte d'appétit, et, quand vous en souffrirez la faim sans avoir de quoi vous rassasier, il faut vous souvenir que le jeûne n'est pas moins bon quand il est spirituel que quand il est extérieur, pourvu que, comme celui-ci, il soit pris en esprit de pénitence, ou, plutôt, de conformité et d'abandon aux desseins de Dieu. Quand il permet que le pain de la mortification nous manque d'un côté, ordinairement, on en

a de l'autre. Et, en effet, ne voyez-vous pas que vous êtes mortifiée de ce que je ne vous mortifie plus et, qu'ainsi, la mortification ne vous manque pas ; et elle est d'autant meilleure qu'elle n'est pas de votre choix, mais de l'ordre de la divine Providence qui, après une Mère âpre, vous en a donné une douce et débonnaire <sup>1</sup>. Ne vous fâchez pas ; le bon Dieu ne manque pas de moyens. Et, encore que cette douce Mère ne vous mortifiera et ne vous humiliera pas comme j'ai fait, il s'en trouvera qui suppléeront à cela, selon que Dieu le permettra. Et ainsi, vous ne mourrez pas de faim, faute d'avoir quelque chose à souffrir.

Quant à ma sœur M. Rosalie<sup>2</sup>, à moins que la chère Mère ne vous le dise autrement, je ne serais pas d'avis que vous lui donnassiez l'écrit dont vous me marquez la teneur parce que c'est une bonne âme que je sais qui s'est quelquefois peinée et troublée des choses que vous lui disiez ; et, sur cela, moi-même lui ai quelquefois conseillé de ne faire fonds que sur sa règle et la direction de ses supérieures et de se contenter de cela. Voilà peut-être le fondement sur lequel elle s'est résolue, comme elle vous a dit, de sacrifier tout le reste à Dieu, qui, je crois, se contentera bien qu'elle fasse ainsi. Toutefois, je m'en remets au jugement de votre chère Mère, n'ayant plus de droit sur la conduite de l'une ni de l'autre. Je me suis seulement réservée de vous aimer toutes deux constamment et j'espère le faire.

1. La Mère Marie-Christine Melin qui succéda à la Mère Greyfié dans le gouvernement du Monastère de Paray, à l'Ascension de cette même année 1684.

2. La Mère Greyfié veut évidemment parler de la Sœur Marie-Rosalie de Lionne et de l'inspiration qui lui vint de sacrifier au Seigneur la consolation qu'elle trouvait dans les conseils de la Bienheureuse. On peut voir au t. III dans la notice sur la sœur de Lionne quel trouble s'empara alors de son âme et comment elle renonça bientôt à cette première résolution de ne plus consulter la Servante de Dieu.

C'est toujours mon dessein et mon désir que Dieu soit glorifié et le sacré Cœur de Notre-Seigneur satisfait autant que je le pourrai par moi et tout ce qui pourra dépendre de moi. Je n'ai, pour le présent, rien à souffrir que moi-même avec l'ennui de la charge, qui m'en rend l'exercice si pénible que, quelquefois, je ne sais où m'en mettre. Mais, j'en reviens, en me représentant que c'est une nécessité d'avoir la croix en soi ou autour de soi pour marque que la miséricorde divine ne nous oublie pas et que cette peine est la mienne à présent. Nous prions particulièrement pour l'intention que vous me marquez et je serai, suivant mon devoir et mon inclination, toujours toute

Votre très humble indigne Sœur et Servante  
en Notre-Seigneur,

Sœur Péronne-Rosalie GREYFIÉ,  
D. S. B.

2<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

Ce vingtième décembre 1684.

On nous avertit qu'entre ici et la fin de l'année il y aura <sup>56</sup> une occasion pour vos quartiers. En cherchant les lettres de nos chères Sœurs auxquelles je n'ai pas fait réponse, la vôtre, mon intime et chère Sœur (qui me fut apportée par Bardet), m'est tombée d'abord entre les mains. Et, en même temps, je prends la plume pour vous témoigner que je me trouve toujours plus sensible à la cordiale bonté et amitié que vous me faites la grâce de me continuer et que je suis ravie d'être partout avec vous, même dans vos songes. Je prie le divin Unisseur de nos cœurs qu'il nous rende inséparables en son amour, pendant le temps et l'éternité.

J'ai bien su, mon pauvre cher enfant, que vous avez été bien malade et si j'avais été près de vous, durant ce temps-

là, je n'en aurais pas tant souffert de peine, parce que, tous les jours, je vous aurais vue et su de vos nouvelles. Mais, privée de cette satisfaction, je ne l'ai pas été de vos douleurs, par compassion. J'ai eu, pendant ce temps, cent petites visions imaginaires par lesquelles je me représentais l'état de votre corps et les petites croix de votre esprit, et encore que le tout fût représenté au mien par mon imagination, je n'y ai pas refusé ma croyance, et moins encore les tendresses de mon cœur, que je sens être bien grandes pour vous. Je me console de ce que notre bon Jésus vous fait toujours bien des grâces et celle, entre les autres, d'aimer bien la croix et ses trois chères compagnes qu'il a eues pendant sa sainte vie en ce monde. Cet amour aide bien la pauvre âme en son chemin; sans cela, elle s'accablerait souvent sous le faix. Je sais bien que les choses sont petites, mais nos forces le seraient encore plus pour les supporter, si l'amour du Bien-Aimé ne nous portait nous-mêmes avec notre fardeau; et les pas qu'il fait de cette manière seront comptés comme faits par nous-mêmes, par ce que nous lui avons cédé nos droits et, qu'en échange, il nous cède les siens. Et comme ne nous donnerait-il pas le mérite des démarches qu'il fait, quand il nous porte à nos devoirs, puisqu'il nous a bien donné Celui qui, de son doigt, supporte tout le monde et qui consent que nous le portions dans nous au milieu de nos misères, dont il ne refuse pas la compagnie, non plus qu'en naissant il n'eut pas du rebut pour celle des bêtes? La Sainte Vierge, saint Joseph et les saintes troupes angéliques, à l'imitation de cet adorable Enfant d'amour, ne firent pas moins bien leur devoir envers lui, en la présence du bœuf et de l'âne, que s'ils eussent été dans le ciel. Essayons, mon cher enfant, à notre tour, de donner lieu à notre amour, à nos adorations, à nos complaisances, à nos humiliations, à nos reconnaissances et à toutes les saintes attentions et affections dont Dieu a rendu notre cœur capable, à travers tout ce que nous voyons et

sentons de vil et d'abject en nous qui doit nous humilier, mais non jamais nous décourager, puisque, avec tout cela, nous pouvons posséder le divin amour et son souverain Objet. Je sais bien qu'en ceci je parle plus pour mon besoin que pour le vôtre ; mais nous n'avons point partagé entre vous et moi ; je mêle, en vous écrivant, mes maux aux vôtres et vous fait connaître mes besoins, afin que vous ayez soin de les recommander à notre doux Jésus. Je vous recommande aussi toujours la chère Mère que Dieu vous a donnée. Je ne doute pas que vous ne lui soyez bonne fille et que, s'il s'y pouvait ajouter quelque chose, je suis sûre que vous le feriez de bon cœur.

D. S. B.

3<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

Le 30 mars 1685.

Votre lettre du premier février n'est arrivée à nous que <sup>57</sup> sur la fin de mars, ainsi, ma toute chère Sœur, mon enfant, je ne suis pas coupable du délai que j'ai mis à y répondre <sup>1</sup>.

Comme entre vous et moi il ne faut point de compliments, ma très chère Sœur, que d'une sincère amitié, je vous dirai d'abord, qu'en lisant votre lettre, j'ai été fort consolée de ce que Notre-Seigneur veut bien que votre âme aime un peu particulièrement la mienne, qui, de son côté, chérit fortement et tendrement la vôtre ; ce qui m'a fait sentir une douce joie du mouvement qu'il vous donne de ne plus penser qu'à bien aimer sa souveraine Bonté, sans vous mettre en peine de rien autre, recevant tout avec amour, pour l'amour et par amour de sa sainte volonté et providence. Vous dites bien : il faut aimer le Donateur, et, pour

1. Les lignes précédentes manquent au Ms. 6, qui donne la date du 3 mars. Le *Recueil* de Nevers et l'*Italien* nous ont permis de rétablir la vraie date et le début de la lettre.

s'occuper à ce saint amour, il ne faut pas prendre garde s'il vous donne ou ne vous donne pas ; si ce qui se passe en vous est de sa part ou non ; quel qu'en soit l'auteur, tirez-en toujours pour fruit l'humilité, laquelle attirera en vous la grâce de Dieu, par laquelle tout réussira au bien de sa plus grande gloire et de votre progrès à ce divin amour. Tâchez de lui tout rapporter, soit prospère ou adverse, consolant ou affligeant, soulageant ou détruisant la nature. Enfin, mon enfant, vous dédiant toute à l'amour de notre divin Maître, je vous puis dire, comme sans comparaison, ce qu'il a dit à sainte Madeleine : « Vous avez choisi, de « toutes les parts, la meilleure, et j'espère qu'à jamais, « elle vous sera conservée. » Mais, tandis que nous sommes en cette vie de misère, nous y avons le bonheur de pouvoir croire en cet amour et nous ne l'aurons dans l'éternité qu'autant que nous l'aurons acquis dans ce monde. C'est la perle précieuse de l'Évangile pour vous ; il faut tout céder pour l'acheter. Elle est d'un prix inestimable ; mais pourtant, chacun a de quoi l'acquérir, s'il donne tout ce qu'il a pour ce bien sans pareil.

Ne vous gênez aucunement la liberté de dire ou d'écrire ce que vous désirez pour votre repos et paix intérieure. C'est un droit légitime. La règle, non seulement le permet, mais l'ordonne. Suffit, qu'après que vous aurez exposé les choses, vous soumettiez votre jugement à ceux à qui vous devez obéissance. Je ne suis plus de ce nombre et ne faut pas que vous croyiez que mes ordres passés vous doivent tenir lieu de commandements. Je disais alors ce que je pensais vous être bon ; et, si j'étais à présent chargée de votre âme, peut-être aussi que je changerais de conduite sur vous. J'ai grande foi à celle des personnes que Dieu a établies sur nous. Je suis persuadée de votre respect et de votre affection et de votre soumission pour la chère Mère et je m'assure que Dieu lui mettra en bouche tout ce qu'il voudra que vous fassiez. Si elle trouve bon, faites-moi part de vos

vues touchant vos trois dernières défuntés et si je puis quelque chose pour leur soulagement. Priez aussi pour le repos de la nôtre, décédée au commencement de cette année. Jamais je n'ai vu mourir personne si contente de passer du temps à l'éternité que celle-là. A Dieu, mon cher enfant, je vous prie de vous souvenir toujours, dans le sacré Cœur, de

Votre indigne sœur Péronne-Rosalie Greyfié,

D. S. B.

Je <sup>1</sup> répondrai à ma chère filleule Péronne-Rosalie <sup>2</sup>, à qui je le dois doublement, n'ayant pas encore répondu à sa première lettre. Je la salue très cordialement ainsi que toutes ses chères compagnes, si vous l'agréez.

4<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

Ce septième mai 1685.

Votre chère lettre du vingtième avril nous vient d'être <sup>58</sup> rendue, ma très aimée Sœur, avec la satisfaction que je vous demandais en la mienne dernière, que vous gardiez pour le jour de Pâques. Je vous en suis obligée et à la très honorée Mère qui l'a bien voulu ainsi. Je ferai avec ponctualité ce que vous me marquez que ma sœur J.-F. désire de moi.

Je ne vois pas qu'il y ait lieu de vous faire peine sur la crainte de la tromperie. Demeurez en repos ; c'est mon sentiment et que vous ne vous peinie pas non plus de votre conduite passée. Laissez cela à la divine miséricorde, comme disait notre saint Fondateur et vous tenez dans l'abandon de son Cœur divin, par une entière indifférence pour tout ce qui n'est pas Dieu même ou son saint amour.

1. Le *post-scriptum* suivant manque au Ms. 6. Il est donné par l'*Italien*.

2. Sœur Péronne-Rosalie de Farge à laquelle on a déjà vu que la Mère Greyfié donnait ce titre familier.

Je pensais bien, le jeudi saint, que vous ne m'auriez pas oubliée pendant votre veillée et suis bien aise que les saintes âmes souffrantes en purgatoire aient eu ma part avec la vôtre du bien que vous me vouliez faire. Je crois que nous avons parmi elles une de nos sœurs tourières, morte le jour de la sainte Croix. S'il plaisait à Notre-Seigneur, je désirerais bien savoir ce que je pourrais pour son soulagement particulier. Demandez-le au Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ et faites ce qu'il vous dira pour moi. Recommandez-lui aussi notre prétendante, que nous avons mise dedans dès le jour de Pâques. Je suis sa maîtresse et je désire qu'elle soit très bonne religieuse ou qu'elle ne s'en mêle pas. Je vous salue de la part de votre chère aide et je suis de tout mon cœur toute vôtre en Notre-Seigneur.

D. S. B.

5<sup>e</sup> 1

VIVE † JÉSUS !

59. En attendant l'occasion de vous envoyer cette lettre, je la prépare, ma très aimée et chère Sœur. Il n'y a pas d'apparence que Liodin vous en porte de votre aide de céans<sup>2</sup> ; elle est trop malade et, à la fin, je crains qu'elle n'en meure. C'est ce qu'elle-même appréhende beaucoup. Priez Dieu,

1. Cette lettre est sans date dans nos Mss. On peut vraisemblablement la rapporter à l'automne de l'année 1685, à cause de ce qui y est dit des grandes souffrances de la sœur Marie-Aimée Bouillet, qui mourut le 5 novembre 1685.

2. Il est de règle à la Visitation que, tous les ans, la supérieure donne à chacune des sœurs une *aide spirituelle*, c'est-à-dire une sœur avec laquelle on a un entretien par mois, pour s'exciter réciproquement à l'amour de Dieu et à se corriger de ses défauts, en esprit de douceur et de charité. Il est à croire que par manière d'affection et d'intimité, ou par suite d'une convention de la Mère Greyfié, la Bienheureuse donnait cette qualité d'*aide* à une des sœurs de Semur ; mais nous ne pouvons préciser le nom de cette sœur.

mon cher enfant, qu'il lui donne un peu de votre appétit pour la mort, si c'est sa volonté de l'ôter de cette vie. Nous y perdrons un bon sujet, capable de bien servir la religion. Mais, c'est une heureuse perte que celle qui se retrouve en Dieu et qui nous délivre pour jamais de la misère du péché. Je ne trouve rien de plus désirable que cette délivrance et la jouissance du divin amour. C'est un grand bien en cette vie que de pouvoir travailler à son accroissement et une grande miséricorde de Dieu que ce travail se puisse faire nonobstant notre misère. La mienne est bien si grande qu'elle me comblerait d'ennui, si je ne savais que l'ennui même et les peines qu'il tire après soi sont propres au progrès du pur amour et qu'il suffit pour cela de prendre humblement ce que le Seigneur nous envoie. Souffrir doucement, se taire patiemment et faire notre devoir fidèlement, voilà la science des saints, à laquelle les imparfaits comme nous doivent s'étudier jusqu'à la mort. Je trouve que vous ne sauriez mieux penser ni mieux vous résoudre que quand vous en venez là, par le moyen de l'oubli de vous-même et de tous vos intérêts, vous abandonnant au soin de l'obéissance et de la céleste Providence, souffrant, vous taisant et agissant comme il leur plaît, sans prendre garde à ce qui vous en peut revenir. Il nous doit suffire que la sainte Providence et la vraie obéissance savent parfaitement les routes de nous faire arriver au port assuré de l'amour pur et parfait, dont la très sainte intention de Dieu est de nous combler. Notre saint Fondateur nous enseigne que c'est pour cela qu'il nous arrive des peines et mortifications.

<sup>1</sup> Je vous prie, mon cher enfant, de bien recommander à sa sainte bonté notre prétendante qui prend demain le saint habit. Je suis sa mère et sa maîtresse : cela me donne un double intérêt à son bien et à son avancement spirituel.

1. Toute cette fin, sauf quelques lignes concernant la maladie de sœur Marie-Aimée, manque au Ms. 6. Nous la reproduisons d'après le *Recueil* de Neyers et l'*Italien*.

Il faut qu'elle se dépêche car elle n'a pas mine d'être de longue vie ; ce qui ne la fâche pas, n'ayant, dit-elle, de désir de vivre que jusqu'à ce qu'elle soit professe. Ce sera une sœur Marie-Rosalie ; je la recommande et moi aussi aux ferveurs de votre cher noviciat, et vous prie de faire de ma part une visite à ma chère sœur Marie-Aimée. Je souffre de la savoir tant souffrante, bien que j'espère que Dieu le fait ainsi pour son bonheur éternel et que j'aie toujours eu de fortes et fermes espérances du salut de cette chère sœur et de son progrès au saint amour, encore qu'elle ne s'en aperçoive pas. Je m'assure que tout va bien pour elle entre Dieu et son âme.

Je compatis beaucoup à l'état de ma pauvre sœur Marie-Louise <sup>1</sup>. Nous prions beaucoup pour ces deux chères malades ; faites-le toujours chère sœur ma mie pour votre indigne sœur.

Péronne-Rosalie GREYFIÉ, D. L. V. S. M.

D. S. B.

6<sup>e</sup>

†

POUR MA TRÈS CHÈRE SŒUR MARGUERITE-MARIE ALACOQUE  
A PARAY <sup>2</sup>.

60. Il me semble que, si j'étais à votre place, je me tiendrais près ou même dans le Cœur de notre divin Maître et que

1. Sœur Marie-Louise Forest était une des plus anciennes professes du monastère, ayant pris l'habit en 1636, dix ans seulement après la fondation. Elle devait encore vivre longtemps après la maladie qui préoccupait la Mère Greyfié dans cette lettre et dans la suivante, car elle ne mourut qu'en 1697, âgée d'environ soixante-quinze ans et professe de cinquante-sept. Le texte *ital.* porte : « à qui il faut aussi faire une visite de ma part. »

2. L'autographe de cette lettre, qui est aux archives de la Visitation de Paray ne porte point de date, mais on peut lui assigner comme très probable la fin de 1685 ou le commencement de 1686, parce que la Mère Greyfié y fait allusion à la mort d'une sœur comme à un fait récent et que cette mort survint le 5 novembre 1685.

je me laisserais là, toute remise à son soin, à sa volonté, à son bon plaisir et à sa merci. Il me ferait les grâces et les miséricordes qu'il lui plairait et je recevrais tout cela sans m'arrêter qu'à lui, c'est-à-dire à l'aimer, et, pour l'amour de lui, tout ce qu'il aime et qu'il voudrait que j'aimasse. Vous me direz toujours avec liberté tout ce que vous voudrez, pourvu que votre chère Mère le trouve bon. Soyez sûre que je ne m'en ennuierais jamais, ni ne me ferais aucune peine de la longueur et fréquence de vos lettres. Écrivez-moi librement et tant qu'il vous plaira, même par la poste et je vous répondrai toujours, tant que je pourrai; si ce n'est pas toujours promptement, vous devez être assurée que ce sera faute de loisir mais non faute de correspondance à votre amitié et confiance. Même puisque Dieu veut que vous ayez quelque particulière confiance en moi, c'est signe qu'il veut aussi que je contribue de mon petit pouvoir à votre consolation. Continuez-moi vos bonnes prières près du sacré Cœur de notre adorable Sauveur. Je ne vous sépare point de moi dans les miennes et vous y aurez toujours part comme ma bien aimée sœur, mon cher enfant et ma fidèle amie; vous m'êtes tout cela dans cet adorable Cœur. J'ai satisfait à tout ce que vous m'avez écrit pour vos défuntes et pour les nôtres. Je ne sais si la pauvre Marie-Aimée<sup>1</sup> pourrait encore avoir besoin de quelque secours. Il me semble que cette chère âme allait bien droitement à Dieu; et, selon ce que je puis conjecturer, sa bonté l'a bien purifiée par les maux dans sa longue maladie. Je suis fort sensible à l'état de ma pauvre sœur Marie-Louise<sup>2</sup> et lui souhaite bien fort la grâce de pouvoir s'exprimer en confession, parce qu'elle m'a fait savoir que c'était là sa peine. Si Notre-Seigneur vous donne quelque

1. Sœur Marie-Aimée Bouillet qui mourut, comme il a été dit ci-dessus, le 5 novembre 1685, était âgée de quarante et un ans et en comptait vingt-cinq de profession religieuse.

2. V. notes de la lettre précédente.

vue de ce qui se pourrait faire pour la lui obtenir, mandez-le-moi et me croyez toute vôtre et fidèle au secret que je vous dois. Je pense que voilà à peu près répondre au principal des choses que vos lettres contenaient, selon que j'ai pu rappeler ma mémoire. Vous trouverez dans cette lettre un billet qu'une de nos sœurs de céans m'écrit pour me demander une neuvaine au sacré Cœur. Faites-moi la charité, avec vos chères novices, de me décharger de ce soin et de la faire ensemble.

D. S. B.

Votre aide <sup>1</sup> traîne sa vie en langueur, mais je crois qu'elle en a pour longtemps. Elle vous a écrit il n'y a guère et je vous salue ici de sa part et de celle de

Votre indigne sœur Péronne-Rosalie Greyfié de la V. S<sup>te</sup> M.

D. S. B.

7<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

Le onzième janvier 1686.

61. Ne soyez ni peu ni beaucoup en peine de vos lettres, ma très aimée sœur et chère enfant ; assurément, je les ai bien toutes reçues. Mais, c'est quelques-unes des miennes qui ne sont pas arrivées jusque à vous ; car, ma mie, il est sûr que je vous ai écrit une ou deux fois fort amplement, vous disant mes pensées et vous ai fait autant de fois des billets ou donné avis, sur des dos de lettres, que j'avais reçu les vôtres. Il faut croire que le bon Jésus nous a voulu mortifier et l'une et l'autre dans notre commerce ; vous, en vous laissant dans l'appréhension que les marques de votre confiance ne me fussent pas arrivées et moi, en me faisant connaître que celles de ma correspondances se soient perdues. Il faut que cela soit ainsi, car bien sûrement, je vous ai

1. V. notes de la lettre précédente.

écrit comme je vous le dis. J'envoie ce billet par la poste à la chère Mère de Charolles, pour vous le faire rendre et vous tirer de peine, attendant que je sois un peu débarrassée du tas d'écritures que j'ai à faire à ce commencement d'année et pour lors, mon cher enfant, je vous écrirai au long et au large, selon que je pourrai me souvenir de la teneur de vos lettres. En attendant, vous verrez par celle que j'écris à la Communauté à ce commencement d'année comme nous avons solennisé la fête auprès de l'oratoire où est le tableau du sacré Cœur de notre divin Sauveur, dont je vous envoie le dessin en miniature <sup>1</sup>. Je fais faire une douzaine de petits images, où il n'y aura que celle de ce sacré Cœur avec la plaie du Côté sur le même cœur, la croix au-dessus et les trois clous, entouré de la couronne d'épines. C'est pour en faire les étrennes à nos chères sœurs : Claude-Marguerite, Anne-Alexis, Françoise-Angélique, Marie-Rosalie, Françoise-Rosalie, Péronne-Marguerite, Péronne-Rosalie, Marie-Françoise, Marie-Christine, ma sœur de Chamron votre prétendante et sa cousine, ma sœur d'Athose <sup>2</sup>.

1. C'est cette miniature qui reçut tant d'honneurs, quelques mois plus tard, le 21 juin 1686, premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, jour auquel la Communauté de Paray se prosterna pour la première fois unanimement devant le sacré Cœur.

2. Nous allons compléter les noms des sœurs que la Mère Greyfié ne désigne ici que par leurs noms de religion. C'étaient :

S<sup>r</sup> Claude-Marguerite Billet,  
 S<sup>r</sup> Anne-Alexis de Maréchalle,  
 S<sup>r</sup> Françoise-Angélique de Damas de Barnay,  
 S<sup>r</sup> Marie-Rosalie de Lionne,  
 S<sup>r</sup> Françoise-Rosalie Verchère,  
 S<sup>r</sup> Péronne-Marguerite Verchère,  
 S<sup>r</sup> Péronne-Rosalie Marque de Farge,  
 S<sup>r</sup> Marie-Françoise Bœaud,  
 S<sup>r</sup> Marie-Christine Bouthier,  
 S<sup>r</sup> Marie-Françoise-Marguerite d'Athose,

La prétendante était la sœur de Chamron, celle dont le renvoi valut tant d'humiliations à sa sainte maîtresse.

Si, en les voyant, quelqu'autre en désire, je leur en ferai faire de pareils<sup>1</sup> de bon cœur, bien que notre peintresse n'aura guère de loisir, car avec le soin qu'elle a de moi, elle est portière cette année.

Ne vous faites pas une peine de ne savoir parler ni écrire que de ce sacré Cœur. Je voudrais en être de même : mes sœurs m'écouteront volontiers et si on a peine, de quelque côté, à vous en entendre parler, c'est que Dieu veut que votre amour pour ce sacré Cœur soit crucifié. Il n'en sera pas moindre pour cela. Adieu, chère sœur, ma mie. Mille saluts à votre noviciat. Je suis très aise que vous soyez continuée leur maîtresse. Apprenez-leur à bien aimer, conformément à l'amour de votre aimable Sauveur.

D. S. B.

8<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS!<sup>2</sup>

*Maria concepta est  
sine peccato.*

De notre monastère de Semur,  
le 31 janvier 1686.

62. C'est ici la lettre que je vous ai promise par un billet assez grand que la chère Mère de Charolles a dû vous faire tenir (et c'est ici, ma très aimée sœur et chère enfant, la troisième ou quatrième fois que je vous assure d'avoir bien reçu toutes vos lettres. Il faut bien croire que Notre-Seigneur vous a voulu mortifier, et moi aussi, en permettant que vous n'ayez point reçu de mes réponses. C'est la vérité que je vous en ai fait quelques-unes bien amples, où je me souviens vous avoir)<sup>3</sup> marqué ce que je sens d'amitié, de liaison et de constance pour vous, en vue de notre union de cœur dans celui de notre adorable Sauveur. J'en ai envoyé

1. On mettait alors indifféremment *image* au masculin ou au féminin.

2. Comme il a été dit ci-dessus, l'autographe de cette lettre est aux archives de la Visitation de Paray.

3. Ces lignes entre parenthèses sont inédites.

de petits images à vos novices et j'ai pensé que vous ne seriez pas fâchée d'en avoir un pour porter aussi sur votre cœur. Vous le trouverez ici, avec l'assurance que je ferai mon petit possible pour que, de mon côté, comme vous du vôtre, nous donnions le contentement au Cœur sacré de notre Maître de se voir aimé et honoré par nos amis et amies. Vous aurez plus de mérite que moi, mon cher enfant, en cette entreprise, parce que vous y trouvez occasion de beaucoup de vertus, par le support et l'humble patience dans la contradiction. Je n'ai rien de cela, au moins qui vienne à ma connaissance pour ce sujet-là. Et j'ai vu d'abord que toute notre Communauté s'y est portée avec affection, ayant conçu une très haute estime du Père La Colombière, sur la lecture de son livre de la retraite, qui a donné céans ouverture à cette aimable dévotion.

Mais, pour en revenir à ce que vous me dites de vous-même, je trouve que vous avez sujet de vivre joyeuse, contente et en repos, parce que l'estime que ceux qui ne vous connaissent pas font de vous et vous témoignent par leurs visites est un réveille-matin du mépris que vous savez vous être justement dû et qui demeurerait inutile et comme assoupi, sans rien opérer en faveur de la nécessité que vous sentez de l'humiliation, si les étrangers et personnes de dehors ne faisaient connaître leur abusion en ce qui vous regarde. Cela fait qu'on ouvre les yeux sur vous et qu'on observe vos manières, où, ne se trouvant rien de conforme à ce que le monde pense, on ne se tient pas de le dire et de vous rendre justice. Et, pour cela, vous devriez toujours vous réjouir quand on vous appelle pour le parloir, puisque les visites et l'honneur qu'on vous y fait sont comme les fourriers ou avant-coureurs des mépris et humiliations à la faveur desquels vous serez toujours la bien venue et la bien reçue dans le sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a voulu les mêmes choses pour lui quand il vivait en ce monde et qui a voulu, depuis qu'il est en gloire, qu'elles

fussent aimées et honorées de ses fidèles serviteurs et servantes. Vous désirez la Croix et le Seigneur vous la donne, non selon votre choix, mais selon sa sainte Providence qui vous la fait trouver dans l'estime des uns, aussi bien que dans le mépris des autres : cela ne doit-il pas vous contenter ? Il le fera toujours quand vous vous contenterez d'être sans autre contentement que celui du sacré Cœur de Notre-Seigneur, qui aime que la volonté de son Père s'accomplisse. Tout tourne à bien à ceux qui l'aiment ; et vous aurez le bien que vous souhaitez d'aimer et d'honorer ce sacré Cœur quand vous élèverez le vôtre au-dessus des attentions que vous faites et des répugnances que vous sentez sur les choses qui vous arrivent. Si Dieu veut que vous en ayez le cœur peiné et importuné, cette souffrance est aussi bonne qu'une autre : portez-la, puisque Dieu vous la donne, bien que ce soit par l'entremise de la créature. Et, pour tout ce qui se passe en vous en quoi vous craignez l'illusion et tromperie, je crois que vous en devez vivre en repos, puisque vous vous trouvez sans attachement ni recherche de toutes ces choses et dans le respect, la soumission que vous devez à l'obéissance de ceux qui vous conduisent et que les grâces que vous recevez — ou les choses que nous estimons telles en vous — inspirent à votre âme le mépris de vous-même, vous laissant la connaissance de votre misère et augmentant le désir d'aimer et glorifier Dieu par votre anéantissement et de souffrir toujours pour son divin amour. Prenez donc tout ce qui vous est opposé et contraire à vos souhaits pour autant de croix et les portez avec le plus de tranquillité et d'égalité d'esprit qu'il vous sera possible. Allez au parloir comme vous voudriez aller au devant de la Croix que vous aimez et que vous devez aimer. Souffrez avec action de grâces toutes les suites que les visites qui vous sont faites vous procurent. N'en parlez pas, mais souffrez en silence et en patience. Vous trouverez les forces pour cela dans le sacré Cœur de notre divin Sauveur. La

dévotion à ce divin Cœur est assurément sainte et bonne. Toutes les œuvres de cette nature n'ont pas de meilleure preuve de leur bonté et de la gloire que Dieu en recevra que la contradiction. Ainsi, ne perdez pas courage et ne vous épargnez pas pour l'inspirer aux personnes qui voudront déférer quelque chose à vos sentiments et à vos avis, soit en leur parlant, soit en leur écrivant. Ne faites plus d'état ni d'attention de vos vues et réflexions contraires à la simplicité du divin amour qui ne regarde et ne s'arrête qu'au même divin amour et à Dieu son objet. Je comprends bien que vous reconnaissez n'en avoir que le désir sans effet ; mais, n'importe ! c'est un bon commencement que le désir d'aimer. Ayez recours à l'amour du sacré Cœur de Jésus-Christ pour supplément de ce qui manque au vôtre. Voilà, chère Sœur, ma mie, mes pensées, puisque vous désirez que je vous les dise avec la liberté d'une mère envers sa fille.

9<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

De notre monastère de Semur-en-Auxois.

1686, 18 mai.

L'adorable Cœur de notre divin Maître soit à jamais <sup>63.</sup> le possesseur du vôtre, ma très aimée Sœur, mon cher enfant ! Voilà le crayon que vous m'avez demandé, pareil à la représentation de notre tableau ; et moi, ma mie, je vous remercie de l'oraison que vous m'avez envoyée et de toutes vos amitiés, auxquelles je suis du tout sensible, parce que les effets sont conformes à mes besoins. J'ai bien celui d'être regardée de l'œil d'une divine et grande miséricorde ; et, à moins que celle du sacré Cœur de notre divin Jésus ne me soit propice, il y aurait pitié en mes affaires à la fin de mes jours. Mais, mon espérance est en lui et en la protection de sa sainte Mère.

Je crois que vous devez être en repos de tout ce qui se passe en vous et autour de vous. Ayant la bonne volonté de votre côté, avec la sincérité et soumission pour votre supérieure, et, d'autre part, la divine Providence donnant ordre à tout, cela suffit, puisque la simplicité et l'obéissance ne vous sauraient mal conduire et que la divine Providence ne saurait faillir en ce qu'elle fait et ordonne. Elle a voulu que vous eussiez l'honneur de souffrir quelque chose avant que vous donner la consolation de voir la dévotion au sacré Cœur en usage ; et après, vous voyez qu'elle prend de bons commencements et que les plus opposés n'en sont pas à présent les plus rebutés. Tout ira, Dieu aidant, de bien en mieux, parce que, de jour à autre, ses saintes volontés seront respectées et mieux suivies, et, à la fin, le grand jour de l'éternité sainte dissipera tous les nuages et nous fera voir comme Dieu a permis toutes choses à sa gloire et le salut des âmes. Recommandez-lui toujours celle de votre plus indigne Sœur.

D. S. B.

10<sup>e</sup>

VIVE † JÉSUS !

Ce dix-septième juillet 1687.

64. Pourquoi, ma toute chère Sœur, vous prenez-vous à moi de mon silence ? Je vous l'ai gardé comme aux autres. Mais, ignorez-vous, qu'en cela, j'ai respecté l'obéissance en gardant, à votre égard de toutes, le silence qu'on avait imposé chez vous pour moi. Parlez à votre chère Mère, et, quand elle le trouvera bon que vous m'écriviez, faites-le librement et je vous répondrai de même. Mon amitié pour vous est invariable, et, quoi qui arrive, ne me soupçonnez d'aucun changement. Et, pour ce qui vous regarde, je suis toujours plus ferme à croire que les voies de Dieu les plus sûres pour les âmes sont celles qui anéantissent, humilient

et font souffrir beaucoup en l'intérieur et en l'extérieur. Il vous doit être indifférent quels moyens la Providence divine emploie pour cela. Quand vous entendez une raillerie, un ravalement, un mépris, un désapprobement contre vous, c'est le signe extérieur que Dieu vous donne du dessein qu'il a de vous perfectionner en l'humilité de cœur, profonde, vraie et sincère. Ne vous mettez pas en peine des répugnances de la nature : mais seulement, soyez ferme à vouloir que, malgré ces résistances, le bon plaisir de Dieu règne en vous souverainement et vous accable, s'il lui plaît, d'angoisses, d'amertumes, d'humiliations. C'est un bon maître, puisqu'en un moment il peut guérir tous nos maux. Le temps viendra, mon pauvre enfant, que vous moissonnerez en joie. C'est ici celui de la douleur..... mais, un peu de patience, et le Seigneur vous rendra, pour des moments de crucifixion, une éternité de jouissance bienheureuse.

Voyez mes misères devant le sacré Cœur de notre commun Maître et le priez d'en avoir compassion. Je vous rendrai la pareille en sa sainte présence.

Vous m'avez très fort obligée de m'avoir envoyé ces litanies. Elles sont très belles. Dites-moi si c'est le Révérend Père de La Colombière qui les a composées. J'ai bien pensé, lisant ce qui les précède que vous auriez là de quoi vous abaisser au-dessous de l'abaissement. Il vous est bon que cela soit ainsi. Quand tous les saints vous proclameraient sainte, vous n'en seriez pas meilleure devant Dieu ; et, quand toute la terre se moquerait de vous, si le Seigneur vous honore de sa sainte grâce, n'êtes-vous pas trop honorée ? Je le crois assurément.

D. S. B.

11<sup>e</sup>

VIVE ✚ JÉSUS !

Grand merci, mon cher enfant, de votre petit office du 65.  
sacré Cœur et du soin que vous avez eu de penser à moi le

*Marguerite-Marie Alacoque.*

jour de la consécration de votre bel oratoire <sup>1</sup>. Continuez-moi cette charité, ma chère amie, et, de mon côté, je prie aussi le Cœur adorable de notre divin Sauveur de se rendre toujours maître absolu du vôtre et de vous augmenter tous les jours la joie de le voir aimer et servir, en augmentant la sainte ferveur et le nombre de ses dévots. Je me suis avisée depuis peu d'inspirer ici à nos sœurs, par manière d'entreprise dévote, que, quand elles entendront sonner l'horloge, elles se souviennent de bénir l'heure et le moment fortunés auxquels cet adorable Cœur fut formé, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein très pur de notre Reine, la divine Marie, ajoutant quelque parole d'action de grâces à cet adorable Cœur de son infinie charité pour nous <sup>2</sup>. Recommandez-lui un peu l'âme d'un monsieur, cousin germain de deux de nos sœurs parisiennes, qui est mort subitement le jour de saint Pierre, dont il portait le nom. Il a laissé une sœur qui nous aime beaucoup et ce serait grande charité si elle voulait devenir nôtre en qualité de bienfaitrice. Nous avons besoin d'un tel secours et nous n'espérons rien que de la faveur céleste. Je crois que celle de la Croix ne vous manquera pas jusqu'à ce qu'elle vous ait portée et posée dans le Cœur du Sauveur pour toute la sainte éternité. Ainsi, mon enfant, demeurez en paix : vous êtes bien. Et moi, je demeure toujours toute vôtre de bon cœur.

D. S. B.

*Fin de ce qui nous est resté des écrits de la très honorée Mère Péronne-Rosalie à ma Sœur Alacoque* <sup>3</sup>.

1. Cette phrase prouve que la Mère Greyfié écrivait cette lettre peu après la bénédiction de la chapelle du sacré Cœur du fond du jardin, laquelle fut faite le 7 septembre 1688.

2. Le morceau qui suit, jusqu'aux mots : « De la faveur céleste » manque au Ms. 6 et nous est donné par le *Recueil* de Nevers et plus complètement encore par l'*Italien*.

3. Note du Ms. 6.

## DEUX LETTRES

DE LA MÈRE PÉRONNE-ROSALIE GREYFIÉ  
A LA MÈRE ANNE-ÉLISABETH DE LA GARDE <sup>1</sup>

VIVE † JÉSUS

De notre 1<sup>er</sup> monastère d'Annecy,  
28<sup>e</sup> mars 1714.

Voilà, ma très honorée Sœur et très aimée Mère, une 65.  
lettre de notre chère sœur Marie-Alexis de Massongy qui  
vous informe sur tout ce que votre Charité peut souhaiter  
d'elle et de moi. Il y a peu de jours que nous avons reçu  
votre paquet où était le cahier écrit de ma main. Je n'ai  
pas à présent le loisir que j'avais alors, étant toujours  
chargée d'écritures, sans les autres occupations de la charge,  
qui ne conviennent ni à l'âge, ni à la santé et moins encore  
à la capacité d'une personne comme moi. J'aimerais fort à  
entretenir le cordial commerce entre vos chères filles, qui  
sont toujours très chères à mon cœur et qui ne sortent pas  
de mon souvenir près du Seigneur et des reliques sacrées  
de nos saints Père et Mère. Je les recommande au ciel avec  
leur chère Mère, de toute l'affection de mon cœur et leur sais  
un gré non pareil de leur souvenir dans leurs saintes prières,  
auxquelles je me recommande toujours plus instamment,  
parce que plus je m'approche de ma fin, plus je sens le  
besoin que j'ai de la grande miséricorde de l'adorable Cœur  
de notre divin Sauveur.

J'ai bien reçu votre lettre, chère Mère, et celles encore  
de quelqu'autre de vos chères filles, où j'ai appris avec une

1. Les autographes de ces deux lettres sont aux archives du  
monastère de Paray; elles sont inédites.

consolation des plus sensibles la grâce que Dieu vous a faite de vous donner un très digne Père spirituel <sup>1</sup>. Il ne m'est pas possible de vous exprimer combien je me sens reconnaissante de son saint zèle pour le maintien de nos saintes observances et le bon état de votre maison. Je me persuade facilement que ce bonheur vous est arrivé par le crédit au ciel, de notre vertueuse Sœur Alacoque. Je déposerai sans peine ce que j'ai écrit d'elle, mais je n'ai pas mémoire d'autres choses et je me souviens que je marquai dans ce cahier tout ce que je crus en pouvoir dire.

Je quitte ici ma lettre pour aller aux matines. Je fais encore l'office, mais je n'ai plus la force de dire des leçons — j'entends de celles en psalmodie. Je n'en ai dit de celles de Hiérimie que la première année dès mon retour. Mes années se font bien sentir à mon corps; il n'y a que ma tête qui ne souffre plus. Priez Notre-Seigneur que j'accomplisse sa sainte volonté et que son bon plaisir soit désormais uniquement celui de

Votre très humble, indigne sœur et servante en N.-S.

S<sup>r</sup> Péronne-Rosalie Greyfié, qui embrasse en esprit toutes nos chères sœurs, vos filles, et un peu particulièrement celles de ma connaissance que je n'ai pas le loisir de nommer : je n'en oublie pas une. D. S. B.

VIVE † JESUS!

De notre I<sup>er</sup> monastère d'Annecy,  
5<sup>e</sup> mai 1714.

67. Ma très honorée et très chèrement aimée Sœur,  
Je m'adresse à votre Charité pour faire savoir à vos chères filles Françoise-Rosalie et Péronne-Rosalie que nous recevons nouvellement le paquet où était, avec leurs lettres, le cahier du recueil fait de la vie de feu notre heureuse

1. M. l'abbé Languet.

Sœur Marguerite-Marie. Je l'ai remis à notre très honorée sœur de Massongy, après l'avoir parcouru pour ma consolation. Il m'en reste l'édification des vertus de la précieuse défunte, et d'autre côté la mortification de me voir citée, avec la copie de mes avis donnés à cette sainte fille. Je me sens très humiliée que cela soit mis en vue, à d'autres que chez vous. J'aurais du moins souhaité qu'on se fût arrêté à dire que sa supérieure lui donna tel ordre ou tel avis, quand il aurait été nécessaire de montrer que la défunte agissait par dépendance de la sainte obéissance. Si le double de ce cahier n'est point sorti de chez vous, je vous conjure, ma chère Mère, qu'il n'en sorte pas sans que l'on en retranche tout ce qui est de moi et que je ne sois point du tout citée par mon nom. Suffit, quand il sera nécessaire, de dire : « La supérieure lui dit ou lui écrivit « telle chose ». Si vous pouviez comprendre la peine que je sens lorsque je m'entends nommer, comme si j'étais une personne de quelque considération, je suis sûre que vous l'empêcheriez, et de même toutes vos chères filles qui ont de l'amitié pour moi. J'ai assez de lumières pour connaître mon insuffisance à tout bien, mais je n'ai pas la capacité de faire bien ce qu'il faudrait pour y suppléer. Priez pour moi, ma chère Mère, afin de m'obtenir de Notre-Seigneur la grâce de me bien humilier, en la façon qui lui sera plus agréable, pour obtenir de sa sainte miséricorde le pardon de mes péchés et des manquements que j'ai commis en la conduite des Communautés qui, par sa sainte Providence, ont été commises à la mienne. Je crois que ça été pour leur sanctification et je prie l'infinie Bonté que ce ne soit pas pour ma condamnation. Ma conscience ne me reproche pas jusque ici d'avoir eu d'autre volonté ni dessein, en ce qui regarde le gouvernement, autre que celui de maintenir nos observances, en tout et partout ; mais, je me reproche à moi-même de n'avoir pas observé ce point si important : que la supérieure doit être le modèle et l'exemple de toutes

vertus parmi les sœurs — et vous savez, mon intime sœur, et toutes celles de vos chères filles qui restent chez vous de ma connaissance, que je n'ai que trop de raisons de m'avouer coupable et que la plus douce charité qu'on me puisse faire, en priant Dieu pour le salut de mon âme, c'est de mettre du tout en oubli les actions, les paroles et les écrits de

Votre très humble, indigne sœur et servante en N.-S.

S<sup>r</sup> Péronne-Rosalie Greyfié

de la V. S<sup>te</sup> M.

D. S. B.

Je pourrai par occasion, répondre à vos chères filles, si j'en ai le loisir. En tous cas, je n'en suis pas moins sensible à leurs cordiales bontés à toutes.

Avant le départ de notre lettre, je reçois la vôtre, ma chère Mère, datée du 28 avril. Vous devez avoir reçu, par la poste, ma réponse à celle où votre Charité me parlait touchant l'élection, et où je vous marquais le plaisir que je ressens de savoir que votre chère Communauté se porte à se tenir aux bons sujets que Dieu vous a donnés. Cela fait honneur aux communautés mêmes et sert de preuve que l'union de charité y est en règne. N'importe pas que les supérieures soient infirmes, pourvu qu'elles ne soient pas tendres sur elles-mêmes et qu'elles soient régulières et amatrices de l'observance.

Il faudra désormais s'adresser à notre chère sœur de Massongy pour tout ce qui regarde feu notre heureuse Sœur Alacoque. Ces sortes de choses sont remises à ses soins pour les négocier, c'est son dévot penchant, pour lequel elle a de la capacité, de l'affection et du courage. Il m'en reste si peu pour les affaires de ce monde, que s'il eût plu à Monseigneur notre illustre prélat favoriser ma demande, j'aurais à cette Ascension, la joie de remettre cette sainte Communauté entre les mains d'une supérieure

digne de la conduire. Une année qui me reste me semble d'une grande longueur à proportion de mes forces. Par bonheur, Dieu, par sa sainte grâce et nos saints Fondateurs par leur protection très spéciale maintiennent tout dans le devoir.

---



TROISIÈME PARTIE

PROCÉDURE DE 1715



## PROCÉDURE DE 1715

---

### AVERTISSEMENT

Nous reproduisons intégralement, dans les pages qui suivent, la procédure de 1715, d'après le texte original des procès-verbaux, conservés aux archives de l'Évêché d'Autun. Il nous a paru qu'il y avait un grand intérêt pour l'histoire à publier, dans leur entier, ces informations qui ont servi de base solide à tout ce qui a été fait, dans la suite, concernant la cause de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

On y trouvera des répétitions. Nous ne pensons pas qu'il soit à propos de les retrancher, pour gagner quelques pages. Nous aurions pu abrégé les actes préliminaires, en les allégeant des formules juridiques : le profit, pensons-nous, eût été petit. Les écrivains qui voudront travailler sur ces documents rencontreront, jusque dans cet appareil technique, des indications précieuses. A y regarder de près, chaque pièce renferme quelque élément nouveau qui, à un moment donné, peut avoir son importance pour l'historien et l'hagiographe.

Nous avons employé l'orthographe moderne, sans modifier le texte authentique en quoi que ce soit. Il présente des phrases peu correctes ou fort compliquées, des manières de dire surannées : nous les avons respectées. A notre avis, ces anciennes formes, quand elles ne sont point par trop archaïques, donnent un attrait et un air de vérité aux vieux documents. Vouloir les tourner « en meilleur français, » comme on faisait jadis, serait ôter à ces vénérables témoins leur physionomie propre et leur couleur originale.

Il nous paraît utile de reproduire ici une page de Mgr Languet, laquelle sera comme un avant-propos à la procédure dont il eut l'heureuse initiative :

« J'étais grand vicaire du diocèse d'Autun<sup>1</sup>, dans lequel le  
 « monastère de la Visitation de Paray est situé. Cette maison  
 « fut confiée à mes soins, j'y fis plusieurs fois la visite régulière,  
 « et je puis dire, à la gloire de la grâce de Dieu et à celle de sa  
 « Servante, que j'y trouvai de précieuses traces de la ferveur  
 « que Sœur Marguerite avait inspirée à cette maison, ferveur  
 « qui se conservait avec la mémoire de ses vertus. L'affluence  
 « des peuples était grande à son tombeau ; on parlait souvent  
 « des miracles qu'on disait s'y opérer. Je crus qu'il était de la  
 « prudence de les regarder longtemps avec défiance, et de résis-  
 « ter aux sollicitations de plusieurs personnes qui me pressaient  
 « d'en recueillir les preuves et d'en permettre la publication.  
 « Enfin il s'en fit un si éclatant et si marqué<sup>2</sup>, que je crus, après  
 « un juste délai, devoir en examiner juridiquement les circon-  
 « stances. Ce miracle, après l'information que j'en fis sur les  
 « lieux, me parut si constant et si avéré, et d'ailleurs j'appris  
 « tant de merveilles de la Servante de Dieu et des fruits de sa  
 « dévotion, que je jugeai qu'il n'était pas convenable de laisser  
 « ensevelir dans l'oubli les merveilles de Dieu, et des merveilles  
 « qui doivent contribuer à l'édification du prochain.

« Comme il y avait encore beaucoup de personnes vivantes qui  
 « avaient été témoins oculaires des actions héroïques de cette ver-  
 « tueuse fille et des grâces miraculeuses qu'elle avait reçues ou  
 « de celles qui avaient été accordées par son intercession, je  
 « conseillai à la Communauté de Paray de ne pas laisser dépérir  
 « ces preuves et d'obtenir de Mgr l'évêque d'Autun que, par  
 « son autorité, on en fit des informations juridiques. Ce prélat,  
 « sur la demande de la supérieure de Paray, me fit l'honneur de  
 « me nommer commissaire pour cette information et me donna  
 « pouvoir de subroger un autre commissaire en cas d'empêche-  
 « ment<sup>3</sup>. »

1. M. Languet résidait à Moulins qui faisait alors partie du diocèse d'Autun.

2. La guérison de la sœur Claude-Angélique Desmoulins.

3. *Vie de la Vénérable Mère Marguerite*, édit. du Centenaire de 1890, discours préliminaire, p. 57-58.

A MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME  
ET RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE D'AUTUN

Supplie humblement la Mère supérieure et les sœurs assistantes et conseillères de la Communauté des religieuses de la Visitation S<sup>te</sup> Marie de Moulins, et représentent à Votre Grandeur, tant en leur nom qu'au nom de leurs sœurs, religieuses du monastère de la Visitation établies à Paray-le-Monial, de votre diocèse, qu'il y a environ vingt-quatre ans qu'il a plu à Dieu appeler à Lui leur Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse dudit monastère de Paray; que cette vertueuse fille a pratiqué pendant sa vie les actions les plus héroïques de sainteté et de vertu, et qu'y ayant persévéré jusqu'à la fin, elle est morte dans une réputation de sainteté qui se soutient depuis si longtemps; qu'il a plu à Dieu de glorifier sa Servante, par des miracles fréquents et évidents qu'il a opérés en faveur de ceux qui ont eu recours à son intercession; que même l'année dernière, 1713, Monsieur l'abbé Languet, votre vicaire général, faisant la visite au dit monastère de Paray, se crut obligé de dresser procès-verbal de celui que Dieu fit en faveur de la sœur Angélique Desmoulins, religieuse du dit monastère de Paray, dont la minute est déposé au greffe de notre officialité de Moulins; que comme il y a encore plusieurs personnes vivantes dans la ville de Paray et ailleurs, qui ont vu et connu la dite Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque et vécu avec elle et qui ont été témoins de ses vertus et mérites, il serait très utile, à la gloire de Dieu et la glorification de sa Servante, et la consolation de tout l'ordre de la Visitation, de ne pas différer plus long-

Supplique présentée par la Visitation de Moulins, au nom de la Visitation de Paray, à Mgr l'Evêque d'Autun, de passage à Moulins.

temps à dresser des procès-verbaux, en forme juridique, de tout ce qui peut concerner la vie, les vertus, les actions héroïques et miracles de la dite Vénérable Sœur, de peur que par le laps des temps les témoins oculaires ne vinsent à mourir et les témoignages à dépérir.

A ces causes, elles vous supplient, Monseigneur, de vouloir bien donner acte aux suppliantes de leur réquisition, et procéder aux instructions et informations juridiques touchant ce qui peut concerner la vie, catholicité, vertus et actions héroïques de la dite Sœur, et des miracles qu'elle a faits ou que Dieu a faits en sa faveur pendant sa vie et après sa mort. Et, au cas que les affaires de votre diocèse vous empêchassent de vous transporter au dit monastère de Paray, elles vous supplient très humblement de nommer un ou plusieurs commissaires à votre volonté, pour procéder à la dite information, entendre les témoins, prendre leurs serments, recevoir leurs dépositions, vérifier les lettres et écritures et faire telles autres procédures dues et raisonnables ; même à icelui ou iceux commissaires donner pouvoir de déléguer autres commissaires pour entendre les témoignages et dépositions de ceux qui seraient absents ou éloignés, pour éviter les frais et embarras du transport ; et être de tout dressés procès-verbaux, et déposés où il plaira à Votre Grandeur, et les suppliantes continueront leurs vœux pour votre santé et prospérité.

S<sup>r</sup> Marie-Valérie de la MOTE, supérieure,

S<sup>r</sup> M. Théodore de CHERMON, assistante,

S<sup>r</sup> M. Agnès DUCROS, conseillère,

S<sup>r</sup> M. Félice DU BUYSSON, conseillère,

S<sup>r</sup> Jeanne-Marie PERET, conseillère.

Commissi-  
on épisco-  
pale donnée  
à M. Lan-  
guet. (15 oc-  
tobre 1714.)

Vu la présente requête, nous avons donné acte aux suppliantes de leur réquisition, en inclinant à leur demande ; et ne pouvant nous transporter nous-même à la ville de Paray, nous avons nommé et commis, par les présentes, le

sieur abbé Languet, notre vicaire général et officiel, au détroit de Moulins, pour être par lui faites toutes informations juridiques sur la vie, catholicité, vertus et actions héroïques de la dite Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, et des miracles qui peuvent avoir été faits pendant sa vie ou après sa mort par son intercession ; être assignés tous témoins nécessaires, prendre d'eux le serment sur les saints Évangiles, et recevoir leurs dépositions ; vérifier les lettres, écritures et manuscrits servant à la dite instruction ; être de tout, par lui, dressés actes et procès-verbaux et ordonné ce qu'il appartiendra ; lui donnant pareillement pouvoir de déléguer un ou plusieurs commissaires, une ou plusieurs fois, pour la dite instruction et information, et faire tout ce que le dit sieur abbé ferait s'il se transportait sur les lieux ; avec pouvoir au dit commissaire ou aux dits commissaires, par lui nommés et délégués, de choisir un secrétaire ou greffier, en prenant de lui le serment en tel cas requis. Et seront les procès-verbaux tant du dit sieur abbé que des autres commissaires à nous rapportés pour être sur iceux par nous ordonné ce qu'il appartiendra. Fait à Moulins le quinze octobre mil sept cent quatorze.

† Ch.-Fr. d'HALLENCOURT, évêque d'Autun.

Nous, Jean-Joseph Languet, prêtre, docteur de Sorbonne, de la maison royale de Navarre, abbé de N.-D. de Coëtmalloën, conseiller du roy et aumônier de feu Madame la Dauphine, vicaire général de Monseigneur l'Illustr. et Révérendissime Charles-François d'Hallencourt, évêque d'Autun, comte de Saulieu, président né et perpétuel des États de Bourgogne, etc., et officiel de mon dit Seigneur, au détroit de Moulins ; Vu la requête ci-dessus présentée à mon dit Seigneur l'Évêque d'Autun, l'ordonnance du dit Seigneur Évêque, du quinze octobre de la présente année.

Délégation  
donnée par  
M. Languet  
à M. Malard.  
(29 novem-  
bre 1714.)

par laquelle il nous fait l'honneur de nous commettre pour les informations juridiques des vie, mœurs, sainteté, miracles de la Vénérable Sœur M.-M. Alacoque : Nous, vicaire général susdit, avons accepté et acceptons avec respect la commission à nous déferée par le dit seigneur Évêque ; et considérant les instances à nous faites, même depuis longtemps, en notre dite qualité de grand vicaire, tant par les suppliantes que par les religieuses du monastère de Paray, et autres religieuses du même ordre, en diverses villes, de procéder aux dites informations ; attendu encore les informations extrajudicielles que nous avons faites nous-même sur les dites instances, nous étant plusieurs fois transporté en la dite ville de Paray, à cette fin, par lesquelles il nous conste des vertus héroïques de la dite Vénérable Sœur, de la haute réputation de sainteté où elle est, du désir que les peuples ont de contribuer à son honneur, des miracles que Dieu paraît accorder à son intercession ; ayant de plus pris sur ce l'avis de gens éclairés et invoqué le Saint Nom de Dieu, nous ordonnons qu'il soit procédé incessamment par nous aux informations juridiques des vie, mérite, actions héroïques, réputation de sainteté et miracles de la dite Vénérable Sœur, Marguerite-Marie Alacoque ; et attendu l'impossibilité où nous sommes de quitter le lieu de notre résidence, où les fonctions de notre grand vicariat et officialité nous retiennent, Nous avons commis et commettons, par ces présentes, Vénérable et Scientifique personne M<sup>re</sup> [Jean-Marie] Malard <sup>1</sup>, prêtre, docteur en théologie, curé du dit Paray-le-Monial, pour entendre les dépositions des témoins qui se trouveront sur les lieux, lui donnant pouvoir de faire assigner et citer devant lui qui il appartiendra. et recevoir les serments requis, et prendre tel secrétaire qu'il jugera, après avoir

1. Jean-Marie Malard, bachelier en théologie, né le 31 mai 1679, décédé le 29 mai 1746, fut curé de Paray depuis l'année 1712 jusqu'à sa mort.

reçu son serment, dresser de tout actes et procès-verbaux pour nous être rapportés et être communiqués par notre ordre au promoteur général du diocèse, et ensuite être ordonné ce qu'il appartiendra. Avons en outre nommé les personnes de M<sup>re</sup> Claude Berthelet, huissier royal, et de Jacques Duerot, aussi sergent, pour servir en cette cause de curseurs de la Cour épiscopale, pour exécuter et présenter les citations décernées, tant par nous que par le dit sieur Malard et autres par nous commis ou à commettre, à l'effet des présentes seulement, à la charge par eux de prêter sur les saints Évangiles le serment en tel cas requis, par devant le dit sieur Malard, commissaire dénommé. Donnée à Moulins, en notre hôtel, le vingt-neuf novembre mil sept cent quatorze, contresigné de notre secrétaire et scellé du sceau épiscopal <sup>1</sup>.

†  
sceau  
épiscopal

*L'abbé Languet,*  
par ordonnance  
PERROTIN.

1. Il résulte de l'ordonnance ci-dessus qu'à la date du 29 novembre 1714, M. Malard, curé de Paray, était dûment délégué, comme commissaire aux informations sur la vie et sainteté de la Servante de Dieu, Marguerite-Marie Alacoque. Or, la suite de la procédure montre que M. Malard n'y a pris aucune part. La procédure a été conduite, du premier au dernier jour, par Dom de Bansière, prieur des bénédictins de Paray. Dans les divers actes, il se réclame d'une commission à lui donnée, par M. Languet, en date du 1<sup>er</sup> février 1715. Mais l'acte de cette commission ne s'est pas retrouvé. Quand il fut question de reprendre le procès de béatification, M. Circaud, vicaire général d'Autun, comprit bien qu'il y aurait là une sérieuse difficulté, contre laquelle il chercha à se prémunir. Le 25 septembre 1817, il fit subir un interrogatoire à la Mère Carmoy, en vertu d'une commission de Mgr Imberties, évêque d'Autun. La supérieure répondit qu'il ne lui restait aucun papier; que c'était avec grande peine que la procédure de 1715 avait pu être conservée pendant la Révolution; que s'il y manquait quelque pièce, il n'était pas étonnant qu'elle eût été égarée dans le trouble et l'agitation où l'on était, pour dérober ce qu'on pouvait aux spoliateurs; qu'elle a fait chercher à l'Hôtel de Ville, où furent portés plusieurs papiers du monastère, lors de l'expulsion des religieuses de la Visitation, et qu'on ne l'y a pas trouvée: que puisque

VIVE † JÉSUS !

*Délibération ou acte capitulaire de la Communauté de la Visitation Sainte-Marie de Paray-le-Monial.*

Nomina-  
tion de M.  
Claude Go-  
lin comme  
procureur  
spécial de la  
Visitation,  
en la cause.  
(19 mai 1715.)

Aujourd'hui, 19<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an 1715, toutes les religieuses de notre Communauté étant assemblées en Chapitre, notre très honorée Mère Anne-Élisabeth de la Garde, supérieure, nous a dit que comme il y a long-

la procédure a été totalement faite par Dom de Bansièrè et que la Commission, en vertu de laquelle il dit l'avoir faite, y est relatée sous une date déterminée. cette assertion rend l'existence de la pièce indubitable. Qu'au reste, dans le discours qui précède l'*Histoire de la Vénérable Mère Marguerite-Marie*, Mgr Languet en donne la preuve : « Je fus nommé, écrit-il, à l'évêché de Soissons avant d'avoir pu exécuter ma Commission. Je subrogeai alors, selon le pouvoir que j'en avais reçu, le R. P. Dom Antoine de Bansièrè, prieur des bénédictins de Paray, de la congrégation de Cluny, homme respectable par sa piété et par sa sagesse, aussi bien que par les grands emplois qu'il a remplis et qu'il remplit encore dans son Ordre. Ce religieux, par un travail de plusieurs mois, a consommé cet ouvrage ; il a recueilli tous les écrits de la Servante de Dieu et les *Mémoires* concernant sa vie, et il en a authentiqué la vérité. Il a entendu à loisir les dépositions d'une multitude de témoins, tant de la maison que du dehors. Après avoir ouï ceux qui lui étaient administrés selon la forme juridique et observé toutes les procédures requises exactement par le promoteur nommé à cet effet, il a entendu d'office plusieurs personnes considérables dont le témoignage ne pouvait être suspect. » (Édit. de 1729, p. 53.)

En 1824, dans le procès d'introduction de la cause, le promoteur de la foi, Virgilio Pescetelli, ne manqua pas de relever le défaut juridique, et il argua d'un vice de nullité dans la procédure de 1715, qui ne paraissait pas, disait-il, avoir été faite par un juge légitimement autorisé.

L'avocat de la cause fit valoir les raisons données par la supérieure de la Visitation, il apporta le témoignage catégorique de Languet lui-même et conclut en affirmant que c'était le cas ou jamais d'appliquer la règle du droit à Dom de Bansièrè : « Si les actes prouvent qu'il a procédé comme délégué, il faut le tenir pour délégué. » La S. Congrégation passa outre, mais le promoteur de la foi remit, plus d'une fois en avant, dans la suite de la cause, ce prétendu vice de nullité.

temps que cette Communauté désire faire travailler aux informations juridiques de la sainteté héroïque, mérites et vertus de notre Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, et des miracles que Dieu a fait par son intercession ; qu'elle doit ce soin à la reconnaissance qu'elle conserve pour l'édification qu'elle a reçue de la dite Sœur ; que les autres communautés de notre ordre n'en ont pas moins d'empressement ; qu'à cet effet, la supérieure et les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Moulins, profitant de la visite de Monseigneur l'Évêque d'Autun au dit Moulins, lui ont présenté depuis peu requête au nom de la dite Communauté de Paray, tendant à ce qu'il plût au dit seigneur Évêque procéder à la dite instruction ; que le dit seigneur Évêque agréant la dite requête, avait, par son ordonnance du 15 octobre 1714, nommé Monsieur l'abbé Languet son vicaire général, pour faire la dite information, avec pouvoir au dit sieur l'abbé de déléguer à cet effet tel commissaire, sur les lieux, qu'il jugera à propos ; que le dit sieur abbé ayant à cet effet nommé, par son ordonnance de commission, en date du premier février, le révérend Père Dom Bansière, prieur à Paray et docteur en théologie, pour travailler à la dite information, il est à propos de ne pas différer plus longtemps de profiter de toutes ces dispositions ; que pour procéder juridiquement il est nécessaire de nommer un procureur qui poursuivra, au nom de notre Communauté, la dite information. Nous croyons ne pouvoir mieux choisir qu'en jetant les yeux sur Monsieur Claude Godin, notre confesseur : que nous croyons qu'il est nécessaire de lui donner à cet effet tout pouvoir convenable et de le prier de prendre ce soin.

La matière mise en délibération, il a été convenu tout d'une voix que Monsieur Godin serait prié d'agréer cette commission, la Communauté le nommant à cet effet pour son procureur spécial en cette cause, lui donnant pouvoir de comparaître au nom de cette communauté, par devant

tel commissaire ou juge qu'il appartiendra, faire par devant eux instance à ce qu'ils procèdent aux dites informations, avec pouvoir d'offrir et faire le serment en tel cas requis, faire tout ce qui sera convenable et nécessaire, bien qu'il fût requis plus ample mandat et mention plus expresse, avec pouvoir au dit sieur Godin de substituer d'autres procureurs spéciaux, dans les cas où il serait nécessaire aux fins de la susdite information : promettant avoir pour agréable ce qui sera fait par le dit sieur Godin, ou par ceux qu'il aura substitués ; et lui sera délivré copie de la présente délibération en la forme ordinaire, pour servir à ce qu'il appartiendra.

*S<sup>e</sup> Anne-Élizabeth de Lagarde, supérieure.  
Sœur Françoise-Rosalie Verchère.*

Requête de M. Claude Godin à Dom de Bansièrre, commissaire délégué à la cause, pour qu'il lui plaise ouvrir la procédure. (10 juillet 1715.)

À TRÈS RÉVÉREND PÈRE DOM ANTOINE DE BANSIÈRE, PRÊTRE, RELIGIEUX PROFÈS DE L'ORDRE DE CLUNY, BACHELIER DE SORBONNE, EX-VISITEUR DU DIT ORDRE ET PRIEUR DES RÉVÉRENDIS PÈRES BÉNÉDICTINS ÉTABLIS EN CETTE VILLE DE PARAY, COMMISSAIRE NOMMÉ EN CETTE PARTIE.

Claude Godin, prêtre, procureur spécialement établi par les Dames de la Visitation Sainte-Marie de Paray, à l'effet des présentes, expose à votre Révérence qu'il y a environ vingt-quatre ans que mourut, en ce monastère, la Vénérable Servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque, en grande odeur et estime de sainteté : que Dieu a honoré sa vie et sa mort de plusieurs grâces miraculeuses, accordées à son intercession : que le concours du monde a toujours été très grand à son tombeau ; que bien loin que l'estime de la sainteté de la dite Servante de Dieu et la dévotion des peuples se soit refroidie, il paraît que l'une et l'autre augmentent tous les jours ; que la dite Communauté s'étant adressée plusieurs fois à Monseigneur l'Evêque d'Autun & à Messieurs les grands vicaires, pour qu'il leur plût faire à

ce sujet des informations nécessaires, pour en conserver la mémoire à la postérité, ils ont voulu, selon les décrets d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, avant que de procéder juridiquement, s'informer en particulier et extrajudicialement des vertus et miracles de la dite Sœur et de la dévotion des peuples envers sa mémoire; qu'à cet effet, Monsieur L'abbé Languet s'est transporté plusieurs fois sur les lieux où il en a reconnu la vérité; qu'enfin il a plu à mon dit seigneur l'évêque d'Autun commettre le dit sieur abbé pour faire à cet effet toutes procédures et informations nécessaires, avec pouvoir au dit sieur abbé de commettre un ou plusieurs commissaires sur les lieux pour travailler à la dite information; que le dit sieur abbé et vicaire général, par son ordonnance du premier février 1715, a nommé votre Révérence pour faire la dite information, ne pouvant lui-même se transporter sur les lieux. Le suppliant qui produit à votre Révérence la requête présentée à mon dit seigneur Évêque, l'appointement du dit seigneur, du 15<sup>e</sup> octobre 1714, l'ordonnance du dit sieur abbé, en date du premier février 1715, l'acte de délibération [de la Communauté des religieuses] de Paray, du 19<sup>e</sup> de mai 1715, se trouve fondé pour recourir à votre Révérence à ce qu'il lui plaise, en vertu de la Commission à elle octroyée, procéder juridiquement à l'information de la vie, vertus, miracles et estime publique de sainteté de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, selon les articles du *Mémoire* qu'il fournira à votre Révérence, donner à cet effet commission pour citer les témoins nécessaires, se transporter partout où besoin serait, notamment au parloir du monastère de la Visitation de cette ville pour y vérifier les lettres, papiers, mémoires et autres pièces tendant à la preuve de la sainteté de la dite Sœur, qui lui seront présentées, tant par lui, procureur en cette cause, que par la Mère supérieure ou autres religieuses, parapher les dits papiers et faire tous autres actes qu'elle jugera bon être, et cependant il priera Dieu

qu'il comble votre Révérence de toutes ses lumières. A Paray, ce dixième juillet mil sept cent quinze.

C. GODIN.

Ordonnan-  
ce de Dom  
de Bansièrè,  
par laquelle  
il nomme  
M<sup>re</sup> Chalon,  
prêtre so-  
ciétaire au  
mépart de  
Paray, en  
qualité de  
secrétaire  
et prend les  
dispositions  
juridiques  
pour l'ou-  
verture du  
procès. 15  
juillet 1715.

Vu la présente requête ; ensemble la requête à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Charles François d'Hallencourt, évêque d'Autun : Pordonnance du dit seigneur évêque, du 15<sup>me</sup> octobre 1714 ; la commission du premier février 1715. à nous accordée par Messire Jean Joseph Languet abbé et vicaire général de mon dit seigneur évêque ; l'acte de délibération de la Communauté de la Visitation, par laquelle elle nomme le sieur Godin pour son procureur : Nous avons accepté et acceptons avec respect la commission à nous déférée. Et, en conséquence, en vertu du pouvoir à nous donné, avons nommé et nommons, par ces présentes, le sieur Étienne Chalon, prêtre sociétaire de cette ville pour notre secrétaire, à la charge de prêter par devant nous le serment en tel cas requis.

Ordonnons que nous nous transporterons, au monastère de la Visitation de cette ville, le vingt-deux du courant, au parloir de la sacristie du dit monastère, pour y procéder à la vérification et paraphe des papiers, lettres et mémoires tendant à la preuve des faits énoncés dans la requête ci-dessus, tels qu'ils seront présentés, tant par le suppliant que par la supérieure du dit monastère, ou autres qui pourraient avoir les dits papiers en dépôt. Donnons en outre commission au suppliant de faire citer par devant nous les témoins qu'il jugera nécessaire, dans le terme de deux mois à commencer au premier août prochain, à deux heures de relevée, dans l'église de notre prieuré, pour les gens de dehors, et pour les religieuses au parloir de leur sacristie. Fait à Paray-le-Monial, le quinzième du mois de juillet de l'année mil sept cent quinze.

DOM ANTOINE DE BANSIÈRE,

Prieur de Paray et commissaire en cette part.

L'an mil sept cent quinze, le dix-sept du mois de juillet, dans l'église des Révérends Pères Bénédictins, à deux heures de relevée, par devant nous Dom Antoine de Bansière, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, bachelier de Sorbonne, ex-visiteur du dit ordre & prieur des Révérends Pères Bénédictins établis en cette ville de Paray, commissaire nommé en cette partie,

Prestation de serment de M<sup>re</sup> Chalou, en qualité de secrétaire. (17 juillet 1715.)

A comparu maître Étienne Chalou, prêtre sociétaire au mépart de la ville de Paray, nommé par nous secrétaire en cette partie ; lequel a prêté serment en la manière qui s'ensuit :

« Moi soussigné, la main sur les saints Évangiles de Dieu ici présent, jure et promets de remplir fidèlement mon devoir dans toute la suite de l'information pour laquelle j'ai été choisi secrétaire ; de garder religieusement le secret sur tout ce qui sera contenu en icelle et de n'en parler qu'avec le Révérend Père commissaire, ou par son ordre. Ainsi je jure et promets & les saints Évangiles me soient en aide. »

CHALON,  
Secrétaire.

D. DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

Les mêmes jour, an et heure que dessus et dans le même lieu, a comparu M<sup>re</sup> Claude Godin prêtre, procureur spécial en la cause, lequel, la main sur les saints Évangiles, a prêté le serment en la manière qui s'en suit.

Prestation de serment de M<sup>re</sup> Claude Godin, en qualité de procureur spécial, en la cause. (17 juillet 1715.)

« Moi soussigné, la main sur les saints Évangiles de Dieu ici présent, jure sur la conscience des Révérendes Mères constituantes, d'être ici pour la poursuite des informations concernant la sainteté de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque et d'y venir sans aucune passion de haine, d'affection particulière ou respect humain, mais seulement par le zèle de Dieu qui est glorifié dans ses saints, et non autrement. Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide. »

Claude GODIN,  
Procureur spécialement constitué.

D. A. DE BANSIÈRE.

Les mêmes jour et an que dessus, & dans le même lieu, ont comparu M<sup>res</sup> Claude Berthelet & Jacques Ducrot, tous deux dénommés curseurs de la Cour épiscopale, pour servir en cette cause, par vertu de l'ordonnance de Mons<sup>r</sup> l'abbé Languet, vicaire général d'Autun, à présent évêque de Soissons <sup>1</sup>, lesquels par devant nous ont prêté le serment sur les saints Évangiles, chacun séparément en la manière qui s'en suit.

« Je soussigné, la main sur les saints Évangiles de Dieu ici présent, jure et promets de remplir fidèlement mon devoir dans toute la suite de la présente procédure, pour laquelle j'ai été choisi curseur de la Cour épiscopale, d'exécuter en cette fin les ordres qui me seront donnés par Mons<sup>r</sup> l'abbé Languet vicaire général et official ou par les commissaires par lui délégués. Ainsi je jure et promets. Dieu et les saints Évangiles me soient en aide ».

BERTHELET,	DUCROT,
Curseur en la Cour épiscopale.	Curseur en la Cour épiscopale.
D. DE BANSIÈRE.	

Lesquels secrétaire, procureur et curseurs ayant prêté le serment susdit, nous leur en avons octroyé acte et dressé le présent procès-verbal pour servir à telle fin que de raison.

DOM DE BANSIÈRE,	CHALON,
Commissaire.	Greffier.

MÉMOIRE DES FAITS ET ARTICLES CONCERNANT LA VIE, VERTUS, SAINTETÉ ET RÉPUTATION D'ICELLE, DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU MARGUERITE-MARIE ALACOQUE.

Le sieur Claude Godin, prêtre, procureur établi par les Révérendes Mères supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Paray-le-Monial, en la cause présente.

1. M. Jean-Joseph Languet fut nommé évêque de Soissons le 23 juin 1715.

Prestation de serment des s<sup>rs</sup> Berthelet et Ducrot, en qualité de curseurs de la Cour épiscopale le 17 juillet 1715.

Articles dressés par M. Languet pour servir aux informations ju-

fait, donne, exhibe et produit par devant Monseigneur l'Évêque d'Autun ou son Commissaire établi en cette partie, les articles suivants<sup>1</sup> par lesquels il entend prouver la réputation de la sainteté, des vertus et des miracles de la Vénérable Servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la dite communauté de la Visitation Sainte-Marie, requérant qu'il soit admis à les prouver, les témoins nommés, désignés au bas des dits articles soient appelés et qu'en temps et lieu il leur soit déféré le serment pour être examinés en la forme prescrite par les saints decrets, ne s'astreignant néanmoins à rien, de quoi spécialement il proteste. Et afin que les dits articles puissent être plus facilement prouvés, il déclare d'en vouloir faire la preuve en langue vulgaire, se réservant toutefois le droit de nommer et produire d'autres témoins que ceux qu'il aura nommés ci-dessous, sans s'astreindre même à faire examiner tous ceux qu'il aura à présent nommés et qu'il pourra nommer : de quoi il proteste expressément.

ridiques de la cause, et produits par le procureur spécial, en la dite cause le 18 juillet 1715.

1<sup>o</sup> Que c'est et a toujours été une vérité constante que la Vénérable Servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque est née dans la province du Charollais, au village de Verosvres, de M<sup>re</sup> Claude Alacoque et de demoiselle Philiberte Lamyn, personnes très catholiques, le 22 juillet de l'an 1647 : ce qui a été et est actuellement public et notoire et a été et est encore la voix de la commune renommée.

2<sup>o</sup> Que dans la dite province de Charollais et dans le dit village de Verosvres, la foi orthodoxe et obéissance au Saint-Siège apostolique a toujours été en vigueur, et que

1. On conserve, aux archives de l'Évêché d'Autun, le premier texte de ces 64 articles rédigés par M. Languet. Nous nous en sommes servis pour rectifier, en plusieurs passages, la copie produite, en la cause, par M<sup>re</sup> Claude Godin. Il est inutile de faire remarquer que ces articles présentent un excellent résumé de la vie de la Bienheureuse. On y devine aisément la plume de son futur historien.

tous ceux qui y naissent y sont baptisés et confirmés au temps convenable, comme la dite V. Servante de Dieu Marguerite-Marie Alacoque y a été confirmée et baptisée : ce qui a été et est encore notoire et public.

3° Qu'elle a été élevée par ses parents dans la foi catholique et dans la crainte du Seigneur ; de sorte que étant encore dans l'enfance, elle donna des marques de sainteté, de piété et d'horreur du péché, en sorte qu'il suffisait de lui dire qu'il y avait du péché à quelque chose pour l'empêcher de le faire, ce qui a été et est public et notoire.

4° Que dans son enfance, elle faisait déjà oraison & même deux heures le matin et deux heures le soir ; qu'elle se dérobaient pour aller à l'église ; qu'elle fit sa première communion à neuf ans ; que dès lors elle avait déjà fait vœu de chasteté ; qu'elle pratiquait plusieurs austérités et macérations ; qu'elle prenait fréquemment des disciplines sanglantes, portait des chaînes de fer ; qu'elle couchait sur des planches et quelquefois sur des bâtons noueux : ce qui a été public &c.

5° Qu'étant tombée malade de différentes maladies, elle les supporta avec une patience héroïque, cachant même son mal et continuant ses austérités, & qu'elle fut guérie subitement et miraculeusement des dites maladies : ce qui est public &c.

6° Que son père étant mort pendant qu'elle était très jeune, elle se trouva soumise à des personnes grossières qui la maltraitaient souvent, contredisaient et raillaient ses dévotions & lui refusaient les choses les plus nécessaires, ce qu'elle a souffert pendant plusieurs années avec une patience héroïque, sans murmurer et se plaindre & sans souffrir même qu'on la plaignît en parlant mal de ceux qui en usaient ainsi : ce qui est public &c.

7° Que dans le temps de sa jeunesse, elle donnait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait disposer, même ce qu'on lui donnait pour sa nourriture ; qu'elle pensait les plaies des

pauvres et baisait leurs ulcères ; qu'elle prenait soin de ramasser les petits enfants pauvres pour les instruire et leur apprendre à connaître Dieu et le servir : ce qui est public &c.

8° Qu'étant âgée de dix-huit ans, sa famille voulut la marier ; qu'on lui proposa plusieurs partis avantageux ; qu'elle les refusa tous, nonobstant les sollicitations de sa mère et de sa famille, pendant plusieurs années, ayant renouvelé le vœu de chasteté qu'elle avait fait dès l'âge de quatre ou cinq ans et fait résolution de se faire religieuse : ce qui est notoire &c.

9° Que dans tout le temps qu'elle demeura dans sa famille, elle vécut avec une régularité édifiante, méprisant les vanités, les jeux et les plaisirs des jeunes gens, — s'occupant sans cesse du travail et faisant tomber ordinairement toutes les conversations sur des matières de piété : ce qui est notoire et public &c.

10° Que voulant être religieuse, elle ne voulut point choisir aucun couvent où elle eût des parentes et des connaissances, et choisit celui de la Visitation Sainte-Marie de Paray, pour y être plus éloignée des distractions de sa famille ; qu'elle y entra avec joie et ferveur, l'an 1671, étant alors âgée d'environ 23 ans ; qu'elle y fut admise aux épreuves ordinaires, fit le noviciat selon le temps prescrit par les saints canons et les constitutions de l'Ordre, fut admise par les suffrages des sœurs à la profession et fit enfin les vœux solennels le 6<sup>e</sup> novembre 1672 avec grande ferveur : ce qui est public &c.

11° Que pendant tout le temps de ses épreuves et de son noviciat, elle donna des preuves de la plus grande ferveur, d'une obéissance parfaite et d'une docilité sans bornes pour ses supérieures et maîtresses ; qu'elle ne répliquait ni ne s'excusait quand on la reprenait ; qu'elle avait une ardeur extrême pour pratiquer toutes sortes d'austérités, mais qu'elle se réglait par les volontés et conseils de sa maîtresse ;

qu'elle fut fréquemment favorisée de Dieu, de grâces et de faveurs extraordinaires et d'un grand attrait pour l'oraison ; que ces grâces extraordinaires firent craindre aux sœurs qu'elle ne fût pas propre à l'Institut de la Visitation ; que pour la retirer de cette voie on la mit à toutes sortes d'épreuves et on l'employa à toutes sortes d'occupations, à quoi elle ne résista jamais et contenta merveilleusement toute la Communauté : ce qui est public. &c.

12° Que Dieu lui fit connaître dès ce temps qu'il la destinait à être une image vivante de sa vie crucifiée et à porter toute sa vie toutes sortes de croix et de peines, ce qu'elle reçut avec joie et tâcha de s'y conformer en profitant de toutes les occasions qui se présentaient de souffrir ; qu'il la favorisa aussi de sa présence d'une manière sensible et de celle de son bon ange : ce qui est public &c.

13° Qu'elle s'étudia à vaincre avec soin toutes ses inclinations et qu'elle se fit des violences extrêmes pour manger du fromage, à quoi elle avait une répugnance de naissance et insurmontable et dont elle ne mangeait point sans des vomissements et des convulsions qui la faisaient souffrir. Elle s'efforça cependant d'en manger jusqu'à ce qu'on lui eût défendu, ce qu'elle fit fréquemment pendant huit ans : ce qui est public et notoire &c.

14° Qu'après cette victoire, Notre-Seigneur la gratifia de grâces si abondantes qu'elle était contrainte de dire souvent : « Suspendez, ô mon Dieu, ce torrent qui m'abîme ou étendez ma capacité pour le recevoir » : ce qui est notoire &c.

15° Que Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il ne l'avait prévenue, depuis sa jeunesse, de si grandes grâces que pour lui servir d'instrument pour manifester l'amour de son divin Cœur qu'il lui découvrit comme une fournaise ardente, lui disant : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, &c. », lui ajoutant qu'il demandait que le premier vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement fût dédié à une

fête particulière, pour honorer son divin Cœur et réparer les injures que ce Cœur reçoit par les ingrattitudes des hommes : ce qui est notoire &c.

16° Que dans une autre vision, il lui demanda qu'elle passât en oraison la nuit du jeudi au vendredi, depuis onze heures jusqu'à minuit, et qu'il lui apprendrait ce qu'elle devait faire pendant ce temps-là ; qu'elle communiât tous les premiers vendredis du mois et le plus souvent qu'elle pourrait l'obtenir, sans se soucier des humiliations que cela lui attirerait, mais qu'elle ne fit rien sans l'approbation de l'obéissance : ce qui est notoire &c.

17° Qu'ayant demandé à sa supérieure ce que Notre-Seigneur lui demandait, sa supérieure l'humilia et la mortifia puissamment, sans lui rien accorder, marquant du mépris pour tout ce qu'elle lui disait, ce qu'elle reçut avec une humilité profonde et une parfaite soumission : ce qui est public et notoire : &c.

18° Que la fièvre ayant pris à la V. Sœur M.-M. Alacoque, elle la porta longtemps sans en rien dire, jusqu'à ce que les forces lui manquant, on connut l'état où elle était. Elle en eut encore 60 accès et la supérieure craignant qu'elle n'en mourût lui ordonna de demander à Dieu sa santé comme une preuve que tout ce qui se passait en elle était de l'Esprit de Dieu ; que si elle l'obtenait on lui accorderait ce qu'elle avait demandé tant pour la communion que pour la veille de la nuit. Ayant représenté toutes ces choses par obéissance à Notre-Seigneur, elle fut guérie tout aussitôt, la Sainte Vierge la gratifiant de sa visite : ce qui est notoire &c.

19° Que Notre-Seigneur pour l'humilier lui faisait connaître la laideur des plus petites fautes qu'elle commettait et lui mettait devant les yeux un tableau raccourci de ce qu'elle était, ce qui la pénétrait d'une si grande confusion et d'une si vive douleur qu'elle s'écriait : « O mon Dieu ! ou faites-moi mourir ou cachez ce tableau » ; ce qui impri-

maint en elle des sentiments si grands de haine et de vengeance, contre elle-même, qu'elle était sans cesse aux pieds de ses supérieures pour leur demander, pour les moindres fautes, la permission de faire des pénitences excessives : ce qui est notoire et public : &c.

20° Que Dieu permit au démon de la maltraiter plusieurs fois, ce qu'il fit en plusieurs manières, la poussant quelquefois rudement et lui faisait faire des chutes dangereuses comme du haut d'un escalier en bas et que Dieu la préservait du mal par sa protection : ce qui est notoire et public &c.

21° Que Dieu lui ayant fait connaître plusieurs fois dans l'oraison qu'il voulait lui faire part des douleurs de sa Passion, elle l'accepta avec courage et Dieu l'éprouva effectivement pendant toute sa vie, par diverses maladies et douleurs très aiguës que les remèdes ordinaires ne guérissaient point, et que la Servante de Dieu porta toujours avec une joie infinie, ne cherchant point de soulagement et exécutant de sa règle tout ce qu'on ne lui défendait pas : ce qui est notoire &c.

22° Qu'elle se grava deux fois le sacré nom de Jésus sur le Cœur avec un canif, ce que la supérieure ayant su, elle lui ordonna pour l'humilier de le faire voir à une sœur, laquelle sœur vit distinctement toutes les lettres <sup>1</sup> : ce qui est notoire. &c.

1. Cette dernière affirmation est contraire à la vérité. On verra plus loin dans la déposition de la S<sup>r</sup> de Farges, que sœur des Escures à qui, par ordre de la supérieure, la Servante de Dieu dut montrer son mal « trouva qu'effectivement la plaie de ladite Sœur Alacoque était guérie, n'y étant resté qu'une croûte sèche, quoique la plaie fût récente ». De plus, la Mère Greyfié, dans une lettre, en date du 16 décembre 1690, félicite S<sup>r</sup> des Escures d'avoir constaté, après la mort de la Servante de Dieu, qu'on ne voyait plus trace des lettres du Saint Nom de Jésus qu'elle avait gravé par deux fois sur son cœur; ce qui était « une confirmation de la vérité de ses grâces », Notre-Seigneur ayant déclaré à Marguerite-Marie qu'en punition de la désobéissance qu'elle avait commise, en refusant d'abord de montrer sa

23° Qu'étant occupée au service des malades, elle y a fait paraître en toutes occasions une patience, une charité et une mortification exemplaires. Se sentant une fois de l'horreur pour le vomissement d'une malade elle en prit dans sa bouche pour se surmonter, disant : « Si j'avais, ô mon Dieu ! mille corps, mille vies, mille amours, je les immolerais pour vous plaire » : ce qui est public &c.

24° Étant maîtresse des pensionnaires, elle y a fait des actes héroïques de mortification, comme de sucer le pus d'un ulcère qu'une d'entre elles avait au pied, et quoiqu'elle fût naturellement fort délicate, elle gardait toujours pour elle ce qu'il y avait de plus sale et de plus malpropre dans leurs restes, dont elle faisait presque son ordinaire nourriture : ce qui est public et notoire : &c.

25° Qu'elle a fait paraître dans cet emploi et dans celui de maîtresse des novices un zèle ardent pour imprimer dans ces jeunes cœurs la crainte et l'amour de Dieu : ce qui est notoire. &c.

26° Qu'elle eut beaucoup de contradictions à soutenir pour l'établissement de la dévotion du sacré Cœur de Jésus, à laquelle les plus saintes et vertueuses religieuses de la Communauté parurent d'abord les plus opposées par la crainte d'y laisser introduire des nouveautés ; et quoique, à cette occasion, on l'humiliât et on la mortifiât sans ménagement, elle souffrit tout avec un silence profond, assurant que Dieu se servirait de celles qui formaient de plus fortes oppositions pour son établissement ; ce qui arriva fort peu de temps après, comme elle l'avait prédit : ce qui est notoire. &c.

27° Qu'une personne d'un caractère et d'un mérite distingués ayant publié qu'elle était une visionnaire, une hypocrite, entêtée d'une sainteté chimérique qui prenait

plaie, à la sœur envoyée par la supérieure pour la panser — sous prétexte qu'elle était guérie — le nom sacré ne paraîtrait plus. Cf. *Vie par elle-même*, n° 103.

plaisir de s'imposer à elle-même et aux autres, et qu'il fallait détromper le monde prévenu sur son compte ; ces discours bien loin d'exciter en elle quelques ressentiments, elle remerciait Dieu d'avoir envoyé à Paray cette personne pour la faire connaître à elle-même et aux autres et se réjouissait de pouvoir, par cette humiliation, satisfaire à la justice de Dieu : ce qui est notoire. &c.

28° Que, craignant elle-même d'être trompée, elle pria Dieu de lui donner un directeur éclairé qui pût l'assurer et la conduire dans la voie du salut. Notre-Seigneur lui fit connaître qu'il lui enverrait le R. P. Claude de La Colombière, de la Compagnie de Jésus, qui était un homme distingué, par son mérite et sa sainteté, et qu'il l'avait choisi pour lui aider à manifester la dévotion de son sacré Cœur ; que ce Père vint très peu de temps après à Paray et connut même avant que de lui avoir parlé, d'une manière surnaturelle, la voie de grâce et de sainteté par où Dieu la conduisait. Il la rassura dans toutes ses craintes par la connoissance qu'il eut que tout ce qui se passait en elle était bien de l'esprit de Dieu ; et puis il dit à la supérieure que la voie par où ma sœur Alacoque marchait était sûre, puisqu'elle ne la portait qu'à l'amour des humiliations, souffrances, mépris et désir d'être oubliée des créatures ; que le démon n'avait jamais conduit personne par ces voies-là : ce qui est public. &c.

29° Qu'elle prédit au Père de La Colombière plusieurs choses qui devaient lui arriver en Angleterre, lui donna des avertissements par rapport à son état qu'elle connut surnaturellement, et que ce Père étant revenu à Paray elle lui prédit qu'il y mourrait quoiqu'il se disposât à en partir. Ce qui arriva ainsi qu'elle l'avait prédit : ce qui est public. &c.

30° Que la supérieure désira d'elle, après la mort du Père de La Colombière, qu'elle découvrit ce qui se passait en elle au R. P. Rolin, quoiqu'il fut très prévenu contre

elle ; mais dès la première fois qu'elle lui parla ce Père changea de sentiment et lui ordonna comme le Père de La Colombière avait déjà fait, d'écrire en détail les grâces qu'elle avait reçues de Dieu et de faire un abrégé de sa vie ; à quoi elle ne se soumit qu'avec répugnance et qu'après que ce Père lui eût promis de brûler le tout, après l'avoir examiné, et qu'elle eut demandé à Dieu de n'écrire rien que pour sa plus grande gloire et pour sa plus grande confusion à elle-même : ce qui est notoire &c.

31° Qu'elle avait un zèle ardent pour le soulagement des âmes du purgatoire, lesquelles lui donnaient quelquefois connaissance de leurs peines ; qu'elle pratiquait à leurs intentions plusieurs austérités quand elle en pouvait obtenir la permission. Ce qui est notoire. &c.

32° Qu'elle a eu la consolation avant que de mourir de voir la dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ approuvée et pratiquée par les personnes mêmes qui l'avaient le plus contredite et blâmée ; et que cette dévotion s'est étendue & multipliée avec approbation de plusieurs évêques & un grand fruit et une grande édification des peuples : ce qui est notoire. &c.

33° Qu'elle a eu beaucoup de connaissances surnaturelles et prophétiques de ce qui se passait dans les cœurs, ou de ce qui devait arriver à plusieurs personnes ; que ces prophéties ont été accomplies : ce qui est public : &c.

34° Qu'en l'année 1690, elle eut connaissance qu'elle mourrait cette année-là, ce qu'elle a dit à plusieurs personnes et à deux desquelles elle assura que ce serait entre leurs bras qu'elle rendrait les derniers soupirs ; ce qui arriva comme elle l'avait prédit. Sur la fin de cette même année, il lui prit une petite fièvre qui parut si peu considérable que le médecin ne put point se persuader, jusqu'à son dernier soupir, qu'elle en dût mourir quoiqu'elle assurât toujours le contraire, se sentant pressée de vives douleurs et d'un feu intérieur qui la consumait : ce qui l'obligea de

demander le S<sup>t</sup> Viatique et mourut le 9<sup>e</sup> jour de sa maladie, âgée de 43 ans, le 17 octobre 1690 : ce qui est public et notoire. &c.

35<sup>o</sup> Que durant cette dernière maladie, elle parut dans des ardeurs pour Dieu qui répondaient parfaitement à celles qu'elle avait eues pendant sa vie, et pratiqua toutes sortes de vertus, mais surtout elle marqua une joie extraordinaire de s'aller unir à Dieu, disant sans cesse ces paroles : *Lactatus sum in his*, &c. Qu'il y eut un grand concours de peuple à ses obsèques, qui publiait les mérites et les vertus de la dite Servante de Dieu : ce qui est notoire, &c.

36<sup>o</sup> Que depuis sa mort plusieurs personnes ont eu recours à son intercession et obtenu des grâces extraordinaires et des guérisons miraculeuses par son moyen ; ce que les témoins déposeront : ce qui est notoire, &c.

37<sup>o</sup> Que la dévotion des peuples envers sa mémoire est toujours aussi grande ; que plusieurs ont demandé et demandent tous les jours quelque chose de ce qui lui a appartenu ; que des personnes qualifiées viennent en dévotion à son tombeau ; qu'il y a des temps et des jours que l'église est toute remplie de peuples qui viennent à la même intention : ce qui est notoire. &c.

### *Des Vertus théologiques.*

#### *De sa Foi.*

38<sup>o</sup> Que la Vénérable Servante de Dieu a été ornée à un très haut degré des vertus théologiques et principalement de la foi. Elle a marqué par plusieurs signes l'avoir conservée dans sa pureté, dès son enfance jusqu'à sa mort : ce que les témoins déposeront et est notoire, &c.

39<sup>o</sup> Que la dite Servante de Dieu protestait souvent et très expressément de croire tout ce que croit l'Église catholique, apostolique et romaine, entre autres que sa foi pour le très Saint-Sacrement se manifestait par ses ardents désirs pour

les communions fréquentes, par son profond respect en sa présence et son assiduité. On l'a vue quelquefois passer depuis sept heures du soir jusqu'à huit heures du matin, à genoux, dans une grande application, et sans faire un mouvement : ce que les témoins, &c.

40° Que la dite Servante de Dieu avait une foi si vive de la présence de Dieu, que sa posture ordinaire, quand elle n'était point aperçue, était d'être prosternée contre terre dans une adoration continuelle : ce qui est notoire, &c.

41° Que la dite Servante de Dieu honorait infiniment la Sainte Vierge et les saints et y avait un continuel recours : ce que les témoins, &c.

*De son Espérance.*

42° Que la dite Servante de Dieu a été remplie d'une grande espérance d'acquérir la gloire éternelle, non par ses propres mérites, se réputant une grande pécheresse ; mais elle se fondait sur la miséricorde divine qu'elle réclamait souvent, et c'était pour arriver à la gloire qu'aboutissaient tous les mouvements de son corps et de son esprit : ce qui est notoire, &c.

43° Que la dite Servante de Dieu entreprenait les ouvrages les plus difficiles, ne craignant point que les obstacles la pussent empêcher d'en venir à bout, à cause de sa grande confiance en la Providence divine ; ce qu'elle a fait voir particulièrement à l'occasion de la dévotion du sacré Cœur de Jésus. Malgré toutes les oppositions, elle a toujours assuré qu'elle s'établirait, se confiant en cette parole que Notre-Seigneur lui avait dite : « Je vaincrai malgré mes ennemis » : ce qui est notoire, &c.

44° Qu'elle a souffert beaucoup de traverses avec joie, précisément pour acquérir la vie éternelle ; que son héroïque espérance a éclaté dans le mépris qu'elle a eu du monde et de toutes les satisfactions de la nature, ayant vécu dans

une privation continuelle de tous plaisirs et recherche de toutes sortes de souffrances et mépris : ce qui est, &c.

45° Que la dite Servante de Dieu étant à l'extrémité de sa vie, donna des marques visibles qu'elle possédait au suprême degré la vertu d'espérance, par ses discours, par ses oraisons jaculatoires qui marquaient son empressement de joindre son divin Époux : ce qui est notoire, &c.

*De sa charité envers Dieu.*

46° Qu'elle a toujours aimé Dieu de tout son cœur, parce qu'il est infiniment bon, de toute son âme et de tout son pouvoir et qu'elle l'a servi avec une crainte filiale, ne cherchant que son honneur et sa gloire, ne s'entretenant que des choses célestes qu'elle méditait sans relâche : ce qui est notoire, &c.

47° Que, par le grand amour qu'elle portait à Dieu, elle observa exactement ses commandements et s'obligea même par vœu de faire toujours ce qu'elle connaîtrait de plus parfait : ce qui est notoire, &c.

48° Que rien ne la touchait davantage que l'offense de Dieu : elle pleurait sans cesse ses péchés et ceux du peuple, et particulièrement l'ingratitude des hommes envers Jésus-Christ au très Saint-Sacrement de l'autel : ce qui est public, &c.

*De sa charité envers son prochain.*

49° Que la dite Servante de Dieu, suivant les préceptes de l'Évangile, aima son prochain comme soi-même, en lui rendant tous les services qui pouvaient contribuer à son salut : ce que les témoins, &c.

50° Que non seulement elle souhaitait de tout son cœur que tous les hommes fussent sauvés, mais qu'elle consentait à tous les sacrifices que Dieu exigeait d'elle pour détour-

ner les fléaux de sa colère de dessus certaines âmes qu'il lui faisait connaître être près d'abandonner ; ce qui est arrivé en plusieurs occasions & que les témoins déposeront, &c.

§1° Que non seulement elle compatissait aux misères du prochain, mais qu'elle s'accablait elle-même de travaux pour en soulager les autres : ce qui est notoire, &c.

§2° Que la dite Servante de Dieu a aussi aimé ses ennemis et fait du bien autant qu'il lui a été possible à tous ceux qui lui ont fait du mal et qu'il suffisait de lui avoir procuré quelque humiliation et mortification pour s'attirer ses prières et les témoignages particuliers de son amitié : ce que les témoins déposeront, &c.

*Des vertus cardinales et de celles qui y sont conjointes.*

*De sa prudence.*

§3° Que la dite Servante de Dieu était fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien ; ce qui lui avait attiré une si grande estime que beaucoup de personnes la consultaient avant que d'entreprendre des affaires de conséquence : ce que les témoins, &c.

§4° Que dans toutes ses délibérations, craignant de se tromper, elle usait de délai, pendant lequel elle priait Dieu de lui inspirer ce qui serait le plus convenable : ce qui est notoire. &c.

§5° Qu'elle accompagnait sa prudence d'une grande simplicité, de laquelle elle parlait souvent comme d'une vertu très relevée et ne négligeait rien pour l'imprimer dans le cœur de ses novices, lorsqu'elle était leur maîtresse : ce qui est notoire. &c.

*De sa justice.*

§6° Que la dite V. Servante de Dieu a possédé la justice, en faisant le bien et s'abstenant du mal ; à l'égard de Dieu.

en observant ses commandements et évitant tout ce qui est contraire à sa loi. Elle a aussi rempli ses devoirs envers le prochain, en faisant tout ce qui lui pouvait être utile et évitant tout ce qui lui pouvait nuire : ce que les témoins, &c.

*De son humilité.*

57° Que la dite V. Servante de Dieu a été très humble de sorte qu'elle se qualifiait de n'être rien ; elle désirait de paraître vile ; elle se réjouissait d'être méprisée ; elle se soumettait à tout le monde, supportant avec une grande douceur les ignominies et les injures qu'on lui faisait ; qu'elle n'a jamais montré aucune impatience ni colère ; qu'elle avait une si grande faim des humiliations, qu'elle disait qu'elle n'en était jamais rassasiée : ce qui est notoire, &c.

58° Qu'elle se nommait souvent un composé d'orgueil et de malice, une ignorante, une pécheresse, éloignée de toutes sortes de mérites ; qu'elle fuyait les louanges et les éloges comme la peste, et lorsqu'on s'avisait de la louer en sa présence, elle s'accusait de mille défauts et imperfections, montrant par ses larmes combien son cœur était touché de douleur ; elle faisait plusieurs actions excellentes d'humilité que les témoins déclareront, ainsi qu'il est notoire, &c.

*Son obéissance.*

59° Que la dite V. Servante de Dieu portait beaucoup de respect à tout ce qui venait du Saint-Siège et du Pape, à quoi elle obéissait religieusement, aussi bien qu'aux prélats et évêques des lieux de sa résidence ; qu'elle réglait toutes ses actions par obéissance et ne faisait rien dans toute la conduite de sa vie et pour les choses extraordinaires que Notre-Seigneur lui demandait, sans le conseil de ses supérieures ; qu'elle a eu une fidélité inviolable à exécuter tous

les points de sa règle et qu'on ne l'a jamais vue manquer à aucun de propos délibéré et sans permission : ce qui est notoire. &c.

60° Que Dieu a honoré son obéissance par des miracles, entre autres, une fois, étant au lit, malade, depuis longtemps, sa supérieure lui ordonna de sortir de l'infirmerie et de n'y rentrer de six mois<sup>1</sup>. S'étant mise en devoir d'obéir, sans se permettre aucun raisonnement, elle se trouva guérie de tous ses maux, qui la reprirent précisément le jour que les six mois expirèrent. Une autre fois ayant actuellement la fièvre, sa supérieure la fit sortir du lit pour aller à son rang en retraite ; elle ne fit aucune réplique, et s'étant levée dans le frisson de la fièvre, elle se retira à sa cellule où Notre-Seigneur lui apparut et la guérit, ainsi que les témoins déposeront, ce qui est. &c.

*Sa pauvreté.*

61° Que la dite V. Servante de Dieu a beaucoup aimé la pauvreté ; elle retranchait toutes les superfluités, méprisait les richesses, cherchait les travaux les plus pénibles en esprit de pauvreté ; qu'elle avait le cœur parfaitement détaché de toutes les choses de la terre et se refusait, même dans ses maladies, toutes sortes de soulagemens, se regardant comme une pauvre ; et aussitôt qu'elle était un peu mieux, se remettait dans le travail pour gagner, disait-elle, sa vie : ce que les témoins déposeront et qui est public. &c.

*Sa force.*

62° Que la dite V. Servante de Dieu avait la vertu de force en recommandation, entreprenant les choses les plus

1. M. Languet reproduit ici l'erreur des *Contemporaines*. Le *Mémoire* de la Mère Greyfié prouve qu'il ne s'agissait que de cinq mois.

difficiles pour la gloire de Dieu et en supportant toutes les traverses qui se présentaient. Elle surmonta toutes les tentations dont elle fut attaquée pendant très longtemps ; elle ne s'enflait point dans la félicité : elle ne se rebutait point dans les adversités ; au contraire, elle s'en réjouissait, ainsi qu'il est notoire. &c.

*De sa tempérance.*

63° Que la dite V. Servante de Dieu possédait cette vertu si éminemment que non seulement elle ne s'est jamais accordé aucune satisfaction contraire, mais cherchait de continuelles inventions pour mortifier son goût ; qu'elle a soutenu, plusieurs années, des tentations de gourmandise sans y succomber jamais, faisant encore dans ces temps-là de plus grandes abstinences, et qu'ayant demandé permission de jeûner 50 jours au pain et à l'eau pour la délivrance d'une âme du purgatoire, on lui changea cette pénitence en celle de demeurer 50 jours sans boire, ce qui ne lui fut pas moins pénible et ce qu'elle exécuta fidèlement, ainsi qu'il est notoire. &c.

64° Que ses autres mortifications étaient continuelles et auraient été excessives si on ne l'avait modérée ; qu'elle se servait fréquemment de cilices, ceintures et chaînes de fer armées de pointes, et faisait de sanglantes disciplines et qu'elle engageait souvent, par ses prières, ses supérieures de les lui permettre, ainsi qu'il est public et notoire et que les témoins déposeront.

Lesquels faits susdits, le dit sieur Godin, au dit nom, prétend de prouver par devant Monseigneur l'Évêque d'Autun ou son commissaire établi à Paray, protestant néanmoins ne s'astreindre à rien et, pour la preuve d'iceux, il prétend produire par devant vous premièrement les titres, mémoires et papiers concernant la Vénérable Servante de Dieu.

Papiers et écrits que le procureur en la cause entend produire.

Savoir : 1° Son extrait baptistaire.

2° Un certificat comme elle a été confirmée.

3° Un extrait des registres de la Communauté de la Visitation Sainte-Marie de Paray, par où il paraît que la dite Servante de Dieu y est entrée le 25 mai 1671 <sup>1</sup>, y a pris l'habit le 25 d'août de la même année, fait profession le 6 novembre 1672 et est morte le 17 octobre 1690.

4° Un cahier écrit de sa main où elle rend compte de sa vie et des grâces. &c.

5° Plusieurs lettres écrites aux Mères Saumaise et Greyfié et autres personnes.

6° La lettre circulaire écrite par sa Communauté après sa mort.

Outre tous lesquels papiers qu'il a désignés et autres qu'il se réserve produire en temps et lieu, il nomme et désigne par devant vous les témoins suivants :

Liste des  
témoins à  
produire.

M<sup>e</sup> Guillaume Billet, docteur en médecine, demeurant au dit Paray et médecin de la Communauté.

M<sup>e</sup> Jean-Chrysostome Alacoque, licencié-es-lois, maire de la ville du Bois-Sainte-Marie et frère de la dite V. Sœur Alacoque.

Mademoiselle Catherine de Bisefrand, fille de feu M. Bisefrand, avocat à la cour.

La sœur Françoise Chalon, supérieure de la maison de Saint-Joseph au dit Paray.

La sœur Jeanne Dremière, ancienne supérieure de la même maison de Saint-Joseph.

La sœur Benoite Guichard, hospitalière de la même communauté.

Mademoiselle Marie Robin, fille de M. Robin, avocat à la cour.

1. La date du 25 mai se rapporte au premier voyage que Marguerite-Marie fit à Paray, sous la conduite de son frère. C'est le samedi 20 juin qu'elle revint pour s'enfermer définitivement « au cher Paray ».

Mademoiselle Antoinette Chalon, fille de feu M. Chalon, ancien maire de Paray et notaire royal.

Mademoiselle Marie Chamberlan, fille de feu M. Chamberlan, bourgeois à Paray.

Mademoiselle . . . . . Petit, veuve de feu M. Gelinot, bourgeois à Paray.

La sœur Anne-Élizabeth de Lagarde, ci-devant supérieure de la communauté de la Visitation du dit Paray.

La sœur Claude-Rosalie de Farge, assistante de la dite communauté.

La sœur Jeanne-Marie Contois.

La sœur Catherine-Augustine Marest,

La sœur Marie-Emérentienne Rosselin,

La sœur Françoise-Marguerite d'Athose,

La sœur Marie-Catherine du Chailloux,

La sœur Claude-Marguerite Billet,

La sœur Anne-Alexis de Mareschale,

La sœur Françoise-Angélique de Barnay,

La sœur Marie-Rosalie de Lyonne,

La sœur Françoise-Rosalie Verchère,

La sœur Jeanne-Françoise Chalon et plusieurs autres religieuses de la même communauté.

Tous lesquels témoins le dit procureur produit, se réservant d'en produire d'autres en temps et lieux ainsi qu'il avisera, sans s'astreindre même de faire examiner tous ceux qu'il a nommés<sup>1</sup> ou pourra nommer, de quoi il proteste spécialement. Fait au dit Paray le 18 juillet 1715.

Claude GODIN.

Vu et ouï ce que dessus, donnons acte au sieur Godin, procureur en la cause, de ses dires, réquisitions et protestations, et avons admis et admettons les articles ci-dessus

1. De fait, on verra, plus loin, que plusieurs des témoins ici nommés n'ont pas été interrogés, tandis qu'on a reçu la déposition de plusieurs personnes qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus.

avec les mémoires et témoins y dénommés, pour être par nous examinés et entendus les jours, heures et aux lieux désignés par notre ordonnance du quinze du présent mois. Fait à Paray le vingt-deux juillet mil sept cent quinze.

DOM DE BANSIÈRE.

CHALON, *greffier*.

L'an mil sept cent quinze et le vingtième jour du mois de juillet, avant midi, par vertu de l'ordonnance du quinze du présent mois de juillet, rendue par le R. P. Dom Antoine de Bansièrre, prêtre, religieux profès de l'ordre de Cluny, bachelier de Sorbonne, ex-visiteur du dit ordre et prieur des Révérends Pères Bénédictins établis en la ville de Paray, commissaire en cette cause [par ordonnance] en date du premier février dernier, la dite ordonnance signée par Mons<sup>r</sup> l'abbé Languet, à présent évêque de Soissons et plus bas signée Duprey et pour les causes y contenues : je, Claude Berthelet, huissier royal résidant au dit Paray, immatriculé au bailliage royal de Charolles, nommé curseur de la Cour épiscopale d'Autun en cette cause, soussigné, certifie m'être exprès transporté au monastère des Dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie du dit Paray où étant, et à la grille du parloir dudit monastère, et en parlant à la personne de la dévote religieuse, mère Anne Elisabeth de la Garde, ci-devant supérieure du dit monastère, je l'ai citée et assignée à être et comparaître, lundi prochain, vingt deuxième jour du présent mois de juillet, à deux heures de relevée, à la grille du parloir de la sacristie du dit monastère, pour devant ledit R. P. de Bansièrre, commissaire nommé en cette part, à la requête de M<sup>re</sup> Claude Godin prêtre sociétaire au dit Paray et procureur spécial en cette cause, pour y représenter au dit R. P. commissaire tous papiers, mémoires et autres pièces qui pourront être entre ses mains et puissance concernant

Citation à la Mère Anne-Elisabeth de la Garde, pour avoir à présenter au R. P. commissaire tous les papiers et écrits concernant la V. Sœur Alacoque (20 juillet 1715).

la sainteté, vertus, actions héroïques, réputation de mérite de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque ; pour être les dits papiers et mémoires vérifiés et paraphés par le dit R. P. commissaire et ordonné sur iceux ce qu'il appartiendra et de tout ce qui est contenu ci-dessus fait et délivré copie de mon présent acte à la dite dame Anne-Élisabeth de la Garde, en parlant à sa personne, afin qu'elle n'en ignore et me suis soussigné dont acte.

BERTHELET, greffier royal, curseur de la Cour épiscopale.  
Contrôlé à Paray, le 22<sup>e</sup> juillet 1715.

BERTHELET, en l'absence du commis ordinaire,  
reçu neuf sols six deniers.

Reconnais-  
sance des  
écrits de la  
Servante de  
Dieu et des  
papiers, ac-  
tes, lettres  
ou mémoi-  
res la con-  
cernant (22  
juillet 1715).

L'an mil sept cent quinze, le vingt deux du mois de juillet, nous Dom Antoine de Bansièrre, prêtre, religieux profès de l'Ordre de Cluny, bachelier de Sorbonne, ex-visiteur du dit ordre et prieur des RR. PP. Bénédictins établis à Paray, commissaire en cette cause, en vertu de notre ordonnance, rendue le quinzième du présent mois, nous nous sommes transporté au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Paray, où, étant à la grille de la sacristie, accompagné de M<sup>re</sup> Étienne Chalon notre secrétaire et de M<sup>re</sup> Claude Godin, procureur en cette cause, a comparu la Révérende Mère Anne-Élisabeth de la Garde, ci-devant supérieure du dit monastère, laquelle nous a présenté l'acte de citation à elle délivrée en vertu de notre ordonnance, le vingtième du présent mois par Berthelet, curseur de la Cour épiscopale et huissier royal, contrôlé cejourd'hui par Berthelet, en l'absence du commis ordinaire, et en même temps nous a déclaré que pour obéir à notre dite ordonnance, elle avait apporté avec elle tous les papiers et mémoires qu'elle avait pu ramasser, et qu'elle croyait pouvoir contribuer à justifier des vertus, mérites, réputation de sainteté de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Ala-

coque. Sur quoi M<sup>re</sup> Claude Godin nous ayant requis de procéder à la vérification et paraphe des dites pièces, nous commissaire susdit avons donné acte au dit M<sup>re</sup> Godin de ses réquisitions, à quoi inclinant, après que le dit M<sup>re</sup> Godin s'est retiré, avons procédé en la manière qui s'ensuit.

Premièrement avons présenté à la dite Mère de la Garde, ci-devant supérieure, le livre des saints Évangiles, sur lequel ayant mis les mains, elle a fait le serment de dire vérité en tel cas requis, ensuite de quoi elle nous a présenté les papiers et mémoires ainsi qu'il s'en suit :

Premièrement un cahier contenant trente-deux feuillets, couvert d'un carton bleu, écrit de la propre main de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, lequel commence par ces mots : *c'est donc pour l'amour de vous seul, ô mon Dieu !* et finit par ceux-ci : *une âme qui est dans le trouble et l'inquiétude* ; dans lequel cahier la dite Vénérable Sœur, par ordre de son confesseur, raconte tout ce qu'elle a fait, tout ce qui s'est passé en elle, les grâces qu'elle a reçues de Dieu depuis son enfance, jusqu'à quelques années avant sa mort ; lequel cahier la dite Mère de la Garde assure être écrit de la propre main de la dite Vénérable Sœur, ayant connu son écriture pendant sa vie et la reconnaissant encore, ayant vu soit pendant la vie de la dite Vénérable Sœur, soit depuis sa mort, plusieurs autres lettres et papiers écrits aussi de sa main, par où elle a appris à connaître parfaitement l'écriture de la dite Vénérable Sœur. Elle nous a assuré en sa conscience la bien reconnaître dans le dit cahier, ajoutant de plus que c'est la persuasion constante de toutes les religieuses de la maison, lesquelles ont conservé précieusement le dit cahier depuis la mort de la dite Vénérable Sœur et l'ont lu plusieurs fois pour leur édification. Sur quoi la dite Mère de la Garde ayant certifié le dit cahier véritable, nous l'avons paraphé, *ne varietur*, sur le trente troisième feuillet, attendu qu'il ne restait point de place sur le trente deux.

1. Sa vie écrite par elle-même.

2. Extrait de baptême.

Secondement. A représenté l'extrait baptistaire de la dite Vénérable Sœur Alacoque, par Monsieur Antoine Alacoque, curé de Verosvres, du vingt cinq juillet mil six cent quarante sept, légalisé par Louis Lambert, notaire royal à Vendennesse près Charolles, le vingt quatrième janvier mil sept cent quatorze et contrôlé à la Clayette le trente du dit mois de la dite année, et l'avons paraphé, les an et jour que dessus.

3. Certificat de confirmation.

Troisièmement. Un certificat par lequel il paraît que la dite Vénérable Sœur a reçu le sacrement de confirmation des mains de Monseigneur l'évêque et comte de Chalon-sur-Saône, Jean de Meaupou, l'année mil six cent soixante neuf; le dit certificat délivré par Mons<sup>r</sup> Antoine Alacoque, curé de Verosvres le dix-neuf septembre mil sept cent quatorze, et l'avons paraphé les an et jour que dessus.

4. Acte de décès, de profession et de prise d'habit.

Quatrièmement. L'extrait mortuaire de la dite Vénérable Sœur, du dix-sept octobre mil six cent quatre vingt dix, l'acte de sa profession du sixième novembre mil six cent soixante douze, sa prise d'habit dans le dit monastère du vingt cinq août mil six cent soixante et onze, les dits extraits vérifiés par le livre original de la Communauté à nous représenté et retiré et avons paraphé l'extrait les dits an et jour.

5. Quinze lettres du R. P. de La Colombière à la Mère de Saumaise. (Copie — six feuillets.)

Cinquièmement. Un extrait de quinze lettres du R. P. de La Colombière, jésuite, écrites à la R<sup>de</sup> Mère de Saumaise, lors supérieure du monastère de la Visitation du dit Paray, contenant six feuillets qui commencent par ces mots: *On ne trouve point ici... &c*, et finissent par ceux-ci: *Que lui seul soit connu et aimé éternellement*, par lesquelles le dit Révérend Père parle avec des termes pleins d'estime pour la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, de sa vertu et sainteté. Le dit extrait représenté, retiré et paraphé par nous, les dits jour et an certifié conforme aux originaux par la R. Mère de la Garde, et sœur Françoise-Rosalie Verchère secrétaire du monastère.

Sixièmement. A produit une lettre écrite par mémoire par la Mère Saumaise au dit monastère, après la mort de la Vénérable Sœur Alacoque, dans lequel elle fait un détail des vertus qu'elle a vu pratiquer à la dite Sœur Alacoque pendant qu'elle était sa supérieure au dit Paray, certifiée véritable par les dites susnommées et paraphée par nous les dits an et jour.

6. Mémoire de la Mère de Saumaise.

Septièmement. Un cahier en papier marqué de vingt un feuillets, étant copie collationnée par devant Billet notaire royal au dit Paray, le huitième janvier mil sept cent quatorze, et contrôlé le treize du dit mois et an par Deroche commis, d'un écrit envoyé aux religieuses de la Visitation Sainte-Marie du dit Paray par la vénérable mère Péronne-Rosalie Greyfié, ci-devant supérieure au dit monastère de la Visitation de Paray, après la mort de la Vénérable Sœur Marie Alacoque, lequel commence par ces mots : *Il est vrai ma très chère sœur*, et finit par ceux-ci : *en l'amour sacré de notre adorable Maître*; dans lequel la dite Mère Greyfié rend témoignage aux vertus et actions héroïques qu'elle a vu pratiquer à la dite Vénérable Sœur Alacoque pendant sa supériorité à Paray; qui nous a été mis en main par les dites dames de la Garde et Verchère et retiré par elles et paraphé par nous les jour et an que dessus.

7. Mémoire de la Mère Greyfié. (Copie — 21 feuillets.)

Huitièmement. Un extrait de la lettre circulaire que la Communauté a écrite à tous les monastères de l'Ordre après la mort de la V<sup>e</sup> S<sup>r</sup> Marie Alacoque, tiré sur le livre des registres du monastère de Paray, qui contient les vertus exemplaires de la dite V<sup>e</sup> Sœur : le dit extrait contenant cinq feuillets et commence par ces mots : *En ce monastère*, et finit par ceux-ci : *Dieu nous fasse la grâce de l'imiter*; certifié par les dites dames et paraphé par nous les an et jour que dessus.

8. Circulaire de la Visitation après la mort de la Vénérable Sœur.

Neuvièmement. Un extrait de vingt-sept lettres tiré fidèlement sur les originaux de la Sœur Marguerite-Marie Alacoque, contenu dans un cahier de vingt-huit feuillets, écrites

9. Vingt-sept lettres de la Sœur Marguerite-Marie à la

Mère de  
Saumaise,  
plus une à la  
sœur Joly.  
(Copie —  
vingt-huit  
feuilles.)

à la Mère Saumaise, sa première supérieure, et une autre lettre à la sœur Jeanne-Madeleine Joly à Dijon ; le dit cahier commençant : *Ce n'était pas sans mortification*, et finissant par ces mots : *c'est que je ne puis pas faire autrement*, vérifié par les dites dames susnommées et, par nous, les dits an et jour paraphé.

10. Vingt-  
neuf lettres  
aux Mères  
de Sou-  
deilles et  
Dubuysson  
et à la sœur  
de la Barge.  
(Copie.)

Dixièmement. Extrait de vingt-neuf lettres écrites par la dite Vénérable Sœur Alacoque, dont il y en a douze aux R. mères Soudeilles et Dubuysson, supérieures de la Visitation de Moulins, et les autres à la sœur de la Barge, religieuse du même monastère de Moulins et autres toutes remplies de piété et édification, vérifiées par les dites dames de la Garde et Verchère et paraphées par nous les an et jour que dessus.

11. Projet  
d'un vœu.  
(Copie —  
sept pages.)

Onzièmement. Projet du vœu que la Vénérable Sœur Alacoque fit la veille de tous les saints de l'année mil six cent quatre vingt six, tendant à faire, en tout, ce qu'il y avait de plus parfait, contenant sept pages ; vérifié par les dites dames susnommées, pour l'avoir vu et tenu, et par nous paraphé les an et jour que dessus.

Et attendu qu'il est l'heure de six du soir, nous avons remis au samedi suivant, vingt-sept du présent mois, à une heure de relevée, à continuer le présent procès-verbal, au même lieu ; et pour sûreté de ce qui a été fait, la dite Mère de la Garde ci-devant supérieure a signé avec nous et notre secrétaire, lequel par notre ordre a plié et clos le présent procès-verbal avec les pièces ci-dessus énoncées, et y avons fait apposer notre cachet ordinaire au défaut du sceau épiscopal.

S<sup>r</sup> Anne-Élizabeth de LAGARDE  
DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

L'an mil sept cent quinze, le vingt-septième juillet, à deux heures de relevée, nous Dom Antoine de Bansière, prieur de Paray et commissaire en cette part, étant au parloir de la sacristie de la Visitation du dit Paray, avons continué le procès-verbal ci-dessus, assisté de notre secrétaire en la manière qui s'en suit. Après que la Mère de la Garde ci-devant supérieure a réitéré son serment sur les saints Évangiles que nous lui avons présentés, et après que nous avons rompu le sceau qui tenait clos et cacheté le procès-verbal du vingt deux du présent [mois] avec les pièces y énoncées et vérifiées, lequel sceau nous avons trouvé sain et entier.

Seconde  
séance de  
reconnais-  
sance des  
écrits. 27  
juillet 1715

1° La dite Mère de la Garde nous a présenté un cahier de six feuillets des sentiments de la Vénérable Sœur Alacoque et ses résolutions sur l'état de sa profession ; la présente copie reconnue véritable et conforme à l'original par Madame de la Garde ci-devant supérieure et par la sœur Rosalie Verchère assistante et secrétaire de la Communauté et paraphé par nous, les jour et an que dessus.

12. Sentiments et résolutions de la Vénérable Sœur. (Copie — six feuillets.)

2° Un cahier de vingt-sept feuillets et le vingt-huit commencé, contenant des avis que la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque a donnés à plusieurs sœurs de sa communauté, pour l'avancement dans la perfection de leur état ; le présent extrait certifié être tiré mot à mot sur les originaux par les susdites [dames] de la Garde et Verchère.

13. Cahier d'avis de la Vén. Sœur. (Copie. — vingt-sept feuillets.)

3° Un cahier couvert d'un carton bleu de vingt deux feuillets écrits qui commencent par ces mots : 1° *en vous éveillant*, et finissant par ceux-ci : *la perfection que Dieu demande de vous. D. S. B.* ; contenant plusieurs motifs et saintes pratiques pour se préparer à la fête du sacré Cœur et autres mystères et fêtes : vérifié et certifié conforme aux originaux par les susdites dames de la Garde et Verchère, et par nous paraphé les an et jour que dessus.

14. Cahier contenant des motifs pieux et saintes pratiques. (Copie — vingt-deux feuillets.)

4° Un petit cahier de trente feuillets, et le trente un commencé, contenant plusieurs oraisons composées par la

15. Cahier contenant des prières

composées  
par la Véné-  
rable Sœur.  
Copie —  
trente feuil-  
lets.)

dite Vénéralde Sœur Marguerite-Marie Alacoque, qui com-  
mence par ces mots : *Consécration au Sacré-Cœur*, et finit  
par ceux-ci : *Pour le temps et l'éternité*; le dit cahier  
nous ayant été affirmé conforme à l'original par les sus-  
dites dames de la Garde et Verchère et paraphé par nous  
les an et jour que dessus.

16. Cahier  
contenant  
trente-deux  
lettres ou  
avis de la  
Mère Grey-  
fié.

5° Un cahier contenant trente deux, tant lettres qu'avis  
de la vénérable Mère Greyfié, professe d'Anney, ci-devant  
supérieure de cette Communauté, à la Vénéralde Sœur  
Marguerite-Marie Alacoque, couvert d'un papier violet,  
lesquelles lettres les dites dames de la Garde et Verchère  
nous affirment être écrites de la propre main de la dite  
Mère Greyfié; et l'avons paraphé les an et jour que dessus.

17. Copie  
du procès-  
verbal.  
dressé par  
M. Languet  
de la guéri-  
son de la  
sœur Des-  
moullins.

6° Copie du procès-verbal dressé par Monsieur l'abbé  
Languet ci-devant vicaire général et official de l'Évêché  
d'Autun, à présent évêque de Soissons, du neuf août mil  
sept cent treize, pendant sa visite dans ce monastère de la  
Visitation, du miracle arrivé, en la personne de sœur  
Claude Angélique Desmoullins, religieuse de céans, dont  
l'original est au greffe de l'Officialité de Moullins, la dite  
copie en papier marqué et certifiée conforme à l'original  
par le dit sieur Languet, le vingt août mil sept cent treize,  
et paraphé par nous, les an et jour susdits.

Toutes lesquelles pièces la Mère supérieure nous a certi-  
fié véritables et les a signées avec nous qui les avons para-  
phées, *ne varientur*, et fait contresigner par notre secré-  
taire; lesquelles pièces ayant enliassées, nous les avons  
remises à ladite Mère de la Garde, pour les garder en  
dépôt, à la charge de les représenter s'il est nécessaire,  
quand elle en sera requise. De tout ce que dessus avons  
dressé le présent procès-verbal que ladite Mère de la  
Garde ci-devant supérieure a signé avec nous et notre  
secrétaire.

S<sup>r</sup> ANNE ÉLIZABETH DE LAGARDE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Du depuis, et ce quatorze août <sup>1</sup> mil sept cent quinze nous ont été représentés les originaux des lettres rapportées dans l'article dix, que nous avons comptées, au nombre de trente six et que nous avons rendues, sur le champ à la Révérende Mère assistante, après néanmoins les avoir paraphées, *ne varientur*, et être représentées à la première réquisition, la dite sœur Françoise-Rosalie Verchère nous ayant dit qu'elle les renvoyait à leurs sœurs de Moulins dont elle les avait fait venir. Fait à la grille de la sacristie de la Visitation de Paray, les an et jour que dessus.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

Ce jour d'hui cinquième septembre mil sept cent quinze, nous a été présenté, à la grille de la sacristie de la Visitation Sainte-Marie, un petit livret couvert de papier bleu de onze feuillets et un commencement de page, le premier commençant par ces mots : *Voici la manière du vœu*, et le dernier finissant par ceux-ci : *tout ce que mon officière voulait*, que la sœur Claude-Rosalie de Farge nous a assuré être un vœu qu'avait fait la Vénérable Sœur Alacoque de faire tout ce qui était plus parfait selon ses règles, qu'elle assure être écrit de la propre main de la dite Servante de Dieu et qui nous a paru tel : et après avoir paraphé le dit livret, nous l'avons remis sur le champ à la dite sœur de Farge, pour le représenter quand elle en sera par nous requise. Fait à Paray, les jour et an que dessus.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

1. On remarquera que ce procès-verbal et les trois suivants relatent des faits postérieurs à la comparution des témoins, dont les dépositions seront consignées plus loin. Les rédacteurs de la procédure ont sans doute voulu mettre à la suite, sans interruption, tout ce qui concernait les écrits.

Troisième séance de reconnaissance des écrits. (11 août 1715.)

18. Manuscrits originaux de trente-six lettres appartenant à la Visitation de Moulins, dont vingt-neuf ont déjà été mentionnés, en copie, au n° 10.

Quatrième séance de reconnaissance des écrits. (5 septembre 1715.)

19. Manuscrit original du vœu du plus parfait, déjà mentionné, en copie, au n° 11.

Cinquième  
séance de  
reconnais-  
sance des  
écrits. 12  
septembre  
1715.)

Ce jourd'hui douze septembre mil sept cent quinze, nous a été présenté à la grille de Sainte-Ursule de Paray, par sœur Marie de Saint-Étienne, Chevalier de Montrouan, dix originaux de lettres dont il y en a neuf pour elle et une adressée à Madame de Montrouan, sa tante, pour lors supérieure du monastère de Sainte-Ursule dudit Paray ; qu'elle nous a assuré et qui nous ont paru être écrites de la propre main de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, lesquelles dix lettres nous lui avons rendues à l'instant, après néanmoins les avoir paraphées, *ne varientur*, à la charge néanmoins de nous les représenter à la première réquisition. Fait les an et jour et lieu que dessus.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Produc-  
tion de deux  
procès-ver-  
baux de faits  
réputés mi-  
raculeux.  
14 sept.  
1715.)

Ce jourd'hui, quatorze septembre mil sept cent quinze, il nous a été présenté, dans notre doyenné de Paray, par M<sup>re</sup> Godin, prêtre, procureur des dites dames de Sainte-Marie du dit Paray pour l'information présente, deux certificats, l'un du vingt huit août et l'autre du trente unième du dit mois de la présente année ; le premier rapportant la guérison de Mademoiselle Jeanne Mathoud du Bois Sainte-Marie, d'un abcès attesté par sa mère, signé A. Buthaud, veuve Mathoud. Le second contenant la délivrance miraculeuse d'un enfant qui se noyait dans la Saône, à Mâcon, et de sa sœur dans une maladie attestée par leur mère, signé Bouillet-Chavanes. Nous avons paraphé les dits deux certificats *ne varientur*, pour servir que de raison et les avons remis sur le champ au dit S<sup>r</sup> Godin. Fait les an et jour que dessus <sup>1</sup>.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

1. On verra plus loin que dans sa déposition, faite le 1<sup>er</sup> août 1715, le frère de la Bienheureuse, M. Chrysostome Alacoque, produisit douze originaux de lettres écrites par la Servante de Dieu. Il assura

L'an mil sept cent quinze et le vingt neuvième jour du mois de juillet, avant et après midi, par vertu de l'ordonnance rendue par le Révérend Père Dom Antoine de Bansièrre, prêtre, religieux profès de l'étroite observance de l'Ordre de Cluny, bachelier de Sorbonne, ex-visiteur du dit ordre et prier des Révérends Pères Bénédictins du doyenné de la ville de Paray, en date du quinziesme jour du présent mois de juillet, commissaire en cette cause [par ordonnance], en date du premier février dernier : la dite ordonnance dûment signée par Monsieur l'abbé Languet, alors vicaire général et official de Monseigneur l'évêque d'Autun, en l'officialité de Moulins-en-Bourbonnais et à présent évêque de Soissons, et plus bas signé Dupré, et pour les causes y contenues, et en continuant le précédent exploit et acte ci-devant fait, en date du vingtième jour du présent mois de juillet, nous soussigné Claude Berthelet huissier royal et Jacques Ducrot résidant au dit Paray, immatriculés, savoir : le dit Berthelet au bailliage royal et chancellerie du Charollais et le dit Ducrot dans le bailliage du comté du dit Charollais, tous deux nommés curseurs de la Cour épiscopale du dit Autun, en cette cause ; certifions à tous ceux qu'il appartiendra nous être exprès adressés aux personnes des ci-après nommés, trouvés et venus exprès en cette ville du dit Paray cejourd'hui : savoir à la personne de M<sup>re</sup> Guillaume Billet, docteur en médecine, demeurant au dit Paray, en parlant à sa personne, en son domicile au dit Paray et en celui de demoiselle Catherine Mayneaud de Bisefrand, fille majeure, demeurant au dit

Assignation donnée par les curseurs de la Cour épiscopale, à la requête de M<sup>r</sup> Claude Godin, à tous les témoins proposés, et à quatre témoins d'office, à la requête de Dom de Bansièrre, d'avoir à comparaître, dans deux mois prochains, devant ledit R. P. commissaire. (29 juillet 1715.)

aussi « avoir plusieurs papiers et lettres dans lesquels elle lui donne plusieurs avis très importants pour son salut et repos, sur les doutes qu'il lui avait proposés, où elle lui marque de ne rien craindre de tous ses ennemis ».

La sœur Jeanne Dremière, hospitalière, produisit le 12 août « un livret d'environ vingt huit feuillets, écrit de la propre main de la Sœur Alacoque... tout rempli de consécration et dévouement au sacré Cœur de Jésus. »

Paray, en parlant à sa personne ; et en celui de la dévote sœur Françoise Chalon, religieuse hospitalière demeurant en l'hospice de Saint-Joseph du dit Paray, en parlant à sa personne ; et en celui de la sœur Jeanne Dremière, veuve de Lucas Delorme, aussi religieuse au dit hôpital, en parlant à sa personne ; et en celui de Pierre Breton le fils, maréchal au dit Paray en parlant à sa personne et en celui de Michelle Chasserot, femme d'Antoine Dévignes, marchand poëlier au dit Paray, en parlant à la personne de la dite Chasserot. Et de là, nous nous sommes adressés au parloir du monastère des religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Paray, où étant et en parlant aux personnes des dévotes religieuses Françoise-Rosalie Verchère, assistante, sœur Jeanne-Marie Contois, sœur Catherine-Augustine Marest, sœur Marie-Émérentiane Rosselin, sœur Françoise-Marguerite d'Athose, sœur Marie-Catherine du Chailloux, sœur Claude-Marguerite Billet, sœur Marie-Rosalie de Lyonne, sœur Anne-Alexis de Mareschale, sœur Françoise-Angélique Damas de Barnay, sœur Anne-Elisabeth de la Garde, sœur Péronne-Marguerite Verchère, sœur Claude-Rosalie de Farge, sœur Marie-Nicolle de la Faige Desclaines, sœur Jeanne-Françoise Chalon, sœur Marie-Lazare Dusson : toutes religieuses professes dans ledit monastère de la Visitation Sainte-Marie au dit Paray, en parlant à toutes à leurs personnes, dans le dit parloir du dit monastère, et, de là, nous nous sommes transportés dans le parloir des dames religieuses de Sainte-Ursule du dit Paray, où étant et en parlant aux personnes de sœur Marie Chevalier de Monrouant de Saint-Etienne et de sœur Catherine Billet de Saint-Xavier, toutes deux religieuses dans le dit monastère de Sainte-Ursule au dit Paray, en parlant à leurs personnes et, de là, nous nous sommes adressés aux personnes de M<sup>re</sup> Jean-Chrysostome Alacoque, conseiller du roi, maire perpétuel du Bois-Sainte-Marie et de Catherin Petit, laboureur au dit Bois-Sainte-Marie, trouvés ce jourd'hui au dit Paray,

en parlant à tous deux à leurs personnes : auxquels témoins ci-dessus nommés et en parlant comme dit est, à tous, à leurs personnes, nous les avons cités et donné à tous assignation à être et comparaître, dans deux mois prochains, et par devant le dit Révérend Père de Bansière, commissaire nommé en cette part ; pour venir dire et déposer vérité sur ce qu'ils seront enquis et interrogés, par leurs serments, en l'information qui doit être faite et se doit faire par devant le dit Révérend Père commissaire, à la requête de M<sup>re</sup> Claude Godin, prêtre sociétaire au dit Paray et procureur spécial, aussi en cette cause, au sujet des actions concernant la sainteté et vertus héroïques et réputation de mérites de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de la Visitation Sainte-Marie de Paray, décédée dans le dit monastère, le dix-septième octobre mil six cent nonante, pour, après leurs dépositions faites, être ordonné ce qu'il appartiendra, le tout ainsi que de raison. Et au même instant, nous nous sommes adressés aux personnes des ci-après nommés, à requête du dit Révérend Père commissaire, nommé en cette cause et par vertu de la dite ordonnance ci-dessus datée : savoir à la personne de Messire Joseph abbé d'Amanzé, prêtre, docteur en théologie, résidant au dit Paray, M<sup>re</sup> Jean Pernet, aussi prêtre et sociétaire au mépart de la ville de Paray et finalement en celui de M<sup>re</sup> Jean-Baptiste Panetier, prêtre, sociétaire de Paray M<sup>re</sup> Claude Michon, avocat en parlement demeurant au dit Paray, en parlant à tous quatre à leurs personnes, en leurs domiciles au dit Paray : tous quatre assignés d'office, en vertu de l'ordonnance du Révérend Père commissaire, lesquels nous avons pareillement cités et assignés d'office à être et comparaître dans le même délai que dessus et par devant le dit Révérend Père commissaire, pour pareillement dire et déposer vérité, par leurs serments, sur ce qu'ils seront enquis et interrogés en la dite information ci-dessus énoncée et, en outre, voir ordonner que de raison, ainsi qu'il appar-

tiendra : duquel présent procès-verbal de citation nous déclarons avoir donné copie d'icelui à chacun de tous les témoins ci-dessus nommés, en parlant à leurs personnes, et à chacun séparément, afin qu'ils n'en ignorent et nous nous sommes soussignés, dont acte, les jour, mois et an que dessus.

BERTHELET,  
Huissier royal, curseur en  
la Cour épiscopale.

DECROT,  
Huissier et curseur en  
la Cour épiscopale.

Contrôlé à Paray, ce 31<sup>e</sup> et dernier juillet 1715. *Berthelet*, en l'absence du sieur Rey, commis ordinaire au dit Paray, reçu neuf sol six deniers.

Première  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. (1<sup>er</sup>  
août 1715.)

L'an mil sept cent quinze, le premier du mois d'août, à deux heures de relevée, nous Dom Antoine de Bansière, prêtre, religieux profès de l'Ordre de Cluny, ex-visiteur du dit ordre, bachelier de Sorbonne et prieur du doyenné de la ville de Paray ; en exécution de notre ordonnance du quinze juillet dernier, étant dans notre prieuré, a comparu messire Claude Godin, prêtre, procureur en cette cause, lequel nous a dit qu'en vertu de notre dite ordonnance, il a fait citer par devant nous aux jour, lieu et heure prescrits, par exploit de Claude Berthelet et Ducrot, du vingt neuf du mois dernier, tous deux huissiers à Paray, nommés curseurs en la Cour épiscopale le dit exploit contrôlé le trente un du dit juillet, au bureau établi au dit Paray, par le dit Berthelet, en absence du sieur Rey commis au bureau, les témoins dénommés par l'acte de citation qu'il nous a représenté en original. Sur quoi il nous a requis de vouloir entendre et recevoir actuellement les dépositions des dits témoins selon le mémoire qu'il nous a présenté et signé.

C. GODIN,  
Procureur.

A quoi inclinant, nous commissaire en cette cause lui avons donné acte de sa réquisition et après que le dit sieur procureur s'est retiré, avons procédé à l'information par nous ordonnée et audition de témoins, chacun séparément et secrètement ainsi qu'il s'en suit.

Premièrement, a comparu Maître Guillaume Billet, docteur en médecine, lequel nous a présenté l'acte de citation à lui donnée par Berthelet curseur en la Cour épiscopale, du vingt neuf juillet dernier, contrôlé le trente-un du dit mois. Ensuite lui avons présenté le livre des saints Évangiles, sur lequel ayant mis les mains, il a prêté le serment de dire la vérité, après que nous lui avons représenté la force et l'importance du serment et la grièveté du parjure à une matière aussi importante que la présente. Après quoi l'ayant interrogé de ses nom et surnom, âge, profession, condition, demeure et parenté, a dit s'appeler Guillaume Billet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, âgé de quatre-vingt-un ans ou environ, demeurant en sa maison, au dit Paray, être de condition commode et non pauvre, n'avoir été parent ni allié ni serviteur, ni domestique de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque.

Interrogé s'il n'a jamais été accusé, soupçonné ou convaincu de quelque crime, a dit que non. Interrogé s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine et s'il fréquente les sacrements, a dit que oui et que depuis peu il s'est confessé et communiqué en la Congrégation des R. Pères Jésuites du dit Paray. Interrogé s'il n'a point encouru l'excommunication, a dit qu'il ne sache pas en avoir encouru. Interrogé s'il a quelque intérêt en cette cause, si on lui a donné ou promis quelque chose, pour faire la présente déposition, a dit que non. Ensuite ayant renouvelé le serment sur les saints Evangiles et lecture à lui faite des articles soumis par M<sup>re</sup> Claude Godin, prêtre, procureur en la cause,

A déposé avoir connu particulièrement, et dès longtemps,

J. M<sup>re</sup> Guil-  
laume Billet  
D<sup>r</sup> en médecine.

la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, en qui il a connu toujours une piété fidèle et plus qu'ordinaire ; étant témoin de l'estime générale que l'on avait pour elle pendant son vivant ; l'ayant vue plusieurs fois dans la maison comme médecin ordinaire, soit dans ses maladies où il a admiré sa patience à souffrir sans se plaindre et sa soumission et abandon à la volonté de Dieu et de ses supérieurs. Dit de plus le dit déposant qu'ayant trouvé un jour le R. P. Jannon<sup>1</sup>, supérieur ci-devant de la résidence des Jésuites du dit Paray, il lui dit qu'il y avait une fille extraordinaire dans la maison de la Visitation du dit Paray et qui ferait un jour parler d'elle, ce que le dit déposant a toujours interprété être dit de la Vénérable Sœur Alacoque. Déclare, de plus, le dit déposant qu'il a consulté la dite Vénérable Sœur Alacoque, par la confiance et l'estime qu'il avait en sa piété singulière, sur plusieurs choses qui concernaient l'établissement de l'hôpital de cette ville, et qu'elle l'assura que Dieu bénirait le dit hôpital et que les entreprises que l'on en formait réussiraient ; ce que l'on a vu dans la suite. A ajouté qu'en l'année mil six cent quatre-vingt et dix, elle assura au dit déposant qu'elle ne passerait pas l'année, ce que le dit déposant ne pouvant croire, vu qu'elle n'était attaquée alors que d'une petite fièvre, sans accident fâcheux, et qui paraissait si peu considérable, il fut surpris qu'elle passât de cette vie à une meilleure si promptement et lorsqu'on s'y attendait le moins, après néanmoins avoir reçu tous ses sacrements avec une piété exemplaire, qu'on différait de

1. D'après la liste authentique de la Compagnie de Jésus, communiquée par le R. P. Charrier, auteur de « l'Histoire du R. P. de La Colombière », le P. Jacques Jannon fut supérieur à Paray, de la fin de l'année 1663 à 1667. Il n'a donc pas pu connaître la Sêrvante de Dieu pendant sa résidence à Paray, puisqu'elle n'y est venue elle-même qu'en 1671. Ou bien le D<sup>r</sup> Billet a confondu son nom avec celui d'un autre supérieur, ou bien il a eu la conversation qu'il rapporte, avec le P. Jannon, plus tard, alors que celui-ci, ne résidant plus à Paray, s'y trouvait de passage.

lui donner, par le peu d'apparence qu'elle en dût sitôt mourir. Dit encore le dit déposant qu'il a vu et voit tous les jours, depuis la mort de la dite Vénérable Sœur Alacoque, plusieurs personnes, tant de dedans que du dehors de la ville, recourir à son intercession et visiter son tombeau ou y envoyer des linges pour les faire toucher dans les maladies, dont il a ouï que plusieurs personnes avaient été guéries.

Lecture à lui faite de la présente déposition, a dit qu'elle contient vérité et y a persisté et signé avec nous et notre secrétaire, les jour, an et lieu que dessus.

## BILLET.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Maitre Jean Chrysostome Alacoque, conseiller du roi, maire perpétuel du Bois-Sainte-Marie, âgé de soixante et onze ans, y résidant ; duquel après avoir pris le serment en tel cas requis de dire et déposer vérité sur les faits articulés, à lui lus, sur lesquels il a promis de dire vérité.

2. M<sup>r</sup> Jean  
Chrysosto-  
me Alaco-  
que, frère  
ainé de la  
Vénérable  
Sœur.

Dépose qu'il est frère aîné de la Vénérable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, laquelle a resté sur sa tutelle honoraire l'espace d'environ dix ou douze ans. Qu'elle est née au village de Lhautecour, paroisse de Verosvres en Charollais, de M<sup>re</sup> Claude Alacoque et de D<sup>lle</sup> Philiberte Lamyn, leurs père et mère, personnes très catholiques, le 22 juillet mil six cent quarante sept. Que dans la dite province du Charollais et dans le village de Verosvres, la foi orthodoxe et obéissance au Saint-Siège apostolique a toujours été en vigueur et que tous ceux qui y naissent y sont baptisés et confirmés, au temps convenable, comme la dite Vénérable Servante de Dieu Marguerite-Marie Ala-

coque y a été baptisée et confirmée<sup>1</sup> ; et qu'elle a été élevée par ses parents dans la foi catholique et dans la crainte du Seigneur, de sorte qu'étant encore dans l'enfance, elle donna des marques de sainteté, de piété et horreur du péché, car le dit déposant, en un temps de carnaval, âgé de sept ans et la dite sœur de cinq ans, lui proposa de prendre son habit et qu'elle lui donnât le sien ; lequel ayant une épée en main en vue d'intimider des métayers qui étaient proche de la maison, elle lui répartit que peut-être ce serait offenser Dieu, qu'elle n'en voulait rien faire, n'ayant jamais voulu se déguiser ni accompagner ceux qui l'étaient, dès l'âge de cinq ans. Dit, de plus, qu'elle ne se contentait pas chaque jour de demeurer très longtemps à l'église pour y faire oraison, mais que souvent il l'a trouvée dans la maison, dans des coins, à genoux et en oraison : qu'elle pratiquait, dès la dite enfance, plusieurs austérités et macérations par jeûnes, disciplines, chaînes de fer, ceintures qu'il a ouï dire lui être entrées dans la chair, et qu'elle couchait sur des planches, et qu'elle passait une partie de la nuit en prière, ce que les domestiques du sieur Alacoque ont reconnu et vu, s'étant quelquefois oubliée de remettre son lit et la trouvant à genoux. Que, étant tombée malade, sa mère lui reprocha que c'était l'excès de ses austérités qui la rendait dans cet état là, elle lui répartit d'un air gai : « Pardonnez-moi, ma mère, ce n'est point cela, et quand je serais un peu indisposée, Dieu me guérira bientôt. » Ce qui arriva tôt après. Que dans le temps de sa jeunesse, elle

1. Marguerite fut confirmée par Mgr Jean de Meaupou, évêque de Chalon-sur-Saône, qui donna la confirmation dans le Charollais en 1669, au lieu et place de Mgr Gabriel de Roquette, évêque d'Autun. La Servante de Dieu avait alors 22 ans. Un tel retard dans la réception de ce sacrement fut l'objet d'une sérieuse objection du promoteur de la foi dans le procès apostolique sur l'héroïcité des vertus, et il fallut établir que la confirmation n'avait pas été donnée dans le Charollais depuis l'époque où Marguerite avait fait sa première communion.

donnait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait disposer, même ce qu'on lui donnait pour sa nourriture ; qu'elle prenait soin de ramasser les petits enfants pauvres pour les instruire et leur apprendre à connaître Dieu et le servir, les engageant à venir et à demeurer auprès d'elle par ses charités ; ce qui donna occasion au dit déposant de lui dire en riant : « Ma sœur, vous voulez donc devenir maîtresse d'école ! » Elle lui répondit : « Pardonnez-moi, mon frère, mais ces pauvres enfants sont peut-être sans instruction. »

Que, étant agée d'environ dix huit ans, sa famille voulut la marier ; qu'on lui proposa plusieurs partis avantageux ; qu'elle les refusa tous nonobstant toutes les sollicitations de sa mère et de sa famille, ayant dit au dit déposant qu'elle le priait de ne la pas presser pour le mariage et qu'elle le priait instamment de la mettre dans un couvent aussitôt qu'il pourrait. Que dans tout le temps qu'elle demeura dans sa famille, elle y vécut avec une régularité édifiante, méprisant les vanités, les jeux et les plaisirs des jeunes gens, refusant les habits propres qu'on lui voulait donner, s'occupant du travail, à ses heures réglées, et faisant tomber ordinairement toutes les conversations sur des matières de piété et de charité, de telle manière qu'on n'osait, en sa présence, mal parler de son prochain, tant on avait d'égard pour sa vertu, reprenant ceux qui le faisaient, avec tant de douceur qu'on ne s'en fâchait jamais.

Que voulant être absolument religieuse, le dit déposant lui ayant demandé quel Ordre elle choisissait, elle lui répondit : celui de la Visitation de Sainte-Marie ; que les maisons lui étaient toutes indifférentes, pourvu qu'elle y fût éloignée de ses parents, et qu'il n'y en eût point dans la maison où elle serait : si vrai qu'étant allée à Mâcon, y voir une cousine aux Ursulines, elle y fut pressée d'y entrer pour y être religieuse, ce qu'elle refusa nonobstant les offres avantageuses qu'on lui faisait pour y rester ; ayant même prévenu le dit déposant de ne point se laisser gagner ;

l'ayant encore prié de ne la point mettre au monastère de Sainte-Marie de Charolles, à cause de la proximité de sa parenté : de sorte que le dit déposant l'amena peu de temps après dans le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paray, où elle entra avec joie et ferveur, en mil six cent soixante et onze, âgée alors d'environ vingt trois ans, où elle fut admise aux épreuves ordinaires, y fit son noviciat, selon le temps prescrit par les saints canons et les constitutions de l'Ordre, fut admise par le suffrage des sœurs à la profession et fit enfin les vœux solennels, le six novembre mil six cent soixante douze, avec une ferveur singulière, et que trois mois après, le dit déposant étant venu voir sa dite sœur, Madame Hersant <sup>1</sup>, pour lors supérieure au dit monastère, en son absence, lui dit : « Ah ! Monsieur vous avez grand tort ! — en quoi, Madame ? — c'est de ne l'avoir pas mise ici cinq ou six mois avant que de régler pour sa pension ; vous en auriez été quitte pour la moitié, la connaissant telle que nous la connaissons maintenant. »

Le dit déposant a dit, de plus, qu'ayant amené Mademoiselle son épouse pour voir sa dite sœur à Paray, du moment qu'elle eut paru à la grille, la dite demoiselle se mit à pleurer sans pouvoir lui dire un seul mot, à quoi le dit déposant lui dit : « êtes-vous venue ici pour pleurer ? » Sur quoi la dite Sœur Marguerite Alacoque lui dit : « Ah ! mon frère, laissez-la pleurer, ce sont de bonnes larmes, » et à l'instant le dit déposant les quitta. Elle retourna seule quelque temps après au logis et sitôt qu'elle y fut, le dit déposant feignit une affaire, pour aller trouver sa dite sœur Marguerite-Marie Alacoque, et l'ayant priée de lui dire si elle savait le sujet de ses larmes, elle lui répondit : « Souvenez-vous que je vous ai dit que ce sont de bonnes larmes,

1. A cette époque, ce n'était plus la Mère Hersant qui était supérieure du monastère de Paray. C'était la Mère de Saumaise.

puisqu'il n'ayant prié de demander au Seigneur son salut, à quelque prix que ce fut, il me semble, dit-elle, que sa miséricorde me l'a accordé, mais qu'il lui en coûterait cher. » Et, en effet, étant retournés dans leur maison, le lendemain, la dite demoiselle épouse tomba malade d'une maladie incurable et inconnue à vingt-quatre médecins et apothicaires, jusqu'à toute la faculté de Lyon assemblée pour ce sujet, à Lyon, sans pouvoir connaître ni soulager son mal, qui a duré treize mois. Enfin ne pouvant se contenir dans la patience que Dieu demandait d'elle, le dit déposant écrivit à sa dite Vénérable Sœur, croyant qu'elle l'avait abandonnée en ses prières; ne pouvant plus lui-même soutenir une si longue affliction. Elle lui fit réponse que Dieu avait attaché son salut à cette maladie-là et qu'elle se souvint de ce qu'elle l'avait priée de demander à Dieu pour son salut; qu'il n'était plus temps de s'en rétracter et qu'elle ne serait guérie par aucun remède humain; que c'était en vain qu'on les recherchait. Dès lors la dite demoiselle, s'étant résignée à la volonté de Dieu, mourut deux jours après.

Dit le dit déposant avoir appris de M<sup>r</sup> son frère, curé du dit Bois S<sup>te</sup> Marie que, étant venu à Paray avec un sien cousin germain, religieux, exprès voir la dite Sœur Marguerite Alacoque, elle dit plusieurs choses édifiantes au dit religieux qui paraissait fort content et joyeux de la voir, étant d'une humeur facétieuse. Le dit sieur curé lui dit: « il me semble que cela convient mal au sérieux de ma sœur. » Elle répondit en particulier au dit sieur curé: « Hélas! mon cher frère, laissez-le rire, ce sont là ses dernières joies. » En effet, il ne fut pas plus tôt de retour, dans son couvent, à Mâcon, qu'il tomba malade et, cinq jours après, mourut malgré tous les secours de la médecine.

Dit le dit déposant que Monsieur le curé du Bois-Sainte-Marie, son frère tomba dans une maladie si grande que trois médecins qui le voyaient, l'avaient abandonné, s'étant retirés. Le dit malade ne voyait, ni entendait, ni ne con-

naissait et ne pouvait rien avaler, ce que voyant le dit déposant, son frère, qui demeurait avec lui, il l'envoya, la nuit, recommander par un exprès aux prières de la Vénérable Alacoque sa sœur, au dit Paray, distant de cinq lieues, qui ayant appris, par la lettre et par le messenger, que son frère se mourait, elle répondit qu'elle ne le croyait pas et qu'ayant quitté le dit messenger, elle s'en alla devant le Saint-Sacrement, pendant quelque temps, après quoi elle revint avec un air assuré dire et écrire qu'il n'en mourrait point ; ce que la suite a vérifié, parce qu'il fut rétabli dans moins de huit jours contre l'attente de tout le monde.

Le dit déposant nous a produit douze originaux de lettres qu'il certifie et nous ont paru être écrites de la main de la Vénérable Marie Alacoque sa sœur, concernant les faits ci-dessus, dont les copies ont été produites, vérifiées et paraphées par nous. Assure le dit déposant avoir plusieurs papiers et lettres dans lesquels elle lui donne plusieurs avis très importants pour son salut et repos, sur les doutes qu'il lui avait proposés, où elle lui marque de ne rien craindre de tous ses ennemis, ce qu'il reconnaît lui arriver tous les jours. Et ce que le dit déposant dit l'avoir plus surpris dans tous les avis qu'elle lui a donnés, c'est de lui avoir dit des choses qui regardaient le fond de sa conscience, au sortir d'une confession générale et dans un temps de Jubilé. Dit enfin que dans son pays et circonvoisinage, qu'il n'entend parler que des secours que l'on reçoit de Dieu, par son intercession, dans différentes maladies et de la vénération qu'on conserve pour sa mémoire.

Lecture à lui faite de sa déposition, a dit qu'elle contient vérité et y a persisté et signé avec nous et notre secrétaire, les an et jour que dessus.

Ch. ALACOQUE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON, greffier.

Les mêmes jour et an, en notre prieuré de Paray, Cathé-  
rin Petit, laboureur, demeurant au Bois-Sainte-Marie, a  
comparu par devant nous et nous a présenté l'acte de cita-  
tion à lui donnée par Berthelet, curseur en la Cour épisco-  
pale d'Autun ; ensuite lui avons présenté le livre des saints  
Évangiles, sur lequel ayant mis les mains, il a prêté le  
serment de dire la vérité ; après quoi l'ayant interrogé,  
ainsi que dessus, nous a dit avoir quarante neuf ans environ ;  
qu'il est né et demeure en la paroisse du dit Bois-Sainte-  
Marie ; qu'il est laboureur de profession : qu'il n'est ni  
parent, ni allié, ni serviteur, ni domestique de la Véné-  
rable Sœur Marguerite-Marie Alacoque, et lui ayant fait lecture  
des faits ci-dessus articulés :

3. Cathé-  
rin Petit, la-  
boureur.

Dépose premièrement, qu'il y a environ seize ans qu'il  
fut attaqué d'une maladie si violente qu'il fut désespéré des  
médecins. Il apprit par une femme qui venait de Paray  
qu'il y avait une religieuse morte, nommée Sœur Margue-  
rite Alacoque, qui faisait des miracles, ce qui lui donna  
occasion de faire faire une neuvaine et dire une messe  
dans la chapelle du sacré Cœur établie au Bois-Sainte-  
Marie, à la sollicitation de la dite Vénération Sœur Ala-  
coque, et que la neuvaine ne fut pas à moitié qu'il fut sou-  
lagé et se leva du lit avant la fin et fut guéri entièrement  
aussitôt après, ce qui surprit les médecins et le public.

Dépose que six ans après, il fut attaqué d'une maladie  
aussi violente et aussi dangereuse que la première et  
qu'ayant connu le peu d'effet des remèdes qu'on lui donnait,  
il eut recours aux mêmes prières et neuvaine et qu'il fut  
entièrement soulagé.

Dit enfin que, ce mois de mars dernier, il tomba dans  
une hydropisie formée, le corps si gros qu'il ne pouvait  
presque ni marcher ni agir : qu'ayant éprouvé l'habileté des  
médecins du pays, sans en recevoir du soulagement, il fit  
faire une neuvaine et dire messe à la dite chapelle, une  
troisième fois, et fut guéri de telle manière qu'il a toujours

regardé sa guérison, aussi bien que les gens du lieu, comme une protection visible de la Vénérable Sœur Alacoque auprès de Dieu, étant venu, du depuis, plusieurs fois avec plusieurs personnes de son lieu le remercier en visitant l'église du monastère de la dite Servante de Dieu.

Lecture à lui faite de la présente déposition, a dit qu'elle contient vérité et y a persisté, déclarant qu'il ne sait signer, ce que nous avons fait avec notre secrétaire.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Et attendu qu'il est l'heure de six, nous avons remis au douzième [août], à deux heures de relevée, dans le même lieu, à entendre les autres témoins cités, et cependant avons fait clore et cacheter en notre présence, et de notre cachet, la présente information que nous avons déposée entre les mains de notre secrétaire.

Deuxième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. (12  
août 1715.)

4. D<sup>lle</sup> Ca-  
therine  
Mayneaud  
de Bise-  
frand.

Le dit jour, douzième août mil sept cent quinze, à deux heures de relevée, dans la sacristie de la Visitation de cette ville, après avoir ouvert le paquet de la présente information et rompu les sceaux que nous avons trouvés sains et entiers, avons continué la dite information ainsi qu'il suit.

A comparu Demoiselle Catherine Mayneaud de Bise-frand<sup>1</sup>... agée de soixante quatre ans, demeurant dans cette ville, fille vivant de ses rentes... a déposé qu'ayant été avertie par le R. P. Duport, Jésuite à Paray, son confesseur, que le R. P. de La Colombière devait partir pour Vienne en Dauphiné, le lendemain 29 janvier, et qu'il ne voulait pas que personne sût son départ qu'elle, elle fit

1. Désormais nous supprimerons l'énoncé des formalités du serment et les questions préliminaires qui sont exactement les mêmes pour tous les témoins, ainsi que la déclaration qui précède les signatures.

demander la permission pour en avertir la dite Vénérable Alacoque, laquelle dit à la déposante de dire au dit R. P. La Colombière de ne point partir, si cela se pouvait, sans contrevenir en rien à l'ordre de ses supérieurs ; ce qu'ayant rapporté, il lui donna un billet, pour porter à la dite Sœur Alacoque, laquelle lui fit réponse par écrit qu'elle lui rendit ; laquelle réponse l'arrêta et il mourut le quinze février suivant, après quoi, la dite Vénérable Sœur Alacoque pria la dite déposante de retirer la réponse qu'elle avait faite au dit R. P. La Colombière, qui étant restée entre les mains du R. P. Bourguignet, lors supérieur des Jésuites, il refusa de la rendre, se contentant de lui en faire lecture, qui contenait ces mots : « Il m'a dit qu'il veut le sacrifice de votre vie dans ce pays. »

Dit, de plus, la dite déposante que le seize février, ayant été avertir la dite Vénérable Sœur Alacoque, à cinq heures du matin, lendemain de la mort du R. P. de La Colombière qui arriva le quinze à sept heures du soir, elle lui dit de prier et faire prier partout pour le repos de son âme. Et sur les dix heures du même jour, elle lui écrivit : « Cessez de vous affliger, invoquez, ne craignez rien : il est plus puissant pour vous secourir que jamais. »

Ajoute la dite déposante que le R. P. de La Colombière, dans son départ pour Londres, la voyant affligée lui dit : « On vous fera connaître une personne aux Saintes-Marie, de laquelle vous devez suivre tous les avis comme si je vous parlais, puisque moi-même je la consulte dans ce qui me regarde et suis ses avis. »

Dit, de plus, la dite déposante qu'elle a connu et fréquenté pendant plusieurs années la dite Sœur Alacoque ; qu'elle n'y a jamais reconnu qu'un grand fond d'humilité, une exactitude inviolable à ses règles, et qu'elle a remarqué que l'ayant demandée plusieurs fois, elle cessait le discours et la quittait sur le champ pour se rendre où l'obéissance l'appelait. Ce qui l'a toujours édifiée d'une manière

qu'elle l'a toujours regardée comme une sainte et l'a consultée dans toutes ses peines intérieures.

Dit, de plus qu'elle est témoin, depuis la mort de la dite Vénérable Sœur du concours qui se fait dans l'église de la dite Visitation, où elle ouït dire par plusieurs personnes les grâces et soulagements qu'elles recevaient par son intercession.

Lecture à elle faite de sa présente déposition, a dit qu'elle contient vérité.....

C. M. BISEFRAND.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

5. Sœur  
Françoise  
Chalon, su-  
périeure de  
l'Hôpital de  
Paray.

Sœur Françoise Chalon, âgée de quarante six ans, environ, religieuse hospitalière, supérieure des sœurs de l'hôpital de cette ville, a déposé qu'elle a appris, par des personnes dignes de foi, que le R. P. de La Colombière avant que de partir pour Londres, en Angleterre, avait consulté la dite Servante de Dieu sur son futur voyage, et [qu'elle] lui avait donné par écrit ce qui lui devait arriver dans ce pays, à l'égard d'une pension, ce qu'il ne comprit sur le champ; mais les événements justifièrent de la vérité de l'écrit, ce qui lui donna lieu de le marquer par une lettre écrite à la dite Sœur Alacoque.

Dit, de plus, avoir appris que le R. P. de La Colombière voulait quitter Paray, par ordre des médecins, pour changer d'air. La dite Vénérable Sœur lui écrivit de ne point sortir et que Dieu voulait le sacrifice de sa vie en ce pays : ce qui le détermina à rester par la confiance qu'il avait à ce que lui disait ladite Sœur, et mourut effectivement quelque temps après. Après quoi, voulant retirer son billet des mains du supérieur, il répondit qu'il aimerait mieux donner toutes les archives de leur maison que de se défaire de la dite lettre.

Qu'elle sait que la dite Sœur a été consultée plusieurs fois sur l'établissement d'un hôpital de cette ville et des réglemens qu'on y devait observer à l'avenir ; que nonobstant toutes les oppositions qu'on y apportait, elle a toujours persisté à dire que cette maison réussirait et que tout réussirait à la gloire de Dieu et à l'avantage des pauvres, ce qu'on voit arriver ainsi qu'elle l'a dit. La dite dépositante dit l'avoir été voir, pour la consulter sur sa conduite particulière et celle de la maison, et qu'elle a toujours été extrêmement contente de suivre ses bons avis ; qu'elle sortait d'auprès d'elle toujours édifiée de ses entretiens pieux, remplis d'amour de Dieu et charité pour le prochain, lui parlant de la dévotion qu'elle devait avoir au sacré Cœur de Jésus ; qu'elle lui en donna un livre dont elle dit s'en priver pour elle. Que ce que néanmoins elle a plus admiré en elle, ça été sa profonde humilité, souffrant avec peine qu'on dit rien à sa louange.

Dépose qu'elle a été témoin du concours extraordinaire de toutes sortes de personnes qui venaient voir le corps de la Vénérable défunte, exposé dans le chœur du monastère de la Visitation selon l'usage, et que chacun s'empressait de lui faire toucher des chapelets, médailles et linges. criant hautement : « La Sainte est morte ! » et demandant par grâce qu'on leur donnât quelque chose qui eût été à l'usage de la dite Servante de Dieu, et qu'elle sait et voit chaque jour que la dévotion du peuple pour elle s'augmente tant dans la ville qu'aux lieux circonvoisins.

Sœur Françoise CHALON,

Supérieure des sœurs de l'hôpital de Paray.

CHALON,  
Greffier.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

Sœur Jeanne Dremière, âgée d'environ cinquante quatre ans, religieuse hospitalière de cette ville, a déposé qu'elle se souvient que la Vénérable Sœur Alacoque a beaucoup

6. Sœur  
Jeanne Dremière, hos-  
pitalière.

contribué à l'établissement de l'hôpital de Paray, en animant et encourageant plusieurs filles à prendre le parti de servir les pauvres dans le dit hôpital, les assurant que c'était l'ouvrage de Dieu et qu'elles ne devaient pas craindre qu'il manquât, malgré les traverses et les difficultés qu'elle prévoyait, que Dieu leur susciterait toujours des protecteurs qui soutiendraient cette entreprise, quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'espérance en ce temps là d'y établir une communauté réglée telle qu'elle y reste à présent <sup>1</sup>.

Dit, de plus, qu'une demoiselle étant entrée pour servir les pauvres, au dit hôpital, pour y rester le reste de ses jours ; quelque temps après elle se dégouta et sortit. On en donna sur le champ avis à la V. Sœur Alacoque, qui dit : « elle sort ! mais elle fera tout ce qu'elle pourra pour y rentrer sans en pouvoir venir à bout, » comme, de fait, elle a tenté, depuis ce temps, tous les moyens imaginables, en faisant des offres avantageuses en faveur des pauvres, sans néanmoins y avoir pu réussir ; ce qui a toujours été regardé, par la dite déposante et ses sœurs, comme un effet de la prédiction de la dite Sœur Alacoque.

1. On ne peut s'empêcher d'admirer ici le don de prophétie qui animait notre Bienheureuse. Il n'y avait point d'hospice proprement dit à Paray, point de fonds affectés au soin des pauvres malades. A l'aide de charités précaires, recueillies année par année, deux braves femmes salariées les soignaient dans un étroit logement où il n'y avait que quatre lits pour les recevoir. Sur les conseils et les assurances de la Bienheureuse, on se résolut à donner de l'extension à cet établissement et à le confier à des sœurs de Sainte-Marthe, de l'Institut de Beaune. Les règlements furent signés par les autorités ecclésiastiques et séculières, dans une assemblée présidée par M. Saunier, vicaire général de Mgr l'évêque d'Autun, le 23 mai 1690, cinq mois avant la mort de la Servante de Dieu, et reçurent l'approbation de Louis XIV.

Les jeunes personnes dévouées à cette œuvre se réunirent, en 1692, dans l'ancien local agrandi, pour s'y exercer aux offices et aux vertus de leur profession. Ce n'est que trois ans après qu'elles firent solennellement profession au nombre de quatre. (Note de M. Cuheurat, décédé aumônier de l'hôpital de Paray.)

Ajoute la dite déposante qu'elle a eu la consolation de voir plusieurs fois la Vénérable Sœur Alacoque, qui lui a toujours facilité, par son onction, l'exécution des avis salutaires qu'elle lui donnait, et qu'elle en sortait toujours avec une satisfaction, la plus grande du monde, étant charmée de ses discours remplis de Dieu, s'imaginant que c'était l'envoyé de Dieu qui lui parlait par elle.

La dite déposante nous a présenté un livret d'environ vingt-huit feuillets, écrit de la propre main de la dite Sœur Alacoque, commençant par ces mots : *Divin Cœur de Jésus*, et finissant par ceux-ci : *Je vous veux aimer de tout mon cœur*, tout rempli de consécration et dévouement au sacré Cœur de Jésus, lequel livre nous avons remis sur le champ à la dite déposante, l'ayant auparavant paraphé et signé, les an et jour que dessus <sup>1</sup>.

Dit encore qu'elle entend dire de tous côtés, soit à la ville ou au dehors, que plusieurs personnes ont obtenu de Dieu des grâces par son intercession, et qu'elle est témoin qu'on vient de toutes parts implorer son assistance et acquitter des vœux qu'on a faits dans les maladies ou accidents.

Sœur Jeanne DREMIÈRE,  
servante des pauvres.

Dom DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Reine Jandot, âgée de quatorze ans, fille de Jean Jandot, <sup>7. Reine Jandot, vil- lageois.</sup> laboureur résidant en la Chapelle-au-Mans, diocèse d'Autun, et de Gilberte Souillard ici présente et accompagnant sa dite fille, a déposé qu'il y a trois ans qu'étant sur un char,

1. Ce petit Livret dont on trouvera le contenu au deuxième volume est encore précieusement conservé à l'Hospice de Paray, dans le trésor des saintes reliques.

les bœufs qui le traînaient prirent peur et allèrent avec tant de vitesse, s'écartant du bon chemin, qu'elle fut saisie d'une telle crainte qu'elle demeura paralytique et immobile des jambes et des bras, dans lequel état elle a demeuré deux ans, pendant lesquels sa mère ici présente et ses parents employèrent les remèdes que les médecins leur sugéraient, et inutilement ; qu'ils furent conseillés d'envoyer la dite déposante à Bourbon-Lancy, prendre les bains, les eaux et la douche, ce qu'elle fit aussi sans soulagement ; de telle manière que ne sachant plus que faire, ni ses parents, ils apprirent qu'il y avait une religieuse décédée en odeur de sainteté, en la Visitation de Paray, à laquelle on recourait de toutes parts dans les infirmités. Ils envoyèrent sur le champ une personne pour faire une neuvaine sur les lieux, pour le soulagement de la malade, avec promesse d'y venir elle-même si tôt qu'elle pourrait. Elle eut la consolation de voir que la neuvaine commencée, elle marcha seule avec des béquilles, ce qu'elle n'avait pu faire jusque là, ne pouvant changer de situation. La dite neuvaine finie, elle quitta ses béquilles, marchant de pied ferme, sans appui et ayant l'usage de ses bras ainsi qu'avant la dite maladie, et est venue remercier Dieu de sa guérison, à pied, de quatre lieues de distance, assurant la dite déposante, avec sa dite mère, n'avoir obtenu sa guérison que par l'intercession de la dite Vénérable Servante de Dieu, Marie Alacoque....

La dite déposante et sa dite mère ont déclaré ne savoir signer.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Troisième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. 14  
août 1713.

8. Sœur  
Françoise  
Rosalie Ver-  
chère, As-  
sistante du  
Monast. de  
la Visitation  
de Paray.

Sœur Françoise-Rosalie Verchère, âgée d'environ quarante huit ans, religieuse professe, assistante du monastère de la Visitation de cette ville, a déposé qu'elle a ouï dire à la dite Vénérable Sœur Alacoque qu'étant jeune fille, chez Messieurs ses parents, elle se dérobaient autant qu'elle

pouvait et s'en allait ou dans l'église ou dans un petit bois proche pour y prier Dieu, et qu'elle n'y restait jamais autant qu'elle y aurait souhaité, par la crainte d'y rencontrer du monde.

Qu'elle lui a dit dans ce temps là, qu'elle donnait aux pauvres tout ce dont elle pouvait disposer, de telle manière qu'elle s'attirait des réprimandes de ses parents, de faire plus d'aumônes qu'elle ne pouvait, et qu'elle flattait Mad<sup>e</sup> sa mère pour en obtenir quelque chose de plus pour leur donner.

Qu'en qualité de maitresse des novices qu'elle était alors, elle a dit plusieurs fois à la déposante et aux autres novices et jeunes professes, que tous les différends qu'elle avait avec ses parents, lorsqu'elle demeurait avec eux, étaient de ne vouloir pas porter des habits et autres ajustements qu'ils auraient souhaités et que, lorsque par complaisance elle s'était parée selon leur volonté et contre son inclination, elle en avait des reproches intérieurs qui la portaient d'en faire pénitence, par des rudes disciplines et autres mortifications, croyant que Notre-Seigneur l'exigeait d'elle. Que la dite Vénérable Sœur s'étudia à vaincre toutes ses inclinations et qu'elle se fit des violences extrêmes pour manger du fromage, à quoi elle avait eu des répugnances de naissance et insurmontables et dont elle ne mangeait point sans des vomissements et des convulsions qui la faisaient souffrir. Elle s'efforça néanmoins d'en manger jusqu'à ce qu'on lui eût défendu, ce qu'elle fit fréquemment pendant le temps de huit ans; ce que la dite déposante a toujours ouï dire dans la maison.

Ajoute qu'elle a ouï dire à une de ses sœurs anciennes que la Sœur Alacoque passait en oraison, la nuit du jeudi au vendredi, depuis onze heures jusqu'à minuit, par ordre exprès de Notre-Seigneur, ainsi que la dite Servante de Dieu lui avait déclaré, en confiance, avec assurance, que pendant ce temps il lui apprendrait ce qu'elle devait faire.

et qu'elle communiât tous les premiers vendredis du mois et le plus souvent qu'elle pourrait l'obtenir, sans se soucier des humiliations que cela lui attirerait ; mais qu'elle ne fit rien sans l'approbation de l'obéissance, ce qu'elle a toujours observé, s'en retirant avec humilité, lorsque sa supérieure lui refusait cette grâce. Dit que la Vénérable Sœur étant à l'infirmerie, au service des malades, elle y a toujours fait paraître en toute occasion une patience, une charité et une mortification exemplaires et a ouï dire que se sentant une fois de l'horreur pour le vomissement d'une malade, elle en prit dans sa bouche pour se surmonter. Qu'étant professe novice sous elle, elle a fait paraître dans cet emploi un zèle ardent pour imprimer dans ces jeunes cœurs la crainte et l'amour de Dieu.

Dit la dite déposante que la Vénérable Sœur Alacoque eut beaucoup de contradictions à soutenir pour l'établissement de la dévotion du sacré Cœur de Jésus, à laquelle les plus vertueuses de la communauté parurent d'abord les plus opposées, crainte de nouveauté, et qu'elle-même déposante ayant été prier quelques-unes des plus anciennes, de la part de la Servante de Dieu, de venir au noviciat pour y voir une petite chapelle dressée à l'honneur du sacré Cœur, elles la renvoyèrent, disant que ce n'était pas à des novices ni à leur maîtresse d'établir des nouvelles dévotions : à quoi la Servante de Dieu répondit : « elles y sont aujourd'hui opposées, mais le temps viendra qu'elles en seront les premières empressées », ce qui effectivement arriva avant que l'année fut échue. Ajoute qu'elle avait un zèle ardent pour le soulagement des âmes du purgatoire, qu'elle pratiquait à leur intention plusieurs austérités, quand elle pouvait obtenir la permission et qu'elle excitait et priait ses novices et autres à en faire de même.

Dit, de plus, que quatre ans avant la mort de la Vénérable Sœur Alacoque, elle lui dit : « Ma chère, vous craignez bien de voir mourir ; mais comptez que je mourrai

moi-même entre vos bras et entre ceux de ma sœur de Farge » ; ce qu'elle lui a confirmé plusieurs fois et surtout la dernière année de sa vie, et encore plus dans le temps de sa dernière maladie, où malgré la répugnance que la dite déposante avait à voir les personnes à l'agonie, elle assista la moribonde avec un courage qu'elle n'aurait osé se promettre auparavant ; la dite Vénérable Sœur étant décédée entre ses bras et ma sœur de Farge étant de l'autre côté, sans que rien eût été prémédité ; ce qui a fait juger à la dite déposante de la vérité de la prédiction de la Vénérable Sœur Alacoque.

Ajoute que pendant toute la maladie de la dite Servante de Dieu, elle parût dans des ardeurs pour Dieu qui répondaient parfaitement à celles qu'elle avait eues pendant sa vie ; mais surtout, pendant le dernier jour, où elle marqua une joie extraordinaire de s'aller unir à Dieu, disant plusieurs versets des psaumes qui marquaient ce désir et surtout ces paroles : *Laetatus sum in his... &c.*

Dit avoir toujours reconnu en la dite Servante de Dieu un très haut degré de toutes les vertus, surtout de sa foi et vénération pour le très saint Sacrement de l'autel, où elle était présente avec une attention, une assiduité et modestie qui inspiraient le respect et la modestie pour cet auguste sacrement à toutes celles qui la voyaient ; que cependant au moindre signe d'obéissance elle quittait pour s'y rendre ; qu'elle déposante avoue lui avoir été dire de la part de sa supérieure, quoique ce ne fut que de son propre mouvement, et pour voir si elle quitterait sa prière, de s'aller chauffer ; elle partit sur le champ pour y aller. Qu'elle leur a dit plusieurs fois qu'elle croyait avec une grande soumission tout ce que croit l'église catholique apostolique et romaine sans s'inquiéter des disputes qu'on y fait naître.

Dit encore qu'elle a toujours remarqué dans la dite défunte une si grande confiance en la Providence divine,

qu'elle n'a jamais appréhendé les difficultés qu'elle savait qu'elle trouverait dans l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus et qu'elle a en effet trouvées, non seulement dans sa Communauté, mais aussi dans les supérieurs ecclésiastiques. Et elle a eu la consolation, avant que de mourir, de voir toutes ces oppositions levées et qu'à l'Evêché d'Autun où l'on s'était davantage opposé, on permit d'ériger une chapelle dans l'enceinte de la maison, en l'honneur du sacré Cœur, deux ans même avant qu'elle mourût.

Qu'elle a toujours remarqué dans la Servante de Dieu un violent amour pour Dieu dans toutes ses actions et ses paroles, disant souvent aux jeunes religieuses dont elle avait soin : « Si vous saviez qu'il est doux d'aimer Dieu, il n'y a rien qu'on ne souffrit pour avoir ce saint amour. » Elle en parlait si souvent qu'on la comparait à saint Jean l'Evangeliste sur ce point.

Que la dite Servante de Dieu aimait son prochain avec tant de charité, qu'elle disait souvent qu'elle souffrirait volontiers toutes sortes de supplices pour sauver une âme et pour apaiser la colère de Dieu sur les pécheurs. Qu'elle ne lui a jamais ouï lâcher une parole contre son prochain : que lorsqu'elle avait été mortifiée pour quelque chose dont elle savait en sa conscience qu'elle n'était pas coupable, elle ne laissait pas d'en subir la pénitence avec une tranquillité admirable, étant toujours la première à remercier ou demander pardon à celles qui lui avaient procuré quelques humiliations et mortifications.

Que la Vénérable Servante de Dieu a toujours passé et dans la Communauté et au dehors pour une fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien, ce qui lui avait attiré une si grande estime que beaucoup de personnes, même des plus éclairées, la consultaient, avant que d'entreprendre des affaires de conséquence, ne donnant néanmoins ordinairement son avis

qu'après avoir consulté Dieu dans la prière, appréhendant toujours de se tromper, et le donnant toujours avec une grande simplicité, vertu dont elle a toujours accompagné ses actions.

Qu'elle était d'une humilité si profonde qu'elle ne se qualifiait souvent que d'une ignorante, composée d'orgueil, une pécheresse éloignée de toutes sortes de mérites. Elle s'accusait de ses moindres imperfections en pleine communauté, avec abondance de larmes, montrant combien son cœur était touché de douleur. Elle se soumettait de grand cœur à tout le monde et aux emplois les plus vils, auxquels elle s'offrait, supportant avec une grande douceur les injures et les reproches qu'on lui faisait, sans jamais montrer aucune impatience. Elle était d'une mortification achevée, et il fallait que les supérieures la modérassent continuellement. Elle était pauvre de cœur et de corps, ne gardant que le pur nécessaire, se refusant même autant qu'elle pouvait ses soulagemens dans le temps de ses maladies, lorsqu'ils étaient d'un peu de dépense, se regardant toujours comme une pauvre et aussitôt qu'elle se portait un peu mieux elle se remettait dans le travail pour gagner, disait-elle, sa vie.

Ajoute enfin, la dite dépositante que pendant l'espace de plus de huit ans qu'elle a demeuré avec la Vénérable Sœur Alacoque, elle ne lui a jamais vu manquer un exercice régulier, que lorsqu'elle a été dans l'impuissance de le faire. Qu'elle lui a ouï dire plusieurs fois, lorsqu'elle ne s'y trouvait pas des premières, qu'elle n'avait pas été fidèle à la grâce et se le reprochait, avertissant ses novices de tout quitter, jusqu'à la formation d'une lettre, pour suivre l'obéissance.

Sœur Françoise-Rosalie VERCHÈRE,  
Assistante.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

9. Sœur  
Jeanne-Ma-  
rie Contois.

Sœur Jeanne Marie Contois, âgée de soixante dix sept ans, religieuse professe de cette maison, a déposé qu'elle a connu parfaitement la Vénérable défunte, pour l'avoir vue entrer en religion, y faire profession, vécu avec elle l'espace de près de vingt ans que sa mort arriva. Qu'elle lui a ouï dire plusieurs fois, avec une grande candeur, qu'étant jeune fille chez ses parents, que Dieu lui faisait tant de grâces qu'elle ne se lassait jamais dans la prière ; que pour la faire plus en repos elle s'allait cacher dans un petit bois, lorsqu'elle était obligée de quitter l'église, et qu'il lui avait donné assez de force, pour supporter patiemment et sans murmure les mauvaises manières et traitements de quelques-uns de sa famille, de telle manière qu'elle se trouvait quelquefois dans la nécessité de demander du pain à leur métayer voisin. Qu'elle l'a vue lorsqu'elle entra au noviciat, qu'elle était dans une joie et dans une ferveur extraordinaire, ce que ses maîtresses apprenant, elles l'éprouvèrent préférablement aux autres, par plusieurs mortifications et humiliations, ce qu'elle faisait sans réplique ni excuse, mais toujours fort empressée et d'un air riant et content ; qu'elle ne perdit point le goût de l'oraison ; qu'au contraire il s'augmenta considérablement, ce qui fit croire à la déposante et à la Communauté que cette fille ne fût pas propre pour rester en la maison, et que pour la retirer de cette voie on la mit à toutes sortes d'épreuves et on l'employa à toutes sortes d'ouvrages, à quoi elle ne résista jamais et, dès ce temps, la déposante ouït dire à la supérieure et à la maîtresse des novices, qui conféraient sur son sujet, qu'elle serait un jour une sainte et qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire en elle. On lui laissa néanmoins la liberté de prier plus que les autres, car outre les oraisons communes, elle priaît régulièrement avec la permission de sa supérieure, la nuit du jeudi au vendredi, depuis onze heures jusqu'à minuit, et depuis les sept heures du soir du jeudi saint jusqu'à sept heures du lendemain

matin, demeurant toujours à genoux et comme immobile. Cependant la dite dépositante ne l'a vue que jusqu'à minuit et sait que les autres l'ont vue le reste du temps dans cette situation.

Ajoute la dite dépositante qu'elle a vu la Vénérable Sœur Alacoque, dans trois ou quatre occasions, faire des chutes, qu'elle et sa Communauté ont toujours cru ne provenir que de la malice du démon ; entre autres, une fois, qu'elle roula les escaliers, tenant une terrasse pleine de feu. Elle se trouva au bas du dit escalier sans que sa terrasse fût rompue. Qu'elle dépositante était une de celles qui n'approuvaient pas l'établissement de la dévotion au Cœur de Jésus, regardant cela comme une nouveauté ; ce qui était cause qu'elle lui faisait beaucoup de reproches quand elle lui en parlait, lui disant : « Il faut songer à l'essentiel et à notre office réglé, sans nous venir embarrasser de vos dévotions particulières », à quoi la Vénérable Sœur ne répondait que par un humble silence. Se souvient, de plus, la dite dépositante que sa nièce s'étant présentée et ayant pris l'habit de la S<sup>te</sup> religion d'un grand cœur et du consentement de la Communauté, il n'y eut que la Vénérable sœur Alacoque qui dit, dès l'entrée de la dite nièce à la maison, qu'elle prendrait l'habit, mais qu'elle n'y ferait pas profession, ce que la suite a vérifié. Elle ajouta qu'elle serait mariée, mais qu'elle ne vivrait longtemps dans cet état ; ce qui fut vrai, n'ayant vécu que deux ans dans son mariage, qui arriva sitôt après sa sortie de religion. Qu'elle sait qu'une personne d'un caractère et d'un mérite distingués ayant publié que la dite Servante de Dieu était une visionnaire, une hypocrite, une entêtée et qu'elle prenait plaisir de s'imposer à elle même et aux autres ; ces discours, bien loin d'exciter en elle quelques ressentiments, elle remerciait Dieu d'avoir envoyé à Paray cette personne pour la faire connaître à elle-même, et aux autres ce qu'elle était. Dit, de plus, qu'elle a vu la dite Vénérable Sœur dans ses maladies,

et surtout dans la dernière, avec un ardent désir de souffrir, pleine des sentiments de piété, et que la dernière parole qu'elle lui dit en particulier, que dans peu elle serait abîmée dans le Cœur de Jésus.

Ajoute la dite déposante que dans le long temps qu'elle a vécu avec la Vénérable Sœur Alacoque, dans la religion, elle l'a vue dans une régularité entière à se trouver dans tous les exercices de la dite Communauté ; qu'elle édifiait toutes ses sœurs par son silence dans les temps et lieux où la règle l'exige, par son union et sa charité pour ses sœurs, auxquelles elle n'a jamais dit de son su aucune parole qui les ait pu chagriner, de sa patience à souffrir les répréhensions vives qu'on lui faisait assez souvent, les paroles de mépris, raillerie piquante sur sa dévotion, et dans ses maladies, entre autres dans une incision qu'on lui fit au doigt, pour traiter la dite Sœur d'un panaris, sans qu'elle se plaignît de cette rude opération. Dit encore que la dite sainte fille était d'une humilité si profonde qu'elle ne souhaitait autre chose que les plus vils emplois, et que lorsque l'obéissance l'a employée dans quelques charges supérieures, comme d'assistante &c, elle en supportait l'honneur avec beaucoup de peine, en prenant le poids avec plaisir. Sa pauvreté n'était pas moindre, étant ravie que les habits les plus usés et les moins propres lui tombassent.

Sœur Jeanne-Marie CONTOIS.

CHALON,  
Greffier.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

10. Sœur  
Catherine-  
Augustine  
Marest.

Sœur Catherine Augustine Marest, religieuse de la Visitation, professe de cette maison de Paray, âgée d'environ soixante douze ans, a déposé qu'elle a été novice pendant quelque temps avec la dite Vénérable Alacoque ; qu'elle l'a connue avant que de prendre l'habit de la sainte religion ; que dans cet état séculier, elle faisait déjà paraître une

modestie, un recueillement et un grand zèle d'être à Dieu et les autres vertus propres à une bonne religieuse : que son zèle augmentait à proportion qu'elle avançait dans la religion, étant des premières à l'office divin et aux exercices de communauté, et aux emplois où l'obéissance l'appelait.

Dit qu'elle a été infirmière avec la dite Servante de Dieu et qu'elle était toujours édifiée de l'empressement qu'elle lui voyait à rendre service à ses sœurs malades, dans les choses les plus répugnantes à la nature. Que la dite Sœur Alacoque étant malade, elle souffrait avec une grande patience les maux les plus aigus, se plaignant moins qu'elle ne faisait les infirmières ses sœurs, appréhendant toujours de leur donner de la peine et de les fatiguer. Ajoute, de plus, la dite déposante qu'ayant soin de la dite Vénérable Sœur Alacoque dans une de ses maladies, en qualité d'infirmière, elle la pria d'avertir la supérieure qu'elle était mieux et qu'elle souhaitait aller à la messe, et comme la dite infirmière allait en demander la permission à la dite supérieure, elle la trouva qu'elle entrait à l'infirmierie, où ayant trouvé la dite sœur qui se levait, elle la reprit vivement sur ce qu'elle n'attendait pas ses ordres, et lui dit : « Ma sœur, puisque vous voulez faire votre volonté, et que vous n'êtes point si malade que vous le voulez faire croire, prenez votre couvert et vous en allez à la communauté : de trois mois vous ne rentrerez à l'infirmierie. » Que la dite vertueuse fille se jeta sur le champ aux pieds de sa supérieure, sans rien repartir, et ayant ordre de se relever, elle s'en alla où on lui commandait, fut guérie dès qu'elle eut obéi et suivit les exercices réguliers jusque à la fin des trois mois <sup>1</sup> au bout desquels elle retomba dans sa maladie ordinaire.

1. La déposante est certainement tombée, sur ce point, dans une erreur de mémoire. Il résulte très clairement de tous les autres témoignages que cet état extraordinaire de santé dura pendant cinq mois. La Mère Greyfié avait ordonné à la Servante de Dieu de « suivre

Dit encore la déposante avoir appris de la dite Servante de Dieu qu'elle avait demandé à Dieu que la migraine que sa supérieure souffrait assez ordinairement, lui arrivât plutôt à elle-même, parce que, disait-elle, sa supérieure était nécessaire et non pas elle. Qu'en effet la supérieure en fut délivrée pendant trois mois et qu'elle en souffrit toute la douleur ; ce que la dite supérieure ayant appris, dit à la dite Vénérable Sœur : « Ma chère Sœur, s'il y a de l'avantage à souffrir, comme nous n'en doutons pas, j'en veux profiter aussi bien que vous. » Et, quelque temps après, la dite supérieure ressentit son mal comme auparavant, et la dite Vénérable Sœur en fut délivrée.

Ajoute, de plus, qu'aussitôt que la dite Vénérable Sœur Alacoque proposa l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, elle fut une des premières et des plus opposées à la recevoir, disant qu'elle ne voulait point de nouveautés, et que nonobstant tout ce qu'on lui pût dire pour l'en détourner, elle persista toujours à dire que c'était la volonté de Dieu.

Dit aussi que peu de jours avant que la dite Vénérable Sœur mourût, elle trouva la dite déposante à qui elle dit : « Voici mon rang pour entrer en solitude, mais ce sera dans la grande solitude » ; ce que la déposante a cru être de sa mort prochaine, à quoi alors il n'y avait point d'apparence de la vue même du médecin qui, le jour de sa mort, assurait toujours qu'elle ne mourrait pas de cette maladie, quoique la dite Sœur ait toujours dit et assuré le contraire à toutes ses sœurs et au médecin qui avait fait une gageure qu'elle ne mourrait point.

Dit enfin la déposante que c'est elle-même à qui les séculiers faisaient passer par la grille et jetaient des chapelets, heures et gages pour les faire toucher au corps exposé,

en tout les exercices de la Communauté cinq mois de suite, sans que pendant tout ce temps-là, il fût besoin de lui faire aucun remède, ni qu'elle mît le pied à l'infirmerie, sinon pour y voir les malades, etc. »

selon usage, de la future Vénérable Sœur Alacoque, avant que l'inhumer ; et que la foule était si grande qu'elle ne suffisait pas, avec d'autres de ses sœurs, à contenter la dévotion du public, qui criait hautement : « Donnez-moi », ou « faites toucher cela au corps de la bonne Sainte. »

C.-A. MAREST.

DOM DE BANSIÈRE,

Commissaire.

CHALON,

Greffier.

Sœur Marie-Emerentiane Rosselin, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie du dit Paray, âgée d'environ soixante huit ans, a déposé qu'elle a vu entrer et prendre l'habit à la dite Vénérable Sœur Alacoque, avec un grand empressement et véritable désir de servir Dieu dans cet état ; qu'elle n'a remarqué dans la dite Sœur qu'une humeur douce, affable et remplie de charité pour ses sœurs ; qu'elle était exacte en toutes les observances régulières, et surtout qu'elle ne lui a jamais ouï dire une parole pendant les temps de silence.

II. Sœur  
Marie-Eme-  
rentiane  
Rosselin.

Qu'elle a ouï dire à la dite Servante de Dieu qu'elle avait un si grand respect qu'à peine osait-elle s'approcher de sa supérieure, regardant toujours Dieu dans elle, ce qui faisait qu'elle se portait avec empressement à obéir à tout ce qu'elle lui commandait, sans jamais marquer aucune répugnance, disant qu'elle ne concevait pas comment on pouvait avoir de la peine à obéir. Dit qu'elle l'a toujours vue avoir tant de charité pour ses sœurs, que nonobstant qu'elle en trouvât qui lui fussent contraires, elle s'empressait, il semble, à leur marquer plus d'estime et d'amitié, en les prévenant.

Ajoute qu'elle sait que la dite Sœur Alacoque a souffert tout ce qu'on peut souffrir de mépris, contradictions, rebuts, injures, reproches, sans se plaindre, et priant pour celles

dont elle était maltraitée. Qu'elle l'a vue malade, étant son infirmière ; que la dite Sœur Alacoque endura cette longue maladie avec une patience et résignation très édifiantes. Qu'elle est témoin des oppositions que la Vénérable Sœur Marguerite-Marie trouva lorsqu'elle parla de l'établissement de la dévotion du sacré Cœur de Jésus, et que celle qui paraissait la plus échauffée à s'y opposer fut celle même qui éleva un petit autel au sacré Cœur quelque temps après.

Dit, la dite dépositante, que la dite Sœur Alacoque lui dit un jour en secret et confiance, après que le R. P. de La Colombière fut sorti de Paray et qui était leur directeur à toutes deux : « Je crois que depuis le départ du R. P. vous vous êtes relâchée et n'êtes plus dans les mêmes dispositions » ; ce que la dite dépositante avoue s'être trouvé véritable dans ce temps, et ce qu'elle a cru que la dite Sœur Alacoque ne pouvait point connaître naturellement, ne lui en ayant pas parlé auparavant ni à d'autres.

Que lorsque le très Saint-Sacrement de l'autel était exposé, elle a remarqué que la Servante de Dieu ne sortait point du chœur que pour aller aux obéissances, qu'elle y assistait avec un respect et une modestie qui inspiraient la dévotion aux autres, et que les dimanches et fêtes, on ne la cherchait point ailleurs qu'au chœur quand on avait affaire d'elle, et hors les exercices de communauté. Qu'elle a ouï dire dans la Communauté qu'elle communiait régulièrement tous les premiers vendredis de chaque mois, et que la nuit du jeudi au vendredi saint, depuis les sept heures du soir jusqu'au lendemain, même heure, elle passait comme immobile, à genoux devant le très saint Sacrement, avec permission.

Sœur Marie-Emerentiane ROSSELIN.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Le seize août, mil sept cent quinze, a comparu <sup>12.</sup> sœur Françoise-Marguerite d'Athose, religieuse professe du monastère de la dite Visitation de Paray, âgée d'environ soixante quatre ans.

Quatrième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins 16  
août 1715.)

A déposé qu'elle a connu la Vénéérable Sœur Alacoque. dès le commencement de son entrée en religion jusqu'à sa mort. Que dès qu'elle fut dans la maison elle servit d'exemple et à la déposante et aux autres, par ses bonnes manières honnêtes, civiles et s'empessant de faire plaisir à ses sœurs; que dans la suite elle ne s'en tenait pas à celles qui étaient ses amies, mais elle marquait encore plus d'attachement à rendre service à celles qui lui paraissaient contraires et qui lui procuraient des mortifications, ce qui lui arrivait fort souvent, ce qu'elle supportait avec une grande patience et une joie intérieure, qui lui a fait dire plusieurs fois à la dite déposante: « remerciez Dieu pour moi de la grâce qu'il m'a faite aujourd'hui. » Sur quoi, la dite déposante lui ayant dit: « Apparemment que vous avez trouvé quelque occasion de souffrir, » à quoi, en souriant, elle lui disait: « cela est vrai », sans lui rien dire de plus. Qu'elle sait de la dite Sœur Alacoque qu'elle prenait la discipline et faisait toujours quelques mortifications pour celles qui lui avaient fait de la peine.

12. Sœur  
Françoise-  
Marguerite  
d'Athose.

Ajoute qu'elle avait une si grande foi et dévotion au très saint Sacrement de l'autel, qu'elle a vu la dite Sœur Alacoque, plusieurs années, surtout les fêtes et dimanches, passer presque toute la journée vers le Saint-Sacrement et qu'elle avait coutume de passer la nuit du jeudi saint au vendredi, dès les sept heures du soir, jusqu'au lendemain matin, même heure, à genoux, immobile, dans un recueillement si grand que toute la Communauté était surprise comme elle pouvait rester si longtemps dans la même situation, vu sa complexion qui n'était pas des plus fortes. Sa prière paraissait continuelle et les occupations extérieures ne l'empêchaient pas d'y vaquer.

Ajoute la déposante qu'elle se trouva présente dans l'infirmerie, lorsque la R. Mère Greyfié, lors supérieure de la dite Sœur Marguerite-Marie lui dit, l'ayant trouvée levée du lit, dans l'intention d'aller entendre la messe, un jour de fête : « puisque vous êtes si fort attachée à votre volonté, prenez votre couvert et vous en allez suivre les exercices ordinaires. Vous ne retournerez dans l'infirmerie que dans cinq mois ; ce que la Servante de Dieu ayant ouï, elle reçut cette mortification à genoux, elle prit son couvert sur le champ et fit ce qu'on lui avait ordonné, avec tant de joie qu'elle ne parut plus malade et eut assez de force pour se trouver partout, jusqu'au bout des cinq mois qu'elle retomba malade et qu'on fut obligé de la remettre à l'infirmerie.

Enfin, dit que dans les maladies et surtout dans la dernière qu'eut la Vénérable Sœur, elle lui a toujours remarqué une grande soumission à la volonté de Dieu ; que lorsqu'elle l'allait voir au lit, elle lui entendait toujours parler des avantages qu'avait une bonne religieuse à souffrir pour Dieu.

SŒUR F.-M. D'ATHOSE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire,

CHALON,  
Greffier.

13. Sœur  
Marie-Catherine  
du  
Chailloux.

Sœur Marie Catherine du Chailloux, religieuse professe de la Visitation du dit Paray, âgée d'environ soixante trois ans, a déposé qu'elle a vu entrer la Vénérable Sœur Alacoque dans ce monastère, qui paraissait déjà, avant même d'avoir pris l'habit de la sainte religion, toute recueillie en Dieu, et qu'aussitôt qu'elle eut pris l'habit son zèle parut s'augmenter à proportion qu'elle avançait. Que la dite Sœur Alacoque ayant été nommée directrice des postulantes, il s'en présenta une qui fut reçue postulante, que la dite Vénérable Sœur examina longtemps pour voir si elle serait propre à la religion. Ayant connu que cet état ne lui convenait pas, elle en avertit la supérieure et les principales

de la maison, afin qu'on lui conseillât de sortir, sans que cela parût venir de la Communauté ; ce qui attira à la dite Vénérable Sœur Alacoque de grands reproches et de grands chagrins de la part de plusieurs de la Communauté, qui prenaient intérêt pour faire recevoir la demoiselle, tant à cause de sa qualité que des parentes et amies ou alliées du dehors et du dedans, qui faisaient passer la dite Sœur pour une visionnaire et entêtée : ce qu'elle souffrit avec beaucoup de patience et de silence, insistant néanmoins toujours à dire que la dite demoiselle n'était pas appelée dans leur maison et qu'elle n'y reconnaissait point de vocation. Et, quoique la dite postulante fût obligée de sortir, on ne laissa pas d'imposer une pénitence à la maîtresse, avec ordre de lui demander pardon ; ce qu'elle fit avec une humilité édifiante ; ce que la dite déposante croit qu'on lui ordonna pour contenter et adoucir la peine que les parents témoignaient avoir de la sortie de la dite demoiselle.

Dit, de plus, que la Vénérable Sœur Alacoque ayant été une des proposées pour être supérieure, et le choix étant tombé sur une des plus anciennes qu'elle, elle en parut dans une joie qui ne lui était point ordinaire, disant aux supérieurs qui présidaient à l'élection : « on ne pouvait pas mieux faire que de choisir ma R<sup>de</sup> Mère pour supérieure », en montrant celle qui avait été élue, « on aurait bien mal fait de me mettre à sa place, j'en suis bien indigne » ; ce qu'elle disait d'une manière qui faisait connaître qu'elle parlait du cœur et qui ne faisait qu'augmenter l'estime que la Communauté avait pour elle.

Sœur M.-C. DUCHAILLOUX.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

14. Sœur  
Claude-Mar-  
guerite Bil-  
let.

Sœur Claude-Marguerite Billet, religieuse professe de Sainte-Marie, de cette maison, âgée de cinquante sept ans ou environ, a déposé que lorsqu'elle entra en religion et qu'elle eût vu la Vénérable Sœur Alacoque, elle sentit en elle beaucoup d'éloignement pour sa personne, qu'elle trouvait trop sérieuse et ne convenant pas à son humeur enjouée ; qu'elle l'évitait autant qu'elle pouvait, jusqu'à ce qu'un jour la dite Sœur Alacoque, allant à elle, l'arrêta et après lui avoir fait beaucoup d'amitié, lui parla sur ses dispositions intérieures et sur ce qui se passait de plus secret en elle, lui donna plusieurs avis pour sa conduite à l'avenir, ce qui attacha dans la suite la dite déposante à elle, d'autant plus que la dite déposante ne lui avait rien dit de ses dispositions.

Dit, de plus, la dite déposante qu'elle se souvient que la Vénérable Sœur Alacoque soutint plusieurs accès de fièvre, sans le faire connaître à d'autres qu'à elle déposante : qu'à la fin, ne pouvant plus soutenir, on la mit à l'infirmierie, où la fièvre ayant encore continué longtemps, la supérieure lui ordonna par écrit de demander à Dieu sa guérison pour six mois <sup>1</sup>, et que si Dieu lui accordait la grâce d'être en état de suivre, pendant ce temps là, les exercices réguliers sans interruption et sans se servir d'aucun remède, elle regarderait cette faveur comme une preuve que tout ce qui se passait en elle était de l'esprit de Dieu et qu'elle y ajouterait foi. La Vénérable Sœur Alacoque accepta l'offre et, dès le lendemain, elle fut guérie. se trouva au chœur avec la Communauté surprise d'une guérison si subite, demeura en santé, pendant le terme des six mois, au bout desquels elle retomba dans ses infirmités précédentes. Dit que la Vénérable Sœur lui fit lire l'écrit que la supérieure lui avait

1. Nous croyons que la déposante veut plutôt parler ici de la guérison du jour de saint Thomas, 21 décembre 1682, que de celle du 20 juin 1686 ; mais en tout cas, l'une et l'autre fois il ne s'agissait que de cinq mois de santé et non de six.

donné, qui contenait à peu près ces mots : « Je vous commande en vertu de sainte obéissance de demander à Dieu votre guérison entière pour six mois seulement, pour m'assurer si ce qui se passe dans vous est de Dieu ou du démon, et que pendant ce temps là, il suspende vos maux de telle manière que vous n'avez besoin de saignée ni d'autres remèdes, et vous défends de mettre le pied dans l'infirmierie, que pour y voir les malades. »

Dépose qu'étant au chaudière commun avec la Vénérable Sœur Alacoque et une autre, que dans une même récréation elles virent ôter trois fois le siège à la Vénérable Sœur qui tomba autant de fois par terre, ce qui leur fit juger que c'était le démon qui se jouait d'elle, d'autant plus que la dite déposante avait ouï dire dans la Communauté d'autres fois que le malin esprit la traitait mal, l'avait fait tomber du haut de l'escalier en bas, lorsqu'elle portait du feu, dans un vaisseau de terre qui ne se rompit point.

Dit, de plus, que la Vénérable Sœur Alacoque lui montrant un petit cabinet, dans le jardin, lui dit : « Voilà un endroit de grâce pour moi, car Dieu m'a fait connaître ici l'avantage qu'il y a à souffrir, par les connaissances et lumières qu'il m'a données de sa Passion » ; ce que la déposante a vu dans plusieurs occasions, car étant avec elle pendant que d'autres éloignées affectaient de parler haut en la blâmant et la déchirant cruellement, elle disait à la dite déposante qui la voulait éloigner, pour qu'elle n'entendît pas ces mauvais discours : « Ma chère Sœur, si vous saviez qu'il est doux de souffrir pour Jésus-Christ ! remerciez-le pour moi des faveurs qu'il me fait et vous me promettez [de] dire des *Gloria Patri* pour remercier la sainte Trinité » ; et que la dite Sœur Alacoque ne cessait point de prier Dieu pour ceux qui la maltrahent, et qu'elle n'en conservait jamais aucune aigreur ; entre autres pour deux personnes de considération du dehors, qui dans toutes les compagnies où elles se trouvaient, la faisaient passer pour

une visionnaire, une hypocrite, une entêtée, et sur le rapport qui en fut fait à la dite Servante de Dieu, elle se mit à bénir Dieu et à le remercier d'avoir envoyé ces deux religieux, pour détromper, disait-elle, le monde sur son compte et la faire passer pour ce qu'elle était. Qu'elle demanda à parler à un de ces religieux qu'elle n'avait pas encore vu, pour le remercier des véritables sentiments qu'il avait à son occasion, ce qui édifia si fort le dit religieux qu'il en conçut une estime particulière, qu'il en parlait depuis ce temps là comme d'une sainte et que la mort de la dite Sœur étant arrivée quelque temps après, il vint dire à la Communauté qu'il regardait comme une grâce singulière d'avoir parlé à une si bonne âme avant qu'elle mourût.

Ajoute qu'elle a toujours reconnu une grande foi et une profonde vénération pour le très saint Sacrement de l'autel à la Vénérable Sœur Alacoque ; qu'elle est témoin de ses longues oraisons, entre autres de celles qu'elle faisait ordinairement pendant la nuit du jeudi au vendredi saint ; qu'elle entreprenait beaucoup de mortifications pour le soulagement des âmes du purgatoire, à qui elle procurait des prières autant qu'elle pouvait auprès de ses sœurs, en leur disant : « Songeons à nos bonnes amies et demandons au Seigneur miséricorde pour elles. » C'était le terme dont elle les appelait ordinairement. Qu'elle avait une dévotion tendre à la très Sainte Vierge et à tous les saints, se disposant à solenniser leur fête par un grand recueillement et par des exercices de pénitence.

Qu'elle était pauvre et aimait cet état de telle manière qu'à peine pouvait-elle souffrir le nécessaire. Qu'elle avait une charité pour ses sœurs ; qu'elle leur rendait mille petits services et les prévenait en ce qui leur pouvait faire plaisir.

Dit encore que la dite Sœur Alacoque avait une obéissance d'enfant, sans jamais avoir fait paraître de répugnance à accomplir tout ce qu'on lui commandait ; qu'elle est

témoin du zèle ardent que la Vénérable Sœur Alacoque avait pour gagner les âmes à Dieu, surtout dans le temps qu'elle était maîtresse des novices, l'ayant été entendre plusieurs fois, lorsqu'elle leur parlait de l'amour et de la crainte de Dieu, des obligations de l'état religieux et des autres vertus. Qu'elle sait que plusieurs, tant du dehors que du dedans, la consultaient sur leur état spirituel et qu'elle même a éprouvé les effets de son mérite devant Dieu, ayant été délivrée par ses prières d'une peine intérieure qu'elle supportait depuis longtemps, s'en sentant délivrée selon la promesse qu'elle lui en avait faite et dans le temps qu'elle lui avait dit.

Dit enfin la dite dépositante qu'elle a admiré la patience de la Vénérable Sœur Alacoque surtout dans sa dernière maladie, dans laquelle quoiqu'elle souffrît beaucoup, elle ne faisait néanmoins que de louer Dieu dans cet état et de marquer l'amour et l'empressement qu'elle avait de s'unir à son divin Époux, par des paroles presque toutes tirées des Psaumes et autres endroits de l'Écriture sainte, qui marquaient les sentiments de son cœur, ayant néanmoins ressenti, quelque temps avant que d'expirer, une grande crainte des jugements de Dieu, qui fut néanmoins dissipée par la grande confiance qu'elle avait en Dieu et l'espérance dans ses miséricordes.

Sœur Claude-Marguerite BILLET.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sœur Anne-Alexis de Mareschale, religieuse de la Visitation, professe du dit Paray, âgée d'environ cinquante deux ans, a déposé qu'elle a vu cette vertueuse Sœur dès que la dépositante entra à la Communauté, fort attachée aux exercices réguliers, et qu'elle ménageait, autant qu'elle le pouvait, son temps pour le passer devant le très saint

15. Sœur  
Anne-Alexis  
de Mares-  
chale.

Sacrement, pour qui elle avait une ardeur extraordinaire, sachant qu'elle se procurait le bonheur de le recevoir autant qu'elle pouvait, et que lorsque, selon le rang, il en manquait quelques-unes, la supérieure remplaçait toujours la sœur qui manquait par la Sœur Alacoque, la reconnaissant toujours en état de pouvoir communier.

Que, quoiqu'elle fût assez souvent malade, les jours qu'elle devait communier, elle faisait son possible et se surmontait pendant la nuit pour ne rien prendre qui l'empêchât de recevoir son divin Maître, et que ce désir de le recevoir la rendait si attentive à mener une vie pure, qu'elle s'observait sur les moindres choses.

Dit qu'elle avait peu de discours dans les conversations, si on ne parlait de Dieu ou de quelque chose de grande édification ; que si le discours tombait insensiblement sur autre chose, elle avait une adresse particulière pour l'y ramener, et alors elle parlait avec tant de facilité et d'onction que toutes celles qui l'entendaient en sortaient toujours édifiées, ainsi que l'a été la déposante, surtout étant directrice et maîtresse des pensionnaires, à qui elle donnait des pratiques pour leur inspirer la piété et la crainte de Dieu ; ce qui avait fait concevoir une estime si forte à ces dites pensionnaires de la Vénérable Sœur Alacoque, qu'elles la regardaient, dès ce temps-là, comme une sainte et priaient la déposante de leur donner quelque chose de la Vénérable Sœur, même de ses cheveux, lorsqu'on les coupait selon l'usage.

Que son obéissance pour ses supérieures était sans bornes, non seulement à suivre ce qui lui était commandé, mais même à prévenir, autant que la prudence lui pouvait dicter. Qu'elle n'a jamais vu que la dite Sœur ait fait la moindre faute sur ce sujet quoiqu'elle la fréquentât fort souvent et qu'elle l'ait vue dans les épreuves de l'obéissance qu'elle ne bornait pas seulement à l'égard de ses supérieures, mais qu'elle pratiquait la même soumission

aux officières dont elle dépendait et aux infirmières qui prenaient soin d'elle pendant ses maladies, les plaignant des peines qu'elle leur donnait, recevant sans opposition les médecines et autres remèdes qui lui étaient ordonnés. Que sa charité n'était pas moins étendue à l'égard de son prochain, marquant toujours avoir une haute estime de ses sœurs. Que lorsqu'on lui rapportait ou qu'elle avait ouï elle-même qu'on parlait mal d'elle, en la faisant passer pour une visionnaire, elle ne répondait autre chose sinon : « Dieu soit béni ! c'est une grâce que Dieu me fait à cette occasion ; je vous prie de l'en remercier pour moi, en lui disant un *Laudate*. » Elle en disait autant à la dépositante pour qui elle avait quelques bontés, dans toutes les contradictions qu'elle a supportées, tant du dehors que du dedans, par rapport aux grâces particulières qu'elle avait reçues de Dieu et qu'on traitait de singularité et dévotion particulière, et lorsqu'elle parla de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, les recevant en disant qu'elle les méritait toutes à cause du nombre de ses péchés : c'était sa manière de s'expliquer.

Ajoute que sa patience était à l'épreuve des maux les plus fâcheux ; qu'elle a vu qu'on fendit le doigt de la dite Sœur Alacoque, pour la traiter d'un panaris, sans qu'elle fit le moindre cri ni mouvement ; qu'elle souffrait, ce qui donna occasion au chirurgien de dire : « Il faut que cette fille soit une sainte pour souffrir une telle opération sans se plaindre. » Que dans ses autres maladies elle faisait paraître une joie extraordinaire, assurant la dite dépositante que son plaisir en cette vie était de souffrir pour tenir compagnie au sacré Cœur de Jésus-Christ expirant sur la Croix.

Sa sobriété dans le boire et manger était surprenante, se contentant des restes des autres et priant les officières de ne point faire difficulté de les lui donner, et que lorsqu'elle avait soin des pensionnaires ou malades, elle ramassait leurs restes pour en faire son repas.

La dite déposante assure qu'ayant eu le malheur de naître dans l'hérésie et Dieu lui ayant fait la grâce d'en sortir, la Vénérable Sœur Alacoque la confirma et exhorta à persévérer dans le bien. Elle lui dit que Notre-Seigneur voulait qu'elle prit la place d'une pensionnaire qui était lors à la maison, qu'on destinait pour être religieuse, et que dès ce moment elle prit la résolution de se faire religieuse dans ce monastère.

Dit, enfin, la dite déposante qu'elle couchait dans la chambre où était malade la dite Vénérable Sœur Alacoque, et quoique sa maladie ne parût pas être mortelle, dans la pensée de la Communauté et des médecins, elle assura toujours qu'elle n'en reviendrait point. Elle pressait les infirmières, du nombre desquelles était la déposante, pour prier la supérieure de lui faire apporter le saint Viatique. Elle eut assez de peine d'apprendre cette nouvelle et n'y voulut point consentir, ne croyant pas la dite Sœur malade à la mort, sur l'assurance qu'en avait donné le médecin ; ce qui donna occasion à la malade de dire : « J'ai reçu cet adorable Sacrement en viatique, la dernière fois que j'ai communiqué, Dieu disposera de moi comme il lui plaira. » Et effectivement elle se trouva si mal qu'on n'eut que le temps de lui donner l'extrême-onction qu'elle reçut en expirant, ayant eu, avant ce temps, des sentiments d'amour de Dieu, marquant son empressement et joie de voir finir sa course, pour rendre son âme à celui qui avait donné la sienne pour elle.

Ajoute qu'elle remarqua l'empressement du public qui venait à la grille du Chœur voir, disait-il, la Sainte des Saintes-Marie qui était morte, et qui priait les sœurs qui psalmodiaient, de faire toucher leurs chapelets, heures et autres choses au corps, exposé selon l'usage, de la dite Sœur Alacoque, que la dite déposante a fait toucher elle-même.

SŒUR ANNE-ALEXIS DE MARESCIALE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sœur Françoise Angélique Damas de Barnay, professe de Sainte-Marie de la dite ville, âgée d'environ cinquante deux ans, a déposé qu'elle est venue en religion quelques années après la Vénérable Sœur ; qu'elle a été une année entière sous sa conduite, n'étant encore que pensionnaire, qu'elle a vécu avec elle, après avoir pris l'habit, ayant toujours été très édifiée de la vie exemplaire de la Vénérable Sœur ; qu'elle, déposante, se trouvant un jour dans une peine intérieure dont elle était si fort accablée qu'elle n'osait en faire confiance ni à directeur ni à supérieure ; que la Vénérable Sœur Alacoque la vint trouver et lui dit : « Ma Sœur, vous avez quelque chose qui vous fait beaucoup de peine » ; sur quoi la déposante feignant que cela n'était pas, elle lui dit : « pourquoi me le cacher ? c'est telle chose qui vous embarrasse si fort », en lui nommant ce que c'était, ce qui surprit si fort la déposante que sans lui rien répondre, elle s'en alla tout brusquement, étant surprise d'une chose aussi nouvelle, qu'elle lui eût dit ce qu'elle n'avait jamais découvert à personne. Elle y fit ensuite attention et comme la Vénérable Sœur l'avait assurée qu'elle ne serait délivrée de ses peines qu'à de certaines conditions qu'elle lui avait marquées, elle ne les eut pas plus tôt acquittées qu'elle se trouva fort en repos.

16. Sœur  
Françoise-  
Angélique  
Damas de  
Barnay.

Dépose qu'elle s'est trouvée un jour avec la Vénérable Sœur Alacoque et plusieurs autres, lorsqu'étant ensemble, au chauffoir, en récréation, elle vit que trois différentes fois, la chaise fut tirée de dessous la dite Vénérable Sœur, sans qu'il parût aucune cause de ce remuement ; ce qui donna occasion à la compagnie de demander la raison à la Vénérable Sœur de ses chutes : à quoi elle ne répondit que par un sourire, ce qui leur donna à juger que cela venait du malin esprit.

Ajoute qu'elle s'est trouvée plusieurs fois dans des récréations où la dite Sœur Alacoque, présente, a été traitée de visionnaire, hypocrite, entêtée de ses sentiment et dévo-

tion, à quoi elle est témoin qu'elle ne répondait rien et que lorsque quelques-unes de ses sœurs voulaient prendre son parti, elle les obligeait de se taire, les menaçant de s'en aller si elles ne se taisaient, étant bien aise de trouver occasion à souffrir quelque chose pour l'amour du sacré Cœur de Jésus ; priant ses sœurs de l'en remercier en particulier.

Dit qu'elle a remarqué un attrait surprenant, pour la prière, à la Vénérable Sœur Alacoque, prenant plaisir à la considérer devant le très saint Sacrement de l'autel, principalement les jours de fêtes qu'elle demeurait les trois heures de suite à genoux, immobile et comme abîmée en Dieu ; qu'elle était d'une conversation facile et agréable, faisant en sorte que la conversation roulât toujours sur quelque chose d'édifiant ; qu'elle prenait beaucoup garde à ne choquer personne par ses paroles ; au contraire elle parlait toujours des bonnes qualités des autres, et en particulier de celles qu'elle savait ne pas approuver toutes ses actions.

Dit encore la déposante qu'elle a ouï dire plusieurs fois à la dite Servante de Dieu, lorsqu'on la louait en sa présence : « Ah ! mes sœurs, vous ne me connaissez pas ; je ne suis qu'une pécheresse éloignée de toutes sortes de mérites, remplie d'orgueil et de malice », montrant par ces paroles et par son maintien, ce qu'elle souffrait intérieurement lorsqu'on lui disait quelque chose d'avantageux.

Sœur Françoise-Angélique DAMAS DE BARNAY.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Cinquième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. 19  
août 1715.

17. Sœur  
Marie-Rosa-  
lie de Lyon-  
ne.

Le dix neuf août mil sept cent quinze, sœur Marie-Rosalie de Lyonne, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie de la dite ville, âgée d'environ soixante et onze ans.

A déposé qu'étant encore dans le siècle, elle ouït dire par le R. P. Forest, supérieur des Jésuites<sup>1</sup> de Paray qu'il y avait une âme prédestinée, dans le monastère de la Visitation de Paray, et que c'était la Vénérable Sœur Alacoque. Que quoiqu'elle fût dans une très grande opposition de se faire religieuse, alors la Vénérable Sœur lui fit connaître que c'était la volonté de Dieu qu'elle prit ce parti et qu'elle se chargeait de faire réussir le tout malgré ses répugnances, et qu'elle ne devait point reculer davantage, l'assurant toujours qu'elle savait de bonne part que Dieu le voulait. Qu'en effet, contre toute apparence, et même contre le sentiment d'une partie de sa famille, elle prit l'habit de la sainte religion. Elle avoue qu'elle en a toute l'obligation à la Vénérable Sœur ; que lorsqu'elle avait quelque peine intérieure, elle s'y adressait avec confiance et qu'elle y trouvait toujours de la consolation.

Dit qu'elle a vu la Vénérable Sœur, lorsqu'elle fut longtemps malade d'une fièvre violente, ce qui faisait beaucoup de peine à la supérieure de ce temps là, qui lui écrivit un billet par lequel elle ordonnait à ladite Sœur Alacoque de demander à Notre-Seigneur sa guérison, et de ne point revenir à l'infirmerie de cinq mois, et que si elle arrivait elle reconnaîtrait par là que ce qui se passe en elle est de l'Esprit de Dieu et non du démon ; qu'elle accepta cette offre et que dès le lendemain la dite Sœur Alacoque se trouva à tous les exercices réguliers, avec beaucoup de surprise de la part de la Communauté. Elle demeura les cinq mois entiers sans avoir besoin d'aucun remède, mais les cinq mois étant expirés, qu'elle retomba dans ses infirmités précédentes. La déposante dit avoir vu et lu le dit billet et

1. D'après une liste des RR. PP. Jésuites qui ont résidé à Paray, du vivant de la Bienheureuse, liste extraite des archives de la Compagnie de Jésus à Rome, le R. P. Blaise Forest se trouvait à Paray en 1675, mais il n'était pas supérieur. Cette charge était dévolue au Père de La Colombière.

est témoin de la dite guérison et de la rechute et que la dite Sœur Alacoque lui fit connaître en confiance que si la dite supérieure avait exigé cinq ans de guérison, au lieu de cinq mois, qu'elle les aurait également obtenus de son aimable Sauveur.

Dit qu'elle sait combien de fois la Vénérable Sœur Alacoque a eu occasion de souffrir par les impositions qu'on lui a faites, soit au dehors, soit au dedans, en publiant qu'elle était une hypocrite, une entêtée, visionnaire et d'autres termes choquants ; que lorsqu'on lui en venait dire quelque chose, elle ne répondait autre chose sinon : « Dieu soit béni ! ces personnes me connaissent », et lorsqu'on voulait dire qu'elles avaient tort de la traiter ainsi, elle en paraissait tout affligée.

Qu'elle a remarqué une grande foi dans la Vénérable Sœur et principalement lorsqu'elle était devant le très saint Sacrement de l'autel, où elle demeurait autant que l'obéissance lui pouvait permettre. Qu'elle l'a remarquée et observée, une fois, la nuit du jeudi saint, depuis sept heures jusqu'à minuit, et qu'elle sait que ses autres sœurs, de concert avec la déposante, l'ont vue depuis minuit jusqu'au lendemain matin, à sept heures, à genoux, les mains jointes et comme immobile ; que la dite déposante lui ayant demandé comme elle pouvait rester si longtemps dans la même situation et à quoi elle pouvait penser, elle lui avait répondu tout simplement : « Je suis si occupée de la Passion de Notre-Seigneur que je ne sais pas si j'ai un corps dans ce temps là, je ne le sens point. » Qu'elle avait une dévotion toute particulière pour la Mère de Dieu ; qu'elle exhortait continuellement les novices et les pensionnaires, lorsqu'elle était leur maîtresse, à s'y porter avec un grand empressement. Elle avait un grand respect et une grande confiance aux saints Anges ; qu'elle priait continuellement et exhortait les autres d'en faire autant pour les âmes du purgatoire, à l'intention desquelles elle deman-

daît et faisait de rudes pénitences ; que plusieurs personnes du dehors venaient s'informer d'elle, de l'état de leurs parents nouvellement décédés, à qui elle répondait : « est-ce que je sais ce qui se passe en purgatoire ? » cependant que quelque temps après, elle disait aux uns : « Dieu a fait une grande grâce à un tel ; il l'a mis dans son paradis et il n'a été qu'un tel temps dans le purgatoire. » Elle exhortait les autres à continuer leurs prières, leur disant qu'ils n'y seraient plus que quelque temps.

Qu'elle était d'une profonde humilité et que la supérieure alors en étant bien persuadée et voulant l'éprouver davantage, la mortifiait très souvent, par les endroits qu'elle croyait lui être plus sensibles, et lui imputait des faits dont elle était innocente, ce que la dite Sœur Alacoque souffrait non seulement avec patience, mais avec joie ; que la supérieure de la maison appréhendant toujours qu'elle ne fût trompée dans les choses extraordinaires qu'elle lui communiquait en particulier, comme à sa supérieure, s'adressa au R. P. de La Colombière, jésuite, et lui dit : « J'appréhende toujours de la dévotion de la Sœur Alacoque et je crains que l'esprit malin ne veuille nous surprendre ; « à quoi le dit Révérend Père lui répondit : « Ma Mère, il me paraît que tout ce qui se passe dans elle, est de l'Esprit de Dieu, ne croyant pas que le démon y ait part, puisque cette fille est humble, obéissante, charitable et mortifiée, je vous en assure. »

Dit encore la dite déposante qu'elle a vu et ouï le sieur Delamin <sup>1</sup>, cousin de la Vénérable Sœur Alacoque lorsqu'il vint la voir et lui dire : « Ma cousine vous avez écrit à ma mère qu'elle ne garderait pas longtemps mon frère le Jacobin ; elle a cru avec moi qu'il changerait de monastère, mais ayant relu votre lettre nous n'avons que trop connu que vous aviez prophétisé sa mort. »

1. Ce n'est pas Delamin, mais Lamyn.

Dit qu'elle sait du R. P. Bourguignet qui était alors supérieur des Jésuites de cette ville que la Vénérable Sœur ayant appris que le frère du R. P. de La Colombière l'était venu quérir, pour aller prendre son air natal, la dite Sœur Alacoque lui manda par un billet de ne point entreprendre ce voyage; qu'il en avait un de plus grande conséquence à faire bientôt; que ce serait à Paray que Dieu voulait le sacrifice de sa vie, entendant parler par ce long voyage de sa mort, comme elle arriva deux jours après <sup>1</sup>.

Dit enfin qu'elle s'est trouvée plusieurs fois à la récréation auprès du feu, lorsque la Vénérable Sœur Alacoque sentait qu'on lui tirait son siège de dessous et qu'elle tombait par terre, sans qu'on pût s'apercevoir qui était cause de ces chutes; que toutes lui demandaient d'où venait cela, qu'icelle déposante lui ayant dit: « il faut que le démon s'en mêle », la dite Sœur Alacoque ne lui répondait que par un sourire et reprenant son siège comme auparavant. Qu'elle a toujours ouï dire dans la maison que le malin esprit lui avait fait plusieurs tours et même maltraitée, entre autres qu'un jour, puisant de l'eau et prête à prendre son seau, la roue dont on se sert pour puiser lui tomba si rudement sur la joue qu'elle en fut toute meurtrie et les dents toutes ébranlées, ce qui surprit beaucoup la Communauté; mais elle le fut encore davantage le lendemain, quand on la vit parfaitement guérie, sans qu'il restât aucun vestige de la blessure précédente <sup>2</sup>.

Qu'elle sait que des personnes fort spirituelles et d'esprit la venaient consulter dans leurs peines et s'en allaient tou-

1. C'est inexact. D'après la déposition ci-dessus, très circonstanciée, de M<sup>lle</sup> de Bisefrand, le P. de La Colombière ne mourut que plus de quinze jours après l'avis qui lui fut donné par la Bienheureuse.

2. La mémoire de la déposante est certainement en défaut. Elle confond cet accident avec un autre, ou bien elle oublie les souffrances persistantes que la Servante de Dieu endura par suite de ce terrible coup reçu en puisant de l'eau.

jours contentes et qu'elle les a ouïes dire, sortant d'auprès d'elle: « Oh ! la sainte fille que vous avez dans votre maison. »

Sœur Marie-Rosalie DE LYONNE.

DOM. DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sœur Péronne-Marguerite Verchère, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie de la dite ville, âgée d'environ cinquante et un ans, a déposé qu'elle a été deux ans novice sous la Vénérable Sœur Alacoque, à laquelle elle a reconnu toutes les qualités d'une bonne religieuse, dont elle leur donnait des preuves et par ses exemples et par ses paroles, de telle manière que la déposante qui n'était pas beaucoup faite aux exercices du cloître, dans ce temps là, disait à ses compagnes: « Elle nous rendra dévotes malgré que nous en ayons. » Qu'elle n'avait pas moins de soin des pensionnaires, étant leur maîtresse, que des novices, leur insinuant adroitement la dévotion et leur faisant connaître l'avantage qu'il y avait de se séparer de bonne heure des gens du siècle.

18. Sœur  
Péronne-  
Marguerite  
Verchère.

Ajoute que la Vénérable Sœur Alacoque a souffert beaucoup de contradictions pour établir la dévotion au sacré Cœur de Jésus et que, plus on s'y opposait, plus elle prenait de résolution à l'inspirer à tout le monde, disant que malgré tous les efforts contraires cette dévotion subsisterait et que si elle ne s'établissait pas si promptement, elle en était l'obstacle par ses péchés, et qu'elle espérait qu'elle se répandrait partout, faisant connaître à la déposante et aux autres qu'elle connaissait en cela la volonté de Dieu.

Qu'elle était d'une foi vive sur tous nos mystères, surtout dans celui de l'auguste sacrement de l'autel, étant toujours à genoux, lors même qu'elle était malade, y demeurant tous les silences, les jours de fêtes, à moins qu'on ne l'en retirât. Elle y était d'une attention et d'une si grande

présence d'esprit qu'elle a dit plusieurs fois à la déposante et aux autres qu'elle n'y ressentait point ses maux. Qu'elle désirait de recevoir la sainte communion tous les jours ; que n'en ayant pas la permission, lorsqu'elle avait ce bonheur, elle le faisait avec des ardeurs surprenantes pour Dieu. Qu'elle vivait de telle manière que lorsque quelque sœur passait son tour, la supérieure jetait toujours les yeux sur elle pour remplir ce vide, parce qu'elle la croyait toujours disposée à communier.

Qu'elle a vu la dite Sœur Alacoque dans une profonde humilité et de bas sentiments d'elle-même, obligeant la dite déposante et les autres novices de lui dire ses défauts. Qu'elle l'a vue demander pardon à une postulante, en pleine communauté, quoiqu'elle fût fort innocente à son égard. Que tout ce qui arrivait de fâcheux dans la Communauté : « J'en suis la cause, » disait-elle, « ce sont mes péchés qui attirent toutes ces disgrâces. » Qu'elle observait une pauvreté des plus régulières, se réjouissant lorsque les plus mauvais habits lui tombaient, priant les officières de lui donner ce qu'il y avait de plus usé.

Que ses mortifications n'étaient pas communes, soit de l'esprit, soit du corps, supportant, avec une patience admirable, les mauvais préjugés qu'on avait de sa manière de vie, remerciant Dieu, lorsqu'il lui arrivait de la peine de ce côté et priant pour ceux qui en étaient cause, et se procurant, auprès des supérieures, des jeûnes, des privations de boire et manger, des disciplines et autres mortifications, autant qu'elles lui étaient possibles, étant toujours affamée de souffrir pour son divin Époux. Qu'elle est témoin avec toute la Communauté de l'empressement du public pour faire toucher des chapelets et autres choses au corps de la Vénérable Sœur Alacoque, exposé selon l'usage à la grille du Chœur.

Sœur Péronne-Marguerite VERCHÈRE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sœur Claude-Rosalie de Farges, religieuse professe du dit monastère âgée d'environ cinquante ans, a déposé qu'elle a demeuré sept ans dans la maison avec la Vénérable Sœur ; qu'elle eut dès le commencement, une haute idée de sa vertu, parce qu'étant déjà officière dans la maison, elle ne laissait pas d'être éprouvée par la supérieure comme une simple novice et ne recevait pas avec moins de soumission et respect les répréhensions qu'on lui faisait. Qu'elle était charmée de l'entendre parler de Dieu et de l'estime qu'on doit avoir de l'obéissance. C'est cette haute idée que la déposante et d'autres, ses compagnes, avaient pour la Vénérable Sœur qui les obligea à supplier la supérieure de la leur donner pour être leur maîtresse, afin que par son exemple elles pussent apprendre à avancer dans la perfection, dans l'état qu'elles embrassaient.

Que pendant qu'elle fut au noviciat, sous la Vénérable Sœur, tous ses entretiens étaient pour les animer à l'amour de Dieu, à la charité entre elles, à la dévotion au sacré Cœur de Jésus ; qu'elle commença à insinuer dans leur cœur, dès ce temps-là, à quoi néanmoins elle trouva toutes les oppositions possibles, en souffrant des reproches et du dehors et du dedans dans cette occasion, sans que tout cela fût capable de la rebuter, assurant que c'était l'œuvre de Dieu, qu'elle s'établirait malgré ceux qui s'y opposeraient, et que c'étaient ses péchés devant Dieu qui servaient d'obstacle à cet établissement, mais que cela viendrait et que Dieu défendrait sa cause lui-même. Que la dite Vénérable Sœur Alacoque donna à la déposante un livre, pour l'aider dans sa retraite, où elle avait laissé par mégarde un billet écrit de sa main qu'elle a lu et qui contenait à peu près ces termes : « Notre-Seigneur m'a fait connaître, ce soir à l'oraison, qu'il voulait être connu, aimé et adoré des hommes, que pour cela il leur communiquerait beaucoup de grâces, lorsqu'ils se seraient consacrés à la dévotion et à l'amour de son sacré Cœur. »

19. Sœur  
Claude - Ro-  
salie de Far-  
ges.

Que la Vénérable Sœur Alacoque a dit, en confiance, à la déposante qu'étant encore enfant chez ses parents, elle avait une telle horreur du péché qu'il n'y avait rien qu'elle ne fît pour l'éviter et qu'elle avait fait vœu de chasteté, dès sa dite enfance, par les lumières et les grâces singulières que Dieu lui faisait déjà. Dit, de plus, qu'elle a toujours trouvé une grande consolation à découvrir ses peines intérieures à la Vénérable Sœur et qu'il lui est arrivé plusieurs fois qu'elle lui marquait, par écrit et de vive voix, ce qu'elle avait de plus secret dans le cœur, ce qui surprenait beaucoup la déposante, d'autant qu'elle n'en avait parlé à qui que ce soit. Qu'elle sait et a ouï plusieurs personnes du dehors, tant prêtres, religieux, prédicateurs et autres, consulter la dite Vénérable Sœur Alacoque sur leurs difficultés. et qu'ils sortaient de la consultation si contents qu'ils disaient ordinairement : « nous venons de voir la sainte ; il faut que cette bonne religieuse soit inspirée de Dieu. » Jusqu'aux ouvrières qui venaient travailler dans la maison et disaient les unes aux autres, lorsque la Vénérable Sœur passait : « Venez voir la sainte de la maison. »

Ajoute que son frère devant partir dans peu pour l'armée et l'ayant recommandé aux prières de la Servante de Dieu, elle lui dit : « Ma chère sœur, Monsieur votre frère recevra une grâce singulière à l'heure de la mort ; » ce qui arriva dans la suite, car ayant été blessé au siège de Landau d'un coup de feu à la tête, il vécut encore deux jours, pendant lesquels il se disposa à paraître devant Dieu, avec de grands sentiments de piété, ayant reçu tous ses sacrements, quoique selon la pensée de tous les médecins et chirurgiens il devait mourir sur le coup, et regardaient le peu de vie qui lui resta comme un miracle.

Qu'elle sait qu'on a plusieurs fois consulté la dite Sœur Alacoque sur l'état des malades qu'on recommandait à ses prières, et après les avoir faites devant Dieu, elle répondait avec assurance aux uns qu'ils en reviendraient, aux autres

qu'ils mourraient de cette maladie ; ce qui arrivait ordinairement comme elle l'avait dit.

Dit, de plus, qu'un jour qu'on faisait la lecture, au réfectoire, de la *Retraite* spirituelle du R. P. de La Colombière, où il parle lui-même des choses qui lui avaient été prédites par une sainte âme, dit-il, de ce qui lui devait arriver en Angleterre, et au sujet de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, remarqua icelle déposante que la Vénérable Sœur baissait les yeux et était dans un profond anéantissement ; qu'étant en récréation, au sortir du réfectoire, elle dit à la dite Sœur Alacoque : « Ma chère Sœur, vous avez bien eu votre compte aujourd'hui, à la lecture, et le R. P. de La Colombière ne pouvait pas mieux vous désigner » ; à quoi elle lui répondit qu'elle avait bien lieu d'aimer son abjection. Non seulement la déposante mais la Communauté comprit alors que c'était la dite Servante de Dieu qui avait fait ces prédictions au R. P. de La Colombière.

Que la dite Sœur Alacoque dit à la déposante, dans la maladie de sa mort : « Je vous prie, ma chère Sœur, de brûler le cahier qui est dans une telle armoire, écrit de ma main, par ordre de mon confesseur, le R. P. Rolin, jésuite, car il m'a défendu de le faire moi-même avant qu'il l'eût examiné ; » ce que la déposante ne crut pas devoir faire, mais elle la pria d'en remettre la clé entre les mains de la supérieure et d'en faire un sacrifice à Dieu ; à quoi elle consentit quoique cela lui coûtât beaucoup ; qu'après sa mort on trouva que ce cahier contenait un détail des grâces qu'elle avait reçues de Dieu et un abrégé de sa vie. Qu'elle était toujours la première à l'oraison du matin et d'une assiduité si grande devant le très saint Sacrement, qu'elle n'en bougeait presque, tous les jours de fêtes, que pour les communautés. Qu'elle y assistait avec un respect et anéantissement qui inspiraient la dévotion à ceux qui la voyaient ; qu'icelle déposante l'a vue assister, depuis les sept à huit heures du soir du jeudi saint, jusqu'au vendredi,

quatre heures du matin, à genoux, comme immobile, les mains jointes sur la poitrine, trois ans consécutifs, et que les autres sœurs qui la succédaient ont observé qu'elle a continué jusqu'à l'Office, dans la même situation ; ce qui donna lieu à la déposante de lui dire un jour : « Ma Sœur, comment pouvez-vous faire pour demeurer si longtemps comme cela ; » à qui elle répondit : « je ne sens point si j'ai un corps dans ce temps là, » et que les souffrances de Notre-Seigneur l'occupaient si fort qu'elle ne songeait à autre chose ; qu'elle avait une grande ardeur de recevoir la sainte communion et qu'elle ne pouvait recevoir un plus grand plaisir que lorsque la supérieure l'engageait à satisfaire à ce devoir pour les autres. Que lorsqu'elle n'avait pas le bonheur de recevoir Jésus-Christ réellement, elle ne laissait pas de se disposer également à le recevoir spirituellement, par le recueillement et les saints désirs ; qu'elle était d'une mortification achevée ; qu'elle choisissait toujours ce qu'il y avait de plus mauvais, soit pour le vêtement, soit pour la nourriture, comme lorsqu'elle avait soin des pensionnaires, aussi bien qu'à la dépense, s'il y avait quelque pain sec et moisi, quelques viandes gâtées et fruits pourris, elle se les procurait autant qu'elle pouvait.

Qu'elle faisait souffrir son corps, par plusieurs mortifications, en se privant de boire, quelquefois pendant dix jours, ni eau ni vin ; qu'elle l'a remarqué elle même, qu'elle prenait des disciplines jusqu'au sang, portait des chaînes de fer, sur sa chair nue, et qu'elle a ouï dire, par plusieurs dans la Communauté, qu'elle s'était gravé le nom de Jésus sur le cœur, avec la pointe d'un canif ; qu'une seconde fois elle se le fit encore avec une bougie ardente, ce que la supérieure ayant appris, elle envoya une des sœurs, appréhendant qu'il ne s'y formât quelque abcès ; mais la Vénérable Sœur s'excusa de lui faire voir, disant que son souverain médecin l'avait guérie. La sœur renvoyée s'en retourna vers la supérieure, lui dire ce que la Vénérable

Sœur lui avait répondu, qui la suivit et confirma la même chose à la dite supérieure, qui la mortifia beaucoup du refus qu'elle avait fait et lui dit qu'elle renverrait la même sœur et qu'elle eût à obéir, ce que la sœur des Escures qui l'a rapporté à la dite déposante fit le même jour et trouva qu'effectivement la plaie de la dite Sœur Alacoque était guérie, n'y étant resté qu'une croûte sèche, quoique la plaie fut récente.

Qu'elle était parfaitement pauvre dans la santé et dans la maladie, se contentant du pur nécessaire, appréhendant dans la maladie de faire trop de dépense, disant que pour une pauvre comme elle, le pain et l'eau suffisaient et que c'était une charité qu'on lui faisait du reste ; qu'étant convalescente elle travaillait assidûment, disant qu'une pauvre devait gagner sa vie ; qu'elle était d'une assiduité exemplaire à tous les exercices réguliers, n'y manquant jamais que par maladie ou commandement exprès de la supérieure.

Qu'elle vivait dans un grand silence, un recueillement intérieur ; pleine de charité avec ses sœurs, souffrait patiemment et sans le faire connaître, lorsqu'on ne l'approuvait pas dans ses manières ; qu'elle engageait celles qui lui étaient le plus attachées, de rendre des actions de grâces à Dieu pour elle, lorsqu'elle avait été mortifiée, et de le prier pour celles qui lui avaient procuré l'occasion de souffrir quelque chose pour Dieu, ce qui lui arrivait souvent.

Qu'elle l'a vue, dans sa dernière maladie, toujours unie à Dieu, dans la crainte de ses jugements, pendant les premiers jours, par la vue de ses infidélités et de la perte de temps qu'elle disait n'avoir pas assez bien employé pour son salut ; que cette crainte fut ensuite dissipée par sa grande confiance aux mérites de Jésus-Christ et dans l'amour qu'elle avait de son sacré Cœur : que quoique le médecin et toutes celles qui étaient autour d'elle, lui dissent qu'il n'y avait rien à craindre, que sa maladie ne paraissait pas

mortelle, elle assura toujours le contraire et pria qu'on lui administrât les derniers sacrements, et comme on était persuadé qu'elle n'était point encore assez malade, on différa tant, qu'elle ne se trouva plus en état de recevoir le viatique. Elle dit néanmoins à la dite déposante : « j'ai prévenu heureusement ; je me doutais bien qu'on ne me croirait pas si mal, c'est pourquoi, la dernière fois que j'ai communiqué, Dieu m'a fait la grâce de le recevoir en viatique ; » qui fut la veille de sa mort.

Qu'elle s'est souvenue, après la mort de la dite Sœur Alacoque, qu'elle lui avait dit, aussi bien qu'à une autre de ses sœurs, environ cinq ans auparavant : « mes enfants, je mourrai entre vos bras ; » ce qui arriva effectivement, car quoique la dite déposante ne fut qu'une des dernières, dans la chambre de la moribonde, elle se trouva à son côté pour l'assister et lui rendre ses derniers services, sans l'avoir prémédité, aussi bien que l'autre des sœurs à qui elle en avait dit autant et qui était de l'autre côté.

Dépose enfin que Madame sa mère lui ayant fait savoir qu'elle souffrait d'un mal de tête si violent qu'elle n'en pouvait reposer ni jour ni nuit, elle lui envoya un petit chapelet qui avait été à l'usage de la dite Sœur Alacoque ; quelque temps après, souffrant encore davantage, la dite malade songea au chapelet qu'elle avait de la dite Vénérable Sœur et se l'étant mis sur la tête, pria Dieu de lui donner du soulagement, par l'intercession de la Vénérable Sœur, dit trois *Pater* et *Ave* à l'honneur de la très sainte Trinité, et elle fut guérie sur le champ et ne s'est plus trouvée attaquée de la même maladie.

Sœur Claude-Rosalie DE FARGE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sœur Anne-Élisabeth de la Garde, religieuse professe  
de la dite Visitation de Paray, âgée d'environ cinquante

20. Sœur  
Anne-Élisa-  
beth de la  
Garde.

sept ans, ci-devant supérieure du dit monastère, a déposé qu'elle a appris, tant par la Vénérable Sœur Marguerite Alacoque que par plusieurs autres dignes de foi, que la dite V. Sœur, dès son jeune âge, avait reçu de Dieu un goût pour l'oraison et une si grande consolation pour le prier, que souvent elle se retirait dans un petit bois, proche, derrière la maison de ses parents, pour y être plus en repos et pour y vaquer plus longtemps à la prière, n'osant pas rester à l'église autant qu'elle aurait souhaité, de peur de paraître, aux autres, singulière. Qu'elle a appris aussi que, dès ce temps là, la Servante de Dieu avait beaucoup souffert par les mauvaises manières qu'on eut pour elle, pendant un espace de temps, dans la maison, sans que néanmoins elle fit paraître aucun chagrin ni mauvaise humeur, contre les personnes qui en étaient cause. Qu'elle aimait si tendrement les pauvres que tout ce dont elle pouvait disposer, elle leur en faisait part, leur partageant jusqu'à sa nourriture.

Qu'elle est entrée, trois jours avant la profession de la Vénérable Sœur Alacoque, dans la maison ; qu'elle est restée deux ans au noviciat avec elle, pendant lesquels elle s'apercevait que la maîtresse des novices s'appliquait à humilier la dite Sœur et la mortifier, dans toutes les occasions, lui imposant des pénitences sur les moindres imperfections ; et que quand elle ne lui en remarquait pas, elle la prenait sur ses vertus, lui disant que ses longues oraisons et pratiques extraordinaires étaient la marque d'une orgueilleuse et d'un amour propre, et contraire à la simplicité de son Institut, ce qui paraissait être fort sensible à la dite Servante de Dieu, quoiqu'elle parût toujours fort contente. Que, pour la retirer de sa grande application, elle l'envoyait travailler au jardin, à la cuisine et aux endroits les plus humiliants, jusqu'à aller garder une ânesse dans le verger. Qu'étant réfectorière avec la Vénérable Sœur, elle s'est aperçue que, pour se mortifier dans les plus grandes

chaleurs de l'été, elle buvait de l'eau toute bouillante; de quoi la dite déposante ayant averti la maîtresse, elle l'en mortifia très fort. Qu'elle se portait toujours au travail le plus pénible et le plus rebutant; que nonobstant ce grand esprit de mortification, elle ne laissait pas d'être de bonne humeur dans les conversations; mais elle ne paraissait jamais plus contente qu'en parlant de Dieu, ce que la dite Sœur faisait d'une manière à faire connaître que son cœur en était rempli. Qu'elle inspirait aux jeunes sœurs et même à toutes celles avec qui elle conversait plusieurs pratiques pour honorer le sacré Cœur de Notre-Seigneur, surtout dans les temps du carnaval où elle paraissait extrêmement touchée et consternée des désordres qui se commettaient dans le monde, demandant permission de passer, devant le très saint Sacrement, le temps des récréations; [qu'elle] demandait permission pour pratiquer plusieurs pénitences et austérités, afin d'apaiser la colère de Dieu, se regardant comme une victime destinée à souffrir pour les pécheurs.

Que dès le commencement que la Vénérable Sœur entra en religion, jusqu'à la fin de sa vie, elle a été fidèle à passer tous les temps qui lui ont été libres devant le très saint Sacrement, dans une adoration profonde, les mains jointes, et sans faire aucun mouvement qui ressentit la légèreté. Que tous les jours de fêtes, depuis qu'elle était levée jusqu'au dîner et depuis la fin de la récréation jusqu'à vêpres, que les jeudis saints, plusieurs années avant sa mort, elle a passé depuis les sept heures du soir, jusqu'à sept heures du lendemain matin, à genoux, dans une même place sans tousser, sans se mouvoir; ce que la déposante a examiné, le temps qu'elle demeurait au Chœur, et donnant commission à d'autres sœurs à l'examiner aussi, pendant qu'elle s'allait reposer, pour savoir si elle faisait de même; et elles l'assurèrent qu'elle s'était tenue toute la nuit dans la même posture.

Dit encore qu'une fois, voulant faire épreuve de l'obéis-

sance de la Servante de Dieu, elle lui alla dire à l'oreille, la nuit d'un jeudi saint qu'il faisait un grand froid, après néanmoins en avoir demandé la permission : « Ma Sœur, notre Mère vous mande de vous aller chauffer ; » qu'en même temps elle fit la génuflexion, se retirant pour un quart d'heure, s'en alla vers le feu et vint, après, se remettre à sa place au Chœur, y demeura jusqu'au lendemain à l'heure de prime qui est sept heures. Qu'elle s'est informée plusieurs fois de la dite sœur Alacoque, qu'est-ce qu'elle pouvait tant faire devant le bon Dieu, et à quoi elle s'occupait pendant un si long temps, et qu'elle lui répondit fort naïvement : « Ma chère Sœur, je m'occupe pour l'ordinaire des souffrances extrêmes qu'a souffertes notre divin Maître pour nous ; d'autres fois, je me veux mal et à tous les pécheurs de nos ingratitude à son égard. » Qu'elle avait une telle force sur son esprit et tant d'espérance dans les miséricordes de son divin Epoux, qu'elle n'a jamais manqué de confiance dans tous les événements des différentes contradictions qui ne lui ont pas manqué, comme au sujet de la dévotion du sacré Cœur de Jésus. Elle a toujours espéré qu'elle s'établirait malgré les oppositions du dehors et du dedans, qui ont été en grand nombre et lui ont attiré beaucoup de mépris, de murmures et de désapprovements, même de ses amies et de celles sur qui elle aurait dû compter qui, un an après, ont été les plus zélées à lui aider à établir cette sainte dévotion dans la Communauté ; ce qu'elle avait prévu auparavant ; car lorsqu'on lui disait qu'une telle ou une telle n'approuvait pas cet établissement, parce qu'elle appréhendait la nouveauté, elle répondait : « laissez-les faire, elles changeront bien de dessein à l'avenir. »

Elle avait le cœur si rempli de charité qu'on s'en apercevait bien par ses paroles, dans ses conversations, soit avec ses sœurs, soit avec les séculiers, au parloir, où elle édifiait tout le monde également. Qu'elle a vu plusieurs per-

sonnes et régulières et séculières s'adresser à la Vénérable Sœur, pour lui parler sur les peines qu'elles avaient, et qu'elles sortaient toujours consolées d'auprès d'elle, avouant qu'elles étaient charmées d'entendre la Servante de Dieu parler avec tant de facilité et une éloquence, qui ne paraissait pas naturelle, des mystères de notre foi. La dite déposante a remarqué plusieurs fois que lorsqu'on parlait d'autres choses que de la piété, la Vénérable Sœur Alacoque restait presque sans paroles, ce qui la faisait passer pour gênée et qui obligeait ceux qui conversaient avec elle de revenir au premier but, et alors elle recommençait à parler avec la même ardeur.

Qu'elle ne marquait pas seulement par ses paroles son amour pour Dieu, mais qu'elle l'a laissé par écrit dans beaucoup de lettres de piété et plusieurs avis salutaires, ce qui a beaucoup surpris la déposante qui a toujours été témoin comme la dite Sœur Alacoque ne s'est point dispensée d'aucun exercice spirituel ni des communautés et des offices où elle a été employée, dont elle s'est toujours acquittée avec beaucoup de régularité et religion, faisant paraître beaucoup de force d'esprit et de jugement ; ne se précipitant point dans les conseils qu'elle donnait ; droite et sincère dans sa conduite ; d'une mortification exemplaire, la dite déposante l'ayant servie, en qualité d'infirmière, dans plusieurs de ses maladies, l'a vue se refuser toutes les douceurs que l'on donne ordinairement dans cet état, à moins qu'on n'usât de l'autorité de l'obéissance. Qu'elle supportait ses longues maladies avec une douceur, une patience et une résignation surprenantes, ne disant autre chose, dans ses plus grandes douleurs, sinon : « Oh ! mon Dieu, mon amour ! » Qu'elle a été bien des fois surprise, ayant vu la Servante de Dieu bien malade, avec la fièvre, et le lendemain ou deux jours après la voir venir au Chœur et se tenir à genoux, comme si elle n'avait point eu de mal.

Ajoute qu'elle a appris de plusieurs supérieures, qui ont gouverné la dite Sœur Alacoque, que dans ses maladies, elles lui avaient ordonné de se mettre dans la pratique des exercices de la Communauté, ce qu'elle faisait exactement et s'en trouvait toujours soulagée, ce qu'elles attribuaient à son obéissance aveugle. Qu'entre autres la Révérende Mère Greyfié, lors supérieure, avait ordonné à la dite Vénérable Sœur, dans une de ses maladies, de sortir de l'infirmerie et de n'y rentrer de cinq mois, ce qu'elle exécuta fidèlement, ayant paru, pendant ce temps, d'une assez forte santé pour suivre le train de la Communauté, au bout desquels tous ses maux précédents la reprirent, ce qui donna occasion à la dite déposante de dire à la supérieure : « Ma Révérende Mère, vous deviez commander à ma sœur de ne point rentrer dans l'infirmerie de deux ans, puisque vous avez si bien réussi pour cinq mois », à quoi la supérieure répondit : « ce temps là me suffit pour me prouver que la voie que tient cette fille est de Dieu. » Que la dite déposante s'informant à cette supérieure si tout ce qu'on disait de la Vénérable Sœur était véritable, elle lui répondit : « ce ne sont pas des articles de foi, cependant je vous dirai que, pour me sortir de la peine où j'étais moi-même, j'en ai parlé au R. P. de La Colombière, qui comme vous savez est un saint homme ; il m'a dit que selon toute apparence ce qui se passait dans la dite Sœur Alacoque était de Dieu, parce que n'agissant qu'avec humilité, une grande mortification, soumission et obéissance, le démon n'inspire pas de si saints désirs, qu'autrement il se détruirait lui-même. »

Que la Vénérable Sœur lui a toujours paru dans un grand dégagement des choses de la terre, ne lui ayant jamais rien remarqué avoir en son particulier, choisissant tout ce qu'il y avait de plus pauvre et de moindre pour sa nourriture et son entretien. Que si on voulait lui faire manger des fruits, en ses portions, il fallait lui en donner de gâtés ou qui eussent le moins d'apparence, autrement elle les renvoyait ;

et que lorsqu'il y avait quelque petit extraordinaire, elle n'en goûtait jamais, si on ne lui ordonnait d'en manger, ce qu'elle faisait simplement. De même, lorsqu'il faisait froid, elle ne s'approchait point du feu, si on ne se servait de la même voie d'obéissance. Que, quoique la dite Sœur Alacoque eût une répugnance naturelle et de famille à manger du fromage et que les supérieures eussent ordonné de ne lui en point servir, cependant lorsque, par méprise, on en mettait à sa place, elle ne laissait pas d'en manger, par une mortification extraordinaire, et s'en trouvant toujours si incommodée, qu'il fallait sortir du réfectoire pour le rendre, tant il était opposé à son tempérament ; ce qui était cependant une occasion de mortification, car la supérieure qui connaissait d'ailleurs sa vertu, pour lui faire confusion, lui reprochait qu'elle était une gourmande et qu'elle faisait la singulière, en ce qu'il fallait lui chercher d'autres mets pour accommoder son appétit ; ce qu'elle souffrait avec une grande humilité et patience.

Qu'elle pratiquait la charité à l'égard du prochain, dans les termes de l'Évangile, en rendant le bien pour le mal aux personnes qui lui paraissaient les plus opposées, qui la méprisaient, lui faisaient des reproches et qui la désapprouvaient dans ses dévotions : à toutes ces choses, elle n'opposait que la patience, l'humilité et la douceur, et les prières qu'elle demandait à ses amies pour les personnes qui parlaient mal d'elle et dont elle était très bien informée, disant que c'étaient des pommes d'amour que son Bien-Aimé lui envoyait.

Qu'on ne saurait dire ce que la Vénérable Alacoque souffrit à l'occasion d'une demoiselle de qualité, qu'on voulait qui fût religieuse dans ce monastère, et qui n'y était point propre pour leur manière de vie. Elle était alors maîtresse des novices ; elle eut une grande force d'esprit pour soutenir tout ce qu'un grand Seigneur, un Père de religion, plusieurs parents de la dite demoiselle et autres personnes

qualifiées du dehors et du dedans, qui s'intéressaient pour elle, dirent contre la Vénérable Sœur, la faisant passer pour visionnaire, hypocrite, entêtée, pour être trompée du démon et pour n'avoir pas le discernement de connaître la bonne vocation de cette demoiselle. Les gens du dehors en vinrent jusqu'à la menacer de la faire déposer de son emploi de directrice, et de la faire mettre en prison; ce que la dite Vénérable Sœur Alacoque supporta avec une grande douceur, une patience et une tranquillité, qui édifia toute la Communauté, principalement dans l'action héroïque qu'elle fit, en présence de la dite Communauté, en se mettant à genoux, aux pieds de la dite demoiselle, par ordre de la supérieure, pour contenter les personnes intéressées et adoucir leur peine de voir sortir du monastère la dite demoiselle.

Que cette humilité paraissait dans toutes ses actions, à supporter les fortes corrections que ses supérieures lui faisaient, sur les moindres fautes, ou même sur des permissions qu'elles lui avaient données, voulant bien l'ignorer pour un temps, comme de conférer de sa conscience avec son père spirituel. Qu'elle se souvient qu'une fois qu'on avait murmuré de ce que la Vénérable Sœur s'était arrêtée trop longtemps auprès de lui, la supérieure lui en fit une forte correction, en plein Chapitre, comme si elle l'avait fait sans permission. Que toute la vie de la Vénérable Sœur Alacoque n'a été qu'une continuelle pratique de vertus chrétiennes et religieuses et qu'elle a toujours été reconnue par toute la Communauté comme l'exemple des autres.

Dit enfin la dite déposante que la dite Sœur Marguerite-Marie étant tombée malade de la maladie dont elle mourut, l'assura, nonobstant tout ce que le médecin et les autres dirent, qu'elle en mourrait. Dès qu'elle eût rendu l'âme à Dieu, le bruit se répandit par toute la ville que la sainte des Saintes-Marie était décédée; que tout le monde accourut à la grille du Chœur et que deux religieuses qui étaient au dedans ne pouvaient suffire à faire toucher au corps exposé.

selon l'usage, les chapelets et autres choses qu'on leur présentait ; qu'on n'a point vu depuis l'établissement de la maison, à aucun enterrement de religieuse, une si grande assemblée de prêtres, religieux, de personnes qualifiées et de peuple, qu'à celui de la dite Vénérable Sœur Alacoque ; que la confiance qu'on a en ses mérites devant Dieu, commença dès ce temps-là et s'augmente tous les jours, voyant plusieurs personnes de la ville et du dehors recourir à son intercession, pour obtenir de Dieu leur guérison et corporelle et spirituelle ; que plusieurs sont venues à l'église de la Visitation de Paray, rendre leurs très humbles actions de grâces à Dieu [des bienfaits] qu'ils disent avoir obtenus par le mérite de la Vénérable Sœur Alacoque.

Sœur Marie-Élizabeth DE LAGARDE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Sixième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. (21  
août 1715.)

21. Sœur  
Marie-Ni-  
cole de la  
Faige des  
Claines.

Le vingt et un août mil sept cent quinze, sœur Marie Nicole de la Faige des Claines, religieuse professe de la Visitation Sainte Marie du dit Paray, âgée d'environ quarante quatre ans, a déposé qu'elle a été environ quatorze mois sous la direction de la Vénérable Sœur, en qualité de novice ; que, pendant ce temps, elle a toujours été éditée du zèle et de l'empressement que la Servante de Dieu avait pour leur avancement spirituel, soit par ses exemples, soit par ses paroles qui ne visaient qu'à leur insinuer l'amour de Dieu dans le cœur ; que pendant les quatre années qu'elle a eu le bien de vivre avec cette sainte fille, elle a remarqué que dans les récréations et les entretiens qu'elle avait, tant avec ses sœurs qu'avec les gens du dehors, son plus grand plaisir était de parler de Dieu et de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus, en leur représentant les grandes grâces qu'il répandait sur ceux qui se consacraient à lui. Ou bien, ses discours étaient des avan-

tages de la croix, qu'elle regardait comme un bonheur anticipé : que lorsqu'elle avait trouvé quelque contradiction ou mortification, elle était dans la joie de son cœur, l'étant venu marquer à la dépositante plusieurs fois d'en remercier Dieu, lui disant un *Laudate*, pour lui avoir fait naître l'occasion de souffrir quelque chose pour son nom. Qu'elle priait pour ceux et celles qui lui avaient procuré ces mortifications, leur procurant et leur rendant autant de services qu'elle pouvait, sans leur marquer aucun chagrin, sans se plaindre à qui que ce soit, des mauvaises manières qu'on pouvait avoir pour elle.

Dit que la Vénérable Sœur était extrêmement mortifiée, priant les officières de lui donner ce qu'elles auraient de la peine de donner aux autres, soit pour la nourriture, soit pour le vêtir, prenant prétexte que cela l'accommodait mieux ; qu'on ne l'a jamais vue s'informer d'aucune chose, ni dire son sentiment sur ce qui ne la regardait pas ou sans qu'on lui demandât son avis. Que quand elle était obligée de le dire, elle le faisait avec une grande humilité, sincérité et un grand jugement ; que, en parlant, elle avait une attention particulière à ne jamais rien dire qui pût tourner à son avantage ; que, elle était si unie à Dieu qu'elle s'occupait de lui, même en travaillant. Quand elle était seule, elle faisait son ouvrage et écrivait à genoux avec autant d'application que si elle avait été dans l'église, où la dépositante l'a vue plusieurs fois, les trois et quatre heures de suite, dans la même place, à genoux et comme immobile, étant comme abîmée en Dieu ; qu'elle l'a trouvée plusieurs fois toute baignée de larmes.

Ajoute qu'elle n'a jamais vu manquer la dite Sœur Alacoque aux observances régulières sans nécessité ; qu'aussitôt qu'elle était à l'infirmerie et qu'elle avait un peu recouvré sa santé, elle était la première à prier ses supérieures de la laisser prendre le train de vie des autres ; qu'elle n'a jamais su ce que c'était que de s'opposer aux volontés de

ses supérieures, quoique, pendant un temps assez considérable, elles l'aient beaucoup exercée par des mortifications sensibles à la nature ; qu'elle a fait son possible pour insinuer les mêmes sentiments à la déposante, aussi bien qu'aux autres, leur recommandant surtout qu'elles prissent garde que le respect humain ne les empêchât jamais de s'acquitter de leur obligation. Qu'elle a passé la dernière nuit jusqu'au lendemain, les huit heures, jour de la mort de la Vénérable Sœur ; que pendant tout ce temps elle est témoin de l'ardeur qu'elle marquait d'aller à Dieu, par ses oraisons jaculatoires, implorant continuellement les miséricordes divines et récitant plusieurs versets des psaumes et d'autres endroits de l'Écriture ; ce qu'elle fit jusqu'à ce qu'elle rendit son âme à son Créateur, contre l'attente du médecin et de celles qui la voyaient, qui assuraient toujours qu'elle ne mourrait point de cette maladie. Elle, au contraire, dès le premier jour qu'elle tomba malade, envoya quérir la déposante et lui dit : « Venez moi voir, ma chère sœur, car je mourrai de cette maladie et nous n'aurons pas longtemps à demeurer ensemble. »

A dit qu'elle ne se souvient pas des vertus en particulier qu'à pratiquées la Vénérable Sœur Alacoque ; mais que dans toutes ses actions elle n'a eu que lieu d'en être parfaitement édifiée et qu'il y en a assez pour emplir un volume.

Sœur Marie-Nicole DE LA FAIGE DES CLAINES.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

22. Sœur  
Jeanne An-  
ne-François  
se Chalon.

Sœur Jeanne-Anne Françoise Chalon, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie du dit lieu, âgée d'environ quarante quatre ans, a déposé qu'elle a reconnu à la Vénérable Sœur Alacoque un grand fonds de vertus et de piété et une sainte adresse d'insinuer l'amour de Dieu dans le cœur de la déposante et des autres ; que ses entretiens, pen-

dant deux ans qu'elle l'a vue, étaient ou de parler des avantages que les personnes religieuses ont sur le commun des chrétiens, par la facilité de faire le bien et l'éloignement du mal, ou du mérite des souffrances qu'elle regardait comme l'unique moyen d'aller au ciel, en imitant la vie souffrante de Jésus-Christ ; ou bien c'était de parler de l'amour divin, sur quoi elle était inépuisable. Que si quelquefois on tombait sur un discours moins sérieux et qui touchât un peu la charité du prochain, elle devenait comme muette, ce qui faisait qu'on changeait, malgré qu'on en eût, de discours.

Dit qu'elle a vu la Servante de Dieu, plusieurs fois, dans une présence de Dieu si grande, devant le très saint Sacrement de l'autel, qu'elle a été pour lui parler, sans en pouvoir tirer une parole, étant comme immobile et toute pénétrée de Dieu. Qu'elle a observé la dite Vénérable Sœur dans sa longue prière de la nuit du jeudi saint au vendredi, à genoux dans la même posture, sans tousser et comme marbre, les mains jointes sur la poitrine, la dite déposante l'ayant vue jusqu'à onze heures du soir, et les autres sœurs lui ayant dit qu'elles l'avaient vue pendant le reste de la nuit dans la même posture.

Dépose que la Vénérable Sœur Alacoque lui a dit plusieurs choses sur ses dispositions intérieures qu'elle n'avait découvertes à personnes ; qu'elle lui a dit qu'elle en serait délivrée dans tel temps ; que cela s'est toujours trouvé vrai, entre autres qu'elle lui prédit de certains chagrins, qu'elle devait avoir dans un temps assez éloigné, et lui marqua de la manière dont elle devait se comporter dans cette occasion, quoiqu'il n'y eût aucune apparence que ces chagrins dussent arriver, et que la déposante n'en voulut rien croire. Cependant elle a trouvé le tout véritable.

Qu'elle a toujours connu la dite Servante de Dieu, pour être une fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien, ce qu'elle a expé-

rimenté elle même, en la consultant dans toutes ses peines ; qu'elle l'a ouïe parler, quand il s'agissait de quelque affaire de communauté, avec beaucoup de justesse et de droiture ; qu'on avait de grands égards à son sentiment qu'on suivait ordinairement et qu'elle sait que du dehors on venait prendre son avis, sur plusieurs choses de conséquence, entre autres sur l'établissement de l'hôpital de cette ville, encourageant toujours les intéressés d'y travailler fortement, parce que, disait-elle, c'est l'œuvre de Dieu et sa volonté.

Qu'elle a beaucoup souffert, par les mauvaises manières qu'on a eues, un temps, pour sa piété, 'la traitant de visionnaire, de dévote outrée et d'autres termes méprisants ; et quoique dans le fond, il parût qu'on l'estimait, dans la Communauté, pour ses vertus, cependant la plus grande partie la regardait avec beaucoup d'indifférence et même de mépris, parce qu'elles s'imaginaient que la Vénérable Sœur voulait introduire des nouveautés dans la maison, par rapport à l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus et de ses pratiques de piété, qui ne paraissaient pas communes. Elle souffrait néanmoins tous ces mépris, avec une tranquillité et une patience qui attiraient l'admiration de celles qui lui faisaient de la peine, pour lesquelles elle priait le Seigneur et engageait celles qui avaient plus d'égards pour elle et qui lui étaient plus confidentes, de louer Dieu et de le remercier pour elle, de ce qu'il lui procurait l'occasion de souffrir quelque chose.

Que la déposante a vu la Vénérable Sœur Alacoque pratiquer une obéissance aveugle à ses supérieures et à ses Règles ; qu'elle avait toutes les peines du monde à venir au parloir ; qu'un jour y étant pour parler à une personne, la déposante qui se trouva à son passage, lui dit : « Ma Mère, voilà une demoiselle qui voudrait bien vous souhaiter le bon soir, » à qui la Vénérable Sœur répondit : « J'ai bien eu permission pour parler à la personne que je viens de

quitter ; mais, ma chère, il ne faut rien faire, ni en secret, ni en public, sans permission », refusant de lui parler par ce seul motif.

Sœur Jeanne-Françoise CHALON.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire

CHALON,  
Greffier.

Sœur Marie-Lazare Dusson, religieuse professe de la Visitation Sainte-Marie du dit lieu, âgée d'environ cinquante sept ans, a déposé que, dès le commencement des douze années qu'elle a vécu avec la Vénérable Sœur Alacoque, elle conçut une véritable estime pour sa vertu, en remarquant la patience avec laquelle elle supportait les mauvaises manières et méprisantes que quelques personnes avaient pour elle ; qu'elle lui a vu pratiquer plusieurs actes de mortification, entre autres que lorsqu'elle était dépensière, elle se réservait tout ce qui était de moindre ; qu'un jour portant un potage à une pensionnaire, elle le laissa tomber par terre, qu'elle le ramassa avec presque autant de poussière que de bouillon et en fit sa portion, ce qui lui est arrivé plusieurs fois. Qu'elle ramassait tous les morceaux de pain qui sortaient de dessus la table de ces jeunes pensionnaires, qu'elle mangeait à ses repas, quoiqu'ils fussent, pour l'ordinaire, bien secs et malpropres. Elle n'était pas moins mortifiée dans ses habits, priant toujours qu'on lui réservât les plus usés et ceux qu'on avait de la peine à présenter aux autres, sous prétexte qu'ils lui étaient plus commodes et qu'ils étaient trop bons pour une pauvre.

Qu'elle était dans une humilité si grande, qu'elle la marquait dans les accusations de ses fautes, en pleine communauté, avec des termes qui faisaient connaître ce qu'elle ressentait intérieurement pour cette vertu, priant la supérieure et ses sœurs d'implorer la miséricorde de Dieu pour cette pécheresse, en se nommant, qui ne pouvait l'obtenir par elle-même, s'en étant rendue indigne par ses infidélités.

23. Sœur  
Marie-Lazare  
Dusson.

Que la dite Servante de Dieu était toujours empressée pour travailler aux ouvrages les plus vils de la maison, engageant la déposante à la prendre pour travailler sous elle, et quoiqu'elle en eût de la peine, elle ne laissait pas, pour donner occasion à la vertu de la Vénérable Sœur, de lui faire faire ce qu'elle jugeait nécessaire à la cuisine et ailleurs, la reprenant même assez aigrement, sans qu'elle ait remarqué aucune impatience ni murmure dans la Servante de Dieu.

Qu'elle était d'une grande obéissance à tout ce que la supérieure lui commandait, entre autres que le rang de la Vénérable Sœur étant venu d'entrer en retraite, elle prit la veille une grande fièvre; que néanmoins la supérieure ne laissa pas de lui ordonner de la commencer, ce qu'elle fit, et la continua si heureusement qu'elle avoua, après l'avoir finie, à celles qui étaient en peine comme elle avait pu la faire dans sa maladie, qu'elle n'avait jamais plus ressenti de consolation; ce que les sœurs attribuèrent à son obéissance aveugle.

Ajoute la dite déposante que la Révérende Mère supérieure l'ayant trouvée, quelque temps avant la mort de la Vénérable Sœur, elle lui dit : « Ma sœur, vous estimez bien ma Sœur Marg<sup>te</sup> Alacoque, mais ce sera bien autre chose, quand je vous aurais dit ce que je viens de lui faire; je lui ai ordonné, dit-elle, de m'apporter tous ses instruments de mortification, disciplines, haïres, cilices, &c; elle a été sur le champ les chercher et me les a apportés et les voilà dans mon armoire, mais je ne les lui rendrai plus. » Ce qui fit dire à la déposante : « nous vous sommes toutes obligées, ma chère Mère, car c'est cela qui la rend toujours malade. » Qu'elle fut surprise de voir avec quelle assurance la Vénérable Sœur disait qu'elle mourrait de la maladie où elle était pour lors, qui fut effectivement la dernière quoique le médecin soutint toujours qu'il n'y avait rien à craindre, dont il se tenait si certain qu'il fit gageure qu'elle en revien-

drait ; que quelque temps avant sa mort, la déposante lui parlant de ses peines intérieures ainsi qu'elle l'avait fait autrefois, par la confiance qu'elle avait à la Vénérable Sœur, elle lui dit : « Mon enfant, vous aurez beaucoup à souffrir de la part d'une telle et, quoique la déposante ne s'attendît pas à cela, néanmoins elle a vu arriver la prédiction, se servant dans ce temps là des conseils que la Servante de Dieu lui avait alors donnés, pour en faire un bon usage.

Sœur Marie-Lazare DUSSON.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Le vingt six août mil sept cent quinze, à deux heures de relevée, à la grille des dames Ursulines de cette ville. . . .

sœur Marie Chevalier de Monrouant de S<sup>t</sup> Etienne, religieuse professe de Sainte Ursule du dit Paray, âgée d'environ quarante neuf ans, a déposé qu'elle a eu le bonheur d'avoir demeuré quatre ans entiers, en qualité de pensionnaire, dans le monastère de la Visitation de cette ville, et plus d'un an sous la conduite de la Vénérable Sœur Alacoque, alors maîtresse des pensionnaires, de qui la déposante, aussi bien que les autres, ses compagnes, avaient, dès le commencement, conçu une si haute estime de la vertu de la Vénérable Sœur que quand elle leur donnait quelques images ou chapelets, elles les gardaient comme des reliques, disant que leur maîtresse était une sainte.

Septième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. 26  
août 1715.)

24. Sœur  
Marie Che-  
valier de  
Monrouant  
de Saint-E-  
tienne, ur-  
suline de Pa-  
ray.

Qu'elle est témoin comme la Servante de Dieu souffrait les mépris, les paroles de raillerie, piquantes et même insultantes, avec une patience et humilité admirables, ce que voyant la déposante, elle prenait la liberté de lui dire : « Ma chère Mère, vous êtes bien bonne de souffrir tout cela ; il faut que vous soyez une sainte, » à quoi elle lui répon-

daît avec une grande bonté : « Ma chère enfant, allons nous-en devant le très saint sacrement : demandez-lui pardon et, en même temps, priez pour celle qui me procure l'occasion de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ. » Que la dite Servante de Dieu ne discontinuait point de leur parler, soit dans la récréation, soit en travaillant, des avantages de servir Dieu, leur insinuant insensiblement son saint amour dans le cœur. Qu'elle l'a toujours vue dans le silence, hors le temps des exhortations qu'elle leur faisait. Qu'elle avait coutume de faire son travail, presque toujours à genoux, aussi bien que son oraison, paraissant dans un si grand recueillement que la curiosité a engagé plusieurs fois la déposante à aller l'observer et aller avertir les autres de venir voir comme leur sainte priaît Dieu.

Ajoute qu'elle lui a vu faire des actes héroïques de mortification, en ramassant les restes de la table des dites pensionnaires, quelquefois assez malpropres ; qu'elle en faisait son repas. Qu'elle les servait avec une charité pleine de tendresse dans leurs maladies, les encourageant à souffrir pour l'amour de Dieu. Qu'elle a vu, entre autres, un jour, qu'une pensionnaire ayant un mal au pied qui paraissait être un ulcère, la dite Sœur Alacoque, en la pansant, léchait cette plaie couverte de pus, nonobstant la répugnance que la pensionnaire avait à le souffrir ; mais la Servante de Dieu fit tant d'instances par ses prières, qu'à la fin elle la laissa faire.

Dit, de plus, que la Vénérable Sœur Alacoque à qui elle avait une confiance entière, lui a découvert des choses qui se passaient intérieurement en elle et dont elle n'avait point parlé à qui que ce soit. Que depuis qu'elle fût sortie de la Visitation et fait profession dans cette maison de S<sup>te</sup> Ursule, elle a consulté plusieurs fois par écrit la Vénérable Sœur sur ses peines intérieures et autres choses et qu'elle se trouvait parfaitement bien de ses avis salutaires, lui faisant connaître la plupart du temps qu'elle avait connu des choses

dont elle ne l'avait pas encore informée, qui regardaient son intérieur.

La dite dépositante nous a dit avoir reçu plusieurs lettres de la Vénérable Sœur Alacoque, par lesquelles elle l'exhortait à continuer à travailler à la perfection et à la sainteté de son état, à souffrir avec patience les croix qui arrivent indispensablement dans la religion aussi bien qu'ailleurs : enfin que ses lettres sont remplies de saints avis.

SŒUR M. CHEVALIER DE MONROUANT DE S<sup>t</sup> ÉTIENNE.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier

Sœur Catherine Billet de Saint-Xavier, religieuse professe, économe du monastère de Sainte-Ursule de Paray, âgée de quarante sept ans environ, a déposé qu'elle a eu l'honneur de demeurer sous la conduite de la Vénérable Sœur, un an entier, en qualité de pensionnaire. Que pendant tout ce temps elle n'a été que très édifiée des actions de la Vénérable Sœur, prenant tous les soins possibles pour elle dépositante et les autres pensionnaires, à les élever dans la crainte et dans l'amour de Dieu. Que de quatorze pensionnaires qu'elles étaient alors, la dite Servante de Dieu dit à la dépositante qu'il n'en resterait que deux pour être religieuses dans la maison, et que, comme la chose est arrivée ainsi, elle a cru que la Vénérable Sœur en avait eu une connaissance surnaturelle, y ayant alors beaucoup d'apparence qu'il en resterait davantage. Que la Vénérable Sœur était d'une si grande attention à bien employer le temps, qu'elle l'employait tout ou à leur faire des exhortations dans lesquelles elle parlait de Dieu d'une manière charmante et profitable, ou qu'elle était en prière, toujours à genoux dans un coin de leur chambre ; ou qu'elle s'occupait à quelque travail

25. Sœur  
Catherine  
Billet de  
Saint-Xa-  
vier. ursu-  
line.

manuel, si bien qu'elle déposante et les autres la regardaient dès le commencement comme une sainte. Qu'elle a vu plusieurs fois qu'on traitait mal, de parole, la Vénérable Sœur, en lui disant qu'elle était une hypocrite, visionnaire : et comme la déposante lui demandait d'où vient qu'on avait si peu d'égards pour elle et qu'on la traitait de la sorte, elle lui répondait : « Mon enfant, c'est que ces personnes me connaissent mieux que moi-même, et ainsi, remerciez le bon Dieu avec moi ; ce sont des grâces qu'il me fait. » Que la déposante lui disant, un jour, qu'elle voulait planter un petit arbre, dont elle espérait de manger les premiers fruits, elle lui dit : « Mon enfant, ne prenez point la peine, car vous ne serez point religieuse dans cette maison ; » ce qui parut d'autant plus surprenant à la déposante qu'alors il y avait beaucoup plus d'apparence qu'elle fût religieuse dans cette maison qu'ailleurs, soit par rapport à son inclination qui y était assez portée, ou à celle de Messieurs ses parents qui le souhaitaient de tout leur cœur.

Qu'elle a toujours observé une grande mortification dans la Servante de Dieu, pendant tout le temps qu'elle a été pensionnaire dans la maison. Qu'elle ne se faisait ordinairement sa portion du dîner et du souper que des restes de pain et de viande qui sortaient de dessus leur table. Que néanmoins quand il y avait quelque chose à quoi on n'eût pas touché, elle le laissait, ne se servant que de ce qui n'aurait osé être présenté aux autres.

Qu'elle l'a vue souffrir la soif dans les plus grandes chaleurs, un très long temps, et que quand elle ne la pouvait plus supporter, elle se contentait de se servir d'une eau malpropre et tout échauffée.

Ajoute, de plus, la déposante qu'elle a consulté plusieurs fois la dite Sœur Alacoque sur ses dispositions intérieures qu'elle a toujours eu beaucoup de consolation à suivre ses avis. Qu'un jour, une de ses sœurs l'engageant à demander

à la Vénérable Sœur, savoir ce qu'elle pensait d'elle, elle lui dit : « Quel motif est-ce qui fait agir cette sœur ? ne serait-ce point une pure curiosité ? » Cependant elle voulut bien permettre à cette sœur de lui expliquer ce qu'elle avait à lui dire, et lui donna tous les avis qu'elle crut être nécessaires pour sa perfection. Elle lui dit qu'elle aurait de grands chagrins à supporter, qu'elle devait demander de la force à Dieu pour cela, lui faisant connaître, par la suite de cet entretien, beaucoup de choses qui se passaient dans son intérieur, et dont elle n'avait encore parlé à personne, et que quoiqu'il fût vrai que cette sœur eût consulté la Servante de Dieu plutôt par curiosité qu'autrement, elle ne laissa pas de dire à la déposante qu'il faut que la Sœur Alacoque soit une sainte et une prophétesse. Elle en fut encore plus convaincue, quand elle vit cette foule de chagrins se succéder les uns aux autres, qui lui avaient été prédits par la Servante de Dieu, et dont elle ne fut délivrée que quelques jours avant sa mort, qu'elle employa à faire un bon usage pour son salut.

Dit encore qu'elle a observé que la Vénérable Sœur passait souvent une bonne partie de la nuit, à genoux, en prière, étant couchée dans la chambre des pensionnaires. car toutes les fois que la déposante se réveillait, elle la trouvait en prière. Ajoute enfin la déposante qu'elle a reçu plusieurs lettres de la Vénérable Sœur Alacoque, depuis qu'elle est sortie des Saintes-Marie et qu'elle a fait profession au monastère de cette ville, aux S<sup>tes</sup> Ursule, qui sont remplies de saintes instructions, touchant l'état de la perfection religieuse.

SCŒUR C. BILLET DE SAINT-XAVIER,

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Huitième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. 30  
août 1715.

26. Mi-  
chelle Chas-  
serot, fem-  
me d'un  
marchand  
de Paray.

Le 30 août mil sept cent quinze, Michelle Chasserot, âgée d'environ trente huit ans, femme d'Antoine Dévignes, poëlier du dit Paray, a déposé qu'elle a une fille âgée d'environ six ans, nommée Françoisse Dévignes, qui a eu le malheur d'être restée environ deux ans dans une paralysie universelle de tous ses membres, de telle manière qu'elle ne pouvait porter les mains à sa bouche, les ayant même toutes détournées ; ce qui donna occasion à la déposante de la faire voir à ce qu'il y avait d'habiles gens dans la ville. pour lui apporter du soulagement, à quoi ils s'employèrent pendant deux ans, sans pouvoir y réussir, l'enfant restant toujours dans le même état ; ce qui la détermina, par l'espérance qu'elle avait en Dieu et, à la sollicitation de ses amis, de la vouer à la Vénération Sœur Marguerite-Marie Alacoque, la priant et, par elle, et par des personnes pieuses, d'obtenir du Seigneur la guérison de sa fille. Qu'elle fit dire plusieurs messes et fit faire des neuvaines à cette intention, et qu'ayant fait toucher une chemise, un bonnet et des bas de l'enfant aux ossements de la dite Vénération Sœur, aussitôt qu'elle les eut fait servir à la dite enfant, elle eut la consolation de la voir guérie sur le champ, de telle manière qu'elle s'aida de ses mains et de tout le reste de son corps, s'étant toujours de mieux en mieux portée, et l'enfant se récriant que c'était la Sœur Alacoque qui l'avait guérie, ce que la dite déposante a regardé et a assuré tout le monde être un véritable miracle, en attribuant uniquement la gloire à Dieu et la guérison aux mérites de la Servante de Dieu, nous ayant présenté, la dite déposante, l'enfant que nous avons vue marcher et en bonne santé.

La déposante a déclaré ne savoir signer.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Pierre Breton, maître maréchal de la dite ville de Paray, professant la religion catholique, apostolique et romaine, âgé d'environ trente cinq ans, a déposé qu'étant malade, d'une enflure sur le côté, qui fut jugée par les médecins être un charbon de peste; à quoi ne sachant apporter aucun remède, la femme du dit déposant employa ses prières et celles de plusieurs autres, pour obtenir la guérison de son mari, du bon Dieu, par l'intercession de la Vénérable Sœur Alacoque, qui passe dans l'esprit de toute la ville pour une sainte. Après quoi, elle pria les religieuses de la Visitation du dit lieu, au défaut de son mari qui était réduit à la dernière extrémité, d'offrir leurs prières conjointement avec les autres, et de faire toucher une chemise et d'autres linges aux ossements de la dite Vénérable Sœur Alacoque, ce qui eut un tel effet qu'aussitôt qu'on les eut posés sur son mal, il se sentit soulagé, de telle manière que la fluxion cessa et vint en supuration, à l'admiration de tous ceux qui l'avaient vu dans cet état là, principalement des médecins, chirurgiens et religieuses de l'Hôpital qui regardèrent cette guérison comme un effet miraculeux et qui ne doutèrent point que ce ne fût par le mérite auprès de Dieu, de la Vénérable Sœur, que le patient eût été sitôt délivré; ce que lui-même a reconnu tel, en ayant rendu ses très humbles actions de grâces à Dieu et à la dite Servante de Dieu.

Pierre BRETON.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Vu la présente information, avons ordonné et ordonnons que Messire Joseph, abbé d'Amanzé, prêtre, docteur en théologie, Maître Jean-Baptiste Panetier, prêtre sociétaire au mépart de la ville de Paray, Maître Jean Pornet, aussi

Ordonnance de comparution de quatre témoins d'office. (4 sept. 1715.)

Marguerite-Marie Alacoque.

prêtre sociétaire de la dite ville et Maître Claude Michon, avocat en la Cour, seront cités, le dixième de septembre, pour être par nous interrogés d'office, sur les faits contenus au *Mémoire* présenté par le sieur Godin, prêtre, procureur en la présente cause et autres que nous aviserons bon être. Fait le quatrième du mois de septembre mil sept cent quinze.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Neuvième  
séance de  
comparu-  
tion des té-  
moins. (10  
sept. 1745.)

Le dixième septembre mil sept cent quinze, Messire Joseph, abbé d'Amanzé, fils de seigneur Gaspard d'Amanzé, lieutenant général de Bourgogne et oncle de Monsieur de Châteauguay, successeur dans la charge de lieutenant général, en la dite province, prêtre, docteur en théologie, âgé d'environ soixante-onze ans, demeurant dans cette ville, depuis environ dix huit ans... a déposé que depuis le temps et même avant qu'il ait choisi sa demeure dans cette ville, il avait ouï parler du mérite et de la sainteté de cette bonne religieuse, que depuis qu'il a été résidant et surtout depuis le décès de la Vénérable Sœur, on lui a dit plusieurs faits de sa vie exemplaire et édifiante et que Dieu la favorisait de tant de grâces, qu'il lui avait donné celle de prédire l'avenir, comme dans ce fait que le dit sieur déposant a dit avoir appris de mesdames ses nièces, aujourd'hui établies dans le monde, lesquelles, dans leurs jeunes années, on avait mises pensionnaires, dans la vue de les consacrer à Dieu, dans la religion, attendu qu'il y avait trois fils, la dite Sœur Alacoque assura qu'on avait beau faire, que ces demoiselles ne seraient point religieuses et qu'elles seraient héritières, parce qu'elles survivraient à messieurs leurs frères, ce qui arriva ainsi, contre toute apparence, ces messieurs étant décédés, en moins de trois ans, au service du roi, sans établissement.

1<sup>er</sup> témoin  
d'office,  
messire Jo-  
seph, abbé  
d'Amanzé.

Dit, de plus, le dit déposant, qu'il entend continuelle-

ment toute la ville et le voisinage qui remercient Dieu des grâces qu'ils obtiennent de lui par l'intercession de la Servante de Dieu, Alacoque. Que c'est la dite Sœur Marguerite-Marie qui a donné lieu à l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus et que, dans le temps de son décès, on allait plutôt la voir pour obtenir des faveurs du ciel, par sa médiation, que pour prier pour elle, tant on était persuadé de sa sainteté.

L'abbé D'AMANZÉ.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Jean-Baptiste Panetier, prêtre sociétaire de cette ville de Paray, âgé d'environ soixante et dix neuf ans, a déposé qu'il ne se souvient pas d'avoir eu l'honneur de connaître la Servante de Dieu ; mais que partout où il s'est trouvé, il en entendait parler avec estime et comme d'une personne toute à Dieu et qui était l'exemple de toute sa Communauté. Qu'à sa mort, il y eut une affluence de toutes sortes de personnes et qu'on criait : « la Sainte est morte ! » Que lui-même ayant été obligé d'entrer dans le couvent, avec d'autres ecclésiastiques, il pria qu'on le conduisit au lieu où était ensevelie la dite Sœur Alacoque, par le respect intérieur qu'il avait conçu pour la Servante de Dieu. Que, depuis, il apprend avec joie, tous les jours, que Dieu glorifie sa Servante, en soulageant les gens qui s'adressent à lui par son intercession ; et que, on le prie souvent d'aller célébrer la messe en action de grâces de quelques nouvelles faveurs reçues. Qu'il est témoin de l'empressement où on s'est porté, pour établir la dévotion du sacré Cœur de Jésus, par les sollicitations de la dite Vénérable Sœur.

2<sup>e</sup> témoin  
d'office :  
M<sup>r</sup>e Jean-  
Baptiste Pa-  
netier, prê-  
tre socié-  
taire au mé-  
part de Pa-  
ray.

PANETIER.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

3<sup>e</sup> témoin  
d'office :  
M<sup>re</sup> Claude  
Michon avo-  
cat en par-  
lement.

Claude Michon étant né dans et professant la religion catholique, apostolique et romaine, âgé d'environ soixante trois ans, habitant de cette ville, avocat en parlement,

A déposé qu'il a monsieur son frère encore vivant, qui a desservi, pendant plus de vingt quatre ans, en qualité de confesseur, la dite Communauté de Sainte-Marie de Paray qui était le temps que vivait la dite Vénérable Sœur et que souvent il lui a ouï dire que cette maison était une des mieux réglées des monastères du royaume, et qu'entre autres il y en avait une qui vivait comme une sainte. entendant parler de la dite Sœur Alacoque, et qu'il lui a ouï dire que la dite sœur Marguerite-Marie avait prédit la mort du R. P. de La Colombière, jésuite, en ce que le dit Père étant fort malade et dans le dessein de changer d'air et après son rétablissement de retourner à Londres, elle lui écrivit un billet par lequel elle lui marquait de se disposer au voyage de l'éternité et de ne point songer davantage à l'autre ; que Dieu voulait qu'il mourût en ce pays ici, ce qui arriva ainsi, peu de temps après.

Dépose, de plus, que son dit frère lui a dit plusieurs fois que la dite Servante de Dieu était ordinairement si appliquée à son oraison, qu'elle paraissait toujours comme en extase. Qu'il sait qu'elle s'est donné toutes les peines et l'attention possibles, pour établir la dévotion au sacré Cœur de Jésus, disant que son divin Époux exigeait cela d'elle. Dit, de plus, qu'étant à Dôle, en Franche-Comté, en qualité de trésorier extraordinaire des armées du roi, plusieurs personnes, et des plus considérables de la ville, le vinrent féliciter sur ce qu'ils avaient appris qu'une religieuse de sa ville qu'ils nommaient Sœur Alacoque, était morte en odeur de sainteté et que Dieu y était glorifié par beaucoup de miracles, qu'il y opérerait par son intercession. Que, depuis qu'il fut de retour dans le pays, il a appris par la voix publique l'affluence d'ecclésiastiques et de séculiers qui se trouvèrent aux obsèques de la dite Sœur, par la vénération

qu'on avait pour sa personne et l'espérance d'en obtenir de nouvelles faveurs du bon Dieu. Que, dans la suite, il a appris de plusieurs, qu'ils avaient été soulagés soit dans leurs peines spirituelles, ou dans leurs maladies, ou dans leurs affaires domestiques, après avoir fait leurs prières à Dieu, dans l'église de son monastère par son entremise, et qu'il voit avec admiration, à la gloire de Dieu, que le concours et la vénération s'augmente de plus en plus.

MICHON.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Jean Pernet, âgé d'environ soixante douze ans, prêtre sociétaire en la paroisse de la ville de Paray, a déposé qu'il sait que la dite Vénérable Alacoque vivait dans sa Communauté, dans la dernière régularité, et que lorsqu'il allait à la grille du monastère, on ne lui parlait ordinairement que du mérite et de la sainteté de cette fille; que toutes ses sœurs s'estimaient bien heureuses si elles pouvaient imiter et suivre ses exemples, dans son assiduité aux offices du Chœur, aux exercices de la Communauté et surtout dans sa patience, dans ses infirmités corporelles. Qu'il est témoin comme on s'empressait dans le temps de ses obsèques, pour la voir exposée dans le Chœur des religieuses, pour y faire toucher des chapelets, linges, &c., chacun criant que la Sœur Alacoque, que la sainte des Saintes-Marie était morte. Qu'il a été plusieurs fois invité d'aller célébrer dans l'église de la Visitation, pour remercier Dieu des grâces qu'on avait reçues, par l'intercession de sa Servante, soit par rapport à leur santé spirituelle et corporelle, ou aux affaires de famille; ces personnes l'assurant qu'elles avaient ressenti l'effet de son secours, dès qu'elles avaient promis quelques neuvaines ou quelques messes.

4<sup>e</sup> témoin  
d'office :  
M<sup>re</sup> Jean  
Pernet, prêtre  
sociétaire.

Qu'il sait que c'est par le moyen de la dite Sœur Alaçoque que la dévotion du sacré Cœur de Jésus s'est établie, ayant appris par des personnes d'honneur et de piété que la Servante de Dieu n'avait agi en cela que par un ordre de Dieu qu'il lui avait fait connaître pendant son oraison, que cette dévotion à son Cœur fut établie.

PORNET.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

Clôture de  
la procé-  
dure et or-  
donnance  
d'envoi à  
Mgr l'Évê-  
que d'Au-  
tun, ou à  
Mgr l'Évê-  
que de Sois-  
sons.

Vu par nous l'information ci-dessus, avons ordonné et ordonnons qu'elle soit envoyée avec toutes les pièces de la procédure, ci-jointes, à Monseigneur l'Évêque d'Autun ou à Monseigneur l'Évêque de Soissons, ci-devant vicaire général du diocèse d'Autun, dénommé l'abbé Languet, par voie sûre, dans un paquet clos et cacheté, à l'effet de quoi, après avoir signé la présente ordonnance, nous l'avons fait envelopper et cacheter en notre présence et sceller de notre cachet ordinaire. Fait à Paray, ce dix huit du mois de septembre de l'année mil sept cent quinze.

DOM DE BANSIÈRE,  
Commissaire.

CHALON,  
Greffier.

---

## QUATRIÈME PARTIE

### AUTRES LETTRES ET TÉMOIGNAGES

CONCERNANT

#### LA SERVANTE DE DIEU

- 1° Circulaire du monastère de Paray.
- 2° Mémoire de Chrysostome Alacoque.
- 3° Lettre de la Mère de La Garde à la supérieure d'Avallon.
- 4° Lettre du P. Rolin à la sœur de Bisefrand.
- 5° Lettre du P. Croiset à la sœur Chalon.
- 6° Mémoire de M. Michon.
- 7° Lettre du P. Leau.
- 8° Lettre d'une religieuse de la Visitation.
- 9° Lettres de Mgr Languet, 1714-1728.
- 10° Témoignages de la supérieure de Paray et de la sœur Petit en 1823.
- 11° Déclaration des sœurs de la Visitation de La Charité-sur-Loire, 1823.
- 12° Témoignage de la sœur de Charmasse en 1828.
- 13° Lettre de la Mère Coing, 1744.



## AVERTISSEMENT

SUR

### LA QUATRIÈME PARTIE

Cette quatrième partie contient des documents biographiques importants pour l'histoire de la Bienheureuse Marguerite-Marie. Leur publication a été facile, car elle a été faite sur des textes originaux ou sur des copies uniques.

Nous avons pu retrouver, dans la traduction italienne authentique de la S. Congrégation des Rites, des pièces qui avaient été perdues ou mal identifiées. Par exemple, on attribuait à M. Michon, confesseur de la Communauté de la Visitation de Paray, un prétendu rapport, qui est simplement un témoignage d'une religieuse inconnue, tandis que le vrai rapport de M. Michon se trouvait dans cette traduction italienne.

Sauf le mémoire de Chrysostome Alacoque et quelques fragments de lettres, les documents de cette quatrième partie sont publiés pour la première fois. Des notes, au bas des pages, donneront les indications utiles.

Besançon, le 15 octobre 1914, en la  
fête de sainte Thérèse.



CIRCULAIRE DU MONASTÈRE DE PARAY, ENVOYÉE AUX AUTRES  
MAISONS DE L'ORDRE ET CONTENANT L'ABRÉGÉ DE LA VIE ET  
DES VERTUS DE LA SERVANTE DE DIEU.

VIVE † JÉSUS !

De notre monastère de Paray,  
ce 8 d'août 1691<sup>1</sup>.

Nos très chères et honorées sœurs,

Nous laissons le reste de nos nouvelles, ayant à entretenir Vos Charités des vertus de notre très vertueuse Sœur Marie-Marguerite de la Coque<sup>2</sup>, dont le mérite est si distingué que nous ne croyons pas pouvoir vous donner une juste idée de sa haute vertu. — Les Révérends Pères Jésuites ont fait un abrégé de sa vie à la fin d'un livre qu'ils ont composé de la dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ, qui se débite à Paris et à Lyon, dont peut-être Vos Charités ont déjà fait la lecture<sup>3</sup>. — Mais seulement vous dire ce

1. Le monastère de la Visitation d'Amiens possède encore l'exemplaire manuscrit de cette circulaire, qu'il reçut de Paray, à l'époque. C'est ce document authentique que nous reproduisons ici. Il était jusqu'à présent *inédit*.

2. On voit ici, par un exemple frappant, combien, même à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, on se préoccupait peu de reproduire exactement les noms. Plus d'une fois, on est embarrassé pour en fixer l'orthographe; non seulement dans l'entourage des personnes on écrivait leur nom de façon différente; mais les personnes elles-mêmes variaient l'orthographe de leur signature.

3. Le livre du P. Croiset. Nous lisons à la dernière page de l'édition *princeps* : « Le livre de la dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ a été achevé d'imprimer pour la première fois, le 20 juin 1691. » Il y avait donc déjà un mois et demi que l'abrégé de la vie de la Servante de Dieu, mis par le P. Croiset, à la fin de son livre, était répandu dans le public.

que nous avons remarqué de plus édifiant en la conduite de cette grande âme qui, dès son enfance, a donné des marques de ce qu'elle serait un jour.

Dès l'âge de deux à trois ans, elle eut une si grande horreur du péché que ses parents s'en étant aperçu, se contentaient lorsqu'ils voulaient contrarier ses petites inclinations, de lui dire qu'il y avait en cela de l'offense de Dieu : il n'en fallait pas davantage pour lui faire tout quitter.

A l'âge de douze <sup>1</sup>, elle fit vœu de virginité perpétuelle<sup>2</sup>, qu'elle renouvelait à toutes les messes après la consécration. Elle eut dès lors une grande dévotion à la très Sainte Vierge, et elle en fut si tendrement aimée qu'après avoir été dans une paralysie l'espace de quatre ans, tous les remèdes étant inutiles, elle ne se fut pas plutôt consacrée à son service pour le reste de ses jours par un vœu exprès, qu'elle fut d'abord miraculeusement guérie.

Dans ce temps qu'elle s'adonna à la prière, le Saint-Esprit voulut lui enseigner par lui-même le point principal de la vie intérieure, lui donnant l'esprit d'oraison. Tout son plaisir était de passer les heures entières en prières ; et dès que l'on ne la trouvait pas à la maison il fallait l'aller chercher à l'église, où l'on la trouvait immobile devant le très saint Sacrement. L'esprit de mortification se joignant à celui de la prière, elle conçut une haine contre elle-même et un si grand amour pour la croix qu'elle ne cherchait dès lors qu'à souffrir. Elle passait des jours entiers sans manger, et elle se serrait si étroitement les bras avec des petites chaînes de fer que la chair, venant à croître, couvrait ces chaînes qui ne pouvaient être tirées qu'avec des

1. Il est à peine besoin de signaler l'erreur. Tous savent que la petite Marguerite, inspirée par l'Esprit d'en-haut, fit ce vœu à un âge bien plus tendre. A la première page de sa *Vie* écrite par elle-même, elle dit : « je ne comprenais point ce que j'avais fait, ni que voulait dire ce mot de vœu, non plus que celui de chasteté. »

2. *Ital.* : « *In età di sei o sette anni fece voto di castità perpetua.* »

lambeaux de chair. Depuis l'âge de douze ans, elle coucha ordinairement sur la dure, passant souvent une partie de la nuit en prières au plus fort de l'hiver. Elle passa ainsi tout le temps qu'elle fut obligée de rester dans le monde ; où le plus grand péché qu'elle se souvenait d'avoir commis et qu'elle expia dans la suite par tant de larmes et d'austérités fut d'avoir pris un peu trop de soins de s'habiller proprement, encore que ce n'avait été que par obéissance à Mademoiselle sa Mère, qui le voulait ainsi.

Une vertu si extraordinaire fit assez voir qu'elle n'était pas pour le monde. Elle soupirait depuis longtemps après la solitude du cloître. Les divertissements lui étaient des supplices ; la vie religieuse seule avait pour elle des attraits. Mais ses parents ne pouvaient se résoudre à s'en séparer, jusqu'à ce qu'après beaucoup de prières et d'instances, elle obtint enfin ce qu'elle souhaitait si passionnément. Elle fut reçue en ce monastère, l'année mil six cent septante et un, à l'âge de vingt-trois ans. Ses supérieures et maîtresses commencèrent d'abord à cultiver avec grand soin un si riche fonds et on en cueillit bientôt les fruits qu'on en devait attendre. Comme elle y avait apporté un cœur épuré de toutes les passions qui coûtent tant de combats aux autres, son occupation fut d'y perfectionner les vertus qu'elle y avait apportées du siècle, par la direction de l'obéissance qui lui servit plutôt de frein, pour modérer sa ferveur, que d'aiguillon pour l'exciter. Étant persuadée que l'observance de ses Règles était le plus sûr moyen pour arriver à cette haute perfection où Dieu l'appelait, elle se fit une loi inviolable de les garder toute sa vie avec une extrême exactitude. Elle eut surtout une haute idée de l'obéissance et s'y rendit si parfaite que l'on peut dire qu'elle a excellé en cette vertu. Quoique Dieu l'ait favorisée de grâces extraordinaires, elle n'a jamais voulu d'autre règle de sa conduite que la volonté de ses supérieures, persuadée que celui qui se soustrait de l'obéissance s'éloigne nécessairement de l'Esprit de Dieu.

Il est difficile de concevoir son détachement pour les choses de la terre et son amour à la vie commune. Tous les soulagemens qu'elle fut obligée de prendre pendant ses maladies ne lui étaient tolérables qu'autant qu'ils étaient compatibles avec la plus grande pauvreté. Sa douceur et égalité d'humeur étaient d'autant plus admirables qu'elle y avait moins de disposition naturelle; mais par la continuelle vigilance sur elle-même, sa mortification et union continuelle avec Dieu, elle se rendit à l'épreuve de tous les événements. Ennemie de toutes singularités, elle regardait comme suspectes toutes les pensées de dévotion qui semblaient incompatibles avec les plus petits devoirs de son état. — Ses confesseurs assurent qu'elle s'est conservée dans l'innocence du baptême. Ce fut par ce moyen et par l'exercice de tant de vertus, qu'elle arriva à un degré sublime de contemplation; qui fut pour elle une source de lumière et de peine, ne pouvant se persuader que Dieu daignât lui faire tant de grâces. Dans cette perplexité elle se crut obligée de rompre le silence que son humilité lui faisait garder. Elle parla donc à quelques Pères de religion de ce que l'Esprit divin opérait en elle; mais Dieu permit pour augmenter le mérite de sa Servante, que quelques uns de ceux qu'elle consulta ne connurent pas d'abord cet esprit. Ils condamnèrent ce grand attrait pour l'oraison qu'ils traitèrent de visionnaire, et lui défendirent de s'y arrêter. Elle fut plusieurs années dans cette épreuve, qu'elle a assuré être la plus rude qu'elle pût souffrir en cette vie. Mais enfin le Révérend Père de La Colombière, de la Compagnie de Jésus, ayant été envoyé ici, en qualité de supérieur de la résidence, elle eut la consolation de lui parler. Ce sage directeur, si éclairé dans les voies de Dieu, n'eut pas plus tôt entendu cette chère Sœur, qu'il connut qu'il y avait de l'extraordinaire dans cette sainte âme; ce qui l'obligea de l'engager à lui expliquer plus en détail tout ce qui regardait sa conduite intérieure. Ce grand serviteur de

Dieu y découvrit tant de trésors de grâces qu'il disait qu'il ne croyait pas qu'il y eût dans le monde, une âme plus chérie de Dieu, à qui Jésus-Christ se communiquât plus confidemment. Il l'assura et lui ordonna de laisser agir en liberté l'Esprit de Dieu, auquel elle avait résisté jusqu'alors, crainte d'être dans l'illusion. Ce fut sous la conduite de ce saint directeur que cette âme comblée de grâces extraordinaires fit un progrès merveilleux dans le chemin de la piété. Mais entre toutes ses vertus, celle qui a fait son caractère particulier a été un amour très ardent de Jésus-Christ ; ce feu divin, dont son âme avait été embrasée dès son enfance, alla toujours croissant. Dès qu'elle paraissait devant le saint Sacrement, elle était tout enflammée. Dieu l'occupait dans l'oraison d'une manière extraordinaire et versait dans cette âme pure une si grande abondance de grâces, de lumières et consolations, que quand elle en sortait elle se trouvait épuisée de force et avait peine à se soutenir. De cet amour ardent de Jésus-Christ procédait celui qu'elle avait pour le mépris et pour toutes sortes de souffrances qu'elle appelait ordinairement son pain délicieux ; et quoique Dieu ait libéralement accompli son désir en ce point elle a été toute sa vie affamée des humiliations et mépris. Elle disait souvent qu'elle souffrait d'une manière étrange par la crainte qu'elle avait d'être un moment sans souffrir. Si l'obéissance n'eût modéré sa ferveur, elle se fut portée à des excès. Ayant considéré un jour que la dernière plainte que le Fils de Dieu fit sur la Croix fut de la soif qu'il souffrit, elle se résolut de passer chaque semaine depuis le jeudi au soir jusqu'au samedi suivant sans boire. Quelque rude que fût cette pénitence elle la pratiqua longtems, jusqu'à ce que sa supérieure en étant avertie, elle lui défendit de la continuer, et pour éprouver sa soumission, elle lui ordonna de boire ces jours-là, deux ou trois fois hors des repas. Elle obéit, mais elle trouva une nouvelle manière de se mortifier en obéissant :

elle s'imagina que, de boire de l'eau la plus sale et mal-propre qu'elle pourrait trouver, ce ne serait pas faire contre l'obéissance et que ce serait pour elle un rude tourment. Cette pensée la fit frémir : mais il n'en fallait pas davantage pour se reprocher cette délicatesse et se résoudre à punir par là sa lâcheté. Elle le fit plusieurs mois, et sa supérieure l'ayant [su], elle la reprit avec tant d'aigreur et d'une manière si dure pour l'éprouver, que cette chère Sœur regarda, le reste de ses jours, cette action comme une des plus grandes fautes de sa vie. Elle avait un amour et estime pour l'obéissance, admirable, se défiant de ses propres lumières et déférant en tout à celles [de] sa supérieure, à laquelle « Il veut que j'obéisse, pour ainsi dire, « plus exactement qu'à lui-même. Ce qu'il m'enseigne plus « particulièrement est de me défier de moi-même, comme « du plus cruel et du plus puissant ennemi que je puisse « avoir. Mais il m'assure que si je mets ma confiance en « lui et que j'aie une parfaite obéissance, il m'en défendra. « Et. il m'a fait connaître qu'il n'est rien qui nuise plus à « une âme religieuse que ce défaut d'obéissance. »

Quelque grandes que fussent les douleurs qu'elle souffrait, elle ne demanda jamais soulagement. Le peu d'intervalle que lui donnaient ses maladies était toujours remarquable par quelque excès de ferveur et la faiblesse qu'elle sentait ne put jamais l'empêcher de se tenir à genoux devant le Saint-Sacrement. « Un jeudi saint, sortant d'une grande « maladie elle me pressa tant, dit une de ses supérieures<sup>1</sup>, « de lui permettre de passer la nuit devant le Saint-Sacre- « ment qu'il me fut impossible de lui refuser. Elle alla se « mettre à genoux devant la grille où elle resta immobile, « jusqu'à sept heures du matin qu'elle vint prendre sa « place pour l'office. Elle m'avoua depuis, ajoute sa supé- « rieure, que Notre-Seigneur lui avait fait part des dou-

1. La Mère Greyfié.

« leurs de son agonie, et qu'elle n'avait jamais tant souffert. »

Elle a toujours souhaité de mener une vie cachée et d'être dans l'oubli des créatures. Les parloirs lui étaient un lieu de supplice. Quoique ses supérieures lui obligeassent d'y aller, on ne saurait croire combien cet acte d'obéissance lui coûtait.

Quoiqu'elle menât une vie si parfaite, elle crut n'avoir rien fait si elle ne s'engageait par vœux exprès à faire toujours ce qu'elle croirait être le plus parfait, et sa supérieure le lui permit, mais ce ne fut qu'après avoir observé inviolablement pendant plusieurs années ce à quoi elle voulut s'engager. Vos Charités, nos sœurs, peuvent juger de là, à quel degré de perfection était arrivée cette grande âme.

Tous ceux qui ont eu connaissance de son intérieur estiment que Dieu a rassemblé, de notre temps, en sa personne, toutes les grâces qu'il a faites dans le siècle passé à ses plus grandes servantes. Nous ne mettrons ici que celles qui donneront connaissance à Vos Charités de l'établissement de la dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ, qui s'étend partout, selon que nous l'avons trouvé écrit de sa main, pour satisfaire à l'ordre qui lui avait été donné :

« Un jour de saint Jean l'Évangéliste, dit-elle, après avoir  
 « reçu de mon Sauveur une grâce à peu près semblable à  
 « celle que reçut, le soir de la Cène, ce disciple bien-aimé,  
 « ce divin Cœur me fut représenté comme sur un trône  
 « tout de feu et de flammes rayonnantes de tout côté. La  
 « plaie qu'il reçut sur la Croix y paraissait visiblement. Il  
 « y avait une couronne d'épines autour de ce Cœur et une  
 « croix au-dessus. Mon divin Sauveur me fit connaître  
 « que ces instruments de sa Passion signifiaient que l'amour  
 « qu'il a eu pour les hommes avait été la source de toutes  
 « les souffrances et humiliations qu'il a voulu endurer  
 « pour nous, et que dès l'instant de son Incarnation, la  
 « Croix fut, pour ainsi dire, plantée dans son Cœur.

« Il me fit connaître que le grand désir qu'il avait d'être  
 « aimé des hommes lui avait fait former le dessein de leur  
 « manifester son divin Cœur, leur ouvrant tous les trésors  
 « d'amour, de grâce et de salut qu'il contient, afin que  
 « ceux qui voudraient lui rendre et lui procurer l'amour et  
 « l'honneur qu'il leur serait possible, fussent enrichis des  
 « divins trésors de son sacré Cœur, m'assurant qu'il pre-  
 « nait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de  
 « ce divin Cœur, dont il voulait que l'image fût exposée en  
 « public, afin, ajouta-t-il, de toucher par cet objet les  
 « cœurs insensibles des hommes, me promettant qu'il  
 « répandrait avec abondance, dans les cœurs de tous ceux  
 « qui l'honoreraient, les dons dont il est la source et que  
 « partout où cette image serait exposée, elle y attirerait  
 « toutes sortes de bénédictions. Alors me prosternant la  
 « face contre terre, il me fut impossible d'exprimer mes  
 « sentiments d'une autre manière que par mon silence et  
 « mes larmes. »

Notre-Seigneur Jésus-Christ s'étant un jour apparu à cette grande âme et l'ayant comblée de grâces intérieures, il lui dit ces paroles : « Ma fille, sois attentive à ce que je  
 « te demande pour te disposer à l'accomplissement de mes  
 « désirs. — Tu me recevras dans le Saint-Sacrement autant  
 « que l'obéissance voudra te le permettre et, de plus, tous  
 « les premiers vendredis de chaque mois, et toutes les  
 « nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette  
 « mortelle tristesse que j'ai voulu ressentir au Jardin des  
 « Olives ; et pour m'accompagner dans cette humble prière  
 « que je présentais alors à mon Père, tu te lèveras entre  
 « onze heures et minuit pour passer une heure en oraison,  
 « prosternée la face contre terre, tant pour apaiser ma  
 « colère en demandant miséricorde pour les pécheurs, que  
 « pour adoucir en quelque façon l'amertume que je sentis  
 « alors, me voyant abandonné de mes apôtres. Et pendant  
 « ces heures, je t'apprendrai moi-même ce que tu auras à  
 « faire. »

Cette vraie obéissante ne manqua pas de demander la permission à sa supérieure, qui ne jugea pas à propos de lui permettre ces singularités. Outre cela, il y avait longtemps qu'elle était malade, sans qu'aucun remède la pût soulager. Un jour faisant une nouvelle instance à sa supérieure<sup>1</sup>, elle lui promit de lui accorder ce qu'elle demandait, à condition qu'elle obtiendrait de Notre-Seigneur le recouvrement et le rétablissement de sa santé, ajoutant qu'on reconnaîtrait à cette marque si ce qui se passait en elle venait de l'esprit de Dieu. Cette chère Sœur ayant fait sa prière fut à l'instant guérie. Une santé si miraculeuse nous donna de l'admiration et on lui accorda la sainte communion, tous les premiers vendredis du mois. On lui permit à même temps de faire l'heure d'oraison qu'elle avait demandée, qui lui a été une source de bénédiction et de mérite.

Ceux qui ont eu connaissance de son intérieur assurent qu'elle était arrivée à une perfection consommée. L'amour qu'elle avait pour Jésus-Christ augmentait tous les jours; elle ne pouvait plus parler que de la dévotion de ce Cœur adorable. « Que ne puis-[je] dit-elle, dans une de ses lettres. « découvrir à toute la terre les trésors de grâces que Jésus-Christ renferme dans ce saint Cœur, et qu'il a dessein « de répandre avec profusion, surtout aux âmes qui la « pratiqueront ! Je ne sache pas qu'il y ait nul exercice de « dévotion dans la vie spirituelle plus propre à élever une « âme à la haute perfection et lui faire goûter les véritables « douceurs qu'on trouve au service de Dieu. Il n'est per- « sonne qui ne reçoive toutes sortes de secours du ciel, si il « avait un amour véritablement reconnaissant et tendre « pour ce divin Cœur. »

Elle dit positivement au Révérend Père de La Colombe lorsque tout semblait s'opposer à l'établissement de

1. La Mère Greyfié.

cette dévotion et qu'il y avait peu d'apparence qu'elle fût jamais bien reçue, que quand elle verrait tout le monde déchainé contre cette même dévotion, elle ne désespérerait jamais de la voir établie depuis qu'elle avait entendu ces paroles intérieures : « Ma fille, ne te rebute point : je « régnerai malgré mes ennemis et je viendrai à bout du « dessein pour lequel je t'ai choisie, quelque effort que « fassent ceux qui s'y opposent. » En effet, elle eut la consolation de savoir que cette dévotion s'établit, même dans les terres étrangères, par le moyen des Révérends Pères Jésuites.

Nous avons sujet de croire que le dessein pour lequel le ciel l'avait choisie, étant heureusement exécuté, Dieu a voulu mettre le comble à tant de faveurs qu'il lui avait faites, l'appelant à une plus heureuse vie. Il est à croire qu'elle en avait eu des pressentiments. Longtemps avant qu'elle tombât malade, elle dit positivement qu'elle mourrait cette année, ajoutant qu'elle ne servait plus que d'obstacle à l'exaltation du sacré Cœur de Jésus-Christ.

Dès le commencement, son mal parut si peu dangereux, que ce même jour qu'elle mourut, les médecins assurèrent qu'il n'y avait rien à craindre ; mais elle persista à dire qu'elle en mourrait. Cette certitude de sa fin lui fit demander avec instance le saint viatique et, sur ce qu'on lui dit qu'elle n'était pas si mal, elle pria que du moins, puisqu'elle était encore à jeun, que l'on la communiât. Elle reçut le saint Sacrement avec une dévotion extraordinaire, sachant que c'était pour la dernière fois, les vertus qu'elle a fait paraître pendant sa maladie répondant à la haute idée de perfection que l'on avait eue d'elle pendant sa vie.

Une de nos sœurs s'étant aperçue qu'elle souffrait beaucoup par l'ardeur de sa fièvre s'offrit à lui procurer quelques soulagements ; elle l'en remercia, disant que les moments qui lui restaient étaient trop précieux pour n'en pas profiter ; qu'à la vérité elle souffrait beaucoup, mais qu'elle trouvait

tant de plaisir à vivre et mourir sur la croix, que quel qu'ardent que fût le désir qu'elle avait de mourir, elle consentirait cependant très volontiers de demeurer dans l'état où elle était jusqu'au jour du Jugement, si tel était le bon plaisir de Dieu, tant elle trouvait de charmes dans les souffrances. Jamais personne ne témoigna, ce semble, plus de désir de mourir ; mais Dieu voulut interrompre pour quelque temps l'abondance des douceurs intérieures, lui inspirant une si grande crainte de sa divine justice, qu'elle entra tout à coup dans des frayeurs étranges des jugements de Dieu. On la voyait trembler, s'humilier et s'abîmer devant son crucifix et on lui entendait répéter avec de profonds soupirs : « *miséricorde, mon Dieu, miséricorde !..* »

Quelque temps après, ces frayeurs se dissipèrent, la joie et la tranquillité paraissant sur son visage. Une heure avant sa mort, elle fit appeler notre très honorée Mère, elle la pria de lui faire donner l'extrême-onction et la remercia des soulagements que l'on s'empressait de lui donner. Elle dit qu'elle n'avait plus rien à faire que de s'abîmer dans le sacré Cœur de Jésus-Christ pour y rendre les derniers soupirs. Ayant jeté les yeux sur son crucifix, elle expira pendant qu'on faisait la dernière onction, le 17 d'octobre de l'année passée, âgée de 43 ans <sup>1</sup>, professe de 18. Le concours du peuple fut si grand à notre église, dès le moment que son corps fut exposé à la grille, que chacun faisait instance pour faire toucher des chapelets et avoir de ses habits [tant est grande] la vénération que l'on a pour cette vertueuse Sœur, que nous pouvons, avec justice, appeler une règle vivante, les ayant toutes observées avec la dernière exactitude.

Voilà, nos très chères et honorées sœurs, un petit abrégé de ce que l'on a [à] dire de cette chère défunte. Suppliez la

1. Le texte porte 42 ans. C'est toujours la même erreur de plusieurs documents contemporains, qui ayant reculé sa naissance d'une année, diminuent d'autant son âge, à la fin.

divine Bonté qu'elle nous fasse la grâce d'imiter ses exemples,

Et nous croyez avec respect

Nos très honorées sœurs,

Vos très humbles et indignes sœurs et servantes

En Notre-Seigneur,

Les sœurs de la Communauté de la Visitation S<sup>te</sup> Marie.

Dieu soit béni !

2°

MÉMOIRE DE CHRYSOSTOME ALACOQUE<sup>1</sup>

Marie-Marguerite Alacoque, fille de feu M<sup>re</sup> Claude Alacoque, vivant juge du Terreau, la Roche, Corcheval et Pressy, et de feu damoiselle Philiberte Lamyn, est née au lieu de Lauthecourt, paroisse de Verosvres en Charollais, le 22 juillet 1647, jour de fête sainte Marie-Madeleine et baptisée en l'église du dit Verosvres, diocèse d'Autun, le 25 des dits mois et an. A été son parrain : M<sup>re</sup> Antoine Alacoque, prêtre et curé du dit Verosvres ; et sa marraine dame Marguerite de Saint-Amour, épouse et compagne de Mess<sup>re</sup> Claude de Fautrières, vivant seigneur du dit Corcheval. Le dit M<sup>re</sup> Alacoque étant [mort] en 1655, elle resta sous la tutelle de la dite feu damoiselle Lamyn, sa mère, âgée de huit ans, ayant quatre frères ; le puîné desquels lui ayant proposé, dans un temps de carnaval, de se

1. Ms. 5, contenant en six feuillets — douze pages — le texte autographe de l'écrit du frère de la Servante de Dieu.

Nous aurons à y signaler plus d'une inexactitude. On n'en sera pas surpris ; car les faits relatés par Chrysostome Alacoque remontaient à cinquante et soixante ans. Il n'avait que deux ans de plus que sa sœur et l'on comprend que ses souvenirs d'enfance aient pu présenter quelque confusion. Le style est parfois très embarrassé et incorrect. Nous n'y ferons aucun changement, suppléant seulement entre crochets quelques mots omis.

déguiser avec d'autres filles, elle rejeta cela d'un air si rebutant, que, leur ayant fait connaître par ses sages discours, combien Dieu y serait offensé, elle les empêcha tous de se déguiser <sup>1</sup>.

Et comme, dans cet âge, elle faisait déjà l'oraison mentale, sans l'avoir appris que de Dieu seul, avec une si fervente application, qu'elle quittait le boire et le manger pour y vaquer, deux heures le matin et deux heures le soir, prenant si bien son temps que cela ne l'empêchait pas de faire ce que lui commandait sa mère, même ses frères, avec une diligence et modestie à charmer, faisant ses exercices spirituels avant le jour et pendant la nuit, ce qu'elle ne put faire sans être aperçue de quelques domestiques, qui, l'ayant rapporté à sa mère, laquelle croyant de l'empêcher de tant veiller, la fit coucher avec elle <sup>2</sup>, ce qui la mortifia entièrement, sans qu'on s'en aperçût, par la grande soumis-

1. Dans sa déposition, qu'on a lu ci-dessus, dans la procédure de 1715, Chrysostome déclare qu'il était âgé de sept ans et sa sœur de cinq, lorsqu'elle se refusa à cet amusement qu'il lui avait proposé. Dans sa *Vie* par elle-même, Marguerite-Marie raconte que plus tard elle se déguisa, une fois, avec d'autres filles de son âge : « ce qui m'a été, écrit-elle, un sujet de douleur et de larmes pendant toute ma vie. »

2. Tout cela se rapporte à une époque plus avancée de la jeunesse de Marguerite-Marie : vraisemblablement autour de sa quatorzième année.

« La tradition locale a conservé le souvenir de la petite chambre occupée par Marguerite-Marie. Dans les bâtiments de la ferme, à l'étage supérieur, on voit cette pièce ornée de peintures du même genre et probablement de la même main que celles qui décorent le plafond d'un autre appartement transformé en chapelle. C'est là, dans la solitude et le silence de la nuit, que la jeune fille croyait pouvoir cacher ses étonnantes mortifications, mais les domestiques s'en aperçurent et prévinrent madame Alacoque. La mère, aussitôt, craignant pour sa fille les suites de semblables rigueurs, l'obligea à ne plus coucher qu'avec elle. L'enfant sacrifia tous ses bons desirs à l'obéissance la plus complète. » *Histoire de la jeunesse de la Bienheureuse Marguerite-Marie*, par l'abbé Paul Muguet, dans le *Pèlerin de Paray-le-Monial*, passim, 1882-1885. Cette citation est empruntée au n° du 15 décembre 1882.

sion qu'elle avait aux ordres de sa mère et de ses frères. Et comme ses grandes mortifications, veilles, jeûnes de trois jours de la semaine, joints au cilice qu'elle s'était fait avec une petite chaîne de fer, se privant des bonnes viandes qu'on lui donnait, pour les donner aux pauvres et n'usant, quoique d'un faible tempérament, que d'aliments fort grossiers, il lui arriva non seulement une douleur au côté, fort aiguë, de laquelle on ne [se] serait jamais aperçu, si une chute imprévue ne lui eût arraché par surprise de la bouche : « Mon Dieu, mon côté me fait bien plus mal ! » Et sa mère, ayant voulu savoir dès quel temps elle avait mal à son côté, elle tourna la chose avec tant de conduite que, lui faisant voir qu'il n'y avait point de mal, puisqu'il n'y avait point d'enflure et il n'y paraissait rien ; et comme elle souffrait sans se plaindre, sa mère s'en contenta. Mais Dieu, qui voulait qu'elle fût continuellement attachée à sa croix, lui envoya des ulcères aux jambes, qui fluaient si abondamment que, sous ce prétexte qu'elle incommoderait trop sa mère de coucher avec elle, et l'ayant priée de lui donner une chambre particulière et un lit — à quoi la tendresse s'opposant — elle s'avisa d'un moyen pour y réussir, qu'est de lui dire que si elle venait à toucher ses jambes dans le lit, elle pourrait évanouir. Et comme cette sage ruse lui fournit un moyen pour, non seulement continuer ses prières et mortifications, cela ayant augmenté ses maux, il fallut, dans l'envie qu'elle avait de souffrir, que sa mère *joint* des larmes aux prières qu'elle lui fit de la mettre dans les remèdes ; car, quand elle lui en parlait, elle lui disait en l'embrassant : « Sachez, ma chère Mère, « que Dieu qui m'a envoyé si peu de mal, me guérira bien « sans remèdes humains : et même, prévoyant le mauvais « usage que j'en ferais, il m'a si fort ménagée, que je « ne m'aperçois pas tant que vous de cela, qui n'en jugez « que par les apparences ; car, si je souffrais beaucoup, je « suis assez sensible pour en donner des marques. » Tout

ce qu'elle put représenter à sa mère avec une douceur toujours remplie de soumission n'empêchèrent pas sa mère d'appeler un médecin, lequel l'ayant vue ne dit autre chose que : son mal provenait de la masse d'un sang corrompu et qu'il fallait attendre le printemps pour y faire les remèdes nécessaires. Ce médecin s'étant retiré sans ordonner autre qu'une purgation et des saignées qui ne firent aucun effet : quelques mois s'étant écoulés, étant toujours en même état, sa mère ayant voulu visiter son mal, elle lui dit : « Eh  
« bien ! ma chère Mère, — en l'embrassant — voyez com-  
« bien sont faibles les remèdes humains : j'ai fait ce que  
« vous m'avez commandé, mais, souvenez-vous de ce que  
« j'ai eu l'honneur de vous dire que : le Seigneur, qui m'a  
« envoyé une si légère affliction, voyant que je n'en sais  
« pas profiter, me guérira avant qu'il soit un mois, pour me  
« punir de mes offenses ; et le chagrin que vous cause un si  
« petit mal, joint aux larmes que la tendresse vous *font*  
« couler, fera que je joindrai mes faibles prières aux vôtres.  
« pour obtenir de ses miséricordes une guérison qui ne me  
« peut produire autre avantage que celui de vous rendre  
« tranquille. » Et, en effet — chose prodigieuse ! — la neu-  
vaine qu'elle fit pour ce, expirée, les plaies et ulcères qu'elle  
avait aux jambes se trouvèrent entièrement fermés, en  
sorte qu'il n'apparaissait pas qu'elle y eût du mal et sa  
douleur de côté cessa entièrement. Et, ayant appelé sa  
mère dans sa chambre, lui ayant fait voir sa parfaite guéri-  
son, se prosternant toutes deux devant son crucifix,  
louèrent et remercièrent Dieu de ses miséricordes. Et  
s'étant relevée, sa mère lui dit : « Mon cher enfant, puisque  
« Dieu vous a accordé une santé qu'il y a longtemps que je  
« lui demande, et comme il veut bien que vous la ména-  
« giez pour me soulager dans ma vieillesse, je vous  
« demande en son nom de m'accorder cette satisfaction. »  
A quoi elle lui repartiit : « Ne vous inquiétez pas. J'espère  
« que Dieu m'accordera des forces suffisantes pour vous

« servir de mon mieux. » Et, en effet, pendant les trois ans qu'elle vécut encore <sup>1</sup> [dans le monde] on ne lui connut pas la moindre apparence de mal, quoiqu'elle augmentât fort ses mortifications, n'en étant plus empêchée par sa mère.

Son rétablissement <sup>2</sup> ayant donné lieu à sa mère de l'envoyer chez les religieuses Urbanistes de Sainte-Claire de Charolles, où elle apprit à lire et écrire en perfection, où, s'étant attiré l'amitié de toute la Communauté, entre autres de celle qui l'enseignait, qu'elle fut sollicitée par tous les engagements possibles d'y rester, en sorte qu'il fallut faire deux voyages à Charolles pour l'avoir.

Etant de retour, sa mère, qui souhaitait l'établir avant son décès, voulant la faire mettre propre, crut qu'elle, lui laissant le choix des étoffes les plus à la mode, elle en prendrait des plus propres : — Au contraire, par son humilité et sa modestie ordinaire, elle choisit les plus communes. Cela n'empêcha pas que plusieurs bons partis s'étant présentés pour le mariage, elle les remercia fort honnêtement de l'honneur qu'ils lui faisaient, sans que pas un eût lieu de s'en plaindre ; au contraire, [ils] publiaient partout ses bonnes qualités et vertus. Elle était fort retirée, fuyant toutes les assemblées et compagnies où elle croyait qu'on pouvait offenser Dieu ; et, très souvent, quand on venait la chercher pour y aller, elle feignait quelque indisposition.

1. Nous avons laissé subsister les mots mis entre crochets par A et B ; mais nous avouons ne pas savoir ce que Chrysostome a voulu dire par ces mots : « pendant trois ans qu'elle vécut encore. » Comme elle est entrée au cloître à 23 ans, il faudrait donc rapporter cette guérison à sa vingtième année ; mais, dans tout ce que nous savons, rien ne peut faire supposer une maladie de Marguerite-Marie à cet âge. Selon toute vraisemblance, cette seconde maladie affligea la jeune fille, vers sa quatorzième année.

2. C'est peu après la mort de son père, au commencement de l'année 1636, que Marguerite fut mise en pension à Charolles. Elle avait huit ans et demi et n'avait point encore subi de maladie.

Et si on venait la voir, elle faisait tomber la conversation sur les matières qui regardaient Dieu et le salut, et, lorsque l'on changeait la matière, elle y donnait si peu d'attention qu'elle était très souvent abstraite et ne répondait rien.

Sa charité était si grande pour le prochain, que, non seulement elle excusait tout et savait si bien tourner les choses qu'elle fermait la bouche aux médisants par des morales chrétiennes, ou se retirait. Et son frère <sup>1</sup>, à peu près de son âge et qui l'a vu élever, affirmerait, en cas de besoin, ne l'avoir jamais vue mettre en colère, pour quelque occasion qu'elle en eût, mentir ni jurer sa foi ou autre serment, railler, médire, ni contrarier personne. Au contraire, par ses manières honnêtes et bienfaisantes. [elle] s'était attiré l'estime de tous les voisins, ne refusant à riche et à pauvre rien de ce qu'elle pouvait pour le spirituel et temporel, pour leur service. L'on ne parle pas, non seulement des grandes charités qu'elle a pratiquées envers les pauvres pour leur nourriture et entretien, mais de ses heures de récréation qu'elle s'est dérobées pour apprendre, les uns à lire, et les autres, le catéchisme. Elle aimait si fort la paix, surtout dans les familles, que, par sa douceur, elle accommodait tout, en faisant des morales à la plupart et consolant les autres, avec une grâce à laquelle on ne pouvait résister, et l'on peut assurer qu'elle n'a eu de rigueur que pour elle-même. Et il y a eu tant de réserve en sa conduite à cet égard pour le cacher à tout le monde, que, quelques précautions que ses parents aient prises, ils n'en ont pu découvrir qu'une partie, comme ses actes de charité et d'humilité, de patience, de bénignité, de soumission et résignation à la volonté de Dieu, qu'elle n'a pu dérober aux yeux des hommes dans leur pratique. Elle a si bien su ménager son temps que ses exercices spirituels n'ont jamais

1. Chrysostome, l'auteur même de ce *Mémoire*.

altéré ses devoirs d'état. Et, comme elle haïssait beaucoup l'oisiveté, on l'a ouï dire très souvent que le temps que l'on perdait dans les compagnies, par des conversations inutiles, était à regretter; et, marque de ce, elle les évitait de son mieux, et, lorsque l'obéissance ou l'honnête complaisance l'y engageait, il est vrai de dire que celui qu'elle perdait le jour, elle le recouvrait la nuit, en le dérochant au sommeil. Le peu de plaisir qu'elle prenait aux louanges l'obligeait souvent à se taire entièrement en compagnie ou à se retirer honnêtement.

Sa mère étant décédée <sup>1</sup> et deux de ses frères aînés <sup>2</sup>, le soin de leur famille étant resté à la charge de son dit frère puîné, connaissant dès longtemps le penchant qu'elle avait pour la religion, étant chargé de lui payer sa constitution dotale — qui était plus considérable que ce qu'il lui fallait pour entrer dans un monastère, — croyant qu'il n'y avait que l'attachement qu'elle avait pour sa mère qui la retînt dans le monde. S'étant aperçue de la mélancolie de son frère et jugeant bien qu'elle provenait de ce qu'il n'était pas tout à fait en état de contenter si tôt le dessein qu'elle avait pour la religion, chose extraordinaire ! elle ne lui en parla pas. Au contraire, elle parut si fort attachée à la conduite de son domestique, qu'elle y agissait au-delà de ses forces. Il jugea bien qu'elle ne pouvait différer sa vocation

1. « Les souvenirs de Chrysostome sont en défaut, quand il fait « mourir Madame Alacoque avant l'entrée en religion de Marguerite-  
« Marie. Celle-ci écrit dans sa *Vie par elle-même* : « Enfin ce jour  
« tant désiré étant venu pour dire adieu au monde, jamais je ne sen-  
« tis tant de joie ni de fermeté dans mon cœur, qui était comme  
« insensible, tant à l'amitié comme à la douleur que l'on me témoi-  
« gnait, surtout ma mère. »

Madame Alacoque vécut encore cinq ans après l'entrée de sa fille à la Visitation. Elle mourut le 27 juillet 1676, à l'âge de 64 ans; et c'est alors que Chrysostome quitta Lautecour et transféra son domicile au Bois-Sainte-Marie.

2. Jean, l'aîné, était mort en 1663 et Claude-Philibert, le second, en 1665. Voir, sur toute la famille, les documents du 3<sup>e</sup> volume.

à la religion sans violenter le fort penchant qu'elle y avait : et, s'en faisant un point de conscience, il prit l'occasion d'un voyage de dévotion où elle le pria de l'accompagner ; et, voyant que sa modestie l'empêchait d'en parler, il lui dit : « Je connais, ma Sœur, que, dès longtemps, vous  
« avez dessein d'être religieuse, et, dès le décès de feu  
« notre mère, vous ne m'en avez pas parlé. Soyez persua-  
« dée que je chercherai toutes les occasions qui pourront  
« vous contenter : c'est pourquoi vous ne devez me taire  
« votre sentiment. » — « Il est vrai, mon frère, que dès  
« que j'ai eu l'usage de raison, j'ai formé ce dessein ; et ce  
« désir a si fort augmenté avec l'âge, qu'il a fallu que  
« [Dieu] m'ait, par sa miséricorde, accordé des grâces par-  
« ticulières pour suspendre ce violent attrait qu'il m'a  
« inspiré de me donner entièrement à lui. Autrement, les  
« considérations que j'avais pour ma mère n'auraient pas  
« été capables de m'arrêter jusques à présent dans le  
« monde, si Jésus-Christ ne m'eût fait connaître que le  
« sacrifice de ma propre volonté à la sienne, qui me voulait  
« pour lors en cet état, lui était plus agréable. Il n'en a  
« pas fallu davantage pour modérer cet ardent désir. » —  
« C'est donc à présent, ma chère Sœur, lui dit son frère,  
« que les liens qui vous retenaient dans le monde étant  
« rompus, par le décès de notre mère, et, qu'étant maîtresse  
« de vos droits, ces attachements humains cessant, vous  
« ne violenterez plus vos désirs ? » — Ah ! que me dites-  
« vous, mon cher frère, vous qui me tenez lieu de père et  
« pour lequel j'ai tant de considération, que j'aimerais  
« mieux rester toute ma vie comme je suis que de vous  
« incommoder ! » A cette charmante répartie, la conclusion  
fut que, quoiqu'il n'eût pas à présent tout ce qu'il lui  
fallait pour ce sujet, il ferait son possible pour seconder son  
bon dessein. Et, lui ayant fait connaître qu'elle se sentait  
entièrement portée d'inclination pour l'ordre de la Visitation  
de Sainte-Marie, mais, qu'avant que de la conduire dans

un couvent, elle le pria de la mener à Mâcon, faire ses adieux à leurs parents, surtout à sa chère cousine, la sœur Sainte-Colombe, religieuse aux dames Sainte-Ursule du dit Mâcon; ce qu'ayant fait, ces dames, en vue de la garder, la firent entrer dans leur couvent et n'oublièrent rien, par leurs empressements et caresses pour la faire rester, surtout sa cousine, qui lui offrit de partager avec elle sa pension, qui était annuellement de cent livres, de lui fournir son ameublement et de faire quitter à la communauté le quart de ce que donnaient de dot celles qu'on avait reçues depuis peu de temps. Tous ces avantages, joints à l'étroite amitié dont étaient liées ces deux cousines, auraient pu ébranler toute autre résolution que la sienne; mais, au contraire, craignant que son frère, charmé de ces manières engageantes et avantageuses, donnât quelque parole, elle demanda de sortir pour recevoir une bénédiction du Saint-Sacrement que l'on donnait dans une église du dit lieu, et, en chemin, dit à son frère : « Vous savez que je vous ai fait connaître que Dieu m'appelle dans l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie et vous prie de trouver une honnête défaite. » Ce qu'ayant fait, son frère lui demanda en chemin comme elle avait pu faire pour résister à de si charmantes propositions. Elle lui répartit : « Je vous avoue, mon cher frère, qu'ayant d'abord donné quelques attentions à ces pressantes avances d'honnêteté, il a fallu, pour y résister, non seulement renoncer à moi-même, mais, qui de plus est, à toutes les raisons humaines. »

Ce trait, d'une vertu consommée, confirma si fortement son frère dans la haute idée qu'il avait déjà conçue de sa piété, qu'il demeura entièrement charmé d'une action si héroïque. Peut-on, après cela, révoquer en doute qu'elle n'ait été, dès le berceau, destinée pour avoir le bonheur d'entrer dans la sainte Communauté de la Visitation Sainte-Marie de Paray, où, par tant de rares exemples de sainteté, elle apprit les règles de la sanctification, plutôt que de la

mortification, qu'elle pratiquait dès son bas âge ? Et il est vrai de dire que les merveilles que Dieu a opérées de son vivant et après son décès, en faveur de plusieurs personnes, vous sont autant glorieuses qu'avantageuses à la mémoire de la défunte, qui a seulement appris de vous comme il fallait se sanctifier <sup>1</sup>.

Et encore de ses plus proches auxquels elle a prédit leur décès, entre autres, en 1690, au Père Lamyn, jacobin au couvent de Mâcon, son cousin germain, lequel, l'étant allé voir à Paray, sa présence, jointe à son humeur joviale, lui fit donner des marques d'une joie extraordinaire, en sorte que son cousin, le sieur curé du Bois, qui l'avait accompagné, voulut lui dire : « Quoi ! mon cousin, votre gaieté ne convient guères au grand sérieux de ma sœur. » Peu de temps après, le dit sieur curé étant retourné seul au parloir, elle lui dit : « Mon cher frère, ne vous opposez pas aux marques de joie que me donne notre cousin le Jacobin : ce pauvre enfant n'a plus guères de temps à rire. » Et, en effet, s'en étant retourné avec le dit sieur curé du Bois-Sainte-Marie, il dit cela à son frère <sup>2</sup>, qui ne doutait pas que ce qu'elle [avait dit] n'arrivât. Il fit tout ce qu'il put pour le retenir quelques jours chez [lui] ; mais comme il avait ordre de son supérieur de se rendre incessamment dans son couvent, et que, d'ailleurs, il était en parfaite santé, on lui donna un homme et un cheval pour retourner au dit Mâcon, où étant, il fut voir son père et sa sœur la religieuse, et, ensuite entra en son couvent ; et, y ayant resté deux jours se portant bien ; le troisième, il prit mal. Les médecins y ayant inutilement employé leur art, il décéda huit jours après s'être alité.

1. Cette phrase prouve que le *Mémoire* fut adressé à la Communauté de la Visitation de Paray.

2. Chrysostome, maire du Bois-Sainte-Marie et auteur de ce *Mémoire*.

L'on compte encore pour une merveille de Dieu ce qui est arrivé à l'égard de feu damoiselle Angélique Aumônier, laquelle ayant fortement sollicité le sieur Alacoque, maire, son mari, de la conduire à Paray, pour voir sa belle-sœur, il l'y accompagna. Et, étant au parloir, elle ne put lui parler que par ses larmes. Ce que voyant, le dit sieur Alacoque lui dit : « Quoi ! ma femme, êtes-[vous] ici venue « pour pleurer ? Est-ce là une conversation qui marque « l'empressement que vous avez de voir ma sœur ? » Et, en même temps, sortit et la laissa seule auprès d'elle. Et, étant retourné demi-heure après au parloir, il la trouva plus tranquille. Et, s'en étant retournés ensemble au logis, où il lui dit : « Faites-nous préparer à manger et me dites le « sujet de vos larmes. » Ce que n'ayant voulu faire, cela l'obligea de prétexter une affaire ; et, sur le champ, étant retourné au parloir, il dit à sa sœur : « Je suis très mortifié « de la contenance de ma femme. » Et lui repartit : « Et moi, « j'en suis très contente, car ce sont de bonnes larmes « qu'elle a versées. » — « Et, comment ? » — Et, ayant un peu balancé à l'informer de leur entretien, elle lui dit sous le sceau du secret : « Vous saurez que dès que vous « fûtes sorti du parloir, je lui demandai le sujet de ses « larmes et si je pouvais quelque chose pour elle. — « Oui, « ma sœur, vous le pouvez : c'est que je vous prie de « demander à Dieu mon salut à quelque prix que ce soit. » A quoi, ayant réfléchi, elle lui dit : « Y avez-vous bien « pensé ? » — « Oui, » repartit-elle pour la seconde fois. Et, pour lors, elle lui tint ce discours : « Je demanderai à « Dieu votre salut avec autant de ferveur que le mien ; « mais Dieu m'inspire qu'il vous en coûtera cher. » Et comme ses larmes partaient d'un cœur contrit, elle lui repartit constamment : « N'importe ! je me sou mets entiè- « rement à la volonté de Dieu [pour] faire de moi ce qu'il « lui plaira. » « Cette soumission m'a si fort contentée, que « je commencerai dès demain une neuvaine pour elle.

« Prenez tous les deux patience et la demandez à Dieu. » Ce discours l'étonna. Ce que voyant, elle lui dit : « Mon « cher frère, sa soumission et la vôtre à la volonté de « Dieu finiront le tout. » Ce fut une énigme qu'il ne put démêler ; mais la suite lui en donna bien l'intelligence ; car, deux jours après leur retour au dit Bois-Sainte-Marie, sa femme prit une douleur si violente au visage, qu'elle ne cessait de crier. L'on courut d'abord aux remèdes ordinaires et les médecins, apothicaires et chirurgiens de Charolles, Paray, Marcigny et Mâcon, ayant employé tous les remèdes imaginables inutilement et n'en ayant pu découvrir la cause, lui ordonnèrent les eaux, où son mari l'ayant conduite, elle fut visitée des médecins de Paris, de Lyon, de Cusset et Vichy, qui lui firent prendre les bains, la douche et quantité de remèdes qui furent inutiles, ne connaissant pas mieux la cause de son mal que les autres médecins. Le dit sieur Alacoque, retournant chez lui, trouva un chirurgien qui lui dit : « Le mal de Mademoiselle votre [femme] « étant extraordinaire et inconnu aux médecins, je vous « dirai qu'il y a un médecin étranger à Lyon, depuis peu, « qui ne traite que des maladies qui paraissent incurables, « où il a réussi en plusieurs. » Cela invita le dit sieur Alacoque de la conduire au dit Lyon, deux jours après son retour de Vichy, où étant, il fit venir ce médecin, lequel, après avoir examiné son mal fort exactement, se retira sans rien dire, sinon qu'il dit au sieur Alacoque en le quittant que ce mal était hors de la connaissance des médecins. Cependant, le dit sieur Alacoque, duquel l'inquiétude était de voir que toute la médecine n'avait apporté aucun soulagement aux maux de sa femme, s'avisa d'assembler en sa chambre tous les médecins et chirurgiens du dit Lyon, à même heure ; où étant, l'ayant tous examinée pour découvrir la cause de son mal inutilement, ils restèrent quelque temps dans le silence. La dite damoiselle, dans l'impatience de savoir leurs sentiments, leur dit : « Messieurs, que jugez-

vous de mon mal ? » A quoi, n'ayant pu répondre, elle leur dit : « Hélas ! Messieurs, je me suis bien trompée dans la « pensée que j'ai eue de trouver de plus habiles médecins « à Lyon qu'ailleurs ! » Personne ne répondit à cela que le sieur Falconnet, doyen des dits médecins qui lui répartit : « Madame, nous ne sommes pas des dieux sur terre, » et se retirèrent tous sans laisser aucune consulte. Ce fut pour lors que le dit sieur Alacoque commença à démêler qu'il n'y avait plus d'énigme pour lui à ce que lui avait ci-devant dit sa sœur. Ce qui l'inspira de recourir aux remèdes [spirituels]. Et, en effet, il fut en plusieurs maisons religieuses ; entre autres au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Bellecour, où, ayant fait porter sa femme en chaise, pour accomplir un vœu qu'elle avait fait au cœur de saint François de Sales ; et, y étant arrivé trop tard pour y ouïr la messe, le dit sieur Alacoque étant monté dans la sacristie, et ayant demandé à la sœur qui desservait s'il n'y aurait plus de messes, [elle] dit que non. Ce qui obligea le dit sieur Alacoque de s'informer d'elle si sa femme et lui pourraient rendre leurs vœux au cœur de saint François de Sales et le voir. Elle répondit que leur confesseur était allé dîner et qu'il ne retournerait que le lendemain. A quoi le dit sieur Alacoque lui dit qu'il était bien mortifié d'avoir beaucoup fait de chemin sans réussir ; laquelle lui demanda d'où il venait. Et lui ayant dit qu'il venait du Charollais, elle lui dit : « Connaissez-vous bien notre Sœur Alacoque, religieuse à Paray ? » — « Oui, je la connais bien, puisque c'est ma sœur. » A l'instant, quitta pour en donner avis à Madame la supérieure, laquelle eut la bonté en même temps [de venir] pour que j'eusse l'honneur de leur faire la révérence, nous procurèrent l'avantage d'accomplir notre vœu et nous comblèrent d'honnêtetés, ce qui fut d'une consolation entière à cette pauvre malade et de quelque diminution de son mal.

Le dit sieur Alacoque ayant appris que le Révérend Père

Billet était supérieur du grand collège des Jésuites <sup>1</sup>, il alla pour lui demander le secours de ses prières, auquel ayant demandé si le Père Croiset était à Lyon, il lui dit : « Res-  
 « tez un quart ici avec moi et vous le verrez passer avec  
 « d'autres religieux. » En effet, passant accompagné de plu-  
 sieurs autres religieux, ils s'avancèrent l'un de l'autre pour  
 s'embrasser, sans se connaître et tous [deux] se nommant  
 par leur nom ; ce que remarqua le Père Billet. Mais ce qui  
 est beaucoup plus à considérer, c'est la merveille que Dieu  
 opéra par les prières du saint homme, est qu'avant de quit-  
 ter le Révérend Père Billet et lui, leur ayant fait le détail  
 de la maladie de ma femme qui souffrait des maux insup-  
 portables et qui me faisaient perdre patience, tant à raison  
 de ce qu'il y avait un an que cela durait que de ce que, ne  
 prenant point de repos, elle ne m'en donnait point. Après  
 leurs consolations, auxquelles on ne peut rien ajouter, ils  
 s'offrirent tous deux la visiter tous les jours, ce qu'ils firent  
 ensemble le même jour. Est à remarquer que ses maux la  
 contraignant de se plaindre fortement, sitôt que ces bons  
 religieux furent dans sa chambre, non seulement ses cris  
 cessèrent, mais encore ses douleurs, pendant une heure  
 qu'ils restèrent. Étant sortis, je lui dis : « Je vous sais bon  
 « gré, ma femme, d'avoir cessé vos cris pendant que ces  
 « Pères ont été ici. » — « Il m'a été facile, me dit-elle,

1. Chrysostome ne donne point ici le mot précis qui explique ses relations avec les PP. Billet et Croiset. Le P. Antoine Billet était de Paray même. Un de ses frères, Guillaume Billet, seigneur du Seullès-Paray, était le médecin ordinaire du couvent. Ce fut lui qui, en cette qualité, soigna la Servante de Dieu dans ses maladies. De plus, une nièce du P. Billet, fille d'un autre de ses frères, sœur Claude-Marguerite Billet, avait été novice et demeurait l'amie de la Bienheureuse.

D'autre part, on sait que le R. P. Croiset avait fait tout exprès le voyage de Paray pour voir la Servante de Dieu et s'entretenir avec elle. Il en était résulté une correspondance qui dura jusqu'à la mort de la Bienheureuse. Il est bien à croire qu'allant à Lyon, M. Alacoque s'était muni des recommandations sinon des commissions de Paray.

« puisque je n'ai rien souffert, autant qu'ils ont resté. » Et comme je crus que leur présence l'avait fait contenir, le lendemain le dit Père Croiset étant retourné seul la voir à la même heure, dès qu'il fut entré, ses maux cessèrent de même, et, s'étant retiré, elle en eut les mêmes ressentiments qu'auparavant. C'est pourquoi elle me dit en l'approchant : « Hélas ! mon cher ami, si vous pouviez obtenir « de ce saint religieux de rester plus longtemps ici tous « les jours, j'en recevrais un grand soulagement. » Ce qui obligea le dit sieur Alacoque de retourner au couvent des Jésuites, et, parlant au dit Père Billet, il lui dit ce qui s'était passé ; à quoi il lui répartit : « Ces merveilles, en « lui, ne me surprennent pas. Je vous l'enverrai tous les « jours ; mais, prenez garde et l'un et l'autre de le dire ni « en rien faire connaître, car il ne retournerait plus. » Cette merveille fut confirmée par toutes ses visites. Et, en dernier lieu, il lui fit si bien comprendre que la soumission à la volonté de Dieu mettrait fin à ses maux, que, paraissant l'être entièrement, elle demanda de retourner en sa maison, où étant arrivés, le dit sieur Alacoque envoya un exprès à sa sœur, pour lui faire le détail de son voyage, laquelle fit réponse que, du moment qu'elle serait entièrement résignée à la volonté de Dieu tous ses maux cesseraient. Et, en effet, après avoir ouï la lecture de cette lettre, elle fit des actes de résignation et de soumission à la volonté de Dieu si sincères, qu'on ne pouvait douter qu'elle ne le fût véritablement, puisque, le lendemain, elle décéda. Ce qui fut l'accomplissement de la prédiction de sa sœur et la fin de ses maux <sup>1</sup>.

1. La maladie de Madame Alacoque dura environ treize mois et sa mort précéda seulement de quatre semaines celle de notre Bienheureuse. Cette pieuse dame avait eu la consolation de signer l'acte de fondation de la chapelle du Sacré-Cœur du Bois-Sainte-Marie, le 18 juillet 1690, et, la première, elle devait reposer sous ses dalles.

Un écrit de M. l'abbé Cucherat donne, sur la sépulture de la famille Alacoque, quelques détails intéressants. Nous les insérons ici :

Le dit sieur curé, son frère, ayant pris mal, les médecins n'y ayant pu rien faire pour sa guérison, l'ayant abandonné.

« MM. Alacoque, en élevant et fondant cette chapelle dans l'église du Bois-Sainte-Marie, s'y étaient réservé leur sépulture et c'est probablement ce qui avait suscité toutes les difficultés et retards dont il est parlé dans les lettres de la Bienheureuse. Toutes ces difficultés furent vaincues, et, en parcourant les vieux registres du Bois-Sainte-Marie, j'y ai relevé les indications suivantes :

« Cejourd'hui, vingt troisième septembre mil six cent nonante, par moy soubsigné, a esté inhumée, dans la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, par moy fondée en l'église du Bois-Sainte-Marie, damoiselle Angèle Aumônier, femme de M<sup>e</sup> Chrysostome Alacoque, advocat en parlement et juge du Terreau, après avoir reçu les derniers sacrements. . . . »

« Signé : J. Alacoque, curé du Boys. »

« Le 31 janvier 1694, Chrysostome Alacoque épouse en secondes noces damoiselle Estiennette Mazuyer, etc... Son frère, Jacques Alacoque, qui bénit ce mariage, paye le tribut à la nature en 1713 et est déposé dans la même chapelle. Le successeur de M. Jacques Alacoque préside aux funérailles de M. Chrysostome Alacoque et lui consacre un acte mortuaire court et sec.

« Le 23 juillet au dit an (1719) a esté en sépulture dans cette église, et en présence de Louis Dorin et de Jean Duril, le corps de Jean-Chrysostome Alacoque, qui est mort du jour d'hier, muni de tous ses sacrements.

« Signé : LAMBERT, curé. »

« C'est le successeur de ce M. Lambert qui préside aux funérailles de la seconde femme de M. Chrysostome Alacoque. Celui-là, au moins, ne craint pas de mentionner le sacré Cœur.

« L'an mil sept cent trente huit et le cinquiesme juin est décédée dame Estiennette Mazuyer, âgée d'environ soixante quinze ans, vefve de feu sieur Chrysostome Alacoque, vivant maire perpétuel du Boys-Sainte-Marie. Elle a été inhumée le jour suivant, dans sa chapelle du Sacré-Cœur, en présence de MM. les Curés de Gibles, Colombier et Curbigny. . .

« Signé : CORTAMBERT, curé de Gibles ;

« BERTHELET, curé de Colombier ;

« M. DESROCHES, prêtre ;

« GUYON, curé du Boys-Sainte-Marie. »

« Il est bien regrettable qu'en réparant l'église du Bois, il y a moins de trente ans, on ait fait disparaître les derniers vestiges de ce monument pieux. »

(Cette note de M. Cucherat a été insérée pour la première fois dans la 2<sup>e</sup> édition de *Vie et OEuvres*, celle que nous désignons par la lettre B.)

son frère <sup>1</sup> écrivit à sa sœur qu'on n'en attendait rien et qu'elle priât Dieu pour lui ; ce qu'elle fit, et lui envoya trois billets dans sa lettre, qu'elle marquait qu'il fallait faire tremper dans l'eau qu'on lui ferait prendre pendant trois matins, et, qu'au surplus, il n'en mourrait pas. Il avait perdu la parole et l'ouïe, ayant la bouche et les dents si serrées que, pour lui faire prendre une cuillerée de sirop, on lui rompit une dent et la cuillère aussi. Et, après lui avoir fait prendre avec grande peine demi-cuillerée de l'eau dans laquelle avaient trempé les dits billets, il se trouva mieux et guérit.

3<sup>o</sup>

LETTRE DE LA MÈRE DE LA GARDE A LA SUPÉRIEURE DE LA VISITATION D'AVALLON SUR LA VIE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE ET LES COMMENCEMENTS DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR <sup>2</sup>.

VIVE † JÉSUS !

De notre monastère de Paray,  
ce 12<sup>me</sup> janvier 1713.

Ma très honorée Sœur,

Si nous avons reçu votre première lettre, nous nous serions donné l'honneur d'y répondre aussi promptement que nous le faisons à la dernière, que nous n'avons pu lire sans être touchée et pénétrée d'estime pour Votre Charité,

1. Chrysostome.

2. *Inédit*. L'autographe de cette lettre nous a été communiqué par la Visitation d'Annecy, qui a pu acquérir plusieurs pièces des archives de l'ancien monastère d'Avallon.

voyant le zèle et l'ardeur qu'elle a pour honorer le divin Cœur de Jésus, ce qui est une preuve évidente du feu sacré qu'il a allumé dans le vôtre. Je l'ai prié, ma chère Mère, de toute l'affection du mien, de le consommer de ses plus vives flammes. Je souhaiterais être assez heureuse pour y contribuer par le petit récit que vous souhaitez de la vertueuse vie de notre chère Sœur Marguerite-Marie Alacoque, dont nous vous envoyons l'abrégé et où vous remarquerez facilement les grandes grâces qu'elle a reçues de ce Cœur adorable, qui s'est servi d'elle pour faire connaître cette dévotion. Je veux bien, ma très honorée Sœur, pour contenter votre désir, vous marquer ici comme elle a pris commencement dans cette Communauté, qui s'estimera très heureuse d'entrer en participation des biens spirituels avec la vôtre très aimée et que l'amour divin soit le nœud sacré qui unisse tous nos cœurs dans Celui de notre divin Époux : c'étaient les plus ardents désirs de notre vertueuse Sœur Marguerite-Marie Alacoque.

C'était une âme de choix, prévenue de la grâce dès son enfance, mais des grâces si fortes et si fréquentes, qu'elle-même était contrainte de prier son divin Maître de les arrêter — c'est la qualité qu'il prit pour l'instruire et l'enseigner dans les voies du pur amour. — Dès son enfance, elle soupirait continuellement pour la solitude. L'amour du mépris et de la souffrance faisait le charme de son cœur, qui ne trouvait de douceur dans la vie que la seule pensée de pouvoir souffrir et procurer la gloire de son divin Maître, surtout depuis qu'elle eût reçu une grâce particulière, le jour de saint Jean l'Évangéliste, qui la fit reposer longtemps sur sa poitrine, où il lui découvrit les merveilles de son amour et les secrets inexplicables de son divin Cœur. L'amour qu'elle avait pour Jésus-Christ s'augmentant tous les jours, elle ne pouvait plus parler que de la dévotion à son sacré Cœur. Voici comme elle s'en explique au Père de La Colombière, qui avait été son directeur, et à qui elle

faisait confiance de toutes les grâces et faveurs qu'elle en recevait.

« Étant, dit-elle, devant le saint Sacrement, un jour de  
 « son octave, je reçus de mon Dieu des grâces excessives  
 « de son amour. Touchée du désir de rendre amour pour  
 « amour, il me dit : — Tu ne m'en peux rendre un plus  
 « grand qu'en faisant ce que je t'ai déjà tant de fois  
 « demandé, — et me découvrant son divin Cœur : — Voilà  
 « ce Cœur qui a tant aimé les hommes, etc. »

Si vous avez vu des livres de cette dévotion ma chère Mère, vous y aurez lu la suite et comme il lui demanda que tous les vendredis d'après l'octave fussent destinés à honorer ce divin Cœur, qui faisait ses délices dans celui de son épouse, en la comblant toujours de nouvelles grâces et faveurs, qui la mettaient au néant dans la vue de son indignité. Plus Dieu l'élevait, plus il lui fournissait les occasions de s'humilier et anéantir devant les créatures. Il n'y avait que ses supérieures qui eussent connaissance de ces voies extraordinaires; et comme elles n'en faisaient rien paraître, mais au contraire la mortifiaient en toute occasion, la Communauté ignorait ce qui se passait en elle, quoiqu'elle eût beaucoup d'estime pour sa vertu, par rapport à l'amour qu'elle avait pour la croix, dont son cœur brûlait toujours, ce zèle pour la gloire de Dieu, cet amour du mépris, mais surtout cet amour ardent pour ce Dieu anéanti dans le très saint Sacrement, où elle aurait voulu passer les jours et les nuits en adorations.

C'était son ordinaire que toutes les fêtes et dimanches elle y demeurait dès le réveil jusqu'au dîner et dès l'*obéissance* jusqu'à vêpres. L'on l'a vue souvent, lorsque le saint Sacrement était exposé, importuner ses supérieures pour y demeurer tout le jour. Le jeudi saint elle y allait à sept heures et demeurait en la même place jusqu'au lendemain à même heure, quoiqu'elle fût quelquefois bien malade. Plusieurs sœurs ont voulu, à dessein, rester les unes après

les autres pour l'examiner et moi-même <sup>1</sup> j'en ai été témoin. Comme c'était ma compagne de noviciat, j'étais bien aise de m'en assurer par moi-même ; mais l'on l'a toujours vue dans la même situation, immobile, dans une posture humiliée et anéantie, avec un visage enflammé qui faisait bien connaître combien son cœur brûlait d'amour pour son Dieu. Elle avait une si grande faim pour ce Sacrement d'amour que, pourvu que l'on lui permit de communier lorsqu'elle était malade, elle assurait de sa guérison. C'était le temps où elle recevait ordinairement plus de grâce, comme il se voit dans sa *vie* qui est à la fin du livre de *la dévotion du Sacré-Cœur*, par le révérend Père Croiset, qui avait pour cette précieuse défunte une estime qui allait à la vénération. Tous ceux qui la connaissaient n'avaient pas les mêmes sentiments. Dieu permit que des personnes de piété et de vertu, l'étant venue voir, après l'avoir entretenue, la traitassent d'hypocrite et de visionnaire, dont elle remercia Notre-Seigneur, disant à celle qui lui en parlait : qu'il fallait prier pour cette personne puisqu'il lui avait appris à se connaître. Le Père La Colombière en parlait bien autrement. Il disait qu'il ne croyait pas qu'il y eût pour lors dans le monde une âme plus chérie de Dieu et à qui Jésus-Christ se communiquât plus confidemment. Il en pouvait parler sagement, puisque Notre-Seigneur lui avait donné pour directeur dans toutes ses peines, sa vie n'ayant été qu'une alternative continuelle de souffrances ou de jouissances. Ç'aurait été une consolation pour elle si il était resté plus longtemps dans cette ville ; mais dans le temps qu'il s'éloigna, ce fut justement celui qu'elle se sentit plus pressée de faire connaître le Cœur adorable de son divin Maître. Elle n'osait en parler, crainte de passer pour visionnaire. Plus elle y voyait d'obstacle, plus elle se sentait affermie, Notre-

1. La Mère Anne-Élisabeth de la Garde qui écrit cette lettre par secrétaire.

Seigneur lui ayant dit : « Je règnerai malgré mes ennemis  
 « et je viendrai à bout du dessein pour lequel je t'ai choi-  
 « sie, quelques efforts que fassent ceux qui voudraient s'y  
 « opposer. — Donnez-moi donc, lui dit-elle, le moyen de  
 « faire ce que vous me commandez. » Il lui répondit :  
 « Adresse-toi à mon serviteur. » Dès qu'elle lui eut fait  
 savoir, il commença par lui-même à se consacrer entière-  
 ment à ce divin Cœur ; ensuite il conseilla cette dévotion  
 et en écrivit à un de ses amis pour la faire valoir dans cette  
 communauté, mais il ne vint pas dans cette ville.

Voici comme la Providence permit qu'elle s'établît parmi  
 nous. La maîtresse des novices étant morte, l'on jeta les  
 yeux sur notre chère Sœur. Ce fut pour lors qu'elle donna  
 à son zèle toute liberté et que son cœur parut être dans son  
 centre de pouvoir parler de l'objet de son amour en toute  
 liberté avec ces jeunes plantes. Elle était comme un autre  
 saint Jean disaient ses novices : elle ne savait parler que de  
 l'amour et de la souffrance.

Il est à propos, ma chère Mère, de vous faire remarquer  
 ici en passant que la raison pourquoi elle craignait tant  
 d'en parler, c'est que Notre-Seigneur lui donnait connais-  
 sance de l'intérieur de plusieurs personnes et même des  
 âmes du purgatoire, et lorsqu'elle en parlait selon la con-  
 naissance qu'elle en avait, il n'était pas toujours reçu égale-  
 ment, ce qui lui attirait souvent bien des humiliations.

Mais revenons à ces chères novices. Elle commença sa  
 charge par une consécration qu'elle fit au Sacré Cœur et  
 leur inspira de faire le même. Elle ne fut pas longtemps  
 sans s'apercevoir de la ferveur de son petit troupeau, ce  
 qui lui donna lieu de leur faire plusieurs entretiens touchant  
 cette dévotion, voyant l'empressement et l'attention avec  
 laquelle elles écoutaient tout ce qu'elle leur disait. Les  
 novices de leur côté étaient charmées de la vertu de leur  
 sainte Maîtresse. Elles disaient agréablement qu'elle ne  
 savait que le langage de l'amour. Elles la pressaient sou-

vent de leur faire part des grâces qu'elle recevait de ce divin Cœur, ce qu'elle faisait en leur faisant espérer une place dans ce divin Cœur pourvu qu'elles l'aimassent ardemment, ajoutant : « Vous serez bienheureuses si vous « pouvez être des premières à l'honorer. » Il n'en fallut pas davantage pour les y animer : on ne les entendait plus parler que de cette dévotion et des moyens d'y parvenir. Chacune à l'envi n'oubliait [rien] pour cela.

La fête de sainte Marguerite, qui était celle de leur Maîtresse, arrivant, elles voulurent lui donner des marques de leur reconnaissance par de petits présents ; mais persuadées de son détachement, elles pensèrent que rien ne serait capable de lui faire plus de plaisir que la représentation de l'objet de son amour. Elles prièrent une sœur de leur crayonner un cœur enflammé percé d'une croix et entouré d'une couronne d'épines, comme il se voit aujourd'hui. Elles posèrent cette petite image sur une forme d'autel qu'elles avaient fait et orné de fleurs et de rubans. A l'issue de Prime, la Maîtresse parut charmée de leur petite invention, et en même temps, très édifiée de leur zèle pour le sacré Cœur. Elle les assura que cette action ne serait pas sans récompense et qu'il se servirait de leur simplicité pour établir son règne dans la Communauté. Elle les exhorta ensuite de finir la journée comme elles l'avaient commencée, c'est-à-dire par la prière. Elle donna commission à la plus ancienne professe<sup>1</sup>, qui était leur assistante, d'inviter quelques sœurs de venir au noviciat après l'*obéissance* pour faire l'amende honorable et la consécration au sacré Cœur de Jésus qu'elle promettait d'écrire, ce qu'elle fit ; mais elle fut très mal reçue : toutes lui dirent que ce n'était pas à des petites novices comme elle à établir des dévotions, lui citant ce que la constitution en marque, ajoutant : « Vous ferez bien mieux de vous attacher à l'observance.

1. Sœur Françoise-Rosalie Verchère.

« c'est à quoi votre Maîtresse vous devrait porter et non  
« pas à des choses extraordinaires. »

Notre vertueuse Sœur ne s'étonna point de ce refus disant toujours que plus il y aurait d'obstacle plus elle espérait. Cependant, outre les sœurs novices, il y en eut demi-douzaine de la Communauté qui s'y rendirent et furent les premières à rendre leurs devoirs au divin Cœur et furent témoins des transports de joie où elle était, disant hautement : « Qu'ai-je plus à désirer? voilà le sacré Cœur qui commence à régner! » Elle en écrivit à toutes ses connaissances, surtout aux Mères Saumaise et Péronne-Rosalie Greyfié, qui est aujourd'hui supérieure en notre *Sainte Source* et qui l'avaient été toutes les deux de notre vertueuse Sœur et, par conséquent, dépositaires de toutes les grâces qu'elle avait reçues. La dernière l'était pour lors à Semur-en-Auxois, où elle fut au sortir d'ici. Elle lui écrivit donc pour lui faire part de la consolation qu'elle avait eue, lui marquant combien le sacré Cœur avait agréé cette action, dont elle lui fit le détail en confiance, comme à sa bonne Mère, car c'est d'elle dont il est parlé dans sa *vie*. Elle aimait et estimait notre chère Sœur, et pour lui faire plaisir, elle lui fit faire une miniature, suivant ce que Notre-Seigneur lui avait [fait] connaître et dont elle lui avait mandé le dessin, qu'elle lui envoya, ce qu'elle reçut avec mille actions de grâces, aussi bien que ses novices, qui mirent un cadre doré et le placèrent sur l'autel du noviciat, pour lui rendre leurs devoirs tous les premiers vendredis de chaque mois et tout le temps qu'elle y resta jusqu'à ce qu'elle en sortit avec quatre jeunes professes, qui voulurent emporter cette image du sacré Cœur pour contenter leur dévotion. Elles la placèrent dans une petite chapelle, où jamais l'on ne s'arrêtait à cause de l'obscurité et qui, pour cela, était appelée : *Nazareth*, mais qui est aujourd'hui fort propre, à la porte de la chambre de communauté pour la consolation de celles qui ne peuvent aller dans la grande qui est dans l'enclos.

L'amour qu'elle avait pour Jésus-Christ augmentant tous les jours, elle ne pouvait plus parler que de la dévotion au sacré Cœur. Les grâces qu'elle en recevait devinrent plus abondantes, ce qui faisait qu'elle en parlait en toute occasion et elle vit enfin ses désirs accomplis, ayant eu la consolation de voir que celles qui avaient paru les plus opposées pour cette dévotion furent les plus ardentes à en soutenir les intérêts. Une d'elles <sup>1</sup>, se sentant inspirée d'imiter en quelque façon la simplicité que les novices avaient fait l'année précédente le vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement, elle fit une forme de petit autel dans le chœur, où elle avait mis cette représentation que nous avons dit, avec un grand billet où elle invitait toutes les sœurs, surtout nos pensionnaires, à donner quelque chose pour faire faire un tableau. Jamais l'on ne fut plus surprise d'un si grand changement. C'était à qui témoignerait plus d'empressement d'y contribuer : les unes pressaient la supérieure pour cela — les autres voulaient que l'on fît bâtir une chapelle — qui, charmée de nous voir toutes dans ces sentiments, elle ne pouvait s'empêcher de dire avec plusieurs : « C'est un changement du Très-Haut ! » Monsieur du Feu <sup>2</sup> étant venu faire la visite, l'on le pria d'agréer le dessein que l'on avait, ce qu'il fit volontiers, ayant marqué la place pour bâtir la chapelle, qui est dans notre jardin, fort belle.

De vous expliquer ici, ma chère Mère, la joie que notre vertueuse Sœur eut à cette nouvelle, c'est ce que je n'entreprends pas. Elle eut la consolation de la voir bâtir en peu de temps. Il paraissait que c'était l'œuvre du Seigneur par l'empressement que l'on y avait. Elle eut la consolation qu'en moins d'un an cette dévotion s'est répandue et établie en plusieurs endroits, surtout à Dijon et à Bordeaux,

1. Sœur Marie-Madeleine des Escures.

2. Vicaire général de Mgr Gabriel de Roquette, évêque d'Autun.

par le moyen des Pères de la Compagnie de Jésus, qui firent imprimer des livres de cette dévotion de tous côtés, où elle faisait de grands progrès. Il n'y avait qu'ici où elle disait qu'elle était un obstacle. Elle prédit que ce diocèse d'Autun serait le dernier à lui rendre ses devoirs en public, par l'opposition que Monseigneur et Monsieur le grand Vicaire y auraient, ce qui s'est bien trouvé vrai, notre Communauté ayant été des premières à rendre ses hommages à ce Cœur adorable a été des dernières à le faire publiquement. Mais notre chère défunte était contente de voir l'ardeur et le zèle que l'on avait pour cela et la ferveur qui paraissait par l'amour qui embrasait tous les cœurs. Le sien ne soupirait plus que pour son Bien-Aimé, souhaitant avec ardeur la fin de son exil pour voir régner le Cœur de son divin Maître. Elle eut cette consolation de s'aller unir à son principe trois ans après l'établissement de cette dévotion. Sa mort répondit à la sainteté de sa vie. Dès qu'elle fut expirée l'on entendait par tout le monastère : « La Sainte est morte ! » Dès que les cloches l'eurent appris dans la ville, ce fut un concours de peuple si grand que la supérieure fut obligée de faire venir deux [sœurs] auprès de son corps pour faire toucher les chapelets, croix, médailles et images que l'on jetait par la grille pour lui faire toucher. Chacun s'empressait à venir demander des reliques de la Sainte ; mais c'était une âme vraiment pauvre et dénuée de tout. L'on continue d'y avoir bien de la dévotion à son tombeau, surtout nos chères sœurs. Il y en a plusieurs qui en ont reçu des grâces particulières. Priez, ma très honorée Sœur, le Seigneur que nous ne nous rendions pas indignes de celle que nous avons reçue par son moyen et que nous conservions bien les véritables reliques, qui est l'imitation de ses vertus.

Voilà un petit abrégé du commencement de cette dévotion et comment elle a pris naissance dans cette Communauté par le moyen de la Disciple bien-aimée du sacré

Cœur, qui, sans doute, vous ennuerait par sa longueur, s'il n'était sur un sujet qui ne peut que faire plaisir à un cœur qui est autant embrasé de l'amour divin que le vôtre, que je supplie d'excuser le peu de suite et toutes les redites, vous suppliant, ma chère Mère, d'être persuadée que je ne l'ai entrepris que pour contenter votre désir. Je ne sais si j'aurais été assez heureuse pour y réussir.

Pour ce qui regarde cette fête vous nous ferez plaisir de nous mander comme Monseigneur vous a permis de le faire. Nous nous arrêtons à ce qui en est marqué dans les livres et aux avis de notre chère Sœur, qui conseillait de passer le plus de temps que l'on pouvait devant le saint Sacrement, pour réparer toutes les indignités et outrages que l'on commet devant le saint Sacrement, que l'on visite ce jour-là cinq fois, pour l'y adorer, quoique l'on profite de tout le temps que l'on a pour y faire sa cour auprès de ce Dieu d'amour, que nous avons exposé comme le jour de la fête du Saint-Sacrement. Sermon quand nous pouvons l'avoir, et avant que de donner la bénédiction, le célébrant fait tout haut l'amende honorable qui est dans les petits livres de Dijon. Si vous n'en avez point, vous n'avez, ma chère Sœur, qu'à nous le faire savoir et nous vous en ferons venir. Pour nous, nous faisons l'amende honorable à la fin de l'office avec la Consécration. Nous allons, toute l'octave, dans la chapelle qui est dans notre enclos dire l'office et les litanies du sacré Cœur. Monsieur du Feu n'a jamais voulu permettre que l'on en dit la messe, quoiqu'elle se dise dans tous les autres diocèses. Il y a ici un ecclésiastique qui nous fait espérer de fonder une grand'messe pour ce jour avec la bénédiction pour tous les premiers vendredis, si l'on pouvait l'obtenir.

Faites-nous savoir ce qu'il vous a permis de faire et votre sentiment sur ce petit recueil de la vie de notre sainte religieuse. Si vous avez vu le livre de cette dévotion par le Père Croiset, vous y aurez vu l'abrégé de sa vie qui est à

la fin. Le Père de Sanchez a bien voulu se charger de tous nos *Mémoires* pour en faire une entière. Il aura belle matière pour cela, n'étant qu'une suite de grâces extraordinaires qu'elle recevait et à quoi elle a parfaitement bien répondu, s'étant soutenue dans toutes les pratiques religieuses avec une ferveur, constance et mortification continue. Elle a donné des avis à plusieurs personnes qui s'adressaient à elle, qui sont charmants pour conduire une âme à la plus haute perfection. C'est à quoi elle exhortait souvent celles qui avaient confiance en elle, leur disant de tendre incessamment à celle du pur amour. Je le supplie de tout mon cœur, ma chère Mère, de consommer le vôtre de ses plus vives flammes et de nous faire la justice d'être persuadée [de] la parfaite estime et considération avec laquelle je reste pour toujours dans ce Cœur adorable

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble, indigne sœur et servante en  
Notre-Seigneur.

Sœur Anne Elizabet De la Garde, supérieure.

Je vous prie, ma chère Mère, de ne point produire ce cahier au dehors : qu'il n'y ait que Votre Charité et votre Communauté qui le voient. Quand vous l'aurez lu, vous jugerez facilement qu'il ne doit pas être produit ; la conduite que Dieu a tenue sur cette âme pour la sanctifier en permettant que tout lui tournât à humiliation, serait interprétée tout autrement, comme il se voit dans plusieurs endroits de sa *vie* — comme dans celui où il est dit que la supérieure la corrigea fortement, après lui avoir permis de parler au Père de La Colombière, qui la retint si longtemps que cela surprit la Communauté, qui était dans un grand éloignement pour toute communication au dehors, ce qui obligea la supérieure de l'en reprendre, Dieu voulant se servir de ses épouses pour sanctifier celle-ci. De même dans l'article

où il est parlé du sacrifice que Notre-Seigneur demandait d'elle pour une communauté. Comme elle y résista pendant quelque temps, Notre-Seigneur lui dit qu'elle le ferait, mais qu'il permettrait qu'il lui attirerait beaucoup d'humiliation, ce qui réussit : étant allée trouver sa supérieure pour la prier de faire faire quelque pénitence et prières pour cette communauté, ce qui la surprit de voir qu'elle eût attendu le temps de matines pour cela ; mais elle le fut bien davantage quand elle lui ajouta qu'il fallait qu'elle le fit commencer ce soir, que sa résistance en était cause, mais que son Souverain lui demandait cela depuis longtemps ; pressant la supérieure de faire venir la Communauté, qui, comme vous pouvez penser, fut fort surprise, que dans le *grand silence*, l'on l'assemblât pour entendre le sacrifice qu'elle disait que Dieu demandait d'elle — ce qui fut interprété différemment, quoique l'on eût beaucoup d'estime pour sa vertu. Il ne vous sera pas difficile, ma chère Mère, d'en juger. J'ai omis de vous dire que nous tirons tous les ans les billets de *réparatrice*, *médiatrice* et *adoratrice* pour toute l'année. Quelquefois nous le faisons tous les mois. Vous en trouverez l'explication au commencement de ce cahier, que vous pourrez garder tout le temps que vous voudrez, pourvu que vous nous le renvoyiez par voie sûre. Je prie Votre Charité qu'aussitôt que vous l'aurez reçu, de m'en accuser la réception. Nous avons prié la Mère d'Autun de vous le faire tenir sûrement. Nous avons encore quelque écrit dont nous pourrions bien vous faire part dans la suite ; notre secrétaire est remplie de bonne volonté pour cela, mais elle vous prie d'attendre le beau temps, la saison étant si rude qu'à peine peut-elle tenir sa plume, à cause du grand froid. Voilà, ma chère Mère, une lettre écrite de la main de notre précieuse défunte, dont elle veut bien se dépouiller en votre faveur. Faites-nous le plaisir de faire faire quelques prières à votre Communauté pour un procès que nous avons à Besançon. Si vous aviez quelque connaissance au parlement,

vous nous obligeriez de les employer pour cela, étant d'une grosse conséquence pour nous.

4<sup>o</sup>

LETTRE DU P. ROLIN, JÉSUISTE

A LA SŒUR DE BISEFRAND <sup>1</sup>

Grenoble, 12 août 1713.

Ma très chère Sœur,

J'attendais une occasion pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais comme vous m'avez écrit par la poste, je suis votre exemple et je vous écris par la même voie, d'autant qu'on trouve rarement des personnes qui aillent de vos côtés.

Je vous suis très obligé de tout le détail que vous m'avez fait, dans vos deux dernières lettres, touchant la très Vénérable Sœur Alacoque que Dieu fait honorer sur la terre, ce qui est bien une marque de son élévation et de sa puissante intercession auprès de Dieu dans le ciel. J'en loue et bénis Notre-Seigneur. La révérent comme je fais, vous pouvez bien croire que j'y prends toute la part que je dois. Elle m'a honoré de son amitié et de sa confiance, pendant qu'elle a été sur la terre ; je ne doute pas qu'elle ne me donne dans le ciel le secours de ses prières. J'y compte beaucoup ; mais pour nous les attirer, vous et moi, imitons ses vertus dont nous avons été les témoins : c'est par là que nous nous attirerons sa protection. Elle a été très fidèle à Dieu. Elle ne lui a jamais rien refusé de ce qu'il lui a demandé. Elle a

1. Les *Contemporaines* ont donné, à la dernière page de leur *Mémoire*, la partie principale de cette lettre. C'est l'*Italien* qui nous met à même de la reproduire en entier avec sa date et l'indication de sa destinataire.

été très mortifiée; les souffrances ont fait ses délices. Rien de plus humble, de plus charitable et de plus uni à Dieu, joint à une obéissance parfaite. Voilà ce qu'a été cette grande Servante de Dieu. Si vous et moi, nous voulons être ce qu'elle est dans le ciel, travaillons à l'avenir à lui devenir semblables sur la terre.

Je ne vous oublie pas, chaque année, le jour de sainte Suzanne et m'y tiens attentif d'une manière particulière. Quant à cette bonne tante qui vous a toujours si bien aimée, je l'ai constamment présente à mon esprit, comme aussi toutes les charités qu'elle a exercées à mon égard, dont vous avez été souvent témoin. Je suis de plus en plus pénétré de reconnaissance. Faites lui bien mes compliments et présentez-lui mes très humbles respects. Dites les mêmes choses à votre chère sœur. J'ai plus l'envie de vous voir toutes les trois que vous ne pouvez croire; mais il n'y a pas d'apparence que j'aie cette consolation. Travaillons du moins, tous les quatre pour nous revoir dans le paradis. Priez bien pour moi, je prie pour vous.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, ma très chère sœur, votre très humble et obéissant serviteur.

ROLIX, jésuite.

Présentez, s'il vous plaît, mes très humbles respects à notre Révérende Mère de la Garde et aux sœurs Billet, de Lionne, de Varaine, d'Atose, du Chailloux, des Claines et à toutes les autres qui ont encore la charité de se souvenir de moi devant Dieu. Recommandez-moi bien à leurs prières.

L'adresse porte: *A ma très chère sœur, la très chère sœur de Bisefrand, religieuse de la Visitation Sainte-Marie, Paray-le-Monial, Grenoble par la Pacaudière.*

5<sup>o</sup>

LETTRE DU PÈRE CROISET, JÉSUTE

A LA SŒUR CHALON<sup>1</sup>

Lyon, 29 août 1713.

Ma chère Sœur,

La paix de Jésus-Christ.

Vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir que de m'apprendre les merveilles que Dieu opère par les prières d'une de ses plus ferventes servantes, la Sœur Alacoque. On m'avait déjà envoyé d'Ancey la relation du miracle arrivé chez vous, en faveur d'une de vos sœurs. Je n'ai jamais douté que Dieu ne glorifiât une âme qui l'a toujours aimé avec tant d'ardeur et qui l'a servi avec tant de fidélité. J'espère donner prochainement sa vie en un volume entier. Je vous serais très obligée si vous vouliez recueillir tout ce que vous pourrez savoir de cette vertueuse sœur, c'est-à-dire : premièrement, de quelle famille elle était, où elle est née, le nom du père et de la mère, leurs qualité et emploi. Secondement : en quelle année elle entra chez vous au monastère ; si elle y fut en qualité de pensionnaire, en quelle année elle prit le voile. Troisièmement : tout ce que vous pourrez savoir de son

1. C'est encore au précieux recueil *italien* préparé pour la S. Congrégation que nous devons cette lettre. Les *Contemporaines* en citent quelques lignes, à la fin de leur *Mémoire*, mais si peu de chose qu'on peut la donner comme  *inédite*. Elle est fort importante, parce qu'elle apporte la preuve indéniable d'une correspondance volumineuse entre la Bienheureuse et le Père Croiset. A ceux qui pourraient douter que les longues lettres, découvertes à Avignon par les Pères jésuites aient été adressées au Père Croiset, la présente lettre du Père Croiset apporte un témoignage irrécusable : « les longues lettres que m'a écrites cette sainte religieuse. »

enfance et de ses premières années dans la religion. Enfin tout ce que vous pourrez savoir de particulier, principalement sur sa dernière maladie, sa mort et ce qui a suivi sa mort. Quatrièmement enfin, tout ce qui est arrivé de merveilleux après sa mort et les procès-verbaux qui ont été dressés. Vous m'obligeriez de recueillir tout cela et d'en faire un paquet que vous auriez la bonté d'adresser à la Mère Pellot, supérieure du premier monastère de cette ville, qui me le fera tenir, dans le cas que je ne fusse pas à Lyon. Je ne doute point que vous ne vouliez prendre cette peine.

Les documents que j'ai déjà par les longues lettres que m'a écrites cette sainte religieuse, et ceux que je recevrai, me donneront le moyen de la faire connaître au public et, en même temps, à votre sainte Communauté que je vénère très particulièrement et aux prières de laquelle je me recommande beaucoup. La dévotion au sacré Cœur de Jésus-Christ a été introduite dans toute l'Europe avec beaucoup de fruit. On a fait une chapelle magnifique, dédiée au sacré Cœur, dans l'église de notre grand collège de Lyon. Cette dévotion est très répandue par toute l'Italie. Le pape montre un grand zèle pour la mettre de plus en plus en honneur. Dieu s'est servi de la Sœur Alacoque pour se faire aimer par le moyen de cette dévotion. Je vous prie de faire mes compliments à votre supérieure et je suis avec tout le respect possible, ma très chère sœur, votre très humble et très obligé serviteur.

CROISER, jésuite.

L'adresse porte : *A ma très chère sœur, en Notre-Seigneur, la sœur Chalon, de la Visitation Sainte-Marie, à Paray.*

## 6°

LETTRE DE M. MICHON, ANCIEN AUMÔNIER DU MONASTÈRE DE  
PARAY A LA MÈRE DE LA GARDE <sup>1</sup>

A Courtenay, ce 27 décembre 1714.

Après vous avoir souhaité la bonne et heureuse année, ma chère Mère, suivie de plusieurs autres, et à toute la chère Communauté, que j'honore véritablement, je vous demande excuse d'être demeuré si longtemps sans avoir répondu à l'honneur de la vôtre. Mon frère le Prieur, à son arrivée de Paray, me dit bien que vous souhaitiez que je vous écrive ce que je savais de la Sœur Alacoque. Je crus d'abord que la chose ne pressait pas beaucoup, joint à ma paresse honteuse. Je le fais par cet ordinaire, et vous envoie le *Mémoire* le plus fidèle que ma mémoire m'a pu fournir.....

*Mémoire de M. Michon ?.*

Je soussigné, en qualité de confesseur de feu Marguerite-Marie Alacoque, certifie que depuis son entrée en religion jusqu'au jour de sa mort, je n'ai trouvé en elle qu'une exactitude parfaite à observer les Règles et pratiques régulières et une soumission aveugle à faire la volonté des supérieures, après s'être dépouillée de la sienne propre ; une pureté de vie si grande que le plus souvent je ne trouvais pas matière à absolution.

1. L'autographe est aux archives de la Visitation de Paray. M. Michon avait été confesseur de la Communauté, pendant toute la vie religieuse de la Servante de Dieu.

2. *Inédit* tiré de l'*Italien*, avec ce titre : « Attestation du confesseur. » Le texte français de cette attestation ne se retrouve dans aucun de nos manuscrits.

A mesure qu'elle travaillait à s'avancer dans la voie de la perfection, croissait en elle l'amour pour Jésus-Christ et particulièrement pour son sacré Cœur ; de sorte que je puis assurer que presque toutes ses méditations et réflexions se concentraient sur cet amour de Jésus-Christ, notamment dans l'Octave du Saint-Sacrement. Une fois qu'elle était en adoration avec les religieuses, elle en fut pénétrée extraordinairement et en demeura toute remplie. Si bien que dans une maladie qu'eut cette bonne Sœur et qui n'était que le feu sacré qui la consumait, le médecin ordinaire fut appelé. Comme il reconnut que la maladie était causée par un feu intérieur, il ordonna des remèdes rafraîchissants, qui ne lui furent d'aucun soulagement, bien que réitérés coup sur coup. Ayant été appelé pour assister Monsieur le médecin, je reconnus que le feu qui la consumait n'était pas un feu naturel intérieur et je pris occasion de dire à la bonne religieuse : « Je vous prie, ma chère Sœur, d'inter-  
« rompre votre application à Dieu pour quelque temps ;  
« vous ne lui manquerez pas pour cela de fidélité, car il  
« permet de se reposer dans la fatigue pour respirer,  
« quand c'est sa sainte volonté, afin de pouvoir ensuite  
« supporter plus longtemps la fatigue. » Elle obéit incontinent à cette remontrance et aussitôt on vit l'effet des remèdes qu'on lui donnait pour la soulager.

Voilà ce que j'ai connu de plus particulier dans la vie de cette bonne religieuse et j'affirme que c'est la vérité en me soussignant :

P. MICHOX, prêtre.

La suscription porte :

A ma Révérende Mère, la Révérende Mère de la Garde supérieure, au monastère de la Visitation Sainte-Marie, Paray, route de Lyon-La Pacaudière.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. LÉAU A NOTRE TRÈS HONORÉE MÈRE [DE LA GARDE], QUI REND TÉMOIGNAGE DE LA VERTU QU'IL A RECONNUE EN NOTRE VERTUEUSE SŒUR MARGUERITE-MARIE ALACOQUE <sup>1</sup>.

De Vienne, ce 25 février 1715.

Comme je compte parmi les bonheurs de ma vie celui d'avoir connu la Vénérable Mère Alacoque, c'est avec un plaisir singulier que je rends le témoignage qu'on me demande touchant cette illustre Servante de Dieu.

Je déclare donc, avec toute la sincérité dont je suis capable, que je n'ai connu personne en qui j'aie trouvé des marques plus sensibles et plus solides de la véritable sainteté.

Les fréquents entretiens que j'ai eus avec elle la dernière année de sa vie, m'ont fait admirer dans cette grande âme une profonde humilité, une parfaite obéissance, une abnégation entière, un détachement universel, une union continuelle avec Dieu, un amour insatiable des croix, une ardente charité envers Dieu, et surtout une affection inexplicable pour le sacré Cœur de Jésus-Christ. Son extérieur aussi bien que son intérieur ne respirait que la sainteté. L'Esprit de Dieu parlait par sa bouche, et une demi-heure d'entretien que j'avais avec elle me touchait plus que n'auraient fait plusieurs heures d'oraison. C'est ce qui me portait à la voir le plus souvent que je pouvais, et ce qui m'a laissé une si haute idée de son mérite, de ses vertus et de son pouvoir auprès de Dieu, qu'il ne se passe presque point

1. Titre de la vieille copie qui se trouve aux archives de la Visitation de Paray.

de jour que je ne l'invoque comme une bonne avocate que je crois avoir dans le ciel, et dont j'ai souvent ressenti la puissante protection.

P. LEAU, de la Compagnie de Jésus <sup>1</sup>.

8°

LETTRE D'UNE RELIGIEUSE DE LA VISITATION

Ma Révérende Mère <sup>2</sup>.

Le peu de loisir que j'ai eu jusqu'à présent a été cause que je n'ai pu encore vous satisfaire touchant notre chère Sœur Marguerite-Marie Alacoque. Je pense que l'on vous informera en particulier de ses vertus. Il faudrait un volume entier pour les mettre au jour. Je me contenterai de vous en raconter quelqu'une, sans manquer, autant que je le pourrai à la promesse que nous lui avons faite de ne rien dire d'elle après sa mort; joint qu'elle nous a caché tout ce qui lui a été possible de ses saintes pratiques, sachant bien que leur prix et leur mérite aux yeux du grand scrutateur des cœurs, c'est d'être peu vues de ceux des créatures. En effet, elle nous a enlevé la connaissance de beaucoup de choses extraordinaires, qui se sont passées entre le divin Époux et sa belle âme dans l'exercice de l'oraison, dans laquelle dès son commencement elle se sentit fort suavement attirée, et par la suite du temps reçut nombre de grâces que [ses] seuls directeurs, les Révérends Pères La

1. Le P. Corneille Leau fut en résidence à Paray, de l'automne 1688 à la fin de l'année scolaire 1691.

2. Dans l'édition B. on donnait cette lettre sous le titre de « Rapport de M. Michon ». On a vu que nous avons retrouvé le vrai *Mémoire* de M. Michon, dans la traduction *ital.* Cette lettre vient évidemment d'une religieuse. Elle est sans date.

Colombière et Rolin, ont sues à fond. Ce qui nous a paru de particulier en elle, est une très religieuse exactitude à ses observances, une très rigoureuse mortification de tous ses sens portée à la pénitence et macération du corps, appliquant souvent ses austérités et autres pratiques pour les pécheurs et les âmes du purgatoire, même pour des personnes qu'elle ne connaissait que de nom, lui suffisant qu'elles eussent besoin de semblables secours, pour qu'elle s'y portât charitablement ; se faisant un vrai plaisir d'assister le prochain en tout ce qui dépendait d'elle, se portant même plus volontiers à secourir et servir les personnes de qui elle avait reçu quelques déplaisirs, desquels elle ne parlait jamais si l'on ne s'en informait, ni pour s'en ressentir en façon quelconque, ni encore pour s'en souvenir, si ce n'était en ses oraisons et communions ; pouvant assurer qu'elle a fait des pratiques héroïques à ce sujet, qu'on ne peut exposer par le même motif de charité qui lui a fait garder le silence et son cœur libre de fiel dans toutes ces rencontres. Sa patience à souffrir de très grandes et continues infirmités n'a pas moins éclaté, nos Sœurs ne pouvant assez admirer sa générosité et sa douceur parmi tant de souffrances, qui lui ont été adoucies par les grâces dont la divine Bonté enrichissait sa belle âme. Insatiable de souffrances, elle s'offrait sans cesse au Seigneur comme une victime immolée au feu divin de son pur amour, pour faire et souffrir tout ce qu'il lui plairait. tant pour l'expiation de ses péchés que pour ceux des personnes qu'elle estimait en avoir besoin, se tenant la plus grande partie des fêtes au chœur devant le très saint Sacrement, surtout lorsqu'il était exposé, passant la nuit tout entière du jeudi saint en sa présence.

C'était dans ces temps, aussi bien que dans ses communions, qu'elle a reçu beaucoup de lumières, de grâces et de forces pour porter en servante fidèle les divers états de consolations et de croix où le Seigneur l'a fait passer dans

le cours de dix-neuf ans qu'elle a vécu dans la Religion, qui a perdu en cette vertueuse Sœur un exemplaire de toutes sortes de vertus, singulièrement de celles qui font les bonnes et parfaites religieuses.

Voilà, ma chère Mère, ce que j'ai remarqué de plus particulier. Je prie le Seigneur de nous faire la grâce de l'imiter par le secours de son intercession, afin que nous méritions la même récompense. D. S. B.

9<sup>o</sup>

SIX LETTRES DE MGR LANGUET, ÉVÊQUE DE SOISSONS, AU SUJET DE LA VIE DE LA V. SŒUR MARGUERITE-MARIE ALACOQUE <sup>1</sup>.

1<sup>re</sup>

*A la sœur Péronne-Rosalie de Farges.*

24 juin 1719, à Soissons.

J'aurais déjà fini, ma chère Sœur, l'ouvrage dont vous êtes empressée, si les besoins de l'Église les plus pressants ne m'avaient déterminé à d'autres, par rapport à la nouvelle secte qui se forme dans le royaume et que j'ai combattue depuis un an et demi, par mes écrits. Sans cela, l'ouvrage qui vous intéresse eût été achevé ; mais la foi doit aller devant la piété et nous devons courir au plus pressé, quand on met le feu dans la maison de notre père. Priez Dieu, ma chère Sœur, qu'il bénisse assez mes ouvrages pour qu'ils servent à ramener tant de gens qui se précipitent dans le schisme aujourd'hui. Vous connaissez peu ces désordres dans vos cantons où l'esprit de respect et de soumission pour les décisions du Saint-Siège est moins altéré

1. Les autographes sont conservés au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial. Ces lettres étaient jusqu'à présent *inédites*.

que dans ceux-ci. Mais les maux et les plaies qu'on fait à l'Église, quelque part que ce soit, doivent intéresser ceux et celles qui aiment Jésus-Christ. Employez votre crédit auprès de lui pour nous obtenir la force, la constance et la patience nécessaire pour soutenir ses intérêts. Nous avons à souffrir de plus d'une façon, mais nous trouverons dans le Cœur de Jésus-Christ tout ce qui nous est nécessaire pour nous soutenir et nous fortifier. Vous avez la clef de ce Cœur sacré ; puisez-y pour moi les trésors dont j'ai besoin d'enrichir ma pauvreté.

J'aurai soin de vous faire rendre tous les *Mémoires* que j'ai sur la Vénérable Mère Alacoque, dès que j'en aurai tiré tout ce qui m'est nécessaire. L'ouvrage est presque entièrement ébauché ; mais il me faudrait quelques mois de paix pour le finir.

Je me recommande à vos bonnes prières et à celles des vertueuses filles qui me connaissent et de toute la Communauté. Rendez mes devoirs très humbles à la Mère Supérieure, qui apparemment sera maintenant celle qui y était de mon temps et que j'honorais infiniment<sup>1</sup>. Je suis, ma chère Sœur, tout à vous en Notre-Seigneur.

† J. JOSEPH, Év. de Soissons.

2<sup>e</sup>

A LA SŒUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES

Soissons, 12 juillet 1720.

J'ai reçu, ma très honorée Mère, votre lettre du 29 juin ; mais je n'ai point reçu celle de la Rév. Mère de La Garde. Je ne laisse pas de vous savoir un gré infini à l'une et à l'autre de votre bon souvenir. L'estime que j'ai conçu pour

1. Monseigneur Languet voulait sans doute parler de la Mère Anne-Élisabeth de La Garde. Mais à cette époque, la Mère Claude-Angélique Perrette, professe du premier monastère de Lyon, était encore

l'une et l'autre et pour toute votre Maison, dans le temps que j'avais l'honneur d'en être supérieur, m'a inspiré un désir très vif d'avoir part à vos prières et à vos bonnes œuvres et je suis très consolé quand j'apprends par vos lettres que vous songez à moi et que votre Maison veut bien s'y intéresser encore. Je vois sur elle une protection particulière de Dieu qui l'a défendue de toutes les pernicieuses nouveautés qui ont corrompu tant d'autres communautés religieuses de ce royaume et même quelques-unes de votre Ordre. J'ai sujet d'espérer que la même providence vous soutiendra dans votre temporel et qu'elle vous garantira des malheurs qui en menacent tant d'autres. J'éprouve de temps en temps ici des effets de cette miséricordieuse providence sur une maison de votre Ordre qui est dans mon diocèse, qui m'est très chère par la piété qui y règne et par le zèle qu'on y a contre le Jansénisme <sup>1</sup>. Le temporel de cette maison ne répond point au spirituel ; mais Dieu par sa bonté y suppléera comme je l'espère et il nous préservera d'une chute entière, comme il l'a fait jusqu'ici, pour ainsi dire par un miracle continuel. Recommandez-la et moi aussi de nouveau à Dieu dans vos prières et faites mention de moi au tombeau de notre bienheureuse Mère Marguerite-Marie Alacoque. Sa mémoire m'est toujours présente et les merveilles que Dieu a opérées par son moyen. Vous me reprochez avec raison le long temps que je mets à finir sa vie ; mais vous savez ce qui a interrompu depuis longtemps mon travail. J'ai couru au plus pressant besoin de l'Église et les écrits que j'ai faits pour sa défense étaient plus importants que celui-là. Le fondement de tout c'est la foi et lorsqu'on l'attaque il faut quitter toute autre

supérieure à Paray. Elle y mourut dans la cinquième année de sa supériorité, le 30 octobre 1719. La Mère Anne-Élisabeth de La Garde Marzac, qui avait déjà été douze ans supérieure, fut alors de nouveau élue pour lui succéder.

1. C'était le monastère de Compiègne.

bonne œuvre, s'il est nécessaire pour la défendre. J'espère que le calme succédant à la tempête et que les Appelants étant abandonnés par M<sup>r</sup> le Cardinal de Noailles et suffisamment confondus par les écrits que l'on a faits contre eux, il me restera enfin du loisir pour achever un ouvrage qui m'intéresse fort, et vous aussi, et qui est déjà bien avancé.

Je suis, ma très honorée Mère, entièrement à vous en Notre-Seigneur.

† J. JOSEPH, Év. de Soissons.

3<sup>e</sup>

A LA MÈRE ANNE-ÉLISABETH DE LA GARDE

D. G.

Soissons, 14 avril [1725].

Le procès-verbal que j'ai entre les mains, ma très honorée Mère, n'est point signé : on y a seulement représenté les signatures du commissaire et des témoins et autres, mais tout est de la même main. Vous ne pouvez faire autrement que de vous adresser au greffe où ce procès-verbal, en original, a été déposé ; je crois que c'est à celui de l'officialité de Moulins : mais Moulins ou Autun c'est la même chose pour vous. Le paquet n'a pas dû y rester cacheté, mais seulement y être porté tel, pour y être mis au nombre des minutes qui y sont en dépôt. Le greffier ne refusera pas de vous en donner une expédition authentique. Au cas qu'il en fit difficulté, vous devez vous pourvoir à l'official, ou grand vicaire, par requête, où vous exposerez que vous avez besoin de copie de ce procès-verbal pour solliciter à Rome et y manifester la sainteté de votre Sœur Marguerite. Sur la requête, il ordonnera que copie vous soit délivrée en payant salaire au greffier, et cela ne souffre pas de difficulté.

A l'égard de la *Vie* de cette sainte fille, écrite par elle-même, je ne vous conseille pas de l'envoyer. Il y a quelque chose qui ne plairait pas et je ne vous conseille pas de jamais répandre cette pièce. Il suffira des extraits que j'en ferai dans mon histoire. Les religieuses s'imaginent qu'un Evêque n'a autre chose à faire que ce qui les tient au cœur ! J'y ai travaillé une partie de l'hiver, et la besogne avance tout doucement ; mais il survient des affaires pour la gloire de Dieu qui l'emportent sur celle-là. La *Vie* n'est pas faite et déjà on demande quand elle sera imprimée !.. On compte pour rien que cette vie sera grosse et longue, qu'elle doit être écrite avec bien de l'attention et du soin, car le public ne pensera pas comme les religieuses sur le merveilleux continuel d'une vie si extraordinaire. En un mot cette *Vie* est longue et difficile. J'y travaille et j'avance. Il faut qu'on me laisse en repos et qu'on ne me fasse pas écrire de tous côtés, comme on le fait, pour me prier de la faire vite imprimer. Comme si une vie de cette espèce se jetait au moule ! Il suffit de savoir qu'elle se fera, Dieu aidant.

Me voilà obligé de passer l'été à Paris, comme député de la province à l'Assemblée Générale du Clergé. Voilà une interruption de travail, dont la Providence a ordonné : il faut bien s'y conformer et différer puisqu'il veut qu'on diffère. Il se trouvera des présomptueux qui diront : « J'aurais bien plus tôt fait que celui-là ! » Il est vrai, on pourrait faire plus tôt, mais la question est de bien faire. J'écris plus vite qu'un autre, et quand je prends beaucoup de temps, c'est qu'il le faut. Priez Dieu qu'il me donne le loisir et la grâce.

Je suis bien respectueusement à vous.

J., Év. de Soissons.

A LA SEUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES

D. G.

Soissons, 13 décembre [1727].

L'impatience vous prend, ma très honorée Mère, de mes longueurs ; et vous avez presque raison. Mais ce qui doit vous consoler par l'amour que vous avez pour l'Église, c'est que si j'ai différé de songer à votre Sainte, j'ai travaillé plus utilement pour la défense de la foi. Mais voici ce qui vous réjouira encore plus : c'est que cette *Vie* que vous croyez que j'ai abandonnée, est entre mes mains. J'y travaille depuis trois mois ; il y a plus : c'est qu'elle est finie pour la composition, en sorte qu'il n'y a plus que la mettre au net, la retoucher, y faire une préface, et ensuite imprimer. Je prévois que tout cela peut durer encore quelques six mois. Mais c'est le tout que l'ouvrage soit fait, et que, quand je viendrais à manquer, il ne serait pas perdu pour cela. Dieu ne permettra pas que les prodiges de sainteté qu'il a mis dans votre ancienne Maitresse restent inconnus. Vous me direz qu'on en compose une autre, ou même qu'on l'imprime à Paris. Vous savez bien si vous avez donné à quelqu'autre les mêmes *Mémoires* qu'à moi ; car si vous ne lez avez pas donnés, je ne crains pas cette autre impression, si elle est vraie, car la mienne la fera tomber, personne n'ayant pu avoir les *Mémoires* que j'ai. Dès que l'ouvrage sera en état de paraître, je vous renverrai tous les *Mémoires* que je sens bien être importants à conserver, surtout l'Écrit original de la Mère Greyfié, qui, après tout, est le seul original que j'aie, le reste n'étant que des copies non authentiques. Vous serez bien réjouie de cette nouvelle, ma très honorée Mère ; remerciez-en

Dieu pour moi et priez-le qu'il me fasse part de l'esprit de la sainte fille dont j'ai éerit les merveilles. Je l'espère par vos prières, vous qui êtes l'Élisée de cet Élie et qui devez avoir son esprit au double, puisque vous l'avez vue monter au ciel et que vous la teniez entre vos bras avec la sœur Rosalie Verchère. Vous voyez par cette circonstance que j'en ai la mémoire fraîche. Je salue toute votre Communauté, aux prières de laquelle j'ai quelque droit.

Je suis entièrement à vous, ma très honorée Mère en J.-C.

† J. JOSEPH, Év. de Soissons.

Il faudra me marquer à qui je remettrai ce que j'aurai à vous renvoyer.

5<sup>e</sup>

A LA SŒUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES

D. G.

Soissons, 15 février [1728].

Je prends infiniment de part, ma très honorée Mère, à la perte que vous avez faite de la très honorée Mère de La Garde. Je connaissais sa vertu plus que personne et j'en avais été si édifié que je ne doute pas qu'elle jouisse maintenant de la récompense de sa sainte vie et qu'elle ne soit plus puissante auprès de Dieu que nous ne le pouvons être par nos prières pour la secourir. J'offrirai cependant le saint sacrifice pour elle, plutôt pour mériter d'avoir part à son esprit, que pour lui donner des suffrages dont elle n'a vraisemblablement pas besoin. J'espère que Dieu vous donnera autant de preuves de sa bonté sur votre Maison qu'il vous y enlève de compagnes. Ce sont autant de saintes qu'il a récompensées. Il vous en reste encore assez pour le servir. J'espère que vous aurez la consolation que vous désirez,

et apparemment la *Vie* de la Vénérable Mère Marguerite sera imprimée entre ci et la fin de l'année. Elle est entièrement achevée, par la grâce de Dieu; priez-le qu'il donne sa bénédiction à un ouvrage qui pourra peut-être trouver de la contradiction, à cause de la multitude de merveilles qu'il contient.

Je suis, ma très honorée Mère, entièrement à vous dans le cœur de N. S. J. C.

† J. JOSEPH, Ev. de Soissons.

Je vous prie d'assurer la très honorée Mère<sup>1</sup> de mes compliments, de me recommander à ses prières et à celles de toute la maison.

6<sup>e</sup>

A LA SŒUR PÉRONNE-ROSALIE DE FARGES

Soissons, le 5 juillet 1728.

J'ai reçu avec plaisir, ma très honorée sœur, les nouvelles marques de votre dévouement pour moi et de votre zèle pour la gloire de la vertueuse Mère Alacoque, dont la vie ne peut manquer de procurer celle de Dieu. C'est le dessein que je me suis proposé en l'écrivant et j'espère, dans le courant du mois, en faire commencer l'impression. Une multitude d'affaires et d'embarras de toutes les espèces m'a empêché de mettre plus tôt la main à cette œuvre que vous avez si justement à cœur, et dont je désire beaucoup l'accomplissement. Vous en serez informées des premières; c'est un tribut que je dois à une maison, dont je conserve un précieux souvenir. Je remercie Madame la Supérieure du sien; je me recommande aux ferveurs de toute sa Com-

1. La Mère Marie-Hélène Coing.

munauté et aux vôtres en particulier, ma très chère sœur, étant, plus que je ne puis vous dire en N.-S.

Votre très obéissant et très dévoué serviteur,

J. JOSEPH, Ev. de Soissons.

10<sup>e</sup>

TÉMOIGNAGE DE LA SUPÉRIEURE DE PARAY<sup>1</sup>

Une chose digne d'observation en faveur de la sainteté de notre Sœur Marguerite-Marie Alacoque est le rétablissement de notre monastère, dans lequel elle a vécu et où elle est morte : rétablissement qui était regardé comme si impossible que nous, au nombre de neuf religieuses, qui étions réunies depuis bien des années, dans une même maison, pour mieux pratiquer les devoirs de notre état, et toujours avec l'espérance de rentrer dans ce précieux monastère, il y a six ans<sup>2</sup>, ne voyant aucun moyen d'aboutir, nous résolûmes d'aller nous fixer en un autre lieu. Au moment de partir, Monseigneur d'Autun, notre Evêque, m'intima l'ordre de rester à Paray avec une de mes compagnes<sup>3</sup>, pour y continuer l'éducation des jeunes filles. Les autres qui voulurent partir, voulaient emporter les précieuses dépouilles de notre vertueuse Sœur Alacoque. Tout était déjà préparé pour la mise à exécution; mais Messieurs les magistrats de la ville, munis d'un ordre de Monseigneur,

1. *Inédit*. Ce témoignage tiré de l'*Italien* fut donné en 1823, alors qu'on était en instance pour l'Introduction de la Cause en Cour de Rome.

Le décret d'introduction fut signé par Léon XII, le 30 mars 1824.

2. En 1817, sept religieuses de Paray allèrent fonder, avec des religieuses de Moulins, un monastère à La Charité-sur-Loire, au diocèse de Nevers.

3. Sœur Marie-Thérèse Petit dont on trouvera ci-après le témoignage.

s'y opposèrent et mirent les sceaux de la Commune sur la châsse.

J'atteste que la confiance en cette vertueuse Sœur ne s'est jamais ralentie, et il ne se passe pas de jour qu'on ne vienne de près et de loin, riches et pauvres, qui tous reçoivent des faveurs particulières. Et même, une remarque que nous avons faite, c'est qu'il semble que les personnes les plus misérables sont le plus favorisées.

Une autre chose bien digne d'être signalée, c'est la coïncidence de la réouverture du monastère <sup>1</sup>, avec les instances faites à Rome pour de nouvelles procédures en vue de sa Béatification. Bien que le monastère ait été démoli en partie et ait subi beaucoup de changements, cependant, les lieux dans lesquels Notre-Seigneur a daigné apparaître à Sœur Marguerite-Marie, sont demeurés dans le même état et continuent à être en vénération.

*Sœur Marie-Rose Carmoy,*  
de la Visitation Sainte-Marie de Paray.

TÉMOIGNAGE DE SŒUR MARIE-THÉRÈSE PETIT <sup>2</sup>

« J'atteste qu'ayant été dépositaire des précieuses dépouilles de notre Vénérable Sœur Alacoque, pendant les années orageuses de la Révolution, je ne les ai jamais cachées, quoiqu'on ait fait plusieurs fois des recherches domiciliaires chez nous. Les plus impies ne se sont jamais permis aucun mot dérisoire contre ce précieux dépôt, et ils n'ont pas même perdu la confiance qu'ils avaient en sa protection, y ayant eux-mêmes recours dans leurs maladies; plusieurs m'ont dit avoir éprouvé les effets de son pouvoir auprès de Dieu. Et non-seulement les personnes de la

1. Les Visitandines reprirent possession du monastère de Paray le 16 juin 1823.

2. Les premières lignes avaient été publiées par B., t. I, p. 542.

ville, avaient recours à elle, mais encore celles qui étaient éloignées<sup>1</sup>, parmi lesquelles s'est trouvée une jeune fille d'environ vingt ans, habitant dans le Brionnois, qui m'a dit qu'ayant été percluse par tout le corps, elle avait envoyé des linges, pour les faire mettre sur le tombeau de la Bienheureuse, et qu'elle les avait portés sur elle pendant neuf jours, en même temps qu'elle faisait une neuvaine, à laquelle je m'associai, moi aussi. Au bout de ce temps elle se trouva à même de venir en personne rendre grâce à son tombeau, ainsi qu'elle l'avait promis. Mais comme la route était un peu longue, car il y avait au moins quatre lieues, elle vint à cheval. Après cela, je l'ai vue venir bien des années de suite, à la même époque et toujours à pieds. Depuis vingt-deux ans<sup>2</sup> que nous sommes réunies, je n'en ai plus entendu parler.

*Sœur Marie-Thérèse Petit*, religieuse  
de la Visitation Sainte-Marie de Paray.

### 11°

#### DÉCLARATION DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE<sup>3</sup>

La Charité-sur-Loire, le 18 novembre 1823.

EVÊCHÉ DE  
NEVERS

Le dix-huitième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent vingt-trois, en vertu de la Commission à nous donnée par Monseigneur l'évêque d'Autun, pour recevoir les déclarations de plusieurs religieuses du Monastère de la

1. *Inédit*, à partir de là. Original aux archives de la Visitation.

2. Elle parle ici de la réunion dans une même maison en 1801. Ce témoignage date également de 1823.

3. *Inédit*. Tiré de l'*Italien*.

Visitation Sainte-Marie de La Charité-sur-Loire, au diocèse de Nevers, concernant la Sœur Marguerite-Marie Alacoque de pieuse mémoire, morte au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, diocèse d'Autun, le dix-sept octobre mil six cent nonante, afin que les dites déclarations servent au procès de sa Béatification qui s'instruit en Cour de Rome : nous vicaire général de Monseigneur l'évêque de Nevers, et avec son autorisation, nous nous sommes rendu en personne au dit monastère de la Visitation Sainte-Marie de La Charité-sur-Loire où, dès notre arrivée, nous avons requis les religieuses qui ont habité anciennement le dit monastère de Paray-le-Monial, de déclarer devant Dieu et en toute vérité, tout ce qu'elles savaient de certain au sujet de la dite Sœur Marguerite-Marie Alacoque et qui fût propre à conduire heureusement à terme le procès de sa Béatification.

Sur quoi, les sœurs Madeleine Victoire Verchère, Joseph-Angélique Jambon, Marie-Eléonore de la Baille et Marie de Chantal-Pornon, religieuses de chœur, professes du dit monastère de Paray-le-Monial, ont déposé séparément et ensemble, que pendant tout le temps qu'elles ont habité le dit monastère, elles ont été témoins que la vénération pour la dite Sœur Alacoque attirait continuellement à son tombeau, de toutes les contrées de la France, une affluence considérable de pèlerins de toutes les classes, qui y priaient avec ferveur et faisaient toucher diverses choses, qu'elles emportaient respectueusement avec elles.

Ensuite, sœur Marie-Anne-Françoise Jambon, religieuse de chœur, professe de l'ancien monastère de la Visitation Sainte-Marie de Chalon-sur-Saône, a déposé qu'à l'âge de trente-un an, ayant été désignée pour aller fonder un couvent de son Ordre à Troyes, en Champagne, elle fut prise d'une crise nerveuse telle que les médecins déclarèrent qu'elle en devait rester estropiée des deux jambes pour toute sa vie. Mais la supérieure du dit monastère de Chalon-sur-Saône lui conseilla de faire une neuvaine pour se con-

sacrer au sacré Cœur de Jésus, avec trois communions pour le remercier des grâces qu'il avait accordées à la Sœur Alacoque, et de lui demander qu'il lui rendit la santé, si c'était sa volonté qu'elle allât à Troyes. De plus, on lui avait remis une petite pièce du linceul de la Sœur Alacoque, pour qu'elle le trempât dans l'eau et se frictionnât les parties malades. Elle se trouva guérie radicalement aussitôt qu'elle eût commencé ces frictions et fit, pour aller à Troyes, un voyage de plus de cinquante lieues, sans éprouver d'incommodité et sans plus avoir aucun accès de son mal.

Desquelles déclarations nous avons dressé le présent acte, lequel après lecture a été approuvé par les religieuses susdites et signé par elles, avec nous, comme contenant exactement ce qu'elles avaient dit.

Sœur Madeleine-Victoire Verchère,  
 Sœur Joseph-Angélique Jambon qui n'a pu signer,  
 Sœur Marie-Eléonore de la Baille,  
 Sœur Marie de Chantal-Pornon,  
 Sœur Marie-Anne-Françoise Jambon.

Je certifie que les signatures ci-dessus sont vraiment celles des religieuses nommées dans l'acte, excepté une qui n'a pu signer.

Sœur Joséphine-Emmanuele de Royer, supérieure.

L'abbé CARRON, vicaire général.

12°

TÉMOIGNAGE DE LA SŒUR DE CHARMASSE<sup>1</sup>

Je, soussigné, Pierre Dunan, prêtre, vicaire général de Mgr l'évêque d'Autun, déclare que, cejourd'hui 28 février 1828,

1. L'autographe est aux archives de la Visitation de Paray.

étant allé faire une visite, en son domicile en cette ville, à Madame Sophie Desplaces de Charmasse, ancienne religieuse de la Visitation au couvent de Paray-le-Monial, en ce diocèse, dans lequel elle a été élevée depuis l'âge de trois ans, où elle a fait profession à 16 ans, et aujourd'hui âgée de 85 ans ; m'entretenant avec elle de la Bienheureuse Marie-Marguerite Alacoque, morte dans la dite maison en odeur de sainteté, et lui ayant demandé si elle avait connu quelques religieuses qui eussent vécu avec la bienheureuse Sœur, elle m'a répondu qu'elle en avait connu deux : l'une dont elle se rappelle parfaitement, quoiqu'elle n'eût que quatre ans lorsqu'elle mourut ; parce que cette bonne sœur lui témoignait beaucoup d'amitié, au point de l'appeler sa fille, et qu'elle voulait que l'enfant l'appelât sa mère.

C'était une sœur converse appelée Chalenforge <sup>1</sup>, dont on racontait dans la Communauté, comme un fait tenant du miracle, qu'ayant à une jambe, à la suite d'une forte contusion, une plaie considérable qui avait résisté à tous les remèdes qu'elle avait employés ; un jour qu'elle apportait du bois au chauffoir où la Communauté était réunie, elle s'approcha de Sœur Alacoque, qui était regardée comme une sainte dans la maison, se baissa près d'elle, comme pour ramasser quelque chose, prit un pan de la robe de la Sœur et s'en frotta la jambe malade qui, de ce moment, alla beaucoup mieux, et la plaie fut entièrement guérie en très peu de temps.

La seconde religieuse, qui avait vécu avec Sœur Marie Alacoque, que Madame de Charmasse a connue et qui n'est morte que plusieurs années après sa profession, a été

1. Cette sœur, nommée dans nos registres : Anne-Marie Aumonier de Chalanforges, prit l'habit le 8 janvier 1690 (notre Bienheureuse Marguerite-Marie était alors assistante). Elle mourut en 1746, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dont cinquante-cinq de profession religieuse.

Madame Claude-Marie Chalonnay <sup>1</sup>, du rang des sœurs de chœur. La sœur Chalonnay avait vu Sœur Marie-Marguerite pendant deux ans. Elle parlait souvent des souvenirs précieux qu'elle avait laissés après elle. Elle la citait comme devant servir d'exemple à toutes les religieuses de la maison pour l'exactitude et la régularité qu'elle apportait dans l'accomplissement de ses devoirs ; son humilité profonde dans toutes les circonstances de sa vie ; sa patience et sa résignation dans les infirmités dont elle était accablée et les douleurs qui en étaient la suite.

à Autun les jour et an que dessus.

*Dunan*, vicaire général.

Certifié véritable et conforme à ce que j'ai dit à M. l'abbé Dunan.

*Marie-Sophie Desplaces.*

1. Notre chère sœur Madeleine-Victoire Verchère, étant entrée dans notre monastère, à l'âge de treize ans, en 1755, avait aussi vécu sept ans avec sœur Claude-Marie de Chalonnay, qui ne mourut qu'en décembre 1762. Une partie de nos traditions actuelles sur la Bienheureuse remontent à cette source : nos sœurs anciennes avaient entendu sœur Claude-Marie raconter avec bonheur qu'elle avait reçu le voile des mains de la Servante de Dieu, alors assistante (20 août 1690). Nous trouvons aussi l'acte de sa prise d'habit écrit de la main de Marguerite-Marie (7 août 1689).

La digne sœur Madeleine-Victoire Verchère ne put voir les procédures de 1830, la mort nous l'enleva en 1826. Néanmoins le témoignage des sœurs qui vécurent avec elle avait acquis par son rapprochement plus de force et de certitude. Dix furent appelées à comparaître devant les juges, selon les formalités requises en pareille occasion.

*Note ajoutée par A et B au témoignage de la sœur de Charmasse.*

LÉTTRE DE LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE COING, SUPÉRIEURE DU  
MONASTÈRE DE PARAY A MGR LANGUET, ARCHEVÊQUE DE SENS <sup>1</sup>.

VIVE ÷ JÉSUS! <sup>2</sup>

De notre monastère de Paray, 17 mars 1744.

Monseigneur,

Le précieux souvenir dont Votre Grandeur nous favorise de nouveau par Monsieur l'Abbé de Perrecy nous pénètre d'une si vive reconnaissance, nous regardant toujours comme vos filles chéries, qu'il ne m'est pas aisé de vous exprimer combien nous y sommes sensibles, vos bontés nous étant toujours plus marquées chaque année, puisque nous recevons des aumônes royales cinq cents livres pour les deux dernières, sous votre puissante protection, sans laquelle nous n'aurions osé y prétendre.

Nous voudrions que Sa Majesté pût être informée combien nous ressentons ses royaux bienfaits et les prières ardentes que nous offrons continuellement au Seigneur et surtout dans nos communions pour la conservation de son auguste personne, de toute la famille royale et pour la prospérité de ses armées.

Il me souvient à ce sujet, Monseigneur, d'une prédiction de N. V. Sœur Alacoque, qui assurait que celles de France

1. L'autographe de cette lettre  *inédite*  se trouve relié en tête d'un très bel exemplaire de la  *Vie de la Vén. Margte-Marie*  par Mgr Languet, 1729, qui est venu récemment en la possession des Visitandines de Boulogne-sur-Mer, lesquelles se sont empressées de s'en dépouiller en faveur du monastère de Paray.

2. En tête de la lettre, l'indication suivante, de la main de Mgr Languet : « La vie de la Mère Marguerite traduite en arabe, aussi bien qu'en italien et en espagnol », ce qui fait croire que l'exemplaire en question vient de la bibliothèque même de Mgr Languet.

seraient victorieuses si Sa Majesté ordonnait de mettre dans ses drapeaux la représentation du divin Cœur de Jésus, blessé, couronné d'épines, environné de flammes et une croix au-dessus, tel que Notre-Seigneur le lui fit voir et qu'on le dépeint communément. Nous ne risquons rien d'indiquer cette prédiction à Votre Grandeur, puisqu'elle sait comment toutes les autres ont été accomplies, qui regardent cet adorable Cœur, dans la Provence et jusqu'au bout du monde, où son culte est établi par plus de sept cents associations sous l'autorité du Saint-Siège, ce qui paraissait impossible lorsqu'elle l'assurait, et tant d'autres que je ne rappelle point à Votre Grandeur.

Je sais qu'elle en fera l'usage qu'il convient dans ces conjonctures délicates. Les secours du ciel paraissant plus nécessaires ou utiles, sont quelquefois bien reçus, pour faire réussir les justes desseins de Sa Majesté, que nous serions ravies qu'il vainquît en ce signe, comme un autre Constantin. Peut-être que Monseigneur le Cardinal de Tencin, protecteur de notre Ordre, et Monseigneur l'Évêque de Chartres, évêque de la Cour, pourraient appuyer cette prédiction que nous donnons plus en bonnes françaises et en zélées et fidèles sujettes que pour faire paraître à la Cour l'efficace des vertus et de l'intercession de notre sainte amante du Cœur de Jésus.

Voilà un portrait de ce divin Cœur, qui vient de la Chine, et qui par sa rareté est digne, Monseigneur, de vous être présenté. J'y joins un écrit de la main de N. V. Sœur Alacoque à une de ses novices, qui ne sont guère moins rares à présent. Je me flatte que la bienveillance dont vous nous honorez vous les fera recevoir et leur donner le juste prix qu'ils méritent dans votre estime.

Pour la *Vie* de cette sainte fille, de la composition de Votre Grandeur, traduite en arabe par le R. Père Fromage, jésuite, de la province de Champagne, missionnaire au Levant, nous ignorons si elle est imprimée, puisqu'il n'a

fait cette traduction que pour nos Sœurs du Mont-Liban, qui sont natives d'Alep. C'est un autre jésuite qui voit quelquefois nos Sœurs du Mont-Liban, qui l'avait mandé à son frère, nommé Père Hoderel<sup>1</sup>, supérieur de leur collège de Paray, de qui nous le tenons, mais il n'est plus ici et peut-être que le R. Père de la Neuville, procureur des Missions-Étrangères, qui demeure à Paris, pourra mieux vous en instruire, Monseigneur, ou s'en informer du traducteur, s'il y a moyen d'en avoir une copie, ce que nous souhaiterions, puisque Votre Grandeur le désire. Il y en a aussi une italienne à ce [que] dit le R. Père de Galliffet, qui réside à Lyon. Je crois qu'il se ferait un plaisir de vous la faire tenir si vous le lui proposiez.

J'aurais dû commencer, Monseigneur, par la joie que nous inspire votre réponse sur votre précieuse santé, que vous nous assurez n'être point altérée; nous prions sans cesse pour en obtenir la conservation, qui nous est infiniment chère et que nous achèterions de nos vies, s'il plaisait au Seigneur.

Je suis sur la fin de ma supériorité, qui se termine à l'Ascension; mon âge me fait croire que je ne paraîtrai plus devant Votre Grandeur en cette qualité. Je vous supplie de prier pour notre prochaine élection, afin que l'Esprit du Seigneur y préside. Je vous demande votre sainte bénédiction et toujours vos bontés pour cette Communauté; personne n'y est plus sensible que celle qui est, avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

La très humble et très obéissante fille en Notre-Seigneur

S<sup>r</sup> M. Hélène Coine,

Supérieure de la Visitation S<sup>te</sup> Marie.

D. S. B.

1. La liste publiée par le P. Charrier l'appelle : R. P. Franç. Hodoul.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## PREMIER VOLUME

	Pages
PRÉFACE GÉNÉRALE.....	9

### PREMIÈRE PARTIE

Avertissement sur la <i>Vie</i> par les <i>Contemporaines</i> .....	33
<i>Vie</i> par les <i>Contemporaines</i> .....	33 à 304
Les titres des manchettes sont reproduits, avec leurs numéros, au Tableau des Références.....	
<i>Premier appendice</i> .....	36 à 52
I. Petit abrégé de la sœur de Farges.....	305
II. Autre abrégé.....	308
III. Amour héroïque pour la souffrance.....	314
IV. Obéissance au sujet de l'Heure Sainte.....	315
V. Détail des premiers honneurs rendus au sacré Cœur.....	316
VI. Premières pratiques en usage à la Visitation.....	318
<i>Deuxième appendice</i> .....	320
I. Acte de Baptême.....	320
II. Quittance de pension.....	320
III. Acte de Confirmation.....	321
IV. Testament de Marguerite-Marie.....	321
V. Acte de vêtüre.....	325
VI. Autre acte de vêtüre.....	326
VII. Acte de profession.....	327
VIII. Acte de décès.....	328

### DEUXIÈME PARTIE

Écrits de la Mère Greyfié.....	329
Avertissement.....	331
Tableau des Références.....	336 à 339
Lettre à la sœur de Farges.....	341

	Pages
1 <sup>re</sup> lettre à la sœur des Escures.....	343
2 <sup>e</sup> lettre.....	345
Mémoire.....	346
Lettre ajoutée au Mémoire.....	384
Avis.....	386
Onze lettres à la Bienheureuse.....	414

## TROISIÈME PARTIE

Procédure de 1715.....	443
Avertissement.....	443
Supplique de la Visitation.....	445
Commission donnée à M. Languet.....	446
Délégation à M. Malard.....	447
Nomination d'un procureur.....	450
Requête du procureur.....	452
Nomination d'un secrétaire.....	454
Prestation de serment du secrétaire.....	455
Prestation de serment du procureur.....	455
Prestation de serment des curseurs.....	456
Articles sur la Servante de Dieu, dressés par M. Languet.....	456
Papiers et écrits que le procureur entend produire.....	472
Liste des témoins.....	473
Citation à la supérieure concernant les écrits.....	475
Reconnaissance des Écrits.....	476
Production de deux procès-verbaux de faits miraculeux.....	484
Assignation aux témoins.....	485
1 <sup>er</sup> témoin : M <sup>re</sup> Guillaume Billet.....	489
2 <sup>e</sup> — M <sup>re</sup> Jean-Chrysostome Alacoque.....	491
3 <sup>e</sup> — Catherin Petit.....	497
4 <sup>e</sup> — D <sup>lle</sup> Catherine Mayneaud de Bisefrand.....	498
5 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Françoise Chalon.....	500
6 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Jeanne Dremière.....	501
7 <sup>e</sup> — Reine Jaudot.....	503
8 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Françoise-Rosalie Verchère.....	504
9 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Jeanne-Marie Contois.....	510
10 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Catherine-Augustine Marest.....	512
11 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Emerentienne Rosselin.....	515
12 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Françoise Marguerite d'Athose.....	517
13 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Marie-Catherine du Chailloux.....	518
14 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Claude-Marguerite Billet.....	520
15 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Anne-Alexis Mareschale.....	523
16 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Fr.-Angélique Damas de Barnay.....	527
17 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Marie-Rosalie de Lyonne.....	528
18 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Péronne-Marguerite Verchère.....	533

	Pages
19 <sup>e</sup> témoin : S <sup>r</sup> Claude-Rosalie de Farges.....	535
20 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Anne-Élisabeth de la Garde.....	540
21 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Marie-Nicole de la Faige des Claines.....	548
22 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Jeanne-Anne-Françoise Chalon.....	550
23 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Marie-Lazare Dusson.....	553
24 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Marie Chevalier de Monrouaut.....	555
25 <sup>e</sup> — S <sup>r</sup> Catherine Billet de S <sup>t</sup> Xavier.....	557
26 <sup>e</sup> — Michelle Chasserot.....	560
27 <sup>e</sup> — Pierre Breton.....	561
28 <sup>e</sup> — Messire Joseph, abbé d'Amanzé.....	562
29 <sup>e</sup> — M <sup>re</sup> J.-B <sup>te</sup> Panetier.....	563
30 <sup>e</sup> — M <sup>re</sup> Claude Michon.....	564
31 <sup>e</sup> — M <sup>re</sup> Jean Pornet.....	565
Clôture de la procédure.....	566

## QUATRIÈME PARTIE

Avertissement.....	569
1 <sup>o</sup> Circulaire du monastère de Paray.....	571
2 <sup>o</sup> Mémoire de Chrysostome Alacoque.....	582
3 <sup>o</sup> Lettre de la Mère de la Garde à la Mère Anne-Joseph Ber- tier, sup <sup>re</sup> de la Visitation d'Avallon.....	598
4 <sup>o</sup> Lettre du P. Rolin à la sœur de Bisefrand.....	610
5 <sup>o</sup> Lettre du P. Croiset à la sœur Chalon.....	612
6 <sup>o</sup> Mémoire de M. Michon.....	614
7 <sup>o</sup> Lettre du P. Leau.....	616
8 <sup>o</sup> Lettre d'une religieuse de la Visitation.....	617
9 <sup>o</sup> Lettres de Mgr Languet.....	619
10 <sup>o</sup> Témoignages de la supérieure de la Visitation de Paray et de la sœur Petit.....	627
11 <sup>o</sup> Déclaration des sœurs de la Visitation de La Charité-sur- Loire.....	629
12 <sup>o</sup> Témoignage de la sœur de Charmasse.....	631
13 <sup>o</sup> Lettre de la Mère Coing.....	634
Table des matières.....	637

---

## ERRATA

### Pages

- 16, ligne 3. *lire* : « Il a eu ses prophètes... qui l'ont connu et ardemment aimé ».
- 20, l. 1, ôter : « Enfin » *et lire* : « Une quatrième... ».
- 26, l. 14, *lire* : « qu'il se renonce lui-même ».
- 151, dern. ligne, *au lieu de* : « Sœur de B. », *lire* : « Mademoiselle de B. ».
- 152, 1<sup>re</sup> ligne de la note, *lire* : « Bourguignet ».
- 154, N<sup>o</sup> 165, 6<sup>e</sup> l., *au lieu de* : « Je te suivrai », *lire* : « Je te nuirai ».
- 166, N<sup>o</sup> 180, avant-dern. l., *lire* : « c'était là la punition ».
- 182, l. 22, *lire* : « que ce soit en bon chemin ».
- 188, en note, l. 4<sup>e</sup>, *lire* : « elle avait fait vœu ».
- 240, N<sup>o</sup> 254, l. 1, *lire* : « 4 octobre 1873 ».
- 317, note 1 : « Inédit à partir d'ici », *ajouter* : « sauf trois ou quatre lignes citées par la *Vie*, publiée en 1909, par la Visitation de Paray ».
- 332, l. 8, *lire* : « 16 décembre ».
- 386, l. 14, *lire* : « Falcaz ».
- 405, note, l. 6, *lire* : « la remettre à son train ».
- 414, note, l. 3, *au lieu de* « la 5<sup>e</sup> », *lire* : « la 6<sup>e</sup> ».
- 430, l. 3, *lire* : « selon celui de sa sainte providence ».
- 506, avant-dernière ligne, *lire* : « Ma chère Sœur ».
- 520, note, *lire* : « 20 juin 1680 ».
- 588, note, ôter le premier guillemet.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



ALACOQUE, M.M., Saint.  
Vie et oeuvres.

BQ  
7003  
.L15  
A2  
1915  
v.1 -

BOOK DOES NOT  
DE-SENSITIZE

